



HAL
open science

Le subjonctif en français préclassique : étude morphosyntaxique, (1539-1637)

Marielle Conforti

► **To cite this version:**

Marielle Conforti. Le subjonctif en français préclassique : étude morphosyntaxique, (1539-1637). Linguistique. Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2014. Français. NNT : 2014PA040114 . tel-04267990

HAL Id: tel-04267990

<https://theses.hal.science/tel-04267990v1>

Submitted on 2 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE V

Concepts et Langages

Laboratoire de recherche : Sens, Texte, Informatique, Histoire (E A : 4509)

T H È S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline : langue française

Présentée et soutenue par :

Marielle CONFORTI

Le 13 novembre 2014

Le subjonctif en français préclassique **Etude morphosyntaxique, 1539-1637**

Sous la direction de :

Monsieur Olivier SOUTET – Professeur à l'Université Paris Sorbonne.

Membres du jury :

Mme Éliane KOTLER – Professeur des universités, Université de Nice Sophia-Antipolis.

M. Samir BAJRIĆ – Professeur des universités, Université de Bourgogne.

M. Thierry PONCHON – Maître de conférence H.D.R., Université de Reims.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à mon directeur de thèse, Monsieur Olivier SOUTET, dont la bienveillance, la disponibilité et les précieux conseils ont guidé mes réflexions et nourri mes recherches. Il restera pour moi, humainement et intellectuellement, un exemple et un modèle.

Merci à mon fiancé Gianmaria dont l'amour et la générosité ont rendu ce travail possible.

Je remercie mon cher père pour le goût des lettres et de la recherche qu'il m'a transmis dès l'enfance, et pour sa relecture attentive de mon travail.

Ma reconnaissance va tout particulièrement à ma sœur Elise et à mon frère Marc-Antoine si dévoués, qui ont grandement participé au travail de mise en pages.

Je remercie aussi Maxence Caron pour ses encouragements constants et le trésor d'une amitié sans failles.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	1
TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION	6
CHAPITRE LIMINAIRE LE XVI^{ÈME} SIECLE OU « L'AUBE D'UNE EXCEPTIONNELLE EFFERVESCENCE LINGUISTIQUE »	21
A. DE SEYSSEL A L'ORDONNANCE DE VILLERS-COTTERETS (1539) : EMANCIPATION POLITIQUE ET CREATION D'UNE LANGUE NATIONALE.....	22
B. EXTENSION REMARQUABLE DES LANGUES VULGAIRES DANS LA LANGUE RELIGIEUSE	25
C. « PARFAIT FRANÇOIS » ET LA QUESTION DE LA PHONETIQUE.....	26
D. DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE, « UNE REPONDE EN ACTE » ¹	28
E. PARENTE DES DOMAINES DE LA RHETORIQUE, DE LA GRAMMAIRE ET DE LA POESIE.....	29
CHAPITRE 1. QUELLE MORPHOLOGIE DU SUBJONCTIF EN FRANÇAIS PRECLASSIQUE ?	37
1.1. DU SUBJONCTIF LATIN AU SUBJONCTIF FRANÇAIS : UN CHANGEMENT DE L'IMAGE VERBALE ET DES FORMES.....	39
1.2. LES RADICAUX VERBAUX DU FRANÇAIS PRECLASSIQUE	44
1.2.1. Radical de présent, alternance a- versus ai-	44
1.2.2. Radical de présent, alternance : -o- versus -e- ; -o- versus -ou-	46
1.2.3. Les radicaux palatalisés versus non palatalisés	47
1.2.4. Généralisation de puisse	48
1.2.5. Les deux radicaux de subjonctif du verbe aller	50
1.2.6. Alternance die versus dise	55
1.2.7. Les radicaux de l'imparfait.....	57
1.2.7.1. Un imparfait du subjonctif de facture romane	57
1.2.7.2. Radical imparfait, verbes du groupe I, concurrence -issions versus -assions.....	58
1.2.7.3. Groupe II et III : R -i ; et R -u	62
1.2.7.4. La réduction de l'hiatus eu>u ; ei>i	68
1.2.8. Problème d'identification de l'imparfait et du présent du subjonctif versus le passé simple de l'indicatif.....	72
1.2.8.1. L'orthographe à la Renaissance	73
1.2.8.2. Confusion graphique des temps et des modes.....	77
Confusions du présent du subjonctif et du présent de l'indicatif.....	78
1.2.9. Radicaux des formes composées : le passé et le plus-que-parfait	79

1.3. LES DESINENCES DU SUBJONCTIF EN FRANÇAIS PRECLASSIQUE	82
1.3.1. Extension de -e en P. 1, P. 2, P. 3 au présent	82
1.3.2. Généralisation de i ([j]) en P4 et P 5 du présent et de l'imparfait.....	83
1.3.3. Les désinences de présent des verbes et auxiliaires être et avoir	87
1.3.4. Désinences du subjonctif imparfait.....	89
1.4. STABILISATION DE L'ORDRE SUJET, VERBE COMPLEMENT	90
1.5. GENERALISATION DE LA BEQUILLE DU SUBJONCTIF	93
1.6. LOCUTIONS FIGEES ET TOURS LEXICALISES AU SUBJONCTIF	97
1.6.1. Au subjonctif présent	98
1.6.2. Tour lexicalisé au subjonctif imparfait : pleust à Dieu	103
1.6.3. . Soit, conjonction ou verbe ?.....	104
1.7. CLASSEMENT DES PARADIGMES SELON LA FONCTION, NON LA MORPHOLOGIE	107
1.7.1. Un mode personnel.....	107
1.7.2. Un mode temporel : aspects accompli, inaccompli et « amorphe »	108
1.7.3. L'optatif présent et passé, éléments de définition.....	109
1.7.4. Le futur de l'optatif et du subjonctif	111
1.7.5. Le conjonctif (subjonctif), éléments de définition	112
1.7.6. Un classement sémantique et fonctionnel.....	114
1.7.7. Une forme en -rais d'origine latine.... ..	118
1.7.8.ou de création romane ?	128
1.7.9. Grammaires du français préclassique et forme en -rais considérée d'origine latine	130
1.8. TABLEAUX RECAPITULATIFS	134
1.9. BILAN DU CHAPITRE.....	140
CHAPITRE 2. QUELLE SYNTAXE DU SUBJONCTIF, EN PHRASE SIMPLE ET EN PHRASE COMPLEXE ?.....	141
2.1. LE SUBJONCTIF EN PHRASE SIMPLE : EXPRESSION DU POTENTIEL	143
2.1.1. Présent et expression du souhait	143
2.1.2. Présent et l'auxiliaire du souhait pouvoir	145
2.1.3. Présent et expression de l'ordre et de la défense	146
2.1.4. Imparfait et regret : l'expression du contrefactuel.....	148
2.2. LE SUBJONCTIF DANS LA PHRASE COMPLEXE.....	149
2.2.1. Expression du potentiel.....	150
2.2.1.1. Dans la complétive : contexte boulique, aléthique, épistémique et de réserve critique	151
2.2.1.2. Le subjonctif de sentiment et de position initiale	156
2.2.1.3. Les relatives restrictives et non restrictives au subjonctif	159
2.2.1.4. Les subordonnées conjonctives finales	165
2.2.1.5. Les subordonnées conjonctives de conséquence	168
2.2.1.6. Les tours paratactiques	171

2.2.2. <i>Expression du contrefactuel</i>	174
2.2.2.1. Subjonctif de l'inexistence (<i>sans que, non que</i> + subjonctif)	174
2.2.2.2. Subjonctif de l'antécédence : <i>avant que, jusqu'à ce que, devant que, auparavant que</i> + subjonctif.....	176
2.2.2.3. Le cas particulier de <i>après que</i>	181
2.2.3. <i>Entre potentiel et contrefactuel</i>	183
2.2.3.1. Les concessives	183
2.2.3.1.1. En français préclassique, entre rhétorique.....	184
2.2.3.1.2. ...et syntaxe : locutions et conjonctions de la concession	187
2.2.3.1.3. Monde du probable : concession + indicatif (<i>ores que, cependant que, alors que</i>)	190
2.2.3.1.4. Contrefactuel et concession stricte au subjonctif	193
2.2.3.1.5. Potentiel et concession restrictive au subjonctif.....	211
2.2.3.2. L'expression de l'hypothèse	213
2.2.3.2.1. Expression de l'éventuel à l'indicatif	214
2.2.3.2.2. Expression du potentiel et de l'irréel du présent à l'indicatif.....	216
2.2.3.2.3. Expression de l'irréel du passé subjonctif plus-que-parfait.....	218
2.2.3.2.4. Les conjonctions de l'hypothèse en français préclassique, hors <i>si</i>	220
2.2.3.2.5. Quelle spécificité de l'hypothèse en français préclassique ?	224
2.3. UNE CONCORDANCE	228
2.3.1. <i>Cinétique</i>	228
2.3.2. <i>et modale</i>	233
2.3.3. <i>Coordination modale</i>	237
2.4. PASSAGE SYSTEMATIQUE A L'INDICATIF DANS LE MONDE DU PROBABLE.....	239
2.5. POETIQUE DU SIGNIFIE SUBJONCTIF	248
2.5.1. <i>Subjonctif et ironie</i>	248
2.5.1.1. Un subjonctif de distanciation	248
2.5.1.2. Ironie et comparaison au subjonctif	250
2.5.1.3. Ironie et subjonctif présent prospectif	251
2.5.1.4. Ironie et interrogative au subjonctif.....	252
2.5.2. <i>Souvenir latin des doubles subjonctifs</i>	256
2.5.2.1. Système hypothétique exclusivement au subjonctif	256
2.5.2.2. Discours indirect au subjonctif imparfait et plus-que-parfait.....	259
2.5.3. <i>Subjonctif « plus vif & de meilleure grace », entre musique et pathos</i>	260
CONCLUSION	269
BIBLIOGRAPHIE	281
1) CORPUS DE TRAVAIL : ŒUVRES DU XVI ^{ÈME} ET DU PREMIER XVII ^{ÈME} SIECLE	281
2) AUTRES ŒUVRES CITEES	282
3) LES DICTIONNAIRES	286
4) ETUDES D'ANCIEN ET DE MOYEN FRANÇAIS	286

5)	LE FRANÇAIS AUX XVI ^{ÈME} ET XVII ^{ÈME} SIECLES	287
6)	GRAMMAIRES ET TRAITES DES XVI ^{ÈME} , XVII ^{ÈME} ET XVIII ^{ÈME} SIECLES	289
7)	GRAMMAIRES, TRAITES ET ARTICLES DE LINGUISTIQUE AUJOURD'HUI	291
8)	SUBJONCTIF, DES ORIGINES A L'AGE CLASSIQUE	292
9)	SUR LE SUBJONCTIF AUJOURD'HUI	294
10)	LA FORME « EN -RAIS »	297
11)	LA RHETORIQUE AU PRESENT ET AU PASSE	298
12)	HISTOIRE LITTERAIRE	299
ANNEXES		300
	ANNEXE 1 - PREMIERES REGLES DE LA CONCORDANCE DES TEMPS,	300
	ANNEXE 2- L'EMPLOI DE L'OPTATIF, DU POTENTIEL ET DU SUBJONCTIF CHEZ PALSgrave,	305
	ANNEXE 3- LA CONJUGAISON DU VERBE AVOIR,	308
INDEX		310
	INDEX DES AUTEURS	310
	INDEX DES NOTIONS	314
	INDEX DES MOTS ET EXPRESSIONS	316

INTRODUCTION

S'atteler à l'étude du subjonctif en français est une entreprise aussi passionnante que riche en difficultés. C'est pour ce motif que Marc Wilmet commence un chapitre sur le subjonctif par un avertissement sur l'impossible exhaustivité en la matière :

Grammairiens et linguistes s'attaquent à la question munis de leur petite panoplie individuelle [...] ou armés de grosse artillerie [...]. A lui seul, le rappel des méthodes, des opinions, des arguments-arguties et des polémiques prendrait un gros livre.¹

pendant que Gérard Moignet en souligne le caractère polémique :

On voit [les théories du subjonctif] se détruire l'une l'autre, on en voit ressurgir qu'on croyait définitivement abandonnées ; on peut dire du subjonctif ce qu'on prétend des auberges espagnoles : chacun y trouve ce qu'il y apporte, les psychologues leur subtilité, les logiciens leur rationalisme, les grammairiens leurs mécanismes, les prudents leurs incertitudes, les hardis leurs paradoxes.²

Conscientes de cet état de fait, les grammaires dotent souvent les chapitres sur le subjonctif d'une mise en garde contre la tentation d'une application rigide des règles qui y figurent, recourant à mille précautions oratoires comme dans ces grammaires italiennes où l'on peut lire : « *secondo la grammatica tradizionale*³ » 'selon la grammaire traditionnelle', sous-entendant un usage pratique différent de celui de la théorie ; on y lira encore « *il congiuntivo dell'incertezza s'usa spesso* »⁴ 'le subjonctif d'incertitude s'utilise souvent, ce n'est donc pas systématique, ou « *in generale, può dirsi che la scelta del modo è in italiano meno legata a regole esatte che non in francese* »⁵ 'en général, on peut dire que le choix du mode en italien est moins lié à une règle exacte qu'il ne l'est en français'. Mais que Gerhard Rohlfs ne surestime pas tant le respect de la norme en français qui connaît exactement les mêmes difficultés.

Et pourtant, malgré ces mises en garde peu encourageantes, l'étude du subjonctif attise encore singulièrement notre curiosité, intrigués que nous sommes par le « problème du

¹ WILMET (Marc), *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot, 2003, p. 321.

² MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif en latin post classique et en ancien français*, tome 1, Paris, P.U.F., 1959, t.1, p. 74.

³ ROHLFS (Gerhard), *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, Torino, Einaudi, 1970, p. 71.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 72.

subjonctif »¹ dont font état Robert Martin et Olivier Soutet ; et en particulier celui de la période préclassique, où le mode subjonctif connaît une multitude d'emplois de natures sémantique, syntaxique et stylistique qui seront appelés à disparaître dans les siècles à venir. Notre intérêt se nourrit du mystère qui entoure un mode courant dans la période préclassique, même dans ses temps du passé, alors qu'il est aujourd'hui utilisé presque seulement dans la concordance des temps au présent ou au passé². Notre choix également s'est tourné vers la période qui précède « le premier purisme français »³ parce qu'elle nous paraissait correspondre à l'âge d'or du subjonctif. Aussi, comme l'amoureux de la langue n'a de « cesse de revenir sur un objet dont il a le sentiment qu'il n'a pas livré l'entier de ses traits caractéristiques et dont il ne pourra estimer avoir acquis une pleine compréhension que lorsqu'il aura pris la mesure exacte de son fonctionnement »⁴, il nous a semblé utile de choisir le subjonctif en français préclassique comme objet de recherche.

Nous délimiterons plus précisément notre étude à l'année 1539, année de signature de l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui intronise le français langue nationale. C'est l'« acte le plus important du gouvernement dans toute l'histoire de la langue »⁵, parce qu'il oblige l'usage du français dans les affaires de l'État et par conséquent à connaître et à utiliser le français, en rejetant le latin « hors de la pratique » pour « commence[r] à perdre le caractère de langue vivante.»⁶. De l'enthousiasme engendré par l'ordonnance découle une profusion d'écrits non seulement littéraires mais encore relatifs à « la vie quotidienne »⁷, malgré le gouffre énorme qui séparent ces registres. Ces écrits ont tous le point commun en effet de célébrer le français par l'écriture libre et spontanée en langue vernaculaire, ce qui importe n'étant plus l'obéissance à la syntaxe des langues antiques mais le plaisir d'écrire dans sa propre langue pour mieux la célébrer et l'imposer. Cette ardeur et cette liberté linguistique exceptionnelles sont marquées cependant par une ligne de fracture importante : l'année 1637.

¹ MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, Paris, P.U.F., 1992, p. 116. ; SOUTET (Olivier), *Le Subjonctif en Français*, Paris, Ophrys, 2000, p. 1.

² BARRAL (Marcel), *L'Imparfait du subjonctif. Etude sur l'emploi et la concordance des temps du subjonctif*, Paris, Éditions A. & J. Picard, 1980, p. 600. « Le subjonctif est employé en français moderne selon deux systèmes. L'un simplifié, utilisé dans le parlé, permet de jouer sur le présent et le passé seulement ».

³ COMBETTES (Bernard), *Evolution et variation en français préclassique, Etudes syntaxiques*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 1.

⁴ SOUTET (Olivier), *Le Subjonctif en Français, op.cit.*, pp. 5-6.

⁵ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de Grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et C^{ie}, 1956, p. XIII.

⁶ *Ibid.*

⁷ SIOUFI (Gilles), « le regard des grammairiens », in *Evolution et variation en français préclassique, Etudes syntaxiques, op.cit.*, p. 21.

C'est l'année de la bataille du *Cid* de Corneille. Le *Cid* est une des dernières œuvres littéraires où Corneille ne respecte pas les règles d'écriture édictées par les censeurs de la langue, sous l'égide de Richelieu qui entend imposer une esthétique¹. Bien que Corneille connaisse parfaitement les règles de l'esthétique classique - qui se base sur les règles de la *Poétique* d'Horace et la *Poétique* d'Aristote²-, il « les transgresse pour un bel effet de théâtre »³. Il y résiste pour sauvegarder sa liberté : dans *Mélite* et *Clitandre*, par exemple, il ne respecte pas l'unité de temps et fait durer sa pièce la *Veuve* jusqu'à cinq jours. La sévère critique du *Cid* contraint ensuite Corneille à se plier aux théories dramatiques de son temps. Corneille, alors se « révisé pour se mettre au goût du jour »⁴ car « il y a désormais une langue littéraire, que d'autres essayeront encore de corriger et de 'fixer', mais dont la physionomie ne changera pour longtemps »⁵. Les grammairiens de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, contrairement à ceux du français préclassique, bâtissent une langue, imprégnée de la philosophie cartésienne, qui réduit la syntaxe à une science logique, faite, une fois pour toute, « pour ne plus évoluer »⁶. Vaugelas et ses collègues ont ainsi limité « l'immense éventail de possibilités qu'avait déployé le XVI^{ème} siècle, et dont plus jamais le français ne retrouvera la richesse. »⁷

Aussi, comme les écrits du XVI^{ème} siècle et du premier tiers du XVII^{ème} siècle sont truffés de paradigmes conjugués au subjonctif, tant en prose qu'en vers, nous nous posons une question simple : existe-t-il une norme quelconque du subjonctif susceptible de régir l'usage de ses nombreux paradigmes et, le cas échéant, quelle est la nature de son mécanisme ? En d'autres termes, quelle est la logique du subjonctif en français préclassique ? Nous nous demanderons donc tout au long de ce travail à quelle norme obéissait le subjonctif en français préclassique, s'il connaissait ce que François Brunot appelle la « servitude grammaticale » ou, au contraire, s'il était parfaitement libre⁸ ?

Pour répondre à cette interrogation un chapitre liminaire évoquera d'abord les fondements historiques et linguistiques nécessaires à la compréhension de ce point de langue.

¹ MAZOUER (Charles), *Le Théâtre français de l'âge classique, le premier XVII^{ème} siècle*, Paris, Honoré Champion, 2006, pp. 178-186.

² *Ibid.*, p. 180.

³ *Ibid.*

⁴ BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française*, tome III, Paris, Armand Colin, 1967, p. VI.

⁵ *Ibid.*

⁶ SIOUFFI (GILLES), « Le regard des grammairiens », in *Evolutions et variation en français préclassique*, Etudes de syntaxe, *op.cit.*, p. 19.

⁷ *Ibid.*, p. 67.

⁸ RIEGEL (Martin), PELLAT (Jean-Christophe), RIOUL (René), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 2004, p. 32.

L'histoire de France joue en effet un rôle essentiel dans l'évolution de la langue, et comme nous le verrons, particulièrement au XVI^{ème} siècle, où des « repères significatifs pour l'historien [de la langue] se croisent souvent avec ceux de l'histoire politique »¹. C'est en effet le moment solennel où le français s'affirme face au latin, l'heure où le subjonctif défend des emplois autonomes, inconnus de la langue-mère latine, sous l'exceptionnelle impulsion de l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539.

Après avoir exposé le contexte historico-culturel, un premier chapitre tentera de déterminer la morphologie des paradigmes du mode subjonctif de cette période, sans mettre en opposition les données de la morphologie à celles de la syntaxe, que nous étudierons dans un second temps, considérant, suivant l'exemple de Gérard Moignet, que morphologie et syntaxe s'harmonisent au contraire « dans une unité supérieure, en mettant le signe linguistique [...] à la jointure d'un signifié de puissance et d'un signifié d'effet »². Nous rappellerons brièvement en un premier temps l'évolution du mode subjonctif dans une diachronie longue allant du latin au français préclassique, pour mettre ultérieurement en évidence les traits spécifiques du mode en français préclassique d'un point de vue purement synchronique.

La morphologie du mode subjonctif examinée, nous entamerons l'analyse de la norme syntaxique du subjonctif, si norme il y a, second et dernier chapitre de ce travail. Le classement syntaxique se fondera sur la notion d'univers de croyance de Robert Martin, sur « l'ensemble des croyances d'un locuteur »³, à savoir en fonction de ce qui est vrai pour le locuteur car le « clivage entre le subjonctif et l'indicatif [est] celui qui sépare le possible du probable »⁴. De cette notion découle notre classement syntaxique, bien qu'il eût semblé plus simple, voire plus scolaire, de ranger les occurrences syntaxiques selon leur nature et leur fonction. En réalité, et pour l'avoir testé, classer les occurrences et les propositions selon leurs natures et fonctions engendre de multiples répétitions. C'est la raison pour laquelle nous adopterons le plan binaire *possible* (qui rassemble le monde *potentiel* et le monde *contrefactuel*) *versus probable* (le monde de ce qui est) dans l'analyse des subordonnées.

Nous diviserons en cinq sous-parties l'étude du second chapitre dédié à la syntaxe.

La première s'intéressera à l'usage du subjonctif dans la phrase simple et mettra en exergue les évolutions et singularités de la langue préclassique.

¹ MAZOUER (Charles), *Le Théâtre français de l'âge classique, le premier XVII^{ème} siècle*, *op.cit.*, p. 9.

² MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, t.1, *op.cit.*, p. 131.

³ MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, p. 97.

⁴ *Ibid.*, p. 109.

La seconde partie tentera d'expliquer le mécanisme et les motifs d'apparition du subjonctif au sein de la phrase complexe, d'abord sous le prisme du potentiel, monde des faits non avérés mais qui pourraient l'être, qui regroupe d'une part les complétives des modalités aléthique¹, déontique² ou épistémique³ et d'autre part les subordonnées relatives conjuguées au mode subjonctif. Notons qu'à l'époque qui nous intéresse, le subjonctif peut encore apparaître dans des relatives non restrictives (appelées encore explicatives), contrairement au français moderne, Brigitte Kampers-Manhe concluant « après avoir défini et appliqué les critères pertinents pour distinguer entre relatives restrictives et relatives non restrictives [que], la relative au subjonctif ne peut être que restrictive, celle à l'indicatif pouvant appartenir aux deux classes »⁴. Nous traiterons ensuite du subjonctif propre à l'expression du contrefactuel, le monde des possibles que le réel a annihilé. Il rassemble le subjonctif de l'inexistence et de l'antécédence. Nous exposerons enfin le cas de la concession et de l'hypothèse qui peuvent exprimer, selon le contexte, le potentiel ou le contrefactuel. L'examen de ces propositions au subjonctif conduira tout naturellement à faire un point sur la question de la concordance « des temps », en français préclassique d'ordre cinétique et modal.

De ces trois sous-parties découle une quatrième qui illustrera l'absence de servitude grammaticale du français préclassique par un florilège d'occurrences conjuguées, contre toute attente, au mode indicatif. Ce paragraphe d'apparente transgression mettra au contraire en lumière l'extraordinaire liberté du français préclassique qui fait passer toute occurrence au mode indicatif lorsque celle-ci franchit le seuil du monde du probable, le monde de ce qui est vrai pour le locuteur. Cette liberté est aussi au service, nous en poserons l'hypothèse dans une dernière sous-partie, d'une expression toute rhétorique et poétique, fondée sur la valeur du signifié du « subjonctif ». A cette époque en effet, l'écriture tend à persuader et à toucher le destinataire. D'ailleurs, rhétorique et poésie entretiennent en ce temps un lien si ténu que Paul Oskar Kristeller l'apparentait au lien filial, comme si la rhétorique et la poétique n'étaient en définitive que deux sœurs :

¹Les modalités aléthiques engendrent généralement l'apparition du mode subjonctif car elles expriment la nécessité, l'impossibilité ou la non impossibilité. Il s'agit de tours tels que « il est nécessaire qu'il vienne », « il est impossible qu'il ne réponde pas à ma lettre ». <http://www.cairn.info/revue-syntaxe-et-semantique-2001-1-page-57.htm>

²Les modalités déontiques engendrent généralement l'apparition du mode subjonctif car elles expriment l'obligation, l'interdiction, la permission, le facultatif. Il s'agit de tours tels que « il est interdit que tu rentres tard », « il faut que tu rentres tôt ». <http://www.cairn.info/revue-syntaxe-et-semantique-2001-1-page-57.htm>

³Les modalités épistémiques : le sujet exprime une croyance.
<http://www.cairn.info/revue-syntaxe-et-semantique-2001-1-page-57.htm>

⁴ KAMPERS-MANHE (Brigitte), *L'opposition subjonctif : indicatif dans les relatives*, Amsterdam, Atlanta, GA, 1991, p. 232.

*Rhetoric and poetics were considered sisters by the humanists, for they were thought to provide the rules for writing well in prose and verse; respectively...[thus]there was in the Renaissance, as for some time before, a close parallelism between rhetorical and poetic theory, and a good deal of mutual influence between the two areas*¹.

Il ne nous paraît par conséquent guère envisageable d'évoquer la langue du français préclassique, et en ce qui nous concerne, l'usage du subjonctif, sans prendre en ligne de compte l'interaction entre lesdites sœurs.

Mais « quelles que soient les indications précieuses que la lecture [des critiques et grammairiens] puisse nous fournir pour l'étude de la langue à cette époque, et bien que ces grammairiens puissent nous être dans ce travail des guides et des soutiens, c'est dans les textes mêmes qu'il faut étudier l'histoire du [...] langage »², pour vraiment la saisir. Un sondage exhaustif des occurrences de subjonctif préclassique se révélant impossible, et dans le but d'assurer pertinence et homogénéité à notre analyse, nous limiterons le champ de notre étude textuelle à un corpus rassemblant en particulier les textes de sept écrivains maniant prose et vers, et mus par l'impressionnant élan de légitimation du français insufflé par l'ordonnance de *Villers-Cotterêts* de 1539. Notre choix s'est porté tout naturellement sur Ronsard³, Du Bellay⁴, Louise Labé⁵, Montaigne⁶, Rabelais⁷, Marguerite de Navarre⁸, Honoré d'Urfé⁹ et Corneille¹ : chacun fit fondamentalement progresser la langue française, ce qui ne

¹ KRISTELLER (Paul Oskar), « Rhetoric in Medieval and Renaissance Culture », in *Renaissance Eloquence Studies in the Theory and the practice of the Renaissance*, Los Angeles/Londres, éd.J.J Murphy, Berkeley, 1983, p.16. Extrait cité par MEERHOFF KEES in *Rhétorique et poétique au XVI^{ème} siècle en France*, Leiden E.J. Brill, 1986, p. 2. Traduction par nos soins : Rhétorique et Poétique étaient considérées sœurs par les humanistes. On pensait en effet qu'elles étaient toutes deux initiatrices des règles de l'art du bien écrire, en prose comme en vers. Aussi, et respectivement, faisait-on à la Renaissance, comme quelque temps avant, un parallélisme entre les théories de la rhétorique et de la poésie, révélateur de la mutuelle influence des deux domaines.

² BENOIST (Antoine), *De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, Genève, Slatkine Reprints, 1968, p. 57.

³ Œuvres choisies : RONSARD (Pierre de), *Les Quatre premiers livres des Odes* [1550], Paris, Belles Lettres, 2001 ; *Œuvres complètes, XI, Discours des misères de ce temps* [1562/1563], Paris, Société des textes français modernes, 2009 ; *Sonnets pour Hélène* [1578], Paris, Droz, 1947 ; *Le Second livre des amours* [1578], Genève, Droz, 1951 ; *Les Amours* [1552], Paris, Classique Garnier (dite version Garnier), 1963.

⁴ Œuvres choisies : DU BELLAY (Joachim), *Deffence et illustration de la langue française* [1549], Genève, Droz, 2007 ; *L'Olive* [1550], Genève, Droz, 2007 ; *Les Regrets* [1558], Genève, Droz, 1966 ; *Les Antiquitez de Rome* [1558], Genève, Droz, 1966.

⁵ Œuvre choisie : LABÉ (Louise), *Œuvres complètes* [1555], *Sonnets, Élégies, Débats de Folie et d'Amour*, Paris, Flammarion, 1984.

⁶ Œuvre choisie : MONTAIGNE (Michel de), [1549-1592], *Les Essais*, tome 1 et 2, Paris, Presses Universitaires de France, 1965 et édition 2004.

⁷ Œuvres choisies : RABELAIS (François) *Gargantua* [1542], Paris, H. et É. Champion, 1912-1913 ; *Pantagruel* [1542], Paris, Champion, 1922.

⁸ Œuvre choisie : NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron* [1550], Paris, Gallimard, 1965.

⁹ Œuvre choisie : URFÉ (Honoré de), *L'Astrée* [1610-1631], Genève, Slatkine, 1966.

nous interdira pas toutefois de faire parfois référence à d'autres écrivains pour éclairer ou illustrer un fait de langue.

Ronsard et Du Bellay, pères de la Pléiade, jouèrent les premiers un rôle essentiel dans l'élaboration de la langue française. Ronsard participa activement au mouvement de modernisation grammaticale en appliquant, dans ses vers mêmes, les principes de simplification et de modernisation de la langue tels que dictés par Meigret. Il suivit le chemin tracé par Du Bellay, son aîné et maître, surtout connu pour être l'auteur de la *Défense et illustration de la langue française* qui défend la thèse que le français est capable de rivaliser avec le latin, le grec et l'italien, voire de les supplanter. Ronsard et Du Bellay usent tout deux du mode subjonctif avec une grande liberté, n'hésitant d'ailleurs pas à le remplacer par les formes concurrentes, en particulier par la forme en *-rais*, inconnue de la langue latine. La prose éprouva un besoin similaire d'innovation et de modernisation de la langue, illustré à la Renaissance par les œuvres de Montaigne et de Rabelais.

Montaigne exprime en effet un intérêt constant pour la grammaire française et ne cache pas l'amitié qui le lie au célèbre grammairien Jacques Peletier qu'il cite explicitement dans le premier livre des *Essais*: « Peletier me disoit chez moi »², écrit-il par exemple, et plus loin « Jacques Peletier, vivant chez moy, m'avoit fait ce present singulier »³. Cette remarque n'est pas anodine quand on sait le rôle essentiel que joua Peletier dans les domaines de la grammaire et de la rhétorique⁴, en sa qualité d'auteur d'un fameux traité de rhétorique datant de 1555⁵ et un autre traité sur l'orthographe⁶ mieux reçu que le système orthographique de Meigret. L'alliance entre la grammaire, la rhétorique et la littérature est plus particulièrement remarquable encore sous la plume de son ami Rabelais. Il porte bien son titre de grammairien⁷ au fait des innovations linguistiques de son temps, autant par sa curiosité personnelle que par ses amitiés, car :

¹ Œuvre choisie : CORNEILLE (Pierre de) : *Le Cid* [édition 1637], Société des Textes français modernes ; *L'Illusion comique* [1639], Paris, Nizet, 1985 ; *Médée* [1639], Paris, Gallimard, 1980.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XII, Apologie de Raimond Sebond, p. 571.

³ *Ibid.*, livre premier, chapitre XXI, De la force de l'imagination, p. 100.

⁴ Se référer à ce propos à la biographie établie en préface de la réédition de *L'Amour des Amours*, et rédigée par Jean-Charles MONFERRAN in PELETIER (Jacques), *L'Amour des Amours*, texte établi, présenté et annoté par Jean-Charles MONFERRAN, Société des Textes Français Modernes, diffusion Klincksieck, Paris, 1996, voir l'introduction biographique pp. I-XIV.

⁵ PELETIER (Jacques), *Art Poétique* (1555), dans *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, Paris, Livre de Poche, 1990, pp. 221-314.

⁶ PELETIER (Jacques), *Dialogue de l'ortografe e prononciation françoese departi an deus livres*, Poitiers, J. e E. de Marnef à l'enseigne du Pelican, 1550.

⁷ HUCHON (Mireille), *Rabelais Grammairien, De l'Histoire du texte aux problèmes d'authenticité*, Genève, Droz, 1981.

Il sçavait le François, l'Italien ; l'Espagnol ; l'Aleman, le Latin, le Grec et l'Hébreu. On dit même qu'il n'ignorait pas l'Arabe, qu'il avoit appris à Rome d'un Evêque de Caramith. C'est du moins ce qu'il témoigne luy-même. Outre cela il étoit Grammerien, Poète, Philosophe, Medecin, Jurisconsulte et Astronome.¹

Rabelais recourt sciemment au style archaïque et au travestissement stylistique pour se moquer de ses contemporains, à ses yeux souvent en décalage avec la modernité de la Renaissance, notamment en matière d'éducation² et de langue. Il est d'autant plus utile d'étudier cet auteur que son œuvre est écrite au moment même où paraissaient les premières grammaires, vers 1550. Il est d'ailleurs vraisemblable, comme le soutient Mireille Huchon, que Rabelais ait pris part aux virulents débats grammaticaux de ses contemporains ; de nombreux extraits de *Pantagruel* et *Gargantua* font clairement référence à ces disputes linguistiques. Aussi, la syntaxe investit-elle non seulement les traités de grammaire, mais également les pages de littérature. Le cas de la mystérieuse Louise Labé, « monstre qu'on appelle maintenant femme de lettres »³ ou simple « créature de papier »⁴, était aussi ce postulat. Elle nous interpelle encore pour deux autres motifs : d'abord en raison de sa syntaxe archaïsante, souvent en décalage avec celle de ses contemporains, et particulièrement en matière modale ; en raison ensuite de la polémique soulevée aujourd'hui autour de la signature de ses écrits : Louise Labé a-t-elle réellement rédigé ses œuvres, ou ne sont-elles qu'une simple parodie du style élégiaque ou de la dispute latine rédigée par les poètes de la Pléiade ? Cette énigme trouvera peut-être son explication à travers l'étude modale de l'œuvre de Louise Labé, l'emploi du subjonctif pouvant constituer un élément nouveau permettant d'argumenter ou d'infirmier la thèse de Mireille Huchon qui fait état d'une possible mystification ou supercherie littéraire. Si les valeurs et usages du subjonctif étaient d'un stéréotype trop prononcés par exemple, l'intention parodique deviendrait manifeste et la mascarade avérée et destinée à la seule distraction du lecteur.

Louise Labé, Ronsard, Du Bellay Montaigne et Rabelais apportent donc chacun une pierre à l'édification de la langue de la Renaissance, et ce faisant, à la saisie du mode subjonctif au XVI^{ème} siècle. En outre, comme une langue ne change pas radicalement entre la

¹ MORERI, *Le Grand dictionnaire historique*, Lyon, J.Girin et B. Rivière, 1681, t. II, p. 993. Cette mention est absente de la première édition de cet ouvrage.

² Lire à ce propos les conseils de Pantagruel en matière d'éducation, au chapitre VII de *Pantagruel*.

³ BARBEY D'AUREVILLY (Jules), « Madame Desbordes-Valmore », *Les Œuvres et les Hommes III. Les Poètes*, Slatkine Reprints, Genève, 1968, (première édition : Amyot, Paris, 1862), p.145. « Madame Desbordes-Valmore n'est pas une femme de lettres, puisqu'il y a de ces monstres qu'on appelle maintenant *femmes de lettres* ».

⁴ HUCHON (Mireille), *Louise Labé, une créature de papier*, Genève, Droz, 2006.

fin d'un siècle et le début du suivant, qu'elle poursuit lentement son mouvement d'année en année et qu'elle évolue insensiblement de décennie en décennie, il convient d'étudier les auteurs du début du XVII^{ème} siècle jusqu'au *Cid* : Pierre Corneille pour le théâtre et le vers ; et Honoré d'Urfé, pour la prose.

De fait, la langue du XVI^{ème} siècle ne se changea pas brusquement en celle de Vaugelas et de Malherbe à l'aube du XVII^{ème} siècle, lequel était d'ailleurs souvent qualifié de « baroque » pour l'opposer à la langue de la Renaissance et du Classicisme à venir. Cet adjectif n'est d'ailleurs pas pour déplaire à une époque, la nôtre, où il est à la mode et bien vu de trancher le temps en périodes affublées de dénominations précises censées révéler des caractéristiques particulières, comme si les choses de la langue et du verbe pouvaient être arrêtées et coupées en tranches. Ouvrons une brève parenthèse sur le mot « baroque », aujourd'hui utilisé pour désigner un mouvement littéraire propre au premier tiers du XVII^{ème} siècle, et à nos yeux peu concluant.

Il apparaît pour la première fois en 1531, dans l'inventaire de Charles Quint pour traduire le substantif portugais *barrocon* qui désigne une « perle de forme irrégulière »¹ : Au vue du sémantisme péjoratif, au mieux condescendant, du terme « baroque », il n'est pas surprenant d'attribuer aux décennies dites « baroques » des qualifications peu élogieuses telles que « proliférations désordonnées et impertinentes » ou « formes inutiles et irrégulières ». Pourtant, le « baroque » en tant que mouvement littéraire est d'origine récente. Ni le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694 ni le *Dictionnaire universel* de Furetière en 1690 ou le *Dictionnaire de Port Royal* du P. Pomey en 1671 ne font usage de ce terme dans le domaine des Lettres, ce dernier servant uniquement à la description des perles, pour preuve cette définition du *Dictionnaire universel* de Furetière : « Baroque : terme de Joüaillier, qui ne se dit que des perles qui ne sont pas parfaitement rondes ». Dans les années cinquante du siècle dernier, le voici qui définit un mode d'écriture propre aux premiers jours du XVII^{ème} siècle. Dès lors, il devient « trop facilement, dans son opposition au classicisme, une espèce de fourre-tout de l'inclassable »².

¹ GILBERT (Bertrand), *Le Baroque littéraire français*, Armand Colin, Paris, 1997, p. 9 : « On trouve aussi, dans la péninsule Ibérique, le portugais *barocca* (XIII^{ème} siècle) appliqué à rocher, une pierre bizarre-son équivalent castillan *barrocon* ainsi que la variante *berueco* désignant les rochers granitiques aux formes étranges qui hérissent ce genre de désert de pierre appelé *berrocal* (« *berrocal, tierra áspera, y llena de berruecos* »). De ce point de départ - impureté et éclat de la pierre, grandeur et âpreté des paysages de rocaïlle -, la remontée aux sources du mot apporte une cohérence : dérivé du latin *verruca* ('hauteur, éminence' et par suite 'verruge' et déjà 'défaut' ou 'tache' sur les pierres précieuses) ; ou, selon Pierre Guiraud d'un gallo-roman *barus*- 'divergent' - que l'on reconnaîtrait dans " baril " ou " baratin ". »

² *Ibid.*, p. 5.

Or rien ne permet objectivement de réduire les premières années du XVII^{ème} siècle à une simple antithèse du mouvement classique ou de la Renaissance. Pour nous, il n'y a rien de baroque, au sens moderne du terme, dans la langue du premier tiers du XVII^{ème} siècle car il s'agit encore tout simplement de la langue du XVI^{ème} siècle qui se continue au XVII^{ème} siècle comme un enjambement. Il est vrai qu'au début du XVII^{ème} siècle, le français se cherche encore et se découvre, essayant des tournures et des formes nouvelles, parfois fantaisistes, d'aucuns diraient « baroques », non par manque d'ordre, de contenance et de correction mais pour expérimenter les mots, comme l'enfant qui apprend à parler prononce un premier mot, puis des groupes de mots avant d'énoncer de longues phrases. Les premiers écrits de Pierre Corneille jusqu'au *Cid* sont encore empreints de cette charmante expérimentation linguistique. Après la querelle du *Cid*, en revanche, le dramaturge se pliera davantage aux règles syntaxiques et classiques qui lui feront quitter la langue de la Renaissance pour entrer, presque, dans celle de Vaugelas.

Honoré d'Urfé est notre second relais de la langue du début du XVII^{ème} siècle, avec son *Astrée* qui traverse quasiment tout le premier XVII^{ème} siècle. A maints égards ce roman pastoral demeure encore imprégné de la langue du siècle précédent, qui vit naître son auteur. Complexe au premier regard en raison de la multiplicité des récits qu'il comporte, *L'Astrée* trahit le dessein de s'adresser, avant l'heure, à l'honnête homme pour l'aider à concilier la vie en société avec les valeurs d'une sagesse antique retrouvée. Honoré d'Urfé a ainsi « tenté une sorte de synthèse optimiste des courants divers que représentaient ces livres (*Essais* de Montaigne, traduction de *l'Amadis*, de *Diane*, la sagesse antique de Platon à Epictète et Sénèque) également aimés en son temps »¹. Urfé n'est pas seulement le grand admirateur de Montaigne et de l'antiquité, mais il représente aussi, par sa langue, un maillon essentiel de la chaîne reliant les siècles de François I^{er} et de Louis XIV.

Il est étonnant de constater qu'en dépit des notables innovations et apports linguistiques que nous devons au XVI^{ème} siècle et au premier XVII^{ème} siècle, cette même époque occupe un espace si restreint de la recherche linguistique, et plus encore l'étude du subjonctif de la période en question.

Peu de linguistes ont en effet commencé à défricher le terrain de l'étude du subjonctif en français préclassique. Nous aurions par exemple vivement souhaité découvrir un article sur

¹MOREL (Jacques), *Histoire de la littérature française, de Montaigne à Corneille*, Paris, Garnier Flammarion, 1997, p. 305.

ce thème dans *Evolutions et variations en français préclassique*¹. Cet ouvrage collectif offre néanmoins le mérite de révéler les nombreuses préoccupations linguistiques relatives à la dite période et inhérentes au mouvement général de simplification, de cohérence et de cohésion syntaxique dans lequel le subjonctif, absent du collectif, aurait pu trouver sa place. Par ailleurs l'ouvrage de Marcel Barral *L'Imparfait du Subjonctif, Etude sur l'emploi et la concordance des temps du subjonctif*², fut d'une aide précieuse pour nous mettre sur la voie de la représentation de la concordance des temps depuis 1632, date du premier essai de normalisation que l'on trouve dans la *Grammaire Française* d'Antoine Oudin qui s'insère parfaitement dans notre chronologie. A contre-courant du manque d'intérêt suscité par le sujet, nous citerons les travaux récents d'Olivier Soutet sur la concession³ et le subjonctif⁴, et la *Grammaire du français de la Renaissance* de Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine⁵, richement documentée, plus complète et analytique que la *Grammaire de la langue française du seizième* de Georges Gougenheim⁶, mais dont le seul défaut est de ne pas aborder suffisamment les questions de morphologie. *L'Introduction à la langue du XVI^{ème} siècle* de Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler⁷ et les ouvrages de Mireille Huchon *Histoire de la langue française et Le français de la Renaissance*⁸ sont également truffés d'enseignements et de pistes d'investigations. En dehors de ces travaux récents, les ouvrages sur le français préclassique ont plus de 70 ans. *Les phrases hypothétiques commençant par « Si »*⁹ de Robert Wagner nous ont fourni des éléments très précieux pour saisir le mécanisme des subordinées conjonctives hypothétiques conjuguées au mode subjonctif à la Renaissance. Signalons un autre ouvrage intéressant : la thèse parue à la fin du XIX^{ème} siècle de Hugo W. Philip intitulée *Le Subjonctif et les grammairiens français du XVI^{ème}*¹⁰. Elle décrit le mode en se basant exclusivement sur les grammaires du XVI^{ème} siècle, à l'appui d'occurrences inventées par les

¹ COMBETTES (Bernard), *Évolution et variation en français préclassique, Etudes de syntaxe, op.cit.*

² BARRAL (Marcel), *L'Imparfait du Subjonctif, Etude sur l'emploi et la concordance des temps du subjonctif, op.cit.*

³ SOUTET Olivier), *La Concession dans la phrase en français, des origines au XVI^{ème} siècle*, Droz, Genève, 1992.

⁴ SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français, op.cit.*

⁵ LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance, étude morphosyntaxique*, Classique Garnier, Paris, 2009.

⁶ GOUGENHEIM (Georges), *Grammaire de la langue française du seizième*, Picard, Paris, 1984.

⁷ FRAGONARD (Marie-Madeleine), KOTLER (Eliane), *L'Introduction à la langue du XVI^{ème} siècle*, Nathan, Paris, 1995, emploi du mode subjonctif : pp. 83-86.

⁸ HUCHON (Mireille), *Le français de la Renaissance*, PUF (collection Que sais-je), Paris, 1998, le subjonctif, pp. 113-114 ; *Histoire de la langue française*, Paris, Le livre de poche, 2002.

⁹ WAGNER (Robert-Léon), *Les phrases hypothétiques commençant par « Si », dans la langue française, des origines à la fin du XVI^{ème} siècle*, Paris, Droz, 1939, p. 132.

¹⁰ PHILIP (Hugo W.), *Le Subjonctif et les grammairiens français du XVI^{ème}*, Stockholm, 1895.

premiers grammairiens du siècle tels que Palsgrave, Meigret ou Du Guez. Si cette étude rassemble les différentes occurrences utilisées par les grammairiens pour décrire le mode subjonctif à la Renaissance, elle demeure incomplète, parce que simplement descriptive et non représentative des productions littéraires.

Aussi, disposant de peu de matière critique pour appréhender l'étude du subjonctif de cette époque, nous irons directement puiser nos renseignements au cœur même des grammaires et des traités rhétoriques du XVI^{ème} siècle, et particulièrement dans *Le traité de la Grammaire française* de Meigret de 1550¹ et *La Grammaire Française* d'Antoine Oudin² en 1632, en espérant y trouver réponse à nos questions et matière à nos conclusions.

D'un point de vue morphologique, notre étude se basera principalement sur *From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman* de Mildred Katharine Pope³, *Le Verbe français, Etude morphologique* de Pierre Fouché⁴ et *l'Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot⁵. Ce sont les ouvrages les plus complets que nous avons trouvés en la matière. Les ouvrages de Mildred Katherine Pope et de Ferdinand Brunot présentent l'avantage d'établir constamment un lien entre l'histoire et l'évolution de la langue.

Pour nourrir notre investigation d'ordre syntaxique, nous nous sommes inspirés des principes guillaumiens, en particulier de l'ouvrage *Temps et verbe*⁶ et de l'article « de la répartition des trois radicaux du verbe "aller" entre les formes de la conjugaison française »⁷. Nous avons également consulté les observations de son disciple Gérard Moignet et son *Essai sur le subjonctif*⁸, réservé malheureusement au seul latin postclassique et à l'ancien français, dont la thèse fut ensuite confortée par celle de Peter Wunderli⁹. Aussi, et à l'exemple de ces maîtres, serons-nous fréquemment amenés à confronter le mode subjonctif à l'indicatif pour

¹ MEIGRET (Louis), *Trette de la grammere françoeze*, Paris, Wechel, 1550.

² OUDIN (Antoine), *Grammaire française rapportée au langage du temps* [1632], 1640 (2^{ème} édition), Genève, Stakine Reprints, 1972.

³ POPE (Mildred Katharine), *From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman*, Manchester, Manchester Univ. Press, 1966.

⁴FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français, Etude morphologique*, 1^{ère} édition Paris, Les Belles Lettres, 1931, 2^{ème} édition, Paris, Editions Klincksieck, 1967.

⁵BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome II et III, Paris, Armand Colin, 1967.

⁶GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe*, Paris, Champion, 1929.

⁷ GUILLAUME (Gustave), « de la répartition des trois radicaux du verbe "aller" entre les formes de la conjugaison française », *Langage et science du langage*, Paris, Librairie A-G Nizet, 1973, pp. 120-126.

⁸ MOIGNET (Gérard) *Essai sur le Subjonctif en Latin postclassique et en Ancien Français*, t.1, *op.cit.*

⁹WUNDERLI (Peter), *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen : eine syntaktischstilistische Studie*, Tübingen, M. Niemeyer, 1970.

dégager une définition dépassant la simple opposition traditionnellement proposée « réalité » *versus* « non réalité »¹. Nous mettrons comme eux l'accent sur la spécificité du subjonctif face aux temps et modes qui lui font concurrence, faisant valoir aussi le mécanisme psychique propre au mode subjonctif, car « ce n'est qu'en se référant à l'ensemble de la représentation psychique du verbe qu'on peut expliquer les emplois des temps du subjonctif » et qu'« il n'est pas d'explication valable des faits de discours sans référence à un système de représentation qui constitue, au propre, la langue. »² Notre travail syntaxique s'appuiera donc principalement sur la psycholinguistique de Gustave Guillaume, essentielle à l'appréhension de l'exposé qui va suivre.

Il part d'un postulat élémentaire : le langage n'est pas un simple outil de communication dont l'homme pourrait se passer si les progrès de la science permettaient l'usage d'un nouveau canal de transmission des idées. Il ne peut être remplacé par aucun autre moyen car il est l'expression concrète de l'image abstraite que l'homme se fait du temps qui passe et que nul autre instrument ne peut rendre. Chaque individu est ainsi contraint de se représenter le temps de manière plus ou moins précise pour trouver sa place dans le monde, en inscrivant sa propre figuration mentale du temps, dans une chronologie que Guillaume appelle l'« axe du temps chronogénétique »³. En d'autres termes, la dimension psychique du langage est la manière dont le temps abstrait se concrétise dans le verbe. De plus, conditionnée par une représentation de l'esprit humain influencée par son origine et sa culture⁴, cette mise en mots varie non seulement selon les communautés et les nations, mais encore au sein d'un même groupe humain selon les époques. La langue est ainsi en perpétuelle évolution, à l'image de l'esprit humain, comme disait Victor Hugo, « toujours en marche, ou, si l'on veut, en mouvement, et les langues avec lui. Les choses sont ainsi. Quand le corps change, comment l'habit ne changerait-il pas ? »⁵. Aussi, le latin devient-il par exemple langue romane à la suite de l'évolution de l'image verbale, concrétisée par un changement du système verbal latin en système verbal roman.

¹MOIGNET(Gérard), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, *op.cit.*, p. 53, citant la théorie de M. de Poerck, de réalité / non réalité.

²*Ibid.*, tome 1, p.131.

³GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe*, *op.cit.*, p. 8.

⁴ BRUNOT (Ferdinand), *La Pensée et la Langue*, Paris, Masson et Cie, 1953, p. XXI. : « Tout le monde est d'accord, je crois, pour considérer le langage comme un fait sociologique, qui se produit, se développe, s'altère, se perfectionne en fonction de la société à laquelle il appartient, qui en reflète la pensée collective, avec les nuances que peuvent y apporter, consciemment ou inconsciemment, les groupes et les individus ». Voir aussi à ce sujet GUSTAVE (Guillaume), *Temps et verbe*, *op.cit.*, pp. 1-2.

⁵ HUGO (Victor), *Cromwell*, Préface, Paris, Furnes et Cie, 1827, p. 40.

Cependant, celui qui éclaira le mieux nos recherches et inspira le classement principal de nos occurrences est Robert Martin. Tout notre travail syntaxique repose sur la charpente de ses analyses, et particulièrement sur ses ouvrages « Relation concessive et univers de croyances »¹, *Pour une logique du sens*² et *Langage et croyance*³. Ce que nous avons le plus apprécié dans ses écrits fut la simplicité des explications données sur le fonctionnement du mode, et sa faculté à rendre plus accessible un subjonctif réputé complexe. Nous avons d'ailleurs retrouvé la même limpidité et vulgarisation de la linguistique dans l'article d'Olivier Ducrot sur le concept de raison suffisante.⁴ A son exemple, nous ferons l'usage d'un langage simple et clair dans le cadre de cette étude. A cet effet, nous définirons les termes techniques préalablement à leurs divers emplois, tout en privilégiant les mots et phrases de préférence aux signes et équations. Les seuls signes que nous utiliserons se rapporteront au fléchage de Guillaume (axes cinétiques de la chronogénèse), aux équations en *p* et *q* utilisées par Robert Martin, et à quelques schémas simples relatifs à la concordance des temps.

Nous garderons enfin la dénomination de la syntaxe actuelle en matière de groupes verbaux, à savoir le 1^{er} groupe désignant les verbes dont l'infinitif est en *-er*, le 2^{ème} groupe les verbes dont l'infinitif est en *-ir* et qui ont pour origine les verbes latins inchoatifs⁵ et le 3^{ème} groupe rassemblant tous les autres.

Il nous arrivera aussi, à l'instar de la syntaxe moderne d'appeler P. 1, la première personne du singulier ; P. 2 la 2^{ème} personne du singulier ; P. 3 la 3^{ème} personne du singulier ; P. 4 la 1^{ère} personne du pluriel ; P. 5 la 2^{ème} personne du pluriel et P. 6 la 3^{ème} personne du pluriel.

D'un point de vue typographique, nous utiliserons principalement l'alphabet phonétique API, nos traductions seront précédées du signe ‘ lorsqu'elles seront insérées dans le corps du texte, la glose sera notée en petits caractères et en italique et les paradigmes verbaux, les radicaux, les désinences et les morphèmes seront généralement notés en italique.

Avant de commencer cette étude, qu'il me soit permis enfin d'en appeler à la compréhension du lecteur, le priant comme Du Bellay de « différer leur jugement jusques à la

¹ MARTIN (Robert), « Relation concessive et univers de croyances », in *Modèles linguistiques*, vol. 4, n°2, 1982, pp. 27-39.

² MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, op.cit.

³ MARTIN (Robert), *Langage et croyance : les univers de croyance dans la théorie sémantique*, Bruxelles, P. Mardaga, 1987.

⁴ DUCROT (Olivier), « L'expression, en français, de la notion de condition suffisante », *Langue française*, 12, décembre 1971, p.60.

⁵ MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *La Langue française au XIV^e et XV^e siècle*, Paris, Nathan, 1997, p. 278.

fin du livre, et ne le condamner sans avoir premièrement bien vu, et examiné ses raisons »¹. Et si le style de la présente thèse peut paraître parfois « un peu trop vif, on répondra, comme Robert Léon Wagner, qu'il n'est pas interdit d'apporter un peu de passion dans l'exposé d'un problème essentiellement humain, et qu'on suit après tout l'exemple des maîtres qui, dans cette maison même, nous ont rendu sensible l'intérêt profond de la grammaire française ».²

¹ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue Françoise*, op.cit., p. 70,

² WAGNER (Robert-Léon), *Les phrases hypothétiques commençant par « si », dans la langue française, des origines à la fin du XVI^{ème} siècle*, op.cit., p. 132.

CHAPITRE LIMINAIRE

Le XVI^{ème} siècle où « l'aube d'une exceptionnelle effervescence linguistique¹ »

¹ HUCHON (Mireille), *Histoire de la langue française, op.cit.*, p. 127.

C'est au matin du XVI^{ème} siècle que la langue française a « desclose » et pris conscience de son existence. Elle revendiqua alors une légitimité difficile à obtenir dans un contexte socio-culturel où le français était encore noyé dans le lit d'autres langues jugées supérieures : le latin, langue de l'enseignement et de l'Eglise ; le parler régional, « langue maternelle et utilitaire »¹ sans oublier l'italien réputé langue de l'élégance, des lettres et de la « culture »². Malgré ce brassage linguistique, le français s'émancipait de jour en jour et particulièrement en 1539 où une ordonnance royale devait en définir le statut. Il en résulta une remarquable floraison de la langue vulgaire, même dans la langue religieuse, et la conscience de la nécessité d'élaborer une norme du « parfait français », comme se plaisait à dire John Palsgrave. Elle visait à mettre un terme aux incohérences manifestes entre prononciation et orthographe du français, tout en le débarrassant du carcan des autres langues dites de « culture ».

A. De Seyssel à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) : Emancipation politique et création d'une langue nationale

Bien que le bilinguisme ambiant semble interdire toute indépendance du français, garante de sa légitimité, la langue vernaculaire devint un instrument du pouvoir royal dès le début du XVI^{ème} siècle, sous l'influence d'abord de Seyssel, conseiller de Louis XII, ensuite sous le règne de François I^{er}. Seyssel fut l'un des premiers à constater l'ignorance quasi généralisée du latin, même à la cour : « on ne pouvait dès lors songer à donner une éducation en cette langue à ceux d'entre eux qui avaient passé l'âge des études. On prit le seul parti possible, celui de leur faire des livres en français »³. C'est ainsi que le français se mua aux mains de la monarchie, en arme d'assimilation politique et d'expansion territoriale. À la question posée par Seyssel au roi Louis XII: « qu'ont fait le peuple et les princes romains quand ils tenoient la monarchie du monde et qu'ils taschoyent a la perpetuer et rendre eternelle ? Ils n'ont trouue autre moyen plus certain ne plus seur que de magnifier, enrichir et sublimer leur langue latine »⁴, son successeur François I^{er} devait répondre plus tard par l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui permit à un français balbutiant de s'affranchir de la tyrannie du latin maternel, du moins dans les affaires du royaume.

¹HUCHON (Mireille), *Histoire de la langue française, op.cit.*, p. 127.

²*Ibid.*

³BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française, tome II, op.cit.*, pp. 28-29.

⁴*Ibid.*

Entre les 10 et 15 août 1539, François I^{er} signa ainsi au château de Villers-Cotterêts une ordonnance comportant 192 articles qui exigeait que les prêtres procédassent à l'enregistrement des naissances, mariages et décès dans les registres paroissiaux. Par ce traité, le roi s'attribuait des pouvoirs administratifs plus étendus et cantonnait l'autorité de l'Église au seul domaine religieux ; les actes de naissance, mariage ou décès devant être désormais validés par un notaire sous l'autorité directe de l'état. L'ordonnance de Villers-Cotterêts marque pour ainsi dire le point de départ des registres officiels d'état civil. Par les articles 110 et 111, que nous reproduisons intégralement ci-après, l'ordonnance spécifiait de plus, et c'est le point qui nous intéresse ici, que tous les actes légaux et notariés seraient dorénavant rédigés exclusivement en français, bannissant par la même le latin, alors d'usage courant, des champs législatif et politique.

Art. 110. – Et afin qu'il n'y ait cas de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude ne lieu à demander interprétation.

Art. 111. –Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques, actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement.

Le « nous voulons et ordonnons » manifestait la volonté royale, ferme et intangible, d'éliminer toute source d'incompréhension juridique d'ordre linguistique pour « qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude ne lieu à demander interprétation ».

L'affirmation de l'autorité royale pour significative qu'elle soit sur le plan politique, l'est tout autant sur le plan linguistique. Elle souligne en effet l'incohérence de l'usage systématique dans les affaires officielles du pays, d'un latin que les sujets du roi ne comprennent plus guère. En résumé, politique et linguistique s'unissent ici pour que la langue française devienne la langue officielle de l'Etat et le ciment rassembleur d'un peuple parlant le « françois » autour d'un même territoire et d'un destin commun. Le français naît donc d'un acte politique fondateur d'une nation souveraine soumise à un pouvoir monarchique absolu, débarrassée de ses oripeaux religieux et du latin qui les symbolise. De plus cette unification politique se trouve concrétisée par l'accroissement du nombre d'agents royaux nantis entre autres tâches, de la mission d'affermir la position nouvelle de la langue française¹ dans un

¹ HUCHON (Mireille), *Histoire de la langue française*, op.cit, p. 132.

pays où le latin souffrait d'un déclin croissant dans les sphères politiques et plus étonnamment encore, dans les cercles religieux¹.

L'avènement d'une langue nationale, instrument du pouvoir absolu, eut pour corollaire la normalisation progressive du français et l'élaboration de grammaires typiquement françaises comme celle rédigée par Meigret que nous évoquerons en détail plus avant, ou celle de Ramus. Dans la préface de sa grammaire, Ramus expose à la « Royne mère du Roy » son projet d'introniser le français langue du savoir afin que ceux qui ne connaissent pas le latin puissent aussi avoir accès à toutes les sciences et disciplines:

Le Roy ma commandé de poursuivre le cours des arts liberaulx non seulement en Latin, pour les doctes de toute nation, **mais en François pour la France**, ou il y a une infinité de bons esprits capables de toutes sciences & disciplines, **qui toutesfois en sont privés, pour la difficulté des langues.** [...] La Grammaire est non seulement la première entre les arts liberaulx, mais elle est la mere nourrice de tous, qui les nourrit au berceau & leur apprend a parler & declairer ce qu'ils scavent. [...] **La Grammaire apprend aultres a bien parler [...] quelle aprenne a parler François a ses compaignes,** Rhetoriques, Dialectique, Arithmetique, Geometrie, Musiques, Astrologie, Physique, Ethique, Politique, par ainsi quelle ouvre le pas aulx arts liberaulx pour retourner de Grece, & d'Italie en la Gaulle, & pour rentrer sous le nom de CATHERINE DE MEDICIS en possession de leur ancienne patrie.²

Plus tard, dans une lettre écrite à un collègue suisse en latin, langue universelle du moment, il relate l'entrevue royale durant laquelle il exprima le souhait d'enseigner les sciences et les arts en français, discours qui « plut au roi et à la reine » à l'en croire :

Proposui [regi]...in Francia esse ingenia pleraque nobilia capacia disciplinarum omnium, quibus propter externarum linguarum difficultatem privarentur [...] ideoque [mih] etiam istam patriam institutionem mandaret. Gallos ante Caesaris adventum omnes liberales artes indigenas habuisse, Gallos iterum gallicas artes habituros esse. Haec oratio regi & reginae placuit. « Il y a en France, disais-je encore [au roi] une foule de bons esprits capables de comprendre toutes les sciences, **et qui en sont privés parce qu'elles sont exposées dans les langues étrangères.** [...] **Pourquoi ne pas me confier le soin d'instruire mes concitoyens ?** Comme les Gaulois, avant l'arrivée de César, possédaient tous les arts libéraux dans leur langage, ainsi les Gaulois de nos jours pourraient avoir encore des arts gaulois. Ce discours plut au roi et à la reine ».³

¹ Le latin est la langue de la liturgique et de l'Église, servant de référence commune à toutes les traductions.

² MEERHOFF (Kees), dans *Rhétorique et poétique au XVI^e siècle en France*, Leiden E.J. Brill, Leiden, 1986, p. 282, citant la préface de RAMUS, (Petrus), *Grammaire* [1572], Genève, Slatkine Reprints 1972, non paginé. Dans la lecture de cette retranscription du texte, les accents aigus ont été rajoutés. Nous mettons en gras.

³ *Ibid.*, p. 276, citant une traduction de Waddington datant de 1855 de la lettre de Ramus de mars 1571 à un confrère suisse Théodore Twinger, et rédigée en latin, « *Theodoros Zingaro, clarissime Professor Grace linguae in Academia Basiliens* ».

Un rapport étroit existe par conséquent entre l'inscription législative du français par l'ordonnance de Villers-Cotterêts et l'émergence des premières grammaires françaises. Aussi, puisque la grammaire est selon Robert Wagner « l'étude des rapports », rétablir le maillon de l'histoire permet de mieux saisir l'évolution de la langue, et en l'occurrence de connaître le secret du subjonctif de la période préclassique.

À l'exemple des lois, la langue vulgaire ne manqua pas d'investir à son tour le domaine religieux, modifiant durablement les rapports de l'Eglise avec la société et l'Etat séculier.

B. Extension remarquable des langues vulgaires dans la langue religieuse¹

A partir du concile de Tours de l'an 813, le latin fut officiellement qualifié d'incompréhensible pour de nombreux fidèles. Afin d'y remédier, le concile autorisa la prononciation d'un latin romanisé². Cette mesure ne suffit cependant pas à vulgariser le latin qui demeura l'apanage des rares sujets ayant fréquenté l'école et des scientifiques qui d'ailleurs s'en émanciperont de même progressivement, à l'instar des prêtres et pasteurs des églises catholique et réformée.

Le protestantisme participa en premier à l'entreprise d'émancipation des langues nationales en invitant les fidèles à lire la *Bible* dans la langue du pays. Bien que traditionnellement opposés à cette nouveauté par crainte des schismes et des hérésies³, les catholiques à leur tour se décidèrent à traduire en français les Saintes Écritures dans le but évident de contrecarrer l'offensive protestante de traduction des textes religieux en langue vernaculaire. C'est ainsi qu'apparurent aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècle les premières traductions catholiques de la *Bible* : en 1476 le *Nouveau Testament* imprimé par Barthélémy Buyer à Lyon, en 1487 la *Bible* traduite par Jean de Rély (imprimée pour la première fois à Paris à ladite date puis rééditée dix fois dans les cinquante années qui suivirent) et en 1523 et 1528 deux nouvelles traductions par Jacques Lefèvre d'Étaples des *Nouveau* et *Ancien Testament* par ordre de parution.

¹ HUCHON (Mireille), *Histoire de la langue française*, op.cit., p. 133.

² Prononcé avec les sons et l'accent de la langue (romane) des fidèles.

³ Schismes et hérésies peuvent résulter ou être entretenus par de mauvaises traductions qui autoriseraient des interprétations subjectives et tendancieuses de la Foi.

Protestants et catholiques contribuèrent ainsi activement à consolider la place de la langue française au détriment de la langue latine¹. Confortée par un franc succès sur les plans politique et religieux, la langue française pouvait en toute confiance se hisser au niveau de celles de l'Antiquité. Aux gens de lettres revenait dorénavant l'éminente mission de promouvoir l'usage du français, et aux grammairiens celle d'ajouter une nouvelle pierre à l'édifice d'un parler devenu langue nationale.

C. « Parfait françois »² et la question de la phonétique

L'émancipation d'une langue et sa conception claire et progressive dans les esprits se construisent par superpositions successives de strates et passe d'abord par l'élaboration d'une grammaire spécifique de la langue française. La nouveauté des grammaires du XVI^{ème} siècle réside ainsi d'abord dans l'intérêt porté au français en tant que langue savante digne d'intérêt et allant au-delà d'un simple outil de communication populaire³. Aussi, l'obsédante attention portée à la recherche des origines grecque et latine du français conduit à une étude approfondie sous le double aspect de l'étymologie - il s'agit au XVI^{ème} siècle de l'étude de la formation des mots et de la morphologie - et de la phonétique. Le goût pour la phonétique naît du défaut d'homogénéité des prononciations dans le royaume. Palsgrave situe le « parfait français » dans l'espace allant de l'actuelle Ile de France à l'Anjou. « Le parler des Parisiens », écrit-il, « est celui des contrées qui sont contenues entre la Seine et la Loire [...] car là est le cœur de la France, où la langue est, de nos jours, la plus parfaite et l'est depuis les temps anciens »⁴. Ces préoccupations phonétiques s'intéressent d'abord à la langue latine. L'étude des modifications de la prononciation sont ensuite transposées du latin au français. L'ouvrage d'Erasmus *De recta latini graecique sermonis pronuntiatione* représente le patron des ouvrages de phonétique adaptés aux besoins du français. Jusqu'à cette date, clercs, érudits, juristes, copistes et poètes écrivent comme ils l'entendent sans contrainte aucune. La variété

¹ La traduction de la *Bible* en français de Sébastien Castellion (1535) est par exemple sévèrement condamnée par Calvin. La *Bible de Genève*, écrite par Jean Calvin en 1560, est révisée, réécrite et surnommée Bible de l'« Epée » par Théodore de Bèze et Corneille de Bertram en 1558. En 1608 paraît la protestante *Bible de Louvain*, qui est en réalité une révision de la *Bible* de Lefebvre d'Étaples suspectée d'hérésie ; une autre bible traduite en 1566 par René Benoist à partir de la *Vulgate*, est soupçonnée aussi de calvinisme et provoque la polémique.

² Expression de John Palsgrave, PALSgrave (John), *L'éclaircissement de la langue française*, texte anglais original, traduction et notes de Susan Baddeley, Paris, Champion, 2003, p. 33.

³ Les grammaires étrangères font exception à cette tendance. Palsgrave rédige *L'éclaircissement de la langue française* pour aider ses compatriotes à apprendre le français et non pour faire la promotion de la langue française.

⁴ PALSgrave (John), *L'éclaircissement de la langue française*, *op.cit.*, p. 406.

des prononciations pose aussi des difficultés d'ordre graphique, d'autant plus que l'orthographe jusqu'au début du XVI^{ème} siècle n'est pas encore clairement définie. L'embarras orthographique provient d'un premier facteur : d'abord l'orthographe est demeurée fidèle à la graphie originelle latine malgré les changements de prononciation en français. Ouvrons une rapide parenthèse relative au changement articulatoire opéré en France à partir de l'invasion franque, et au rôle joué par les substrats. Comme tout idiome, le subjonctif s'est transformé lors de sa confrontation avec les parlers et accents étrangers des envahisseurs barbares. Ce que Saussure appelle le « substrat linguistique antérieur »¹ est d'ailleurs difficilement vérifiable² car enfoui trop profondément dans les soubassements de la langue, sans la moindre preuve écrite.³ Se pose de plus la question du degré de soumission linguistique d'un peuple aux parlers d'un envahisseur ou d'un voisin, cette interrogation ouvrant la voie à une seconde, celle du rapport entre instabilité politique et instabilité linguistique. Au V^{ème} siècle, les francs occupent le nord de la Gaule, les Wisigoths le sud et les Burgondes l'est. Bien que ces conquérants ne prétendent pas, contrairement aux romains, imposer leur langue aux peuples occupés, on constate néanmoins l'influence du franc sur le parler gallo-romain, restreinte il est vrai à l'accentuation et à la prononciation. De fait, les langues gallo-romaine et germanique coexistent entre le V^{ème} siècle (date d'occupation des territoires par les envahisseurs francs) et le X^{ème} siècle. Si le germanique transforme le gallo-romain en matière de prononciation, le franc, pour sa part, enrichit le lexique gallo-roman de plus d'un millier de mots tels que *heaume, honte, baron, blason, fief, félon, orgueil, blé*, de suffixes en *-ard, -aud, -ais* (nigaud, palaud etc...), de préfixes en *-mé* (mégarde, méconnaître, médire etc...), ou encore de noms propres comme *Bernard* (*Ber* : ours / *hard* : fort) ou *Richard* (*Ric* : puissant / *hard* : fort). Dans un même ordre d'idée, l'accent franc renforce celui marquant l'intensité en gallo-roman au point d'entraîner la disparition progressive de la voyelle finale, sauf [a] qui passe à [ə]. L'accent ne portant plus sur la voyelle finale, mais toujours sur l'avant-dernière syllabe du mot, cette voyelle finale est d'abord de moins en moins prononcée puis s'amuit totalement sous le fer de la langue germanique. C'est ainsi qu'au V^{ème} siècle *rosa* devient *rose* et *muro* est remplacé par *mur*. L'Italie et le pays d'Oc⁴, moins

¹ SAUSSURE (Ferdinand), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1972, p. 207.

² Saussure considère qu'il est difficile de prouver l'influence d'une prononciation sur un peuple. Aucun peuple n'est, à ses yeux, plus apte qu'un autre à prononcer un son ou plus à même d'influencer une autre langue ; *in Cours de linguistique générale, op.cit.*, p. 207.

³ Voir à propos du « patrimoine héréditaire », des « reliques gauloises », du « fond latin », des « éléments grecs », de « l'apport francique » et du « german en Gaule » BRUNOT (Ferdinand), et BRUNEAU (Charles), *Grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie, Editeurs, 1956, pp. 125-130.

⁴ Le pays de la langue d'Oc correspond au sud de la France actuelle.

touchés par les invasions germaniques car Wisigoth et francs ne s'y sont pas implantés durablement, échappèrent à l'emprise du phonétisme germanique. La langue d'Oc demeura plus fidèle à la prononciation latine¹, gardant de nombreux traits linguistiques et phonétiques hérités de la langue mère, tels que relevés par Mireille Huchon dans les premières pages de son *Histoire de la langue français*².

Bien que le lexique, la prononciation, l'accentuation et certaines formes syntaxiques gallo-romaines aient été influencés dans leur forme et leur expression par la langue francique, cette incidence demeure néanmoins réduite. Elle ne laisse de trace effective que dans l'accentuation et la prononciation du français. D'ailleurs la maîtrise du germanique recula progressivement au Moyen-Age, même à la cour. Bien que mérovingiens et carolingiens soient parfaitement bilingues, « Hugues Capet, de langue maternelle romane, semble avoir été le premier de ces souverains à recourir à un interprète pour comprendre le germanique »³. Ce n'est donc pas le moindre des paradoxes que de voir la langue de l'envahisseur germanique s'effacer devant celle du peuple occupé, et que la prononciation soit aujourd'hui le seul témoin restant de l'invasion franque. A la Renaissance, l'incohérence entre la graphie héréditaire latine et la prononciation à consonance germanique posait problème. Ainsi libérée du poids d'une orthographe étymologique et souvent incohérente, la voie était dès lors laissée libre pour placer, sous l'impulsion de Joachim du Bellay, la langue française au pinacle des langues, dotée ou non de l'orthographe des maîtres Peletier ou Meigret

D. Defense et illustration de la langue française, « une réponse en acte »¹

¹ HUCHON (Mireille), *Histoire de la langue française, op.cit.*, p. 68.

² *Ibid.*, pp. 68-69 : « Elle ne connaît pas la diphtongaison du [o], du [e] long, du [a] libres toniques ; seul le [ɛ] et de [ɔ] ont pu subir une diphtongue conditionnée par la présence d'un yod (*melius >mielhs*). Le [a] accentué libre se conserve ; *cápra* donne ainsi cabra (chievre en français). Le [o] se ferme jusqu'au [u], *amore* devenant amour qui passera sous cette forme en français. Il faut noter la rareté des voyelles fermées ; la conservation du timbre de la consonne nasale après la voyelle plus faiblement nasalisée. Les voyelles finales ne s'amuïssent pas (*pórta>porta*), ce qui fait que les mots sont surtout des paroxytons (accentués sur l'avant dernière syllabe), avec maintien de l'accent de mot qui disparaîtra du français. Le *s* devant consonne ne s'affaiblit pas (*festa*) ; les consonnes intervocaliques sourdes sont conservées après sonorisation (*vita >vida* ; *sapere>saber* ; *securu>segur*). Un certain nombre de ces particularités phonétiques se retrouvent actuellement dans " l'accent du Midi " avec lequel au sud de la France on prononce le français : tendance à l'ouverture des voyelles, nasalisation partielle de la voyelle avec maintien de l'articulation de la consonne nasale, tendance à prononcer distinctement toutes les voyelles, accent de mot. La langue d'Oc a un système de conjugaison proche du latin et permet de ne pas devoir recourir au pronom sujet ; le passé simple, l'imparfait du subjonctif sont bien représentés. »

³ *Ibid.*, p. 49.

L'émergence des premières grammaires¹ en langue française et l'intérêt nouveau et grandissant pour les langues vernaculaires « provoqu[èrent] une prise de conscience des mérites de la langue française »². Ainsi, dix ans après l'ordonnance royale de celui que Du Bellay appelait avec tendresse « notre feu bon Roi et père », le poète des *Regrets* rédigea un plaidoyer en faveur du français, arguant de sa suprématie sur les autres langues. Encore presque inconnu, Du Bellay fit paraître en 1550 cette singulière apologie de la langue française qui allait lui ouvrir les portes de la célébrité. Il y défendait la thèse alors originale, de débarrasser la langue vernaculaire de sa fonction utilitaire pour en faire une langue d'analyse et de savoir : « Du Bellay invit[ait] à penser cette difficile et pourtant nécessaire complémentarité entre la création et la conscience réflexive de celle-ci, il propos[ait] une réponse en acte »³. Il y soutint l'égalité de valeur et de hiérarchie des langues latine, grecque, italienne et française, affirmant l'identique dignité du français bien qu'encore à ses premiers balbutiements. Plus hardi dans ses écrits que l'ordonnance de Villers-Cotterêts et François I^{er} lui-même, Du Bellay entendait faire du français non seulement une langue administrative mais aussi une langue littéraire qui éclairerait le monde. Cette idée de la langue française, nationale et universellement reconnue, était partagée par d'éminents esprits de tous bords. Ronsard, Montaigne et Rabelais par exemple contribuèrent, en collaboration avec Joachim Du Bellay, à l'œuvre d'émancipation de la langue française, à l'« illustrer » au sens premier de « la rendre glorieuse et capable de sujets glorieux »⁴. Chaque ligne écrite de leur plume enthousiaste trahissait le projet novateur et ambitieux qui allait inspirer à Henri Estienne en 1579 un autre chant d'amour à la langue intitulé *La Precellence du langage françois*, dont l'efficacité tient à la maîtrise de l'art oratoire et de la grammaire.

E. Parenté des domaines de la rhétorique, de la grammaire et de la poésie

A la Renaissance, toutes les matières se confondent en une seule ; la rhétorique, point d'aboutissement de la scolarité par exemple à la Sorbonne, où l'art délibératif de la grammaire n'est considéré que comme un simple instrument pour acquérir la maîtrise des savoir-convaincre et savoir-toucher, autrement dit de la *ratio* et du *pathos*, principes essentiels de la

¹ Voir à ce propos BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française*, tome II, *op.cit.*, « efforts pour constituer une grammaire », pp. 128-159.

² DENIS (Delphine), SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français*, Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le Livre de Poche », 1994, p. XIX.

³ GALLY (Michèle), « Défense et illustration de la langue française », *Acta Fabula*, Mars 2008 (Volume 9, numéro 3).

⁴ FRAGONARD (Marie-Madeleine), KOTLER (Éliane), *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, *op.cit.*, p. 15.

rhétorique. Il nous paraît donc nécessaire d'exposer le contexte oratoire dans lequel étaient baignés les lettrés de la Renaissance, avant d'aborder la manière dont le subjonctif est exigé par certains tropes de cette même rhétorique, tels que la concession, l'interrogation et l'exclamation oratoire.

Au XVI^{ème} siècle, la réflexion sur le langage se nourrit de la convergence entre littérature et grammaire, traduite par le fait qu'en de nombreux écrits les concepts de la rhétorique¹ occupent toute l'esthétique du discours. Comme le rappelle Jean-Charles Monferran dans son article « art poétique et grammaire » au XVI^{ème} siècle², un rapport étroit unit la grammaire et la rhétorique de l'époque, qualifié de « cousinage encombrant de la grammaire »³ s'acheminant jusqu'au XVII^{ème} siècle vers « une autonomisation des disciplines ». ⁴ Mais tel n'est pas encore le cas au XVI^{ème} siècle. A partir de la seconde partie du siècle, elle se vit entraînée par le courant initié en Italie de défense de la langue vulgaire, à l'instar du Bembo du *Dialogue des Langues*. Dans ce dialogue, Speroni mettait en scène un débat entre un cicéronien défendant le concept du latin, langue du savoir, et un ancien adepte de Cicéron, le cardinal Bembo, partisan de la langue maternelle également creuset de science. Ce discours ramène à un point essentiel du débat cicéronien : savoir s'il fallait imiter le style de Cicéron à l'exclusion de toute autre⁵. Le problème qui se posait était non de savoir s'il fallait imiter pour écrire, mais qui imiter. En effet, la question de l'imitation allait de soi en matière de rédaction, et davantage encore pour un français novice. C'est pour cette raison d'ailleurs que les auteurs de la Pléiade et les humanistes en général vénéraient la langue latine, considérant « qu'afin de cultiver son vulgaire il est indispensable d'imiter le latin »⁶. Du Bellay regrettait même que le français n'eût pas encore, comme les italiens, ses grands écrivains⁷. Prenant appui sur cet argument, Du Bellay voyait dans l'imitation de l'écriture latine et italienne un levier idéal pour introduire le français dans la sphère de la grande littérature et accéder un jour à cette autonomie littéraire à l'italienne qu'il appelait de ses vœux en ses termes:

¹MILHE POUTINGON (Gérard), *Les Normes du dire au XVI^e siècle*, Paris, Champion, 2004, introduction, p. 11.

²*Ibid.*, MONFERRAN (Jean-Charles), « art poétique et grammaire : quelques " remarques " sur la répartition des disciplines en France à la Renaissance », pp. 235-248.

³*Ibid.*, p. 236.

⁴*Ibid.*, p. 240.

⁵MEERHOFF (Kees), *Rhétorique et poétique au XVI^e siècle en France*, *op.cit.*, p. 27.

⁶*Ibid.*, p. 9.

⁷ Les trois grands écrivains italiens cités par Bembo dans le dialogue et dont il faille suivre l'exemple en langue vernaculaire sont Dante, Pétrarque et Boccace.

Je voudroy' bien que nostre Langue feust si riche d'Exemples domestiques, que n'eussions besoing d'avoir recours aux Etrangers.¹

Ce disant, Du Bellay se prévaut de ce que Kees Meerhoff appelle comme Roland Barthes le « degré zéro de l'écriture », estimant la littérature française de la Renaissance « une véritable création *ex nihilo* »².

Rappelons que les écrivains du XVI^{ème} siècle étaient nourris de textes latins dès leur plus jeune âge et la maîtrise du latin³, comme du grec, s'imposait naturellement. Comment s'étonner dans ces conditions du poids de l'héritage latin et de voir les auteurs de l'époque imiter le style latin ? Sinon, à quelle autre langue leur plume aurait-elle pu recourir ? Paradoxalement cette réalité servira d'argument à Du Bellay en faveur d'une meilleure maîtrise du français « Or, pour ce que tu as déjà la connaissance de la langue Grecque et Latine, et qu'il ne reste plus que la Française, laquelle te doit être d'autant plus recommandée qu'elle est maternelle »⁴. Marc Fumaroli dépeint l'époque en question de la manière suivante :

Tout le travail philologique sur les textes, tout le travail grammatical sur la langue, trouvent à la fois leur conclusion et leur garantie, dans la mise au point du *Tullianus stylus*, le style cicéronien, destiné à supplanter le style, et donc la culture, du monarchisme médiéval.⁵

Les écoliers sont ainsi abreuvés de latin et de citations latines dès leurs plus tendres années, à l'époque même de la mise en marche de l'émancipation du français. A ses premiers balbutiements, la langue française réfléchit et s'exprime encore par reflexe et automatisme - nous dirions aujourd'hui inconsciemment - en termes de construction et de syntaxe latine, les seules connues et enseignées en ces temps. Aussi étrange que cela puisse paraître, tout le travail d'élaboration et d'affranchissement du français était appelé à se réaliser à travers la maîtrise du latin qui devait laisser bientôt sa place à la langue vernaculaire devenue langue de l'Etat. Cela étant, les écrivains de la Renaissance employaient souvent à leur insu les tours latins lus, écrits et répétés depuis l'enfance, qu'ils transposaient machinalement en français.

¹ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, *op.cit.*, p. 95.

² MEERHOFF (Kees), *Rhétorique et poétique au XVI^{ème} siècle en France*, *op.cit.*, p. 10.

³ WAQUET (Françoise), *Le latin ou l'empire d'un signe, XVIe-XXe siècle*, Albin Michel, Paris, 1998, p. 32.

« L'enfant était censé acquérir la maîtrise du latin parlé aussi bien qu'écrit : d'où un entraînement à la conversation par le biais de dialogues, de récitations, de disputes grammaticales, d'où de multiples exercices de traduction, de composition en prose mais aussi en vers. »

⁴ *Traité de la poétique et de rhétorique*, collection dirigée par Michel Simonin, Le Livre de Poche, Paris, 1990, RONSARD (Pierre de), « Abrégé de l'Art poétique français », p. 433.

⁵ FUMAROLI (Marc), *L'âge de l'éloquence, Rhétorique et res literaria de la Renaissance*, Paris, Broché, 2002, p. 78.

Ce point est essentiel pour saisir le motif d'apparition de certains paradigmes de subjonctif, inattendus.

C'est également au XVI^{ème} siècle que l'enseignement de la rhétorique débute en France. D'abord perçue par ses contemporains comme une science de la persuasion mais rapidement assimilée à l'art de la manipulation, la rhétorique il est vrai n'avait pas bonne presse. Dans ce climat de méfiance, l'orateur se doit de faire preuve d'un *ethos* juste et approprié pour être écouté, comme l'affirme Ronsard s'adressant au poète orateur :

Sur toute chose tu auras les Muses en révérence, voire en singulière révérence, **et ne les fera jamais servir à chose déshonnêtes, à risées, ni à libelles injurieux**, mais les tiendras chères et sacrées, comme fille de Jupiter, c'est-à-dire de Dieu, qui de sa sainte grâce a premièrement par elle fait connaître aux peuples ignorants les excellences de sa majesté¹.

Avant d'accéder au rang de rhéteur, force est d'être *vir bonus bene dicendi peritus*² 'homme capable de bien parler - ou de parler en bien', selon Quintilien, « honnête homme » diraient les classiques du siècle suivant³.

L'enseignement de la rhétorique s'épanouit donc en France à la Renaissance, et particulièrement à la Sorbonne, au Collège de Guyenne, et les collèges jésuites qui appliquaient un programme précis d'enseignement des lettres grecques et latines. Son apprentissage comprend la grammaire, la lecture et l'étude des textes des grands auteurs pour arriver à la composition personnelle construite sur le modèle de ces derniers. Voici un aperçu du programme quinquennal des écoles des pères jésuites⁴, comparable à quelques détails près à ceux des collèges de Paris et de Guyenne.

1^{ère} et 2^{ème} année : En latin : lecture des Epîtres de Cicéron, poèmes simples d'Ovide ; en Grec : le Tableau de Cebes.

3^{ème} année : Œuvres faciles de Cicéron, les Eglogues de Virgile, le 4^{ème} livre des Georgiques, le 5^{ème} et le 7^{ème} livre de l'*Eneide*

4^{ème} et 5^{ème} année : la rhétorique :

Textes de Cicéron et de Quintilien, avec des références à la *Rhétorique* et à la *Poétique* d'Aristote.

¹ RONSARD (Pierre de), *Abrégé de l'Art poétique français*, 1565, in *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 431. Nous mettons en gras.

² *Vir bonus dicendi peritus* (homme de bien expert dans l'art de dire, de parler) Cette expression latine est attribuée à Caton. Elle est reprise ensuite par Sénèque, Cicéron et Quintilien. Elle décrit les qualités de l'orateur idéal, en donnant la priorité aux qualités morales (*bonus*) sur l'habileté technique (*peritus*).

³ Ronsard ouvre l'*Abrégé de l'Art poétique français*, par l'avertissement que pour écrire de la poésie il faille avoir l'âme « bonne, sainte et vertueuse », être de « bonne nature, non méchant, renfrogné, ni chagrin : mais animé d'un esprit gentil », *op.cit.*, p. 432.

⁴ Programme dont fait état Alex Lobban Gordon dans *Ronsard et la rhétorique*, Genève, Droz, 1970, p. 25.

Continuation de l'apprentissage des auteurs classiques, en latin : César, Salluste, Tite-Live, Quinte-Curce, Virgile, Horace (choix d'odes) ; en grec : Isocrate, saint Chrysostome, saint Basile, lettres de Platon, Démosthène, Thucydide, Homère, Pindare, etc...

Les écrivains du XVI^{ème} siècle restent particulièrement influencés par les textes appris par cœur. Ils sont d'après Ronsard « studieux de la lecture des bons poètes » et précise-t-il les apprennent « par cœur autant [qu'ils le pourront] »¹ afin de réussir la meilleure imitation possible de leurs modèles. L'enseignement rhétorique était fondé sur les exercices d'imitation, appelés *Progymnasmata*, hérités de la seconde sophistique et remises à l'ordre du jour par les écoles jésuites. Cette gymnastique de rédaction consistait d'abord à « digérer » c'est-à-dire assimiler le style des grands auteurs - à la Renaissance il s'agit bien entendu des auteurs grecs et latins - pour être en mesure dans un second temps d'écrire à la façon de ces derniers. Cette méthode d'apprentissage ne voyait pas dans l'imitation imposée une vile copie de l'original mais au contraire une des étapes jalonnant le parcours de l'élève sur le chemin du style personnel. Pour Pétrarque, l'imitation ne doit pas ressembler à l'objet comme l'image reflétée par le miroir, mais comme le fils ressemble au père, « un mystérieux je ne sais quoi maintenant le rapprochement »². Considérant le contexte, il n'est guère surprenant de voir les auteurs de la Pléiade, défenseurs convaincus de l'excellence du français, rester fidèles à la musicalité des phrases latines apprises sur les bancs de l'école, qui faisait dire à Bembo :

Je n'ai découvert en moi aucune forme de style, aucune image de la diction, avant de l'avoir créée par moi-même à force de réflexion, à force de lire pendant un long espace d'années les livres des Anciens, à force de travail, d'expériences et d'exercices.³

Conformément au modèle cicéronien, les étudiants de la Renaissance formés à l'*optimus stylus*⁴, au meilleur style, ornaient et amplifiaient leur discours à chaque moment de la rédaction de la *narratio* afin d'émouvoir et de mieux convaincre le destinataire. Ces différents jalons, essentiels et nécessaires pour attendrir l'auditoire, recherchaient la mise en valeur d'un instant du discours ou d'un moment de bravoure, par exemple. Héritiers d'un apprentissage scolaire bien marqué, les auteurs n'ignoraient rien des effets rhétoriques des procédés appris à l'école et s'exerçaient à réutiliser les « tropes » les plus efficaces, - ou les figures de style

¹ RONSARD (Pierre de), « Abrégé de l'Art poétique français », in *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, op.cit., p. 433.

² FUMAROLI (Marc), *L'Âge de l'Eloquence*, op.cit., p. 78.

³ *Ibid.*, citation empruntée à Marc Fumaroli p. 85.

⁴ *Ibid.*, expression empruntée à Marc Fumaroli dans *L'Age de l'Eloquence*, p. 82.

selon la terminologie moderne - pour convaincre par le *pathos* du *placere*. Parmi ces tropes figurent la concession et l'interrogation au subjonctif.

Cependant Cicéron n'est pas seul à influencer l'art oratoire et l'écriture de la période : la notion du Beau chez Platon influence de la même manière les écrivains.

Pour Platon, le Beau pare les discours, les objets, les corps, les pensées et les actes, « cette diversité d'usage [tenant] au fait que le Beau, objet de passion qu'on nomme amour (*érôs*), hisse l'âme du sensible à l'intelligible »¹. Il considère que cette Idée est innée, inscrite en chacun de nous. Cette conception remise au goût du jour par Pétrarque, s'étend à tout le siècle. Comme Platon, le poète florentin pense effectivement que l'Idée du beau est « présente en chacun de nous à la naissance comme la cause finale de son activité »², chacun « dispos[ant] de capacités naturelles plus ou moins grandes de remontée vers l'Idée du beau »³. Il est devenu dès lors primordial de bien écrire pour approcher au plus près l'incarnation idéale de Beauté.

Saint Augustin enrichit cette notion platonicienne en y introduisant une dimension religieuse qui ne constitue pas seulement une entité esthétique, mais une notion morale⁴. La beauté du style élève l'âme à Dieu dans une inouïe « réciprocité [où] s'ouvre l'immarcescible jeu entre Dieu et l'homme pensant »⁵. Dans ce contexte « les règles ni les préceptes de la rhétorique ne sont d'aucun secours dans l'acte créateur, qui ne relève pas d'une technique apprise et transmissible, mais de la capacité de l'écrivain à l'éveil spirituel »⁶. Écrire de beaux textes, miroirs de l'âme du poète faite à l'image de Dieu, se meut ainsi en un devoir car :

La participation au pur *esse* qu'est l'être en qui sont toutes les perfections, donne à toutes choses de se tenir dans l'être sans retomber au néant, chacun exprimant dans les limites de son être quelque chose de pur *esse* dont elle est issue : ô Dieu, rien n'existe que par une image de votre perfection⁷ !⁸

Une comparaison entre la création divine et littéraire s'impose dès lors, comme le souligne le cardinal italien Bembo qui plaçait Dieu au centre de toute rédaction :

¹ BRISSON (Luc), PRADEAU (Jean-François), *Le Vocabulaire de Platon*, Paris, Ellipses, 1998, p. 7.

² FUMAROLI (Marc), *L'Age de l'Eloquence, op.cit.*, p. 84.

³ *Ibid.*

⁴ Voir FUMAROLI (Marc), *L'Age de l'Eloquence, op.cit.*, « Saint Augustin et le " De doctrina christiana" », pp. 70-76.

⁵ CARON (Maxence), *La Vérité captive*, Paris, Le Cerf, 2009, p. 1065. Voir tout le chapitre intitulé « Commencement-Aller au Principe », pp. 1057-1116.

⁶ FUMAROLI (Marc), *L'Age de l'Eloquence, op.cit.*, p. 84.

⁷ CLAUDEL (Paul), *Cinq grandes odes* [1910], Paris, Gallimard, 1957, p. 281.

⁸ CARON (Maxence), *La Vérité captive, op.cit.*, p. 1074.

Dieu est comme une sorte de bien écrire, à laquelle il ne manque rien, une forme absolument belle, qu'avaient en vue autant qu'ils pouvaient le faire par la pensée et Xénophon et Démosthène et Platon lui-même surtout, et Crassus et Antoine et Jules César et plus que tout autre Cicéron, quand ils composaient et écrivaient quelque chose. Et cette image qu'ils avaient conçue dans leur esprit, c'est à elle qu'ils rapportaient leur style et leur intelligence. Je pense que nous devons faire de même et qu'il nous faut, dans nos écrits, employer tous nos efforts à nous rapprocher le mieux et le plus près de cette beauté¹.

La communion de l'auteur à l'image de Dieu le fait participer à sa divinité : l'écrivain devient à son tour créateur, au sens aristotélicien du terme, c'est-à-dire poète. L'écrivain orne ainsi son discours pour embellir une œuvre, entre autre grâce au subjonctif qui répond à l'aspiration de fleurir l'écriture et de dire l'ineffable.

Les contextes politiques et linguistiques ayant été exposés, nous pouvons désormais entrer dans le vif du sujet au subjonctif, et pour commencer nous demander s'il existait une norme morphologique du mode en français préclassique.

¹ Le Cardinal Bembo cité par Marc Fumaroli dans *L'Age de l'Eloquence, op.cit.*, p. 86.

Chapitre 1.

Quelle morphologie du subjonctif en français préclassique ?

Notre langue est aujourd'hui si enrichie par la profession et l'expérience des langues Latine et Grecque, qu'il n'est point d'art, ni science si difficile dont elle ne puisse traiter amplement et elegamment. Parquoi il nous faut confesser qu'elle a en soi quelque ordre, par lequel nous pouvons distinguer les parties dont sont composées tout langage et la réduire à quelques regles. (Meigret, 1550, 2)

Le mode subjonctif est l'un des points les plus controversés de la langue, en raison de sa progressive disparition de l'usage, particulièrement à l'imparfait et au plus-que-parfait en français moderne, alors qu'il était couramment utilisé en ancien et en moyen français. A la lecture des textes de la Renaissance et du premier XVII^{ème} siècle, ce temps paraît avoir constitué aussi une ère bénie du mode subjonctif, fréquemment utilisé aussi bien en prose qu'en vers.

Nous nous demanderons alors dans ce chapitre comment s'écrivait et se reconnaissait le mode subjonctif à cette période et s'il existait une norme morphologique déterminée, inscrite dans les grammaires de l'époque et applicable aux œuvres afin de saisir « l'étude des variantes de signifiant »¹ des unités significatives, la morphologie.

Nous nous intéresserons dans un premier temps à la transformation morphologique des paradigmes du mode subjonctif, du latin au français, avant d'examiner de manière synchronique « l'élément qui est le support de la signification commune à toutes ces formes verbales et qui fait dire précisément qu'elles relèvent d'un même verbe, d'une même entrée dans le dictionnaire »² à savoir le radical du verbe, en insistant sur la spécificité morphologique du subjonctif de cette période, caractérisée par l'obsession de l'analogie et de la simplification des paradigmes, qui se vérifie aussi dans le traitement des désinences. Nous verrons ensuite de quelle manière le manque d'unification de l'orthographe engendre des difficultés d'identification du mode, contrecarrée néanmoins par l'usage de la béquille du subjonctif, exception faite des nombreux tours lexicalisés fréquents à cette époque. L'ordre sujet verbe se généralise par ailleurs, favorisant de même l'identification de la forme verbale. Nous concluons notre étude morphologique par le classement des paradigmes de subjonctif propre au français préclassique réparti entre l'optatif, le conjonctif, et la forme en –rais qui rejoint d'ailleurs le conjonctif et l'optatif.

¹ MARTINET(André), *Eléments de linguistique générale*, Paris, Colin, 1967, p.106, (cité par Christian Touratier dans *Le système verbal français*, Armand Colin, Paris, 1996, p. 24).

²TOURATIER (Christian), *Le système verbal français*, *op.cit.*, p. 18.

1.1. Du subjonctif latin au subjonctif français : un changement de l'image verbale et des formes

Bien que le mode subjonctif soit particulièrement courant en latin, son usage s'appauvrit lors du passage du latin à la langue vernaculaire. Ses formes changent alors à la suite de l'évolution de l'image verbale, concrétisée par un changement du système verbal au sein même de la conjugaison¹.

Ce phénomène apparut au moment précis où les notions de *perfectum*² et d'*imperfectum*³ furent négligées en bas latin. Un évènement linguistique, majeur pour Muller⁴, essentiel pour Moignet, en résulta : la disparition des déponents, ces verbes typiquement latins de sens actif et de morphologie passive⁵. Pour Moignet, les déponents sont passifs dans leur « immanence », c'est-à-dire dans leur principe. Cette définition est essentielle car c'est d'elle que découle la transformation du mode subjonctif en langue vernaculaire.

La disparition progressive des déponents, d'abord absorbés par l'actif puis par la forme passive, enclencha le processus de transformation de la langue. Afin d'exprimer un procès au passif, la langue était désormais dans l'obligation de construire une forme composée où le participe passé marquerait le sème passif, pour autant qu'il fût employé avec le seul auxiliaire « être ». Le passage des déponents dans la sphère de l'actif entraîna aussi de nombreuses mutations. Reprenant l'exemple de Moignet, lorsque le verbe *imitor* devient *imito*, *imitatus sum*⁶ ne peut plus demeurer l'expression de son parfait, car, d'une part *imitatus* a perdu sa valeur passée et d'autre part *sum*, désormais l'auxiliaire utilisé à la voix passive, n'est plus un simple auxiliaire, non marqué, de la voix active mais le gage au contraire du passage à la

¹ Se référer à MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif*, t. 1, *op.cit.*, « Ruine du système psychique latin », pp.150-160.

² Le *perfectum* regroupe les temps qui indiquent qu'une action est accomplie, à savoir le parfait et le plus-que-parfait de l'indicatif et du subjonctif, ainsi que le futur antérieur de l'indicatif. On le reconnaît à l'actif par sa formation à partir du radical du parfait de l'indicatif.

³ L'*imperfectum* regroupe les temps qui indiquent qu'une action est inaccomplie, à savoir le présent et l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif, et le futur simple de l'indicatif. On le reconnaît à l'actif par sa formation à partir du radical du présent de l'indicatif.

⁴ Pour Muller la disparition des déponents marque l'arrêt de mort du latin, en tant que langue parlée en Gaule du Nord, après 750 après Jésus-Christ. Il étaye cette thèse in MULLER (H. F.), "When did Latin cease to be a spoken language in France", *Romanic review*, t. XII, 1921, pp. 318- 334.

⁵ Par exemple *confiteor* est un verbe déponent parce que sa morphologie est passive, mais il se traduit par le sens actif « je confesse ».

⁶ MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif, en latin postclassique et en ancien français*, t. 2, *op.cit.*, pp. 656-658.

forme passive, exception faite des verbes qui se construisent toujours avec l’auxiliaire *être* comme *partir* ou *venir*. *Imitatus sum* passe alors à *imitatum habeo*, ou *imitavi* pour exprimer un procès au passé. Le verbe « avoir » devient par conséquent un auxiliaire qui différencie la voix active dont il se charge, la voix passive se voyant dévolue à l’auxiliaire *être*. Aussi la forme *imitatus sum* exprime-t-elle dorénavant le procès de la voix passive, et *imitatus habeo* celui de la voix active. Le parfait peut alors prendre deux formes en latin tardif : la forme nouvelle et composée *imitatum habeo*, qui correspond à notre actuel passé composé, ou la forme simple *imitavi*, ancêtre du passé simple.

L’histoire du passage du latin au roman est donc avant tout, celle des formes du *perfectum* latin dont certaines, tels l’infinitif parfait latin et le subjonctif parfait latin, disparaîtront en langue romane sans laisser de trace. L’amuïssement de divers emplois et formes du subjonctif commence dès lors à prendre forme en langue romane et leur valeur temporelle à se modifier.

L’autre fait notoire du passage du système modal latin au système modal roman consiste donc dans la ruine de la valeur temporelle du subjonctif opéré lors de cette transition.

Le premier temps du subjonctif à connaître une évolution temporelle, par affaiblissement de sens, est l’imparfait du subjonctif. Traditionnellement utilisé pour exprimer l’incertitude dans une subordonnée dépendant d’une proposition principale conjuguée au passé, son emploi était désormais autorisé après des principales conjuguées au présent.

Le second temps à subir un affaiblissement temporel est le présent du subjonctif, victime involontaire du succès de l’imparfait du subjonctif qui le concurrençait dans l’expression de l’éventuel. Entraîné par la migration temporelle de l’imparfait, le plus-que-parfait devait céder à son tour, n’étant pas en mesure de résister à l’usage omni temporel de l’imparfait du subjonctif. Ayant élargi ses possibilités d’emploi jusqu’à dépasser le champ restreint où il était initialement confiné, à savoir l’expression de l’antériorité dans un système au passé, le plus-que-parfait dont la valeur devint toute relative, finit par se confondre avec l’imparfait du subjonctif¹ à telle enseigne que locuteurs et énonciateurs de l’époque bas-latine, confondaient fréquemment ces deux temps, les utilisant indifféremment. Devenus presque impossibles à discerner l’un de l’autre, « le plus-que-parfait du subjonctif put signifier, et signifie de plus en plus, ce que signifie l’imparfait à l’âge classique »². Le plus-que-parfait n’étant quasiment plus utilisé en bas latin, il devait servir de substitut à la forme traditionnelle

¹ Le plus-que-parfait a une forme composée lorsqu’il est déponent ou conjugué à la voix passive.

² MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, t. 2, *op.cit.*, p. 657.

de l'imparfait du subjonctif latin, appelée également à subir des transformations morphologiques importantes afin d'éviter toute confusion avec l'infinitif.

Notons à ce propos que l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif romans n'ont rien d'héréditaire. La première personne du singulier du subjonctif imparfait du verbe latin *amare*, 'aimer', *amarem*, se forme à partir de l'infinitif auquel on ajoute les désinences traditionnelles : *amar-em*, *amare-s*, *amare-t*, *amare-mus*, *amare-tis*, *amare-nt*. Il n'existe donc aucun rapport entre le *que j'aimasse* français et la forme héréditaire latine *amarem* car la désinence *-sse* ne provient pas de l'imparfait du subjonctif latin classique *amarem* mais du subjonctif plus-que-parfait *amavissem*, **amassem*. Il est vrai que le morphème *-ss* fut rapidement perçu comme indice de passé, alors que le morphème *r* était au contraire considéré soit comme un indice de futur (à l'instar du participe futur latin *amaturus esse*) soit comme un indice de l'infinitif *amare*¹. Aussi pour éviter toute ambiguïté et assurer une claire et juste compréhension du caractère passé du procès, le latin oral dut emprunter les formes du plus-que-parfait du subjonctif (**amassem*, **amasses*, **amasset*, **amassemus*, **amassetis*, **amassent*) dans l'expression de l'imparfait du subjonctif. Aussi, en vue de compenser la graduelle disparition de l'imparfait du subjonctif latin héréditaire, le plus-que-parfait du subjonctif latin - tombé en désuétude face à la généralisation des formes composées dans l'expression des tours passés révolus - finit par se substituer morphologiquement au subjonctif imparfait classique qui devait disparaître progressivement.

De plus, la valeur temporelle du subjonctif latin souffrait d'une faiblesse résumée par le fait qu'un résultat dans la perspective prospective n'exclue pas le déroulement du processus dans aucune des époques passée, présente, ou future. Ce flottement temporel s'avérait décisif dans le cycle d'évolution de la langue car il donna naissance à un mode inédit pour les uns, à un nouveau temps de l'indicatif pour les autres : le conditionnel ou forme en *-rais*. En effet, à chaque fois que le temps risque de présenter un vide non occupé par le subjonctif présent

¹*Ibid.*, pp. 659-660 (nous mettons en gras) : « C'est surtout la faculté organique du futur roman de fournir une forme adéquate à un futur II du niveau de décadence qui explique la raison de son triomphe. Cette faculté a pour marque **la trouvaille de l'indice -r-, dont la présence signifie futur, dont l'absence signifie passé.** » Notons que Jean-Max Claris élargit le sémantisme du morphème lorsqu'il est suivi de *a*. Le morphème *ra* est à ses yeux doté d'un sens subjectif. Il écrit : « L'aspect suffixal de *-ra*, s'il convient à l'expression du " futur " et de la " conjecture " en raison de son contenu subjectif, ne leur est pas spécifique (ex : *Je me permettrai de me retirer*, *Je vous dirai que je n'en sais rien*, etc.). La valeur constante de *-r-* nous paraît être "l'appréciation personnelle du locuteur envers un procès dont il ne peut pas (ou ne veut pas) confirmer la réalisation". [...] Dans tous les cas, le suffixe *-ra* exprime une distance (ou *distanciation*) subjective entre le locuteur et l'énoncé. », CLARIS (Jean-Max), « Note sur les formes en *-rait* », *Langue française*, 11, 1971, p. 33.

concentré exclusivement sur la volition et la tournure impérative, le choix du conditionnel (la forme en –rais) s'impose de lui-même.

La diversité des valeurs du subjonctif eut donc pour résultat notoire de faire glisser graduellement l'imparfait du subjonctif dans l'atemporel, le subjonctif latin couvrant par ailleurs un très large spectre d'usages qui paradoxalement contribua, entre autres facteurs, à son inéluctable déclin.

En latin, le subjonctif s'utilise dans presque tous les tours subordonnés et souvent à chaque emploi du subjonctif correspond un emploi à l'indicatif. Cette mixité modale fut à l'origine de la simplification des valeurs du subjonctif. Le gallo-roman recourut ainsi à l'éviction du subjonctif à chaque fois que le mode indicatif était en mesure d'en prendre le relais. Le mode indicatif présentait de surcroît le double avantage d'éviter les nombreuses exceptions du mode subjonctif et de bénéficier de l'exclusivité de certains tours, les temporels et causaux par exemple. Force est de constater que les langues romanes usent fréquemment de substituts éludeurs de subjonctif, la période phrastique préférant, par exemple, la brièveté de l'infinitif à l'amplification des subordonnées conjonctives. Les langues romanes ont pu ainsi bénéficier de formes supplétives inconnues de la langue latine, tels que les auxiliaires modaux et les périphrases verbales, pour construire des phrases courtes. À titre d'exemple, pour sa commodité le verbe *debere* 'devoir' fut progressivement conjugué à l'indicatif et suivi de l'indicatif pour traduire l'idée de volition ou d'obligation, au détriment du subjonctif traditionnellement utilisé dans la complétive. De même, par souci de simplification, l'infinitif remplaça le subjonctif pour éviter la répétition d'un sujet doublement employé dans la principale et la subordonnée : *Je souhaite que je réussisse / je souhaite réussir. Ce procédé est fréquent en bas latin.¹

Ce latin cependant n'est plus celui de la langue classique de César ou Cicéron. Il a été transformé par l'évolution parallèle du latin et des parlers des régions conquises par l'empire. Le latin d'Eglise de l'époque mérovingienne adopte ainsi le système syntaxique de la langue romane. À la lecture des textes religieux, par exemple, nous n'avons rencontré aucune subordonnée comportant des subjonctifs imparfait ou plus-que parfait, mais exclusivement les présents du subjonctif à valeur injonctifs et optatifs, fréquents en langue vernaculaire :

¹MARTINEAU (France), « Evolution de l'alternance infinitif/subjonctif dans les compléments de verbes de volonté » in Simone MONSONEGO et Bernard COMBETTES (dir.), *Actes du VIIIe Colloque international sur le moyen français*, INALF, 1997, pp. 541-561 ; et dans notre travail pp. 265-266.

Latin (Veni creator spiritu)

*Pater noster, qui es in caelis
sanctificetur nomen tuum
adveniat regnum tuum
fiat voluntas tua
sicut in caelo et in terra.*

Français

Notre Père qui est aux cieux
Que ton nom **soit** sanctifié
Que ton règne **viene**
Que ta volonté **soit faite**
Sur la terre comme au ciel.

Latin (Gloria)

*Deo Patri **sit** gloria, Et Filio, qui a
mortuis Surrexit, ac Paraclito In
saeculorum saecula. Amen*

Français

Gloire **soit** à Dieu le Père, au Fils ressuscité
des morts, à l'Esprit Saint Consolateur,
maintenant et dans tous les siècles. Amen.

Latin (Requiem)

*(Graduale), associé au Trait : Requiem
aeternam dona eis, Domine, et lux
perpetua **luceat** eis. In memoria
aeterna erit justus : ab auditione mala
non timebit. (Tractus) : Absolve,
Domine, animas omnium fidelium
defunctorum ab omni vinculo
delictorum et gratia tua illis succurrente
mereantur evadere judicium ultionis, et
lucis aeternae beatitudine perfrui.*

Français

(Graduel) : Donne-leur le repos éternel,
Seigneur, et **que** la lumière éternelle les
illumine. Le juste restera dans un souvenir
éternel, duquel il n'a pas à craindre une
mauvaise réputation. Trait : Absous, Seigneur,
les âmes de tous les fidèles défunts de tout lien
de péché, et **que**, secourues par ta grâce, elles
méritent, Seigneur, d'échapper au jugement
vengeur et de goûter aux joies de la lumière
éternelle."

L'évolution de la langue vernaculaire conduit au déclin des abondants paradigmes du subjonctif latin, remplacés par un subjonctif plus dépouillé, aux radicaux et aux désinences nouveaux, de facture romane.

1.2. Les radicaux verbaux du français préclassique

En moyen français, de nombreuses variations distinguaient la langue et la conjugaison des verbes et il fallut attendre le XVI^{ème} siècle pour assister à la réglementation de l'orthographe et voir les radicaux des verbes s'unifier progressivement.

Le présent est le temps du subjonctif dont le radical évolue le plus en français préclassique. D'abord, son radical a tendance à réduire les dernières alternances de radical en vigueur en moyen français, et dont l'origine remonte à la place occupée par l'accent en ancien français. Sachant qu'en français post médiéval l'accent tombe toujours sur la pénultième, la langue s'est unifiée, réduisant les différences morphologiques au sein des paradigmes de même temps.

Selon un processus d'analogie, le radical se simplifie et prend une forme plus homogène au XVI^{ème} siècle. Ce processus de simplification n'est pas une mince affaire quand on sait combien de radicaux subsistaient encore dans la langue du moyen français, raison pour laquelle Christiane Marchello-Nizia fait état dans *La langue française aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles*, de verbes dont la conjugaison se fait parfois sur plus de cinq radicaux.¹ Examinons pour commencer les alternances possibles de voyelles au sein des radicaux.

1.2.1. Radical de présent, alternance a- versus ai-

Bien qu'à l'indicatif on rencontre encore, et comme généralement en ancien et en moyen français, le radical *am-* comme dans les occurrences du type :

- Mais le temps luy apprit à ses despens qu'elle se trompoit, car depuis ce jour le berger la desdaigna de sorte qu'il la fuyoit, et bien souvent **amoit** mieux s'esloigner de Bellinde que d'estre contraint de la voir.²
- Elle m'avoit dit qu'elle t'**amoit** fort, et te la feroit avoir.³
- Il ne veult poing d'ung peu de peau ou Il tenoit des herbes qu'il n'**amoit** point.¹

¹ MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *La langue française aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles*, op.cit., pp. 271-284.

² URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 1, op.cit., 1^{ère} partie, livre 10, p. 395.

³ LAVARDIN (Jacques de), *La Celestine* [1578], London, Tamesis books, 1974, acte VIII, p. 146.

▪Il a mis de son creu en l'ode dixieme du cinquieme livre, en ces vers, dont la main industrielle **amoit** d'amours et de pleurs.²

le radical courant du subjonctif présent est *aim-* en français préclassique :

- Mon fier destin et vostre force extreme,
En vous aimant, me commandent que j'**aime**
L'heureux object du bien qui me tormente.³
- Est-il raisonnable **que j'aime** ce que la nature et la raison me deffendent d'aimer ?⁴
- Jusques à quand, berger, ordonnez-vous que j'**aime** sans estre aimée, et que je recherche sans que l'on m'en sçache gré.⁵
- Si vous fais-je serment veritable, qu'il n'y a homme au monde que j'**aime** plus que vous.⁶

et ce, bien que de nombreuses grammaires, à l'instar de celle de Jean Pillot, fassent état encore de l'ancien radical *am-*. C'est tout à fait le contraire qui s'opère pour le verbe *clamer* et ses composés. Au lieu de conserver le radical du moyen français *aim-* (*que je clame*), il adopte *-am* (*que je clame*) :

- Ainsi quiconques **reclame** le nom du Seigneur, qu'il se retire de toute iniquité.⁷
- Ha ! Philon, souviens-toy que la Fortune est fâme,
Et que de quelque ardeur que Syphax la **reclame**,
Elle est pour Massinisse, et qu'elle aymera mieux
Suivre un jeune Empereur, qu'un autre desja vieux.⁸

Si une tendance au radical *aim-* est nette en français préclassique, l'alternance des radicaux *-o-* versus *-e-* ; *-o-* versus *-ou* l'est bien moins.

¹ HÉROARD (Jean), *Histoire particulière de Louis XIII*, Tubingen, Max Niemeyer Verlag, 1605-1610, p. 146.

² DEIMIER (Pierre de), *L'Académie de l'art poétique, où sont vivement esclaircis et déduicts les moyens par où l'on peut parvenir à la vraye et parfaite connoissance de la poésie françoise*, Paris, J. de Bordeaulx, 1610, chapitre 15, p. 471.

³ DU BELLAY (Joachim), *L'Olive*, *op.cit.*, p. 265.

⁴ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 2, p. 62.

⁵ *Ibid.*, 1^{ère} partie, livre 4, p. 135.

⁶ *Ibid.*, livre 6, p. 220.

⁷ CALVIN (Jean), *Des scandales* [1550], Genève, Droz, 1984, p. 164.

⁸ MAIRET (Jean), *La Sophonisbe* [1635], Paris, Droz, 1945, acte I, scène II, p. 25.

1.2.2. Radical de présent, alternance : –o- versus –e- ; –o- versus –ou-

Les paradigmes du verbe *trouver* et *treuver* coexistent en français préclassique, comme l'illustrent ces occurrences :

- Or je voy qu'il est temps d'aller prouver par moy
Les propos de ma bouche, il est temps **que je treuve**
En ce corps bien heureux la pratique et l'espreuve.¹
- Le semblable faut **qu'il treuve** bon en autrui².
- **Qu'il treuve** un beau prétexte en ses flammes éteintes,
Et que mon nom lui sert à colorer ses feintes !³

Cependant, le radical *trouver* demeure le plus courant, et Vaugelas le préfère même à *treuver* :

Trouver, et *treuver*, sont tous deux bons, mais *trouver*, avec, *o*, est sans comparaison meilleur, que *treuver* avec *e*. Nos Poètes neantmoins se servent de l'un et de l'autre à la fin des vers pour la commodité de la rime. Car ils font rimer *treuve* avec *neuve*, comme *trouve* avec *louve*. Mais en prose, tous nos bons Auteurs écrivent, *trouver* avec *o*, et l'on ne dit point autrement à la Cour. Il en est de mesme de *prouver* et d'*esprouver*. Mais il faut dire, *pleuvoir* avec *e*, et non pas *plouvoir*, avec *o*.⁴

Les verbes *demeurer*, *dévoré* connaissent le même embarras et les mêmes difficultés. Le verbe *demeurer* connait les radicaux *-e* et *-o* (*demeure*, *demoure*) alors que le verbe *dévoré* connait les radicaux *-o* et *-ou*, (*devore*, *devoure*), comme dans l'exemple suivant :

« Vraiment, dit l'autre, c'est nostre frere christien. Mettons le au cul de nostre cher de peurque les bestes sauvaiges ne le **devourent**. Mais despeschons nous, car nous ne sommes pas seure icy. »⁵

D'autres types de radicaux se concurrencent à cette période, à savoir les radicaux palatalisés et non palatalisés.

¹ AUBIGNÉ (Théodore Agrippa d'), *Les Tragiques* 3 [1630], Paris, Droz, 1932, p. 64.

² LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, discours V, p. 84.

³ CORNEILLE (Pierre), *Clitandre ou l'Innocence délivrée* [1632], Paris, Gallimard, 1980, acte premier, scène III, p. 109.

⁴ VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise* [1647], Genève, Slatkine Reprints, 2000, Rq 133, pp.133-134.

⁵ VIGNEULLES (Philippe de), *Les Cent Nouvelles nouvelles* [1515], Genève, Droz, 1972, nouvelle 20, p. 117.

1.2.3. Les radicaux palatalisés versus non palatalisés

En français préclassique coexistent les radicaux palatalisés et non palatalisés. Les verbes concernés sont par exemple les verbes *prendre, venir, savoir* et *craindre*. On notera cependant que la forme la plus utilisée en français préclassique est la forme non palatalisée, par exemple *prenne* :

- Je croy, dist Ennasuitte, qu'il n'y a femme au monde qui **prenne** plaisir à la mort d'un homme encores qu'il fust son ennemy.¹
- Il ne faut aussi que le volage lecteur me blâme de trop me louer, car s'il n'a autre argument pour médire que ce point là, ou mon orthographe, tant s'en faut que je **prenne** égard à tel ignorant, que ce me sera plaisir de l'ouir japper, et caqueter, aiant pour ma deffence l'exemple de tous les Poètes Grecs et Latins.²
- Et qui est celui des hommes, qui ne **prenne** plaisir, ou d'aymer, ou d'estre aymé ?³
- Et dorenavant que personne ne se **prenne** à Folie.⁴
- Mais qu'une femme ou homme d'esprit, **prenne** plaisir à l'afeccion d'une personne, qui ne la peut découvrir, lui donne ce qu'il ne peut demander, escoute un rustique et barbare langage.⁵

Plus rare, le paradigme *preigne* palatalisé apparaît parfois :

- « Je donne au diable en quas que de ma vie
Preigne à mercy leur vente de quenoilles. »⁶
- Mais il fault, je le voy bien, que maintenant de harnoyz je charge mes pauvres espauls lasses et foibles, et en ma main tremblante je **preigne** la lance et la masse pour secourir et garantir mes pauvres subjectz.⁷
 - Va de son compaignon le credit rabaissant,
Puis il est rabaissé : afin que leur puissance
Ne **preigne** dans ce monde une entiere accroissance.⁸
 - Il faut, ce dites vous, que ce peuple fidele
Soit guidé par un Chef qui **preigne** sa querelle,
Ainsi que Gedeon, lequel esleu de Dieu,
Contre les Madiens mena le peuple hebreu.⁹
 - S'il ne peut digerer la drogue forte et abstersive, pour desraciner le mal, au moins qu'il la **preigne** lenitive, pour le soulager.¹⁰

¹ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 5^{ème} journée, 50^{ème} nouvelle, p. 1016.

² RONSARD (Pierre de), *Les Quatre premiers livres des Odes*, *op.cit.*, Au lecteur, p. 23.

³ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 72.

⁴ *Ibid.*, p. 84.

⁵ *Ibid.*, p. 73.

⁶ RABELAIS (François), *Gargantua* [1542], Paris, H et E Champion, 1912-1913, chapitre II, p. 29.

⁷ *Ibid.*, chapitre XXVIII, p. 274.

⁸ RONSARD (Pierre de), *Oeuvres complètes*, XI, *Discours des misères de ce temps*, *op.cit.*, Discours à la Roynne, p. 20.

⁹ *Ibid.*, A la Roynne, p. 48.

¹⁰ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XIV, Que le goust des biens et des maux depend en bonne partie de l'opinion que nous en avons, p. 67.

•Car de luy alterer ou cacher la verité, de peur qu'il ne la **preigne** autrement qu'il ne doit, et que cela ne le pousse à quelque mauvais party, et ce pendant le laisser ignorant de ses affaires.¹

•Et demidieu ne dedaigne
De les aller informant,
Affin que l'homme en dormant
Toutes sçiences **appreigne**².

Ce dernier paradigme sera définitivement condamné dans le premier XVII^{ème} siècle. Antoine Oudin écrit explicitement : « Opt. Prenne & non **pregne** »³ et Vaugelas dans sa remarque 66 :

C'est une faute familiere au Courtisans, hommes, & femmes, mesmes à ceux qui parlent le mieux, de dire *preigne*, comme, *il faut qu'il preigne patience*, au lieu de dire, *qu'il prenne* ; Et *vieigne*, pour *viene*, comme, *il faut qu'il vieigne luy-mesme*, au lieu de dire, *qu'il vienne*.⁴

Aussi, pour les verbes du premier groupe, la réduction a été presque totale en moyen français, souvent au détriment du thème faible. Il subsiste quelques alternances en [ɛ] / [a] (*declaire/declarons* ; *aime / amons*), en [ø] / [u] (*treuve/ trouvons* ; *epreuves / eprouvons*) et, au début du siècle, en [je] / [e] : *giet, achieve, crieve, lieve*⁵ au lieu de *jette, acheve* ; *crève, lève*.⁶

Des paradigmes ne connaissent en revanche plus la moindre concurrence avec les radicaux du moyen français : c'est le cas du paradigme *puisse*.

1.2.4. Généralisation de *puisse*

Palsgrave remarque que *puisse* est « *more in use* », 'plus courant', que *peusse* : seuls quelques auteurs utilisent encore l'ancienne forme qui n'a pas réduit ce qu'il nomme la « diphtongue » *eu*⁷. Montaigne, Rabelais et Du Bellay l'écrivent aussi à de rares moments :

•**Peusse**-je ne me servir que de ceus (des mots) qui servent aux halles à Paris¹ !

¹ *Ibid.*, chapitre XVII, un traict de quelques ambassadeurs, p. 73.

² RONSARD (Pierre de), *Le Premier livre des Odes*, *op.cit.*, À Joachim du Bellai angevin, Ode XVI, p. 122.

³ OUDIN (Antoine), *Grammaire Françoisse*, *op.cit.*, (nous mettons en gras) p. 178.

⁴ VAUGELAS (Claude Fabre de), *Remarques sur la langue françoise*, *op.cit.*, p. 66.

⁵ POPE (Mildred Katharine.), *From Latin to modern French with especial consideration of Anglonorman, phonology and morphology*, *op.cit.*, p. 350 et pp. 390-391.

⁶ HUCHON (Mireille), *Le Français de la Renaissance*, *op.cit.*, p.100.

⁷ PALSGRAVE (John), *Lesclaircissement de la langue francoyse*, *op.cit.*, p.105.

- Affin que de leur bave elles ne gastassent le pavé, en sorte que les pages du palais **peussent** jouer dessus à beaulx detz ou au reniguebieu à leur ayse².
- Je ne veux alleguer en cet endroit (bien que je le **peusse** faire sans honte)³.

En outre, les paradigmes de subjonctif présent *pevet* ou *peuet versus puisse* qui se faisaient concurrence en Moyen français⁴ ont généralement disparu pour laisser place à l'unique paradigme *puisse* :

- Le maulubec vous trousse, la caquesangue vous viengne, le mau fin feu de riccuracque, - aussi menu que poil de vache, - tout renforcé de vif argent, - vous **puisse** entrer au fondement.⁵
- En quoy je vous **puisse** asseurer qu'il m'a ouvert le vrays pays et abisme de encyclopedie, voire en une sorte que je ne pensoys trouver homme qui en sceust les premiers elemens seulement⁶.
- Mais si ne suis-je si sot de racompter histoire de moy, dont la verité vous **puisse** porter ennuy.⁷
- Je dy seulement, qu'il n'est pas impossible, que nostre Langue **puisse** recevoir quelquefois cest ornement, et artifice aussi curieux, qu'il est aux Grecz, et Romains.⁸
- Il faut qu'il s'arreste où l'amour le contrainct ; et que, pour quelque occasion qu'il **puisse** advenir, ne change le cueur ne la volonté.⁹
- Et je dy, que ce Retardement ne prouve point qu'elle ne **puisse** la recevoir.¹⁰
- Ô bons Dieus on ne sçauroit faire
Que la vertu se **puisse** taire
Bien qu'on brule de l'obscurcir.¹¹

En effet, le *v* de l'infinitif *pouvoir* se généralise au XVI^{ème} siècle et *pooir* disparaît¹². Comme l'explique Christiane Marchello-Nizia, citant Jordogne « ce n'est qu'après 1500 [...] que se généralisent les graphies *pouuoir* qu'on doit lire *pouvoir*. »¹³ Antoine Oudin se souvient du paradigme *peuve* dans sa grammaire, et note que l'optatif du verbe *pouuoir* se conjugue *Je peuve*.¹⁴

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 172.

² RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XVII, p. 205.

³ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence et illustration de la langue françoise*, *op.cit.*, livre premier, p. 95.

⁴ MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Armand Colin, Paris, 2005, p. 277.

⁵ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, Prologue de l'auteur, p. 11.

⁶ *Ibid.*, chapitre XX, p. 226.

⁷ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, la 1^{ère} journée, 6^{ème} nouvelle, p. 739.

⁸ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, *op.cit.*, livre premier, p. 98.

⁹ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 8^{ème} nouvelle, p. 746.

¹⁰ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, *op.cit.*, livre premier, p. 99.

¹¹ RONSARD (Pierre de), *Le Premier livre des Odes*, *op.cit.*, À Jouachim Du Bellai angevin, Ode IX, strophe 4, p. 92.

¹² MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, *op.cit.*, pp. 277-278.

¹³ *Ibid*

¹⁴ OUDIN (Antoine), *Grammaire française*, *op.cit.*, p. 166.

Un autre type d'alternance existe en français préclassique, celui de radicaux foncièrement différents, comme c'est le cas du verbe *aller*.

1.2.5. Les deux radicaux de subjonctif du verbe *aller*¹

Le verbe *aller* est particulièrement intéressant car il connaît en tout trois radicaux dans sa conjugaison, dont deux pour l'expression du subjonctif présent en français préclassique.

Le premier radical est le radical *v-* qui remonte au latin au *uadere*. Il dérive originellement de l'indicatif présent *vois* : *Vois, vas, va(t)/vait, alons, allez, vont* ; qui est lui-même issu du latin classique *vado, -is, -it, -unt* ('marcher').

Le second est le radical *i-*, qui remonte au latin *ire*, et que l'on retrouve par exemple au futur simple et dans la forme en *-rais*.

Le troisième radical est le radical *all-* qui dérive du bas latin *alare*, « peut-être issu » selon Gaston Zink d'une forte contraction de *ambulare* pris, en langue militaire, au sens de 'marcher au pas'². Ces radicaux ont chacun un sens propre qui, « en l'absence d'un radical qui convînt à son entier, a dû, afin de s'exprimer intégralement, faire appel à des radicaux au nombre de trois, qui en portent chacun une partie distincte »³ : Les sens sont les suivants :

→le radical en *ir-* exprime le futur catégorique et hypothétique.

→le radical *v-* exprime le présent.

→ *all-* exprime le passé.

Aussi, « le système de la conjugaison, faute d'un radical habile 1^{er} à en porter l'entier, se distribue, en vue de sauvegarder son intégralité, et le plus possible de son homogénéité, entre plusieurs radicaux réciproquement supplétifs, qui en retiennent chacun une part, déterminée selon des raisons le plus souvent impénétrables à première vue⁴ ». En d'autres termes, trois radicaux sont nécessaires à l'expression respectivement du présent, du futur et du passé (passé d'époque et modal.⁵)

¹ZINK (Gaston), *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989, p.152.

²*Ibid.*, p. 153.

³GUILLAUME (Gustave), « De la répartition des trois radicaux du verbe *aller* entre les formes de la conjugaison française », in *Langage et sciences du langage*, Librairie A-G. Nizet (Paris), Presses de l'Université Laval(Québec), 1973, p. 120.

⁴*Ibid.*

⁵Voir SOUTET (Olivier), « La notion de mécanisme compensatoire en grammaire de l'ancien français », *Mélanges P. Ménard*, Paris, Champion, 1998, t. II, pp. 1252-1266.

Le subjonctif présent connaît deux paradigmes au présent en français préclassique, et donc deux conjugaisons possibles du verbe *aller*, à savoir :

- Que j'aïlle, que tu aïlles, qu'il aïlle, que nous a(i)llions, que vous a(i)lliez, qu'ils aillent.
- Que je voise, que tu voisies, qu'il voise/ voist, que nous voisions, que vous voisiez, qu'ils voissent.

Comme le rapporte explicitement la majorité des grammaires, à l'instar de *L'Institution de la langue française* de Jean Pillot :

Optatif
Dieu vueille que
I'aïlle, ou **que ie voise**, *Utineam eam*. **Que tu aïlles**, ou **voisies**, *eas*. Qu'il **aïlle**, ou **voise**,
eat.
Que nous **aïllons**, *eamus*, que vous **aïliez**, *eatis*, qu'ils **aillent** ou **voissent**, *eant*¹.

Olivier Soutet souligne cependant « historiquement une hésitation quant au choix du radical »², parce que le paradigme en *v-* a toujours été plus ou moins assimilé aux autres paradigmes rattachés au mode indicatif et de même radical, à l'instar du présent de l'indicatif *je vais*³ alors que le paradigme *all-*, traditionnellement rattaché au passé (*j'allais*), ne s'oppose pas à la valeur passée du subjonctif *que j'aïlle*, puisque dans une optique guillaumienne, le subjonctif présent est un avant indicatif⁴ :

Aussi, le radical *aïll-* a-t-il progressivement évincé dans le courant du XVII^{ème} siècle le radical *v-*, parce qu'il exprimait le virtuel, alors que le radical *v-* était enclin à actualiser le propos. De plus, le recul du subjonctif imparfait dans l'expression de l'irréel⁵ renforce le subjonctif présent en *all-*.

Si le subjonctif présent renvoie bien, en tant que paradigme du subjonctif, à une représentation non actualisée du temps et fonctionne, à ce titre, comme passé modal de l'indicatif (d'où la possibilité d'utiliser le radical *all-*) en revanche-notamment à une époque où l'imparfait du subjonctif est pleinement utilisé pour traduire, en particulier,

¹PILLOT (Jean), *Institution de la langue française, Gallicae linguae institutio* [1561], texte latin original, introduction, traductions et notes par Bernard Colombat, Paris, Honoré champion, 2003, p. 190.

²SOUTET (Olivier), « La notion de mécanisme compensatoire », in *Mélanges P. Ménard, op.cit.*, p. 1259.

³*Ibid.*, *v-* : « on a là, en revanche, une combinatoire de type compensatoire entre un radical pleinement actualisant et les désinences non actualisantes du subjonctif ».

⁴*Ibid.*, « Le paradigme en *all-*, radical du passé modal et temporel, en l'occurrence du passé modal du paradigme de subjonctif présent *que j'aïlle* (étant entendu que le subjonctif présent est un passé de l'indicatif) qui se combine parfaitement avec les morphèmes désinentiels du subjonctif, également non actualisants » ; *All-* : « On a là une combinatoire de type confirmatoire, le radical *all-* et les morphèmes désinentiels du subjonctif étant de même orientation sémantique, c'est-à-dire non actualisants ».

⁵A propos des valeurs de l'imparfait du subjonctif, voir SOUTET (Olivier), *Etudes d'ancien et de moyen français*, Paris, PUF, 1992, p. 215.

l'hypothèse irréaliste - il apparaît par rapport à celui-ci comme moindrement virtualisant, ce qui, on le sait, le rend apte à traduire la modalité optative - injonctive et ce qui du coup, explique qu'il n'ait pas été alors en disconvenance absolue avec le radical v-.¹

La langue élimine ainsi un radical de subjonctif à la morphologie actualisante (*voise*) et portant de ce fait à confusion². *Aille* pour sa part aligne sa conjugaison sur celle de *vaille*, du latin *valeam*. Dans un souci d'homogénéité et de clarté, la forme en *aille* se généralise donc à tous les paradigmes, comme dans ces exemples :

- Vrayement, Mes-damoiselles (dist en se levant Theleme) il a raison, et vous prie qu'en luy imposant silence, **ailions** esteindre cette grande ardeur avec la rosée que savez.³
- Mais afin que nous ne nous en **ailions** pas sans revanche : le marquis de Pesquaire assiegeant Genes.⁴
- Combien que vostre debilité soit longue, toutefois c'est beaucoup que vous **ailiez** tousjours petit à petit en amendant.⁵
- Ma-dame, c'est raison qu' **ailiez** la premiere; et que vous estant obligée volontairement à semblable promesse que moy, commencez à vous en acquiter.⁶

Nous remarquons par ailleurs que les P. 4 et P. 5 peuvent être graphiés avec un *i* qui s'amuïra progressivement dans la seconde partie du XVI^{ème} siècle :

- Je veulx que **ailions** prendre d'assault tout le royaume des Dipsodes.⁷
- Et s'il vous plaist que tous les jours [...] nous **ailions** dedans ce beau pré le long de la riviere du Gave.⁸
- Toutefois (dit-il) [...] je suis bien content que nous y **ailions** premier qu'ailleurs.⁹
- C'est bien raison que (comme lui, et moi)
Alliez seules par bois, plaine, et campagne¹⁰.
- N'y reculez, ma fille, il vous en viendroit mal,
Et Dieu, qui de ses dons vous est si liberal,
S'en pourroit courroucer, si par outrecuidance
Vous **ailiez** dedaigner une telle alliance.¹¹

¹ SOUTET (Olivier), « La notion de mécanisme compensatoire », in *Mélanges P. Ménard, op.cit.*, p. 1259.

² *Ibid.* « cette disparition, outre le fait qu'elle éliminait une curiosité morphologique propre à un seul verbe, est aussi liée au recul du subjonctif imparfait², qui, par contrecoup, imposera au subjonctif présent d'être, de fait, le seul paradigme conjugué pertinent pour l'expression de l'événement non actualisé ».

³ DE TAILLEMONT (Claude), *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames*, 1553, Genève, Droz, 1991. p. 209.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre VI, L'Heure des parlemens dangereuse, p. 29.

⁵ CALVIN (Jean), *Lettres à Monsieur et Madame de Falais*, 1543-1554, Genève, Droz, 1991, p. 122.

⁶ DE TAILLEMONT (Claude), *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames*, *op.cit.*, p. 145.

⁷ RABELAIS (François), *Pantagruel, op.cit.*, chapitre XXXI, p. 325.

⁸ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron, op.cit.*, Prologue, p. 709.

⁹ *Ibid.*, *appendice*, p. 1121.

¹⁰ MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine*, [1538], Paris, Le Livre de poche, 2005, L'Adolescence clémentine, c'est à savoir les Œuvres, que Clément Marot composa en l'âge de son Adolescence, *Épîtres*, I Épître de Maguelonne à son ami Pierre de Provence, elle étant en son hôpital, p. 169.

¹¹ GARNIER (Robert), *Bradamante* [1585], Paris, Les Belles Lettres, 1949, acte II, scène 3, p. 142.

- Pensez -vous jamais n'arriver là, où vous **allez** sans cesse ?¹

Voici encore quelques occurrences, parmi de multiples, de la forme au singulier et en P. 6 :

- Ne sui ni le sens, ni la rime,
Ni l'art, du moderne ignorant,
Bien que le vulgaire l'estime,
Et en béant l'**aille** adorant.²
- **Qui** ne le croid, d'enfer **aille** au gibbet.³
- Y **aille** qui voudra aller. Le Diable me emport si je y voys.⁴
- Baste : en **aille** /comme il pourra. Voila toutes mes flesches.⁵
- Donne que la fureur de ce Monstre barbare
Aille bien loing de France au rivaige Tartare⁶.
- La mer en se calmant fait semblant de prier
Qu'on **aille** en son giron, puis nous oste la vie⁷.
- Pource ny froid hyver, ny esté chaleureux
Ne me peut empescher, que je n'**aille** complaire
A ce cruel plaisir, qui me rend tributaire
De voz yeux, qui me sont si doux et rigoureux.⁸
- Voylà que c'est de bien choisir les thresors qui se puissent affranchir de l'injure,
et de les cacher en lieu où personne n'**aille**.⁹
- **Aille** devant ou apres, un'utile sentence, un beau traict est toujours de saison.¹⁰

La forme *voise* est courante dans la première partie du XVI^{ème} où on lit couramment les paradigmes suivants :

- Mais, plus que nulz, s'esjouÿst et degoise
Le franc Tityre en doux et joyeux sons,
Par quoy le pris luy demeure, où qu'il **voise**¹¹
- Mais velà, il n'y a remede ; il fault qu'il
s'en **voise** puis qu'il est devenu marchans¹².
- Et qui d'entre eux l'honnêteté demande,
Voise orendroit voir de Mouy la bande
D'aventuriers issus de nobles gens¹³.
- [...], je le vous fais savoir,
À celle fin que m'en fassiez avoir :

¹MONTAIGNE (Michel de), *Essais, t. 1, op.cit.*, livre premier, chapitre XX, Que Philosopher c'est apprendre à mourir, p. 95.

² RONSARD (Pierre de), *Second livre des Odes, op.cit.*, XXI, p. 213.

³ RABELAIS (François), *Tiers Livre*, [1552], Paris, Champion, 1931, chapitre XIII, p. 118.

⁴ *Ibid.*, chapitre XXIII, p. 175.

⁵ LABÉ (Louise), *Œuvres, op.cit.*, Débat de Folie et d'Amour, Discours II, p. 57.

⁶ RONSARD (Pierre de), *OEuvres complètes*, XI, *Discours des misères de ce temps, op.cit.*, Discours à la Roïne, p. 31.

⁷ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours* [1578], Genève, Droz, 1951, première partie, XLII, p. 58.

⁸ *Ibid.*, LIX, p. 87.

⁹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais, op.cit.*, t.1, livre premier, chapitre XXXIX, De la solitude, p. 241.

¹⁰ *Ibid.*, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 170.

¹¹ LEMAIRE DE BELGES (Jean), *La Concorde des deux langages* [1511], Paris, Droz, 1947, p. 11.

¹² VIGNEULLES (Philippe de), *Les Cent Nouvelles nouvelles, op.cit.*, nouvelle 2, p. 138.

¹³ MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine, op.cit.*, *Épîtres*, III L'épître du camp d'Attigny, À ma dite Dame d'Alençon, p. 185.

Ou il faudra (la chose est toute seure)
 Que **voise** à pied, ou bien que je demeure.¹
 ▪ Qui est morveux, si se **voise** moucher.²
 ▪ Qu'un chacun donc **voise** chercher son bien :
 Quant est à moi, je me trouve très bien.³
 ▪ Mais en mon coeur, qui trop endure,
 Nommez-le Roc, ou Diamant,
 Car je vis toujours en aimant,
 En aimant celui qui procure,
 Que Mort me **voise** consommant.⁴

Dans la seconde partie du siècle, *voise* devient plus rare. Marguerite de Navarre, Ronsard, Du Bellay ou Calvin y recourent par exemple dans ces extraits :

▪ Comme pour Paris là bas faut que je **voise**.⁵
 ▪ « Je m'en voys sçavoir à mon mary s'il luy plaist bien que je **voise** après vous. »⁶
 ▪ Et quelque part que **voises** t'eslevant
 [...] Celle beauté tousjours devant toy erre,
 Et tu la vas d'un leger pie suyvant.⁷
 ▪ Que son cuer, où qu'il **voise**, y soit tousjours present.⁸
 ▪ Marseille, il ne fault point que pour la penitence
 D'une si malheureuse abominable offense,
 Son estomac plombé martelant nuict et jour,
 Il **voise** errant nudz piedz ne six ne sept annees.⁹
 ▪ Que tu meures sans moy, que sans moy le trespas
 Te meine chez Pluton, et je n'y **voise** pas ?¹⁰
 ▪ Soit que par ordre, ou soit qu'à l'aventure
Voise le cours des affaires humains.¹¹

et particulièrement dans les formes particulièrement littéraires à l'instar du théâtre, comme dans ces extraits de *La Celestine* de Jacques Lavardin ou du *Brave* de Jean-Antoine de Baïf :

▪ CALISTE C'est mal avisé ce me semble Malican, que je sois icy en compagnie, et que celle là s'en **voise** seule, laquelle va cerchant le remede à ma langueur¹².
 ▪ CELESTINE M'amie tien bien le temps, toy, qu'il ne s'en **voise**¹³.

¹ *Ibid.*, VIII Épître pour le capitaine Bourgeon. À Monsieur de La Rocque, p. 201

² *Ibid.*, *Ballades*, II Le cri du jeu de l'Empire d'Orléans, p. 243.

³ *Ibid.*, *Rondeaux*, XLVII Du content en amours, p. 324.

⁴ *Ibid.*, Chanson XL, p. 380.

⁵ RONSARD (Pierre de), *Sonnets pour Hélène*, *op.cit.*, le premier livre des sonnets pour Hélène, Chanson, p. 8.

⁶ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 3^{ème} journée, 27^{ème} nouvelle, p. 915.

⁷ DU BELLAY (Joachim), *L'Olive*, *op.cit.*, p. 284.

⁸ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, à son Livre, p. 53.

⁹ *Ibid.*, 134, p. 209.

¹⁰ RONSARD (Pierre de), *Sonnets pour Hélène*, chanson, *op.cit.*, p. 8.

¹¹ DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquitez de Rome*, *op.cit.*, 9, p. 282.

¹² LAVARDIN (Jacques de), *La Celestine*, *op.cit.*, acte II, p. 77.

¹³ *Ibid.*, p. 97, Acte IV.

- CALISTE Si tu ne veux, ma Royne, que je meure bien tost desespéré,
et qu'avec ces propos, mon ame s'en **voise** condamnee à peine eternelle¹,
- HUMEVENT : Vous plaist-il ?
- BONTAMS : Me feras plaisir / Pourveu qu'y **voises** doucement.²

La fin du siècle connaît encore l'usage de *voise*, jusqu'à ce que Vaugelas, au XVII^{ème} siècle le condamne définitivement dans ses *Nouvelles Remarques*, en affirmant que « *voise* pour *aille*, [...] est encore un mauvais mot que le peuple de Paris dit, mais que l'on ne dit point à la Cour, & **que les bons Auteurs n'écrivent jamais.** »³ ; Il le proscrit non seulement pour la confusion qu'il entraîne avec le verbe *voir*, « à cause de l'équivoque de *vois* pour *video*, quoiqu'il soit toujours bon d'éviter les équivoques tant qu'on peut »⁴, mais encore parce qu'il est sorti d'usage, « qu'il ne se dit presque point & que Personne ne l'écrit »⁵. Antoine Oudin, de même, dit de « *voise*, & *voisent* **qu'ils ne sont point à recevoir** »⁶. Nous n'avons d'ailleurs trouvé aucune trace de *voise* au XVII^{ème} siècle, le paradigme n'ayant pas survécu au XVI^{ème} siècle⁷.

Mais si *voise* a cédé à la concurrence de *aille*, le radical *die* en revanche a résisté à celle du radical *dise* en français préclassique.

1.2.6. Alternance *die* versus *dise*

Le radical *die* entre en concurrence en français préclassique avec *dise*, dérivé du « thème des personnes 4 et 5, [diz] »⁸ du présent de l'indicatif, apparu au XV^{ème} siècle par analogie. Antoine Cauchie écrit dans sa grammaire :

Sing. Je die, tu dies, il die (ou je dise, tu dises, il dise)
Plur. Nous disions, vous disiez, ils disent⁹.

Il propose ainsi les deux radicaux dans sa grammaire de 1632 : « Opt. *Dise & die* »¹.

¹*Ibid.*, p. 114, Acte VI.

² BAÏF (Jean-Antoine de), *Le Brave*, [1573], Genève, Droz, acte II, scène 5, p. 110.

³ VAUGELAS (Claude Favre de), *Nouvelles remarques sur la langue françoise*, avec des observations de M****, Paris, Guillaume Desprez, 1690, p. 235. Nous mettons en gras.

⁴*Ibid.*

⁵*Ibid.*

⁶ OUDIN (Antoine), *Grammaire Françoise*, *op.cit.*, p. 154.

⁷LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance, étude morphosyntaxique*, *op.cit.*, p. 227.

⁸ SOUTET (Olivier), *Le Subjonctif en français*, *op.cit.*, voir note 1 p. 24.

⁹ CAUCHIE (Antoine) dit CAUCIUS, *Grammaire française* [1586], texte latin original, traduction et notes de Colette Demaizière, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 410.

Vaugelas utilise aussi le paradigme *die* dans ses remarques. Il écrit en effet : « Je viens d'apprendre [...], qu'encore que la Reigle veuille que l'on **die** *eusse*, avec moy, le plus grand Usage dit, *eust* »². Il autorise ainsi l'usage des deux radicaux, affirmant même qu' « au singulier, *quoy que l'on die* ; est fort en usage, et en parlant et en escrivant, bien que *quoy que l'on dise* ne soit pas mal dit »³. Il proscrit en revanche, absolument, l'usage du paradigme « *diiez* » : « Il y en a qui disent *quoy que vous diiez*, pour dire *quoy que vous disiez*, mais il est insupportable⁴. ». La récente édition critique des *Remarques* de Vaugelas établie par Zigmunt Marzy relève en outre ces précisions d'ordre stylistique :

Die, à l'impératif, optatif et subjonctif en la premiere et troisieme personne est tres-bon, mais il est encore meilleur en la troisieme, comme quand on dit *quoy qu'il vous die*. On dit aussi *quoy que je vous die*, mais **quoy que je vous dise seroit encore meilleur**, tout ainsi que l'on [dit] bien *quoy qu'il vous dise* **mais die est meilleur**. Maintenant en la troisieme personne du pluriel, on dit *disent* et *dient*, mais plusieurs croyent que *disent* est meilleur que *dient*. Au reste *dise* ne se dit ni ne s'escrit que depuis peu d'annees, et je ne sçay si les Poetes ne l'ont introduit à cause de la rime **mais il a bonne grace**.⁵

La forme la plus courante et la moins marquée demeure donc le paradigme *die*, comme l'illustrent ces occurrences datant de la Renaissance :

- Qu'ainsi soit dit, que tous ceus qui aymeront (quelque faveur qu'il soit dit), ne soient sans mal, et infortune, à ce qu'ils ne se **dient** plus heureuse, que le cher fils de Venus.⁶
- O Parques, ne soyez à ce coup inexorables que lon ne **die** que vos fuseaus ont esté ministres de la cruelle vengeance de Folie⁷.
- Et regarde bien qu'ilz soient convenables [...] afin que tu ne **dies** l'Eau 'undoyante, quand tu la veux decrire impetueuse.⁸
- Qu'il **die**, s'il peut, mieux ailleurs.⁹
- Je suis content qu'on ne m'en **die** non plus qu'on veut que j'en mette en besoigne, et ne desire pas que ma science outre-passe et contraigne ma parole.¹⁰
- Tu ne me vois jamais (Pierre) que tu ne **dies** / Que j'estudie trop.¹¹

et du premier XVII^{ème} siècle :

¹ OUDIN (Antoine), *Grammaire Française*, *op.cit.*, p. 173.

² VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue française*, *op.cit.*, pp. 88-89.

³ *Ibid.*, p. 349.

⁴ *Ibid.*

⁵ VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue française*, édition critique établie par Zigmunt Marzy, Genève, Droz, 2009, Rq. 349, Ms. 24 V, p. 575.

⁶ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours II, p. 58.

⁷ *Ibid.*, Discours V, p.80.

⁸ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, le second livre de la deffense, *op.cit.*, p. 161.

⁹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IX, De la vanité, p. 963.

¹⁰ *Ibid.*, chapitre Ier, de l'utile et de l'honneste, p. 794.

¹¹ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 59, p. 128.

- Et quoi qu'on **die** ailleurs d'un cœur si magnanime, / Ici tous les objets me parlent de son crime.¹
- Non, Monsieur, à present il faut que je le **die**,
Le Ciel ne vit jamais de telle perfidie.²
- Et afin que je ne sois deceue en mon opinion, Paris et ces gentilles bergeres, et Silvanre m'en diront leur advis avant que j'en **die** quelque chose.³

Des formes analogiques *contredisiez*, *medisiez*, *maudissiez*, sont établies au XVII^{ème} siècle, comme en attestent Mildred Katharine⁴ et la Grammaire d'Antoine Oudin : « Voici les composez *contredire*, *dedire*, *se dedire*, *interdire*, *maudire*, *mesdire*, *predire* & *redire* »⁵. Le paradigme *die* est donc de toute évidence le plus usuel.

A l'exemple des radicaux du présent, les radicaux de l'imparfait tendent aussi à se simplifier.

1.2.7. Les radicaux de l'imparfait

Dans cette section, nous traiterons du radical de l'imparfait du subjonctif en français préclassique, en nous intéressant d'abord aux radicaux des verbes du premier groupe (en *-a-*); ensuite aux radicaux des verbes du deuxième et du troisième groupe (en *-(s)i-* et en *-u-*), enfin aux conséquences de la réduction de l'hiatus en la matière.

1.2.7.1. Un imparfait du subjonctif de facture romane

Comme nous le disions précédemment, la forme du subjonctif imparfait n'est pas héréditaire⁶. Le subjonctif imparfait latin du verbe *amare* à la première personne du singulier est *amarem*, formé à partir de l'infinitif auquel on ajoutait les désinences traditionnelles. La forme *amasse*, retenue par l'ancien français, ne provient donc ni de la forme latine *amarem*, ni de l'infinitif latin *amare*. Elle est issue du plus-que-parfait latin **amassem*, utilisée pour l'imparfait en lieu et place de la forme *amarem*.

On remarque que ce radical est commun à celui du passé simple correspondant. Aussi, peut-on toujours reconstituer l'imparfait du subjonctif à partir du passé simple, et,

¹ CORNEILLE *Le Cid*, *op.cit.*, scène première, acte IV, p. 73.

² CORNEILLE (Pierre), *La Vefve ou le Traistre trahy* [1634], Paris, Gallimard, 1980, p. 278.

³ URFÉ (Honoré de), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 2, p. 46.

⁴ POPE (Mildred Katharine), *From Latin to modern French with especial consideration of Anglonorman, phonology and morphology*, *op.cit.*, p. 363.

⁵ OUDIN (Antoine), *Grammaire Française*, *op.cit.*, p. 173.

⁶ Voir p. 41.

inversement, reconstituer un passé simple faible ou les formes d'un passé simple fort à partir de l'imparfait du subjonctif, comme signalé par Gaston Zink dans son ouvrage de morphologie.¹

Aussi convient-il d'étudier les différents radicaux du subjonctif imparfait selon qu'ils appartiennent au groupe I, II ou III de la conjugaison.

1.2.7.2. Radical imparfait, verbes du groupe I, concurrence -issions versus -assions²

Si la généralisation au premier groupe du morphème *a* comme morphème unique du passé n'a pu aboutir au passé simple³, elle a cependant été pleinement opérante pour l'imparfait du subjonctif. En ancien français, le subjonctif imparfait des verbes du premier groupe se conjugue en effet sur la base du radical *-ass* comme suit :

cantassem, cantasses, cantasset, cantessemus, cantassetis, cantassent
chantasse, chantasses, chantast, chantissions / chantissons /chantissiens, chantissez / chantisseiz, chantassent.

Tout au long des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, les diverses formes de la première et de la deuxième personne du pluriel coexistent. Au XVI^{ème} siècle, la forme en *-ssiens* et *-sseiz*, disparaissent, et exception faite de Sylvius⁴, le yod discriminant du subjonctif apparaît normalement à ces personnes.

Deux écoles s'opposent à la Renaissance : Celle qui, à l'instar de Pillot, recommande le radical « *amissions, amissiez* »⁵ aux premières et secondes personnes du pluriel. Il écrit pour nourrir la polémique :

Prends garde (c'est en effet un terrain glissant sur lequel beaucoup dérapent) à ne pas dire *aymassions, aymassiez* mais *aymissions, aymissiez* [...]; J'ai lu pourtant *estimassiez, aymassiez* et plusieurs autres [du même genre]. Les Poitevins, pour une bonne part, écrivent et prononcent ainsi⁶.

¹ BURIDANT (Claude), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, Sedes, 2000, p. 261.

² BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française*, tome II, *op.cit.*, pp. 339-341.

³ HUCHON (Mireille), *Histoire de la langue française*, *op.cit.*, p. 160.

⁴ DUBOIS (Jacques), dit SYLVIUS, *Grammaire latino française, Introduction à la langue française suivie d'une grammaire* [1531], traduction et notes de Colette Demaizière, Paris, Champion, 1998, p. 337.

⁵ PILLOT (Jean), *Institution de la langue française, Gallicae linguae institutio*, *op.cit.*, p.131.

⁶ *Ibid.*

Peletier suit l'exemple et note *donnissions*¹ comme Robert Estienne *aimissions*², bien que son propre fils en remette en cause la pertinence. Il explique en effet que son père avait demandé à ce que soient notées les deux formes dans sa grammaire, mais que les imprimeurs n'ont pas suivi la consigne et n'ont fait mention que de l'ancienne forme *aimissions*: « *I am aware that my father wrote aimissions and aimissiez, but yet I know that in speaking he used aimassions, aimassiez, and although he gave the directions for both to be put in his grammar the second form was omitted.* »³

La seconde école préfère, à l'instar de Sebillet, et pour une raison de bon sens et de cohérence phonétique le radical *amassions, amassiez*. Il affirme dans son art poétique qu'il semble logique que si les radicaux singuliers sont en *amasse*, les radicaux pluriels en fassent de même : « s'il reçoit l'*a* au singulier [...] il n'y a raison du monde qui luy doive faire refuser au plurier. »⁴ Suivront l'avis de Sebillet, entres autres, Dubois⁵ et Henri Estienne⁶. Péletier taxe même dans ses *Dialogues* les paradigmes en *-issons* d'efféminés :

Depuis que les français ont esté en paix, ils ont commencé à parler plus doucement, si j'osois dire, plus mollement. Ne les avons-nous pas vu si sujets a leur dames, qu'ils eussent cuidé estre péché mortel de prononcer autrement qu'elles...Et de là est venu **aimissions, parlissions, donnissions**.⁷

Et Oudin, plus impitoyable encore, voit dans le paradigme en *-issons* une marque complète d'illettrisme, concluant que « ceux qui ont mis *amißions*, ont bien montré leur ignorance »⁸. Le *i* du radical de l'imparfait des verbes du premier groupe est ainsi progressivement proscrit. Il est donc particulièrement intéressant de relever les occurrences où le radical en *-issions, -issiez* apparaît, malgré les débats qu'il soulève :

▪Quoy qu'à ce commencement les viandes qu'ils nous avoyent apportées nous

¹ PELETIER (Jacques), *Dialogue de l'ortografe e Prononciacion Française* [1555], suivi de la *Réponse de Louis Meigret*, Genève, Droz, 1966, introduction par Lambert C. Porter, p. 53.

² ESTIENNE (Robert), *Traicté de la grammaire Française* [1557], Genève, Slatkine Reprints, 1972, p. 44

³ POPE (Mildred Katharine.), *From Latin to modern French with especial consideration of Anglonorman, phonology and morphology, op.cit.*, p. 384. Traduction par nos soins : Je suis conscient que mon père a écrit *aimissions, aimissiez* ; et pourtant lorsqu'il parlait il disait *aimassions, aimassiez*. Bien qu'il ait donné la consigne de mentionner les deux formes dans sa grammaire, la seconde n'a pas été notée.

⁴ SEBILLET (Thomas), *Art poétique françois*, [1548], Paris, Librairie Nizet, 1988, pp. 91-92.

⁵ DUBOIS (Jacques), dit SYLVIUS, *Linguam Gallicam Isagoge* [1531], Genève, Slatkine Reprints, 1971, p. 135.

⁶ ESTIENNE (Henri), *Hypomneses De Gall. Lingua* [1582], Genève, Slatkine Reprints, 1968, p. 201.

⁷ BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française*, tome II, *op.cit.*, p. 384 ; LIVET (Charles-Louis), *La grammaire française et les grammairiens du XVI^{ème} siècle*, Paris, Didier et Cie, 1859, p. 160.

⁸ OUDIN (Antoine), *Grammaire française rapportée au langage du temps, op.cit.*, p. 127.

semblaient estranges, nous ne **laississions** pas neantmoins à cause de la necessité, d'en bien manger.¹

▪Je requerois que me **laississiez** au moins jouyr de la moitié qui m'est deuë et acquise sur vous.²

▪C'est à dire, qu'en ce point vous defferissiez un peu, et **laississiez** discourir ceux qui en endurans tels travaux ont esté à la pratique des choses.³

▪Comme aymer Dieu, c'est une vertu qui ne se rapporte pas à une mediocrité, à raison qu'il seroit impossible que nous l'**aymassions** trop.⁴

▪S'il venoit quelque Juif, Turc ou Payen, nous ne luy voudrions communiquer le Baptesme devant que l'avoit deument instruit, et avoir sa confession telle qu'en **pensissions** estre satisfaits.⁵

▪Or afin que nous ne **pensissions** que le salaire que nous promet le Seigneur se doyye mesurer selon les mérites, il nous propose une parabole, en laquelle il se compare à un père de famille.⁶

▪Et me sembleroit faillir non moins excusablement de desirer qu'elle l'eut double (« *Sapiens divitiarum naturalium quaesitor acerrimus* »), ny que nous nous **sustentissions** mettant seulement en la bouche un peu de cette drogue.⁷

Par ailleurs, certains écrivains recourent parfois à la forme du moyen français *que j'amasse*, par jeu littéraire. Louis Des Masures utilise l'ancienne forme *j'amasse* pour répondre à *amassez* placé à la rime, et se livrer ainsi à un jeu sur l'homophonie du participe passé du verbe *amassés*, synonyme de *rassemblés*, et la forme ancienne du verbe aimer *que j'amasse* :

[...]Or n'est-ce pas assez :
Il faut qu'au reng des meschans **amassez**
J'amasse encor' David, et je le face
Ne craindre Dieu, ni reverer sa face⁸.

Les jeux de mots fondés sur l'alternance des radicaux ancien en *-am* et récent en *-aim* du verbe *aimer* est un exercice courant à la Renaissance, comme dans cet extrait de la *Comédie à dix personnages* de Marguerite de Navarre :

Et le temps, qui doucement passe
Sans que vostre vertu s'efface,
Vous feront changer de propos,
Trembler le coeur, battre les poux,
Et sentir le doux, et l'**amer**,

¹ LÉRY (Jean de), *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil* [1578], 2e éd. 1580, Paris, Le Livre de poche, 1999, chapitre V, p. 151.

² YVER (Jacques), *Le Printemps (extraits)*, [1572], seconde histoire, Paris, Gallimard, 1965, p. 1156.

³ LÉRY (Jean de), *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil*, *op.cit.*, chapitre IV, p. 140.

⁴ BRUÉS (Guy de), *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens* [1557], Baltimore, The John Hopkins Press, 1953, p. 233.

⁵ CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne* [1560], Paris, J. Vrin, 1957, livre V chapitre XVI, p. 361.

⁶ *Ibid.*, livre III, chapitre XVIII, p. 300.

⁷ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre XIII, De l'expérience, p. 1113.

⁸ DES MASURES (Louis), *David fugitif*, [1566], Paris, E. Cornély, 1907, p. 217.

Que l'on peult souffrir pour **aymer**.¹

qui suit la tradition du fameux poème de Marbeuf « À Philis » « et l'amour et la mer ont l'amer en partage ». Louis des Masures se souvient de ces textes lorsqu'il écrit :

Et si ay ouy dire à ma soeur, que d'**aimer**
C'est entre tous les maux un mal dur et **amer**.²

Il fait rimer l'infinitif *aimer* avec l'adjectif *amer*, pour signifier qu'ils seraient synonymes à la manière de Marbeuf. Nous avons trouvé une occurrence de l'ancienne forme de l'infinitif *amer* dans la *La Concorde des deux langages* de Jean Lemaire de Belges, ouvrage du début du siècle écrit dans une langue encore proche de celle du XV^{ème} siècle :

Et diz ainsi : «Trop me suyt et costoye
Fortune dure, et le doulx mal d'**amer**,
Duquel Venus durement me festoye.»³

Les radicaux de l'imparfait des second et troisième groupes soulèvent, pour leur part, moins de difficultés.

¹ NAVARRE (Marguerite de), *Comédie à dix personnages* [1542], Droz, Genève, Paris, Minard, 1960, p. 117.

² DES MASURES (Louis), *David triomphant* [1566], Paris, E. Cornély, 1907, p. 152.

³ LEMAIRE DE BELGES (Jean), *La Concorde des deux langages*, *op.cit.*, p. 8.

1.2.7.3. Goupe II et III : R -i ; et R -u

Si les verbes du second groupe suivent sans encombre la règle de formation de l'imparfait du subjonctif à partir du passé simple, à l'instar du verbe finir :

que je finisse
que tu finisses
qu'il finist
que nous finissions
que vous finissiez
qu'ils finissent

quelques verbes du groupe III rencontrent des difficultés importantes à appliquer cette règle. C'est le cas des verbes du type *vendre, aller, falloir, venir, prendre*. En effet, les verbes du type *vendisses, fecissem, misissem, habuissem* auraient logiquement dû aboutir à des formes en *e, -esse-* du type *vendesse, fesesse, mesesse*, (avec un *e* final comme celui de *chantasse* et *dormisse*). Pourtant, ces verbes aboutissent à un radical en *-iss-* par analogie avec le paradigme *dormisti, dormissem* et à cause de la ressemblance qui existait entre les terminaisons de *vendisti, fecisti, misisti*, etc. et de *dormisti*.¹

vendisse, vendisses, vendist, vendissons, vendisseiz/oiz, vendissent
fesisse, fesisses, fesist, fesissons, fesisseiz/oiz, fesissent
mesisse, mesisses, mesist, mesissons, mesisseiz/oiz, mesissent

Les verbes en *uissem*, du type *abuissemn* et *doluissem*, connaissent la même évolution :

oüsse, oüsses, oüst, oüssons, oüsseiz-oiz, oüssent
dolusse, dolusses, dolust, dolussions, dolusseiz-oiz, dolussent

au lieu d'un paradigme en *e* :

|*oesse, *oesses, *oesset
*dol(u)sse, *dol(u)sse

Certains verbes abandonnent ensuite le radical en *-i-* pour adopter un radicale en *-u-*, lorsqu'ils sont précédés de la consonne *s*.

Étymologiquement, le bas latin *voluisset*, devient *volisset* après la chute de [w], souvent graphié *volist* en ancien français : *volsisse, volisses, volist*. Les radicaux en *s + isse* s'effacent

¹FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français, étude morphologique, op.cit.*, pp. 340-341.

ensuite pour laisser la place aux paradigmes en *-usse*, par analogie avec les verbes du troisième groupe ayant un infinitif en *-oir*, et un radical en *-u*, tel que *devoir* et *boire*.

De fait, alors que Palsgrave propose *chaulsist*, Ramus fait état pour sa part de *chalust*. Palsgrave donne *faulsits* comme équivalent de *falust*¹ ; Robert Estienne² et Ramus adoptent en revanche le paradigme *fal(l)ust*³.

Le paradigme qui résiste le plus à la concurrence⁴ est *voulsist* que l'on rencontre jusqu'au début du XVII^{ème} siècle :

- Ce seul plaisir [chanter] seulement je **voulsisse**.⁵
- Au reste, je le congnois et ne crains pas tant les malesgraces, que je **voulsisse** que l'Eglise de Dieu eut aucun dommaige par ma dissimulation.⁶
- « S'il y avoit chose en ce monde, mon amy, que je ne **voulsisse** faire pour vous, je craindrois à vous declarer ma fantaisye. »⁷
- Il n'y a rien pourquoy je **voulsisse** mourir.⁸
- Parquoy il ne sçauroit avoir fille, femme, seur ou mere, desquelles, pour mourir, je **voulsisse** avoir autre pensée que doibt à son maistre un loial et fidelle serviteur.⁹

Parfois, le *l* s'amuit, comme dans les occurrences suivantes :

- Il n'est possible qu'ils **voussissent** faire ou penser quelque Folie.¹⁰
- Et combien qu'elles **voussissent** prier, si elles osoient, elles se laissent adorer.¹¹
- Il y eut donc ordonnance faite que tous clerks se tondissent, afin de ne donner nul souspeçon ny apparence qu'ils se **voussissent** parer et orner délicatement.¹²

Jean Pillot en 1586 préfère les formes *voulusse* et *plusse*. Il écrit par exemple dans sa grammaire: *pleust à Dieu que je pleusse*¹³ ; *pleust à Dieu qu'il fallust*¹⁴ et *pleust à Dieu face que je voulusse*¹⁵. Jean Pillot note ainsi seulement le paradigme *voulusse* et modifie la première édition de sa grammaire de 1550 où il avait relevé l'existence des deux paradigmes, affirmant que *voulsisse* était la forme savante, mais que *voulusse* était la meilleure : « *Alii,*

¹ PALSgrave (John), *L'Eclaircissement de la langue française, op.cit.*, p. 673.

² ESTIENNE (Robert), *Traicté de la grammaire françoise, op.cit.*, p. 56.

³ BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française, tome II, op.cit.*, p. 340 ; RAMUS (Petrus), *Grammaire, op.cit.*, p. 97.

⁴ *Ibid.*

⁵ MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine, op.cit.*, Rondeaux, X, De l'absent de s'amie, p. 286.

⁶ CALVIN (Jean), *Lettres à Monsieur et Madame de Falais, op.cit.*, lettre 31, p. 142.

⁷ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron, op.cit.*, 2^{ème} journée, 12^{ème} nouvelle, p. 787.

⁸ *Ibid.*, 4^{ème} journée, 32^{ème} nouvelle, p. 938.

⁹ *Ibid.*, 7^{ème} journée, 70^{ème} nouvelle, p. 1091.

¹⁰ LABÉ (Louise), *Oeuvres, Débat de Folie et d'Amour, op.cit.*, Discours V, p. 79.

¹¹ *Ibid.*, p. 96.

¹² CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne, op.cit.*, livre quatrième, p. 494.

¹³ PILLOT (Jean), *Institutions de la langue française, Gallicae linguae institutio, op.cit.*, p. 172.

¹⁴ *Ibid.*, p. 198.

¹⁵ *Ibid.*, p.192.

etiam doctissimi, voulsisse, sed melius, voulusse »¹. Cauchie quant à lui propose les deux paradigmes, mais sans prendre encore position pour la forme récente *voulusse*. On peut lire en effet dans sa grammaire de 1586: « *jaçoit que je voulusse, tu voulusses etc...ou aussi encores que je vousisse, tu vousisses, il vousit etc...* »²

Bien que rare à la Renaissance, Théodore de Bèze et Marguerite de Navarre ont déjà adopté la forme moderne *voulusse* :

- Pensez vous aussi que **voulusse**
Departir devant que je sceusse
Si mon pere ainsi le voudroit ?³
- Et me conjura que, si jamais je venois à la racompter, je **voulusse** changer le nom des personnes.⁴
- Je l'ay voulu de ce papier oster, Craignant que poinct ne **voulusse** escouter Ce sot Parler.⁵

Voulusse devient la forme courante dès le début du XVII^{ème} siècle :

- Quant à moy, encores que je **voulusse** vivre comme je devois, si ne laissois-je d'avoir une extreme desir de sçavoir ce qu'il y avoit dans ce gand.⁶
- Ne voulant point luy faire paroistre, que je le **voulusse** rechercher.⁷
- Voyez vous, Stelle, combien vous estes esloignée de vostre opinion, tant s'en faut que je **voulusse** faire quelque chose qui vous pleust.⁸
- Cinq ou six jours se passerent sans que je le **voulusse** voir.⁹
- Estoit ce qu'ils vous **voulust** ofenser ?¹⁰
- Quant à moy, encores que je **voulusse** vivre comme je devois, si ne laissois-je d'avoir une extreme desir de sçavoir ce qu'il y avoit dans ce gand.¹¹
- Il me traversa le chemin, et prenant mon cheval par la bride, l'arresta, quoy que je ne le **voulusse** pas.¹²

Le verbe *aller* connaît aussi une conjugaison singulière, puisque le radical de ce verbe du 3^{ème} groupe est *-a-*, comme un verbe du premier groupe.

¹ *Ibid.*

² CAUCHIE (Antoine) dit CAUCIUS, *Grammaire française* [1586], texte latin original, traduction et notes de Colette Demaizières, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 405.note 1, p. 405.

³ BÈZE (Théodore de), *Abraham sacrifiant* [1550], Genève, Droz ; Paris, Minard, 1967, p. 72.

⁴ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 9^{ème} nouvelle, p. 753.

⁵ *Ibid.*, deuxiesme journée, 13^{ème} nouvelle, p. 797.

⁶ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 6, p. 223.

⁷ *Ibid.*, t. 1, livre 4, p. 119.

⁸ *Ibid.*, 1^{ère} partie, livre 5, p. 192.

⁹ *Ibid.*, livre 6, p. 228.

¹⁰ LABÉ (Louise), *Œuvres, Débat de folie et d'amour*, *op.cit.*, Discours V, p. 69.

¹¹ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 6, p. 223.

¹² *Ibid.*, p. 233.

Le verbe *aller* : que j'*allasse*

Aller se construit au subjonctif imparfait comme un verbe du 1^{er} groupe, avec un radical en –a-, comme le souligne Jean Pillot : « **J'allasse**, *Utinam irem*, comme **aimasse**, *utinam amarem* »¹ :

- Je ne vous veulx poinct nyer que, le plus souvent qu'il m'estoit possible, je n'**allasse** parler à luy dans une garde-robbe.²
- Voudriez-vous que j'**allasse** un tel crime endurer ?³
- Peu s'en fallut qu'au tenebreus sejour N'**allasse** voir la Court de Rhadamante.⁴
- Voudrois-tu que je l'**allasse** aymer dans le cercueil ?⁵
- Mais elle, rejettant infiniment cet advis, trouva qu'il valoit mieux que je m'en **allasse** seule pour eviter l'outrage que l'on me vouloit faire.⁶
- [Je] fus contraint en ce temps-là de faire un voyage pour le bien de nostre maison dans le pays des veragrois, où ma mere, quoy que je sceusse faire, voulut que j'**allasse** fort promptement.⁷
- Ouy, j'ay le courage d'y aller, quand il faudroit que pour le trouver j'**allasse** jusqu' au bout de la terre.⁸

Les radicaux des verbes *tenir* et *venir* abandonnent aussi progressivement les formes médiévales pour adopter des formes plus modernes.

¹ PILLOT (Jean), *Institutions de la langue française, Gallicae linguae institutio, op.cit.*, p. 190.

² NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, 2^{ème} journée, 15^{ème} nouvelle, *op.cit.*, p. 818.

³ GARNIER (Robert), *Les Juifves* [1585], Les Belles lettres, 1949, acte II, p. 29.

⁴ LA GESSÉE (Jean de), *Les Jeunesses* [1583], Paris, Société des Textes Français Modernes, 1991, 34, p. 116.

⁵ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 4, *op.cit.*, 4^{ème} partie, livre 4, p. 178.

⁶ *Ibid.*, livre 7, p. 421.

⁷ *Ibid.*, livre 9, p. 532.

⁸ *Ibid.*, livre 11, p. 727.

Le radical des verbes *tenir* et *venir*

La forme ancienne *tenist*, *venist* est seulement attestée au début de la Renaissance, par exemple en 1515 sous la plume de Philippe de Vigneulles ou de Marot :

- Et en y avoit aucuns et aulcunes qui avoient grant peur qu'ilz ne puissent approcher les reliques et que on ne les **tenist** pour telz, jaiçoit ce qu'il n'en fut rien.¹
- Il lieve le pied et la jambe par despit et fiert ung grant cop de pied comme s'il les **tenist** desja en sa subjection.²
- Et luy commandait bien à la bonne essient qu'il **tenist** bien roid le dit sac embrassés aux deux bras sans laicher sa prinse.³
- Ceulx du Chasteau si lourdement tyroient
Qu'il n'estoit tour **qu'il** ne **vensist** par terre.⁴

Ensuite, et tout au long la Renaissance, l'usage courant devient *tinsse* et *vinsse*. C'est d'ailleurs la seule conjugaison référencée en 1561 dans la grammaire de Jean Pillot : « **combien que je tinsse**, *tenerem* »⁵.

- Non qu'il me faille gens davantaige pour me ayder à le conquerer, car autant vaudroit que je le **tinsse** desjà.⁶
- Mais elle qui craignoit [...] que je ne **vinsse** à découvrir cet artifice.⁷
- Il respondit que le lendemain il se trouveroit sur le champ, et que j'y **vinsse** armé.⁸
- Plust or à Dieu (pour fuir mes malheurs)
Que je vous **tinsse** à mon commandement.⁹
- Je veux croire que vostre amitié est telle que vous ne voudriez pas qu'ayant esté imperatrice, je vesquisse d'autre sorte, et **tinsse** un moindre rang.¹⁰

De même le paradigme *prinsse*, bien que fréquent à la Renaissance, s'amuit progressivement au cours du XVI^{ème} siècle et disparaît au début du XVII^{ème} siècle.

¹ VIGNEULLES (Philippe de), *Les Cent Nouvelles nouvelles*, *op.cit.*, nouvelle 37, p. 173.

² *Ibid.*, nouvelle 78, p. 305.

³ *Ibid.*, nouvelle 95, p. 377.

⁴ MAROT (Jean), *Le Voyage de Gênes* [1507], Genève, Droz, 1974, p. 104.

⁵ PILLOT (Jean), *Institution de la langue française, Gallicae linguae institutio*, *op.cit.*, p. 158. Nous mettons en gras.

⁶ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXXI, p. 325.

⁷ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre 7, p. 252.

⁸ *Ibid.*, livre 12, p. 464.

⁹ MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine*, *op.cit.*, chanson VIII, p. 354.

¹⁰ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 12, p. 540.

Le radical *prise* versus *prinsse*

Tout au long du XVI^{ème} siècle, le paradigme courant est *prinsse* /*prinst* :

- J'ay curieusement evité qu'ils **se mesprinssent** en moy.¹
- He chetif que je suis, combien en gré **je prinsse**,
Qu'un heur pareil au tien fust permis à mes yeulx!²
- Quant à l'estat du Pape, il fallut que j'**apprinsse**
à prendre en patience et la soif et la faim.³
- Si on me commandoit que je **prinsse** la charge du Palais et des plaids, je responderoy :
« Je n'y entens rien. »⁴
- Qui me verroit jusques dans l'ame, encore ne me trouveroit-il pas coupable [...] et quoy
que la licence du temps permit et **apprinst** à chacun.⁵
- Ou qu'on nous **apprinst** à manier un cheval, ou une pique, ou un luth, ou la voix, sans
nous y exercer, comme ceux icy nous veulent apprendre à bien juger et à bien parler.⁶
- Je luy dis lors, qu'il se levast souz couleur de nous chasser, et **prinst** en se jouant la
robbe de nuict que j'avoie sur moy.⁷

Au début du XVII^{ème} siècle néanmoins, la forme en *prise* se généralise. Oudin note en toutes lettres dans sa grammaire que « *prinsse ny entreprinsse* ne s'escrivent plus. »⁸, comme l'attestent d'ailleurs la rareté des citations :

- Elle les prenoit de ma main avec beaucoup de civilité, non toutesfois sans s'estonner que, ne l'ayant jamais veue auparavant, je **prise** cette peine.⁹
- Or ceste femme a eu peur qu'elle se mesfist, c'est pourquoy elle m'en est venue advertir, afin que j'y **prise** garde.¹⁰
- Il faudroit que je me **prise** pour un autre, et que je fusse plus dissimulé qu'un homme de bien ne le doit estre.¹¹

Un autre phénomène modifie la graphie des radicaux de l'imparfait : la réduction de l'hiatus.

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, chapitre premier, De l'Utile et de l'honneste, p. 791.

² DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, à son Livre, p. 53.

³ *Ibid.*, 132, p. 207.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, chapitre premier, De l'Utile et de l'honneste, p. 796.

⁵ *Ibid.*, chapitre II, Du repentir, p. 807.

⁶ *Ibid.*, t. 1, livre premier, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 152.

⁷ *Ibid.*, chapitre XXI, De La Force de l'imagination, p. 101.

⁸ OUDIN (Antoine), *Grammaire Françoisse*, *op.cit.*, p. 178.

⁹ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 4, p. 138.

¹⁰ *Ibid.*, livre 6, p. 248.

¹¹ BALZAC (Jean-Louis GUEZ de), *Les Premières lettres* [1624], t.1, à Monseigneur le Cardinal de la Vallette, Paris, Droz, 1933, lettre XXIII, p. 106.

1.2.7.4. La réduction de l'hiatus eu>u ; ei>i

Le français préclassique achève l'évolution commencée au XIII^{ème} siècle, au XIV^{ème} et XV^{ème} siècle¹ de la réduction de l'hiatus. L'hiatus se définit comme l'union de deux voyelles contiguës, séparées par la coupe syllabique et n'appartenant pas à la même syllabe :

hair → ha/ir. Il se différencie de la diphtongue qui lie les deux éléments vocaliques en une même syllabe. Bien qu'au XV^{ème} siècle la réduction de l'hiatus se soit généralisée à l'oral, des graphies conservant l'hiatus « subsistent longtemps encore » et les deux types de formes « peuvent se rencontrer dans le même texte au XVI^{ème} siècle encore. »² Malgré la contagion de ces tours, de nombreuses exceptions sont encore présentes dans les textes du XVI^{ème} siècle et la réduction des hiatus demeure le point de graphie le plus résistant à la normalisation et à la généralisation à l'écrit.

Le mode subjonctif est particulièrement concerné par la réduction de l'hiatus aux temps de l'imparfait (*que j'eusse, que je fusse*) et du plus-que-parfait (*que j'eusse eu, que je fusse parti*), d'autant plus que la réduction de l'hiatus *eu* en *u* s'achève justement à la Renaissance³. Aussi, la réduction de l'hiatus entraîne une transformation morphologique et orthographique visant à calquer l'écrit sur la prononciation orale, du type *j'usse* (rare) et *je fusse*.

Aussi, malgré la cohérence recherchée à travers la fidélité de l'orthographe à la prononciation, la réduction de l'hiatus est une question qui n'est pas encore réglée en français préclassique où des orthographe, avec et sans réduction de l'hiatus, restent de mise. On rencontre donc au XVI^{ème} siècle et au début du XVII^{ème} siècle aussi bien les orthographe *fusse versus feüsse* que *eüsse, eusse versus usse*, bien que ce dernier paradigme soit des plus rares, et peut-être l'apanage de la seule Louise Labé⁴ et de Jean-Antoine de Baïf :

¹ BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française*, tome II, *op.cit.*, pp. 263-267.

² MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Dunod, 1992, p. 53.

³ BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française*, tome II, *op.cit.*, p. 264 : « Dans les participes en eu et les prétérits en *eus*, Palsgrave enseigne déjà qu'on ne prononce que *u*, écrit abusivement *eu*. De fait, Louise Labé par exemple écrit *u* : *qu'avons ù, dust*. C'est assez rare ».

⁴ *Ibid.*, p. 266. Ferdinand Brunot prend pour témoin la graphie de Louise Labé *u* pour preuve de la réduction de l'hiatus *eu* à l'oral.

- Vray est qu'il ne me sert de rien, /Mais je m'en aidasse aussi bien /Que du droict, car il est entier,/Si j'**usse** esté d'autre mestier/ Ou je n'**usse** bougé de terre.¹
- Car si j'**usse** sù qui tu es, et combien tu as de pouvoir, je t'**usse** fait l'honneur que merite une grand' Dame.²
- Si tu **usses** esté plus modeste, encore que je te fusse inconnue : cette faute ne te fust avenue.³
- Ne fust l'infortune, qui m'est avenue, j'**usse** assisté au banquet, comme les autres, et ne fussent les plaintes, qu'avez ouyes, esté faites.⁴
- [quand] Apolon **ut** fini son accusation, toute la compagnie des Dieux par un fremissement, se montra avoir compassion de la belle Deesse.⁵
- Jamais dame n'**ut** tant bon credit au monde.⁶

Louise Labé réduit même le participe passé du verbe *avoir* dans son plus simple appareil *u* :

- avoir l'esprit grand assez pour comprendre ce dont il ha **ù** envie.⁷
- Tu n'as jamais **ù** mal que par Folie.⁸
- Jupiter : Si est il bien contre nature, que ceux qui ont reçu tout mauvais traitement de toy, t'ayment autant comme ceus qui ont **ù** plusieurs faveurs.⁹

En règle générale, la réduction de l'hiatus à l'écrit ne s'opère pas avec le verbe *avoir* : on conserve l'orthographe *j'eusse*, comme nous le faisons encore aujourd'hui :

- Lâs si j'**eusse** preveu la peine
Dont maintenant ma vie est pleine,
Je n'**eusse** jamais laché
Une Ode d'erreur si tachée
De laquelle t'ayant fachée
Moimesme je suis faché.¹⁰
- Si elle **eust** receu la bride, il est à croire qu'en la prinse et desolation de la ville de Thebes elle l'eust receue.¹¹
- [Ils] doisoient [...] que celui-là, quel qu'il **eust** esté, estoit le meilleur Roy de tous les leurs.¹²

Le paradigme *veisse* conserve longtemps son ancienne forme :

¹ BAÏF (Jean-Antoine de), *Le Brave* [1573], Genève, Droz, acte V, scène 3, p. 213.

² LABÉ (Louise), *Oeuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours I, *op.cit.*, p. 54.

³ *Ibid.*,

⁴ *Ibid.*, p. 57.

⁵ *Ibid.*, Discours V, p. 81.

⁶ *Ibid.*, p. 85

⁷ *Ibid.*, Épître dédicatoire, p. 41.

⁸ *Ibid.*, Discours IV, p. 62.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ RONSARD (Pierre de), *Second livre des Odes*, *op.cit.*, Palinodie à Denise, XXVI, p. 230.

¹¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre premier, Par Divers moyens on arrive à pareille fin, p. 10.

¹² *Ibid.*, chapitre III, Nos affections s'emportent au-delà de nous, p. 17.

- Il leur a pleu (hélas) qu'à ce bord estrange
Je **veisse** ma franchise en prison se changer,
Et la fleur de mes ans en l'hyver de ma vie.¹
- Tous effrayez et perturbez de sens et entendement comme s'ilz **veissent** la propre espece et
forme de mort devant leurs yeulx.²
- «Que l'un après l'autre veulle prandre son plaisir de moy, car j'aurois trop de honte que
tous deux me **veissent** ensemble. »³
- [Il] la pria n'avoir point de craincte, car il faudroit bien qu'ilz se **veissent** de plus près.⁴
- Parvenir à ceste felicité de mariage, que d'eulx ilz **veissent** naistre lignaige.⁵
- J'estois Dieu, si mon oeil vous eust veu davantage :
Mais le soir qui survint, cacha vostre visage,
Jaloux que les mortels le **veissent** si long temps.⁶

L'hiatus est aussi parfois maintenu à l'imparfait des verbes *lire* et *faire*, comme dans l'occurrence « je mourois de peur que vous ne la **leussiez** »⁷ au lieu de « de peur que vous ne la **lussiez** » ou « je ne seray, à mon advis, jamais ny si cassé, ny si estroitement habitué en mon païs que je le **feisse** »⁸ au lieu de *fisse*. Les paradigmes conservant l'hiatus sont néanmoins assez rares en français préclassique. En général ces formes se réduisent comme dans les vers de Louise Labé :

- Encor Phébus, ami des Lauriers vers, /N'avoit permis que je **fisse** des vers.⁹
- Flolie m'a defendu que ne la **fisse** miserable.¹⁰

Avec l'auxiliaire *être*, la réduction de l'hiatus entraîne la disparition progressive de la forme *feusse* dès le début du XVI^{ème} siècle, comme l'illustre ce vers :

« Certenement avant que né je **fusse**
Pour te chanter tu m'avois ordonné. »¹¹

Montaigne, quant à lui, s'amuse à user des deux formes dans une même phrase, l'auteur des *Essais* écrit indistinctement *fisse* ou *feisse* :

¹ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 37, p. 105.

² RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre XLIV, p. 361.

³ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 5^{ème} nouvelle, p. 734.

⁴ *Ibid.*, 8^{ème} journée, 71^{ème} nouvelle, p. 1111.

⁵ RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XLVIII, p. 333.

⁶ RONSARD (Pierre de), *Sonnets pour Hélène*, *op.cit.*, Le premier livre des sonnets pour Hélène, XV, p. 14.

⁷ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 6, p. 225.

⁸ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IX, De la Vanité, p. 973.

⁹ LABÉ (Louise), *Oeuvres*, *Élégies*, *op.cit.*, élégie I, p. 107.

¹⁰ *Ibid.*, Débat de Folie et d'Amour, Discours V, p. 84.

¹¹ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, première partie, XXXI, p. 47.

- Il n'est rien que je ne **feisse** plustost que de commettre ma réputation en mains si dangereuses.¹
- Quelque bonne mine que je **fisse** en ma perte.²
- Ny si estroittement habité en mon païs, que je le **feisse**.³
- Le dangier n'estoit pas que ie **fisse** mal, mais que ie ne **feisse** rien. ⁴

Cette réduction est acquise au début du XVII^{ème} siècle, comme en témoigne cette occurrence de l'*Astrée* : « Et quoy qu'il **fust** confus en luy mesmes, [...] lui donna l'assurance apres les avoir saluées ». ⁵

L'hiatus du verbe *fusse* est généralement réduit à la Renaissance et dans le premier XVII^{ème} siècle, comme pour le verbe *pouvoir* souvent placé à la rime du paradigme *fusse* :

- Car veritablement depuis
Que studieus du Grec je suis,
Homere devenu je **fusse** ;
Si souvenir ici me **pusse**,
D'avoir ses beaux vers entendu. ⁶
- Je ne sçaroy pas souhaiter
Rien de plus, sinon que je **fusse**
Un jour tant heureux, que me **pusse**
Revancher des honestetez. ⁷
- Ô que si heureuse je **fusse**
Qu'en ce lieu rencontrer je **pusse**
Les hommes à qui j'ay affaire ! ⁸

Du Bellay et Rabelais en revanche réduisent rarement l'hiatus à l'écrit, restés fidèles à l'orthographe d'antan. Le premier se soucie peu des questions d'orthographe⁹ et le second aime à jouer du style archaïsant des occurrences qui ne réduisent pas graphiquement l'hiatus :

- Et là **feut receu** et festoyé à grandz coups de canon. ¹⁰
- Neron [...] **feut receu** en sollennité honorable. ¹¹
- Car tous suyvront la creance et estude
De l'ignorante et sotte multitude,
Dont le plus lourd sera **receu** pour juge. ¹²

¹MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre V, Sur des Vers de Virgile, p. 863.

²*Ibid.*, Chapitre X, De mesnager sa volonté, p. 1015.

³*Ibid.*, chapitre IX, De la vanité, p. 973.

⁴*Ibid.*, t.1, livre premier, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 175.

⁵URFÉ (Honoré), *L'Astrée*, t. 1, *op.cit.*, livre 2, première partie, p. 43.

⁶RONSDARD (Pierre de), *Troisième livre des Odes*, *op.cit.*, VII, À Maistre Denis Lambin, p. 260.

⁷BAIF (Jean-Antoine de), *Le Brave*, *op.cit.*, acte III, scène I, p. 125.

⁸*Ibid.*, acte III, scène 2, p.166.

⁹Voir 1.2.8.1.

¹⁰RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre XLVIII, p. 382.

¹¹RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XIX, p. 149.

¹²RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre LVIII, Enigme en prophetie, p. 435.

- « Je n’entendoyz que là tu **feisse** residence. »¹
- « Je ne te conseille chose que je ne **feisse**, si j’estoys en ton lieu. »²
- Et je n’**eusse esprouvé** la tienne (place) si muable
Je ne croy point, veu le dueil que je meine,
Pour l’apre ardeur d’une flamme subtile,
Que mon œil **feust** en larmes si fertile,
Si n’**eusse** au chef d’eau vive une fontaine.³
- **Pleust** à Dieu que **je fusse** un Pasquin ou Marphore.⁴

Jean Pillot attire particulièrement notre attention : exception faite du subjonctif imparfait du verbe être, il ne réduit aucun hiatus dans sa graphie et propose cette conjugaison :

Pleust à Dieu que
Je creusse
Tu creusses
Il creust
Nous creussions
Vous creussiez
Ils creussent⁵

Aussi, la question de la réduction de l’hiatus peut-elle poser des difficultés d’identification des formes. Cette identification est encore plus difficile lorsque des auteurs ajoutent de manière fantaisiste un *s* à la P. 3 des paradigmes de passé simple ou l’omettent à l’imparfait du subjonctif. Le subjonctif imparfait devient dans ce contexte difficilement reconnaissable par défaut d’homogénéité d’une orthographe offrant une trop grande liberté de manœuvre aux écrivains de la Renaissance.

1.2.8. Problème d’identification de l’ imparfait et du présent du subjonctif versus le passé simple de l’indicatif

Le subjonctif est difficilement reconnaissable en français préclassique, parce que l’orthographe n’est pas encore clairement établie et que l’ajout de *s* peut conduire à des confusions importantes entre l’imparfait du subjonctif et le passé simple de l’indicatif, sans

¹ *Ibid.*, chapitre XXXVII, p. 318.

² RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XXVII, p. 208.

³ DU BELLAY (Joachim), *L’Olive*, *op.cit.*, p. 267.

⁴ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 42, p. 110.

⁵ PILLOT (Jean), *Institutions de la langue française*, *Gallicae linguae institutio*, *op.cit.*, p. 169.

compter les confusions inhérentes désormais aux graphies identiques des P. 1, P. 2, P. 3 et P. 6 du présent de l'indicatif et du subjonctif.

1.2.8.1. L'orthographe à la Renaissance

L'embarras occasionné en français préclassique par une orthographe qui, échappant à toute norme, n'a rien en commun avec la prononciation, amena naturellement les grammairiens à tenter de l'uniformiser. Meigret révolutionna le système grammatical français envisageant l'orthographe sous le prisme unique de la prononciation, « l'écrit doit obéir, dit-il, à la prononciation et à rien d'autre »¹. Meigret propose cet alphabet dans sa grammaire².

Graphie	Prononciation	Graphie	Prononciation
a	a	f	ef
ę	e ouvert	u	u consonante ou u
e	E clous	c	ca latin
i	i latin	k	K grec
y	y grec	g	gamma
ou	ou clous	q	qu
u	u	ch	cha aspiré
j	je ou ji consonante	l	el
d	de	m	em
t	te	n	en
th	th aspiré	r	er
ç	se ou es	x, cs, cç	ix
s	es	Il faut ajouter a', ę', i', o', u' voyelle longue	
çh	Es molle ou çh mol		
z	zed	ao	au
b	be	oę	oi

¹BADDELEY (Susan), « Bien dire et bien écrire au XVI^e siècle », in *Les Normes du dire au XVI^e siècle*, op.cit., p. 227.

²MEIGRET (Louis), *Tretté de la grammere françoze*, op.cit., p. 15. Nous avons conservé son orthographe mais nous n'avons pas sa présentation.

p	pe		
ph	Pe aspiré ou phe		

Il se détache de toute influence latine et ne s'intéresse, en synchronie, qu'à la prononciation du français de son époque. Meigret se place au cœur même du système français, le libérant toujours du latin pour l'étudier. Par exemple, quand l'usage propose deux formes concurrentes, il optera, dit-il, pour la « plus entendible en notre langue »¹. Ainsi l'objectif clairement affiché est de « nettoyer la rouillure » du français archaïsant de ces « obscurtez noircies, corrompues et perverties par les faulses escriptures » en vue de « la restituer en son honneur a la gloire et exaltation de tous les francois »².

A cet effet, il simplifie l'orthographe au moyen de symboles nouveaux reflétant la prononciation du français :

[J]e suys assurez q'une bone partie de ceus qi s'en melet, sont si frians de suyure le stile Latin, q' d'abandoner le nostre, qe combien qe leur' parolles soet nayuemēt Françoëzes : **la maouëz' ordonnance rent toutefoës le sens obscur, auëq vn gran' mecontētēmēt de l'orëlle du lecteur, q' de l'assistēçe.** De vrey si nou' consideron' bien le stile de la lanche Latin' q' celui de la nostre, nou' le' trouuerons contrères en ce qe comunemēt nou' feçons la fin de claoz' ou d'un discours, de ce qe le Latin font leur comēçemēt : q' si nou' considerons bien l'ordre de nature, nou' trouuerons qe le stile Françoës s'y ranje beacoup mieus qe le Latin. Car le' Latins prepozent comunemēt le souspozé ao verbe, luy donans en suyte le surpozé.³

Meigret tire un trait définitif sur l'analyse de notre langue sur le modèle latin, illustrant sa spécificité endogène enfin débarrassée de toute influence extérieure. Meigret est ainsi le premier grammairien français à affirmer aussi clairement les différences entre le français et le latin. Il cite entre autre argument que la langue française ne connaît point de cas, ni le même type de construction de phrase, quand certains grammairiens comme Jean Bosquet en 1586 s'excusaient encore d'écrire en français. De nombreux grammairiens de l'époque craignaient, il est vrai, qu'écrire en français ne « rende inapte à bien prononcer le Latin »⁴, ce qu'ils appelaient encore la « gallisation » du latin. Bosquet justifiait même ses écrits français par la nécessité de faciliter l'accès de la grammaire latine de Donat et de montrer « principalement

¹ MEIGRET (Louis), *Tretté de la grammere françoëze*, op.cit., livre II, 7.

² Citation tirée de l'opuscule *Tresutile et compendieulx Traicté de l'art et sciences d'orthographie Gallicane* [1530], auteur anonyme, et citée par HUCHON (Mireille) dans *Rabelais Grammairien, De l'Histoire du texte aux problèmes d'authenticité*, op.cit., p. 12.

³ MEIGRET (Louis), *Traité touchant le commun usage de l'escriure francoise*, f° 143r de l'édition de 1550. Nous mettons en gras.

⁴ BOSQUET (Jean), *Elemens ou Institutions de la langue françoise* [1586], Paris, Champion, édition commentée par Colette Demaizière, 2005, p. 23.

en ce que le François a de commun avec le Latin »¹. Chose particulièrement intéressante, en 1620 Behourt « préconise un enseignement de la lecture par la lecture du français »², idée qui sera reprise par Jean-Baptiste de la Salle en 1680 et deviendra une règle pédagogique au XIX^{ème} siècle³.

Malgré un louable projet de simplification, l'orthographe de Meigret fut rejetée de façon presque unanime alors que le système orthographique de Jacques Peletier, plus orthodoxe, rencontrait un vif succès. En 1547 il écrit *Le Dialogue De L'Ortografie e Prononciation Françoisese departi an deus liures* dans lequel il tente de substituer son propre système orthographique à celui de Meigret. Les auteurs adopteront l'orthographe proposée par ledit ouvrage bien qu'« à la différence du Tretté de Meigret [il soit] consacré presque entièrement à des considérations d'ordre phonologique. A part quelques rares mentions de flexions particulières, c'est un exposé de sons de langue et de leur représentation écrite »⁴. Les principes de l'orthographe de Peletier sont reproduits par Lambert C. Porter dans son introduction au *Dialogue*⁵. Même s'il manquait à son analyse la qualité de celle opérée par Meigret, Peletier appelait tout autant de ses vœux l'adoption d'une orthographe fidèle à la prononciation, transmissible aux siècles à venir⁶. Aussi, seuls les symboles orthographiques utilisés différaient entre Peletier et Meigret. Les auteurs qui accordaient quelque crédit à l'orthographe étaient majoritairement favorables au système orthographique de Peletier, à la notable exception cependant de certains écrivains et non des moindres, tels Du Bellay qui paradoxalement se désintéressait de l'orthographe. Pour sa défense, les règles de l'orthographe n'étaient apparues que depuis peu et le noble Du Bellay n'en perçut guère l'impact sur l'écriture. Dans le cadre de son enquête sur l'orthographe au XVI^{ème} siècle, Nina Catach souligne « le manquement cruel » de ce dernier au respect des règles nouvellement

¹*Ibid.*, p. 23.

² BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française, op.cit.*, p. XVI.

³*Ibid.*

⁴ PELETIER (Jacques), *Dialogue de l'ortografie e Prononciacion Françoisese* [1555], suivi de la *Réponse de Louis Meigret*, Genève, Droz, 1966, introduction par Lambert C. Porter, p. 29.

⁵*Ibid.*, pp. 29-44.

⁶*Ibid.*, pp. 22-23 : « [Peletier] s'était donné pour tâche de faire de l'écriture le moyen de représenter, exactement, la langue, car il envisageait la possibilité que le français, comme le grec et le latin, survît à ses sujets parlants. Son unique souci était donc de donner à la langue une représentation graphique telle que la postérité pût, rien qu'au moyen d'indices documentaires, reconstituer la prononciation du XVI^{ème} siècle [...] Toute la doctrine de Peletier tourne donc sur les deux thèses que la langue réelle (c'est-à-dire parlée) ne dépend pour sa forme que de ses usagers et qu'elle ne saurait par conséquent se modifier qu'au fur et à mesure que ceux qui s'en servent y introduisent, inconsciemment et insensiblement, des changements ».

instaurées, qu'il dédaignait ostensiblement. Il ne pouvait certes ignorer cette question, lui qui baignait dans un milieu lettré où le débat sur l'orthographe divisait les parties¹. Nous estimons toutefois exagérée l'affirmation de Nina Catach, à savoir que Du Bellay « ne posséd[ait] pas, en 1549, l'érudition de ses camarades ou de leur maître Dorat »². Nous pensons au contraire qu'il ne respectait pas volontairement l'orthographe officielle, bien qu'il en ait eu parfaite connaissance autant que ses collègues de la Pléiade. En réalité, le Seigneur Du Bellay plaçait la fonction du poète au-dessus de l'orthographe et n'entendait nullement se plier à une discipline n'étant « pas le fait d'un grand seigneur, mais le gagne-pain des copistes. »³ Pour l'anecdote, son orthographe était si médiocre, disait-on, « qu'elle suscita de violentes critiques et nuisit à la renommée des œuvres »⁴, jugées désordonnées et confuses. Barthélémy Aneau, de son côté, ne se priva pas de railler dans son *Quintil Horatian*⁵ l'orthographe fantaisiste de celui qui défendait le français. Il relève avec un plaisir évident les « fautes d'orthographe », dirions-nous aujourd'hui, de l'auteur de l'*Olive*, écrivant par exemple « *immiter* pour *imiter* », « *estommac* pour *estomac* », « *Romme* pour *Rome* »⁶.

Montaigne prétendait de même ne pas se soucier de l'orthographe :

Je ne me mesle ny d'ortografe, et ordonne seulement qu'ils suivent l'ancienne, ny de la punctuation: je suis peu expert en l'un et en l'autre. Où ils rompent du tout le sens, je m'en donne peu de peine, car au moins ils me deschargent.⁷

ne souhaitant pas non plus participer à la querelle qui oppose les grammairiens de son temps.

A l'opposé, Ronsard prit une part active à la bataille de l'orthographe⁸ et déclarait :

¹ CATACH (Nina), *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz, 1968, p. 108. Nina Catach consacre tout un chapitre à l'orthographe ronsardienne, pp. 108-127.

² *Ibid.*, p. 63.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, p. 161.

⁵ ANEAU (Barthélémy), *Quintil Horatian*, Edition de Sébillet, [1548], Paris, édition Livre de Poche, 1990, pp. 177-218.

⁶ Barthélémy Aneau s'amuse également d'un emploi immodéré des majuscules dites « lettres versales », que du Bellay utilise aussi bien pour les noms communs que pour les noms propres les « appellatifs ». Pour prévenir la défense d'un Du Bellay rejetant la faute sur l'imprimeur, Barthélémy Aneau évoque l'improbable erreur de l'imprimeur en ce qu'il ne peut confondre lettres majuscule et minuscule. Les fautes d'orthographe dont il était seul responsable, traduisaient non seulement son incapacité à se détacher de l'écriture gothique parsemée de majuscules, mais encore son rejet de cette nouvelle science : « Les lettres versales BCF... mises par tout es noms communs et appellatifz, tesmoignent assez auoir suyvuie l'originale copie escrite à la main, ou communément se font ces lettres a grans traits. Et les fautes venantes de l'impression se cognoissent facilement. » ANEAU (Barthélémy), *Quintil Horatian*, *op.cit.*, pp. 179-180.

⁷ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IX, De La Vanité, p. 965.

⁸ CATACH (Nina), *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 108. Nina Catach consacre tout un chapitre à l'orthographe ronsardienne, pp. 108-127.

J'avoï délibéré, lecteur, suiure en l'orthographe de mon liure, la plus grand part des raisons de Louis Meigret, homme de sain et parfait iugement, qui a le premier osé desseiller ses yeus pour uoir l'abus de nostre écriture.¹

En tout état de cause et en l'absence de règles homogènes de l'orthographe, il revient au lecteur d'identifier comme il peut la forme nébuleuse qui lui est proposée. Les difficultés d'identification sont de trois natures différentes.

1.2.8.2. Confusion graphique des temps et des modes

Confusion de l'imparfait du subjonctif et du passé simple

Lorsque l'écrivain ajoute en P. 3 un *s* au passé simple de l'indicatif, la forme ressemble alors à s'y méprendre à un imparfait du subjonctif. Cette pratique assez courante, ne cessera qu'au début du XVII^{ème} siècle². On trouve ainsi dans l'*Astrée* des paradigmes que l'œil à priori assimile à des subjonctif imparfaits :

Lors qu'il **parust**, ce **fust** un genouil premier, puis un bras : et soudain enveloppé du tournoyement de l'onde, il **fust emporté** bien loin de là, dessous l'eau.³

Les paradigmes *parust*, *fust* et *fust emporté* sont incontestablement des passés simples, les deux premiers conjugués à la voix active et le troisième à la voix passive. On reconnaît les passés simples grâce au contexte, ils servent ici à inscrire dans la chronologie l'enchaînement d'actions passées et de premier plan (valeur de récit).

En outre, en français préclassique il est fréquent d'omettre en P. 3⁴ le *s* des verbes conjugués au subjonctif imparfait, ressemblant alors au passé simple. Rabelais et Montaigne sont particulièrement férus de ce tour qu'ils emploient dans une proposition finale qui appelle généralement un subjonctif :

¹ RONSARD (Pierre), *Les Quatre premiers livres des Odes*, op.cit., *Au lecteur*, p. 26.

² DEMAIZIERE (Colette) (C), « le subjonctif dans les Commentaires de Monluc », *L'Information grammaticale*, n°74, juin 1997, p. 57.

³ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 1, op.cit., 1^{ère} partie, livre 1, p. 13.

⁴ LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire de la Renaissance*, op.cit., pp. 228-229.

- Car mon dessein étoit de luy faire croire [...]qu'il [Lindamor]en estoit mort, **afin que** la pitié **obtint** sur ceste ame glorieuse, ce que ny l'affection ny les services avoient peu.¹
- Il aymoit qu'ils fussent richement armez, et leur faisoit porter des harnois gravez, dorez et argentrez, **afin que** le soing de la conservation de leurs armes les **rendit** plus aspres se defendre.²
- Afin que**, donnant ce subject pour babiller au peuple, **il laissat** en paix ses autres actions.³

La confusion avec le passé simple est aussi fréquente dans une temporelle introduite par *avant que* :

- Ils aymoient mieux leurs femmes d'autant qu'ils les pouvoient perdre ; et, en pleine licence de divorces, il se passa cinq cens ans **avant que nul** s'en **servit**.⁴
- L'esprit aspre notté sur u en S, comme étoit presque leur vieille coutume, **avant que** l'aspiration H **fut trouvée**.⁵

à l'intérieur d'une complétive exprimant l'incertitude :

Si je fusse nay d'une complexion plus déreglée, je crains **qu'il fut allé piteusement de mon faict**.⁶

ou encore dans une proposition consécutive⁷, généralement conjuguée au subjonctif :

Mais, luy, en vint à **telle superstition, qu'il ordonna par paroles expresses de son testament qu'on luy attachast des calessons** quand il seroit mort. Il devoit adjoûter par codicilles, que celui qui les luy monteroit **eut** les yeux bandez.⁸

Et le mystère est encore plus grand lorsque les formes de subjonctif se confondent avec celles de l'indicatif.

Confusions du présent du subjonctif et du présent de l'indicatif

Au 1^{er} groupe, et pour certains verbes du 3^{ème} groupe comme *souffrir*, les présents de l'indicatif et du subjonctif présentent des paradigmes similaires :

- Il leur semble que le plaisir nous **transporte** si fort hors de nous que nostre discours ne

¹URFÉ (Honoré de), *L'Astrée*, *op.cit.*, 1^{ère} partie, Livre 9, p. 353.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre second, chapitre XXXIV, Observations sur les moyens de faire la guerre de Julius Caesar, p. 737.

³*Ibid.*, t.2, livre troisieme, chapitre IV, De la diversion, p. 836.

⁴*Ibid.*, t.1, livre second, chapitre XV, Que nostre desir s'accroit par la malaisance, p. 615.

⁵ RONSARD (Pierre de), *Les Quatres premiers livres des Odes*, *op.cit.*, avertissement au lecteur, p. 28.

⁶MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre second, chapitre XI, De la cruauté, p. 427.

⁷ Voir section 2.2.1.5.

⁸MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre III, nos affection s'emportent en au-delà de nous, chapitre III, p. 19.

sçauroit lors faire son office.¹

▪Il semble que l'université des choses **souffre** aucunement de nostre aneantissement.²

Il est aussi difficile de se prononcer sur l'identification d'un subjonctif présent lorsque l'auteur omet le - *i* - discriminant en P. 4 et P. 5³ :

▪Il semble que principalement nous **soustenons** et **fondons** l'intelligence du temps, la raison le descouvrant le détruit tout sur le champ : car elle le fend incontinent.⁴

▪J'en pense de mesmes de ces discours politiques : à quelque rolle qu'on vous mette, vous avez aussi beau jeu que vostre compagnon, **pourveu** que vous ne **venez** à choquer les principes trop grossiers et apparens.⁵

Examinons à présent les radicaux des formes composées.

1.2.9. Radicaux des formes composées : le passé et le plus-que-parfait

Avant de commencer cette étude, il convient de rappeler que le « subjonctif prétérit » et « l'optatif prétérit » équivalent à notre actuel subjonctif passé. Ils ont exactement la même forme, à savoir :

Au singulier

Comme au temps correspondant de l'optatif

J'aye aymé *amauerim*

Tu ayes aymé

Il ayt aymé⁶

Ils se forment à l'aide de l'auxiliaire *être* ou *avoir* conjugué au subjonctif présent suivi du participe passé. Au XVI^{ème} siècle et au premier XVII^{ème} siècle, on trouve aussi bien l'ancienne forme *ayt*, que la forme moderne *ait*, et il n'est pas rare de trouver, sous la plume d'un même auteur l'une et l'autre orthographe :

▪En ce gueret peu de bougrins sont nez
Qu'on n'**ait** berné sus le moulin à tan.¹

¹ *Ibid.*, livre second, chapitre XI, de la cruauté, p. 429.

² *Ibid.*, chapitre XIII, de juger de la mort d'autrui, p. 605.

³ Voir section 1.3.2.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre second, chapitre XII, Apologie de Raimond Sebond, p. 603.

⁵ *Ibid.*, livre second, chapitre XVII, De la praesumption, p. 655.

⁶ PILLOT (Jean), *Institution de la langue française, op.cit.*, p. 134.

- La plus grande folie du monde est de penser qu'il y **ayt** des astres pour les Roys, Papes et gros seigneurs, plustot que pour les pouvres et suffreteux.²
- Je n'ay trouvé encore personne qui m'**ait** menassé que cette fole.³
- Il n'y ha lieu ou n'**aye** laissé quelque trofee.⁴

Cette alternance des formes *ay* et *ai* est intéressante en ce qu'elle traduit la volonté de moderniser l'orthographe héréditaire de la langue en la simplifiant et la débarrassant de la voyelle superflue *y* qu'on ne prononçait pas. D'ailleurs, Vaugelas proscriera au siècle suivant, l'orthographe *aye* en P 3⁵ :

Que j'aye aimé
 Que tu ayes aimé
 Qu'il ayt / aie aimé
 Que nous ayons aimé
 Que vous ayez aimé
 Qu'ils aient aimé

Le plus-que-parfait est formé de l'auxiliaire *être* ou *avoir* conjugué à l'imparfait du subjonctif et suivi du participe passé :

Comme à l'optatif	
j'eusse aymé	<i>amauissem</i>
tu eusses aymé	
il eust aymé ⁶	

Son origine, comme celle de l'imparfait, n'est pas héréditaire⁷. Le tableau ci-dessous présente l'évolution morphologique du mode, du latin au français préclassique :

¹ RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre II, p. 29.

² RABELAIS (François), *Pantagrueline pronostication*, *op.cit.*, p. 14.

³ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours I, p. 49.

⁴ *Ibid.*, p. 50.

⁵ Voir section 1.3.3.

⁶ PILLOT (Jean), *Institution de la langue française*, *op.cit.*, p. 134.

⁷ Voir p. 41.

Latin	Ancien Français	Français préclassique
<i>amavissem</i>	j'eüsse chanté	Que j'eusse aimé
<i>amavisses</i>	tu eüsses chanté	Que tu eusses aimé
<i>amavisset</i>	il eüst chanté	Qu'il eust aimé
<i>amavissemus</i>	nous eüss/ons chanté	Que nous eussions aimé
<i>amavissetis</i>	vous eüssiez/iez chanté	Que vous eussiez aimé
<i>amavisent</i>	il eüssent chanté	Qu'ils eussent aimé

Malgré les quelques alternances de radicaux que nous avons pu relever dans les précédentes sections, la tendance générale est à l'unification. Et si le français préclassique tend à simplifier et unifier ses radicaux, il en va de même des désinences.

1.3. Les désinences du subjonctif en français préclassique

Les nombreuses désinences de l'ancien français ont évolué à travers les siècles pour aboutir à des formes uniques au subjonctif présent en français préclassique:

Ancien français	Moyen français	Français préclassique
-∅	-∅ / -e	Dieu veuille que j/ i' aim- e
-s	-s/ -es	Que tu aim- es
-∅	-t /-e	Qu'il aime
-ons	-iens/-ons/-ions	Que nous aim-ions/ -(ons)
-ez	-iez/-ez/-es	Que vous aim-iez /-(ez)
-ent	-ent	Qu'ils aim-ent

Ce tableau met en lumière deux évolutions en français préclassique : d'abord l'extension du *-e* désinence en P. 1 et P. 3 par analogie au présent de l'indicatif, rendant les paradigmes non discriminants ; ensuite la généralisation de *i* en P. 4 et P. 5 qui au contraire discrimine nettement les modes de l'indicatif et du subjonctif.

1.3.1. Extension de *-e* en P. 1, P. 2, P. 3 au présent

Le précédent tableau met en évidence l'apparition d'un *e* final en P. 3 des verbes du premier groupe, analogue au *e* final de la P. 1 que l'ancienne langue ne connaissait pas :

In the singular of the subjunctive of the first conjugation, as in the first person singular of the indicative, -e was at first only in use in the terminaisons of the verbs whose radicals required a supporting vowel, or had been proparoxytone in Gallo-Roman (entre, semble, repaire, dote, etc) but under the combined influence of the verbs of this type and of the subjunctive of the other conjugations analogical forms, in -e made their appearance in the early twelfth century.[...] The isolation of the traditional forms, which was greatly increased by the sound changes of the Later Old French period, gave impetus to the adoption of the analogical forms, and they

*became general in the course of the fourteenth century, latest in the much used third person.*¹

Aussi à partir de la Renaissance la P. 1 adopte exactement la même orthographe que la P. 3, à l'indicatif comme au subjonctif, le *e* final des deux personnes n'étant absolument plus discriminant², mais analogue aux P. 1 et P. 2³. Résistent seulement à cette tendance les verbes *être* et *avoir* dont la fréquence d'emploi a bloqué le processus d'analogie⁴.

En outre, le *-e* final, à l'origine propre aux verbes du premier groupe, devient une marque essentielle de la P. 3 du subjonctif présent. Elle se généralise ensuite à tous les groupes. L'omission du *e* final devient archaïsant, le propre des tours figés et lexicalisés d'expressions du type : « Le diable **emport** qui en fera rien⁵ » ou « Qu'**import**'il, me direz-vous, comment que ce soit, pourveu qu'on ne s'en donne point de peine ? »⁶

1.3.2. Généralisation de *i* ([j]) en P4 et P 5 du présent et de l'imparfait

Au début du XIV^{ème} siècle apparaît la terminaison *-ions*, une combinaison des désinences *-iens* et *-ons* déjà existantes⁷. La terminaison *-iens* disparaît totalement des usages oraux et littéraires en moyen français. Pour Ferdinand Brunot, la désinence *-iez* figure seulement au XV^{ème} siècle⁸, ce que corrobore la thèse de Pierre Fouché qui défend que l'on ne trouve pas *-iez* en ancien français, mais seulement *-ez*.⁹

Christiane Marchello-Nizia partage cet avis, considérant qu'« Au XIV^{ème} siècle,

¹ POPE (Mildred Katharine.), *From Latin to modern French with especial consideration of Anglonorman, phonology and morphology*, *op.cit.*, p. 344. Traduction par nos soins : A la 1^{ère} personne du singulier de la première conjugaison, comme à la 1^{ère} personne du singulier de l'indicatif, *-e* fut d'abord seulement utilisé comme terminaison des verbes dont les radicaux exigeaient une voyelle de soutien ou qui avaient été des proparoxytons en Gallo-Roman (*entre, semble, repaire*, etc) ; mais sous l'influence combinée des verbes de ce type et du subjonctif des autres conjugaisons aux formes analogiques, un *-e* fit son apparition au premier douzième siècle. L'isolement des formes traditionnelles, qui a été grandement favorisé par les changements phonétiques du premier ancien français, a conduit à l'adoption des formes analogiques qui se sont généralisées au cours du quatorzième siècle, et qui ont touché en dernier la très usuelle troisième personne.

²En effet, c'était ce *e* discriminant de la P 1 qui permettait de différencier jusqu'à la première partie du moyen français, le subjonctif présent qui n'en comportait pas de l'indicatif présent qui en était doté.

³FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français*, *op.cit.*, p. 202.

⁴*Ibid.*

⁵RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXVI, p. 271.

⁶ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XX, Que philosopher c'est apprendre à mourir, p. 85.

⁷FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français*, *op.cit.*, p. 205.

⁸BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française*, tome II, *op.cit.*, p. 342.

⁹FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français*, *op.cit.*, p. 206.

contrairement à ce qui s'était passé antérieurement en ancien français (où *-iens* s'était étendu par analogie à des verbes dont le radical ne se terminait pas par une palatale), c'est *-ons* qui se répand aux dépens de *-iens*, dont l'usage se raréfiera avant de disparaître. Puis, la forme hybride *-ions* devient fréquente au XV^{ème} siècle ». ¹

Les désinences *-ions* et *-iez* s'étendent donc à tout le XVI^{ème} siècle, avant de rapidement se généraliser, à telle enseigne qu'au début du XVI^{ème} siècle Palsgrave ne présente plus que les désinences *-ions* et *-iez* dans sa grammaire et en instaure ainsi la règle dans *Lesclarcissement de la langue francoyse*.² Ce texte n'ayant absolument aucune prétention élitiste - se bornant seulement à donner, dans ses grandes lignes, une description du français de l'époque pour apprendre aux anglais à le parler - cette position de Palsgrave est significative. Elle donne à voir la forme courante des paradigmes de P. 4 et P. 5 en 1530. *Lesclarcissement de la langue francoyse* est donc un indicateur fiable, voire un argument d'autorité, car il montre qu'au début du XVI^{ème} le [j] des P. 4 et P. 5 était courant et non marqué. Par voie de conséquence, nous déduisons que les désinences *-ons* et *-ez* étaient devenues rares en français préclassique.

En outre, la généralisation du [j] aux P. 4 et P. 5 est le résultat direct de la tendance du siècle à la différenciation³ et à la spécificité des formes. Les désinences *-ions* et *-iez*, marques du subjonctif présent, sont en effet parfaitement opposables aux désinences sans [j] des P. 4 et P. 5 du présent de l'indicatif. Est-ce pour cette raison que le [j] se généralise dans le courant le XV^{ème} siècle ? Existe-t-il un motif plus profond expliquant pourquoi le [j] devient progressivement morphème du mode subjonctif et pourquoi l'imparfait du subjonctif précède le présent du subjonctif dans cette généralisation ? S'agit-il d'une analogie avec le [j] des P. 4 et P. 5 des finales des verbes de radical palatalisé (comme *faciens*, *faciez*) ou des finales des verbes du groupe II à infixe *-is* (s) (comme *fenissiens*, *fenissiez*) ? Est-il possible, enfin, qu'il s'agisse d'une simple analogie avec les P. 4 et P. 5 de l'imparfait du subjonctif où le [j] est courant déjà depuis le XV^{ème} siècle ?

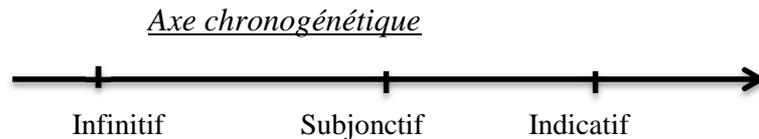
Olivier Soutet, propose deux hypothèses susceptibles de répondre à ces interrogations. La première est que la généralisation de [j] se serait faite par analogie avec les paradigmes des

¹MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, op.cit., p. 262.

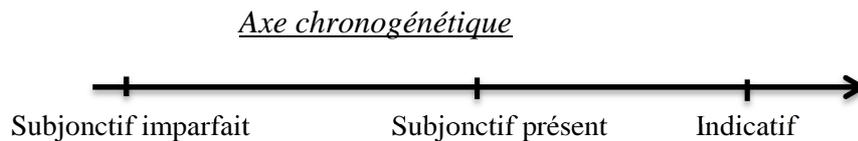
²PALGRAVE (John), *Lesclarcissement de la langue francoyse*, op.cit., p. 474.

³HUCHON (Mireille), *Histoire de la langue française*, op.cit., p. 159.

verbes à finale de radical palatalisé comme *fenissions*, *fenissiez*, comme nous l'envisagions plus haut. Il propose ensuite une hypothèse de « fond » sur la généralisation du [j], à savoir que le [j] en P. 4 et P. 5 serait un « marqueur sémantique du passé »¹ qui figure logiquement au subjonctif présent qui est un avant indicatif.² En effet le subjonctif « correspond en pensée à quelque chose d'antérieur à lui [l'indicatif] dans un mouvement générateur de l'image temps »³. Le subjonctif présent est donc un passé de l'indicatif figurable de la sorte :



Dans cette perspective, l'imparfait du subjonctif est un temps du passé, plus antérieur par nature au présent du subjonctif :



Autrement dit « la plus grande ancienneté des flexions modernes du subjonctif imparfait reproduit, dans le temps historique, la plus grande précocité de cette forme dans le temps chronogénétique »⁴.

La deuxième hypothèse est que le [j] serait un marqueur d'indétermination, un désactualisant, constituant une différence claire et nette avec le mode de l'indicatif qui marque, à l'inverse, la détermination du procès. D'ailleurs l'orthographe *soye*, qui existe encore au XVI^{ème} siècle, trahit peut-être une prononciation populaire du [j] exprimant, même aux personnes du singulier, la désactualisation du procès et sa virtualité⁵.

Notons que cette explication de la généralisation du [j] aux première et deuxième personnes du pluriel du subjonctif n'est pas contradictoire avec la présence de ce même [j] à

¹ SOUTET (Olivier), « Proposition pour une systématique historique des évolutions morphologiques ; l'exemple du subjonctif français au XVI^e siècle », *L'information grammaticale* n°74, juin 2007, p.42.

² GUILLAUME (Gustave), « De la répartition des trois radicaux du verbe "aller" », in *Langage et science du langage*, « La dernière venue des chronothèse, celle d'indicatif, porte à son maximum la définition de l'image-temps [...]. La chronothèse médiane, celle du subjonctif, venue plus tôt dans la chronogénèse, ne comporte que deux temps. », pp. 122-123, nous mettons en gras.

³ MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif*, tome 1, *op.cit.*, p. 131.

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir à ce propos SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, *op.cit.*, p. 28.

l'imparfait de l'indicatif puisque le [j], en tant que « trace » du passé, trouve naturellement sa place au temps passé de l'imparfait. Le subjonctif présent diffère cependant de l'imparfait de l'indicatif parce qu'il lui est antérieur, comme le montre le tableau ci-dessus.

On notera que le [j] est omis aux personnes du singulier. Il se peut en effet que les personnes du pluriel soient dans leur immanence « virtuelles ». En effet, comme le soutient Guillaume, les « personnes doubles »¹, et en général la notion de groupe et de pluriel, accentuent l'indétermination du procès.

Ferdinand Brunot² souligne cependant une exception à la généralisation du [j] : celle des verbes du type *croire* - *nous croyons*, *vous croyez* - qui commande d'éluder le *i* discriminant à cause de la rencontre du *y* et du *i*.

Notons enfin, que des formes anciennes, sans [j] en P 4 et P 5, sont souvent maintenues au début du XVI^{ème} siècle :

- Je vueil bien que vous le **sachez**.³
- Touttesfois aures regart à l'affection et courage treshumble de l'offrant qui n'atent de jour en jour fors que luy **facez** quelques commandemens à luy possibles pour les accomplir d'ung invincible courage.⁴

et même dans la seconde partie du siècle :

- Affin que ne **pensez** qu'il y ait enchantement[...] frappez de ce pau tant que vous pourrez au millieu.⁵
- Et estoit la pousse noire, affin que de rien ne **doubtez**.⁶
- Caton jamais n'escrivit que après boyre. Affin que ne me **dictiez** ainsi vivre sans exemple des bien louez et mieulx prisez.⁷
- Voyez cy (dist Epistemon continuant) toutefois que ferez, avant que **retournons** vers nostre Roy.⁸
- Je les redigeray par escripts, et demain le feray sçavoir à tous les gens sçavans de la ville, affin que devant eulx publiquement nous en **disputons**.⁹
- « Davant que marcher oultre, il seroit bon deliberer de ce qu'est à faire affin que ne **semblons** es Atheniens, qui ne consultoient jamais, sinon apres le cas fait [...]»¹⁰

¹ GUILLAUME (Gustave), « De la répartition des trois radicaux du verbe "aller" », in *Langage et science du langage*, *op.cit.*, p. 124.

² LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire) dans leur grammaire, *op.cit.*, p. 228, citant BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. II, *op.cit.*, pp. 343-344.

³ LA CHESNAYE (Nicolas de), *La Condamnation du Banquet*, [1508], Genève, Droz, 1991, p. 178.

⁴ TENAUD (Jehan), *Traité de poesie ou Traité de science poetique* [1515-1519], Genève, Droz, 1973, p. 60.

⁵ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXVII, p. 280.

⁶ RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre VII, p. 69.

⁷ *Ibid.*, Prologue de l'auteur, p. 18.

⁸ *Ibid.*, p. 188.

⁹ RABELAIS (François), *Pantagruel*, chapitre XVIII, *op.cit.*, p. 210.

¹⁰ *Ibid.*, chapitre XXIV, p. 257.

- Vous avez aussi beau jeu que vostre compagnon, **pourveu que vous ne venez** à choquer les principes trop grossiers et apparens.¹
- Il nous faut souvent tromper afin que nous ne nous **trompons**.²

Deux hypothèses sont recevables : soit il s'agit là de tours archaïques, visant à créer un effet de style ; soit, et c'est la thèse que nous retiendrons, il s'agit simplement de présent de l'indicatif. Notons par ailleurs que l'origine gasconne de Rabelais peut aussi expliquer l'absence du [j] en P 4 et P 5. Les écrivains de cette partie de la France utilisent en effet indistinctement les deux formes, moderne et ancienne.

L'usage le plus fréquent n'en demeure pas moins celui des désinences de P. 4 et P. 5 comprenant un [j], comme dans ces occurrences :

- Bien que vous **surpassiez** en grace et en riches
Celle de ce pays et de toute autre part :
Vous ne devez pourtant, et **fussiez** vous princesse,
Jamais vous repentir d'avoir aimé Ronsard.³
- Frere Macé Pelosse, [...], dist, il m'en soubvient, que la raison estoit affin qu'en ceste saison nous **facions** bien serrer et faire le vin, et qu'en hyver nous le humons.⁴

Les terminaisons en *-ions* et *-iez* au subjonctif présent se généralisent donc et ont pour avantage d'éviter toute confusion avec le présent de l'indicatif. Les auxiliaires *être* et *avoir* connaissent également quelques alternances désinentielles, mais dans une moindre mesure.

1.3.3. Les désinences de présent des verbes et auxiliaires *être* et *avoir*

Au XVI^{ème} siècle et au XVII^{ème} siècle, on trouve aussi bien l'ancienne forme de l'auxiliaire avoir *ayt*, que la forme moderne *ait*, et même une graphie analogique à la première personne en *aye*. La graphie *ayt* disparaît cependant au cours du XVI^{ème} siècle.⁵

La conjugaison la plus fréquente du verbe *avoir* au présent¹ du subjonctif est la suivante :

¹ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XVII, de la praesumption, p. 655.

² *Ibid.*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre X, De mesnager sa volonté, p. 1006.

³ RONSARD (Pierre de), *Le second livre des amours*, *op.cit.*, Appendice II, CXXVI, p. 179.

⁴ RABELAIS (François), *Guargantua*, *op.cit.*, chapitre XXVII, p. 263.

⁵ FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français*, *op.cit.*, p. 201. Voir aussi p. 81.

Que j'ay-e
Que tu ay-es
Qu'il ay-t / -e
Que nous ay-ons
Que vous ay-ez
Qu'ils ay-ent

Vaugelas proscrit l'orthographe *aye* en P. 3 qui engendre des confusions avec le paradigme de P. 1 *aye* :

Aye, ou ayt. Le verbe avoir, en l'optatif & au subjonctif, ne dit jamais, *aye*, en la troisiemes personne, mais tousjours ayt, soit en vers, ou en prose. Ce n'est pas qu'autrefois on n'ayt escrit, *aye*, mais on ne l'escrit plus qu'en la premiere personne : comme, *ie prie Dieu que j'aye bon succès de* ; & *qu'il ayt bon succès*, afin que j'aye ; *afin qu'il ayt*.²

Il pose l'usage du paradigme *ayt* à la troisième personne du singulier.

Le verbe *être*, analogue du latin vulgaire *sia(m)*, *sias*, *siat*³, donne en ancien français :

Seie, soie
Seies, soies
Seit-soit
Soions
Soiez
*soient*⁴

A partir du XVI^{ème} siècle « *soi*, autre graphie de *soie*, a reçu un s analogue et est devenu la forme moderne *sois* »⁵. Généralement en français préclassique le verbe *être* se conjugue donc au subjonctif présent comme en français moderne :

Que je sois
Que tu sois
Qu'il soit
Que nous soyons
Que vous soyez
Que'ils soient¹

¹ PILLOT (Jean), *Institution de la langue française, op.cit.*, pp.108-109.

² VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise, op.cit.*, p. 90 : Aye, ou ayt. Le verbe avoir, en l'optatif & au subjonctif, ne dit jamais, *aye*, en la troisiemes personne, mais tousjours ayt, soit en vers, ou en prose. Ce n'est pas qu'autrefois on n'ayt escrit, *aye*, mais on ne l'escrit plus qu'en la premiere personne : comme, *ie prie Dieu que j'aye bon succès de* ; & *qu'il ayt bon succès*, afin que j'aye ; *afin qu'il ayt*.

³ POPE (Mildred Katharine.), *From Latin to modern French with especial consideration of Anglonorman, phonology and morphology, op.cit.*, p. 360. Voir aussi FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français, op.cit.*, p. 420.

⁴ FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français, op.cit.*, p. 420.

⁵ *Ibid.*

Les désinences de l'imparfait ne connaissent pour leur part aucun type d'alternance desinentielle.

1.3.4. Désinences du subjonctif imparfait

Désinences en moyen français :

1 ^{ère} pers. Sg : -SSE / -SSES	1 ^{ère} pers.Pl : -SSIEMES/ -SSONS /-SSIONS
2 ^e pers.Sg : -SSES	2 ^e pers. Pl : -SSIEZ / -SSEZ
3 ^e pers. Sg : - ST	3 ^e pers. Pl : - SSENT

Désinences en français préclassique² :

1 ^{ère} pers. Sg : -SSE	1 ^{ère} pers.Pl : -SSIONS
2 ^e pers.Sg : -SSES	2 ^e pers. Pl : -SSIEZ
3 ^e pers. Sg : - ST	3 ^e pers. Pl : - SSENT

Mais s'il est vrai que la morphologie parfois capricieuse des paradigmes du subjonctif peut entraver l'identification du mode, la stabilisation de l'ordre sujet-verbe contribue efficacement à la reconnaissance du verbe.

¹ PILLOT (Jean), *Institution de la langue française, op.cit.*, pp. 116-117.

² FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe Français, op.cit.*, pp. 339-341.

1.4. Stabilisation de l'ordre sujet, verbe complément

Dès le XV^{ème} siècle l'ordre sujet-verbe s'impose progressivement et se confirme définitivement au XVI^{ème} siècle qui ne connaît plus la moindre déclinaison. L'ordre des mots remplace alors le marquage des cas grâce à une forte « hiérarchisation des différents groupes syntaxiques »¹ qui vise à suppléer à « l'absence de marque des cas »². L'ordre attendu est dès lors celui du français moderne : sujet-verbe-complément. Robert Martin et Marc Wilmet considèrent que « de toute évidence, l'ordre des mots aide de plus en plus au décodage des fonctions ; c'est ainsi que se généralise l'antéposition du sujet par rapport au verbe »³. Les grammairiens du XVI^{ème} siècle et du premier XVII^{ème} siècle expliquent quant à eux en terme de « logique » la généralisation de cet ordre cohérent et harmonieux : « nostre langue, dit Maupas, aime à suivre, en l'arrangement de nos mots, **l'ordre naturel de l'entendement**, qui est que la diction regissant soit devant la regie »⁴. Par ces mots, Maupas confirme la singularité de la langue française qui est « cause qu'elle ne permet un tel entrelacement de paroles comme la latine & quelques autres », les poètes du temps n'étant d'ailleurs pas loin de traduire cette règle en chanson : « Enfants, oyez cette leçon. / Nostre langue à cette façon/ Que le terme qui va devant/ volontiers régit le suivant. »⁵

Un cas particulier met à mal néanmoins l'ordre sujet-verbe-complément : celui d'un adverbe occupant la première position. En effet, tout adverbe placé en tête de phrase pouvait, jusqu'au XVII^{ème} siècle, renvoyer le sujet en troisième position. Si cet usage devenait progressivement exceptionnel, le cas restait cependant fréquent à l'écrit avec les adverbes *si* et *ne*, comme dans cet extrait des *Essais* :

¹ COMBETTES (Bernard), « le syntagme verbal » in *Evolution et variation en français préclassique*, op.cit., p. 172.

² *Ibid.*

³ MARTIN (Robert), WILMET (Marc), *Manuel du français du moyen-âge, syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980, p. 277.

⁴ MAUPAS(Charles), *Grammaire et Syntaxe françoise*, contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux, par Charles Maupas. 2^e édition, Paris, A. Bacot, 1625, p. 251. Nous mettons en gras.

⁵ *Ibid.*,

Si suis-je trompé, si guere d'autres donnent plus à prendre en la matiere.¹

Le sujet se place également en troisième position lorsqu'une incise est introduite par le démonstratif *ce*, à valeur cataphorique, accentuant la mise en valeur du propos qui suit, comme en ce sonnet où le poète donne la parole à son Créateur :

Mon Dieu (**ce diras tu**) quel miracle est-ce cy
Que de veoir Du Bellay se mesler du mesnage
Et de composer des vers en un autre langage ?²

Ces vers sont glosables par *tu diras cela à savoir* : « *quel miracle est-ce que celui-ci ?* » De même au sonnet 26, le poète s'adressant à son ami, use du démonstratif *ce*, créant un effet d'annonce :

Tu me croiras, Ronsard,
Bien que tu sois plus sage,
Et quelque peu encor (**ce crois-je**) plus aagé.³

qui correspond à l'énoncé : *et comme je le crois, quelque peu plus âgé*.

Précédé de deux adverbes, le sujet se voit même rejeté en quatrième position, comme l'atteste cet extrait des *Regrets* « **Aussi, ne veulx-je** tant les pigner et friser⁴ », cet autre « **Si ne suis-je** pourtant le pire du troppeau⁵ » ou encore celui-ci « **Si ne veulx-je** pourtant delaisser de chanter⁶ ».

Le genre poétique donnant entière liberté au poète, le verbe peut se retrouver même en fin de vers :

▪ Les vers chantent pour moy, ce que dire je n'ose.⁷
▪ Nul, puis que le François,
Quoy qu'au Grec et Romain egalé tu te **sois**,
Au rivage Latin ne se peult faire entendre.⁸

¹ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XL, « considération sur Cicéron », p. 251.

² DU BELLAY (Joachim), *Les Regret*, *op.cit.*, p. 81.

³ *Ibid.*, p. 93.

⁴ *Ibid.*, p. 54.

⁵ *Ibid.*, p. 66.

⁶ *Ibid.*, p. 70.

⁷ *Ibid.*, p. 74.

⁸ *Ibid.*, p. 68.

Le sujet du verbe peut aussi être omis pour mettre l'accent sur l'action énoncée par le verbe. Par exemple, le caractère exceptionnel de l'abandon est rendu par la mise en lumière de l'adjectif « impossible » qui inaugure le vers à la place du sujet, et renvoie le verbe en troisième position dans cet extrait : « Ores je croy, vù notre amour passee /**Qu'impossible est**, que tu m'aies lissée ». ¹

Sous la plume de Montaigne, le sujet est aussi parfois sous-entendu pour illustrer, par exemple, l'absence de repentir qu'il éprouve dans ses agissements, avec pour conséquence l'omission du pronom de première personne qui le désigne :

Il n'y a rien d'extreme et d'estrange; et **si ay** des ravisemens sains et vigoureux. La vraie condamnation et qui touche la commune façon de nos hommes, c'est que leur retraicte mesme est pleine de corruption et d'ordure. ²

A la voix interrogative et exclamative, l'inversion du sujet entraîne souvent un *é* final, voire l'apparition de la graphie *ai*, qui traduit le [ɛ] final du paradigme du subjonctif présent de la forme interrogative. Les occurrences suivantes illustrent parfaitement cette tendance :

- Peussé-je** ne me servir que de ceus (des mots) qui servent aux haies de Paris ³ !
- Qu'eussé-je** fait Pollux en cette extrémité ? ⁴
- Eussai-je** l'or d'un peuple ambitieux, / tu toucherois, nouveau peuple, les cieus. ⁵
- Puissai-je** avoir cette Fère aussi vive/ Entre mes bras, qu'elle est vive en mon cœur. ⁶
- Eussé-je** au moins une poitrine faite/ou de Crytal ou de verre luisant. ⁷
- (S'ainsi étoit) toute peine fatale/Me seroit douce et ne me chaudroit pas, /Non d'un vautour **fussai-je** le repas. ⁸
- J'ai dame belle, exquise, et honorable :
Parquoi **fussé-je** onze mil ans durable,
Au Dieu d'amours ne demanderai. ⁹
- Pussé-je** au moins d'un pinceau plus agile [...] /de ces palais les portraits façonner ? ¹⁰

Cependant, en dehors de ces tours archaïsants et de mise en valeur, l'ordre communément d'usage au XVI^{ème} siècle et au premier XVII^{ème} siècle correspond à l'ordre du français moderne sujet-verbe-complément. La langue du XVI^{ème} du siècle tend de surcroît à

¹LABÉ (Louise), *Oeuvres*, *Élégies*, *op.cit.*, *élogie II*, p. 112.

²MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 811.

³*Ibid.*, t.1, livre premier, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 172.

⁴CORNEILLE (Pierre), *Médée* [1635], *op.cit.*, acte I, scène 1, p. 545.

⁵ RONSARD (Pierre de), *Les Amours*, version Garnier, *op.cit.*, CXXV, p.79.

⁶*Ibid.*, CLVII, p. 101.

⁷*Ibid.*, CLXIII, p. 105

⁸ *Ibid.*, XLV, p. 30.

⁹ MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine*, *op.cit.*, Rondeaux XLVII, p. 324.

¹⁰ DU BELLAY (Joachim), *Les antiquités de Rome*, *op.cit.*, p. 25.

éviter ce que Robert Martin et Marc Wilmet nomment « la loi de l'effacement »¹ du pronom personnel sujet, pour gagner en clarté. De même, la généralisation de la béquille du subjonctif *que* participe au dessein de clarification et d'identification des paradigmes du subjonctif.

1.5. Généralisation de la béquille du subjonctif

Le morphème *que* qui accompagne le subjonctif est appelé « béquille du subjonctif ». Nous n'avons pu malheureusement nous appuyer sur les écrits des linguistes de la Renaissance ou de l'ère classique pour mettre à jour le mystère de la béquille et les raisons précises de son apparition. Au cours des siècles qui nous intéressent, ni Maupas, ni Meigret n'abordent le sujet de la béquille en question. La forme optative ou conjonctive semble alors former un bloc insécable. Maupas par exemple s'intéresse aux « formules optatives », en bloc, du type *A la mienne volonté que, A mon vouloir que* auxquelles il oppose ces « façons de souhaits assez vehemens » exprimées seulement par les verbes *pouvoir* et *être* comme dans *Puissé-je mourir*². Mais ni Maupas ni ses confrères de la Renaissance et du XVII^{ème} siècle ne font cas du morphème *que* qui précède généralement le tour optatif.

Le latin ne connaît pas la béquille, sauf à considérer *utinam* comme béquille du subjonctif latin dans le tour *utinam venisset* ! 'Si seulement il pouvait venir !' Bien que d'usage peu courant, la béquille apparaît parfois en ancien français. Pour Ferdinand Brunot et Charles Bruneau la béquille *que* proviendrait du *quod* latin³. Pour étayer cet argument, les deux linguistes s'appuient sur l'inscription trouvée sur une tablette d'imprécation du II^{ème} siècle après Jésus-Christ : « *Quodquod agat, quod incidat omnia in adversa* » 'tout ce qu'elle pourra faire, que cela se tourne contre elle', postulat plus que plausible puisqu'on retrouve dans les autres langues romanes exactement le même [k] de *quod*⁴ précédant les formes de

¹ MARTIN (Robert), WILMET (Marc), *Manuel du français du moyen-âge-2 syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980, p. 284.

² MAUPAS (Charles) *Grammaire et syntaxe française, op.cit.*, p. 283.

³ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Grammaire historique de la langue française, op.cit.*, p. 282.

⁴ LA CHAUSSEE (Françoise de), *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 334 : « En se fondant sur la comparaison des langues romanes, on est en droit de penser que *QUIA* s'est résolu en deux formes réduites : **QUA* devant consonne, **QUI* (=ké) devant voyelle. À **QUA* remonteraient l'ancien italien, l'ancien espagnol, le sarde *CA* ; à **QUI* (confondu avec *QUID*, d'où *-d* pré vocalique des premiers textes), le français *QUE*, le toscan *QUE*, etc. » ; Cette citation est également mentionnée par Olivier SOUTET dans *Etudes d'ancien et de moyen français, op.cit.*, p. 60.

Louis Lalaire arrive à la même déduction. LALAIRE (Louis), *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne. Approche syntaxique*, Bern, Lang, 1998, p.17 : « L'étymologie nous apprend

subjonctif : « *che io venga* » ‘que je vienne’ en italien par exemple. Cependant, la linguistique moderne approfondit la question de l’origine de la béquille et du sens de cette particule, en apportant une réponse plus précise. Christiane Marchello-Nizia¹, Marc Wilmet², Robert Martin et Olivier Soutet³ reconnaissent « une poussée quantitative du *que* particule »⁴ en Moyen français et proposent une explication à sa genèse.

La béquille étant particulièrement importante en contexte jussif lorsque le destinataire est absent, ces linguistes déduisent que « lier la réalisation d’un événement à l’action d’un absent revient inévitablement à l’entacher d’une forte virtualité, ce qu’a précisément charge d’exprimer le subjonctif. »⁵ Cette particule apparaît ainsi à chaque fois que « le subjonctif entre dans l’expression de la modalité volitive »⁶, sachant que la valeur jussive peut se définir comme une « volonté contraignante »⁷. En d’autres termes, « introduire *que* consiste à réduire [la] part extrême de virtualité, à amorcer l’actualisation de l’événement »⁸, tout en demeurant dans la plus complète virtualité. D’ailleurs jusqu’en moyen français, ladite particule n’était pas réservée à l’unique mode subjonctif. Elle pouvait aussi accompagner le mode indicatif au sein d’indépendantes à modalité interrogative ou exclamative du type :

- Fuy toy, recule toy, Car je n’ay cure de toi
- **Que** vous n’avez Cure de moy ?
- Helas ! Mon pere, Abel est mort ; Cayn l’a tué pour certain.
- Que** Abel est mort, vray Dieu haultain !⁹

pour marquer la volonté de se détacher d’une réalité et tendre au virtuel. La particule *que* + indicatif a disparu à la Renaissance. Elle est devenue le propre et l’indice du mode subjonctif. Désormais, « mis à part quelques tours figés (*Ainsi soit-il, vive la France*), le subjonctif est toujours précédé de *que*, qu’il soit en construction libre ou en construction dépendante »¹⁰. Elle inscrit la proposition dans la modalité de souhait ou de l’ordre « et suspend là encore le

qu’il [le complément *que*] vient de *quia* (devenu *qui*, puis *qued* et enfin *que*) qui a remplacé en bas latin *quod* signifiant *le fait que*. »

¹MARCHELLO-NIZIA(Christiane), *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècle*, *op.cit*, 1992, p. 295

²MARTIN (Robert), WILMET (Marc), *Manuel du français du Moyen Age*, 2 Syntaxe du moyen français, *op.cit*, p. 51.

³SOUTET (Olivier), *Etude d’ancien et de Moyen français*, Paris, PUF, 1992, pp. 81-82.

⁴*Ibid.*, p. 82.

⁵*Ibid.*, pp. 82-83.

⁶*Ibid.*, p. 83.

⁷*Ibid.*

⁸*Ibid.*

⁹*Ibid.*

¹⁰*Ibid.*

mouvement d'actualisation »¹. En d'autres termes, la béquille du subjonctif sert à la fois à « suspendre la valeur de vérité »² du propos et à l'inscrire dans un même élan dans la modalité adoptée par l'énonciateur.

La particule *que*, devenue indice et marque du mode subjonctif³, contribue à la clarté du discours en évitant toute confusion avec des paradigmes de l'indicatif qui pourraient lui ressembler. A partir de la deuxième partie du XVI^{ème} siècle, son omission rend le propos archaïsant, comme dans les citations suivantes :

- **Prinsse** je plaisir à jouer aux noisettes et à la toupie.⁴
- **Tu sois** la bien venue, ô bienheureuse trefve !⁵
- Le silence (Ronsard) **te soit** comme un decret.⁶
- **Tu ne viennes** icy desfacher tes esprits,
Pour te mocquer des vers que je metz en lumiere,
Et que de mes escripts la leçon coustumiere,
Par faulte d'entretien, ne te serve de riz.⁷

Louise Labé n'utilise quasiment jamais le subjonctif sans lui adjoindre la béquille, alors qu'on aurait attendu de son écriture élégiaque d'inspiration ovidienne et de ses *Discours*, qu'elle n'en fît point usage à l'instar de son modèle romain, le latin ignorant la béquille du subjonctif. C'est à peine si nous décelons l'absence de la béquille au détour de l'expression figée « à Dieu te **command'** »⁸. Notons cependant que l'expression du souhait, de l'ordre et du regret favorise particulièrement l'omission de la béquille. Ces paradigmes ce sont d'ailleurs souvent figés depuis l'ancien français :

- « Qui me ayme, si me **suyve**. »⁹
- Mon page, Dieu te **gard**, que fait nostre maistresse ?¹⁰
- Dieu **preserve** son chef de malheur.¹¹
- **Souvienne** toy Bellay de ce que **tu es ore**,
Et comme tu t'en vas retourne t'en ainsi.¹²
- **Souvienne-toy** encor' de ne prester ta foy
Auparler d'un chacun, mais sur tout sois adextre
à t'aider de la gauche, autant que de la dextre.¹

¹ *Ibid.*

² MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, p. 107.

³ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Grammaire historique de la langue française*, *op.cit.*, p. 282.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre V, sur des vers de Virgile, p. 842.

⁵ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 126, p. 200.

⁶ *Ibid.*, 140, p. 215.

⁷ *Ibid.*, 151, p. 226.

⁸ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat d'Amour et de Folie, *op.cit.*, Discours I, p. 49.

⁹ RABELAIS (François), *Gargantua*, XXXIII, *op.cit.*, p. 302, cité dans FRAGONARD (Marie-Madeleine), KOTLER (Éliane), *Introduction à la langue du XVI^{ème} siècle*, *op.cit.*, p. 83.

¹⁰ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, Appendice, XI, p. 114.

¹¹ RONSARD (Pierre de), *Oeuvres Complètes*, XI, Discours des misères de ce temps, A la Royne, *op.cit.*, p. 53.

¹² DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 28, p. 95.

- Ne fay que pour autruy importun on te nomme,
Faisant ce que je dy, tu seras galland homme :
T'en souvienne (Dilliers) si tu veuls vivre en court.²
- « **souvienn**e vous de celuy à qui, comme on demandast à quoi faire,
il se pénoit si fort en un art qui ne pouvoit venir à la cognoissance de guiere de gens.³
- « Sire, **souvienn**e-vous des Atheniens. »⁴
- Ainsi (mon cher Vineus) jamais ne **puisses**-tu
Esprouver les regrets qu'esprouve une vertu,
Qui se void defrauder du loyer de sa peine.⁵
- Le bouc de son ergot ne te **puisse** fouler.⁶
- Au vent **aille** l'amour le procez et la guerre
Et la melancholie au sang froid et noirci.⁷

Au vent aille l'amour est lexicalisé comme aujourd'hui le verbe *aller* dans l'expression *qu'il aille au diable !*

Autre manifestation de la généralisation progressive de la béquille, l'expression fréquente « pleust aux Muses » que les auteurs du XVI^{ème} siècle affectionnent tout particulièrement :

Pleust aux Muses, qu'en toutes les Especes de Poësies, que j'ay nommées, nous eussions beaucoup de telles immitations.⁸

est bientôt délaissée au profit de celle précédée de la béquille :

- **Que pleust** aux Muses, pour le bien, que je veux à nostre Langue, que votz ineptes œuvres feussent bannys.⁹
- **Que pleust à Dieu** ne l'avoir jamais veuë.¹⁰
- **Que vous puissent** les Dieux un jour donné tant d'heur.¹¹

Enfin, la béquille n'est pas seulement la « marque régulière du subjonctif »¹², son intérêt supplémentaire réside aussi dans sa valeur profondément conative¹³ qui traduit l'intention ferme du locuteur à agir sur le destinataire (valeur injonctive, de conseil, de souhait). Elle permet, comme le « allo ! » téléphonique de fonction phatique, de signifier à l'interlocuteur le

¹ *Ibid.*, 139, p. 214.

² *Ibid.*

³ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXXIX, De la solitude, p. 247.

⁴ *Ibid.*, chapitre IX, Des menteurs, p. 35.

⁵ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 47, p. 115.

⁶ RONSARD (Pierre de), *Sonnets pour Hélène*, Paris, Droz, 1947, d'Helene pour chanter ou reciter à trois personnes, p. 96.

⁷ *Ibid.*, p. 64.

⁸ DU BELLAY (Joachim), *Deffense de la langue française*, *op.cit.*, p. 137.

⁹ *Ibid.*, p. 167.

¹⁰ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, CXXXVII, *op.cit.*, p. 187.

¹¹ DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquitez de Rome*, *op.cit.*, Au Roy, p. 271.

¹² BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Grammaire historique de la langue française*, *op.cit.*, p. 282.

¹³ La fonction conative du langage est destinée à produire un certain effet sur le récepteur, à le pousser à agir.

début d'une conversation de type optatif ou injonctif. C'est une sorte de signal vocal, une façon de prévenir celui à qui l'on s'adresse qu'on est sur le point de lui intimer un ordre, de prodiguer un conseil ou d'adresser une prière. Aussi comme illustré par les exemples précités, nous pouvons affirmer que la béquille fait partie intégrante du subjonctif à la Renaissance, exception faite des tours figés.

1.6. Locutions figées et tours lexicalisés au subjonctif

Les tours figés au subjonctif sont fréquents dans la langue du XVI^{ème} siècle, et surtout en phrase simple. Il s'agit d'expressions généralement au subjonctif présent, souvent d'origine médiévale et dépourvues de la béquille. Leur fréquence dans le discours engendre leur lexicalisation. Elles sont en effet si courantes qu'elles se fixèrent en expressions utilisées de manière quasi automatique, dotées d'un sens unique dit « lexicalisé », bien qu'à l'origine elles fussent porteuses de significations variant selon le contexte. Le figement appauvrit donc sémantiquement l'expression, tout en lui garantissant une survie durable par le fait même d'une simplification sémantique étendue et généralisée à l'usage quotidien de la langue. Notons que le sens du tour lexicalisé est saisi par l'ensemble des locuteurs car « il fait partie des connaissances supposées partagées par les locuteurs appartenant à la même communauté linguistique »¹. De plus, le figement engendre l'invariabilité de l'expression qui ne peut plus évoluer, ce que Gaston Gross définit en ces termes : « une séquence est figée du point de vue syntaxique quand elle refuse toutes les possibilités combinatoires ou transformationnelles qui caractérisent habituellement une suite de ce type. »²

Examinons les locutions les plus fréquemment conjuguées au présent du subjonctif et l'unique paradigme à l'imparfait du subjonctif relevé dans notre corpus, *pleust à Dieu*, ainsi que le cas particulier du *soit*, en voie de lexicalisation à ladite époque lorsqu'il exprime l'idée d'un choix.

¹ MORTUREUX (Marie-Françoise), « Figement lexical et lexicalisation », *Cahiers de lexicologie*, 2003, n°82, p. 15.

² GROSS (Gaston), *Les expressions figées en français-Noms composés et autres locutions*, Gap, Ophrys, 1996, p. 154.

1.6.1. Au subjonctif présent

Dieu soit loué, à Dieu ne plaise, qu'ainsi soit/ ainsi soit-il, Dieu veuille/gard, vaille que vaille /rien qui vaille, advienne que pourra, qu'importe, aille.

Les formules *Dieu soit loué* et *à Dieu ne plaise* n'ont plus au XVI^{ème} siècle un sens nécessairement religieux. Au souhait pieux « que Dieu soit loué par le fidèle et par tout être vivant » se substitue l'expression commune de soulagement « Dieu soit loué ! », utilisée au quotidien tant par l'agnostique que par le croyant dans le sens de: « Dieu soit loué, il ne pleut pas aujourd'hui, et nous pourrons sortir ». S'il est vrai que les tours se sont figés depuis l'ère latine de manière progressive, c'est surtout au XVI^{ème} siècle que l'expression se défait de ses nombreuses significations et devient invariable.

L'interjection *Dieu ne plaise* ou *à Dieu ne plaise*, usitée pour la seconde de nos jours encore, a la particularité d'exprimer un simple contre-souhait qui élude bien souvent le bon vouloir de Dieu sur la question. Aussi l'exclamation du héros de Philippe Vigneulles « **ha** ja **Dieu ne plaise**, dit-elle, que je le manie ne ne voie, mais j'en suis en grant melencolie »¹, n'appelle aucune intervention providentielle mais vise seulement à mettre fin à sa mélancolie. De même cet autre vœu d'un personnage du *Violier des histoires rommaines moralisées* « **A Dieu ne plaise** que tu soyes par moy blessé ne contaminé »² ne répond qu'au souhait d'épargner blessure ou maladie à un ami. Un constat similaire vaut pour les occurrences suivantes :

- Mais à **Dieu ne plaise**, dist-elle, qu'en la bataille tu meures.³
- Ha ! (dist elle) ja **Dieu ne plaise** ! Dieu me le pardoient !⁴
- Jà **Dieu ne plaise** que ainsi je meure.⁵
- Jà à **Dieu ne plaise** que je soye cause de rompre un si saint accord.⁶
- Jà à **Dieu ne plaise**, Sire, dit-il, qu'il t'advienne jamais tant de mal que tu entendes ces choses-là mieux que moy.⁷

¹ VIGNEULLES (Philippe), *Les Cents Nouvelles nouvelles*, op.cit., nouvelle 18, p. 106.

² ANONYME, *Le Violier des histoires rommaines moralisées*, 1521, Genève, Droz, 2002, 44, p. 124.

³ *Ibid.*, 64, p. 184.

⁴ RABELAIS (François), *Gargantua*, Chapitre VI, op. cit., p. 69.

⁵ *Ibid.*, Chapitre V, op.cit., p. 56.

⁶ BOAISTUAU (Pierre), *Histoires tragiques* [1559], Paris, Champion, 1977, p. 231.

⁷ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t.1, op.cit., livre premier, chapitre XL, Consideration sur Cicéron, p. 251.

Notons qu'au XVII^{ème} siècle l'usage de la même expression acquiert un sémantisme souvent proche du sens de l'adverbe *jamais* :

- Recevez le refus d'un autre ! **À Dieu ne plaise.**¹
- Jà, **à Dieu ne plaise**, que telle soit mon opinion.²

Le tour *ainsi soit-il* est l'un des plus répandu car il clôt depuis l'ère chrétienne les prières des fidèles. Peu aujourd'hui se souviennent, ou même ont connaissance, du sémantisme optatif originel. Au XVI^{ème} siècle par exemple le terme *ainsi soit-il* n'est pas encore complètement figé. Il est certes reconnu comme locution du fait de son invariabilité, mais le sens est en revanche encore variable, exprimant tout vœu d'ordre religieux :

- Ayant au reste tous si bon esprit qu'ils ne mirent guere à devenir fous. **Ainsi soit-il** de vous, amen !³
- En fin que Jesus vive en moy, et que je vive en Jesus, **ainsi soit-il.**⁴

ou appartenant à un registre différent, amoureux ou littéraire par exemple:

- Ainsi Endymion soit tousjours ton amy,
Ainsi soit il tousjours en ton sein endormy.⁵
- Dieu mercy ! Je me porte bien : qu'**ainsi soit-il** de vous.⁶
- **Et qu'ainsi soit**, Philosophe, Historiens, Médecins, Poètes, Orateurs Grecz, et Latins ont appris à parler François.⁷
- Et **qu'ainsi soit**, qu'on me lyse un Desmosthène, et Homere Latins.⁸
- **Qu'ainsi soit** dit, que tous ceus qui aymeront (quelque faveur qu'ils ayent) ne soient sans mal, et infortune.⁹
- **Qu'ainsi soit**, repraesentez vous en esprit serain l'idée et forme de quelque monde [...] on quel ne soit debteur ne crediteur aucun.¹⁰

Au XVI^{ème} et au XVII^{ème} siècle, la formule *Dieu veuille* précède le subjonctif dans certaines grammaires pour exprimer la valeur optative, sans revêtir pour autant la moindre connotation religieuse. Elle traduit le latin *utinam habeam* 'Dieu veuille que j'aye'. L'expression *Dieu te gard* se fige dès le Moyen-âge et, pour cette raison conserve l'orthographe médiévale de la 3^{ème} personne du singulier sans *e*, alors caractéristique du

¹CORNEILLE (Pierre), *Mélite ou les fausses lettres* [1629], Paris, Gallimard, 1980, acte V, scène 5, p. 82.

²PASQUIER (Estienne), *Lettres familières* [1613], Paris, Genève Droz, 1974, Livre XIX, Lettre XVI, p. 321.

³BÉROALDE DE VERVILLE (François), *Le Moyen de parvenir* [1610], Paris, Garnier Frères, 1879, p. 26.

⁴GODEAU (Antoine), *Prieres et meditations chrestiennes* [1633], Paris, J. Camusat, Meditations, p. 71.

⁵RONCARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, première partie, XXXIII, p. 48.

⁶BÉROALDE DE VERVILLE (François), *Le Moyen de parvenir*, *op.cit.*, p. 182.

⁷DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, *op.cit.*, p. 84.

⁸*Ibid.*, p. 88.

⁹LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours II, p.58.

¹⁰RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre III, p. 46.

subjonctif :

- **Dieu te gard** l'honneur du printens.¹
- **Dieu vous gard**, jeunesse divine.²
- Mon page, **Dieu te gard**.³
- **Dieu gard de mal** (disoit il) le compaignon.⁴
- **Dieu veuille** que la fin en arrive autrement.⁵
- **Dieu me le veuille** pardonner.⁶

Nous signalons enfin l'exception notoire de Montaigne qui, malgré le caractère figé de la forme, modernise son orthographe par l'ajout d'un *e* au subjonctif présent, écrivant comme nous le ferions aujourd'hui : « Dieu me **garde** d'estre homme de bien »⁷.

Vaille que vaille

De même, l'expression *vaille que vaille* perd toute sa valeur originellement hypothétique équivalant à la glose *que la chose vaille peu ou beaucoup*, pour signifier seulement à partir du XIII^{ème} siècle⁸ à peu près *quoi qu'il en soit*, sens qu'elle conserve jusqu'à nos jours. Cette tournure s'analyse syntaxiquement comme « l'articulation d'une proposition régissante se limitant à *vaille* (première occurrence) et d'une relative substantive (que *vaille*)⁹. Cette formule est glosable par : *il a obtenu ce résultat même si cela vaut ce que cela vaut*.¹⁰ Ainsi lorsque « Le sage dit : *Vaille que vaille, / Du gouvernement ne te chaille* »¹¹, il faut comprendre *même si cela ne vaut pas grand –chose, ne te soucie pas du gouvernement*.¹² De même dans les occurrences :

- Nous yrons tous, **vaille que vaille**,

¹ RONSARD (Pierre de), Quatrième livre des Odes, *op.cit.*, Des Roses plantées près un blé, ode XIII, p. 368.

² RONSARD (Pierre de), *Le Cinquième livre des Odes VIII, op.cit.*, Ode à Michel de l'hospital, chancelier de Madame Margueritte, strophe 16, p. 555.

³ RONSARD (Pierre de), *Sonnets pour Hélène, op.cit.*, XI, p. 114.

⁴ RABELAIS (François), *Pantagruel, op.cit.*, chapitre XV, p. 184.

⁵ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, Discours des misères de ce temps, *op.cit.*, p. 176.

⁶ RABELAIS (François), *Thiers livre, op.cit.*, Chapitre XXX, p. 233.

⁷ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 807.

⁸ RAY (Alain), *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, Paris, 1998, t. 3, p. 3394.

⁹ SOUTET (Olivier), *Le Subjonctif en français, op.cit.*, p. 38. « La tournure *vaille que vaille* s'analyse comme l'articulation d'une proposition régissante se limitant à *vaille* (première occurrence) et d'une relative substantive (que *vaille*). C'est cette première occurrence qui ici nous intéresse dans la mesure où elle est commandée par une visée implicite de l'énonciateur, la seconde (celle de la relative) étant dans la dépendance de la première.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ BAÏF (Jean-Antoine), *Mimes, enseignemens et proverbes*, second livre [1581], Genève, Droz, 1992, p. 248.

¹² SOUTET (Olivier), *Le Subjonctif en français, op.cit.*, p. 38.

Et au Banquet conséquemment.¹
 ▪ Car de pécune un peu ma bourse est tendre,
 Et toutefois j'en ai, **vaile que vaile**,
 Un bien petit.²
 ▪ **Vaile que vaile**,
 Je rompray l'huis.³

Le tour devient rare en français préclassique et ne lui survit pas. Cependant l'expression *rien qui vaile* reste fréquente jusqu'à nos jours et s'utilise déjà au XVI^{ème} siècle. Elle signifie : *rien de bon, de favorable*.

- [Ce dissimulateur] contrefait l'habile homme et ne dit **rien qui vaile**.⁴
- Je ne dors **rien qui vaile**, la nuit ne foys que ravasser.⁵
- Nous ne ferons **rien qui vaile**, je le voy desja bien.⁶
- Si elle ne va gayement et librement, elle ne va **rien qui vaile**.⁷
- Par ce train vous ne faictes jamais **rien qui vaile**.⁸
- Aupres d'elle Venus ne seroit **rien qui vaile**.⁹

L'expression *advienne que pourra* a pris le sens actuel de *quoiqu'il arrive*¹⁰ dès 1549. On la rencontre nantie de ce sens en 1585, par exemple sous la plume de Robert Garnier « Advienne que pourra, j'ay cela resolu¹¹ » qui signifie : *quoiqu'il arrive, j'ai cela résolu*.

Advenir, signifie dans le F.E.W : Afr. Avenir, 1. arriver ; 2. convenir ; 3. atteindre, [...] arriver (*sich ereignen*¹²). Il connaît un concurrent en ancien français, de la même origine éymologique, *aveindre*, du verbe latin *advenire* : « *Aveindre ebenfalls auf ADVENIRE zurückgeht, und nicht auf ABEMERE.* »¹³

Il s'agit là de la réfection étymologique du verbe *avenir* utilisé dans la première moitié du IX^{ème} siècle. Au XVI^{ème} siècle l'orthographe archaïque *avenir* est encore fréquente quoique les premiers dictionnaires de l'époque classique privilégient le préfixe *ad-* pour tous les mots de la série. *Avenir* ne retrouve sa place dans les dictionnaires, à titre de variante certes, qu'au

¹ LA CHESNAYE (Nicolas), *La Condamnation de Banquet* [1508], Droz, Genève, 1991, p. 103.

² MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine*, *op.cit.*, Rondeaux, II, p. 279.

³ BAÏF (Jean-Antoine de), *Le Brave*, *op.cit.*, acte V, scène 2, p. 203.

⁴ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 71, p. 141.

⁵ RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XIII, p. 108.

⁶ *Ibid.*, chapitre XXIX, p. 226.

⁷ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre X, Du parler prompt ou tardif, p. 40.

⁸ *Ibid.*, chapitre XVII, Un traict de quelques ambassadeurs, p.73.

⁹ CORNEILLE (Pierre), *La Vefve ou le Traistre trahy*, *op.cit.*, acte I, scène 4, p. 229.

¹⁰ RAY (Alain), *Dictionnaire historique de la langue française*, *op.cit.*, t. 1, p. 43.

¹¹ GARNIER (Robert), *Antigone ou la Pieté* [1585], Les Belles lettres, Paris, 1952, Acte III, p. 192.

¹² *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Tübingen, J.C.B. Moher (Paul Siebeck), 1948, Band I, p. 40. *Sich ereignen* signifie en français *se produire*.

¹³ *Ibid.*, p. 41. Traduction par nos soins : « Aveindre remonte à ADVENIRE, et non à ABEMERE. »

XVIII^{ème} siècle, sur la base de l'usage que devait en faire plus tard le code civil de 1804¹.

L'orthographe *avienne* faisait donc largement concurrence à *advenir* au XVI^{ème} siècle. En témoigne ces vers de Jean-Bastier La Péruse « **Avienne que** pourra : un seul point je regarde, / je ne puis avoir mieux : c'est mon dernier recours² » et « **Avienne que** pourra, je ne suis pas marrie / Que de moi telle gent ait été favorie³ » ou encore ceux d'Alexandre Hardy « **Avienne que** pourra, résolu je proteste / suivre en ce mandement vostre oracle celeste.⁴ ».

Advienne apparaîtrait plus rarement, comme dans ces extraits :

- « J'à à Dieu ne plaise, Sire, dit-il, qu'il t'**advienne** jamais tant de mal que tu entendes ces choses là mieux que moy.»⁵
- Que malheur ne te **advienne** !⁶

Les tours figés, au subjonctif présent sont les plus fréquents dans la langue préclassique, associant une connotation religieuse, souvent d'apparence (*à Dieu ne plaise, Dieu veuille, ainsi soit-il*). Ces formules sont encore souvent utilisées de nos jours pour éloigner le mauvais sort ou conjurer un évènement que l'on redoute, par une sorte d'incantation tenant plus de la superstition que de la religion. De rares locutions figées dépourvues de toutes connotations religieuses existent néanmoins en français préclassique, à l'instar de *qu'il m'en souvienn*e, comme l'illustrent ces trois exemples :

- Chasque action fait particulièrement son jeu : **porte** s'il peut !⁷
- Mais **qu'il m'en souvienn**e, je n'en ay creu jusqu'à cette heure que les miennes (les raisons des fautes).⁸
- En tous affaires, quand ils sont passés, **comment que ce soit**, j'y ay peu de regrets.⁹

Nous rencontrons aussi fréquemment le paradigme du subjonctif du verbe *avoir* en P. 3 *aille*, à valeur jussive et dépourvue de la béquille du subjonctif. En attestent ces citations :

- Qui se sent mal, s'**aille** coucher.¹⁰

¹ RAY (Alain), *Dictionnaire historique de la langue française, op.cit.*, p. 43.

² LA PERUSE (Jean-Bastier), *La Médée* [1556], Exeter, University of Exeter, 1985, acte premier, p. 3.

³ *Ibid.*, Acte III, p. 18.

⁴ HARDY (Alexandre), *Mariamne* [1625], Exeter, University of Exeter, Acte II, scène 2, p. 28.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XL, Consideration sur Cicéron, p. 251.

⁶ RABELAIS (François), *Pantagruel, op.cit.*, chapitre XXVIII, p. 284.

⁷ MONTAIGNE (Michel de) *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, p. 792.

⁸ *Ibid.*, chapitre II, Du repentir, p. 814

⁹ *Ibid.*, p. 815.

¹⁰ BAÏF (Jean-Antoine de), *Mimes, enseignemens et proverbes, second livre, op.cit.*, p. 190.

- **Aille** devant ou apres, un'utile sentence, un beau traict est toujours de saison. S'il n'est pas bien à ce qui va devant, ny à ce qui vient apres, il est bien en soy.¹
- **Y aille** qui voudra. Quant à moy, je ne doute Que ne soyons bien tost desconfits et en route.²

Les locutions figées à l'imparfait du subjonctif sont beaucoup plus rares.

1.6.2. Tour lexicalisé au subjonctif imparfait : *pleust à Dieu*

Le tour figé conjugué au subjonctif imparfait le plus fréquent est *pleust à Dieu*. Il sert d'ailleurs d'exemple à la grammaire de Robert Estienne :

<i>Utinam haberem</i>	Pleust a dieu que i'eusse
<i>Utinam haberes</i>	Pleust a dieu que tu eusses
<i>Utinam ille haberet</i>	Pleust a dieu qu'il eust
<i>Utinam haberemus</i>	Pleust a dieu nous eussiõ
<i>Utinam haberetis</i>	Pleust a dieu que vous eussiez
<i>Utinam illi haberent</i>	Pleust a dieu qu'ilz eussent

Selon que l'auteur ait adapté ou non son orthographe à la réduction de l'hiatus *eu*³, deux orthographes du verbe *pouvoir* coexistent au XVI^{ème} siècle : *pleust* la plus répandue et *plust* la plus rare, utilisée notamment par Pierre Crignon, Bonaventure Des Périer, et dans notre *corpus* par Louise Labé et Honoré d'Urfé :

- Que **plust** à Dieu que lors fussent trouvez/ Ces quatre vers en blanc marbre engravez.⁴
- Elle tomba esvanouye, et peu s'en fallut qu'elle ne perdit la vie, et **plust** à dieu qu'elle et moy fussions morts à l'heure !⁵
- **Plust** à Dieu que cela fust, je vivrois pour le moins exempte des peines et des soucis qui tourmentent celles qui vivent dans nostre perpetuelle confusion.⁶

L'orthographe *pleust*, graphié *eu*, demeure la forme la plus répandue :

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 170.

² MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine*, *op.cit.*, Chanson XL, p. 380.

³ Voir section 1.2.7.4.

⁴ LABÉ (Louise), *Œuvres*, *Élégies*, *op.cit.*, élégie II, p. 114.

⁵ URFÉ (Honoré d') *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 12, p. 548.

⁶ *Ibid.*, t. 4, 4^{ème} partie, livre 2, p. 59.

- **Pleust** à Dieu et à la benoïste, digne et sacrée Vierge que maintenant [...] je fusse en terre ferme bien à mon aise.¹
- Que **pleust** à Dieu le Naturel d'un chacun estre aussi candide à louer les vertuz.²
- **Pleust** aux Muses, qu'en toutes les Espèces de Poësies, que j'ay nommées, nous eussions beaucoup de telles imitations.³
- Que **pleust** aux Muses, pour le bien, que je veux à nostre Langue, que votz ineptes œuvres feussent bannys.⁴
- **Pleust** à Dieu que je fusse un Pasquin ou Marphore.⁵
- Que **pleust** à Dieu qu'à sa haultesse Fust egale ma petitesse.⁶
- Que **pleust** à Dieu pour l'en recompenser Qu'il eust mon mal, et qu'elle fust guarie.⁷

Abordons à présent la question du paradigme *soit* « alternatif », en voie de figement à la Renaissance.

1.6.3. . Soit, conjonction ou verbe ?

A la Renaissance, le paradigme *soit* s'utilise à la fois comme paradigme du verbe *être*, conjugué au présent du subjonctif et donc variable en nombre selon le sujet qui s'y rapporte⁸, et comme conjonction « pour marquer l'alternative »⁹, synonyme de la conjonction *ou*. Il provient étymologiquement du subjonctif présent du verbe être¹⁰. Les deux natures, celle de verbe et de la conjonction, se confondent donc sémantiquement et morphologiquement. Cette confusion rend l'accord possible dans les deux cas.¹¹

Dans l'œuvre de Louise Labé figure une seule occurrence du *soit* qui privilégie le sème de la conjonction de coordination : « tout ce qui est de beau, **soit** à l'accoutrement des

¹ RABELAIS (François), *Le Quart Livre* [1552], LGF, 1997, chapitre XVIII, p. 995.

² DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, *op.cit.*, p. 124.

³ *Ibid.*, p. 137.

⁴ *Ibid.*, p. 167.

⁵ *Ibid.*, p. 110.

⁶ RONSARD (Pierre de), *Le Cinquième livre des Odes*, *op.cit.*, III, À Madame Marguerite, p. 521.

⁷ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, première partie, LXVI, p. 93.

⁸ KOTLER (Éliane), FRAGONARD (Marie-Madeleine), *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, *op.cit.*, p. 104 : « *Soit* garde de son origine verbale une certaine liberté de construction.)

⁹ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française*, *op.cit.*, p. 449. Voir aussi SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, *op.cit.*, p.42.

¹⁰ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française*, *op.cit.*, p. 449

¹¹ Brunot et Bruneau constatent, sans l'expliquer, cet accord au pluriel : « On accordait jadis *soit* avec un sujet pluriel [...]. Aujourd'hui *soit...soit...* est « grammaticalisé » : il ne varie plus ni en *mode*, ni en *temps*, ni en *nombre* », *ibid.*, p. 450.

hommes ou des femmes»¹. Montaigne adopte aussi la même acception quand il écrit : « Par cette description, **soit** vraie ou fauce »² ou encore « Son goust, **soit** chair, poisson, vin ou eau. »³

Nous relevons cependant que l'usage du tour corrélatif *soit...soit* n'est pas encore systématique en français préclassique. Souvent *soit...soit* est concurrencé par le tour *soit...ou*⁴ qui insiste plus sur la notion de choix :

- **Soit** qu'il fit Soleil **ou** qu'il pleut.⁵
- Le verbe avoir, en l'optatif & au subjonctif, ne dit jamais, *aye*, en la troisiemes personne, mais toujours ayt, **soit** en vers, **ou** en prose.⁶

La conjonction *ou* à caractère pléonastique s'ajoute parfois à *soit*⁷. Elle marque ainsi clairement la notion de choix, comme au vers: « **Soit** que par ordre, **ou soit** qu'à l'aventure ». ⁸

Le tour corrélatif du français moderne *soit...soit* existe à l'identique en français préclassique. Du Bellay l'égrène par exemple dans un poème entier bâti autour de l'anaphore de *soit* :

Soit que le front je voye, ou les yeulx d'elle,
Dont la clarté sainte me guyde et meine :
Soit cette bouche où souspire une haleine [...]
Soit ce chef d'or, qui rendoit l'estincelle
Du beau Soleil honteuse, obscure et vaine
Soient ces cousteaux d'albastre, et main polie,
Qui mon cœur serre, enferme, souhete [...]
De vos beautez mon cœur soit doncq sans cesse
Le marbre seul, et la table, et la charte.⁹

Ici apparaît toute la confusion entre le verbe et la conjonction. Du Bellay ne paraît pas être en mesure de définir la nature précise du *soit* qu'il accorde comme un verbe dans les vers : « **Soient** ces cousteaux d'albastre, et main polie/ Qui mon cœur serre, enferme, souhete ». Indifférent à la fonction du mot, il accorde *soient* avec son voisin immédiat, le nom

¹LABÉ (Louise), *Œuvres, op.cit.*, débat de Folie et d'Amour, Discours V, p. 75.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais, t. 2, op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du Repenir, p. 812.

³ *Ibid.*, t. 1, premier livre, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 168.

⁴ « "soit" peut alterner avec "ou" », BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française, op.cit.*, p.450.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais, t. 2, op.cit.*, livre troisieme, chapitre XXXVI, De L'Usage de se vestir, p. 226.

⁶ VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise, op.cit.*, p. 90.

⁷ KOTLER (Éliane), FRAGONARD (Marie-Madeleine), *Introduction à la langue du XVI^e siècle, op.cit.*, p. 105.

⁸ DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquitez de Rome, op.cit.*, p. 282.

⁹ DU BELLAY (Joachim), *L'Olive, op.cit.*, p. 260.

pluriel « cousteaux ». En règle générale, les poètes ont néanmoins tendance à user du morphème *soit* dans sa nature de conjonction :

- Ou **soit** que les Destins, à nostre mal constans,
Soit que l'ire de Dieu face regner long temps
Cette secte après moy, race, je te supplie,
Ne t'incense jamais après telle.¹
- **Soit** que je sois autre moy-mesme, **soit** que je saisisse les subjects par autres
circonstances et considerations.²

Signalons pour finir sur ce point, que les deux tours *soit...ou / soit...ou soit* perdurent au XVII^{ème} siècle. Vaugelas fait le choix du *soit...soit* jugé « de meilleure grâce » :

On dit, soit que vous ayez fait cela, soit que vous ne ayez pas fait. On dit aussi, *soit que vous ayez fait cela, ou que vous ne l'avez pas fait*, & c'est la plus ordinaire et la plus douce façon de parler ; Mais l'autre ne laisse pas d'estre fort bonne, & mesmes il y a de certains endroits, dont les exemples ne se presentent pas maintenant, **où la repetition des deux soit, a beaucoup meilleure grace**, que de dire, *ou*. Il y en a une troisieme, dont plusieurs se seruent, mais qui est condamnee dans la prose par les meilleurs Escrivains. C'est, *ou soit*, par exemple, ils disent, *ou soit* qu'il n'eut pas donne assez bon ordre a ses affaires, ou que ses commandemens fussent mal executez. [...]. Je l'ay dit dans la prose ; parce que les Poëte ne font point de difficulté d'en user, leur estant commode d'avoir une syllabe de plus, ou de moins, pour le vers.³

De plus, le tour n'étant pas encore lexicalisé en français préclassique, il passait à l'imparfait dans un contexte au passé.⁴ C'est ce que fait Calvin lorsqu'il avoue qu'« il ne se cognoissoit detteur de Dieu à glorifier son nom, **fust** par vie, **fust** par mort. »⁵

Les tours lexicalisés, ou en cours de lexicalisation au subjonctif, les alternances des radicaux et les irrégularités des graphies ne sont pas les seuls points de langue à rendre complexe la morphologie du subjonctif à cette période : le classement des paradigmes du subjonctif sur une base non morphologique dans les grammaires du français préclassique ajoute à la confusion régnante, rendant la tâche plus rude encore.

¹ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, Discours des misères de ce temps, *op.cit.*, p. 175.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 805.

³ VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise, Soit que, ou soit*, pp. 30-31. Nous mettons en gras.

⁴ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française*, *op.cit.*, p. 450.

⁵ *Ibid.* Exemple proposé par Brunot et tiré de CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne*, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IX, p. 194.

1.7. Classement des paradigmes selon la fonction, non la morphologie

En entame de ce paragraphe, rappelons qu'en français préclassique, le mode « subjonctif » recouvre généralement dans les grammaires du temps deux modes que nous qualifierons de sémantiques : « l'optatif », traduisant le souhait, et le « conjonctif » « qui emprunte ses formes à l'indicatif et à l'optatif »¹. Le « conjonctif » ou « subjonctif » est, en d'autres termes, le mode utilisé obligatoirement après certaines conjonctions ou locutions conjonctives, ce que Meigret propose comme notion définitoire :

Et combien que la mode indicative puisse être parfois conjointe aux conjonctions, et autres verbes : comme, *si je l'aime, il m'aimera*, nous ne dirons pas toutefois qu'elle soit subjonctive, ni pareillement optative : parce qu'elles² ne sont pas toujours forcées à cela comme est **le subjonctif : lequel n'est jamais sans conjonction ou autre verbe.**³

Aussi devons-nous faire abstraction de nos actuels repères syntaxiques et morphologiques pour appréhender la morphologie du subjonctif préclassique, mode temporel et personnel.

1.7.1. Un mode personnel

Le conjonctif, et l'optatif sont considérés comme des modes personnels car ils possèdent les six personnes du verbe : la première personne du singulier « je » (P. 1) et du pluriel « nous » (P. 4) ; la deuxième personne du singulier « tu » (P. 2) et du pluriel « vous » (P. 5) ; et la troisième personne du singulier « il/ elle/on » (P. 3) et du pluriel « ils /elles » (P. 6). Le fonctionnement des personnes est identique à celui du français moderne en ce qu'elles précisent aussi le procès et désignent de manière déictique⁴ ou anaphorique⁵ l'être, animé ou non, auteur de l'action exprimée par le verbe. Ces personnes inscrivent le verbe dans le

¹LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance, étude morphosyntaxique, op.cit.*, p. 224.

² « Elles » reprennent les modes indicatif et optatif.

³ MEIGRET (Louis), *Treuvé de la grammere françoëze, op.cit.*, p. 73. Nous avons modernisé l'orthographe. Nous mettons en gras.

⁴ La référence déictique : le référent du pronom personnel est identifiable à partir de l'énonciation même du pronom. Son identification va de soi, ou a été faite antérieurement dans le discours.

⁵ La référence anaphorique : L'identification du référent nécessite le recours à l'environnement contextuel. Elle est à déduire.

monde en le rattachant à un sujet et à l'énonciation. Mais s'il est acquis que le mode subjonctif appartient bien aux modes personnels, son caractère temporel en revanche est plus problématique dans la mesure où il est difficilement sécable en séquences temporelles.

Toute valeur temporelle au sens où nous pouvons l'entendre aujourd'hui – à savoir indiquer un moment précis sur une frise chronologique – s'éclipse au profit d'une simple présentation virtuelle du procès évoluant dans un espace-temps resté flou. Le mode subjonctif est en vérité incapable « de repérer un fait sur la ligne du temps, c'est-à-dire de le situer [précisément] par rapport à l'instant présent »¹.

1.7.2. Un mode temporel : aspects accompli, inaccompli et « amorphe »

D'un point de temporel, les subjonctifs présent et imparfait expriment « une sorte de présent large, n'entrant en opposition ni avec le passé, ni avec le futur [...et qui] ne discrimine pas les époques de la durée »². Le subjonctif est donc incapable d'ancrer précisément le procès dans la chronogénèse. Malgré cette faible dimension temporelle, le mode subjonctif n'en est pas moins doté de quatre paradigmes en français préclassique : le présent, l'imparfait³ (les formes de l'inaccompli), le passé et le plus-que-parfait (les formes de l'accompli). Le mode subjonctif ne dispose donc, aspectuellement parlant, que « d'un système binaire, opposant une forme composée »⁴ (la forme de l'accomplie) « à une forme simple » (la forme de l'inaccomplie). A ces quatre paradigmes, le français préclassique ajoute et exclut diverses formes. Palsgrave exclut par exemple l'imparfait du mode subjonctif et ajoute notre actuel futur antérieur *j'aurai parlé*, pour exprimer la condition⁵. La division est donc assez élastique et imprécise en français préclassique.

Françoise Argot-Dutard, pour ce motif ne traite pas le mode subjonctif dans son étude sur *l'écriture de Joachim du Bellay* car « l'analyse verbale, écrit-elle, est rendue difficile [...] ; certains modes, comme le subjonctif, distingue mal les temps [...] ; aussi par souci de clarté et de représentativité, l'étude se limitera à l'analyse du système temporel de l'indicatif

¹ BONNARD (Henri), *Les trois logiques de la grammaire française*, Bruxelles, Ducolot, 2001, p. 77.

² MOIGNET (Gérard), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.

³ *Ibid.* Palsgrave appelle le paradigme *je parlasse*, non un imparfait du subjonctif, mais le « temps indéfini » du subjonctif. PALSgrave (John), *L'Éclaircissement de la langue française, op.cit.*, p. 643 (voir annexe 2).

⁴ *Ibid.*

⁵ BENOIST (Antoine), *De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas, op.cit.*, p. 36.

qui, seul, permet d'envisager le procès dans le présent, le passé et l'avenir sous différents aspects »¹. Nous essaierons néanmoins de relever le défi d'étudier le subjonctif de cette période, sans ignorer que les quatre temps qui composent ce mode ne renvoient pas au « temps des horloges »² mais à un système de concordance cinétique et modale³.

En outre, contrairement à la grammaire actuelle, celle du français préclassique ne répertorie pas les formes verbales selon une morphologie discriminante qui coïncide avec la virtualité ou non du procès, dissociant ainsi l'indicatif du subjonctif. Elle les ordonne uniquement selon leur fonction, sur la base de leur valeur optative ou circonstancielle. Deux types de subjonctif se dégagent alors : le mode de « l'optatif » et le mode du « subjonctif » ou « conjonctif ».

1.7.3. L'optatif présent et passé, éléments de définition

L'optatif, notre actuel subjonctif à valeur de souhait et d'ordre, est généralement précédé de la béquille *que*. Lorsqu'elle est omise c'est seulement dans les tours lexicalisés ou pour attribuer à la phrase un cachet vieilli ou une dimension solennelle: « Le silence, Ronsard, te **soit** comme un décret ».⁴

Peu de grammairiens du siècle définissent clairement l'optatif en français préclassique. Pour Jean Bosquet: « C'est ce par lequel on souhaite, desire, ou prie que quelque chose se face presentement, ou à l'advenir, ou qu'elle eust esté faite ; et sont ses signes, et compaignons, ces adverbs *Dieu veuille, Pleust à Dieu, face Dieu, à la mienne volonté*, etc... »⁵ Relève donc de l'« optatif » toute forme de souhait précédée des locutions verbales comme *Dieu veuille, Pleust à Dieu, face Dieu, à la mienne volonté*. Bosquet place sous la bannière de l'optatif non seulement les quatre formes du subjonctif que nous connaissons aujourd'hui, à savoir le présent, l'imparfait, le passé et le plus-que-parfait, mais encore un futur qui ressemble à notre actuel subjonctif présent. En illustration de sa définition, Bosquet propose les exemples suivants :

¹ ARGOD-DUTARD (Françoise), *L'écriture de Joachim Du Bellay*, Genève, Droz, 2002, p. 86.

² *Ibid.*

³ Voir section 2.3.1 et 2.3.2.

⁴ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 140, p. 215.

⁵ BOSQUET (Jean), *Elemens ou Institutions de la langue françoise* [1586], édition commentée par Colette Demaizière, Paris, Champion, 2005, p. 88.

Present : Dieu veuille que i'escoute, et oye verité ; Et que sache, et cognoisse, où loge ore equité.

Imparfait : Pleust à Dieu qu'escoutasse, et ouysse en saison ; et que sceusse, et cogneusse, où habite raison.

Parfait : Freschement : Dieu veuille qu'aye ouy, sceu ; cognu, et noté, ce qu'on m'a souvent dit, pour mon utilité.

Plus-que-parfait : Pleust ore à Dieu, que i'eusse escouté, et ouy, sceu, et cognu celui, quy m'a tant esiouy.

Futur : Face Dieu que i'escoute, et que oye, et ie sache et cognoisse bien, quand il me fera sa grace¹.

Meigret approfondit la notion ajoutant au terme d'« optatif » le synonyme de « dezideratif ». S'attelant en outre à l'étude de notre actuelle forme en –rais (qui l'intéresse malgré le caractère étrange d'un paradigme ne connaissant aucun équivalent dans la grammaire traditionnelle latine, seul repère analytique retenu en son temps) Meigret appelle la forme en -rais le « premier présent optatif » et notre subjonctif présent à valeur de souhait ou d'ordre « le second present de l'optatif ». Il n'explique pas pour autant la différence entre l'un et l'autre optatif, se contentant d'indiquer que « le premier présent de l'optatif se termine jenerallement en *roe* par toutes lé conjugezons »², ce qui n'est pas d'ailleurs sans rappeler la dénomination actuelle « de forme en –rais ». Aux yeux de Meigret la différence entre les deux formes est seulement d'ordre morphologique, impliquant par là même une valeur égale pour les deux paradigmes.

Meigret attribue à chacun de temps de l'optatif ou dezideratif un temps passé :

Le premier prétérit de l'optatif se forme « de l'optatif d'*avoer*, *aoroe*, ou *aroe*, aveq l'infinitif preterit du verbe que nou' luy voulons joindre : comme j'aore eymé, dit, fet, lu »³.

Le second prétérit de l'optatif, qui équivaldrait à notre actuel subjonctif passé, se forme par « le mém' infinitif, joint ao second present optatif d'*auoer* : comme *j'usse volentiers fet voutr' affére*. »⁴

Prenant toujours pour point de repère l'optatif, Megret décrit le plus-que-parfait qui s'y rapporte comme le temps « formé par le secōd preterit de l'optatif d'*aouer*, aveq le susdit infinitif, come, *j'usse u volentiers fet*. »⁵

¹ *Ibid.* Nous mettons en gras.

² *Ibid.*, p. 128.

³ *Ibid.*, p. 97.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

Les premiers grammairiens étaient bien conscients de l'incapacité du subjonctif à préciser le procès dans le temps et la valeur du futur qu'il peut revêtir selon le contexte énonciatif. Mais contrairement à la grammaire contemporaine qui prête une simple valeur prospective au subjonctif, les grammairiens du français préclassique attribuaient au subjonctif et à l'optatif un temps futur, à part entière, mais dont les contours n'en demeurent pas moins flous.

1.7.4. Le futur de l'optatif et du subjonctif

Il existe distinctement à la Renaissance un futur du subjonctif et un futur de l'optatif. L'optatif futur se forme, selon Meigret, à partir du présent de l'indicatif en P. 1, P. 2, P. 3 et P. 6, auquel sont seulement ajoutées « des ajonctions propres », autrement dit, la béquille du subjonctif :

La première se forme du present indicatif avec les ajõcciõs propres : come, qe je l'eyme jamés: il veut qe je l'eyme. [...]Au demeurant la tierce du pluriel se prent de çelle du present indicatif.¹

En P. 4 et P. 5 les paradigmes empruntent les formes de l'imparfait de l'indicatif. Notons que Meigret rend compte de l'apparition de [j] abordé plus haut :

Quant au pluriel, le futur emprunte la première^e et seconde personne du prêterit imparfèt de l'indicatif : de sorte que nous dizons, çymyons, çmyez.²

Aussi propose-t-il la conjugaison suivante du futur de l'optatif du verbe *aimer*, qui n'est autre que celle de notre actuel subjonctif présent :

Que j'aime
Que tu aimes
Qu'il aime
Que nous aimions
Que vous aimiez
Qu'ils aiment

Certains grammairiens, à l'instar de Robert Estienne, appellent plus explicitement encore le subjonctif présent « *l'optativi modi tempore praesenti, & Futúro* », pour marquer

¹ *Ibid.*, p. 98.

² *Ibid.* Nous mettons en gras.

plus clairement la valeur non seulement de présent mais encore de futur, inhérente à ce temps.¹ De fait, le subjonctif de l'occurrence « Tant que ton différent **soit terminé**, nous n'aurons plaisir de toy² » équivaut exactement au paradigme du futur : « Tant que ton différent ne ***sera** pas terminé, nous n'aurons plaisir de toy ».

Sur ce point, la grammaire de la Renaissance nous paraît parfaitement cohérente, le mode subjonctif étant tout à fait attendu dans l'expression d'un procès à venir, puisque « par nature, l'avenir échappe à la certitude »³. En effet l'avenir, « lieu des conjectures, des projections hypothétiques à partir de l'expérience acquise, est indissolublement lié au possible »⁴, comme nous le verrons dans notre chapitre syntaxique.

L'analyse du subjonctif futur de l'ère préclassique n'en demeure pas moins ardue, car nous sommes en présence non pas d'un mais de deux équivalents en français contemporain : notre actuel conditionnel passé *j'aurais fait* et notre actuel futur antérieur *j'aurai fait*, sans compter les formes surcomposées qui s'y rapportent *il aurait eu fait* et *il aura eu fait*. Meigret décrit en effet le subjonctif futur en ces termes :

Son futur se forme par celui de l'indicatif du verbe avoir, avec l'infinitif passé du verbe, comme là où *j'aurai*, ou *aurais fait*, tu auras ce que tu demandes. Auquel encores on ajoute bien l'infinitif **eu**, comme là où *j'aurais eu fait*, par ce moyen il aurait du futur : combien que le premier est plus fréquent. Au regard de ceux qui ne recoivent point avoir [...] comme, aller, venir, ils forment leur futur par celui de l'indicatif du verbe substantif, avec leur participe prétérit : comme *je serai allé* : *venu, mort*, et ainsi des autres, comme ils se rencontreront.⁵

Nous aurons tout le loisir de revenir sur le débat autour de la confusion entre le subjonctif, la forme en-rai, et leur dimension prospective dans la suite de notre étude.

1.7.5. Le conjonctif (subjonctif), éléments de définition

En français préclassique, les termes de « conjonctif » et de « subjonctif » sont synonymes, employés indistinctement pour désigner le mode de la subordination. D'ailleurs

¹ Dénomination que l'on retrouve dans les traités de grammaire de la Renaissance, comme dans ESTIENNE (Robert) *De Gallica verborum declinatione* [1540], Genève, Slatkine Reprints, 1972, non pag.

² LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débats de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours IV p. 62.

³ MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, p. 32.

⁴ *Ibid.*

⁵ MEIGRET (Louis), *Tretté de la grammere françoeeze*, *op.cit.*, chapitre XXIII « Du futur du subjonctif », p. 100. Nous avons modernisé l'orthographe.

en italien et en allemand le terme de « conjonctif » est toujours de rigueur. Comme l'explique Colette Demaizière, l'appellation ne différait que selon l'école ou la filiation grammaticale à laquelle se rattachait le grammairien. Alors que Capella, Cledonius et Donat étudiaient le « conjonctif », Priscien de son côté analysait le « subjonctif ».¹ Pour déterminer les fonctions du mode, reportons-nous à la définition de Jean Bosquet qui l'utilise « quand on parle avec cause, ou condition ; quand il y a deux manieres jointes ensemble ; 'et sont ses compaignons veu, quand, bien, combien, iaçoit, ia sache, or' », en d'autres termes, à chaque fois que le mode est doté d'une valeur de cause, de concession, de condition ou d'une valeur mixte temporelle causale ou concessivo-temporelle. À l'appui de sa thèse, Bosquet donne les exemples suivants :

Present : Veux que ie parle, et oy, que ie sçay, et cognoy, tu ne deurois douter, de ma prudence, et foy.

Imparfait : Quand bien ie parlerois, i'orrois, et cognoistrois, et sçauerois mieux que toy, debate n'en voudrois.

Parfait : Veux que i'ay ia parlé, ouy, sceu, et cogneu, tu deusses auoir à moy, plus qu'à nul autre creu.

Plus que parfait : Bien que i'aurois parlé, ouy, sceu ; et contraint, sy 'en doy pourtant estre hay, ne craint.

Futur : Quand ie t'auray parlé, ouy, veu, et cogneu, alors tu me seras le mieux que bien venu.²

Ce mode se compose de cinq temps, un temps du futur et des quatre temps que nous connaissons encore aujourd'hui : le subjonctif présent, le subjonctif imparfait, le subjonctif parfait aujourd'hui appelé le subjonctif passé, et le plus-que-parfait. Bien que les noms des temps du mode subjonctif en français préclassique et à notre époque soient identiques, il n'en demeure pas moins qu'ils renvoient parfois à des paradigmes différents. La grammaire considère en effet à cette époque que tout paradigme est subjonctif lorsqu'il est noyau d'une subordonnée circonstancielle dotée d'une valeur finale, concessive ou hypothétique. Aussi, le classement des formes grammaticales s'opère-t-il non sur une base morphologique, comme c'est le cas aujourd'hui, mais sur un critère purement fonctionnel.

¹ BOSQUET (Jean), *Elemens ou Institutions de la Langue Françoisse, op.cit.*, p. 88 : « On trouve le terme *conjunctivus* chez Martianus Capella et chez Cledonius, grammairiens des V^{ème} et VI^{ème} siècles, ou encore chez Donat, tandis que Priscien utilise *subjunctivus* ».

²*Ibid.*, pp. 88-89. Nous mettons en gras.

1.7.6. Un classement sémantique et fonctionnel

Conscient de l'identité morphologique de certaines formes, comme le présent de l'optatif et du conjonctif, Meigret invite le lecteur à se reporter au contexte de la proposition pour identifier la forme verbale. Il dit :

Le subjonctif emprunte pour le premier de ses prēzens, le futur de l'optatif : aosi fēt il ses deu' prēzens sans rien immuer exemple, comme *j'aye bon droet ne seroe je pas bien fol de le qitter* [...] **Le second prēzent de l'optatif sērt aosi de prēterit imperfet ao cōjonctif, ou subjōctif** [...] come, *il m'a dēdeñé : combien qe je luy portasse rēverence*.¹

Ce qui importe à la Renaissance, c'est donc le sens du paradigme, identifiable par le contexte qui seul définit le mode, selon qu'il exprime « le souhait », « l'injonction », « l'hypothèse » ou « le regret » par exemple.

En français préclassique, le classement des modes diffère totalement du nôtre et conforte la confusion entre la forme en -rais et le subjonctif imparfait. Ces deux temps se trouvent de la sorte réunis au sein du mode de l'optatif, employé à cette époque « quand on souhaite et désire que quelque chose se face »² et du mode conjonctif utilisé « quand on parle avec cause et condition »³. Au temps de Rabelais, et à la différence de la grammaire contemporaine où une forme verbale renvoie automatiquement - et à quelque exception près - à un seul et même mode et temps, ce n'est pas la morphologie qui induit le classement de la forme verbale, mais son sens. Ce n'est donc pas par erreur, comme l'affirme Antoine Benoist⁴, que Meigret répertorie les occurrences « je bâtirais volontiers une maison » et

¹MEIGRET(Louis), *Tretté de la grammere françoese, op.cit.*, p. 99. Nous mettons en gras.

²ESTIENNE (Robert), *Traicté de la grammaire françoise, op.cit.*, p. 33.

³*Ibid.*, p. 34.

⁴BENOIST (Antoine), *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas, op.cit.*, pp. 34-35. Nous mettons en gras : « Ce qu'il [Palsgrave] appelle *mode potentiel* correspond à notre conditionnel présent (*je parlerais*). Palsgrave reconnaît le conditionnel dans les phrases comme celles-ci : *Si je parle*, et l'optatif dans cette formule de souhait : *Bien parle il ! La théorie de Meigret est encore plus éronnée*. Il néglige complètement la forme du verbe, et ne tient compte que du sens de la phrase. Pour lui : *Je bâtirais volontiers une maison*, et : *Plût à Dieu que j'aimasse Pierre*, sont deux formes parallèles du mode subjonctif. C'est pire encore, lorsqu'il prête un futur à ce même mode, et qu'il cite comme exemple : *Je prie Dieu que je le voiedevant de mourir*. C'est par une confusion du même genre qu'il considère comme faisant partie du *mode conjonctif* (analogue au subjonctif) le futur de l'indicatif, quand il se trouve placé dans une phrase qui exprime la condition : *Quand je l'aurai vu, je marchanderai*. Robert Estienne exprime **la même erreur** sous une forme dogmatique. Il définit le *subjonctif* ou *conjonctif*, le mode dont on se sert " quand on parle avec cause ou condition, et qu'il y a deux modes et manières

« plus à Dieu que j'aimasse Pierre » au chapitre de l'optatif, rendant ces deux formes parallèles en vertu d'une commune expression du souhait, la première occurrence portant sur l'avenir et la seconde sur le passé¹ : ce choix est donc murement réfléchi. Pour cette même raison Gabriel Meurier, sans aborder les questions d'ordre temporel, rapporte au mode de l'optatif du souhait les deux séries verbales « o si je parlasse, seruisse, sceusse, vendisse, feisse, peusse, volusse ! »², à nos yeux simples subjonctifs imparfaits, et « ie parlerois, dirois, aurois, ferois, sçaurais, venderois volontiers »³, aujourd'hui considérées comme des formes en -rais.

Aussi, au XVI^{ème} siècle, la forme du verbe ne compte pas et ne détermine aucun classement : seul importe le sens de la phrase. Aussi, ce type de classement, loin de constituer comme l'écrit Antoine Benoist une « erreur exprimée sous une forme dogmatique »⁴, traduit au contraire une conception verbale qui accorde le primat à l'intention du procès. Le verbe ne se conçoit alors que rattaché à un acte de parole ou à une énonciation. Ce qui compte c'est de signifier, par l'usage du mode subjonctif, l'incertitude du procès, ou à l'inverse par le mode indicatif la réalité du procès. L'accent se porte alors moins sur la forme écrite que sur l'interprétation du procès traduite par le mode utilisé, ce qui d'ailleurs ne surprend guère à une époque où l'orthographe n'est pas encore clairement définie⁵.

Rappelons, en outre, qu'en français préclassique la syntaxe n'est pas strictement légiférée. Elle n'est encore qu'un simple outil, un manuel pratique destiné souvent aux étrangers désireux d'apprendre le français, comme l'indique le titre même des ouvrages : *Grammaire et Syntaxe françoise, contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux* (Charles Maupas), *Grammaire françoise, contenant plusieurs belles reigles propres et necessaires pour ceulx qui desirent apprendre ladicte*

jointes ensemble pour faire sentence parfaite." Il donne comme exemple cette phrase : *quand je l'aurai dit*. "La sentence n'est pas parfaite, dit-il, si je n'ajoute pas quelque chose comme : *tu le sauras*, ou semblable". Garnier se rallie à cette théorie, suivant laquelle le mode est dans la pensée de celui qui parle, et non dans la forme du verbe.»

¹ MEIGRET (Louis), *Tretté de la grammere françoeeze*, *op.cit.*, p. 70.

² MEURIER (Gabriel), *La Grammaire françoise, contenant plusieurs belles reigles propres et necessaires pour ceulx qui desirent apprendre ladicte langue* [1557], édition commentée par Colette Demaizière, Paris, Champion, 2005, p. 72.

³ *Ibid.*, p. 73.

⁴ BENOIST (Antoine), *De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, *op.cit.*, p. 34.

⁵ A la Renaissance, l'orthographe varie de grammaires en grammaires, les unes fidèles aux préceptes orthographiques conservateurs et savants de Jacques Pelletier, les autres à l'orthographe usuelle et phonétique de Louis Meigret, au demeurant vite abandonnée. Lire à ce propos CATACH (Nina), « L'orthographe de la Renaissance : perspective d'ensemble », *L'Information grammaticale*, n°74, juin 1997, pp. 32-39 ; *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz, 1969.

langue (Gabriel Meurier), et mieux encore *Lesclaircissement de la langue francoyse composé par maistre Jehan Palsgrave Angloys natyf de Londres et gradue de Paris*, rédigé comme l'indique clairement le titre, par un anglais et pour des anglais. Aussi le classement fonctionnel reflète parfaitement la finalité de ces premières grammaires françaises qui avaient pour objet non seulement de corriger les fautes de langue, par la mise en évidence du bon parler français, mais encore d'enseigner le français aux étrangers. La grammaire du XVI^{ème} siècle ne visait par conséquent qu'à favoriser l'usage du français et non à proposer une réflexion linguistique désincarnée. Meigret, surtout, dressait les règles de grammaires sur l'usage et les façons de parler des français¹.

Aussi, la spécificité de la grammaire préclassique est toute, pour ainsi dire, dans son projet de constituer le « miroir » du parler français. Pour faciliter l'apprentissage, la grammaire se fait méthode divisée en chapitres renvoyant aux différentes situations du discours. Par exemple, l'indicatif exprime la certitude, le mode de l'injonctif - qui comprend encore à cette époque la 3^{ème} personne du singulier du subjonctif présent de type « qu'il vienne ! » - exprime l'ordre, le mode de l'optatif exprime le souhait et le mode du conjonctif la concession et l'hypothèse par exemple au sein de la phrase complexe, ces deux derniers modes rassemblant en un même giron la forme en -rais et notre actuel subjonctif.

En outre le français préclassique a parfois du mal à se détacher de la syntaxe latine dans la définition de ses modes. Meigret est l'un des seuls grammairiens de son temps à expliquer le français, par le français, hors du carcan étroit de la langue latine. Comme il l'affirmait franchement et non sans ironie en ouverture de son chapitre sur le second présent de l'optatif : « nou' nou armons [de noz anciens] qant la rezon nou' defaot »² 'nous nous armons de nos anciens quand la raison nous manque'. Comme le dit encore le linguiste Antoine Benoist « les deux grands vices de [la] méthode [des grammairiens préclassiques], c'est d'abord le raisonnement substitué à l'étude des faits [...] secondement l'habitude de n'étudier le français qu'au travers du latin, et de croire que ce qui est vrai d'une de ces langues, doit l'être également de l'autre »³. Si la première partie de ce raisonnement nous semble dénuée de nuance, voire d'objectivité, la seconde partie de l'énoncé ne manque pas de pertinence. Il est vrai que les grammairiens du XVI^{ème} siècle, à l'exception notoire de Meigret et de quelques

¹MEIGRET (Louis), *Tretté de la grammere françoese*, *op.cit.*, Au lecteur, p. 5 : « ç finablement toute' le' parties neçessères a batir un langaj' entendible, auçq le' regles qe j'ey pu extrére d'une comun' obseruançe, qi com'vne Loç leç nous a taçitement ordonné ».

² *Ibid.*, p. 96.

³BENOIST (Antoine), *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, *op.cit.*, p. 55.

rare confrères, voient souvent leur langue à travers le prisme du seul latin. En d'autres termes, en l'absence d'explication satisfaisante les grammairiens de l'époque préclassique s'en remettent aux anciens et croient que ce qui est vrai du latin l'est du français.

Palsgrave définit pour sa part le subjonctif - ou conjonctif- comme le mode dont on se sert « quand ils [les français] joignent deux phrases ensemble avec la conjonction *que*. »¹ Il illustre sa définition par cet exemple : « *voulez-vous que ie le face, il me commanda que je le fisse.* »²

Garnier soutient quant à lui que le mode est dans la pensée de celui qui parle et non dans la forme verbale ou le classement grammatical. Il désigne ainsi par mode « optatif » notre actuel imparfait et plus-que-parfait du subjonctif à valeur de souhait ou de regret.

Jean Pilot de même, s'attache moins à la forme du verbe qu'au sens de la phrase. « Que j'aime » est à ses yeux tantôt le présent du mode subjonctif, tantôt celui du mode optatif, selon les mots qui précèdent le verbe, autrement dit, selon le contexte.

L'intérêt de l'étude de la grammaire préclassique réside précisément dans cette multitude de définitions parfois contradictoires des premières grammaires françaises. Quelle expérience enrichissante que celle d'assister aux premiers tâtonnements des définitions et des normes en gestation, d'accompagner l'adolescence rafraîchissante de la langue française, en un mot, d'évoluer en ce vaste espace de liberté créative que le français ne connaîtra plus jamais par la suite.

Aussi, l'étude de la grammaire en français préclassique exige de notre regard moderne une souplesse intellectuelle permettant de lui faire admettre la variété des définitions proposées par les grammairiens du XVI^{ème} siècle et du premier XVII^{ème} siècle, et souvent différentes des nôtres pour être restées aussi trop attachées à la syntaxe latine. C'est pour cette raison précise que la forme en -rais emprunte encore la voix du subjonctif imparfait latin³ en français préclassique.

¹PALSGRAVE (John), L'Eclaircissement de la langue française, *op.cit.*, p. 637.

²*Ibid.*

³Voir section 2.5.2.

1.7.7. Une forme en –rais d’origine latine....

De nombreuses formes en -rais sont prises pour le subjonctif imparfait latin en français préclassique, comme en rendent compte les grammaires¹ et l’emploi des paradigmes de cette période.

En effet, bien que l’on considère aujourd’hui que l’imparfait du subjonctif soit reformé en latin tardif à partir du plus-que-parfait du subjonctif et que la forme en -rais voie le jour à l’aube du Moyen-âge, née dans les langes de la forme périphrastique de type *cantare habebam* qui présentait l’avantage d’exprimer d’abord la valeur temporelle de futur dans le passé², ensuite la valeur modale de l’hypothèse jusqu’alors assumée par l’imparfait du subjonctif, le français préclassique ne connaît pas ces deux théories. La Renaissance et le premier XVII^{ème} siècle considèrent que la forme en –rais est l’aboutissement étymologique du subjonctif imparfait latin composé du même infixé -r-³.

Et pourtant, malgré la thèse régulièrement avancée par la linguistique moderne faisant état de la disparition pure et simple de la forme ancienne du subjonctif imparfait et de l’adoption dès l’époque médiévale d’un temps nouveau appelé forme en -rais qui s’approprie les valeurs du feu subjonctif imparfait héréditaire, on ne peut s’empêcher de se demander si le français préclassique n’a pas raison de s’interroger sur le rapport qu’entretiennent ces deux formes, à la nature apparemment distinctes, mais phonétiquement voisines et relevant de valeurs modales communes.

La thèse d’André Lanly corrobore aujourd’hui celle du français préclassique. Dans son article le « Plaidoyer pour le conditionnel en -rais »⁴, il apporte une réponse à cette problématique qui n’est pas sans surprendre : la forme en -rais serait tout simplement le subjonctif imparfait latin ! Il s’oppose ainsi avec force aux théories traditionnelles sur la

¹ Voir section 1.7.9.

² Voir section suivante 1.7.9.

³ Voir 1.7.9.

⁴ LANLY (André), « Plaidoyer pour le conditionnel en -rais », *L’information grammaticale*, n°95, octobre 2002, pp. 20-22.

forme en -rais. Il n'est pas inutile d'aborder, pour les réfuter ensuite, les arguments d'André Lanly.

Le premier concept lanlien qui nous semble fort discutable est celui qui fait remonter l'origine de la forme en -rais au subjonctif imparfait latin dont il serait l'émanation. A ses yeux, la forme en -rais, qu'il appelle le « conditionnel en -rais », correspondrait tout bonnement à la forme du latin classique *amarem* (P. 1 du subjonctif imparfait latin du verbe *amare* 'aimer'), comme il le soutient dans l'extrait suivant de *L'information grammaticale* :

Eh bien ! Un jour, j'ai acquis la conviction que la désinence de l'imparfait de l'indicatif fut ajoutée à la forme en -rem latine [...] forme en -rem appelée inexactement imparfait du subjonctif, un nom qui a abusé apparemment Friedrich Diez -et d'abord Raynouard - et qui les a amenés à la déclarer morte dès les temps préromans.¹

Ce postulat jette le doute sur la thèse qui prône l'origine périphrastique et romane de la forme en -rais, que Lanly juge seulement « plus que vraisemblable »². Pour peu que la périphrase existe, il considère que le « conditionnel en -rais » ne serait pas construit à partir de l'infinitif + auxiliaire, comme ses confrères l'affirment, mais sur le modèle du subjonctif imparfait de type *amare(m)* + désinences de l'imparfait de l'indicatif, avec ajout d'une particule de renforcement en *-bam*.

Ce changement de repère - le subjonctif imparfait au lieu de l'infinitif - pourrait relever du simple détail quand on connaît l'aboutissement phonétiquement commun des deux formes (l'infinitif *amare* 'aimer' et le subjonctif *amarem* 'que j'aimasse' évoluent tous deux en *amare*³). Cependant, un tel changement de base verbale étaye la théorie selon laquelle la forme en -rais serait fille du subjonctif imparfait latin, thèse en double opposition avec la théorie actuelle de reconstruction du subjonctif imparfait latin sur le plus-que-parfait, et de construction périphrastique de la forme en -rais sur le schéma du futur de l'indicatif : infinitif + auxiliaire.

Un seul argument pourrait éventuellement appuyer la thèse de Lanly, mais il est trop unique dans l'histoire des langues romanes pour lui valoir une dimension normative : le cas du subjonctif imparfait en dialecte sarde, utilisé encore aujourd'hui dans le dialecte de Sardaigne. Particulièrement conservateur⁴, le sarde n'eut jamais recours à la reconstruction de

¹*Ibid.*, p. 20.

²*Ibid.*, p. 21.

³ Amuïssement du *m* final au premier siècle avant J.C.

⁴Pour Knud Togeby, la position géographique de la Sardaigne et sa position insulaire expliquent la conservation de la forme latine ancienne et classique *amarem*+.

l'imparfait du subjonctif sur la forme du plus-que-parfait¹. Étant donné que la forme et l'usage de l'imparfait du subjonctif héréditaire de type *amarem* sont restés intacts en Sardaigne, la question de l'adoption d'une forme en *-rais* ne se posa pas dans ce dialecte. La *Grammaire historique de la langue italienne* de Gerhard Rohlfs² relève pour le sarde les exemples suivants de subjonctifs imparfaits : *levaret* 'qu'il levât', *serviret* 'qu'il servît', *fakeret* 'qu'il fît', prononcés aujourd'hui dans ce dialecte *serbiret*, *tèsseret*, *cantares*, *cantarent*, *haberes*, *esseres*³ ('qu'il servît' ; 'qu'il fît' ; 'que tu chantasses' ; 'qu'ils chantassent' ; 'que tu eusses' ; 'que tu fusses'). Gerhard Rohlfs fait aussi état de formes archaïques de subjonctifs imparfaits latins dans la poésie italienne médiévale, entrant en concurrence avec le subjonctif imparfait italien roman reconstruit à la manière du français sur le plus-que-parfait latin, et avec la forme en *-rais*, plus précisément en italien la forme en *-rei*. Ainsi le poète Dante da Maiano écrit-il au XIII^{ème} siècle « *più in dignitate alzato me tenir che s'io avir dovire lo'mperiato* » que Gerhard Rohlfs traduit par « *mi considererei più elevato in dignità che se dovessi esser fatto imperatore* »⁴.

Cependant, exception faite du dialecte sarde et des licences de la poésie italienne médiévale, et aussi tentante que paraisse la thèse défendue par André Lanly qui expédie d'un trait de plume la question de l'origine de la forme en *-rais* et de l'évolution du subjonctif imparfait, confondues en une seule et même forme, cette assertion ne résiste pas à l'analyse basée sur les règles de la phonétique historique.

Car si le subjonctif imparfait avait réellement survécu sous sa forme classique *amarem*, *amares*, *amaret* ('que j'aimasse' ; 'que tu aimasses' ; 'qu'il aimât') il aurait revêtu en langue romane une forme identique à celle de l'infinitif, du moins à la première personne *amare*⁵ (compte tenu de l'amuïssement des consonnes finales, en l'occurrence du *m* final), et ce avant même de pouvoir s'étoffer de la particule de renforcement *-bam* proposée par Lanly.

Du reste, combien même les désinences de l'imparfait de l'indicatif auraient été ajoutées à cette forme en *amare*, comment justifier le choix arbitraire de renforcement de la forme par cette particule de l'imparfait de l'indicatif? Nulle influence analogique avec l'imparfait ne permet de l'expliquer. Et si analogie il y avait eue, n'aurait-il pas été plus logique qu'elle fût analogique d'une forme futur dont la forme en *-rais* partage justement la

¹TOGEBY (Knud), *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 1966, n°23, p. 183.

²ROHLFS (Gerhard), *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, Morfologia, *op.cit.*, p. 306.

³*Ibid.*

⁴Traduction par nos soins : Je me considérerais plus haut en dignité que si je devais être nommé empereur.

⁵*Amarem*, première personne de l'imparfait du subjonctif latin, s'il avait survécu au I^{er} siècle avant J.C. aurait été de toute manière amputé de la consonne finale *m* donnant la forme *amare*.

valeur en contexte passé. Or ce postulat conduirait inévitablement à revenir à une origine périphrastique de la forme en *-rais* composée de l'infinitif + auxiliaire, par analogie avec le futur de l'indicatif roman¹, thèse réfutée évidemment par Lanly.

En outre, si la forme du subjonctif imparfait latin avait évolué phonétiquement, elle aurait donné en P. 1 *amare*, miroir morphologique et phonétique de l'infinitif *amare*. Cette hasardeuse coïncidence aurait fatalement causé la disparition de la forme de l'imparfait du subjonctif qui n'aurait pu rivaliser avec celle de l'infinitif, mode le plus fréquent en raison de sa bivalence verbale et nominale qui élimine de ce fait toute forme voisine par souci de clarté².

Gerhard Rohlfs établit d'ailleurs le même constat. Il met en lumière l'embarras ressenti par le lecteur confronté à un imparfait du subjonctif héréditaire dans la poésie du Moyen-âge dont nous parlions plus haut. Il ne parvient pas à se prononcer face à une forme qualifiée « *assai incerta* », 'très incertaine' et « *estrammente dubbia* », 'extrêmement douteuse'. Qui saurait en effet identifier le temps et le mode de « *morire* » du vers « *dunque morire eo ?* » de Giacomo da Lentini. Doit-on le traduire par un subjonctif imparfait délibératif de type 'donc devrais-je mourir, moi ?' ou par l'infinitif 'donc mourir, moi ? De même au vers : « *non trovo chi mi consigliare* » de Boezio, « *consigliare* » est-il un subjonctif imparfait que l'on rendrait en français par la phrase 'je ne trouve personne qui me conseille' ou bien un infinitif traduit par : 'je ne trouve personne [qui puisse / pour]³ me conseiller' ?

Face à une telle somme de difficultés morphosyntaxiques, la langue dut abandonner progressivement la morphologie classique du subjonctif imparfait latin qu'elle remplaça en latin tardif par celle du subjonctif plus-que-parfait latin classique – tombé en désuétude face à la généralisation des formes composées. Le subjonctif imparfait latin classique ayant disparu en bas latin, il ne put dès lors évoluer morphologiquement, comme le soutient André Lanly, en un « conditionnel en *-rais* ».

Néanmoins, si nous contestons la thèse défendue par André Lanly, les exemples proposés pour les besoins de sa démonstration n'en demeurent pas moins pertinents : ils

¹Lanly reconnaît l'origine périphrastique du futur de l'indicatif roman. Il pouvait donc poser l'hypothèse d'une origine analogique du « conditionnel en *-rais* », inspirée du futur périphrastique.

²BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de Grammaire historique de la langue française, op.cit.*, p.118 : « Deux formes de même son, s'ils prêtent à la confusion de sens, se trouve par là même condamnés à disparaître. Tantôt l'un des deux mots est tué par l'autre ; parfois tous deux sont frappés à mort. »

³ En considérant que le verbe *pouvoir* ou la préposition *pour* sont sous-entendus.

mettent en lumière l'incontestable parenté phonétique entre les formes de l'imparfait du subjonctif latin classique et l'actuelle forme en –rais :

Latin classique (imparfait du subjonctif)	Latin tardif (la forme en –rais)	Français (la forme en-rai)s)
<i>Si pecuniam haberem, irem</i>	<i>Si pecuniam habebam, irea(m)...</i>	si j'avais de l'argent, j' irais
<i>Nesciebat an iret</i>	<i>Non sapebat si ireat,</i>	Il ne savait pas s'il irait

Force est de constater que le *iret*¹ latin est phonétiquement proche du *irait*² français, prononcés dans les deux cas [i][r][e][t] jusqu'au XV^{ème} siècle, en variant seulement légèrement l'aperture du [e].

La confusion des deux formes, engendrées par leur ressemblance phonétique, aurait-elle alors conduit à l'usage indistinct de l'une et de l'autre dans l'expression d'un procès futur ou hypothétique ? La forme en -rais, initialement à valeur temporelle, se serait ainsi doublée de la valeur de l'hypothèse, à l'image de son jumeau phonétique le subjonctif imparfait latin classique ? Car si l'imparfait du subjonctif latin a effectivement disparu des tableaux de conjugaison et des pratiques en langue romane, son souvenir a laissé sa trace dans la langue vernaculaire. Lanly n'a donc pas tort de penser que l'imparfait du subjonctif subsiste encore, insensiblement, au cœur de la forme en –rais.

Cette confusion entre *amarem* 'que j'aimasse' (subjonctif imparfait du latin classique) et *j'aimerais* (forme en -rais) contribue à la superposition des valeurs modales de l'imparfait du subjonctif aux valeurs temporelles de la forme en -rais. Aussi, pour transposer une construction latine au subjonctif imparfait, les écrivains de la Renaissance et du premier XVII^{ème} siècle utilisaient-ils souvent la forme en -rais, qu'ils pensaient, par analogie phonétiquement en découler.

Comme le subjonctif, les formes en -rais peuvent ainsi exprimer l'ironie³. Lorsque Montaigne écrit par exemple :

Quand le reglement s'y **trouveroit** [dans le monde], il **faudrait** un jugement vif et bien trié pour l'apercevoir en ces actions basses et privées.⁴

¹ *Iret* : En latin, 3^{ème} personne du singulier (P. 3), subjonctif imparfait du verbe *ire* 'aller'.

² *Irait*, forme en -rais en français du verbe *aller*.

³ Voir section 2.5.1.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 809.

il use de la forme en –rais, mise pour le subjonctif, pour rendre pompeux un propos des plus bas. Ce décalage entre le sujet dysphorique traité et les mots raffinés, voire sublimes, pour l’exprimer, cet agencement syntaxique, cette caractéristique que Georges Molinié aurait qualifiée de « non pertinente »¹ s’il s’était agi d’alliance de mots et non d’alliance de temps, de mode et de registre, en un mot ce zeugma verbal n’est que l’évident reflet de l’ironie mordante de l’auteur et la dimension éminemment critique de son œuvre. De même quand Rabelais brosse le portrait des parisiens et des murailles imaginaires de Paris, d’ailleurs de la plus basse espèce et métaphorique du manque de vertu des parisiens, c’est en définitive le mépris notoire de l’auteur pour la capitale qu’il faut saisir. Usant alors de ce qu’il pense être l’imparfait du subjonctif cher aux langoureuses odes d’Horace ou d’Ovide et allant jusqu’à respecter l’attraction modale, Rabelais décrit, avec éloquence, les excréments des mouches laissées sur les murailles de Paris :

Davantage la foudre ne **tomberoit** jamais dessus [sur la muraille imaginée]. [...] C’est que les mouches en sont tant friandes que merveilles, et se y **cueolleroyent** facilement, et y **feroient** leur ordure : et voylà l’œuvre gasté. Mais voicy comment l’on l’y **remedioit** : il **fauldroit** très bien les esmoucheter avecques belles quehues de renards, ou bons gros vietz d’azes Provence.²

À la même époque, le discours rapporté est peut-être aussi conjugué à la forme en -rais en souvenir du subjonctif imparfait latin, et non comme nous le faisons aujourd’hui pour indiquer la valeur de futur dans le passé³ de la forme en –rais, lorsque l’on passe du repère présent du discours direct au repère passé du discours indirect :

Et quand Pantagruel luy en voulut bailler une [espée], il respondit qu’elle luy **eschaufferoit** la ratelle.⁴

De même, des subordinées relatives étaient parfois construites suivant le patron latin du mode subjonctif imparfait, pour conférer une dimension restrictive au procès. Les relatives de ce type sont nombreuses en français préclassique et copient la construction latine :

¹MOLINIÉ (Georges), *La Stylistique*, Paris, P.U.F., 1993, p. 132.

²RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XV., p. 178.

³WILMET (Marc), *Grammaire critique du français*, *op.cit.*, p. 484.

⁴RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XV, p. 174.

[*Accidit ut milites [qui e castris **exirent**] ab hostius **caperentur***]

subj.imprft subj.imprft (passif)

Il arriva que les soldats qui sortaient du camp fussent/furent pris par les ennemis

= Seulement ceux qui sont sortis du camp

Rabelais imite ce tour lorsqu'il écrit : « Desposseder en juste tiltre ceulx [qui de l'eau beniste **beuvroyent**] comme on faict d'une rançon de tisserant¹ » où le narrateur ne s'intéresse, parmi l'ensemble des personnes à déposséder, qu'à celles « qui boivent de l'eau bénite ».

A l'idée de restriction s'ajoute un second facteur d'application du subjonctif, un procédé typiquement latin inexistant en français, celui de l'attraction modale. Elle consiste, lorsqu'une proposition subordonnée est conjuguée au mode subjonctif, à contaminer la proposition principale du mode de celle de la proposition subordonnée qui adopte en échange le temps de la principale : les deux propositions se trouvent de la sorte conjuguées exactement aux mêmes temps et mode, en l'occurrence au subjonctif.

De surcroît, lorsque la relative restrictive est nominale, quand elle ne renvoie à aucun antécédent précis, l'indéfinition de l'antécédent virtualise le procès. Il nécessite par conséquent l'emploi du subjonctif, ou d'une forme en -rais, reliquat du subjonctif imparfait latin comme nous le disions plus haut. C'est donc à dessein que Rabelais écrit :

Davantage, qui la **vouldroit** emmurailier comme Strasbourg, Orleans ou Ferrare, il ne **seroit** possible, tant les frais et despensseroyent excessifz.²

veillant à harmoniser les temps et les modes de la principale et de la subordonnée, suivant la règle de l'attraction modale³, tout comme Montaigne dans cet extrait des *Essais* :

•De mesme qui me **vouldroit** employer à mentir, à trahir et à me parjurer pour quelque service notable, non que d'assassiner ou empoisonner, je diroy⁴: si j'ay volé ou desrobé quelqu'un, envoyez moy plustot en gallere.⁵

¹ *Ibid.*, chapitre XII, p. 154.

² *Ibid.*, chapitre XV, *op.cit.*, p. 176.

³ L'attraction modale : Lorsqu'une proposition subordonnée est conjuguée au mode subjonctif, le mode de cette dernière contamine celui de la principale qui passe au mode subjonctif. La proposition subordonnée adopte en échange le temps de la principale, les deux propositions se trouvant de la sorte conjuguées exactement aux mêmes temps et mode, par attraction.

⁴ Souvent l'orthographe de la forme en -rais à la première personne du singulier se confond avec celle du futur en -ray ou -rai. Le *s* analogique de la première personne de la forme en -rais n'est pas adopté par tous les écrivains du XVI^{ème} siècle et du premier XVII^{ème} siècle.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, pp. 796-797.

•Mais aussi à ce conte, celui-là **seroit** excusable, qui **sortiroit** en telle façon, que la seureté et l'avantage demeurast de son costé.¹

ou Ronsard dans ces vers célèbres : « Marie, qui **voudroit** vostre nom retourner, / Il **trouveroit** aimer »². En outre, ces relatives restrictives revêtent fréquemment une valeur potentielle qu'elles connaissent déjà en latin, comme en l'occurrence :

Desquelles qualitez qui **osteroit** les semences en l'homme, **destrueroit** les fondamentales conditions de nostre vie.³

où l'imitation du latin se voit renforcée par l'emploi du relatif de liaison « desquelles » et par l'observation de la règle de l'attraction modale. Les subordonnées relatives de ce genre sont légion, et surtout en poésie. Elles ont l'avantage d'éviter la lourdeur de la locution verbale *pouvoir + infinitif*. Cette économie lexicale allège par exemple ce vers :

•L'œil qui **rendroit** le plus barbare apris.⁴
•Soit ce chef d'or, **qui rendroit** l'estincelle
Du beau Soleil honteuse, obscure et vaine.⁵

et s'illustre mieux encore dans ce quatrain :

Quel bien **aurai**⁶-je apres avoir esté
Si longuement privé des yeus de celle,
Qui le soleil de leur vive étincelle
Rendroient honteux au plus beau jour d'Esté ?⁷

A l'image des subordonnées relatives, de nombreuses subordonnées conjonctives substituent aussi la forme en -rais au subjonctif imparfait, traditionnellement d'usage en latin. Ainsi, la concession use parfois de la forme en -rais à la place du subjonctif, comme en cet extrait des *Débats* de Louise Labé « Quand j'**aurois** un bras lié, si ne te **creindrois**-je gueres »⁸ (*Même si j'avais un bras lié, je ne te craindrais guère*), où l'emploi adverbial du *si* mis pour l'adverbe latin *tamen* renforce le latinisme d'une phrase construite quasiment mot pour mot sur la construction *ut + subjonctif + tamen ut eum amarem, tamen eum non audirem* 'en admettant que je l'aime, cependant je ne l'écouterais pas', également

¹*Ibid.*, t. 1, livre premier, chapitre V, Si le chef d'une place assiégée doit sortir pour parlementer, *op.cit.*, p. 26.

² RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, première partie, XV, p. 31.

³ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisième, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, p.791.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Les Amours*, Paris, Classique Garnier, (dite version Garnier), 1963, LXVIII, p. 38.

⁵ DU BELLAY (Joachim), *L'Olive*, *op.cit.*, p. 247.

⁶ *Aurai-je* mis pour *aurais-je*.

⁷ RONSARD (Pierre de), *Les Amours*, *op.cit.*, CLXVII, p.112.

⁸ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours I, p. 49.

respectueuse de la règle de l'attraction modale. On retrouve une valeur concessive similaire dans cet exemple emprunté au *Quart Livre* de Rabelais, caractéristique de la délicate élégance dont il est coutumier : « Et quand couilles **faudroient** on monde, le monde plus Pape n'**auroit**. »¹

Le même cachet latin marque les subordonnées conjonctives de conséquence contenues dans les vers de Labé, conjuguées au subjonctif imparfait pour exprimer, entre autres sentiments, la souffrance engendrée par l'abandon. La forme en -rais, mise pour l'imparfait du subjonctif, précédée de la corrélation conjonctive *tant...que* en latin *ita...ut*, vise à traduire une douleur si forte qu'elle ne peut empirer : « Car je suis tant navree en toutes pars, / Que plus en moy une nouvelle plaie, / Pour m'empirer ne **pourroit** trouver place². » tant et si bien que les poètes font aussi usage de la forme en -rais pour imiter les subjonctifs imparfaits du regret et de l'interrogation propres aux élégie et épode latines.

L'élégie est un poème d'origine gréco-latine, écrit en hexamètres et pentamètres en distiques. Il se caractérise par un ton plaintif et larmoyant, trouvant sa source dans l'évocation de la mort ou de la blessure amoureuse, à l'instar des *Héroïdes* d'Ovide, lettres fictives envoyées par des héroïnes telles que Pénélope, Médée et Ariane à leurs amants qui les ont lâchement abandonnées. Rappelons que l'imitation de l'écriture d'Ovide était prévue dans le cursus d'enseignement de la rhétorique. Il n'est donc pas surprenant de retrouver l'accent élégiaque sous la plume des poètes du XVI^{ème} siècle. Répétées jusqu'au ressassement morphologique, les formes en -rais composent une sorte de mélodie verbale où s'expriment de conserve, le temps, la conséquence, la concession ou l'hypothèse. Tel est bien le cas de l'imparfait du subjonctif latin comme en cette élégie d'Ovide :

*Scirem, ubi pugnares et tantum bella timerem/ Et mea cum multis iuncta foret.*³

modes qui rythme les pleurs de l'amante de *scirem, pugnares, timerem, et foret*, et marque ces vers de Louise Labé qui sans tenir rigueur à l'infidèle, prie au contraire Dieu de le préserver des dangers qui le menacent :

Je croy que non : car tant suis coutumiere
De faire aus Dieus pour ta santé priere
Que plus cruels que tigres ils **seroient**
Quand maladie ils te **prochasseroient**

¹RABELAIS (François), *Le Quart Livre*, *op.cit.*, chapitre XLVIII, p. 1119.

²LABÉ (Louise), *Œuvres*, Sonnets, *op.cit.*, sonnet III, p.123.

³OVIDE, *Héroïdes*, Les Belles Lettres, Paris, 1991, pp. 4-5. Traduction : Je saurais où tu combats et je ne craindrais que la guerre/ Et ma plainte se joindrait à beaucoup d'autres.

Bien que ta fole et volage inconstance
Meriteroit avoir quelque soufrance.
[...]Mais quand mes pleurs et larmes **entendroît**
Pour toyprians, son ire il **retiendroît**.¹

La forme en-raïis remplace de même le subjonctif imparfait latin que l'on rencontrait au hasard des interrogatives à valeur exclamatives latines des élégies, comme en cette épode² d'Horace :

*Parumne campis atque Neptuno super/ Fusum est Latini sanguinis, / Non ut superba
inuidae Carthaginis/ Romanus arces **uret**, / Intactus aut Britannus ut **descenderet** / Sacra
catenatus uia / Sed ut secundum uot a Parthorum sua/ Urbs haec **periret** dextera?*³

Inspirée par ces formes d'interrogatives, Louise Labé mêle aussi la nuance de l'exclamation à l'interrogation. Elle transforme les imparfaits du subjonctif latin de regret en une multitude de formes en -raïis, parsemant une élégie imprégnée des baisers célèbres de l'ode de Catulle⁴

Qu'elle **pourroit** se vanter d'un bon tour
Qui **baiseroit** le plus beau don de Flore,
Le mieus sentant que jamais vid Aurore,
Et y **feroit** sur ses levres ce jour !⁵

En français préclassique donc, la forme en -raïis, confondue avec l'imparfait du subjonctif latin, n'est pas encore employée par obligation grammaticale. Elle exprime les valeurs modales, conjonctives et expressives de l'imparfait du subjonctif latin dont la forme en -raïis est le reflet, Ovide aurait dit mieux encore, la métamorphose. L'histoire du mode subjonctif serait-il alors « l'histoire de sa lutte avec le conditionnel ? »⁶ Si lutte il y a, elle concerne seulement la concurrence des emplois de l'une ou l'autre forme, étymologiquement parfaitement distinctes.

¹LABÉ (Louise), *Œuvres, Élégies, op.cit.*, élégies, II, p. 112.

²L'épode est un distique formé d'un vers long suivi d'un vers bref.

³HORACE, *Odes et Epodes*, Paris, Les Belles Lettres, 1954, Epode VII., p. 212. Traduction des Belles Lettres : Est-ce que les campagnes, est-ce que Neptune n'ont pas vu assez de sang latin ruisseler sur eux ? Et pourquoi ? Pour que le Romain brûlât les citadelles orgueilleuses de la jalouse Carthage ? Pour que le Breton, jusqu'ici vierge du joug, descendît, enchaîné, la Voie Sacrée ?

⁴CATULLE, *Poésies*, Paris, Les Belles Lettres, 1966, p. 5.

⁵LABÉ (Louise), *Œuvres, Sonnets, op.cit.*, sonnet VI, p. 124. Le sonnet XVIII reprend aussi ce *topos* du baisé, entièrement construit sur le patron du chant 5 de Catulle.

⁶BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française, op.cit.*, p. 368.

1.7.8.ou de création romane ?

Marc Wilmet explique que la création de la forme en -rais tient d'abord au souvenir de l'optatif grec¹ inconnu du latin, et qu'elle s'enracine ensuite dans les langues romanes par un jeu d'évidement progressif du sens des auxiliaires générant la périphrase *habebam cantare* 'j'avais à chanter'² et par contraction progressive « je chanterais »

habebam > **cantaream* > chantereie > chanteroie, *je chanterais*
habebas > **cantareas* > chantereies > chanteroies, *tu chanterais*
habebat > **cantareat* > chantereit > chanteroit, *il chanterait*
Cantare + *habebamus* > **cantareamus* > chanteriiens > *nous chanterions*
habebatis > **cantareatis* > chanteriiiez > *vous chanteriez*
habebant > **cantareant* > chantereient > chanteroient, *ils chanteraient*

Marc Wilmet ajoute de plus que, par sa formation même, la forme en -rais appartient au mode indicatif :

Quant « au conditionnel » [...] l'infixe -r- du futur (*marcherai, marcheras, marchera, marcherons, marcherez, marcheront*) et la désinence -ais, ais, -ait, -ions, -iez, -aient de « l'imparfait » (*marchais, marchais, marchait, marchions, marchiez, marchaient*) le rattachent sans l'ombre d'une hésitation à l'indicatif.³

Ainsi, comme le futur de l'indicatif roman se compose d'un auxiliaire conjugué au présent de l'indicatif et d'un infinitif (*cantare habeo*, 'j'ai à chanter' → je chanterai), la forme en -rais se compose d'un auxiliaire conjugué à l'imparfait de l'indicatif et d'un infinitif (*cantare habebam*, 'j'avais à chanter' → je chanterais). La forme en -rais n'entretient donc aucun rapport avec le subjonctif imparfait latin. Si elle entretient un rapport avec un temps, c'est avec le futur de l'indicatif, formé presque de la même manière et à la même époque.

D'ailleurs, Marc Wilmet fait valoir un point linguistique majeur dans le processus de création de la forme en -rais : la difficulté de représenter l'avenir par rapport à un repère au passé aurait entraîné l'élaboration d'une forme permettant d'exprimer un futur dans le passé⁴, applicable, en changeant seulement le temps de l'auxiliaire, à un repère passé, comme jadis

¹WILMET (Marc), *Grammaire critique du français, op.cit.*, p. 308.

²*Ibid.*, p. 451.

³*Ibid.*, p. 308.

⁴WILMET (Marc), *Grammaire critique du français, op.cit.*, « On ne peut se dispenser d'un quatrième temps d'époque : le futur du passé », p. 439.

Charles Maupas : « Vray est que nous employons le deuxième imparfait optatif¹ quand le sens tend à futur & est conçu en temps preterit. I' estois assuré que vous apprendriez bien »².

En outre, il n'existe aucune concurrence entre la forme en –rais et le subjonctif dans cet emploi temporel. En effet, lorsque la forme en –rais est utilisée avec sa valeur de futur dans le passé, le subjonctif ne peut jamais prétendre à la concurrence. Et on peut difficilement le confondre avec la forme en –rais modale, car le futur dans le passé est relié à une indication explicite ou implicite du passé³ comme dans l'occurrence tirée du premier livre des *Essais* : « Mais, luy, en vint à telle superstition, qu'il ordonna par paroles expresses de son testaments qu'on luy attachast des calessons quand il **seroit** mort ». La forme en -rais est donc obligatoirement utilisée pour exprimer un futur dans le passé, sans moindre concurrence avec le mode subjonctif qui ne peut de toute façon le formuler.

De son côté, Gaston Zink met l'accent sur l'impact du goût nouveau pour la forme périphrastique, qualifiée de « populaire »⁴ si répandue qu'elle finira par évincer la forme simple du futur de l'indicatif latin classique⁵ *amabo* comme la forme simple du subjonctif imparfait latin *amarem*. Ces deux temps se reconstruisent de manière périphrastique, suivant le schéma : *infinitif + auxiliaire*.

Ces deux faits linguistiques sont vérifiables en ce qu'ils adoptent l'itinéraire propre à l'évolution des langues romanes, à savoir d'une part l'évolution de la langue au rythme de l'oralité - en l'occurrence du « goût populaire » pour la périphrase - et d'autre part l'évolution de la langue selon le principe de simplification, le tour périphrastique étant de formation plus commode⁶ qu'une forme simple – et c'est bien d'ailleurs pour ce motif que le passé composé s'emploie plus spontanément que le passé simple à l'oral.

¹ Le deuxième imparfait de l'optatif désigne notre actuel conditionnel présent.

² MAUPAS (Charles), *Grammaire et Syntaxe Française, op.cit.*, p. 295.

³ RIEGEL (Martin), PELLAT (Jean-Christophe), RIOUL (René), *Grammaire méthodique du français, op.cit.*, p. 316.

⁴ ZINK (Gaston), *Morphologie du français médiéval, op.cit.*, p. 179.

⁵ *Ibid.* Pour Gaston Zink, la disparition de l'ancienne forme du futur latin s'explique par le succès des vieilles formes périphrastiques revenues à la mode en langue romane. Ainsi, le participe futur *lecturus sum* 'je me propose de lire' et l'adjectif verbal que l'on retrouve dans le groupe verbal *liber legendus est* 'le livre est à lire' évincent progressivement le futur de l'indicatif *legam* 'je lirai'. Il laisse la place libre à la nouvelle forme périphrastique du bas latin, formée de l'infinitif + *habeo* (ex : *cantare-habeo* → *cantaraio* → je chanterai).

⁶ Les temps composés répondent tous au même schéma de formation. Les tours périphrastiques du futur de l'indicatif et de la forme en –rais ont été formés à l'époque romane à partir de l'infinitif + auxiliaire conjugué au présent ou à l'imparfait. Les temps composés du subjonctif, de l'indicatif et de la forme en –rais sont formés à partir de l'auxiliaire + participe passé ; il faut donc seulement changer le temps de l'auxiliaire pour changer de temps. Le participe passé est en revanche toujours identique.

Nous retiendrons donc de la linguistique contemporaine deux facteurs constitutifs de la forme en -rais : la nécessité d'abord de préciser la valeur prospective du procès en contexte passé, entraînant l'adoption d'une forme analogique à celle prévalant en contexte présent ; ensuite le goût pour la périphrase considérée comme une simplification du système verbal, ce que ne perçoivent pas encore les grammaires préclassiques qui restent obstinément attachées à l'étymologie latine .

1.7.9. Grammaires du français préclassique et forme en –rais considérée d'origine latine

De nombreux linguistes du XVI^{ème} siècle pensent ordinairement le français à travers le latin, ce qui est en soit assez logique pour une langue romane, mais problématique, comme nous venons de le voir, quand il est question de traiter des formes du subjonctif non héréditaires comme l'imparfait du subjonctif et surtout la forme en –rais de création romane. Les grammairiens se bornent souvent à tout expliquer par le latin. Robert Estienne par exemple applique résolument la grammaire latine à n'importe quel thème grammatical français, allant jusqu'à utiliser le terme nominal ou adjectival de « déclinaison », comme en atteste le titre de la grammaire de Robert Estienne : *De Gallica verborum declinatione*, au lieu du vocable plus adapté et moderne de « conjugaison » pour désigner les diverses formes de subjonctif. Ce grammairien commence une comparaison entre le français et le latin en ces termes :

- *In lingua Latina, sic in Gallica, coniugationes verborum sunt quatuor.* 'Il y a au langage François quatre conjugaisons des verbes, ainsi comme en Latin'.¹
- *Latine quidem verba facile sine ullis pronomibus declinantur : in Gallico autem declinatu, sicut & in ipso sermone, sere ubique repetenda sunt.* 'Quand est en Latin, les verbes se déclinent facilement sans aucuns pronom : mais en déclinaison Française, ainsi comme en langage, il les fault quasi par tout repeter & redire'.²

Il manque toutefois à ce raisonnement parfaitement logique au vu de l'indéniable origine latine de la langue française, l'étude du bas-latin, maillon peu exploité par la

¹ ESTIENNE (Robert), *De Gallica verborum declinatione*, op.cit., non pag (1^{ère} page).

² *Ibid.*, non pag (2^{ème} page).

Renaissance quoique nécessaire pour expliquer la création romane des formes en –rais et du futur de l’indicatif, comme nous l’avons vu plus haut, compte tenu de l’origine périphrastique et romane de ses paradigmes. En partant du postulat que tout morphème français trouve son origine en latin classique, la Renaissance considère que la forme *amarem* (subjonctif imparfait) a engendré la forme en –rais « aimerais(s) » « *haberem* » donnant « g’harée » / « j’aurais » en français, à la manière ad’ André Lanly (voir supra). Le lien entre la forme en –rais et l’imparfait subjonctif latin est visible dans ces deux extraits de la *Grammaire latino française* de Jacques Dubois *alias* Sylvius, pseudonyme à consonance latine considéré par l’auteur comme un gage de sérieux. Il écrit :

Présent et préterit imparfait du conjonctif : **haberem, g’harée, tu harées, il haré**, et au pluriel, **nous haremes ou hareons, vous harées, ils haréent ou hareont** ou bien, avec une diphtongue dans la première syllabe, g’hairée etc.¹

Le présent et le préterit imparfait de l’optatif et le préterit imparfait du conjonctif se terminent en **re, res, ret, remes ou reons, res ou ries, rent ou reent**. Mais ils ont conservé **r** à l’imitation des latins. [Cette tendance des Normands] me plaît beaucoup plus que la pratique commune dans presque tout le reste de la France, en **o** ou **oie, ois, oit, ions, ies, oient**, ou **ient ou iont**, bien que je n’ignore pas que les Français changent souvent en **oi** le **e** des Latins, comme *tela*, toille, *velum*, voile.²

À ses yeux, *haberem* donne ainsi le paradigme français *j’aurais*. Il écrit ailleurs que la forme *amarem* aurait donné la forme *j’aimerais* : « g’aiméré, tu aimeres, il aimeret, nous aimereons, vous aimerées, ils aimèrent »³, c’est-à-dire « j’aimerais, tu aimerais, il aimerait, nous aimereons, vous aimerez, ils **aimerent**. »

De même la grammaire d’Estienne propose une étymologie commune de la forme en –rais et du subjonctif imparfait, tous deux héritiers du latin *amarem* :

L’optativo modo aux tempore praesenti & praeterito imperfectum « *utinam amarem* : à la mienne uoulete que aimasse ou aimeroie : *ameres*, tu aimasses : *amaret* qu’il aimast.⁴

sans toutefois avancer la moindre explication sur ce point : on comprend mal comment la forme *utinam amarem* peut donner à la fois *j’aimeroie* ‘aimerais’ et *que j’aimasse*,

¹ DUBOIS (Jacques) dit SYLVIUS, *Grammaire latino française, op.cit.* p. 345. Nous mettons en gras.

² *Ibid.*, p. 337.

³ *Ibid.*, p. 349.

⁴ ESTIENNE (Robert), *La Maniere de tourner en langue frācoise les verbes actifz, passifz, gerudifz, supins & participes* [1532], Statkine Reprints, Geneve, 1972, non pag.

paradigmes morphologiquement assez lointains. À vrai dire, les grammairiens de cette époque distinguent difficilement la forme en -rais du subjonctif et placent par conséquent les deux paradigmes au même chapitre.

Gabriel Meurier répertorie au chapitre de l'optatif les formes du conditionnel et du subjonctif en raison de leur commune valeur de souhait. Aussi sa *Grammaire française* au paragraphe « L'optatif ou Desirant » fait état simultanément de : « o si je parlasse, seruisse, sceusse, vendisse, feisse, peusse, volusse »¹ et de « *Je parlerois, dirois, aurois, ferois, sçauerois, venderois volontiers* »². Comme Robert Estienne, il n'explique pas ce qui différencie les deux desideratifs. L'optatif de désir, précédé et accentué par l'adverbe *volontiers*, ressemble pourtant à un conditionnel, mais n'en porte pas le nom. Cela ne manque pas d'intriguer de la part d'un auteur qui connaissait le terme de « conditionnel » pour l'avoir utilisé plus loin dans sa grammaire pour désigner des constructions concessives introduites par *combien que* et suivies soit d'un subjonctif soit de la forme en -rais. En ces temps, étaient considérées comme « conditionnelles » les formes de notre actuel mode subjonctif à valeur hypothétique, et non nécessairement la forme en -rais que nous connaissons aujourd'hui. Au chapitre « Potentiel » on trouve en effet à la fois la forme du subjonctif : « Dieu veuille que l'aye, tu ayes, il ayt »³ et celle du conditionnel en -rais « *Je parlerois, tu parlerois, il parleroit* »⁴. Étaient de même qualifiées de « conditionnelles » les paradigmes suivants, qui ressemblent plutôt à des subjonctifs :

Combien **que ie parle** François, si suis bourguignon pour la vie.
Combien **que ie sache** un mestier, si n'ay-ie courage de besongner.
Combien **que ie me vueille** mouiller, si ne veux ie pas noyer.
Combien **que ie face** l'aveugle et muet, si voy-ie et oy-ie cler assez.

Bref, comme l'affirme Benoist fort justement, le mode conditionnel à la Renaissance n'existe pas, il « n'a pas de temps par lui-même. Il les emprunte à l'indicatif, au potentiel et au subjonctif, sauf le subjonctif présent »⁵ tributaire qu'il est du seul contexte comme nous le disions plus haut, de l'état de la communication et du message à transmettre ou à formuler. A défaut d'uniformité des termes linguistiques, chacun nomme à sa manière les instruments servant au discours. Meurier appelle « potentiel » un subjonctif, alors que Palsgrave attribue

¹MEURIER (Gabriel), *La Grammaire française, op.cit.*, p. 72.

²*Ibid.*, p. 73.

³*Ibid.*, p. 74

⁴*Ibid.*, p. 77.

⁵BENOIST (Antoine), *De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas, op.cit.*, p.36.

le mot « potentiel » aux formes en -roye dans *L'Esclarcissement de la langue française*¹, œuvre parue pourtant trente ans auparavant et que Meurier dut vraisemblablement consulter avant de rédiger sa propre grammaire du français destinée également à un public étranger.

Nous tenons cependant à rendre hommage à la franchise de Jacques Dubois, Sylvius, peut-être le grammairien le plus honnête de son temps. Il reconnaît en effet sincèrement l'embarras que lui occasionne la forme en –rais, dont il cerne mal les contours et les nuances. Tout en la rangeant sous l'étiquette du mode optatif, il n'ignore pas que cette forme échappe à cette classification concluant son exposé par l'aveu : « ici aussi, en connaissance de cause, je laisse de côté la conjugaison répandue en roi ou roie, rois, roit, rions, riez, rient ou roient ou riont »². Il faut bien avouer, à sa décharge, que ladite forme préoccupe encore de nos jours les linguistes qui hésitent toujours entre les dénominations de « forme en –rais » et de « conditionnel ».

Signalons pour finir que si les dénominations du français préclassique telle que celle de « optatif » peuvent paraître étranges au moderne, elles intéressent encore la linguistique contemporaine. L'ayant pour ainsi dire fait renaître de ses cendres dans sa *Grammaire critique du français*, Marc Wilmet désigne par exemple par « optatif » le subjonctif présent en général, encore nommé subjonctif I, celui-là même que l'on trouve dans les phrases indépendantes exprimant l'ordre, la défense, l'exhortation, le conseil, le souhait, et qu'il oppose aux phrases complexes³.

¹ PALSgrave (John), *L'Esclarcissement de la langue française*, *op.cit.*, 2003, pp. 461-462 : « Le mode potentiel a deux temps, et bien qu'ils signifient plutôt une manière et condition de la façon d'accomplir une action plutôt qu'un véritable temps, nous appellerons cependant la forme *ie parleróye* celui du présent, et *ie avróye parlé* celui du prétérit parfait ». Voir annexe 2.

² DUBOIS (Jacques) dit SYLVIUS, *Grammaire latino française*, *op.cit.* p. 345.

³ WILMET (Marc), *Grammaire critique du français*, *op.cit.*, p. 358. Voir aussi GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe*, *op.cit.*, p. 46.

1.8. Tableaux récapitulatifs

paradigmes de présents de subjonctifs, suivant l'ordre et le texte de POPE (Mildred Katharine), *From Latin to Modern French, op.cit.*, pp. 388-389)

- achapte (achapter)
- ayde (ayder)
- voyse, aille (aller)
- aime (aimer)
- demeure (demourer)
- donne -donne ou doynt en P. 3- (donner)
- jecte (jecter)
- lieve (lever)
- mange, mangeue, mangeusse (manger)
- mayne, mene (mener)
- œuvre (œuvrer)
- parler (parler)
- poyse, pese (peser)
- trouve, treuve (trouver)
- bouille (bouillir)
- bruye (bruyre)
- cheoye, chaye (cheoyr)
- circuye (circuyre)
- cueille (cueillir)
- couse (cousdre, cousir)
- couvre (couvir)
- ysse (yssir)
- emplysse (emplyr)
- faille (faillir)
- tiengne / abstienne-en P.3 teigne, tienne- (tenir, abstenir)

- voye, voy (veoir)
- viengne -en P.3 veigne, vienne- (venir)
- vueille -en P4 vueillons- (vouloyr)
- close, cloe (clore)
- conclue, conclue, conclude (conclure)
- die, dise (dire)
- frie (frire)
- mauldie, maudisse (mauldire, maudire)
- face, fasse (faire)
- remaigne (remayndre, remanoyr)
- escripve (escrire)
- esparsse (esparser)
- enfraigne (enfraindre)
- gemisse (gemyr)
- joingne (joindre)
- luyse (luyre)
- morde (mordre)
- plaingne (plaindre)
- ponne, ponde (pondre)
- (a)soylle, (ab)soude (assoudre)
- semonne, semoigne (semondre)
- sourde (soudre)
- torde (torde)
- traye, abstrahye (trayre)
- aye -en P. 3 ayt, aye- (avoyr)
- repaisse (repaistre)
- plaise (plaire)
- puyssse -en P. 3 puist, puyssse- (pouvoyr)
- sçaiche, sache (scavoyr)
- tayse (tayre)
- boyve (boyre)
- croye (croyre)

- crousse (croystre)
- doye, doyve - en P. 4 doyions- (debvoyr)
- gisse, gyse (gesir)
- (es)lise, eslie (es-lire)
- ramenteve (ramentevoyr)
- reçoÿve (recepvoir)
- Congnoisse (congnoistre)
- meuve, mouve (mouvoyr)
- pluie (plouvoyr)
- benisse, benie (benyr, benoistre)
- naisse (naystre)
- vaincue (vaincre)
- vive (vivre)

Les désinences du présent

Etat de la langue en moyen français¹

PERSONNES	GROUPE I	GROUPE II et IV
P1	ø/-e	-e
P2	s/es	-es
P3	-t/e	-e
P4	-iens/	-ons/ -ions
P5	... -iez/-ez/	-tes
P6		-ent

Etat de la langue en français préclassique, après simplification et unification des paradigmes, à tous les groupes :

PERSONNES	TERMINAISONS
P1	-e
P2	-es
P3	-e
P4	-ions (-ons est rare)
P5	-iez (-ez est rare)
P6	-ent

¹ MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *La langue française aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 261.

Tableaux récapitulatifs des paradigmes à l'imparfait du subjonctif

Nous nous baserons pour le français préclassique sur les paradigmes de Meigret et Oudin, et en ancien français sur les paradigmes empruntés à la grammaire de Geneviève Joly¹.

▪ **Verbe du I^{er} groupe :**

exemple : aimer

Latin <i>amare</i>	Ancien français <i>amer</i>	Préclassique <i>aimer</i>
<i>Amarem</i> (Subj.impft)> <i>*amassem</i> (Subj. plus que parfait)	am+á+sse+∅	que j'aimasse
<i>amares</i> > <i>*amasses</i>	am+ á +sse+s	que tu aimasses
<i>amaret</i> > <i>*amasset</i>	am+ á +s+t	qu'il aimast
<i>amaremus</i> > <i>*assemus</i>	am+i+ss+óns	que nous aimassions
<i>amaretis</i> > <i>*amassetis</i>	am+i+ss+éiz > óiz>éz>iéz	que vous aimassiez
<i>Amarent</i> > <i>*amassent</i>	ama+ á+sse+nt	qu'ils aimassent

▪ **Verbe du groupe II et III**

Exemple : dormir

Latin <i>dormire</i>	Ancien français <i>dormir</i>	Préclassique <i>dormir</i>
<i>dormirem</i> (Subj.Impft)> <i>dormissem</i> (Subj.plus que parfait)	dorm+í+sse+∅	que je dorm+i+sse
<i>dormires</i> > <i>dormisses</i>	dorm+ í +sse+s	que tu dorm+i+sses
<i>dormiret</i> > <i>dormisset</i>	dorm + í +s+t	qu'il dorm+i+s+t
<i>dormiremus</i> > <i>dormissemus</i>	dorm +i+ss+óns	que nous dorm+i+ss+-ions
<i>dormiretis</i> > <i>dormissetis</i>	dorm+i+ss+éiz > óiz>éz>iez	que vous dorm+i+ss+-iez
<i>dormirent</i> > <i>dormissent</i>	dorm + í +sse+nt	qu'ils dorm+i+ss+ent

¹ JOLY (Geneviève), L'Ancien français, Paris, Belin, 2004, pp. 141-143.

Paraître :

Latin <i>parere</i>	Ancien Français <i>paroir</i>	Préclassique <i>paraître</i>
<i>parerem</i> > <i>peperissem</i>	par+ú+sse+ø	que je parusse
<i>pareres</i> > <i>peperisses</i>	par+ ú +sse+s	que tu parusses
<i>pareret</i> > <i>peperisset</i>	par+ ú +s+t	qu'il parust
<i>pareremus</i> > <i>peperissemus</i>	par+ u+ss+óns	que nous parussions
<i>Pareretis</i> > <i>peperissetis</i>	par+u+ss+éiz > óiz>éz>íez	que vous parussiez
<i>parerent</i> > <i>peperissent</i>	par+ ú +sse+nt	qu'ils parussent

Voir :

Latin <i>videre</i>	Ancien Français <i>veoir</i>	Préclassique <i>veoir</i>
<i>viderem</i> > <i>vidissem</i>	veĩ'+sse+ø	que je visse
<i>videres</i> > <i>vidisses</i>	veĩ'+sse+s	que tu visses
<i>videret</i> > <i>vidisset</i>	veĩ'+ s+t	qu'il vist
<i>videremus</i> > <i>vidissemus</i>	veĩ+ ss+óns	que nous vissions
<i>videretis</i> > <i>vidissetis</i>	veĩ+ss+éiz > óiz>éz>íez	que vous vissiez
<i>viderent</i> > <i>videssent</i>	veĩ'+sse+nt	qu'ils vissent

Dire:

Latin <i>dicere</i>	Ancien Français <i>dire</i>	Préclassique <i>dire</i>
<i>dicerem</i> > <i>dixissem</i>	desí+sse+ø	que je disse
<i>diceres</i> > <i>dixisses</i>	desí +sse+s	que tu disses
<i>diceret</i> > <i>dixisset</i>	desí + s+t	qu'il dist
<i>diceremus</i> > <i>dixissemus</i>	desi+ ss+óns	que nous dissions
<i>diceretis</i> > <i>dixissetis</i>	desi+éiz > óiz>éz>íez	que vous dissiez
<i>dicerent</i> > <i>dixissent</i>	desí +sse+nt	qu'ils dissent

Devoir :

Latin <i>debere</i>	Ancien Français <i>devoir</i>	Préclassique <i>devoir</i>
<i>deberem</i> > <i>debuisssem</i>	deü'+sse+ø	que je dusse
<i>deberes</i> > <i>debuisses</i>	deü' +sse+s	que tu dusses
<i>deberet</i> > <i>debuisset</i>	deü' + s+t	qu'il dust
<i>deberemus</i> > <i>debuisssemus</i>	deü+ sse+óns	que nous dussions
<i>deberetis</i> > <i>debuissetis</i>	deü+sse +éiz > óiz>éz>íez	que vous dussiez
<i>deberent</i> > <i>debuissent</i>	deü' +sse+nt	qu'ils dussent

1.9. Bilan du chapitre

Le mouvement perpétuel qui affecte le français préclassique et l'ébullition permanente de son magma sont les signes distinctifs de la vitalité du français préclassique. La Renaissance et le premier XVII^{ème} siècle ordonnent et stabilisent les formes variées de la conjugaison de la fin du moyen-âge, morphologiquement encore marquées par diverses formes dialectales et par certaines alternances des radicaux et des désinences.

En même temps, la béquille du subjonctif se généralise progressivement alors que certaines formes verbales conjuguées au subjonctif sont de même de plus en plus utilisées dans le cadre d'expressions lexicalisées.

En général donc, les formes verbales se simplifient, voient leur nombre décroître et s'unifient dans leur morphologie, grâce à des phénomènes d'analogie (subjonctif présent), de différenciation (les P. 4 et P. 5 du présent et de l'imparfait) et de simplification (généralisation progressive de la réduction des hiatus).

Cependant, l'orthographe des paradigmes du subjonctif n'étant pas encore fixée en français préclassique, elle diffère selon les auteurs ce qui rend parfois l'identification du subjonctif difficile s'agissant surtout de l'imparfait du subjonctif que l'on peut facilement encore confondre avec le passé simple. En effet, le XVI^{ème} siècle et le premier XVII^{ème} siècle ne sont pas toujours pas en mesure d'établir et d'appliquer des règles d'orthographe car aucune instance n'a encore suffisamment de légitimité pour imposer une norme linguistique quelconque et « turn by turn the *royal court*, *the parlement*, *the people* are cited as arbiters of 'bel usage', none with the general acceptance of permanence »¹.

Dans ces conditions, il est difficile d'établir une règle définie et claire de la morphologie et du classement des paradigmes, ce que nous constatons aussi en matière de syntaxe. Examinons à présent les emplois syntaxiques du mode subjonctif en phrase simple et en phrase complexe. Nous pouvons révéler, d'ores et déjà, qu'ils n'échappent guère au caractère hétérogène et irrégulier que nous avons constaté dans l'étude de la morphologie.

¹ POPE (Mildred Katharine), *From Latin to Modern French*, *op.cit.* p.45. Traduction par nos soins : chacun à son tour, la cour royale, le parlement, le peuple sont pris pour arbitre du « bel usage », mais nul d'entre eux ne bénéficie d'une reconnaissance générale et permanente.

Chapitre 2.

Quelle syntaxe du subjonctif, en phrase simple et en phrase complexe ?

PILLOT. C'est à l'usage plus qu'au précepte qu'il faut faire appel pour acquérir le bon maniement des temps du passé français. (1550 : f 20)

Plus employé qu'il ne l'est aujourd'hui¹, le subjonctif est fréquent en français préclassique. Nous prendrons garde cependant à privilégier moins l'examen des valeurs du subjonctif², à l'explication psychomécanique du mode pour en saisir la logique profonde. Aussi tenterons-nous dans ce chapitre de comprendre à quelle tendance obéit le subjonctif au XVI^{ème} siècle, pour autant qu'une tendance existe.

A cet effet, nous aborderons dans une première section l'usage du subjonctif dans la phrase simple dans laquelle le présent est communément doté d'une valeur illocutoire de prière, de souhait ou d'injonctif, et l'imparfait, d'une valeur de regret.

Dans une seconde section, nous nous intéresserons au subjonctif dans la phrase complexe où il apparaît au sein des contextes potentiel et contrefactuel. Une première sous-partie sera dédiée à l'expression du potentiel - qui inscrit le procès dans le monde d'un possible susceptible de se produire. Nous nous pencherons là sur le cas des complétives qui appellent logiquement le subjonctif, comme les complétives aléthiques, bouliques, épistémiques, ou exprimant un sentiment. Nous inclurons dans cette section l'étude des relatives, des finales, et des propositions paratactiques. À l'expression du potentiel s'ajoutera dans un second temps l'examen des propositions traduisant l'anti-univers, ou contrefactuel, qui exclut toute réalisation d'un procès rendu impossible. C'est le cas des propositions traduisant l'inexistence et l'antécédence. Pour une question d'homogénéité, et afin d'offrir une vision globale de la question de la concession et de l'hypothèse, nous prendrons le parti de ne pas morceller l'étude de la dimension potentielle *versus* contrefactuel, mais nous les étudierons ensemble.

Dans une troisième section, nous évoquerons sur le problème de la concordance cinétique et modale du subjonctif qui non seulement exclut une concordance d'ordre exclusivement temporelle, mais encore engendre le passage systématique au mode indicatif, lorsque le procès quitte le domaine du possible pour intégrer celui du probable. Le mode subjonctif s'impose donc rarement par nécessité grammaticale, mais seulement pour traduire une visée implicite du locuteur qui inscrit ou non le procès dans le réel. Cette gratuité du mode nous conduira enfin à nous interroger sur sa finalité en tant qu'ornement du discours, le signifié du subjonctif participant ce faisant à une certaine forme poétique du discours.

¹ GOUGENHEIM (Georges), *Grammaire de la langue française du seizième*, *op.cit.*, p. 129 ; KOTLER (Éliane), FRAGONARD (Marie-Madeleine), *Introduction à la langue du XVIe siècle*, *op.cit.*, p. 83.

² LALAIRE (Louis), *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne*, *op.cit.*, p. 1.

2.1. Le subjonctif en phrase simple : expression du potentiel

Le mode subjonctif apparaît au sein des propositions indépendantes, aux temps du présent, du passé, de l'imparfait et du plus-que-parfait, dans l'expression du souhait ou du regret.

2.1.1. Présent et expression du souhait

En phrase simple, le présent du subjonctif exprime la prière et le souhait. Précédées de la béquille du subjonctif, les prépositions sont généralement accompagnées d'un point d'exclamation, marqueur privilégié de l'émotion de l'énonciateur.

Considéré comme « le mode normal du souhait »¹, le subjonctif présent est fréquent dans la littérature des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Dans *Le Cid* par exemple, Rodrigue appelle la mort de tous ses vœux, usant du présent du subjonctif : « Que je **meure** ! »². Chimène fait de même dans sa supplique au roi visant à sauver son honneur : « Que Vostre Majesté, Sire, **espargne** ma honte ! »³. Vénus exhorte de la même manière son fils Amour à la bienveillance en ces termes : « **qu'ainsi soit dit**, que tous ceux qui aymeront (quelque faveur qu'ils ayent) **ne soient** sans mal, et infortune ». ⁴ Arrêtons-nous quelques instants sur ces deux subjonctifs car le souhait exprimé ici est double : le premier, traduit par le paradigme *soit*, trahit l'attente de la réalisation d'un second, exprimé par la forme plurielle *soient*, à savoir que la folie d'aimer ne cause plus de « mal » ou d'« infortune ». Bien que le paradigme *soit* à valeur de surenchère soit dans le contexte identique à celui que l'on rencontre dans la formule « ainsi soit-il », en fin des prières, il ne comporte pas ici une dimension terminative mais au contraire cataphorique. « **Qu'ainsi soit dit** » annonce le second souhait « que tous ceux qui aymeront (quelque faveur qu'ils ayent) **ne soient** sans mal, et infortune », mis en évidence par l'effet d'attente suscité chez le lecteur quant à la nature du second souhait.

Aussi existe-t-il un lien ténu entre le souhait et la prière que seuls l'intensité de la requête et le destinataire de cette dernière distinguent l'un de l'autre. En effet, lorsque le

¹GOUGENHEIM(Georges), *Grammaire de la langue française du seizième*, op.cit. , p. 129.

² CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, op.cit., acte III, scène 4, p. 63.

³*Ibid.*, acte III, scène 3, p. 77.

⁴LABÉ (Louise), *Oeuvres*, Débat de Folie et d'Amour, op.cit., Discours II, p. 58.

procès engage la personne entière d'un émetteur s'adressant à un être considéré supérieur, car susceptible de changer le cours des événements, ce même locuteur exprime alors une prière :

Plaise-vous donc tres haulte Eternité, / Si que puissions regir en unité / Les siècle bas,
que en terre je descende/ Soubz cestuy Roy qui me veult de sa bande.¹

En revanche, quand il s'agit d'une simple requête n'impliquant aucune intervention surnaturelle et dont on espère seulement la réalisation, le locuteur émet un simple souhait.

- Ainsi l'œil de ton Roy favorable te **soit**.²
- Le silence, Ronsard, te **soit** comme un decret³

La différence entre les deux valeurs est donc mince. Seul le contexte peut l'éclairer. Aussi dans le cadre d'une prière l'énonciateur engage toute sa personne et sa volonté entière. Le souhait, sentiment particulier qui contrairement à la crainte se définit comme « un acte de volonté »⁴, se différencie de la prière par la sérénité qu'il implique. Le malheur est en effet rarement souhaité, et s'il l'était, il ne s'agirait plus alors de souhait mais de « malédiction ». Dans les *Regrets* apparaît cependant un rare exemple de souhait malveillant : quand le poète exilé s'exclame, mû par une amère nostalgie : « Et malheureuse **soit** la flateuse esperance/
Quand pour venir icy j'abandonnay la France ! »⁵ Exception faite de cette référence, le souhait est généralement connoté positivement :

- Que malheur ne te **advienne** !⁶
- Que son cueur, où qu'il voise, y **soit** tousjours present!⁷

Parfois se juxtapose à cette énergie positive, une valeur de détermination et de défi. On parlera alors de « contre souhait ». Nous illustrerons ce tour par cette autre occurrence extraite du troisième *Discours*, lorsque Louise Labé fait dire à Folie bravant Amour : « Qu'encor Amour sur moy son arc **essaie**/, Que nouveaux feus me **gette** et nouveaux dars/ Qu'il se **despiste**, et pis qu'il pourra face »⁸. L'expression du souhait connaît par ailleurs un auxiliaire particulier dans le paradigme *puisse* du verbe pouvoir.

¹MAROT (Jean), *Le Voyage de Venise* [1526], Genève, Droz, 1977, p. 33

²DU BELLAY (Joachim), *Regrets*, *op.cit.*, 47, p. 115

³*Ibid.*, 140, p. 215.

⁴BRUNOT (Ferdinand), *La Pensée et la langue*, *op.cit.*, p. 571

⁵DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 25, p. 92.

⁶RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXVII, p. 284.

⁷DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, « A son livre », p. 53.

⁸LABÉ (Louise), *Œuvres*, Discours de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours III, pp. 9-11.

2.1.2. Présent et l'auxiliaire du souhait *pouvoir*

L'« auxiliaire de souhait *pouvoir* »¹ se superpose au subjonctif pour appuyer une requête vivement souhaitée, précédé ou non de la béquille du subjonctif *que* :

- Que vous **puissent** les Dieux un jour donner tant d'heur.²
- Le passant en Esté s'y **puisse** reposer !³

L'expression du souhait trouve ainsi dans le verbe *pouvoir* un instrument commode. Notons qu'à la forme négative, l'adverbe *pas* s'amuit parfois et le paradigme n'est alors précédé que du seul adverbe *ne* :

- Le bouc de son ergot ne te **puisse** fouler !⁴
- [...]jamais ne **puisses**-tu
Eprouver les regrets qu'éprouve une vertu.⁵

Ainsi, cet « auxiliaire de souhait » participe presque systématiquement à la construction des propositions à valeur optative, se détachant en partie du sème de « possibilité » qui lui est inhérent, pour couvrir celui de la volonté, comme dans la phrase : « **Peusse**-je ne me servir que de ceus (des mots) qui servent aux haies de Paris !⁶ ». Le verbe perd ici une part de son sème de possibilité - il paraît en effet peu vraisemblable que l'auteur puisse (au sens « d'être capable ») user du vocabulaire des « haies » dont il ignore les codes linguistiques, n'appartenant pas de surcroît au même milieu social – sème qu'il enrichit de surcroît de celui du souhait. De plus, dans l'expression :

Peusse-je au moins d'un pinceau plus agile
Sur le patron de quelque grand Virgile
De ces palais les protraits façonner.⁷

le sens « d'avoir la possibilité de » se superpose à celui du « souhait ». Le verbe *pouvoir* dans cet emploi de semi-auxiliaire garde en permanence le sème originel de « capacité ».

¹GOUGENHEIM (Georges), *Grammaire de la langue française du seizième*, op.cit., pp. 129-130. Se reporter aussi à COHEN (Marcel), *Le Subjonctif français contemporain*, tableau documentaire, Paris, SEDES, 1965, p. 44.

²DU BELLAY, *Antiquités de Rome*, op.cit., Au Roy, p. 271.

³ RONSARD (Pierre de), *Sonnets pour Hélène*, op.cit., second livre des sonnets, LXXII, p. 93.

⁴*Ibid.*, p. 96.

⁵DU BELLAY(Joachim), *Les Regrets*, op.cit., 47, p.108.

⁶MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, op.cit., livre premier, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p.172.

⁷DU BELLAY(Joachim), *Les Antiquitez de Rome*, op.cit., 25, p. 299.

2.1.3. Présent et expression de l'ordre et de la défense

Le subjonctif est le mode du souhait et de la prière, il est aussi celui de l'ordre, de la défense et du conseil comme illustré par les citations suivantes :

- Nul ne me **lise** donc, ou qui me voudra lire
Ne se fâche s'il voit, par manière de rire,
quelque chose du sien portrait en ce tableau.¹

Le subjonctif à valeur injonctive sert par ailleurs de substitut au mode impératif, dépourvu des troisième personne du singulier et du pluriel :

- Qu'on me **cherche** son fils.²
- Que le bien du pays t'**impose** cette **loy**.³
- Qu'ils le **combattent** Sire; et le combat finy,
- J'épouse le vainqueursi Rodrigue est puny.⁴
- Que toute grandeur s'**arme** pour mon supplice/ Tout l'Etat perira plustost **que je perisse**.⁵

Georges Gougenheim appelle de ce fait ce type de paradigme « le subjonctif impératif »⁶, comme d'ailleurs Peter Wunderli. Ce dernier met de surcroît en évidence la valeur d'atténuation du mode subjonctif, où l'ordre par exemple se fait affirmation atténuée :

¹ DU BELLAY, (Joachim), *Les Regrets, op.cit.*, 62, p. 131.

² CORNEILLE (Pierre de), *Le Cid, op.cit.*, acte II, scène 7, p. 49.

³ *Ibid.*, acte IV, scène 2, p. 76.

⁴ *Ibid* acte IV, scène 5, p. 85.

⁵ *Ibid* acte II, scène 1, p. 29.

⁶ GOUGENHEIM (Georges), *Grammaire de la langue française du seizième siècle, op.cit.*, p.130

Im zweiten Beispiel haben wir die zielgerichtete Modalität des Müssens, der Notwendigkeit, d.h. eine abgeschwächte Befehlsmodalität : Le tamps s'approche que l'esperit doit relenquir ces membres miserables et chetifz et aille soy presenter devant le Souverain Juge. Dieses Beispiel ist besonders deshalb sehr instruktiv, weil es zeigt, wie fein die Nuancen bei abgeschwächter Befehlsmodalität sind, die über die Verwendung des einen oder andern Modus entscheiden¹. 'Dans le 2^{ème} exemple nous avons la modalité du devoir, de la nécessité, c-à-d, une modalité atténuée de l'ordre. Cet exemple est pour cette raison particulièrement instructif, parce qu'il montre combien sont ténues les nuances de la modalité atténuée de l'ordre, qui motive l'utilisation de l'un ou l'autre mode'.

L'auxiliaire de politesse *veuille* a donc la particularité d'atténuer la portée de l'ordre, par exemple lorsque locuteur s'adresse à un supérieur hiérarchique, comme en l'occurrence :

- « Seigneur, donne-nous paix. » Laquelle nous **veuille** de bref envoyer icelui Seigneur, et Rédempteur Jésus »²
- Prince du Ciel, **veuille** à France octroyer :
Heureuse Paix, ou triomphant Victoire.³

où Marot implore Dieu et lui demande la paix. Du Bellay nuance également son propos grâce à cet auxiliaire : il ne veut pas heurter le lecteur par une évocation trop franche de la décadence et de l'écroulement de la Rome antique :

Mais bien je dy et n'en **veuille** desplaire
à qui s'efforce enseigner le contraire
Que ce grand Tout doit quelquefois perir⁴.

Rapelons enfin qu'au XVI^{ème} et au XVII^{ème} siècle les grammaires classent la 3^{ème} personne du subjonctif à valeur injonctive directement dans le mode impératif⁵. L'optatif, conjugué à l'imparfait, comporte pour sa part une valeur de regret.

¹ WUNDERLI (Peter), *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen*, op.cit., p. 435. Traduction par nos soins.

² MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine*, op.cit., Épîtres III, L, p. 193,

³ *Ibid.*, Ballades, X, p. 260.

⁴ DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquitez de Rome*, op.cit., p. 282.

⁵ Robert Estienne, par exemple, classe le subjonctif présent de 3^{ème} personne, à valeur injonctive, au mode à l'entrée *L'Imperatif* : « *L'Imperatif Aime, qu'il Aime. Aïmons, Aïmez, qu'ils Aiment* », ESTIENNE (Robert), *Traicté de la grammaire françoise* [1557], op.cit., p. 42.

2.1.4. Imparfait et regret : l'expression du contrefactuel¹

Lorsqu'un souhait porte sur un procès non réalisé, il se transforme en regret et se trouve assorti de l'imparfait du subjonctif, et ce quelque soit le temps de l'action, et combien même le regret porterait sur l'instant présent. Aussi, bien que l'énoncé et le regret se rejoignent dans une parfaite contemporanéité, l'imparfait du subjonctif exprime ici la déception. Ainsi, dans le vers « O que pour l'occire praesentement **feust** icy quelque vaillant Perseus!² » le poète utilise l'imparfait pour dépeindre la déception éprouvée de ne pouvoir, à cet instant même, trouver un nouveau Perseus. Et dans les vers : « **Pleust** à Dieu et à la benoiste, digne et sacrée Vierge que maintenant, je diz tout à ceste heure, **je fusse** en terre ferme bien à mon aise³ » le subjonctif exprime le regret ressenti à ne pouvoir rentrer au port « maintenant » et « à ceste heure ». Aussi peut-on conclure de ces exemples que le regret a les yeux portés sur le passé, pour ne pas assumer, au présent, le poids trop lourd d'un échec antérieur encore vivace, imbibé de ressentiments, de culpabilité, envers autrui, soi-même, voire les deux. Pour marquer donc la distance nécessaire entre un passé insupportable et un présent lourd encore à porter, pour incarner le décalage entre le souhait et la réalité, entre le refus de la réalité présente et le douloureux échec passé, le temps utilisé est une sorte de passé progressif, non révolu car la souffrance est toujours vive, incarné par l'imparfait du subjonctif dont l'effet de lenteur qu'il dégage prolonge les conséquences de l'échec d'antan.

Pourtant, bien que la plupart des grammairiens attribuent une valeur de regret à l'imparfait du subjonctif, Georges Gougenheim ne distingue pas la valeur de souhait de celle de regret car ce dernier ne constitue à ses yeux « qu'un souhait que le sujet parlant juge irréalisable »⁴ : il ne s'agit alors plus de regret mais plus justement d'irréel. Il en ressort que la règle des valeurs du souhait *versus* le regret se réduit à la constatation que le premier exprime la réalisation du procès dans l'avenir, et le second le constat d'un échec passé qui affecte encore le présent de l'énonciateur .

¹ MARTIN (Robert), *Langage et croyance, op.cit.*, p. 75.

² RABELAIS (François), *Le Quart Livre, op.cit.*, chapitre XXXIII, p. 1055.

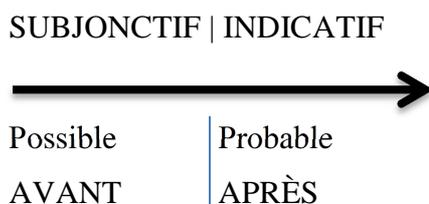
³ *Ibid.* chapitre XVIII, p. 995.

⁴ GOUGENHEIM (Georges), *Grammaire de la langue française du seizième, op.cit.*, p. 130.

En général, en phrase indépendante, le mode subjonctif apparaît presque aussi régulièrement qu'en français moderne, à savoir dans les tours optatifs de souhait, de regret ou d'injonction, tous trois exprimant par définition un procès en attente d'actualisation. Cette logique est moins évidente dans le système de la phrase complexe qui dispose d'une liberté de choix plus grande entre modes subjonctif et indicatif.

2.2. Le subjonctif dans la phrase complexe

Pour comprendre ce qui motive l'usage du subjonctif ou de l'indicatif dans la phrase complexe, il convient de saisir la différence fondamentale entre le probable « ce qui est pour l'énonciateur »¹, qui appelle le mode indicatif, et le monde des possibles qui met en oeuvre le mode subjonctif, illustré par ce schéma² :



La Renaissance et le premier XVII^{ème} siècle obéissent à cette règle unique, si règle il y a. En outre, le monde des possibles, qui détermine le mode subjonctif, « présente deux faces »³ : celle des mondes potentiels qui « présentent comme vrai ou faux ce qui, dans le monde de *ce qui est* pour le locuteur, apparaît possiblement vrai ou possiblement faux (faits non avérés, mais qui pourraient être) ; autrement dit, il s'agit [des faits qui] ne contiennent aucune proposition contradictoire avec celles du monde que le locuteur admet comme le monde de *ce qui est* »⁴. La seconde facette est celle du monde contrefactuel qui contient « au moins une proposition contradictoire avec celles du monde que le locuteur admet comme le monde de *ce qui est* »⁵ et que Robert Martin appelle aussi « l'anti-univers » car il « rassemble les mondes qui étaient possibles et que le réel a annihilés »⁶.

¹ JOLY (Geneviève), *L'Ancien français*, op.cit., p. 305.

² Schéma emprunté à Robert MARTIN, *Pour une logique du sens*, op.cit., p. 109.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*, p. 114.

Aussi, nous basant sur cette « sémantique des relations de vérités » empruntée à Robert Martin, nous organiserons notre étude du subjonctif dans la phrase complexe selon l'appartenance des occurrences au potentiel ou au contrefactuel. Nous nous demanderons ensuite à quel type de concordance obéissent les occurrences au subjonctif. Nous mettrons enfin en exergue les paradigmes où l'indicatif apparaît à la place du subjonctif, à chaque fois que le locuteur pénètre dans le périmètre du monde du probable, cette malléabilité modale nourrissant la réflexion sur l'usage du subjonctif, comme signifié poétique.

2.2.1. Expression du potentiel

Nous entendons par subordonnées complétives les propositions introduites par le morphème *que*, propositions de fonction complément d'objet direct ou indirect, terme complétif ou sujet du verbe de la principale, complément de l'adjectif.¹

Dans les complétives, le subjonctif apparaît en fonction de la « valeur de vérité » du procès, car le sémantisme du verbe recteur détermine le mode utilisé dans la subordonnée en contexte aléthique – qui exprime une idée d'hypothèse, de devoir et de nécessité-, déontique - qui exprime une idée d'obligation, interdiction-, boulique -qui exprime une idée de volonté-², épistémique -qu'il exprime un doute-, ou de sentiment. De même, les subordonnées finales, consécutives, et paratactiques³ ont généralement une valeur potentielle. En résumé, le mode subjonctif apparaît en tout contexte où il y a une remise en question, même légère, de l'énoncé.

¹ Bien qu'elles soient aussi considérées comme des complétives en vertu de leur fonction complément d'objet direct du verbe de la principale, nous excluons de notre étude les infinitives parce qu'elles n'appellent aucun verbe personnel et, par voie de conséquence, aucun subjonctif.

² Les modalités « bouliques » permettent au sujet d'exprimer sa volonté (exemple : *Je veux /souhaite qu'il vienne*).<http://www.cairn.info/revue-syntaxe-et-semantique-2001-1-page-57.htm#pa24>

³La parataxe procède par juxtaposition apparente de propositions et absence de mot subordonnant. Voir DENIS (Delphine) et SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français, op.cit.*, pp. 497-500.

2.2.1.1. Dans la complétive : contexte boulique, aléthique, épistémique et de réserve critique

Dans un contexte dit boulique, les verbes sont généralement conjugués au subjonctif. Cet usage du mode subjonctif dans l'expression des idées sous volition, n'est pas propre au français ; il existait déjà en latin et il s'est maintenu « intégralement du latin au roman »¹. L'opérativité de l'idée regardante de volition trouve en effet, « pour l'idée qu'elle regarde, une position en affinité avec sa nature dans la visée chronogénétique avant sa résolution en vision »². La précocité du procès souhaité sur la chaîne chronogénétique entraîne l'usage du mode subjonctif, comme en atteste le précédent schéma Robert Martin³. C'est le cas des propositions :

- Il ne leur a pas pleu, qu'en ma vieille saison/je **sceusse** quel bien c'est de vivre en sa maison⁴.
- J'ordonne et veux que Ponocrates **soit** sus tous ses gouverneurs.⁵
- Mais il veut que ton enfant/ En **soit** vainqueur triomphant.⁶ / Car Dieu, qui est caché, / Ne veut que son segret **soit** ainsi recherché.⁷
- Je veux qu'on m'y **voie** en ma façon simple, naturelle et ordinaire.⁸
- Je veux que ce **soit** le livre de mon escolier.⁹
- Je veux que les choses **surmontent**, et qu'elles **remplissent** de façon l'imagination de celui qui escoute, qu'il n'**aye** aucune souvenance des mots.¹⁰
- Je veux que l'avantage **soit** pour nous.¹¹
- Et tournant sa cholere en rage, commanda qu'on luy **perçast** les talons.¹²
- Je veux que vous **sçachiez** que Galathée vous aime¹³.
- Je veux que le tien [ton feu] plus ardent que le sien, **viene** non d'une nymphe, ains de Diane mesme.¹⁴
- Je veux que tout le monde **sache**/ Que je connais en toi des defauts que ja cache.¹

¹MOIGNET(Gérard), *Essai sur le mode subjonctif, en latin postclassique et en ancien français*, t.2, *op.cit.*, p. 665.

²*Ibid.*

³ Voir schéma en 2.2.

⁴ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 37, p. 105.

⁵ RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre L, p. 393.

⁶ RONSARD (Pierre de), *Le Premier livre des odes*, *op.cit.*, A la Roine, ode II, Antistrophe, p. 46.

⁷ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, *Discours des misères de ce temps*, *op.cit.*, Remonstration au peuple de France, p. 71.

⁸ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, Au lecteur, p. 3.

⁹ *Ibid.*, livre premier, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 157.

¹⁰ *Ibid.*, p. 171.

¹¹ *Ibid.*, livre troisieme, chapitre X, De mesnager sa volenté, p. 1013.

¹² *Ibid.*, livre premier, chapitre I, p. 9.

¹³ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t.1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre 3, p. 74.

¹⁴ *Ibid.*, livre 6, p. 205.

Pour les mêmes raisons de précocité temporelle apparaît le mode subjonctif dans les propositions aléthiques où la nécessité et la possibilité sont antérieures au procès envisagé.² C'est le cas des tours impersonnels, où, à l'idée de nécessité et d'antériorité s'ajoute un autre facteur : le caractère indéfini du tour. En effet, l'absence de sujet défini des tournures impersonnelles, réduit seulement à une vague entité, contamine le verbe de la subordonnée de cette imprécision dont découle naturellement l'usage d'un subjonctif.

- Il faut que la nécessité vous **prenne** à la gorge pour l'entamer.³
- Comme pour Paris là bas faut que je **voise** non pour l'amour d'une Hélène gregeoise, mais d'une Saintongeoise.⁴
- Mais il ne falloît pas que Celadon **fust** le Phoenix du bonheur.⁵
- Il faut qu'un bien tousjours **soit** d'un malheur suivy.⁶
- Pour tout remerciement, il faut que je te **chasse**.⁷
- Il s'en faut tant que je **sois arrivé** à ce premier et plus parfaict degré d'excellence, où de la vertu il se fait une habitude, que du second mesme je n'en ay fait guiere de preuve.⁸
- Il s'en faut tant que je **sois** de ceux qui convient les vices.⁹
- Si non qu'il voulust dire cela mesme, qu'il faut bien qu'elle **soit** estrangere.¹⁰
- Il faut qu'elle me **touche** de toutes parts avant que je la nomme ainsi (repentance), et qu'elle **pinse** mes entrailles et les afflige autant profondement que Dieu me voit, et autant universellement.¹¹
- Fut d'avis qu'au sort on les **tirast** [...] et de chacun on ordonnast particulièrement.¹²
- Il est impossible que vous ne **sentiez** quelque étincelle du feu qui croist tant plus que je le veulx dissimuler.¹³
- Il est juste grand Roy, qu'un meurtrier **perisse**.¹⁴

De même, dans les contextes épistémiques, exprimant le doute et l'incertitude, le subjonctif est généralement attendu.

Le contexte épistémique exprime le rapport du sujet à la réalité selon un degré de certitude relevant de la croyance, du doute ou de la certitude. Cette notion de certitude devrait

¹ CORNEILLE (Pierre), *Mélite ou les fausses lettres*, Paris, Gallimard, 1980, I, 4, p. 20.

² MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, p. 111.

³ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, Livre premier, chapitre XIV, Que le goust des biens et des maux depend en bonne partie de l'opinion que nous en avons, *op.cit.*, p. 65.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Sonnets pour Hélène*, *op.cit.*, Le premier livre des sonnets pour Hélène, Chanson, p. 8.

⁵ URFÉ (Honoré), *L'Astrée*, Livre I, *op.cit.*, p. 123.

⁶ *Ibid.*, p. 144.

⁷ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, acte IV, scène 4, *op.cit.*, p. 81.

⁸ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XI, De la Cruauté, p. 427.

⁹ *Ibid.*, Apologie de Raimond Sebond, p. 569.

¹⁰ *Ibid.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p.812.

¹¹ *Ibid.*, p. 813.

¹² *Ibid.*, t. 2, *op.cit.*, livre troisième, chapitre IX, De la Vanité, p. 958.

¹³ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 3^{ème} nouvelle, p. 725.

¹⁴ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, acte II, scène 7, *op.cit.*, p. 49.

donc, « en principe »¹ entraîner le mode indicatif. Robert Martin propose de mettre la proposition à la forme négative pour savoir à quel mode la conjuguer convenablement. Lorsque la négation « porte sur l'idée [même] même de certitude »² alors le subjonctif est de rigueur. Si la négation porte au contraire sur la phrase entière, apparaît alors l'indicatif³. Si nous transposons la proposition : « J'estime que je n'eusse rapporté du collège que la haine des livres »⁴, à la forme négative nous obtenons « je n'estime pas que je n'eusse pas rapporté du collège que la haine des livres ». Dans cet exemple, la négation porte sur la certitude de ne pas rapporter du collège que rancœur et haine des livres. Il en va de même des occurrences suivantes :

- S'il estoit besoin d'en ordonner, je seroy d'avis qu'en celle-là, comme en toute action de la vie, chascun en **rapportast** la regle à la forme de sa fortune.⁵
- J'estime que je n'eusse rapporté du collège que la haine des livres.⁶
- Je pense que ce jour **eust encore passé**/ Sans moyen de m'en plaindre aux yeux qui m'ont blessé.⁷
- Combien estimez-vous que Promethee **soit loué** là bas pour l'usage du feu, qu'il inventa ?⁸
- L'on pense que **doibve estre** commencement et occasion de quelque forte guerre. »⁹

Peter Wunderli ajoute que le subjonctif apparaît après ce type de verbes - qu'il appelle à juste titre « Verben des Dekens », 'verbe de pensée' – lorsqu'ils traduisent une vision critique et personnelle du locuteur¹⁰, comme le subjonctif de la réserve critique. Guillaume explique par ailleurs que les verbes de pensée étaient interceptés plus tôt par la visée sur l'axe de la chronogénèse jusqu'au XVII^{ème} siècle, pouvant de ce fait se conjuguer au mode subjonctif jusqu'à cette époque.¹¹ Les deux arguments nous semblent complémentaires et s'appliquent parfaitement aux occurrences de notre corpus.

Les verbes *paraître* et *sembler* offrent l'avantage de permettre à l'émetteur de formuler une réserve éventuelle sur son propos. Ce type de subjonctif est dit « de réserve critique ». Il

¹ MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, p. 121.

² *Ibid.*, p. 122.

³ *Ibid.*

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, tome 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXVI, de l'Institution des enfans, p. 175.

⁵ *Ibid.*, livre premier, chapitre III, nos affections s'emportent au-delà de nous, p. 19.

⁶ *Ibid.*, tome 1, livre premier, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 175.

⁷ CORNEILLE (Pierre), *La Galerie du palais ou l'amie rivale* [1637], Paris, Gallimard, 1980, acte V, scène 5, p. 374. Nous avons rétabli l'orthographe préclassique.

⁸ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 69.

⁹ RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XXIV, p. 184.

¹⁰ WUNDERLI (Peter), *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen*, *op.cit.*, p. 595.

¹¹ GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe*, *op.cit.*, pp. 39-40.

souligne la distance prise avec l'énoncé, traduisant ce que Gérard Moignet appelle l'« apparence non garantie et non prise en charge par le locuteur »¹. Aussi, lorsque Ronsard décrit « Desja tout colere il **semble**/ Que sa main **tente** les armes² » le mode subjonctif utilisé dépeint l'incertitude du personnage, non convaincu de la nécessité de prendre les armes que seule sa colère motive. Dans cet autre vers « Car il **semble** que nostre lire/ Ta race seule **vueille** elire/ Pour l'engraver là haut aus cieus »³, nous voyons le même auteur installer une distance factice avec son énoncé pour ne pas mettre à mal l'égérie, source de son inspiration : il ne l'a pas choisie pour muse mais elle lui fut par les dieux imposée. De même le mode subjonctif est attendu dans la proposition « il semble que l'ame esbranlé et esmeuë se **perde** en soy-mesme, si on ne lui donne prinse »⁴ parce le locuteur considère que, très certainement, l'âme lorsqu'elle est blessée et affaiblie est encline à se perdre, si on ne la maîtrise pas suffisamment à ce moment précis. Le même commentaire vaut pour les occurrences :

- Il semble que la mort **n'ayt point deschargé** le premier de sa foy donnee, et que le second en estoit quitte, mesmes sans mourir.⁵
- Il semble que déjà ma fureur **soit passée**.⁶
- Si vous semble que je vous **aye fait** et que **puisse** à l'advenir faire service agrable, outroyez moy de fonder une abbaye à mon devis.⁷
- Mieulx vaudra qu'il soit cathedrant, jugeant de noz propos et te contentent au parsus, s'il te semble que je **ne aye satisfait** à ton studieux desir.⁸

La tournure *que je sache* vise aussi à atténuer l'énoncé.

¹MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, t.1, *op.cit.*, p. 507.

² RONSARD, *Le Premier livre des Odes*, *op.cit.*, Ode II, Antistrophe, p. 47.

³ RONSARD, *Troisième livre des odes*, *op.cit.*, Ode XIV, A Joachim du Bellai angevin, p. 282.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre IV, p. 22.

⁵ *Ibid.*, chapitre VII, p. 30.

⁶ CORNEILLE (Pierre), *Clitandre ou l'innocence délivrée*, *op.cit.*, acte I, scène 4, p. 150.

⁷ RABELAIS (François), *Gargantua*, chapitre LII, *op.cit.*, p. 399.

⁸ RABELAIS (François), *Pantagruel*, chapitre XVIII, *op.cit.*, p. 217.

Les tours *que je sache ; je ne sache pas que*

Le tour *que je sache* apporte une explication sur l'énoncé en atténuant l'affirmation qui précède¹, devenant par là même un « modalisateur de réserve »². En français préclassique l'usage du verbe *savoir* pour atténuer le propos est fréquent :

- PANURGE. Vous ne la veistez jamais ?
TROUILLOGAN. **Que je sache**.³
- Nostre guerre a beau changer de formes, se multiplier et diversifier en nouveaux partis; pour moy, je ne bouge. Entre tant de maisons armées, moy seul, **que je sache** en France, de ma condition, ay fié purement au ciel la protection de la mienne.⁴
- LYSARQUE
À présent il n'a point d'ennemis **que je sache**,
Mais quelque événement que le destin nous cache.⁵
- Et que deux ans d'amour par une heureuse fin
M'ont acquis Silvérie et ce château Voisin,
De pas un, **que je sache**, il n'a déçu l'attente.⁶

Il ne reste aujourd'hui que l'expression *je ne sache pas*⁷, qui équivaut à *je ne sais* atténué, voire à une restriction de l'acte d'assertion attribuant une sorte de valeur concessive⁸ au paradigme. Ce tour se rencontre principalement à la forme négative qui remet en question le procès en le teintant d'une valeur intrinsèquement potentielle :

- Je ne sache point** ou ces deux passions se trouvent plus également balancées.⁹
- Si je ne reçois pas de conseil, j'en donne encore moins. J'en suis fort peu enquis; mais j'en suis encore moins creu; et **ne sache nulle** entreprise publique ny privée que mon avis aie redressée et ramenée.¹⁰
- Je ne sache point** d'or capable de mes vœux
Que celui dont Nature a paré ses cheveux.¹¹
- Je **ne sache** que lui qui soupire pour elle.¹²
- Aurais-tu du courage assez pour l'enlever ?
ALCIDON
Que trop, mais **je ne sache** après où me sauver.¹

¹ WUNDERLI (Peter), *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen*, op.cit. p. 120.

² SOUTET (Olivier), *Etudes d'anciens et de moyen français*, op.cit., p. 77.

³ RABELAIS (François), *Tiers livre*, op.cit., chapitre XXXVI, p. 266.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, op.cit., livre second, chapitre XV, Que nostre désir s'accroît par la malaisance, p. 617.

⁵ CORNEILLE (Pierre), *Clitandre ou l'Innocence délivrée*, op.cit., acte I, scène V, p. 113.

⁶ CORNEILLE (Pierre), *L'Illusion comique*, op.cit., scène première, p. 619.

⁷ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française*, op.cit., p. 539.

⁸ SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, op.cit., p. 36.

⁹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, op.cit., livre second, chapitre XXXIII, L'Histoire de Spurina, p. 730.

¹⁰ *Ibid.*, t. 2, op.cit., livre troisième, chapitre II, Du repentir, p. 814.

¹¹ CORNEILLE (Pierre), *Mélite ou les Fausses lettres*, op.cit., acte I, scène 1, p. 11.

¹² *Ibid.*, acte III, scène 2, p. 46.

En revanche, lorsque l'opinion est assertée, l'indicatif est de mise. Le subjonctif apparaît encore à chaque fois que le procès relève de l'expression d'un sentiment, et singulièrement dans toute proposition complétive antéposée à la principale, ce que nous appellerons un subjonctif de position initiale.

2.2.1.2. Le subjonctif de sentiment et de position initiale

L'expression d'une subjectivité, basée par définition sur la contingence de l'être et sur son incertitude, suscite l'emploi du mode subjonctif. Ce sentiment peut être positif, lorsqu'il relève de ce qui est agréable, ou négatif lorsqu'il relève de ce qui est désagréable. De plus le subjonctif ici représente une véritable économie. En effet « le sens des verbes *vouloir*, *craindre*, *attendre* dispensent d'exprimer une ultériorité du procès régi, qui va de soi ; celui *d'être heureux* implique normalement sa concomitance ou son antériorité »².

Les compléments de l'adjectif *content*, sentiment positif, appellent ainsi le mode subjonctif sans nécessiter la moindre précision temporelle :

- Je suis content qu'on **appelle** folie / De noz esprits la sainte déité.³
- Je suis content qu'on **sçache** d'où je seray tombé.⁴
- Je suis content qu'on ne m'en **die** non plus qu'on veut que j'en mette en besoigne, et ne desire pas que ma science outre passe et contraigne ma parole.⁵

De même après un verbe ou un nom relevant du champ lexical de la peur, sentiment négatif, le subjonctif est de mise comme au vers : « Je suis au desespoir que l'amour me **contraigne**/ A pousser des soupirs pour ce que je dédaigne »⁶. Aussi, près les substantifs *peur* ou *crainte* « le subjonctif s'est toujours généralisé »⁷, trait qui se vérifie dans ces occurrences :

- Tremblant de peur que tu ne **taches**/ leurs beufs.⁸
- C'est pour ce que les Dieux et hommes, bien avisez, creingnent que ne leur **face** pis.⁹

¹ CORNEILLE (Pierre), *La Veuve ou Le Traître trahi*, *op.cit.*, acte II, scène VI, p. 249.

² BONNARD (Henri), *Les trois logiques de la grammaire française*, *op.cit.*, p. 79.

³ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, A Monsieur d'Avanson, p. 50.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 817.

⁵ *Ibid.*, chapitre Ier, de l'utile et de l'honneste, p. 794.

⁶ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, acte I, scène 3, *op.cit.*, p. 15.

⁷ BRUNOT (Ferdinand), *La Pensée et la langue*, *op.cit.*, p. 546.

⁸ RONSARD (Pierre de), *Second livre des odes*, *op.cit.*, XXII, Contre Denise sorciere, p. 218.

⁹ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours IV, p. 62.

- Nous aurons valù au public, que les hommes mettront plus de peine et d'estude aus sciences vertueuses, de peur qu'ils **n'ayent** honte de voir preceder celles, desquelles ils ont pretendu estre toujours superieurs quadi en tout.¹
- Mais je crains que finalement Banquet ne **soit remys** en place.²
- Je crains que la Victoire **apporte** une Insolence;
Je crains un prompt assault, je redoute un long Siege ;
Je crains qu'en ces Estats plusieurs **soient** pris au Piege.³
- Je sçay que tost ou tard tu en seras puny, mais je crains que je ne le **voye** pas.⁴
- Je crains que les dieux ne s'**offensent** de l'excessif ressentiment que vous avez de ma mort.⁵
- Je crains que, par quelque longue absence de nostre roy Pantagruel, au quel force est que je face compaignie, voire allast il à tous les diables, ma femme me **face** coquuu.⁶
- Je crains que nous n'**aions** la force et le pouvoir:
Tousjours, tousjours trop tard la France devient sage!⁷

Gérard Moignet confirme de même que le subjonctif imparfait « vient aisément après les locutions de crainte »⁸ :

- Car de peur que la loy ne **corrigeast** leur vice/ De mes palais Royaux ont banny la justice.⁹
- Mais jusqu'à maintenant j'ay voulu te distraire, / De peur que ton abord **interrompist** mon frere.¹⁰
- Mais je crains qu'un amy n'en **perdist** le repos.¹¹
- Et si ne craindrois point/ qu'un plus grand nombre contre moi **peust** exercer son ire.¹²

Notons au passage que l'adverbe explétif *ne* n'est pas nécessaire après le verbe *craindre* en français préclassique:

- Et crains que Platon en sa plus verte vertu [...], s'il y eust escouté de pres, et il y escoutoit de pres, il y **eust senty** quelque ton gauche de mixtion humaine, mais ton obscur et sensible seulement à soy.¹³
- Je crains que ce **soit** une assez mauvaise monnoye pour satisfaire à une si grande debte.¹

¹ *Ibid.*, p. 42.

² LA CHESNAYE (Nicolas de), *La Condamnation de Banquet*, *op.cit.*, p. 282.

³ L'ESTOILE (Pierre de), *Registre-journal du regne de Henri III* [1576-1578], t. 2 1576, Genève, Droz, 1996, p. 61.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XXVII, Couardise mère de la cruauté, p. 694.

⁵ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 4, *op.cit.*, 4^{ème} partie, livres 3, p. 133.

⁶ RABELAIS (François), *Tiers livre*, chapitre XXVIII, p. 216.

⁷ L'ESTOILE (Pierre de), *Registre-journal du regne de Henri III*, t. 1 1575, stances contre les italiens, *op.cit.*, p. 181.

⁸ MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif*, tome 1, *op.cit.*, p. 130.

⁹ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, *op.cit.*, Discours des misères de ce temps, A La royne, p. 56.

¹⁰ CORNEILLE (Pierre), *La Place Royale ou L'Amoureux extravagant*, *op.cit.*, acte III, scène 2, p. 497. Nous avons rétabli l'orthographe préclassique.

¹¹ CORNEILLE (Pierre), *La Galerie du Palais ou L'Amie rivale*, *op.cit.*, scène première, p. 336. Nous avons rétabli l'orthographe préclassique.

¹² DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 42, p. 110.

¹³ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XX, Nous ne goustons rien de pur, p. 674.

- Je crains que de cette débauche il s'en **faille** aucunement prendre à ce vice des peres.²
- Je crains que ce défaut, s'il est parfait, **perde** toutes les fonctions de l'ame.³
- Je crains que, par quelque longue absence de nostre roy Pantagruel, [...] ma femme me **face** coqu.⁴
- Je crains que nostre cognoissance **soit** foible en tous sens.⁵
- Je crains que ce défaut, s'il est parfait, **perde** toutes mes fonctions de l'ame.⁶
- Ne crains pas que je **veuille** user de ma puissance.⁷

Comme les complétives sujets et antéposées « appelle[nt] »⁸ le mode subjonctif en vertu de « l'incertitude qui entoure la nature du prédicat [sur] ce qui sera dit de la conjonctive, [ce qui] cond[uit] à lui refuser une pleine actualisation »⁹, de nombreuses complétives sujets postposées au verbe se conjuguent au mode subjonctif :

- Et de ce vient [**que les Amans choisissent les façons de faire**].¹⁰
- Et vous suffise [**que je sois d'opinion avec vous**], que les Astres ne luisent là hault.¹¹
- Jusque icy ne nous manque rien/ Et ne peut [**que tout n'aille bien**].¹²
- Le meilleur sera [**que tu ailles avec elle**], et la sollicites : puis que tu sçais que de sa diligence depend mon salut.¹³

Par l'entremise du subjonctif, l'énoncé demeure ainsi inscrit dans le monde des possibles. La même règle s'applique aux propositions relatives restrictives et à certaines non restrictives explicatives à valeur de souhait.

¹ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 4, *op.cit.*, 4^{ème} partie, livre 3, p. 119.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre VIII, De l'affection des pères aux enfans, p. 388.

³ *Ibid.*, chapitre XVII, de la praesumption, p. 651.

⁴ RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XXVIII, p. 216.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre VIII, De l'affection des pères aux enfans, p. 388.

⁶ *Ibid.*, livre second, chapitre XVII, De la praesumption, p. 651.

⁷ CORNEILLE (Pierre), *La Vefve ou le traître trahy*, *op.cit.*, acte I, scène 3, p. 226.

⁸ MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, 119.

⁹ SOUTET (Olivier), *Le Subjonctif en français*, *op.cit.*, p. 51.

¹⁰ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 73.

¹¹ TYARD (Pontus de), *Mantice, discours de la vérité de Divination par Astrologie*, [1587] Genève, Droz, 1990, p. 194.

¹² BAÏF (Jean-Antoine de), *Le Brave*, *op.cit.*, acte III, scène 3, p. 188.

¹³ LAVARDIN (Jacques de), *La Celestine*, *op.cit.*, acte second, p. 77.

2.2.1.3. Les relatives restrictives et non restrictives au subjonctif

La subordonnée relative est la subordonnée la plus répandue en français préclassique. Elle est si fréquente que Lorian Alexandre affirme qu'elle « ne descend jamais au-dessous de 38 pour cent au total des subordonnées dans un texte donné [...], occup[ant ainsi] une place de première ordre.¹ ». Bien que généralement conjuguées au mode indicatif, on rencontre de nombreuses relatives conjuguées au mode subjonctif. C'est le cas à chaque fois que l'actualisation de l'antécédent est contrariée ou restreinte. Les subordonnées relatives restrictives, encore appelées déterminatives, sont ainsi conjuguées au mode subjonctif lorsque l'antécédent est soumis à la négation, à un superlatif, à l'idée d'une existence minimale ou au sein des subordonnées de relatives appositives à valeur de souhait. Nous traiterons des relatives à extension non scalaire et scalaires dans la section dédiée à la concession

Antécédent soumis à la négation : Affirmation d'inexistence ou d'existence minimale ²

La négation du verbe de la principale appelle de manière quasi automatique le mode subjonctif, car elle bloque d'emblée l'actualisation du procès en le présentant comme n'appartenant pas au monde de croyance du locuteur³. Ainsi l'occurrence « Autre beauté je n'ai vu, [qui me **plaise**], ni ne verrai »⁴ exclut toute possibilité de rencontrer dans l'univers de croyance du locuteur une femme qui puisse lui plaire. Même commentaire s'applique aux occurrences suivantes :

- Il n'ya lieu [ou **n'aye laissé** quelque trofee]⁵/ Si tu ne trouveras gens de marque, [qui ne **soient** ou ayentesté des miens.]⁶
- Il n'est, pareillement, bonté [qui ne **resjouysse** une nature bien née.]⁷

¹LORIAN (Alexandre), « Journaux et chroniques 1450-1525 : quelques aspects de la subordination », in *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale en moyen français : Colloque organisé par le Centre d'études linguistiques et littéraires de la Vrije Universiteit Brussel*, 28-29 septembre 1978, p. 261.

²MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, op.cit., pp. 118-119.

³DENIS (Delphine), SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français*, op.cit., p. 176.

⁴RONCARD (Pierre de), *Les Amour*, version Garnier, op.cit., XCIII, p. 58.

⁵LABÉ (Louise), *Œuvres*, Discours I, op.cit., p. 50.

⁶*Ibid.*

⁷MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, op.cit., livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 807.

de les cacher en lieu [où personne n'**aille**], et [lequel ne **puisse** être trahi que par nous-mêmes.]¹

- Et n'est **rien**, [où la force d'un cheval se **cognoisse** plus], qu'à faire un arrest rond et net.²
- Il n'est folie ny réverie [qu'ils ne **produisent** en cette agitation.]³

Le subjonctif s'impose de même lorsque l'antécédent est déterminé de façon minimale, c'est-à-dire lorsque la négation porte seulement sur un terme à isolé, et non pas sur toute la proposition. C'est le cas de la négation dite exceptive ou restrictive *ne ...que* ou de la négation en *rien...que*:

- **Il n'est homme** [à qui **il siese** si mal de se mesler de parler de mémoire.]⁴
- Il n'oubliera **rien** [qui **serve** à ma cause.]⁵
- Je n'ai trouvé encore personne qui m'**ait menassé que** cette folle.⁶

De la même manière, le subjonctif qui suit le superlatif maintient l'ensemble du procès dans le monde du possible.

Superlatif et affirmation d'existence minimale⁷

En effet, lorsque l'antécédent est déterminé par une qualité superlative « qui en fait un représentant exemplaire et virtuel »⁸ équivalant à « le premier »⁹ ou « le seul »¹⁰, la subordonnée relative est conjuguée au mode subjonctif. L'indicatif pour sa part « confère à la relative une valeur concrète [...] et restreint la validité qualitative superlative à un champ très réduit »¹¹ qui le place dans le monde de ce qui est. Ainsi, en « cas de subjonctif, la relative ne fait qu'appuyer la qualité énoncée par le superlatif, en établissant le champ de comparaison le plus large possible »¹², comme dans ces citations, conjuguées au présent pour mettre en exergue une valeur de vérité générale et d'atemporalité :

¹ *Ibid.*, t.1, livre premier, chapitre XXXIX, De la solitude, p. 241.

² *Ibid.*, chapitre IX, Des menteurs, p. 35.

³ *Ibid.*, chapitre VIII, De l'oisiveté, p. 32.

⁴ *Ibid.*, chapitre IX, Des menteurs, p. 34.

⁵ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours III, p.60.

⁶ *Ibid.*, Discours I, p. 50.

⁷ MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, pp. 118-119.

⁸ LORIAN (Alexandre), *Journaux et chroniques 1450-1525 : quelques aspects de la subordination*, *op.cit.*, p. 215.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ CARLSONN (Lennart), Le type « c'est le meilleur livre qu'il ait jamais écrit », en espagnol, en italien et en français, Uppsala, 1969, p. 79.

¹² KAMPERS-MANHE (Brigitte), *L'opposition Subjonctif / indicatif dans les relatives*, *op.cit.*, p. 232.

- Il faut laisser jouer cette partie aux citoyens plus vigoureux et moins craintifs qui **sacrifient** leur honneur et leur conscience.¹
- Je doibz remémorer tous mes vielz ans pour en trouver une dont la vertu **puisse** desmentir sa mauvaise opinion.²
- Il n'y ha œil d'Aigle ou de serpent Epidaurien qui me **sache** apercevoir.³

ou au passé, privilégiant ainsi le récit de l'énoncé au détriment de la qualité supérieure de l'antécédent superlatif :

- Je ne sçay nulle d'entre vous [qui **peust** rabiller à la faulte] que j'aye faicte de la faire pleurer.⁴
- Je pensoy estre seul d'entre les Dieus, [qui me **rendisse** invisible à eus mesmes] quand bon me sembloit.⁵
- La plus miserable chose du monde, ha le pouvoir d'oter à Venus le plus grand plaisir [qu'elle **ust** en ce monde] : qui estoit que son fils Amour la voyait.⁶
- C'est un mal duquel principalement j'ay tiré la raison de corriger un mal pire, [qui se **fust** facilement **produit** en moy.]⁷
- Je vous demande justice, et vengeance, de la plus malheureuse femme [qui **fust** jamais.]⁸
- La bataille navale près des isles Arginuses : la plus contestée, la plus forte bataille, [que les Grecs **aient** onques donnee en mer de leurs forces].⁹
- C'éstoit le plus puissant ennemy [que les Romains **eussent**], qui les avoit si vilainement traictez soubz Varus.¹⁰
- Vous ne luy sçauriez donner mort [qui ne luy **fust** plus aisée de porter].¹¹

On notera pour finir la fréquence de formes de superlatifs quasi lexicalisées, à savoir le tour le *plus....qui soit*:

- Fait s'amie la plus belle qui soit au monde, combien que possible soit laide¹².
- C'est le plus noble coeur, l'humeur la plus docile,
Et le meilleur esprit qui **soit** en la Sicile.¹³
- L'une la plus infortunée qui **soit** sous le Ciel : /L'autre la plus heureuse que l'on puisse.¹⁴

le tour *c'est le plus..... qu'on puisse* :

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre premier, de l'utile et de l'honneste, p. 791.

² NAVARRE (Marguerite de), *L'Héptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 1^{ère} nouvelle, p. 718.

³ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, discours I, p. 52.

⁴ NAVARRE (Marguerite de), *L'Héptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 2^{ème} nouvelle, p. 721.

⁵ LABÉ (Louis), *Œuvres*, *op.cit.*, discours I, p. 52.

⁶ *Ibid.*, Discours II, p. 58.

⁷ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre IX, des menteurs, p. 34.

⁸ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours III, p. 59.

⁹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre III, Nos affections s'emporent au-delà de nous, p. 20.

¹⁰ *Ibid.*, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, p. 790.

¹¹ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 4^{ème} nouvelle, p.731.

¹² LABÉ (Louise), *Œuvres*, *op.cit.*, discours V, p.95.

¹³ MAIRET (Jean), *La Sylvie* [1630], Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, acte I scène 3, p. 34.

¹⁴ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t.1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre II, p. 38.

- C'est le plus grant bien qui nous **puisse** advenir, que de nous sçavoir remectre à bon escient à sa protection.¹
- On mesprise l'ennemy, et se rend-on nonchalant et paresseux, c'est le plus dangereux mal qui soit en guerre.²
- C'est le plus cher thrésor, [la bienveillance de vos subjects] que vous **puissiez** avoir, et qu'il faut plus chèrement conserver.³
- Croyez-vous en mourant luy pouvoir satisfaire,
C'est le plus grand dépit que vous luy **puissiez** faire ;
Les morts sont tousjours morts et n'ont besoin de rien.⁴
- Vous cognoistrez bien tost que c'est le plus grand mal qu'en l'aage où vous estes vous **puissiez** avoir.⁵
- Ne m'enviez point le lieu où je suis, [...] c'est le plus heureux et agreable que je **puisse** avoir.⁶
- Je dis maintenant que c'est [ma mauvaise fortune] le plus grand heur que je **puisse** souhaitter.⁷
- Si ce bon-heur nous est arrivé [...] c'est le plus grand que nous **puissions** avoir jamais.⁸

et l'expression *rien qui vaille*⁹ :

- Ils ne font **rien qui vaille**.¹⁰
- Ce n'est **rien faire qui vaille**.¹¹
- Je ne dors **rien qui vaille**.¹²
- Nous ne ferons **rien qui vaille**.¹³
- Ils ne font **rien qui vaille**.¹⁴
- Si elle ne va gayement et librement, elle ne va **rien qui vaille**.¹⁵

Enfin, notons que toute expression de la restriction de l'antécédent appelle le mode subjonctif, comme dans ces occurrences :

- c'est une des principales obligations que j'**aye** à ma fortune, que le cours de mon estat corporel ay testé conduit chaque chose en sa saison.¹⁶
- Je pensoy estre seul d'entre les Dieus, **qui me rendisse** invisible à eus mesmes quand bon me sembloit.¹⁷
- Et sont passions servans seulement à ceux **qui ne tiennent** pas assez à leur devoir.¹

¹ CALVIN (Jean), *Lettres à Monsieur et Madame de Falais*, *op.cit.*, lettre 30, p. 139.

² CHARRON (Pierre), *De la sagesse, trois livres* [1601], Paris, Imprimerie De Chaignieau Ainé, An V, 1797livre 3, chapitre 3, p. 447.

³ MONTCHRESTIEN (Antoine de), *Traicté de l'oeconomie politique* [1615], Genève, Droz, 1999, p. 262.

⁴ MAIRET (Jean), *Chryséide et Arimand*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, Paris, P.U.F., 1925, acte II, scène 1, p. 69.

⁵ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 3, *op.cit.*, 3^{ème} partie, livre premier, p. 39.

⁶ *Ibid.*, livre 7, p. 381.

⁷ *Ibid.*, livre 8, p. 435.

⁸ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 3, *op.cit.*, 3^{ème} partie, livre 11, p. 618.

⁹ Voir pp. 101-102.

¹⁰ *Ibid.*, chapitre VII, Que l'intention juge nos actions, p. 30.

¹¹ *Ibid.*, chapitre XXIV, divers evenemens de mesme conseil, p. 130.

¹² RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XIII, p. 108.

¹³ *Ibid.*, chapitre XXIX, p. 226.

¹⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre VII, Que l'intention juge nos actions, p. 30.

¹⁵ *Ibid.*, chapitreX, Du parler prompt ou tardif, p.40.

¹⁶ *Ibid.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 816.

¹⁷ *Ibid.*, p. 52.

▪ « Et s'il y a homme ou femme **qui veuille** dire que jamais j'**en aye parlé**, je suis icy venu pour l'en démentir devant vous. »²

On notera enfin un type de relative au subjonctif, particulièrement intéressante parce que non restrictive mais appositive, et pourtant conjuguée au mode subjonctif.

Relative non restrictives du type « une gent que Dieu maudie »

En ancien français, le subjonctif apparaissait dans les relatives explicatives pour exprimer un souhait ou un regret, ce que le *Précis de Grammaire historique de la langue française* illustre par cet exemple : « Di va, vilain, par la loi dont tu vives... »³ qu'on gloserait aujourd'hui en ces termes : *Eh bien, vilain, au nom de la Loi (et puisse cette Loi diriger ta vie !)*⁴

Les occurrences de relatives de ce type⁵ sont assez rares, Gérard Moignet n'en parle d'ailleurs pas pour ce motif, à en croire Peter Wunderli :

Die Seltenheit der Belege für diesen Typus mag dafür verantwortlich sein, daß bis jetzt noch nie auf ihn verwiesen wurde und daß auch Moignet nicht auf ihn zu sprechen kommt. 'La rareté des occurrences de ce type peut expliquer la raison pour laquelle, jusqu'à présent, le sujet n'a pas été abordé et aussi la raison pour laquelle Moignet n'a pas été en mesure d'en parler.'⁶

Peter Wunderli examine cependant ce type d'occurrence dans son ouvrage, et propose comme exemple de relative à valeur de souhait conjugué au subjonctif cet exemple, tiré de *Berinus* :

*Im ersten haben wir es eindeutig mit einer dem Nebensatzgeschehen überlagerten Wunschmodalität zu tun, die sich einzig im Teilaktualisierungsmodus spiegelt :
Car ce sont une gent que Dieux maudie.*
'Dans le premier (exemple), nous avons clairement la modalité du souhait qui est placée dans une subordonnée, et qui se traduit uniquement par le subjonctif : Car ce sont une gent que Dieux maudie.'⁷

L'occurrence « Car ce sont une gent que Dieux maudie » traduit le souhait, car si Dieu avait réellement maudit ce peuple, apparaîtrait, au lieu du mode subjonctif *maudie*,

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, p. 792.

² NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 1^{ère} nouvelle, p. 713.

³ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de Grammaire historique de la langue française*, *op.cit.*, p. 561.

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir à ce propos SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, *op.cit.*, pp. 40-41.

⁶ WUNDERLI (Peter), *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 434. Traduction par nos soins.

⁷ *Ibid.*, pp. 434-435.

l'indicatif *que Dieu a maudie*. Le subjonctif traduit ainsi le souhait du locuteur qui appelle de ses vœux la malediction du peuple en question, de manière subjective :

*Die Aktualität des in Frage stehenden Volkes ist gesichert; wäre dies auch für die Charakterisierung der Fall, so hätten wir einen Relativsatz von der Gestalt »... que Dieu a maudite...« oder ähnlich. Nun besteht aber diese Verfluchung nicht objektiv, es handelt sich nur um eine Verfluchungswürdigkeit in der Sicht des Sprechers, der diese Strafe herbeiwünscht: wir haben es nicht mit einer gent maudite, sondern mit einer gent maudissable zu tun. 'L'actualité du peuple mis en question est certaine; et si ce n'était pas le cas pour la caractérisation de cette occurrence, nous aurions une subordonnée relative du type *que Dieu a maudite...* ou quelque chose de semblable. Mais maintenant, cette malédiction n'est pas objective, c'est seulement un souhait de malédiction de la part du locuteur qui appelle de ses vœux cette malédiction. Nous n'avons pas à faire à une *gent maudite*, mais à une *gent maudissable*.¹*

Les occurrences de ce type, bien que rares, existent encore en français préclassique. Nous n'en n'avons pas trouvées dans notre corpus. Cependant, dans cette occurrence tirée de Jean-Antoine de Baïf, le locuteur souhaite aussi la malédiction aux trompeurs qui ont dupé « le pauvre » :

Le voir le pauvre qui se fie
À des trompeurs **que Dieu maudie**
Nullement fideles vers luy.²

Et dans cette autre, Thétis est benite par le locuteur et le cruel Prince de Sang est maudit:

•Se ruant la susdite Troupe
sur mille potages divers,
Comme estourneaux dessus poids vers.
Là size estoit, **que Dieu benie**,
Thetis l'espouse tant jolie.³

•Passant les Monts de l'Arcadie,
Je me rendis, **que Dieu maudie**,
Chez le cruel Prince du Sang
Lycaon, vilain perce-flanc.⁴

Dans ces dernières occurrences, les subordonnées relatives sont, par licence poétique, antéposées à l'antécédent. En prose, on aurait attendu les tours : « Chez le cruel Prince du Sang/Lycaon, vilain perce-flanc⁵/ **que Dieu maudie** » et « Là size estoit Thetis l'espouse tant

¹ *Ibid.*, p. 435.

² BAÏF (Jean-Antoine de), *Mimes, enseignemens et proverbes, quatrième livre, op.cit.*, p. 366.

³ ASSOUCY (Charles Coypeau d'), *Le Jugement de Pâris en vers burlesques*, Paris, T. Quinet, 1648, p. 2.

⁴ ASSOUCY (Charles Coypeau d'), *L'Ovide en belle humeur*, Paris, Ch. De Sercy, 1650, p. 48.

⁵ *Ibid.*

jolie, **que Dieu benie** ». De plus, l'inversion est aussi rendue possible par le caractère archaïque de ce tour, devenu presque lexicalisé, et par conséquent plus mobile.

Nous retenons de cette étude de la relative conjuguée au subjonctif, sa fréquence en français préclassique. L'usage du mode subjonctif dans la relative répond à une définition simple: « tout ce qui peut rendre l'antécédent inactuel entraîne le subjonctif dans la relative »¹ car « l'existence de l'antécédent étant niée ou mise en doute, le procès qui est en l'expansion demeure virtuel »². De la même manière, la proposition finale, inscrite dans le monde de l'attente, appelle le mode *in fieri*.

2.2.1.4. Les subordonnées conjonctives finales

Les finales sont conjuguées au mode subjonctif parce qu'elles expriment « une idée de prévision plus ou moins désidérative »³, plongeant le locuteur dans le monde de l'attente. Elles sont généralement introduites par *afin que* ou seulement par le morphème *que* en français en préclassique. A cette même époque apparaît aussi une nouvelle locution, *pour que*, qui rencontre un vif succès. Les finales sont conjuguées au mode subjonctif parce qu'elles expriment la direction vers laquelle se tourne la volonté du locuteur, en attente d'un accomplissement, resté virtuel au moment de l'énonciation car étant seulement visé. Le subjonctif est pour ce motif souvent associé au but puisque « le fait souhaité n'appartient encore qu'au monde des possibles »⁴ du locuteur. Ainsi quand le poète dit à l'aimée : « Pour obseques reçoÿ mes larmes et mes pleurs, / ce vase plein de lict, de panier plein de fleurs, / **afin que** vif, et mort, ton corps ne **soit** que roses »⁵ l'amant, sans la moindre certitude, espère seulement que le panier de fleur embaumera du parfum des roses le corps de sa maîtresse. De même dans le vers « **Afin qu'**ayant rangé tout pouvoir sous sa main, / Rien ne **peust** estre borne à l'empire Romain »⁶ le subjonctif incarne ici le dessein romain de faire plier le monde sous les lois de Rome. Le même phénomène est à l'œuvre dans les occurrences :

•Et autres, tendent à fin que, [...] les conseillieres leur **feissent** de belles baverettes, affin que de leur bave elles ne **gastassent** le pavé⁷.

¹MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif, en latin posclassique et en ancien français, op.cit.*, tome 2, p. 686.

²JOLY (Geneviève), *L'Ancien français, op.cit.*, p. 214.

³GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe, op.cit.*, p. 43.

⁴DENIS (Delphine), SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français, op.cit.*, p. 201.

⁵RONCARD (Pierre de), *Le second livre des amours, op.cit.*, sonnet CVIII, p. 156.

⁶DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquitez de Rome, op.cit.*, 8, p. 281.

⁷RABELAIS(François), *Pantagruel, op.cit.*, chapitre XVII, p. 205.

- Ledict Comte d'Aiguemond, [...] requit avec grande instance, qu'on le fist mourir le premier : affin que sa mort l'**affranchist** de l'obligation qu'il avoit audict Comte de Horne.¹
- Il m'ordonna de venir donner ordre à sa maison, afin que nous y **peussions** recevoir nos amis.²
- Et afin que vous vous y **puissiez** conduire avec toute prudence, je vous en veux découvrir tout ce que la divinité qui m'a appris, me permet³.
- Las ! Vous le faites [d'un regard me détruire] afin que ma fin ne me **semblast** bien heureuse⁴.
- Ce, qu'il a obsev  (comme je croy') afin que plus facilement on les **peust** chanter, sans varier la Musique.⁵
- [Tu] Armas le propre gendre rencontre son beau pere :
Afin qu'estant venue à son degré plus hault,
La Romaine grandeur trop longuement prospere,
Se **vist** ruer à bas d'un plus horrible sault⁶.
- N'estant de mes ennuis la fortune assouvie,
Afin que je **devinsse** à moymesme odieux,
M'osta de mes amis celuy que j'aymois mieux.⁷
- Puis se perdit dans le sein de sa mere/, Afin que nul, fust-ce des Dieux le père/ **Se peust** vanter de l'empire Romain.⁸
- Et rends toy moins resveur afin que je te **croye**.⁹

On recense trois graphies possible de la locution *afin que* en français préclassique : *affin que*, *afin que*, à *fin que*. L'absence d'unité orthographique propre à l'époque explique cette hétérogénéité. Notons simplement que la plus ancienne, et la moins usitée, est la graphie *affin que*, porteuse de la double consonne *f*. Elle est d'usage jusqu'à l'orée du XVII^{ème} siècle :

- Et le tournant en son onde/Le rura dedans la mer, /**Affin que** le vent au monde/Le **puisse** par tout semer.¹⁰
- Tout – beau, mon innocence / Veut sçavoir paravant le nom de l'imposteur, **affin que** cét affront retombe sur l'auteur.¹¹
- **Affin que** toute sa vie feust bon chevaulheur, l'on luy feist un beau grand cheval de boys.¹²
- **Affin que** plus tost, et mieux elle peut fructifier.¹³
- Les Escritures, et Langaiges ont été trouvez [...] **affin que** presens, absens, vyfz et mors [...] parvenions à notre propre felicité.¹

¹MONTAIGNE (Michel de), t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre VII, Que l'intention juge nos actions, p. 30.

²URF  (Honor  de), *L'Astr e*, *op.cit.*, premiere partie, livre 8, p. 313.

³*Ibid.*, livre 5, p. 166.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, Chanson, *op.cit.*, p. 199.

⁵ DU BELLAY (Joachim), *Le second livre de la deffence et illustration de la langue fran aise*, *op.cit.*, p. 161.

⁶ DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquitez de Rome.*, *op.cit.*, 31, p. 305.

⁷ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 41, p. 109.

⁸ DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquit s de Rome*, *op.cit.*, 11, p. 284.

⁹ CORNEILLE (Pierre), *M lite ou les fausses lettres*, *op.cit.*, acte II, sc ne 5, p. 31. Nous avons r tabli l'orthographe pr classique.

¹⁰ RONSARD (Pierre de), *quatri me livre des Odes*, *op.cit.*, A Bouju Angevin, ode II, p. 333.

¹¹*Ibid.*, acte IV, sc ne 2, p. 92.

¹²RABELAIS (Fran ois), *Gargantua*, chapitre XII, *op.cit.*, p. 122.

¹³ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence et illustration de la langue fran oyse*, premier livre, *op.cit.*, p. 81.

▪Je le souffre encor, **affin que** par sa hantise je remarque plus exactement ses deffauts.²

Une nouvelle locution fait son apparition en français préclassique, la locution *pour que*.

Félicité naissante de la locution *pour que*³

La locution *pour que* naît en français préclassique. Richelieu est séduit par ce nouveau terme qu'il utilise à foison, au mépris de la remarque acerbe de Vaugelas qui le vise personnellement : « ce termes est fort usité, particulièrement le long de la rivière de Loire, **et mesme à la Cour, où une personne de tres-eminente condition**⁴ a bien aydé à le mettre en vogue. On s'en sert en plusieurs façons, qui ne valent toutes rien »⁵. Elle est assez rare dans notre corpus littéraire, car, comme le précise Le Bidois « *pour que*, énonçant la finalité ne s'est définitivement établi qu'au XVIII^{ème} siècle »⁶. Cependant, Montaigne l'utilise parfois dans ses *Essais* :

▪Et qu'il falloit tant de temps à les destacher et harnacher que, **pour que** cette longueur à la guerre ne leur apportast dommage, s'ils venoient à estre en dessoude surpris par les ennemis.⁷

▪ Il me prend envie de croire que cette sorte de vestement fut inventée aux meilleurs et plus consciencieux siecles pour ne pas piper le monde, **pour que** chacun rendist en public et galammant conte de son faict.⁸

▪Tout ainsi que je poursuy la communication de quelque esprit fameux, non pour qu'il m'enseigne, mais **pour que** je le cognoisse.⁹

▪J'ay autresfois trouvé bon qu'on me le troublat [le sommeil] **pour que** je l'entrevisse.¹⁰

comme Pierre de L'Estoile et Pierre-Victor Palma-Cayet :

¹*Ibid.*, p. 103.

² CORNEILLE (Pierre de), *Mélite ou les Fausses lettres*, *op.cit.*, acte II, scene seconde, p. 48. Nous avons rétabli l'orthographe du français préclassique.

³ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française*, *op.cit.*, p. 458.

⁴ Il s'agit de Richelieu. Il écrit par exemple dans une de ses lettres « afin que sous prétexte de se resjouir du mariage [...], négocie *pour que* la flotte aille partie en la mer Méditerranée, partie ailleurs », HASCHKE (Fritz), *Die Sprache Richelieus nach seinem Briefwechsel*, Selbstverlag des Romanischen seminars ; Paris, Librairie E. Droz, 1934, p. 38. Ferdinand Brunot fait le même constat en 1905 dans son *Histoire de la langue française*, tome III, *op.cit.*, p. 397.

⁵ VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue française*, *op.cit.*, p.17.

⁶ LE BIDOIS (Georges et Robert), *Syntaxe du français moderne*, Paris, Editions A. et J. Picard et C^{ie}, 1967, II, p. 469.

⁷ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XLVIII, Des destries, p. 292.

⁸ *Ibid.*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre V, Sur des vers de Virgile, p.859.

⁹ *Ibid.*, chapitre VIII, De l'art de conferer, p. 928.

¹⁰ *Ibid.*, chapitre XIII, De l'experience, p. 1112.

- Il remet sus la Ligue, et n'est nuit qu'en secret/ Quelques doublons d'Hespagne ou bien quelque billet/ Ne glisse dans Paris, **pour que** Roy l'on elize.¹
- Je veux satisfaire à ta demande par discours **pour que** tu voyes qu'est l'Enfer et sa substance.²
- **Pour que** vous sçachiez qu'aux jours gras il y a une coustume à Roüen.³
- Il reste qu'un demon congnoissant ma misere/ me vienne un jour trouver aux plus sombres forestz ; m'esseyant, me tentant **pour que** je desespere.⁴
- Vous aurez le soing de retirer le paquet et de le renvoyer icy au dict Sr Augier afin d'attendre qu'on le puisse rendre, **pour que** monseigneur le cardinal donne nouvel ordre.⁵

En outre, la conjonction *que* introduit encore couramment la proposition finale en français préclassique.

La conjonction finale *que*

Que peut introduire, seul, une proposition finale, comme dans les occurrences :

- En ce subject mesme je briderois pourtant et soutiendrois volontiers mon affection **qu'**elle ne s'y plonge trop entiere.⁶
- Tiens ma robe, **que** je me mette en pourpoint pour mieux festoyer les commeres⁷.
- Mais avant que sortir, vien **que** ton Roy t'embrasse.⁸
- Helas ay-je tel paine desservie
- **Qu'il** convienne que je soye asservie.⁹

Bien que cette conjonction ait le mérite d'alléger les propositions, on peut lui reprocher cependant les confusions rendues possibles avec le morphème *que* introduisant aussi les conditionnelles.

2.2.1.5. Les subordonnées conjonctives de conséquence

Bien que nous ne rejoignons pas Louis Lalaire qui considère qu'on ne peut analyser le mode de la consécutive selon le « trait [+ réel/ + virtuel] »¹⁰, mais uniquement selon les «

¹ L'ESTOILE (Pierre de), *Registre-journal du regne de Henri III*, t. 5 [1585-1587], Genève, Droz, 2001, p. 206.

² PALMA-CAYET (Pierre-Victor), *L'Histoire prodigieuse du Docteur Faust*, Genève, Droz, 1982, p. 90.

³ SOREL (Charles), *Les Nouvelles françaises où se trouvent divers effets de l'amour et de la fortune*, 1623, Genève, Slatkine, Reprints, 1972, nouvelle 5, Reconnaissance Fils, p. 494.

⁴ AUBIGNÉ (Théodore Agrippa d'), *Le Printemps*, L'Hécatombe à Diane et les Stances [1630], Paris, P.U.F., 1960, Stance 1, p. 186.

⁵ PEIRESC (Nicolas de), *Lettres*, t. 5 [1610-1637], Lettres à Guillemin, Paris, Impr. Nationale, 1894, p. 29.

⁶ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre X, De ménager sa volonté, p.1003 ; et cité par Georges Gougenheim, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, *op.cit.*, p. 223.

⁷ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre III, p. 40.

⁸ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte IV, scène 4, p. 81.

⁹ MAROT (Jean), *Le Voyage de Gênes*, *op.cit.*, p. 114.

¹⁰ LALAIRE (Louis), *La variation modale dans les subordonnées à temps fini en français moderne*, *op.cit.*, p. 110.

outils grammaticaux »¹ qui l'entourent, nous pensons comme lui que « du point de vue de leur branchement »², elles peuvent être apparentées aux propositions subordonnées de comparaison. La différence essentielles entre les deux propositions réside dans le fait que contrairement aux comparatives, dont la mise en relation corrélatrice suppose la réalité de son contenu propositionnel, et par voie de conséquence, le mode indicatif³, le procès des consécutives suppose « une projection maximale »⁴ virtuelle et inquantifiable, et par voie de conséquence le mode subjonctif.

Il existe deux types de consécutives, toutes deux de formes corrélatives : celles qui expriment l'intensité et celles qui expriment la manière⁵.

En français préclassique, les consécutives à valeur d'intensité sont introduites par les locutions corrélatives : *tant [bien]...que* et *tant plus ...que* :

- Laquelle, si elle est belle, elles contregardent, **tant bien** contre les pluies, vents, chaleurs, tems et vieillesse, **qu'**elles demeurent presque toujours jeunes.⁶
- Le sein apparaît de **tant plus** beau **qu'**il semble qu'elles ne le veulent estre vù.⁷
- J'ay souvent trouvé en leurs reproches et louanges **tant** de fauces mesure **que** je n'eusse guere failly de faillir plus tost que de bien faire à leur mode.⁸
- Il n'estoit **tant** punays **qu'**il ne le sentît plus tôt que le jour.⁹
- Beaux yeux qui furent pleins de **tant** de mignardises/**Qu'**on ne les vist jamais sans qu'ils fussent aimez.¹⁰
- Ceux-là ont raison qui disent qu'il est principalement produit [le vice] par bestise et ignorance. **Tant** est-il malaisé d'imaginer **qu'**on le cognoisse dans le hair.¹¹
- J'ay souvent trouvé en leurs reproches et louanges **tant** de fauce mesure **que** je n'eusse guere failly de faillir plus tost que de bien faire à la mode.¹²

au même titre que les locutions *si...que*

- Mes tentations sont **si** cassées et mortifiées **qu'**elles ne valent pas qu'elle (la raison) s'y oppose.¹³

¹*Ibid.*

²*Ibid.*, p. 111.

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*

⁵ Classification empruntée à la DENIS (Delphine), SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français*, *op.cit.*, pp.166-168.

⁶ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débats de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours IV, p. 62.

⁷*Ibid.*, Discours V, p. 75.

⁸ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 807.

⁹ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XIV, p. 166.

¹⁰ URFÉ (Honoré de), *L'Astrée*, t. 1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre I, p. 24.

¹¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 806.

¹²*Ibid.*, p. 807.

¹³*Ibid.*, p. 815.

- Toutes-fois, quand il y auroit une **si** grossiere et apparente ou ignorance ou coiïardise, **qu'**elle surpassast toutes les ordinaire, ce seroit raison de la prendre pour suffisante preuve de meschanceté et de malice, et de la chastier pour telle.¹
- Je fuis à nourrir son plaisir [le vin] **si** avant **que** je ne l'en puisse plus r'avoir sans perte sanglante.²
- [...] le Roy d'Angleterre, lequel le prochassa **si** tres instamment **que** à la fin le procureur l'eust à sa request.³
- Et peu à peu s'en estrangea, non pas **si** finement **qu'**il ne s'en apperceust très bien.⁴
- Mais dy cela **si** hault, **qu'on l'entende** à Florence.⁵
- Non pourtant, s'il n'est du tout enyvré de cet affection, **qu'**il ne s'aperçoive de sa defaillance.⁶

Les consécutives exprimant la manière entretiennent un lien ténu avec la cause. C'est le cas de la locution *si bien que*, glosable par *et c'est la raison pour laquelle le procès se produit*:

- Ne l'y pouvant resoudre il soupçonne quelque fourbe de sa part, et fait **si bien qu'**il tire les vers du nez à la nourrice de Clarice.⁷
- Afin que le miel de l'euvre /Son oreille oigne **si bien**, /**Que** facile je la treuve/L'importnant pour mon bien.⁸
- Et par tes grands exploits fais-toy **si bien** priser /**Qu'**il luy soit glorieux alors de t'espouser.⁹
- Ilz ne sceurent **si bien** faire **que** le jarret ne luy en demourast comme il le tenoit.¹⁰

Parfois, la locution *si...que* exprime la manière comme dans cette occurrence :

Heureux outre mon merite **si** j'ay seulement cette part à l'approbation publique, **que** je face sentir aux gens l'entendement que j'estoy capable de faire mon profit de la science, si j'en eusse eu, et que je meritoy que la mémoire me secourut mieux.¹¹

Il en est de même des locutions *de sorte que*, *de telle sorte que* et *en sorte que*, dépourvues de valeur d'intensité. Elles apportent seulement une explication sur le procès :

- Ses affections toutefois n'étoient que pour la première, **de sorte que** cette amour mutuelle n'eût point eu d'obstacle sans Clitandre.¹²

¹ *Ibid.*, t. 1, livre I, chapitre XVI, de la punition de la couardise, p. 71.

² *Ibid.*, t. 2, livre troisieme, chapitre X, De mesnager sa volonté, p. 1014.

³ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 1^{ère} nouvelle, p.716.

⁴ *Ibid.*, première journée, 4^{ème} nouvelle, p. 733.

⁵ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 171, p. 247.

⁶ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 145.

⁷ CORNEILLE (Pierre de), *La Veuve*, *Argument* [1634], Paris, Hachette, 1862, p. 394.

⁸ RONSARD (Pierre de), *Le Premier livre des Odes*, *op.cit.*, Ode X, Antistrophe, p. 99.

⁹ CORNEILLE (Pierre de), *Le Cid*, *op.cit.*, acte V, scène 7, p. 105.

¹⁰ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre IV., p. 44.

¹¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, du repentir, p. 806.

¹² CORNEILLE (Pierre), *Clitandre*, *Argument* [1632], Paris, Hachette, 1862, p. 264.

- Les lieux mêmes n'étoient pas fort éloignés ; **de sorte que** Rosidor, poursuivi par ces trois assassins, arrive auprès de ces deux filles comme Dorise avoit l'épée à la main, prête de l'enfoncer dans l'estomac.¹
- Rentre, pauvre Caliste, et te cache **de sorte**/ Que tu puisses l'entendre à travers cette porte.²
- Les conseillieres leur feissent de belles baverettes, affin que de leur bave elles ne gastassent le pavé, **en sorte que** les pages du palais peussent jouer dessus à beaulx detz ou au renigue bieu à leur ayse.³

Vaugelas, pour sa part ne reconnaît à son époque que l'usage des locutions *si bien que*, *de sorte que* et *tellement que*, décrétant toutes autres expressions de la conséquence incorrectes.⁴ En revanche, le choix de la locution ne pose aucun souci au sein des propositions paratactiques, car elles en sont exemptes.

2.2.1.6. Les tours paratactiques

Les propositions paratactiques ne sont introduites par aucun mot subordonnant, leur seul indice étant l'imparfait du subjonctif (ou sa forme composée le plus-que-parfait), dont l'hypervirtualité⁵ suffit à introduire l'énoncé dans le monde de l'hypothèse. Le rapport de subordination est donc implicite. Ces propositions expriment ainsi, par l'entremise du subjonctif imparfait, « l'insertion des faits dans un monde possible, dont on sait qu'il n'a pas de réalité immédiate ou qu'il n'a pas eu de réalité passée »⁶. Le temps de la proposition paratactique traduit son insertion dans le potentiel ou le contrefactuel.

Conjuguées au plus-que-parfait, les parataxes expriment l'insertion du procès dans l'irréel du passé. Il inscrit le procès dans le monde des possibles déjà « dépassés », « annihilés par le réel » et « dont on sait qu'ils n'ont pu avoir lieu »⁷ :

- Et, **n'eust esté qu'ilz estoient** très bien antidotez le cueur, l'estomach et le pot au vin, (lequel on nomme la caboche), ilz feussent suffocquez et estaintz.⁸ *Et s'ils n'étaient très bien antidotés/soignés.*
- Il luy mangea les deux tetins et la moytié du ventre, avecques le foye et les roignons, et l'eust toute devorée, **n'eust esté** qu'elle cryoit horriblement comme si les loups la

¹*Ibid.*, p. 266.

² CORNEILLE (Pierre), *Clitandre ou l'Innocence délivrée*, *op.cit.*, scène première, p. 107.

³ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XVII, p. 205.

⁴ VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques de la langue françoise*, *op.cit.*, p. 435 : « Il faut dire *si bien que*, *de sorte que*, ou *tellement que*. Il n'y a que ces trois, qui soient employez par les bons Escrivains. »

⁵ SOUTET (Olivier), *Le subonctif en français*, *op.cit.*, p. 145.

⁶ DENIS (Delphine), SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français*, *op.cit.*, p. 487.

⁷*Ibid.*, p. 488.

⁸ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXXIII, p. 341.

tenoient aux jambes, auquel cry le monde arriva, et osterent ladicte vache à Pantagruel.¹
Si elle n'avait crié horriblement.

▪Le feu feut si soudain que il cuida embrazer le pauvre Carpalim, et, **n'eust esté** sa merveilleuse hastiveté, il estoit fricassé comme un cochon.² *S'il n'avait pas sa merveilleuse hastiveté/ et sans sa merveilleuse hastiveté.*

▪ D'un soufflet. L'insolent en **eust perdu la vie**.³ *Parataxe intéressante avec un point, au lieu de la virgule attendue, le point visant à mettre en valeur le soufflet par la pause longue qu'il induit.*

Conjuguées à l'imparfait, la parataxe exprime une « éventualité concédée »⁴, au sens de *même si / malgré*. Ce tour est fréquent en français préclassique et classique⁵ :

▪Ces braves murs acabla sous sa main, /Puis se perdit dans le sein de sa mere, /Afin que nul, **fust-ce des Dieux le père**, Se peust vanter de l'empire Romain.⁶

▪Allons où la vertu et le sort nous convie, / **Deussions nous** voir le Scythe ou la source du Nil.⁷

▪Mais **l'eust-il** faict tuer, après qu'ils le luy eurent livré, il désira estre luymesme commissaire de la Justice divine⁸.

▪ Je lui rabatray bien cette humeur si hautaine, /**Fust-il** la valeur mesme, et le Dieu des combats.⁹

▪**Fust-il** la valeur même, et le Dieu des combats, /Il verra ce que c'est que de n'obeïr pas.¹⁰

▪**Ne fust l'infortune**, qui m'est avenue, j'usse assisté au banquet comme les autres, et ne fussent les plaintes, qu'avez ouyes, esté faites.¹¹

▪ (S'ainsi étoit) toute peine fatale /Me seroit douce et ne me chaudroit pas, Non d'un voutour **fussai-je** le repas.¹²

▪J'ai dame belle, exquise, et honorable :

Parquoi **fussé-je onze mil ans durable**,

Au Dieu d'amours ne demanderai.¹³

▪ Il y a quelque commodité à commander, **fust ce** dans une grange.¹⁴

¹*Ibid.*, chapitre IV, p. 44.

²*Ibid.*, chapitre XXVIII, p. 288.

³CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte I, scène 6, *op.cit.*, p. 23.

⁴DENIS (Delphine), SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français*, *op.cit.*, p. 488.

⁵*Ibid.*

⁶DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquités de Rome*, *op.cit.* 11, p. 284.

⁷DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 50, p.118.

⁸MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, p.798.

⁹CORNEILLE Pierre, *Le Cid*, *op.cit.*, acte II, scène 6, p. 40.

¹⁰*Ibid.*

¹¹LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours II, p. 57.

¹²RONCARD (Pierre de), *Les Amours*, *op.cit.*, XLV, version Garnier, p. 30.

¹³MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine*, *op.cit.*, Rondeaux XLVII, p. 324.

¹⁴MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IX, De la Vanité, p. 948.

Parfois, la parataxe exprime une comparaison à valeur potentielle synonyme d' *autant qu'il soit* :

- Aussi n'avoit permis l'ordonnance fatale / Qu'autre pouvoir humain, **tant fust audacieux**, / Se vantast d'égalier celle qui fit égale / Sa puissance à la terre, et son courage aux cieux.¹
- Quand son ame au corps s'attachoit, rien, **tant fust dur**, ne me faschoit, ny destin, ny rude influence.²

Dans la parataxe donc, l'imparfait du subjonctif conserve son aptitude à exprimer l'hypothèse qu'il a généralement perdue en français, comme nous le verrons dans la section sur l'expression de l'hypothèse.³

La frontière entre le potentiel et le contrefactuel est donc très mince : un même type de proposition, à l'instar des parataxes, peut ainsi exprimer l'un ou l'autre de ces deux univers.

Pénétrons alors plus avant dans l'univers de « l'éventualité dépassée, annihilée par le réel »⁴ pour mieux saisir le fonctionnement du contrefactuel.

¹DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquités de Rome*, *op.cit.*, 6, p. 279.

² RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, stances, p. 149.

³ Voir section 2.2.3.2.5.

⁴ DENIS (Delphine), SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français*, *op.cit.*, p. 488.

2.2.2. Expression du contrefactuel

Il existe plusieurs modes d'expression du contrefactuel, ou anti-univers : l'expression du regret étudiée précédemment¹, de l'inexistence, de l'antécédence et de la restriction.

2.2.2.1. Subjonctif de l'inexistence (*sans que, non que + subjonctif*)

Les subordonnées circonstancielles d'exclusion introduites par la locution *sans que*, nient toute corrélation supposée établie entre les deux propositions². En d'autres termes, l'appartenance au contrefactuel traduit une « assertion d'inexistence »³. Elle affirme que ce que l'on dit n'existe pas. Ce procédé entraîne logiquement l'apparition du monde subjonctif, le mode par définition du monde qui n'est pas. Cette opération est possible après la conjonction *sans que* :

- Si l'on me dédaigne, je laisse/ la cruelle avec son dédain/ **sans que j'attende** au lendemain.⁴
- Beaux yeux qui furent pleins de tant de mignardises /Qu'on ne les vist jamais **sans qu'ils fussent aimez**.⁵
- Tousjours tousjours, **sans que** jamais je meure /Je volerai tout vif par l'univers.⁶
- Non, non, en ce combat, quoy que vous veuilliez croire, Rodrigue peut mourir sans hazarder sa gloire, **Sans qu'on l'ose accuser d'avoir manqué de cœur**.⁷
- Je ne puis pas consentir qu'ils soient plantez si long temps en mesme courage **sans que** la raison et la conscience de celui qui les possède, le **veuille** constamment et l'**entende** ainsi.⁸
- Au doigt medical d'icelle eut un aneau faict des quatre metaulx ensemble [...] **sans que** l'assier froisseast l'or, **sans que** l'argent **foullast** le cuyvre.⁹
- Et, donnant des esperons à son cheval, passa franchement outre, **sans que** jamais son cheval **eust** fraieur des corps mors.¹⁰

¹ Voir 2.1.4.

² SOUTET (Olivier), *Le Subjonctif en français*, *op.cit.*, p. 93.

³ MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, p. 116.

⁴ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t.1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre I, p. 27.

⁵ *Ibid.* p. 24.

⁶ RONSARD (Pierre de), *Quatrième livre des Odes*, *op.cit.*, Ode XVIII, p. 396.

⁷ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte V, scène 1, p. 92.

⁸ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme chapitre II, du repentir.

⁹ RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre VIII, p. 93.

¹⁰ *Ibid.*, chapitreXXXVI, p. 315.

- [...] et quel vent jusq'aux cieulx
Te balança le vol audacieux,
Sans que la mer te fust large tombeau ?¹
- Et dura cette amityé toute leur vie, **sans que** jamais le Roy en eut aucun soupçon.²
- [Ils] osterent ceste pauvre vielle d'entre les mains du marchand, **sans que** jamais elle peust sçavoir l'occasion pourquoy il l'avoit ainsy tormentée.³
- Je ferai que ta main deçoive / **Sans que** nul bouvier l'aperçoive/ Phebus, qui suit les pastoureaus.⁴
- Mais depuis que quelcuns de mes amis ont trouvé moyen de les lire **sans que** j'en susse rien, [...] ils m'ont fait à croire que les devois mettre en lumiere.⁵
- Qu'il soit loisible à un chacun de converser privéement et domestiquement les personnes qu'il aymera, **sans que** personne en ait creinte ou soupçon.⁶

Dans un contexte très littéraire le morphème *que* peut s'utiliser seul. Il a le sens de *sans que* comme dans la phrase de Montaigne : « Je ne lis jamais cette histoire que je ne m'en offence »⁷ ou dans ce vers de Du Bellay à son ami Ronsard « Tu ne me vois jamais, Pierre, **que** tu ne **die**/ que j'étudie trop ». ⁸

De la même manière, l'expression de la cause niée est suivie du mode subjonctif. Elle est introduite par *non que*, synonyme de *non parce que* :

- **Non que** je me sente plus clervoyant en cela [...] qu'ilz ne sont, mais pour ce que l'affection qu'ilz portent aux langues estrangieres, ne permet qu'ilz veillent faire sain, et entier jugement de leur vulgaire.⁹
- **Non que** je me vante d'y avoir bien fait mon devoir: mais j'espere que ce mien petit essay donnera occasion de faire d'advantaige à tant debons esprits.¹⁰
- Je me suis deliberé et de long temps de me mectre en religion : **non que** je sçaiche très bien qu'en tous estatz l'homme se peut saulver, mais pour avoir plus de loisir de contempler la Bonté divine.¹¹
- **Non que** je soi, lecteur, si gourmand de gloire, ou tant tormenté d'ambitieuse presumption, que je te vueille forcer de me bailler ce que le tens, peut estre, me donnera.¹²
- **Non que** tel etymologie me plaise [...] seulement j'ai bien voulu reboucher un peu les dens de ces abboieurs.¹³
- **Non que** iceulx benoists saintctz ayent eu telles maladies, mais pour ce qu'ilz en guerissent.¹⁴

¹ DU BELLAY (Joachim), *L'Olive*, 1550, p. 351.

² NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, la première journée, 3^{ème} nouvelle, p. 721.

³ *Ibid.*, 7^{ème} journée p. 741.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Troisième livre des Odes*, *op.cit.*, Ode XXVI, p. 325.

⁵ LABÉ (Louise), *Œuvres*, *op.cit.*, Épître dédicatoire, p. 43.

⁶ *Ibid.*, Débat de Folie et d'Amour, Discours V, p. 79.

⁷ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IX, De la vanité, p. 962.

⁸ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 59, p. 128.

⁹ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence et illustration de la langue françoise*, premier livre, *op.cit.*, p. 76.

¹⁰ DU BELLAY (Joachim), *L'Olive*, *op.cit.*, Appendice, p. 355.

¹¹ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 2^{ème} journée, 19^{ème} nouvelle, p. 840.

¹² RONSARD (Pierre de), *Les Quatre premiers livres des Odes*, *op.cit.*, au lecteur, p. 19.

¹³ *Ibid.*, *suravertissement au lecteur*, p. 34.

¹⁴ RABELAIS (François), *Le Quart Livre*, *op.cit.*, chapitre VII, p. 1221.

- **Non que** l'expérience m'aye depuis rien fait voir au dessus de mes premières créances, et si n'a pas tenu à ma curiosité ; mais la raison m'a instruit que de condamner.¹
- **Non que** je me vueille impudemment exempter du territoire de folie ; j'en tiens et en suis, je le confesse.²

Les temporelles recourent au subjonctif lorsque le procès n'est pas actualisé.

2.2.2.2. Subjonctif de l'antécédence : avant que, jusqu'à ce que, devant que , auparavant que + subjonctif.

Une temporelle est traditionnellement conjuguée au mode indicatif. En effet son procès, vérifiable et qui ne se prête souvent à aucun débat, s'inscrit précisément sur la chaîne de la chronogénèse, comme dans la proposition temporelle mise entre crochets « [quand il **fera** beau], nous sortirons » glosable par : *nous allons sortir, et nous en sommes sûrs, quand il fera beau*. Il en va de même de cet avertissement, conjugué au futur : « Gardez vous des arestes quand vous **mangerez** du poisson, et du poison Dieu vous en garde³ » à *chaque fois que vous mangerez du poisson* [sous entendu, à l'avenir] *vous devrez faire attention aux arrêtes car elles sont toujours dangereuses*. Le présent apparaît lorsque le procès est imminent, à la manière de cette citation d'Honoré d'Urfé, romantique avant l'âge : « mais lorsque sans lumière elle **erre** dans la nue, c'est mon vague penser, qui sans raison vous suit »⁴.

Si le procès est passé, le paradigme peut alors se prévaloir du passé simple: « quand Gargantua **feut** à table et la première pointe des morceaux feut bauférée, Grandgousier commença raconter la source et la cause de la guerre meue entre luy et Picrochole »⁵.

Cependant, quand la limite temporelle est indéterminée, le mode subjonctif remplace le mode habituel de l'indicatif. Tel est le cas des propositions introduites par la locution *jusqu'à ce que* :

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXVII, C'est folie de rapporter le vray et le faux à nostre suffisance, p. 179.

² RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XLVI, p. 324.

³ RABELAIS (François), *Pantagrueline pronostication*, *op.cit.*, p. 26.

⁴ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 7, p. 302.

⁵ RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre XXXIX, p. 330.

- Je consentis au séjour de Filandre, **jusqu'à ce que** les chevaux fussent revenus à sa sœur.¹
- Si vostre volonté estoit telle que la mienne la desire, je le pourrois bien faire. –**jusqu'à ce que** vous m'avez esprouvée, dit Callirée, pourquoy voulez-vous douter de moy ?²
- Mais ma félicité ne peut être accomplie/ **Jusqu'à ce** que ma belle apres vous m'ait permis/ D'aspirer à ce bien que vous m'avez promis.³
- Et au matin, voiant son visaige si hiré, fait semblant d'estre fort mallade et de ne pouvoir veoir la lumière **jusques ad ce que** la compagnie feust hors de sa maison.⁴
- Nous cueillions de jour en jour nouvelle vigueur, **jusqu'à ce que** nous parvenions à l'immortalité céleste.⁵
- Et c'est en ce sens qu'il est dit qu'il est assis à la dextre du Père, ce qui est temporel, **jusqu'à ce que** nous jouissions du regard présent de la divinité.⁶
- Voire, d'autant que cest empire temporel que nous avons dit luy a esté ordonné **jusqu'à ce que** sa majesté divine nous soit cognue face à face.⁷
- Et ainsi que toutes choses demeurent en suspens **jusqu'à ce que** Jesus Christ apparoisse pour Rédempteur.⁸

Contrairement au moyen français où l'indicatif et le subjonctif se rencontrent à égal mesure après la locution *jusqu'à ce que*⁹, en français préclassique le subjonctif domine. La proposition temporelle au subjonctif peut se gloser en ces termes : « je me propose de faire telle ou telle chose, mais, au moment supposé, [le procès] n'a pas encore eu lieu. »¹⁰ Ainsi, lorsque au procès temporel « s'attache une réalité moindre [...] Cela suffit pour entraîner le choix modal que l'on sait [le subjonctif] »¹¹.

Le même procédé serait possible après les locutions *jusqu'au moment que*, *jusqu'au moment où*, mais elles sont rares en français préclassique. Nous n'avons trouvé, hors corpus, que cette occurrence d'Honoré d'Urfé :

Escoute bien Hylas,
Jusqu'au moment que je parle avec toy,
 Jamais Aglante, avec tous ses services,
 N'a remarqué qu'un seul traict de pitié
 Ait peu toucher le coeur de ceste belle.¹²

¹ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t.1, *op.cit.*, livre 6, *op.cit.*, p. 229.

² *Ibid.*, p. 230.

³ CORNEILLE (Pierre), *Mélite ou les Fausses lettres*, *op.cit.*, acte V, scène dernière, p. 88.

⁴ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, 1^{ère} journée, 4^{ème} nouvelle, *op.cit.*, p. 730.

⁵ CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne*, *op.cit.*, livre IV, chapitre XVII, p. 375.

⁶ *Ibid.*, livre II, chapitre XIV, p. 255.

⁷ *Ibid.*, p. 256.

⁸ *Ibid.*, livre III, chapitre XXV, p. 483.

⁹ WUNDERLI (Peter), *Die Teilkalisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen*, *op.cit.*, pp. 500-501. Cependant Wunderli cite Moignet pour expliquer qu'en moyen français aussi « l'opposition des deux modes correspond à l'expression de l'atteinte ou de la non atteinte de la circonstance donnée comme terme chronologique du procès principal. »

¹⁰ MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, p. 116.

¹¹ *Ibid.*

¹² URFÉ (Honoré d'), *La Sylvanire ou la Morte-vive, fable bocagère*, Paris, R. Fouet, 1627, acte I, scène 3, p. 24.

La tendance de *jusqu'à ce que* est aussi applicable à la locution *auparavant que*, sortie d'usage depuis la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, et d'ailleurs condamnée par Vaugelas en ces termes :

Auparavant que pour *devant que*, ou *avant que*, n'est pas aussi du bel usage. Les bons Escrivains ne diront jamais par exemple *auparavant que vous soyez venu*, pour dire *avant* ou *devant que vous soyez venu*. Il en est comme de *cependant*, dont nous avons fait une Remarque¹ ; car pour bien parler on ne doit jamais dire *cependant que*, non plus que *auparavant que*.²

Aujourd'hui, elle ne garde plus que sa forme prépositionnelle. Cependant, en français préclassique, *auparavant que* suivie du mode subjonctif subsiste :

- Car il appert par Moïse que les idoles ont esté en usage long temps auparavant que ceste folle ambition de consacrer des images aux trespassez **regnast** entre les hommes.³
- Quelque espoir me demeure/ Que vous arriverez auparavant qu'il **meure**.⁴
- Or Arion avoit eu, deux ou trois ans auparavant que Silvanire **nasquit**, ce jeune berger que vous voyez auprès de luy, et qui se nomme Aglante, qu'il instruisit en tous les honnestes exercices.⁵

La locution *devant que*, au sens de *avant que* nous intéresse particulièrement parce qu'elle fait partie de celles qui ont disparu en français moderne. Bien que pour Vaugelas *devant que* et *bien que* soient « tous les deux [...] bons »⁶, la locution « *avant que*, [est] plus de la Cour, et plus en usage »⁷, et évince progressivement la première pour ce motif. On retrouve cependant la locution *devant que* en français préclassique :

- Et plus heureux celui dont l'immortalité/ Ne prend commencement de la postérité/, Mais **devant que** la mort ait son âme ravie. / Tu jouis, mon Ronsard, même durant ta vie, / de l'immortel honneur que tu as mérité/ Et **devant que** mourir (rare félicité),/ Ton heureuse vertu triomphe de l'envie.⁸
- **Devant que** partions d'icy, dist Pantagruel, en memoire de la prouesse que avez presentement faict, je veulx eriger en ce lieu un beau trophée.⁹
- Que diriez-vous contre Lycidas ? -je dirois, respondit-elle, qu'il n'est encore ny mort, ny marié, et que, peut-estre, **devant que** cela soit, il arrivera des choses qui vous donneront occasion de le mettre au rang des autres hommes.¹⁰

¹ VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise*, Rq. 223, *op.cit.*, pp. 223-224.

² *Ibid.*, Rq. 475, *op.cit.*, pp. 475-476.

³ CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne*, *op.cit.*, livre I, chapitre XI, p. 129.

⁴ CORNEILLE (Pierre), *Clitandre ou l'Innocence délivrée*, acte IV, scène 7, *op.cit.*, p. 158.

⁵ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 4, *op.cit.*, 4^{ème} partie, livre 3, p. 118.

⁶ VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise*, *op.cit.*, Rq. 319, pp. 319-320.

⁷ *Ibid.*

⁸ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 20, p. 84.

⁹ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXVII, p. 273.

¹⁰ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 4, *op.cit.*, 4^{ème} partie, livre 5, p. 215.

Notons que *devant que* est souvent suivi directement de l'infinifit :

- Retourne vers moy, affin que je te voye et donne ma benediction **devant que mourir**.¹
- Je serois peut-estre importune si je redisois les discours de ce jeune berger, et les plaintes qu'il fit **devant que de partir**.²
- **Devant que t'avoir veu** j'honorois ta sagesse.³

Cette construction directe sera d'ailleurs remise en cause par Vaugelas :

L'un et l'autre (*avant que, devant que*) devant l'infinifit demande l'article *de*, par exemple il faut dire *avant que de mourir*, et *devant que de mourir*, et non pas *avant que mourir*, ny *devant que mourir*, et beaucoup moins encore *avant mourir*, comme disent quelques-uns en langue barabare.⁴

Aussi la forme *avant que* évince progressivement son *alter ego devant que* :

- Il faut qu'elle me touche de toutes pars **avant que** je la nomme ainsin.⁵
- Et que n'ay-je soufert **avant que** le bon-heur/ Eslevast ta bassesse à ce haut rang d'honneur !⁶
- Et moy, j'espere voir, **avant que** le jour passe/ Un amant accablé de nouvelle disgrâce.⁷
- Mais **avant que** tu m'eschapes, je te donneray à connoitre que tu ne te dois atacher à moy.⁸
- Il les falloit faire **avant que fusse** aveugle : maintenant ne me serviront gueres !⁹
- Mais, ô bon Dieu, combien de Mer nous reste encores, **avant que soyons** parvenuz au Port !¹⁰
- Certenement, **avant que** né je fusse, pour te chanter tu m'avois ordonné.¹¹
- j'ay eu connoissance des affaires de Romme, long temps **avant que** je l'aye eue de ceux de ma maison.¹²
- Nous sommes en l'adolescence **avant que** nous scachions conter jusques à cent.¹³
- Car elle me fut montrée longue piece **avant que** je l'eusse veu.¹⁴

¹ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre VIII, p. 109.

² URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 4, *op.cit.*, 4^{ème} partie, livre livre 6, p. 321.

³ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 161, p. 237.

⁴ VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise*, *op.cit.*, Rq. 319, pp. 319-320.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p.813.

⁶ CORNEILLE (Pierre), *Illusion comique*, *op.cit.*, acte V, scène 3, p. 675. Nous avons rétabli l'orthographe du français préclassique.

⁷ *Ibid.*, acte II, scène 3, p. 29.

⁸ LABÉ (Louise), *Œuvres*, *op.cit.*, Débat de Folie et d'Amour, Discours I, p. 49.

⁹ *Ibid.*, Discours II, p. 57.

¹⁰ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence et illustration de la langue françoise*, livre premier, *op.cit.*, p. 177.

¹¹ RONSARD (Pierre de), *Second livre des Odes*, *op.cit.*, II, A Caliope, p. 150.

¹² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IX, De la vanité, p. 996.

¹³ *Ibid.*, t.1, livre second, chapitre XII, Apologue de Raimond Sebond, p. 464.

¹⁴ *Ibid.*, chapitre XXVIII, De l'amitié, p.184.

▪Je l'ay veu fier et brave, **avant que** ta beauté pour estre son esclave du sein me l'eust osté.¹

En outre, le mode subjonctif associé à la locution *avant que*, est régulièrement concurrencé par le mode de l'infinitif introduit par une préposition :

- Le ciel voulut que cette gloire j'usse, D'estre ton chancre **avant que d'estre né**.²
- L'espouvante les prend à demy descendus/ **Avant que de combattre** ils s'estiment perdus.³
- Avant que d'accuser** ce que j'en fais parestre, /Consulte bien ton cœur, Rodrigue en est le maistre.⁴
- Mon ame prit naissance avecque vostre idée ; /**Avant que de vous voir** vous l'avez possédée.⁵
- Nous nous cherchions **avant que de nous estre veus**.⁶
- Les plus froides se laissent bruler dedens le corps **avant que de rien avouer**.⁷
- Et Cicero les a veuz se battre à troupes : de poings, de pieds et de dents, jusques à s'évanouir **avant que d'advouer** estre vaincus.⁸
- Cent escoliers ont pris la verolle **avant que d'estre arrivez** à leur leçon d'Aristote, de la temperance.⁹
- Avant que de mettre** fin à nos discours, je consentis d'estre aymée et servie de luy.¹⁰

L'infinitif, comme dans le tour *devant que* omet parfois la préposition pour se construire de manière directe :

- Vous devriez pour le moins **avant que nous troubler**, estre ensemble d'accord sans vous desassembler, car Christ n'est pas un dieu de noise ny de discorde.¹¹
- Soit evesque ou abbé, ou cardinal de Romme, Il faut bien le choisir **avant que luy donner** Une mitre.¹²
- Mais **avant que sortir**, vien que ton Roy t'embrace.¹³
- Du miel empoisonné de vostre doux breuvage, /Mais quelque bon Daimon, m'ayant ouy crier, /**Avant que l'avaller** me l'osta du gosier.¹⁴
- Mais **avant que finir**, entends, race future, Et comme un testament garde cette escriture.¹⁵

¹ RONSARD (Pierre de), *Second livre des Odes, op.cit.*, Chanson, p. 137.

² *Ibid.*, I, À Caliope, p. 151.

³ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid, op.cit.*, acte IV, scène 3, p. 79.

⁴ *Ibid.*, acte IV, scène 5, p. 84.

⁵ CORNEILLE (Pierre), *L'illusion comique, op.cit.*, acte II, scène 3, p. 630. Nous avons rétabli l'orthographe du français préclassique.

⁶ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXVIII, De l'amitié, p. 188.

⁷ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 96.

⁸ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XIV, que le goust des biens et des maux dépend en bonne partie de l'opinion que nous en avons, p. 59.

⁹ *Ibid.*, chapitre XXVI, De l'Institution des enfans, p. 163.

¹⁰ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 6, p. 216.

¹¹ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, *Discours des misères de ce temps, continuation du Discours*, *op.cit.*, A la royne, p. 50.

¹² *Ibid.*, Remonstranceau peuple de France, p. 83.

¹³ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid, op.cit.*, acte IV, scène 4, p. 81.

¹⁴ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, *Discours des misères de ce temps, op.cit.*, Remonstranceau peuple de France, p. 75.

¹⁵ *Ibid.*, p. 175.

2.2.2.3. Le cas particulier de après que

En français préclassique, bien que la locution *après que* soit normalement suivie de l'indicatif parce qu'elle exprime un procès avenir et précisément daté, comme dans les occurrences :

- Et, **après que**, sur le matin, eurent prins ung peu de repos, allerent oyr la messe et tous recepvoir le saint sacrement de unyon.¹
- Plus vraye n'est la verité qu'il est certain, que seras coqu bien tost **après que** seras marié.²
- Rien ne me garantit qu'une éternelle absence, /**Après qu'il l'aura su** me montrer à la Cour, /C'est m'offrir librement à la perte du jour.³
- Pourrez-vous quelque chose **apres qu'un** pere mort / N'a peu dans leurs esprits allumer de discord?⁴

la locution est quelquefois suivie, comme en français moderne, du mode subjonctif, par un phénomène généralement considéré analogique⁵ du fonctionnement de la locution *avant que*. Pour les détracteurs de *après que* suivies du subjonctif, il s'agit d'une « faute de jugement » ou « d'un dérèglement de l'esprit »⁶. Pour Hugo Glättli, le subjonctif n'a même jamais existé après cette locution à la Renaissance et en français classique. Il était ce jugement catégorique et sans appel par les témoignages d'éminents linguistes tels que Borlé, Gougenheim et Huguet⁷, et jusqu'à Vaugelas dans les remarques duquel il « cherche en vain des exemples d'*après que* suivi du subjonctif »⁸. Il admet dans le meilleur des cas l'analogie avec *avant que*⁹. Les rares occurrences citées par Wunderli ne seraient, à l'en croire, que « des passés antérieurs et non des plus-que-parfaits comme la graphie pourrait croire »¹⁰, ce qui s'appliquerait parfaitement aux paradigmes suivants qui participent « du point de vue logico-

¹ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, Prologue, p. 706.

² RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XXV, p. 190.

³ CORNEILLE (Pierre), *Clitandre ou l'Innocence délivrée*, *op.cit.*, acte III, scène 4, p. 146.

⁴ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte V, scène 3, p. 95.

⁵ SOUTET(Olivier), *Le subjonctif en français*, *op.cit.*, p.101. L'hypothèse analogique est une des trois que proposent Olivier Soutet pour expliquer le subjonctif après *après que*. Les deux autres hypothèses sont d'ordre morphologique et sémantique. Olivier Soutet privilégie cette dernière pour deux motifs : d'abord parce que « la relation de postérité [...] implique une discordance entre *p* et *q* "telle que l'un des événements est virtuel au moment où l'autre est déjà réel. » (citant Martin, *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, p.129) ; ensuite *après que* signifiant en soi la postérité, l'idée d'avenir va de soi et se passe de l'indicatif pour la préciser. La forme économique du subjonctif suffit ainsi à l'expression de cette postérité, dans une simple variation entre l'accompli *versus* le non accompli ; le suraccompli *versus* l'accompli, SOUTET(Olivier), *Le subjonctif en français*, *op.cit.*, p. 103.

⁶ GLATTLI (Hugo), « A propos du mode régi par *après que*. Réponse à M. Peter Wunderli », *Vox Romana*, n° 29, 1970, p. 265. Hugo Glättli cite un extrait de l'article de Pierre-Henri Simon de la revue *Esprit*, 1962, p. 861.

⁷ GLATTLI (Hugo), « A propos du mode régi par *après que*. Réponse à M. Peter Wunderli », *Vox Romana*, *op.cit.*, p. 272

⁸ *Ibid.*, p. 270.

⁹ *Ibid.*, p. 282.

¹⁰ *Ibid.*, p. 282.

chronologique »¹ à l'inscription des événements dans la chronologie du récit. Marcel Barral reconnaît aussi cette confusion avec le passé antérieur de l'indicatif, comme dans les exemples² :

- Peu **après que** Abel fust occis par son frere Caïn, la terre embue du sang du juste fut certaine année si tres fertile en tous fruitz.³
- Après qu'**il eust veu le bruiet appaisé, et qu'on ne cherchoit plus le larron, d'autant qu'on pensoit qu'il fust eschappé, se delibera de sortir par la porte.⁴
- Incontinant **après qu'**il eust beu, remercia l'avocat, lequel le voulut à toutes forces accompagner.⁵
- Parquoy, ainsi comme Orestes avoit les horribles Furies suyvantes **après qu'**il eust sa mere occise, luy sembloit qu'elle eust tousjours à doz les mastins enraigez.⁶

Nous ne partageons pas le point de vue trop sévère d'Hugo Glättli et la formule de « lapsus de grammaire » de Pierre Henri Simon⁷ nous semble plus juste pour qualifier l'analogie avec *avant que*. Comment suivre Hugo Glättli en effet lorsqu'il rejette toutes les occurrences d'*après que* suivi du subjonctif de Wunderli au fait de « l'ignorance de la conjugaison ou à l'engouement pour le subjonctif »⁸ ? Bien que nous croyons en l'engouement du français préclassique pour le subjonctif, cela ne nous semble pas suffisant pour se moquer de la thèse du linguiste allemand qui se révèle au contraire des plus instructives : Wunderli⁹, comme plus tard Marcel Barral¹⁰ et Olivier Soutet¹¹, attribue à ce tour une valeur toute modale lorsque « le procès introduit par *après que* est sous le coup d'une visée hypothétique »¹² dans des occurrences assimilables à : « Comme si j'étois fille à supporter la vie/ **après qu'on m'aurait fait** une telle infamie »¹³. C'est le cas de l'exemple : « **Après que** l'amour **eust vaincu** ce premier soupçon, [...], les nouvelles vindrent que le Roy

¹ SOUTET(Olivier), *Le subjonctif en français*, op.cit., p. 130.

² BARRAL (Marcel), *L'imparfait du subjonctif*, op.cit., p. 404.

³ RABELAIS (François), *Pantagruel*, op.cit., chapitre I, p. 13.

⁴ DES PÉRIERS (Bonaventure), *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers 2* [1568], Paris, Gallimard, 1965, p. 562.

⁵ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, op.cit., la 3^{ème} journée, 25^{ème} nouvelle, p. 898.

⁶ FLORE (Jeanne), *Contes amoureux* [1537], Lyon, Éd. Du CNRS, P.U.L., 1980. p. 191.

⁷ GLÄTTLI (Hugo), « A propos du mode régi par *après que*. Réponse à M.Peter Wunderli », *Vox Romana*, op.cit., p. 266.

⁸ *Ibid.*, p. 272.

⁹ WUNDERLI (Peter), « *Der Konjunktiv nach "après que"* », *Vox Romana*, n°29, 1970, pp. 230-263. Sur la valeur d'irréel p.234. Se reporter aussi à *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens im Mittelfranzösischen*, pp. 126-144.

¹⁰ BARRAL (Marcel), *L'imparfait du subjonctif*, op.cit., pp. 403-408.

¹¹ SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, op.cit., pp. 99-103.

¹² BARRAL (Marcel), *L'imparfait du subjonctif*, op.cit., p. 405.

¹³ *Ibid.*, cité par Marcel Barral ; MOLIÈRE, *L'École des maris* [1661], Paris, Hachette, 1875, acte II, scène 7, p. 403.

d'Espagne envoyait toute son armée à Saulce »¹ qui équivaut au tour moderne, à la forme en –rais « après que l'amour aurait vaincu ce premier soupçon » ou à « s'il avait pu le vaincre ». Même commentaire s'applique à cette citation de Calvin :

[Il] ne tend à autre fin que celle qui nous est donnée par les créatures, assavoir pour nous inciter premièrement à la crainte de Dieu, en **après que nous ayons** fiance en luy, à fin que nous apprenions de le servir et honorer par innocence de vie, et obéissance non feinte.² *Si nous avions confiance en lui.*

Cet argument ne convainc pas pour autant Hugo Glättli qui le qualifie de « prétendue valeur conditionnante [...] qui ne [lui] inspire aucune confiance »³. À sa décharge, nous reconnaissons qu'il est assez rare en français préclassique.

Le cas des subordonnées concessives au subjonctif est moins problématique : elles appellent généralement, et quasiment sans surprise, le mode subjonctif.

2.2.3. Entre potentiel et contrefactuel

Les subordonnées conjonctives de concession et d'hypothèse traduisent, selon le contexte de l'énoncé, le potentiel ou le contrefactuel.

2.2.3.1. Les concessives

Une concession exprime « une circonstance qui, tout en mettant obstacle à une action, ne l'empêche pas d'avoir lieu »⁴. Ce barrage à l'actualisation traduit le « refus de l'énonciateur de prendre en charge l'assertion de la subordonnée », par un effet de « discordance » entre la subordonnée et la principale. L'emploi du subjonctif s'avère nécessaire en raison de cette discordance avec le réel.

Prenons un exemple. Dans la phrase « Bien que Pierre soit parti, Sophie reste moi » le sens concessif naît de l'écart entre une relation implicative que l'on pensait vraie (Sophie ne

¹ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 10^{ème} nouvelle, p. 765.

² CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne*, *op.cit.*, chapitre X, livre 1, p. 118.

³ GLÄTTLI (Hugo), « A propos du mode régi par *après que*. Réponse à M. Peter Wunderli », *Vox Romana*, *op.cit.*, p. 272.

⁴ MOREL (Marie-Annick), *Etude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer une concession en français contemporain*, thèse d'État, Université de Paris III, 1980, p 36.

restera pas chez moi si Pierre part) et la fausseté de q (Pierre est parti, Sophie est restée chez moi) en dépit de la vérité de p (en dépit de la vérité première de penser que la présence de Pierre impliquait celle de Sophie, et son départ celui de Sophie)¹. Aussi « le subjonctif signifie [bien], en corrélation avec la conjonction concessive, l'inscription dans l'anti-univers »² qui nous occupe justement. Ce que pensait le locuteur est en contradiction avec la réalité, à savoir croire que Sophie partirait si Pierre partait aussi. Le monde réel s'est chargé de démontrer le contraire : Sophie est bien restée, ce que je pensais était donc faux.

Les concessives cumulent différentes visées : la négation de l'existence du référent et le refus d'envisager comme envisageable le procès passé. Aussi, en vertu de cette contradiction entre le constat de réalité et son refus, « les subordonnées à valeur concessives se conjuguent [...] au mode subjonctif car la proposition concessive [...] exprime une circonstance qui, tout en mettant obstacle à une action, ne l'empêche pas d'avoir lieu »³

Aussi, bien qu'en français préclassique la relation de concession relève d'abord du domaine de la rhétorique, lui prêter cette seule valeur serait restrictif puisque la relation concessive traduit d'abord une contradiction inhérente à l'univers de croyance du locuteur. Après un bref rappel des principales conjonctions et locutions de la concession en français préclassique, nous analyserons plus précisément la concession sous le prisme des notions de potentiel et du contrefactuel⁴.

2.2.3.1.1. En français préclassique, entre rhétorique...

Aucune relation de filiation n'existe entre les mots introducteurs latins, malgré une prétendue ressemblance phonétique que l'on imagine entre *quamquam* et *quoique*⁵. L'expression de la concession en français n'étant pas de type héréditaire, son étude laisse par conséquent « peu de place pour une étymologie translinguistique »⁶. Il s'agira donc, au contraire, d'envisager cette valeur avec tout ce qu'elle a de proprement français

¹ MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, *op.cit.*, p. 115. Nous avons ajouté les parenthèses explicatives.

² *Ibid.*

³ MOREL (Marie.-Annick), *Etude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer une concession en français contemporain*, *op.cit.*, p. 36, cité dans SOUTET (Olivier), *Des concessives extensionnelles aux concessives simples*, *Contribution à l'étude de la genèse sémantique et historique des locutions conjonctives concessives du français*, *Linx*, 59, 2008, p. 117, *Linx* [En ligne], 59 | 2008 ; URL : <http://linx.revues.org/pdf/629> ; DOI : 10.4000/linx.629.

⁴ Plan emprunté à Robert MARTIN dans l'article « Relation concessive et univers de croyance » in *Modèles linguistiques*, IV, 2, 1982, pp. 27-39.

⁵ SOUTET (Olivier), *La Concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^{ème} siècle*, dès origines au XVI^{ème} siècle, Droz, Genève, 1990, p. 31.

⁶ *Ibid.*, p. 39. Voir à se propos le chapitre II « point de vue historique », pp. 20-39.

linguistiquement parlant et « émancipé de sa souche latine »¹. Une des différences essentielles entre la concessive en latin et en français c'est qu'en français le mode le plus fréquemment utilisé est le subjonctif², alors qu'en latin le subjonctif et l'indicatif se répartissent à parts égales³. Cependant, le français préclassique garde de l'antiquité l'usage de la relation concession à des fins rhétoriques en vue, par l'entremise de la contradiction entre deux présumés mise en valeur par la relation concessive, de faire évoluer l'opinion du destinataire.

Ainsi, la valeur adversative - qui exprime une opposition entre le procès de la principale et de la subordonnée - et la valeur restrictive - qui « insiste non plus sur la réunion de deux énoncés et leur incompatibilité, mais sur leur succession et la capacité du second à "corriger", voire à "détruire", selon certains, le premier »⁴ - de la concession sont utilisées comme instruments visant à faire progresser une démonstration ou à émouvoir. Par exemple, lorsque Vénus supplie Jupiter d'user de sa toute-puissance pour rendre la vue à son fils, que Folie lui a ôtée, Venus formule sa requête au moyen d'une tournure concessive. Vénus met en opposition l'embarras qu'elle éprouve à demander une nouvelle grâce à Jupiter, à l'habituelle bienveillance dont il fait preuve à son égard⁵ ?

Estant la plus afligée mere du monde, je ne puis parler, que comme les afligées. **Encore que vous m'ayez tant montré de faveur et d'amitié**, si est ce que je n'ose vous supplier, que de ce que facilement vous otroiriez au plus estrange de la terre. Je vous demande justice, et vengeance de la plus malheureuse femme qui fust jamais, qui m'a mis mon fils Cupidon en tel ordre que voyez. C'est Folie, la plus outrageuse Furie qui onques fut es Enfers.⁶

Vénus commence son discours par mettre en lumière sa douleur « étant la plus afligée mere du monde », et son « insuffisance » au sens latin de l'*excusatio propter infirmitatem*⁷ à demander la grâce qu'elle est sur le point de formuler : elle ne s'estime pas digne de la générosité de Jupiter

¹Ibid.

²MARTIN (Robert), *Pour une logique du sens*, op.cit., p. 115.

³En latin, la subordonnée concessive est indistinctement suivie des modes de l'indicatif ou du subjonctif en latin, alors qu'en français c'est généralement le subjonctif qui apparaît :

cum +subjonctif, *quamquam* +indicatif : bien que, *ut* + subjonctif : bien que, en admettant que.

etsi, tametsi, + indicatif : quoique, bien que.

quamuis+subjonctif : si...que.

licet +subjonctif : quoique, bien que.

⁴SOUTET (Olivier), *La Concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^{ème} siècle*, t.1, op.cit., p. 7.

⁵REGGIANI (Christelle), *Initiation à la rhétorique*, Paris, Hachette, 2001, p. 29.

⁶LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, op.cit., Discours III, p. 59.

⁷Au début de son plaidoyer, l'orateur s'excuse traditionnellement, de son « insuffisance », de sa « faiblesse » et de « son impuissance », accentuant par là le *pathos* de son discours. Voir REGGIANI (Christelle), *Initiation à la rhétorique*, op.cit., pp. 29-30.

qui lui a pourtant montré tant « de faveurs et d'amitié ». Ainsi Vénus quémande sans quémander, sollicitant par prétérition ¹ cette « faveur » nouvelle sous la forme détournée glosable par : *vous m'avez tant aidé dans le passé, que formuler une nouvelle requête serait déplacé, aussi je ne vous demanderai rien, car je ne suis pas digne de plus de bontés de votre part*. La concession devient en cet usage une formule de politesse, une prière atténuée pleine d'humilité, de réserve et de confiance, quoiqu' empreinte de flatterie envers le plus puissant des dieux prêt, dans sa grande générosité, à venir en aide même « au plus estrange de la terre ». Par ce biais rhétorique, Vénus espère gagner la bienveillance, la *captatio benevolentiae* d'un dieu qu'elle cherche à émouvoir, par la flatterie, rendant de ce fait le refus improbable. Notons que cet exorde suit à la lettre les règles du discours oratoire, basées sur la nécessité de s'attirer les faveurs de l'auditoire, par sa bienveillance, l'émotion et s'il le faut, la flatterie.

Jupiter répond à cette prière non par une, mais par deux concessions. La première est introduite par l'adverbe *toutefois*. Cette concession tend à atténuer la volonté affichée de punir Folie, mais seulement une fois l'avoir entendue : « Si cette outre cuidee ha fait quelque desordre si pres de ma personne, il lui sera cher vendu. **Toutefois il la faut ouïr**, à fin qu'elle ne se puisse pleindre. »² Il explique ce choix au moyen d'une seconde concession, introduite cette fois par la locution *encore que* : « Car **encore que je puisse** savoir de moymesme la verité du fait, si ne veus je point mettre en avant cette coutume, qui pourroit tourner à consequence, de condamner une personne sans l'ouïr. Pource, que Folie soit apelee »³. Si Jupiter dit être convaincu de la culpabilité de Folie, son souci de rendre bonne justice lui commande néanmoins d'écouter la fautive pour éviter l'accusation de jugement arbitraire. Au moyen de la concession, Jupiter est en mesure de ménager autant la sensibilité de Vénus que sa réputation de dieu juste. La concession participe ainsi à l'efficacité oratoire du discours et à l'adoucissement d'affirmations trop brutales.

La concession permet de même de juxtaposer deux avis contradictoires, en les donnant ainsi mieux à voir dans cette proximité. C'est ce que fait Ronsard dans cette chanson où, après avoir comparé le chant du Rossignol au sien, il conclut :

Toutes-fois, Rossignol, nous differons d'un point, /C'est que tu és aimé, et je ne le suis point,
/Bien que tous deux ayons les musiques pareilles : Car tu fléchis t'amie au dous bruit de tes

¹ FONTANIER (Pierre), *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, 2002, p. 143 : « La prétérition consiste à feindre de ne pas vouloir dire ce que néanmoins on dit très-clairement, et souvent même avec force. »

² LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours III, p. 60.

³ *Ibid.*

sons/, Mais la mienne qui prend à dépit mes chansons / Pour ne les escouter, se bouche les oreilles.¹

La concession met ici en confrontation deux situations : le chant d'amour du poète dédaigné par sa belle et celui du Rossignol payé de retour par sa femelle.

En somme, la concession au subjonctif sert efficacement le discours rhétorique créant un effet d'atténuation ou de juxtaposition de postures contradictoires pour conduire, naturellement et sans soubresauts, le jugement de l'auditoire à épouser celui de l'orateur.

En français préclassique, les outils rhétoriques de la concession suivent un mode de classement précis.

2.2.3.1.2. ...et syntaxe : locutions et conjonctions de la concession

A l'instar de Pierre de la Ramée², Meigret classe les marqueurs concessifs selon leur valeur énonciative. Pierre de la Ramée isole en effet le groupe des conjonctions ségrégatives, utilisées « quant les sens comme non-vrais ensembles sont ségrégés »³, et à l'intérieur des conjonctions ségrégatives il distingue la catégorie des conjonctives discrétives, utilisées « quand les parties sont séparées par la raison »⁴, associant à cet emploi précis les marqueurs concessifs *combien-que, toutesfois, mais, a tout le moins, ains, pour le moins, iacois*⁵.

En français préclassique, la subordonnée concessive côtoyait bien plus de locutions conjonctives qu'aujourd'hui. Elle pouvait en effet être introduite par les locutions conjonctives *bien que, combien que, encore(s) que, ja soit (ce) que, néanmoins que, (ce) nonobstant que, quoy que, quoique, et cependant que* ou *ores que*. Au cœur des grammaires, la terminologie n'est d'ailleurs pas nette. Les grammairiens nomment « locution » ou « conjonction » ce que nous considérerions morphologiquement comme des adverbes ou des conjonctions. Ainsi, Palsgrave qualifie de conjonction les marqueurs concessifs *combien que/ toutesfois, combien que/si, ou jasoit ce que/ néanmoins*⁶ alors que *néanmoins* et *toutesfois* constitueraient indiscutablement des adverbes en français moderne.

¹ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, appendice II, CXLI, *op.cit.*, p. 190.

² Voir MONTAGNE (Véronique), « Formes et sens de la relation concessive dans le Débat de folie et d'amour de Louise Labé (1555) », *L'Information grammaticale*, volume 103, 1, 2004, p. 37, citant RAMUS (Petrus), *Grammaire* [1572], Paris, Champion, 2001, pp. 102-103.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ PALSgrave (John), *Eclaircissement de la langue française*, *op.cit.*, pp. 532-533. Aux yeux de Palsgrave les adverbes « sont des mots qui joints aux verbes, serv[e]nt à expliquer ou à répondre à une question concernant

De même aux yeux de Louis Meigret, les mots *comes, més, toutefois, combien que, à tout le moins, ains, ainçoes*¹ sont qualifiés de « conjonction » contrairement aux critères grammaticaux actuels. Nous constatons une nouvelle fois que la nature des mots n'est pas encore clairement définie en français préclassique et que seule la fonction fait office de nature. Tout ce qui introduit une valeur de concession devenait alors « conjonction ». De plus, les locutions étaient souvent dépourvues de verbes conjugués, sans doute pour alléger l'expression :

- Je (**combien que indigne**) y fuz appelé.² *Combien que je sois indigne.*
- Et non sans cause, (combien que sans raison) plusieurs, venuz en tel accident, ont ceste indignité.³ *Combien qu'il n'y ait aucune raison.*
- « la contagion, **bien que voisine**, n'avoit sceu prendre pied.⁴ *Bien qu'elle soit voisine.*
- Nos vœux, **quoyque muets**, s'entendent aisement.⁵ *Quoiqu'ils soient muets.*
- Et **quoy qu'interessée**/ Elle ne peut souffrir une lasche pensée.⁶ *Quoique Chimène soit intéressée.*
- Ah Rodrigue ! Il est vray, **quoy que ton ennemie**, / Je ne te puis blasmer d'avoir fuy l'infamie⁷. *Quoique je sois ton ennemie*
- Je me souviens qu'en ce temps-là, d'autant que Leontidas, **encore que grand et sage**, ne laissoit toutesfois de se laisser posséder à l'amour de quelques femmes.⁸ *Encore qu'il soit grand et sage.*
- Pour moi, **bien que vaincu**, je me repute heureux.⁹ *Bien que je sois vaincu.*
- Ses desdains sont cachés, **encor que continus**.¹⁰ *Encor qu'ils soient continus.*

Ce tour est très fréquent chez Corneille et les occurrences reportées ci-dessus n'en représentent qu'un mince échantillon. Examinons les principaux types de subordinées conjonctives de la concession en français préclassique, selon la classification proposée par Olivier Soutet dans *La Concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^{ème} siècle*.¹¹

une action, ainsi qu'à exprimer le temps, le lieu, la manière ou toute autre circonstance propre à un verbe », *ibid.*, p. 526. La concession ne fait pas partie de ces « circonstances propres à un verbe ». Palsgrave définit en revanche les conjonctions « comme des mots qui servent à relier les autres [en opposition à celles des adverbes] parties du discours entre elles, et à faire suivre une proposition à une autre dans une phrase », *ibid.*, p.532.

¹MEIGRET (Louis), *Tretté de la grammere francoeze, op.cit.*, p. 131.

²RABELAIS (François), *Gargantua, op.cit.*, chapitre I, p. 24.

³*Ibid.*, chapitre XXXI, p. 280.

⁴MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre XII, de la phisionomie, p. 1047.

⁵CORNEILLE (Pierre), *La Veuve ou le Traître trahi, op.cit.*, scene première, p. 221. Nous avons rétabli l'orthographe du français préclassique.

⁶CORNEILLE (Pierre), *Le Cid, op.cit.*, acteII, scène 3, p. 36.

⁷*Ibid.*, acte III, scène 4, p. 60.

⁸*Ibid.*

⁹*Ibid.*, acte V, scène 6, p. 103.

¹⁰CORNEILLE (Pierre), *Mélites ou les Fausses lettres, op.cit.*, scène première, p. 10. Nous avons rétabli l'orthographe du français préclassique.

¹¹SOUTET (Olivier), *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI^{ème} siècle*, Genève, Droz, 1992, t.2, pp. 210-212.

Signalons d'ores et déjà que les locutions *tout fust ce que*, *tout fust il que*, *tout soit ce que*, *tout soit il que*, *tout soit que*, *non contrestant que*, *ja soit ce comme*, *bien soit que* ont disparu à la Renaissance, pour la plupart dès la deuxième partie du XV^{ème} siècle¹, et que l'on rencontre rarement au XVI^{ème} siècle la locution *comment que* + subjonctif :

- « Qu'import'il, me direz-vous, **comment que ce soit**, pourveu qu'on ne s'en donne point de peine ? »²
- En tous affaires, quand ils sont passés, **comment que ce soit**, j'y ay peu de regrets.³
- Mais la nouvelle affection que Stilane avoit fait naistre en moy, ne me permit pas de m'y arrester d'avantage, et en fin, **comment que ce fust**, j'en jettois la faute sur elle.⁴
- Car **comment que ce fust** que son alliance eust esté violée par eux, toutesfois le signe d'icelle, comme il l'avoit institué, demeueroit tousjours ferme et inviolable.⁵

Celle locution disparaîtra au siècle suivant⁶. Aussi nous traiterons seulement dans cette étude des locutions suivantes :

<u>Locution</u>	<u>1500-1549</u>	<u>1550-1599</u>
<i>Bien que</i>	8,5 %	25%
<i>Combien que</i>	59 %	35 %
<i>Ja soit (ce) que</i>	1,5 %	1,75 %
<i>Encore que</i>	N	30 %
<i>Neanmoins que</i>	3,5 %	N
<i>(Ce) nonobstant que</i>	20,5 %	1,75 %
<i>Quoi que</i>	7%	6,5% ⁷

¹*Ibid.*

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais, t. 1, op.cit.*, livre premier, chapitre XX, Que philosopher c'est apprendre à mourir, p. 85.

³*Ibid.*, t.2, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 815.

⁴ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t.1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre 8, *op.cit.*, p. 301.

⁵ CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne, op.cit, livre quatrième*, chapitre XV, p. 331.

⁶ SOUTET (Olivier), *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI^{ème} siècle, op.cit.*, pp. 210-212.

⁷*Ibid.*, p. 211.

La dimension syntaxique de la concession est complémentaire avec celle de rhétorique, et « permet de justifier aussi le caractère polémique qui [s'y] s'attache souvent » car « la concession est d'abord un procédé rhétorique qui consiste " à abandonner à son adversaire un point de discussion" (la vérité de *p*).¹ » La concession est donc une sorte de maillon entre la rhétorique et la grammaire qui renvoie l'énoncé dans le monde de considérations que le locuteur considère comme fausses, « mais dont il pense [au moment où il parle] qu'elles auraient pu être vraies ou - pour le moins - qu'il imagine comme telles. »²

La concession se rapproche de ce point de vue du raisonnement « si *p*, alors ~ *q* »³, Ce raisonnement connaît trois modes d'expression : lorsque la concessive appartient au monde du potentiel, elle est dite stricte⁴ ; lorsque la concession appartient au monde du contrefactuel, et est qualifiée de restrictive⁵ ; lorsque la concession ne marque ni le potentiel ni le contrefactuel, l'indicatif apparaît : c'est le cas après les locutions *cependant que* et *ores que* qui ne survivront pas au XVII^{ème} siècle.

2.2.3.1.3. Monde du probable : concession + indicatif (*ores que*, *cependant que*, *alors que*)

Lorsque la concession appartient au monde de ce qui est, l'indicatif est de rigueur : c'est le cas des locutions concessives à valeur temporelle *cependant que* et *ores que*. Introduisant une contradiction connue du locuteur, l'indicatif est attendu : il reflète une opposition temporellement marquée, représentée par la concomitance entre l'opposition et son moment, alors que la concessive au subjonctif ne donne aucun renseignement d'ordre temporel. Pour ce motif nous emprunterons à Édouard Borlé le nom de « concession réelle »⁶ pour désigner ce type de concession ancrée dans le réel, bien que ce dernier utilise cette expression dans un autre sens⁷.

¹MARTIN (Robert) « Relation concessive et univers de croyance », *Langages*, n°43, *op.cit.*, p. 31.

²*Ibid.*, p. 29.

³*Ibid.*, p. 30.

⁴SOUTET (Olivier), *Etudes d'ancien et moyen français*, *op.cit.*, p. 19.

⁵*Ibid.*

⁶BORLÉ (Edouard), *Observation sur l'emploi des conjonctions de subordination dans la langue du XVI^{ème} siècle*, *op.cit.*, p.129.

⁷ Il utilise le terme dans le sens « il s'agit réellement d'une proposition concessive et non d'un autre type de proposition ».

Alors que évince progressivement *cependant que* et *ores que*. Cette locution est fréquente car elle inscrit le discours dans le temps présent et immédiat du locuteur. Dans le vers : « Je ne sçay qu'obéir **alors que vous parlez.**¹ » la locution conjonctive *alors que* traduit la concomitance entre l'énoncé de la principale et celui de la subordonnée : le personnage affirme de cette façon sa volonté d'obéir, au moment même où son interlocuteur s'exprime. De même lorsqu'on demande à Clindor : « **Alors que** je me rends de quoy me parles-tu? » l'accent est mis sur l'étonnement ressenti par l'énonciateur incapable de comprendre l'accusation dont il fait l'objet, au moment même où il se rend. Il en est de même de ces vers de Ronsard :

- **Alors que** j'esperois la bonne grace d'elle, l'amour a mon espoir par la mort combattu.²
- Deux puissans ennemis me combattoient **alors que** ma dame vivoit.³

Les propositions introduites par la locution *cependant que* répondent exactement au même mécanisme:

- **Cependant qu'**on le frottait, lui était lue quelque page de la divine Escripiture haultement et clerement, avec prononciation competente à la matiere ; et à ce estoit commis un jeune paige, natif de Basché, nommé Anagnostes.⁴
- **Ce-pendant** que tu vois le superbe rivage/ De la riviere Tusque, et le mont Palatin, Et que l'air des Latins te fait parler Latin, Changeant à l'estranger ton naturel langage : Une fille d'Anjou me detient en detient en servage.⁵
- Tel me pensoit empesché à digerer à par moy quelque jalousie, ou l'incertitude de quelque espérance, **cependant que** je m'entretenois de je ne sçay qui.⁶
- **Ce pendant** que la court mes ouvrages lisait.⁷
- Ce pendant que tu suis le lievre par la plaine [...] tu t'exerces le corps d'une plaisante peine.⁸

Il est intéressant de noter que, bien que la locution *cependant que* soit largement utilisée jusqu'au début du XVII^{ème} siècle, elle est sévèrement condamnée par Vaugelas en ces termes :

Il y a cette différence entre *cependant*, et *pendant*, et que *cependant* est tousjours adverbe, et qu'il ne faut jamais dire *cependant que*, et que *pendant* n'est jamais adverbe, mais tantost conjonction, comme *pendant que vous ferez cela*, et tantost preposition, comme *pendant les vacations*. [...] Le principal but de cette remarque est de faire entendre, qu'il ne faut jamais dire

¹ CORNEILLE (Pierre), *Don Sanche d'Arragon* [1650], Paris, Vialety, 1969, acte III, scène 3, p. 53.

² RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, sonnet CXII, p. 163.

³ *Ibid.*, sonnet CXIV, p. 164.

⁴ RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre XXIII, p. 217.

⁵ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, première partie, VII, p. 20.

⁶ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, *op.cit.*, t.1, Livre I, chapitre XX, Que Philosopher c'est apprendre à mourir, p. 87.

⁷ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 7, p. 64.

⁸ *Ibid.*, 57, p. 126.

cependant que, mais *pendant que*. Ceux qui sçavent la pureté de la langue, n'y manquent jamais, et si quelques Auteurs modernes, quoy que d'ailleurs excellents, ne l'observent pas, ils s'en doivent corriger, parce que c'est du consentement general de tous nos Maistres, que l'on en use ainsi¹.

comme d'ailleurs la locution *alors que*:

Il est vray pourtant que quelques bons Auteurs et anciens et modernes ont dit *cependant que*, mais jamais ni les uns ni les autres n'ont dit *alors que*, ni l'on ne le dit que depuis peu d'annees.²

Une autre locution, plus rare néanmoins que les deux précédemment citées, introduit la concession à l'indicatif. Il s'agit de la locution *ores que*, dont on trouve peu d'exemples dans notre corpus :

- Mais **ores que** je feins n'estre plus enflamé, /elle brusle apres moy. Pour estre bien aimé/, il faut aimer bien peu, beaucoup promettre, et feindre.³
- Si tu es envers elle enfant de bon courage, / **Ores que** tu le peux, rends luy son nourissage, / Retire tes soldars au lac Genevois.⁴
- Un temps fut reclamée, **ores qu'elle ayme**.⁵
- **Ores que** je n'y suis plus, j'en juge comme si j'y estoy.⁶

et moins encore quand *ores que* est suivi du subjonctif :

- **Ores que** je deusse estre affranchi du harnoi, /Mon maistre Amour m'envoye à grands coups de carquois, /r'asseiger Ilion our conquerir Heleine.⁷
- Mais **ores que** d'Amour les passions je pousse, /humble je veux user d'une muse plus douce.⁸
- Et **ores que** le sage ne doive donner aux passions humaines de se fourvoier de la droicte carriere, il peut bien, sans interest de son devoir, leur quitter aussi.⁹

Les locutions *cependant que* et *ores que* disparaîtront progressivement au XVII^{ème} siècle, cédant d'abord non seulement à la concurrence des locutions de la concession suivies du subjonctif (par analogie et simplification), mais encore à celle de la locution *alors que*, qui est employée aussi à l'indicatif, qui a exactement le même sens et qui est phonétiquement proche (*ores que* [o][r] [k][ə] et *alors que* [a][l] [o][r] [k][ə]), les deux

¹ VAUGELAS (Claude Fabre de), *Remarques sur la langue françoise*, édition critique Zigmunt Marzy, *op.cit.*, Rq. 223, pp. 223-224.

² *Ibid.*, Ms. 13v° (manuscrit des *Remarques sur la langue françoise*, Bibliothèque de l'Arsenal), Rq. 223, p. 443.

³ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, CL, p. 198.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, *Discours des misères de ce temps*, *op.cit.*, p. 42.

⁵ LABÉ (Louise), *Œuvres*, *Élégies*, *op.cit.*, *élogie I*, p. 110.

⁶ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisième, chapitre II, Du repentir, p. 815.

⁷ RONSARD (Pierre de), *Sonnets pour Hélène*, *op.cit.*, X, p. 54.

⁸ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, première partie, *Élogie à son livre*, p. 11.

⁹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XLIV, Du dormir, p. 271.

locutions sont bâties sur la même base [o][r][k][ə]). Par ailleurs « l’embarrassante »¹ locution *ores que* - disparue du français près de quatre siècles durant pour ne réapparaître qu’au XVI^{ème} siècle sans néanmoins y survivre longtemps²-, n’était pas suffisamment ancrée dans l’usage pour résister à la concurrence de la locution *alors que* et des tours suivis du subjonctif.

Enfin, les locutions à valeur concessive et temporelles *ores que* et *cependant que* s’éteignent progressivement parce que leur dimension temporelle l’emporta finalement sur leur valeur concessive³. La langue élimina donc naturellement ces locutions jugées confuses - à la notable exception de la locution *alors que* qui perdure jusqu’à nos jours - pour ne garder que les locutions exprimant exclusivement la concession stricte et restrictive au subjonctif.

2.2.3.1.4. Contrefactuel et concession stricte au subjonctif

Le locuteur d’une concessive stricte « assume [entièrement] l’incompatibilité »⁴ qui lie l’énoncé de la principale à celui de la subordonnée concessive. L’énoncé appartient par conséquent à un univers de croyance qui rend l’actualisation du procès absolument impossible. Nous étudierons dans cette section la concession dans sa relation causale d’empêchement du type : si *p*, ~ *q*, où « la relation concessive se fond[e] très généralement sur la non vérification d’un lien causal attendu »⁵. En français préclassique ce type de proposition concessive est introduite par les locutions *quoi que* et *bien que* et plus rarement *ja soit (ce que)* et *nonobstant que*.

¹ SOUTET (Olivier), *La concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^e siècle*, op.cit., t. 2, p. 204.

² *Ibid.*

³ LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, op.cit., p. 245 : « si l’emploi reste limité, c’est peut-être à cause du sens également temporel de cette locution. »

⁴ SOUTET (Olivier), *Etudes d’ancien et moyen français*, op.cit., p. 19.

⁵ SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, op.cit., p. 47. Si *p*, ~ *q* est glosable par *si p, alors q ne se produit pas*.

Ja soit ce que, jaçoit que

La locution conjonctive *ja soit ce que*, fréquente de l'ancien français au XV^{ème} siècle, est rare au XVI^{ème} et au XVII^{ème} siècle. Selon Édouard Borlé, Sorel assurait « qu'avant la fondation de l'Académie, bien des gens n'usaient déjà plus de ce mot »¹. Nous le croyons volontiers car la locution *ja soit ce que*, graphiée aussi en deux mots *jaçoit que*, est quasiment absente de notre corpus. Pour illustrer les usages de cette locution en voie de disparition en français préclassique, nous devons nous appuyer sur des exemples tirés de l'œuvre de Brués :

- Nous ferons nous ce tort, de nous estimer sçavans, **jaçoit que** nous ne sachions du tout rien² ?
- Tu ne penses (**jaçoit que** leur auctorité soit grande) qu'ilz ont esté hommes, et que estans telz, ilz ont peu errer.³
- Celuy aussi qui a le cerveau mal disposé, ne peut si bien juger ou apprendre quelque chose, comme un autre, **jaçoit que** l'ame d'un chacun soit semblable, et participante d'une mesme perfection et divinité.⁴
- Ils sont appellez telz [les elements et les principes], parce que **jaçoit que** toutes choses soient engendrées d'eux, toutesfois ilz ne sont pas faitz d'ailleurs.⁵

de Pierre de Larivey :

- Et **jaçoit que** quelquefois j'aye eu autre opinion, principalement touchant les Italiens, je l'ay maintenant toute contraire.⁶
- Et **jaçoit que** ce soit un grand contentement sçavoir estre aymé de qui on ayme, ce m'est neantmoins un extreme desplaisir.⁷
- Comme on dit, on ne doit moins supporter un bonheur qu'une adversité, **jaçoit que** je sois assuré qu'un plus grand bien ne me sçauroit advenir.⁸

de Robert Garnier et Philippe de Vigneulles :

- Il [le malade] boit incessamment, **jaçoit que** la liqueur Du désiré breuvage attise sa langue.⁹
- **Jaçoit ce que** je ne soie point marchans ne jamais ne l'apprens, si te vueil je enseigner affin que tu ne **soies** trompez ne deceu.¹⁰

¹ BORLÉ (Édouard), *L'emploi des conjonctions dans la langue du XVI^e siècle, étudié spécialement dans les deux ouvrages de Bernard Palissy*, Paris, Les Belles Lettres, 1927, p. 128.

² BRUÉS (Guy de), *Les Dialogues de Guy de Brués, op.cit.*, 1^{er} dialogue, p. 109.

³ *Ibid.*, p. 110.

⁴ *Ibid.*, p. 112.

⁵ *Ibid.*, p. 128.

⁶ LARIVEY (Pierre de), *Le Laquais, comédie*, Nizet, 1579, acte IV, scène 2, p. 186.

⁷ LARIVEY (Pierre de), *Les Esprits*, Exeter University Printing Unit, 1579, scène 5, p. 23.

⁸ *Ibid.*, scène 3, p. 45.

⁹ GARNIER (Robert), *Marc Antoine [1585]*, Paris, Les Belles lettres, 1974, Acte III, p. 54.

¹⁰ VIGNEULLES Philippe de, *Les Cent Nouvelles nouvelles, op.cit.*, nouvelle 28, p. 137.

et surtout chez Calvin, qui en est particulièrement féru:

- Car **jasoit que** nous soyons pécheurs par nostre faute, néantmoins nous demourons tousjours ses créatures. Combien que nous ayons acquis la mort.¹
- Entant qu'estans receuz en sa participation, **jasoit que** nous soyons encores fols en nous-mesmes, toutesfois il nous est sagesse devant Dieu.²
- Pourtant noz adversaires, [...], déterminent que **jasoit que** nous ne soyons point justifiez sans foy, néantmoins nous ne sommes pas justifiez par icelle seule.³
- Car **jaçoit que** quelque petit du gain te soit réservé, si veux-je avoir tout le gré de mon labour.⁴

et dans la *Célestine* de Jacques Lavardin en 1578:

- Jaçoit que** la difference et saveur des gousts me soit demeurée à la bouche, je n'ay retenu la diversité des regions.⁵
- Meilleur paragon n'est au monde, que le sinistre fortuneux, pour esprouver les caracteres de la vertueuse discretion és hommes. Mais **jaçoit que** plus grand m'en deust estre le dommage, si satisféray-je au commandement de celle, dont tout cecy est procedé.⁶
- Comme on dit, on ne doit moins supporter un bonheur qu'une adversité, **jaçoit que je sois assuré** qu'un plus grand bien ne me sçauroit advenir.⁷

Pour le XVII^{ème} siècle, le logiciel Frantext ne relève jusqu'en 1650 que 131 occurrences de *jaçoit que*, et pas la moindre de 1650 à 1700⁸:

Cette locution disparaît ainsi progressivement de la langue préclassique, comme du reste la locution *nonobstant que*.

¹ CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne*, *op.cit.*, livre II, chapitre XVI, p. 280.

² *Ibid.*, livre III, CHAPITRE XV, p. 270,

³ *Ibid.*, livre III, CHAPITRE XVII, p. 288.

⁴ LAVARDIN (Jacques de), *La Célestine*, *op.cit.*, acte V, p. 108.

⁵ *Ibid.*, acte IX, p. 162.

⁶ *Ibid.*, acte XIII, p. 203.

⁷ LARIVEY (Pierre de), *Les Esprits*, *op.cit.*, scène 3, p. 45.

⁸ En délimitant notre recherche Frantext aux années 1600 à 1700 nous avons relevé 131 occurrences seulement de la locution *jaçoit que*, dont 115 de 1600 à 1607. Après cette date l'emploi est rarissime. Dans le détail : René de Lucinge 1 occurrence dans *Les Occurrences de la paix de Lyon*, (1601) ; Claude Fauchet 110 occurrences dans *Fleur de la maison de Charlemagne* (1602) et *Declin de la maison de Charlemagne* (1602) ; 1 occurrence pour Olivier de Serres dans *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* (1603) ; 1 occurrence chez Scipion Dupleix dans *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner* (1607), 3 occurrences chez Antoine de Montchrestien dans *Traicté de l'oeconomie politique* (1615) ; 1 occurrence dans *Tragédie de la reine d'Escosse* (1604) et 1 occurrence dans *Aman* (1604), 2 occurrences pour Estienne Pasquier dans *Lettres familières* (1613), 9 occurrences pour Hardy Alexandre dans *Didon se sacrifiant* (1624), 2 occurrences pour Charles Coypeau d'ASSOUCY dans *Le Jugement de Pâris en vers burlesques* (1648) et *L'Ovide en belle humeur* (1650).

Nonobstant que

L'histoire de la locution *nonobstant que*, née en moyen français et devenue très rare dans la 2^{ème} moitié du XVI^{ème} siècle, intrigue à bien des égards. Pourquoi cette locution, si fréquente jadis et encore aujourd'hui en italien sous la forme de la préposition *nonostante*, a-t-elle disparu en français, maintenue seulement dans le discours judiciaire, alors que les locutions plus récentes *encore que* et *bien que*, apparues seulement à la fin du XV^{ème} siècle pour la première et au début du XVI^{ème} siècle pour le second, ont d'abord concurrencé puis évincé la vieille locution *nonobstant que*? Comment se fait-il qu'en français la locution *nonobstant que* appartienne désormais au registre littéraire, vieilli et désuet, alors qu'en italien c'est au contraire la conjonction *benché* 'bien que' que l'on qualifie de démodée? Si l'une de ces deux formes était essentiellement et sémantiquement plus riche que l'autre, l'italien et le français n'auraient-ils pas adopté la même? Or le français a conservé le tour conjonctif *bien que + subjonctif* pendant que l'italien en restait au tour prépositionnel *nonostante + nom*.

Nous posons l'hypothèse que les deux langues opèrent un choix différent pour des raisons d'ordre tonique. La longueur de la locution *nonobstant que* (4 syllabes) explique la préférence donnée par le français à l'expression plus courte *bien que* (2 syllabes). L'italien privilégie pour sa part la légèreté de prononciation de *nonostante*, puisque l'accent tonique tombe sur l'antépénultième syllabe et se dissout pratiquement dans la locution elle-même, alors que l'accent qui se porte sur la dernière syllabe de *benché* en saccade excessivement la prononciation. Chaque langue a donc retenue la forme la plus légère et s'est débarrassée de la plus rude : le français garde la forme brève et plate *bien que*, l'italien la forme plus musicale *nonostante*.

Nous n'avons trouvé dans le cadre de notre corpus que cinq exemples de *nonobstant que* : une dans *Pantagruel* :

Le temps estoit quelque peu dangereux de la foire, dont plusieurs francz archiers voyent esté refusez à la monstre, **nonobstant que** les cheminées feussent assez haultes selon la proportion du javart et des malandres.¹

et quatre autres dans l'*Heptaméron*, dont deux suivis de l'indicatif et de la forme en -rais :

¹RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XI, p. 142.

- [Floride] pensa que souvent Amadour l'avoit louée de sa beaulté, laquelle n'estoit pas diminuée, **nonobstant qu'**elle eust testé longuement malade.¹
- Et, **nonobstant que** l'habillement qu'elle portoit d'un couvrechef et manteau la **monstrast** plus belle qu'elle n'avoit accoustumé, si ne fait pas semblant le jeune prince.²
- Car, **nonobstant que** son frere fust bien mondain, si sçavoit elle qu'il avoit la conscience très bonne³.

Hors de notre corpus, Marot utilise cette locution :

- François, voyans qu'on leur tenoit telz termes,
Donnent dedens d'une si bonne sorte
Que **nonobstant que** la maison fust forte
Marchent avant et si vaillamment firent
Que Genevoys, les voyans à leur porte,
Prindrent la fuyte, François les poursuivirent.⁴
- [...] C'estoit une plaisance,
Car **nonobstant que** fust toutes campagnes,
Sembloit forest de picques et enseignes.⁵

comme Jean de Léry et Philippe de Vigneulles:

- Et de fait, quand il est dit par l'Apostre, que **nonobstant que** Dieu és temps jadis ait laissé tous les Gentils cheminer en leurs voyes, que cependant [...] il ne s'est jamais laissé sans tesmoignage.⁶
- « Il n'est chose que je ne laisse à faire pour vous servir, **nonobstant que** vous eussiez bien trouvez que mieulx les eust fait Camus que moy.»⁷
- Et dist ainsi : que c'estoit bien droict qu'il reust sa vaiche ou la vallue d'icelle, **nonobstant que** le pouvre n'en peust rien, c'elle est estranglée ne perdue.⁸
- En nostre cité, comme chascun sceit, y avoit une bourgeoise laquelle pour son honneur je ne vueil point nommer, **nonobstant que** plusieurs la connoissent.⁹

Bien que devenue des plus rares, on rencontre parfois la locution *nonobstant que* au début du XVII^{ème} siècle :

- Or, **nonobstant que** ce soit le soustien de tout, si est-ce chose mal assurée, très difficile, subjecte à changemens.¹⁰
- Celle qui entra par Carinthie, eut meilleure fortune : pource que, **nonobstant que** les ennemis fissent resistance en trois lieux, ils furent repoussez.¹¹

¹ NAVARRE (Marguerite de), *Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 10^{ème} nouvelle, p. 775.

² *Ibid.*, 3^{ème} journée, 25^{ème} nouvelle, p. 898.

³ *Ibid.*, p.899.

⁴ MAROT (Jean), *Le Voyage de Gênes*, *op.cit.*, p. 102

⁵ MAROT (Jean), *Le Voyage de Venise*, *op.cit.*, p. 99.

⁶ LÉRY (Jean de), *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, *op.cit.*, chapitre XVI, p. 395.

⁷ VIGNEULLES (Philippe de), *Les Cent Nouvelles nouvelles*, *op.cit.*, nouvelle 22, p. 123.

⁸ *Ibid.*, nouvelle 33, p.152.

⁹ *Ibid.*, nouvelle 40, p. 183.

¹⁰ CHARRON (Pierre), *De la sagesse, trois livres*, *op.cit.*, chapitre 45, I, p. 211.

¹¹ FAUCHET (Claude), *Fleur de la maison de Charlemaigne, qui est la continuation des Antiquitez françoises contenant les faits de Pepin et ses successeurs, depuis l'an 751 jusques à l'an 840 de Jesus-Christ, recueillie par M. le president F.*, 1601, livre 3, chapitre 4, p. 198.

- Or **nonobstant que** l'empereur fust (ainsi que dit est) travaillé de maladie, [...], il se mit en chemin pour apaiser la tempeste de guerre prete à s'élever.¹
- Cela est tres-faux, et tres-impossible, **nonobstant que** sa volonté [de Dieu] soit portee vers iceux par un acte positif.²
- Dieu leur pardonna, **nonobstant que** Jonas en fust mescontent, pensant que sa prophetie avoit manqué.³
- J'en [homelies et actions ad populum antiochenum] achepterois volontiers un de cette forme parce que j'ay les autres suyvants en grand papier, **nonobstant que** j'aye le mesme volume en papier commun.⁴
- Je vous dois mille remerciments trez humbles, et surtout de ce que **nonobstant que** la longueur de nostre silence nous eust deub rendre indignes mon frere et moy de la continuation de vostre soing à nous faire part de voz nouvelles.⁵

La locution *combien que* résiste mieux pour sa part à la concurrence des nouvelles locutions⁶.

Combien que

La locution *Combien que*, apparu entre le XIII^{ème} et le XIV^{ème} siècle, sans être la locution la plus répandue est néanmoins l'une des plus courantes que connaisse le français préclassique.

En atteste ces occurrences tirées de l'*Heptaméron*:

- [Elle] luy fait si bon recueil que, **combien qu'il eust entendu** que en son absence le Roy la serchoit, si ne peut avoir soupçon.⁷
- **Combien quel'**espérance m'en soyt ostée par celle que j'ayme, et la fureur par l'aage, si n'en scaurois diminuer la volonté.⁸
- **Et combien que** sa réponse fust telle qu'il appartenoyt à une princesse et vraye femme de bien, si est-ce que, le voyant tant beau et honneste comme il estoit, elle luy pardonna aisement sa grande audace.⁹
- **Et combien que** son maistre l'envoyast souvent querir, si ne le retourna point à la court, qu'il ne fust bien guery de toutes ses playes.¹⁰

ou l'œuvre de Louise Labé :

- Et **combien que** nature ne lui ust nié plusieurs graces, qui ne la faisoient indigne de toute bonne compagnie.¹¹
- N'estime pas que je tombe en semblable erreur, [...] **combien que** tu ne me connoisses.¹²

¹ *Ibid.*, livre 3, chapitre 18, p. 259.

² *Ibid.*, chapitre 17, p. 480.

³ *Ibid.*, chapitre 23, p. 693.

⁴ PEIRESC (Nicolas de), *Lettres*, t. 1, *op.cit.*, Lettres aux frères Dupuy, p. 137.

⁵ *Ibid.*, p. 261.

⁶ Cette locution serait même la plus fréquente selon BORLÉ (Édouard), *L'emploi des conjonctions dans la langue du XVI^e siècle, étudié spécialement dans les deux ouvrages de Bernard Palissy, op.cit.*, p. 115.

⁷ NAVARRE (Marguerite de) *L'Heptaméron, op.cit.*, 1^{ère} journée, 3^{ème} nouvelle, p. 723.

⁸ *Ibid.*, p. 726.

⁹ *Ibid.*, 4^{ème} nouvelle, p. 728.

¹⁰ *Ibid.*, p. 732.

¹¹ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 97.

¹² *Ibid.*, Discours I, p. 51.

- Et ne vien rompre l'ancienne ligue qui est entre toy et moy : **combien que** tu n'en susses rien jusqu'à present¹.
- Car **combien qu'il soit** des grans amis de venus, si suis-je seure, que s'il entreprend parler pour moy, il n'oublira rien qui serve à ma cause.²

Louise Labé met souvent en corrélation la locution *combien que* avec l'adverbe de mise en relief *si* + *indicatif*, de valeur déductive ou consécutive :

- Et **combien qu'ils s'excusent** sur les femmes et jeunes gens, **si** ne peuvent ils dissimuler le plaisir qu'ils prennent.³
- Et **combien qu'il en pousse** l'une, pinse l'autre, descoiffe, leve la cotte, et leur face mile maus : **si** le chercheront elles tousjours.⁴
- Car **combien qu'il soit** des grans amis de Venus, **si** suis-je seure, que s'il entreprend parler pour moy, il n'oubliera rien qui serve à ma cause.⁵

Pour sa part, Corneille utilise rarement cette locution. Nous l'avons cependant exceptionnellement trouvée dans cet extrait du *Cid* : « Et, **combien que** pour lui tout un peuple s'anime, / Icy tous les objets me parlent de son crime. ⁶ »

Le sème d'insistance et de renforcement inhérent au morphème *bien*⁷ qui compose cette locution la maintient tout le long du XVII^{ème} siècle. L'usage de *combien que* diminue néanmoins à la fin du XVII^{ème} siècle, mis à mal par la concurrence de son « avatar »⁸ *bien que*. Ronsard pour sa part ne l'emploie guère, lui préférant avant l'heure la locution *bien que*⁹. La locution *quoique*, en revanche, ne connaît aucune menace véritable.

¹*Ibid.*, Discours V, p. 102

²*Ibid.*, Discours III, p. 60.

³*Ibid.*, Discours V, p. 91.

⁴*Ibid.*

⁵*Ibid.*, Discours III, p.60.

⁶CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte IV, scène 1, p. 73.

⁷SOUTET (Olivier), *La Concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^{ème} siècle*, t. 2, *op.cit.*, p. 221.

⁸SOUTET (Olivier), *Etudes d'ancien et moyen français*, *op.cit.*, p. 57.

⁹LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 242.

Quoy que

La locution concessive *quoy que* peut s'écrire en deux mots jusqu'à la fin de la Renaissance :

- Belleau, ne le croy pas : et **quoy qu'il** se travaille
De se feindre hardy d'un visage menteur,
N'ajouste point de foy à son parler vanteur,
Car oncq homme vaillant je n'ai vu de sa taille.¹
- Paschal, c'est un pedant' : et **quoy qu'il** se desguise,
Sera tousjours pedant.²
- Nul, puis que le François, / **Quoy qu'**au Grec et Romain egalé tu te sois,
Au rivage Latin ne se peult faire entendre.³

avant de fusionner progressivement en conjonction, tel qu'illustré par ces exemples :

- **Quoiqu'**il tranche du vaillant/ Soit au camp parmi les troupes/Ou sur la mer dans les poupes/
Lors que l'on va bataillant.⁴
- Et **quoique** le peril fust grand, si est-ce qu'Amour, qui me commandoit ce voyage.⁵
 - « **Quoique** j'aye tasché d'excuser et de rabatre ces coups le plus qu' il m' a esté possible, si est-ce que j' en desespere à l' advenir.»⁶

Cette conjonction est aussi fréquente sous la plume de Corneille :

- **Quoy que** mon coeur pour luy contre moy s'interesse,
Quoy qu'un peuple l'adore, et qu'un Roy le caresse,
Qu'il soit environné des plus vaillants guerriers,
J'iray sous mes Cyprés accabler ses lauriers.⁷
- Mais **quoy que** sa valeur t'ait conquire aujourd'huy,
Il faudroit que je fusse ennemy de ta gloire
Pour luy donner si-tost le prix de sa victoire.⁸

Malgré l'usage courant de *quoy que*, la locution *bien que* se répand progressivement à partir de la deuxième moitié de la Renaissance, et plus vite encore à l'orée du XVII^{ème} siècle.

¹DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 71, p. 141.

²*Ibid.*, 66, p. 135.

³*Ibid.*, 10, p. 68.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Le Premier livre des Odes*, *op.cit.*, Ode VIII, Epode, p. 82.

⁵URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 3, *op.cit.*, 3^{ème} partie, livre 3, p. 95.

⁶*Ibid.*, t. 1, 1^{ère} partie, livre 10, p. 378.

⁷ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte IV, scène 2, p. 75.

⁸*Ibid.*, acte V, scène 7, p.105.

Victoire progressive de la locution *bien que*

Bien que s'implante à une vitesse impressionnante dès son apparition au début du XVI^{ème} siècle, plus vite encore dans la seconde moitié du siècle, et à telle enseigne que l'austère Barthélemy Aneau en vint à déplorer son usage abusif, grief qu'il fit précisément à Du Bellay en ces termes : « Tu uses par tout, sans exemple d'autorité, de ce mot *bien*, concessif ou exceptif, pour *or* soit ou *combien* [...]»¹ Il est vrai qu'aucune grammaire de l'époque ne faisait encore référence à la locution *bien que* dans l'expression de la concession. Sa mention, claire et nette, apparaît seulement en 1632 dans la *Grammaire Française* d'Antoine Oudin. Il l'ajoute aux « particules » susceptibles d'introduire le mode « conjonctif »². Avant 1632, il revient donc à la littérature de faire autorité en la matière. Le succès de la locution *bien que* fera progressivement disparaître les locutions concessives communément utilisées depuis l'ancien français, à savoir *ja soit ce que* et *combien que*.

La locution *bien que* est une aphérèse de la locution *combien que*, c'est-à-dire une modification phonétique qui engendre la perte d'un ou plusieurs phonèmes au début d'un mot, en l'occurrence du phonème *com-*. La particule *com-* à valeur de degré s'amuit au XVI^{ème} siècle car la locution *combien que* « ne traduit plus l'idée de degré »³ depuis quelques décennies. « Dans ces conditions, explique Olivier Soutet, l'aphérèse de *combien que* n'apparaît plus comme un pur accident phonétique [...] mais comme le corolaire dans le plan du signifiant d'une évolution relevant du plan du signifié »⁴ où *bien que* traduit désormais seulement l'idée de concession et se débarrasse par conséquent du préfixe relatif à l'expression du degré *-com*, devenu inutile. S'y ajoute néanmoins la valeur de renforcement du morphème *bien* qui trouve naturellement sa place dans la concession « comme outil de renforcement d'assertion à fin réfutatoire »⁵.

Aussi la locution française *bien que* n'est pas issue de l'italianisme *benché* et n'est pas non plus une copie du latin *bene habet quod*, cette forme n'ayant d'ailleurs jamais été attestée⁶. C'est une locution purement française. Tous les auteurs de notre corpus ont adopté

¹DU BELLAY (Joachim), *L'Olive*, *op.cit.*, Appendice, Dédicace de 1549, p. 353.

² OUDIN (Antoine), *Grammaire française*, *op.cit.*, p. 128.

³ SOUTET (Olivier), *La Concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^{ème} siècle*, *op.cit.*, p. 220

⁴*Ibid.*

⁵*Ibid.*, p. 221.

⁶*Ibid.*, p. 220.

sans réserve cette nouvelle locution, soucieux de moderniser le français écrit au rythme de l'évolution de l'expression orale, à l'instar de Montaigne :

- Et, **bien que** ce fussent Lacedemoniens [...] il en vint à bout.¹
- Par ainsi le Comte d'Aiguemond tenant son ame et volonté endebtée à sa promesse, **bien que** la puissance de l'effectuer ne fust pas en ses mains, estoit sans doute absous de son devoir.²
- Le desire me demeure en l'ame, / **bien que** l'espoir m'en soit osté.³

de Du Bellay:

- **Bien que** je soyes depourveu de la faveur des hommes, ne laisse pourtant à entreprendre un œuvre digne de toy.⁴
- Et **bien qu'**au temps pour un temps facent guerre/ les bastimens si est- ce que le temps / Oeuvres et noms finalement atterre.⁵
- Il dedie son livre à sa Dame
Bien que le voeu, que je sacre et ordonne
A ta grandeur, soit d'assez petit pris.⁶
- **Bien qu'**aux arts d'Apollon le vulgaire n'aspire,
Bien qu' que de tels thresors l'avarice n'ait soing,
Bien que tels harnois le soldart n'ait besoing,
Bien que l'ambition tels honneurs tels honneurs ne desire
Combien est peu prisé le métier de la lyre.⁷
- Le bruit de Scipion maint coursaire attiroit
Pour contempler celuy que chacun admiroit,
Bien qu'il fust retiré en son petit Linterne.⁸
- Tu me croiras (Ronsard) **bien que** tu sois plus sage.⁹
- Et quoy ? ne sçais-tu pas que le bany Romain
Bien qu'il fust de chassé de son peuple inhumain,
Fut pourtant adoré du barbare coursaire ?¹⁰
- Ilz le vont caresser, **bien qu'ilz** crevent de rage.¹¹

ou encore de Ronsard :

- **Bien que** la France ait avoüé/ Le premier vers que j'ay joué, / Cela ne m'eust donné l'audace/ De te respondre.¹²
- Bien-heureux je m'estime aimant en lieu si haut, / **bien que** mon sort me mette au rang des miserables.¹³

¹MONTAIGNE (Michel de), *Essais, op.cit.*, t.1, livre premier, Chapitre XLV, De la bataille de Dreux, p. 274.

²*Ibid.*, chapitre VII, Que l'intention juge nos actions, p. 30.

³URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre 3, p. 96.

⁴*Ibid.*, p. 143.

⁵DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquitez de Rome, op.cit.*, 7, p. 280.

⁶DU BELLAY (Joachim), *L'Olive, op.cit.*, Appendice, Dédicace de 1549, p. 353.

⁷DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets, op.cit.*, 11, p. 70.

⁸*Ibid.*, 162, p. 238.

⁹*Ibid.*, 26, p. 93.

¹⁰*Ibid.*, 50, p. 118.

¹¹*Ibid.*, 150, p. 225.

¹²RONCARD (Pierre de), *Le Cinquiesme livre des Odes, op.cit.*, IX, p. 576.

¹³RONCARD (Pierre de), *Le second livre des amours, op.cit.*, première partie, L, p. 65.

- **Bien que** Médée fust cruelle,
Tant comme toi ne le fut-elle.¹
- **Bien que** telles gens foisonnent en honneurs, et qu'ordinerement on les bonnette, pour
avoir quelque titre de faveur : si mourront ils sans renom, et reputation.²
- **Bien que** je resistasse, il ne me fut possible
que mon coeur, de nature à la peine invincible,
peust cacher sa douleur.³
- **Bien que** vous surpassiez en grace et en richesse
celles de ce pays, et de toute autre part :
vous ne devez pourtant, et fussiez vous princesse,
Jamais vous repentir d'avoir aymé *Ronsard*.⁴

La langue française retiendra pour les siècles à venir cette construction concessive. Plus rarement, la conjonction à valeur ordinairement temporelle *quand* introduit aussi la concession.

Les concessive à valeur d'opposition temporelle quand

La concessive à valeur concessive et temporelle consiste à créer une opposition à partir du rapprochement de deux phénomènes dans le temps. Elle est introduite par la conjonction *quand*⁵, parfois graphié « quant ». Elle est suivie d'une forme en –rais ou d'un subjonctif. Cette locution exprime l'idée de concession lorsqu'à l'idée de temps et de simultanéité s'ajoute l'idée « inopérativité » temporelle⁶. On rencontre fréquemment ce type de construction à partir du XV^{ème} siècle⁷. La forme en –rais exprime ici l'idée de probabilité⁸ :

- Et quand son honneur mesmement/ **Pourroit** recevoir quelque tache, /Ne faut-il pas qu'elle m'arrache, / De ce naufrage [...] ?⁹
- Quand elle (la maladie) te **présenterait** l'image de la mort voisine, seroit-ce pas un bon office à un homme de tel age de le ramener aux cogitations de sa fin ?¹⁰
- Il tenoit continuellement autour de luy, affin que, quand il **escherroit** entre ses amis quelque occasion de parler d'une chose ou d'autre, ils supplissent sa place, et fussent tous prêts à luy fournir.¹¹
- Quand il s'en **trouveroit** quelqu'un de si tendre conscience, **à qui** nulle guarison ne **sembloit** digne d'un poissant remede, je ne l'**estimeroy** pas moins.¹²

¹ RONSARD (Pierre de), *Le second livre des Odes, op.cit.*, XXII, p. 218.

² RONSARD (Pierre de), *Les Quatre premiers livres des Odes, op.cit.*, au lecteur, p. 26.

³ RONSARD Pierre de, *Le Second livre des amours, op.cit.*, Elégie, p. 169.

⁴ *Ibid.*, Appendice II, CXXXVI, p. 179.

⁵ DENIS (Delphine) et SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français, op.cit.*, p.125.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Voir GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe, op.cit.*, pp. 48-50.

⁹ JODELLE (Étienne), *L'Eugène [1573]*, Paris, Gallimard, 1968, acte V, scène I, p. 73.

¹⁰ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXV, Du pédantisme, p. 137.

¹¹ *Ibid.*, chapitre XIV, Que le goust des biens et des maux depend en bonne partie de l'opinion que nous en avons, p. 60.

¹² *Ibid.*, t. 2, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, p.799.

alors que le subjonctif plus-que-parfait exprime l'irréel du passé :

- Et quand la barbarie des meurs de notz Ancêtres **eust deu** les mouvoir à nous apeller Barbares, si est ce, que je ne voy point, pourquoy on nous doive maintenant estimer telz.¹
- Par ainsi le Comte d'Aiguemond tenant son ame et volonté endebtee à sa promesse, bien que la puissance de l'effectuer ne fust pas en ses mains, estoit sans doute absous de son devoir, quand il eust survescu le Comte de Horne.²
- Quand elle lui **ust pis fait** je ne voy point comment on lui ust pù rien demander.³
- Et quand il ust sù, que lui ust nuy de le prendre ?⁴

Les concessives extensionnelles non scalaires et scalaires, à bases relatives, sont aussi en mesure d'exprimer la concession d'ordre contrefactuelle, en y ajoutant une idée de circonstance dans le premier cas et de degré dans le second.

Concessives extensionnelles non scalaires

Olivier Soutet⁵, Robert Martin⁶ et Gérard Moignet⁷ justifient l'emploi du subjonctif au sein des concessives extensionnelles non scalaire parce qu'elles sont empreintes d'une « trace modale dans la relative de l'indéfini »⁸. Une extension non scalaire associe en effet un antécédent indéfini et une proposition relative du type⁹ :

- Où **qu'**il se trouve (q), Pierre travaille beaucoup (p)
- Quoi qu'**on lui dise (q), Pierre travaille beaucoup (p)
- Quelque** remarque **qu'**on lui fasse (p), Pierre travaille beaucoup (p)¹⁰

Le mode subjonctif est donc attendu dans ce type de proposition relative où l'indétermination de l'antécédent est maximale. Ces formes sont d'usage courant en français préclassique, car elles rendent incertaines les circonstances du procès, ces constructions traduisant un ensemble

¹ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, livre premier, *op.cit.*, p. 77.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre VII, Que l'intention juge nos actions, p. 30.

³ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Furie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 83.

⁴ *Ibid.*, Discours V, p. 84.

⁵ SOUTET (Olivier), *La Concession dans la phrase en français, des origines au XVI^{ème} siècle*, *op.cit.*, pp. 150-194.

⁶ MARTIN (Robert), « Quelques réflexions sur le système relatif-interrogatif qui / cui / que / coi en ancien français », *Travaux de langue et de littérature*, V, 1, 1967, pp. 118-121.

⁷ MOIGNET (Gérard), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 161.

⁸ SOUTET (Olivier), *La Concession dans la phrase en français, des origines au XVI^{ème} siècle*, *op.cit.*, p. 150.

⁹ Référence électronique Olivier Soutet « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », Linx [En ligne], 59 | 2008 ; URL : <http://linx.revues.org/pdf/629> ; DOI : 10.4000/linx.629.

¹⁰ Référence électronique Olivier Soutet, « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », Linx [En ligne], 59 | 2008 ; URL : <http://linx.revues.org/pdf/629> ; DOI : 10.4000/linx.629.

« variables actantielles et circonstancielles »¹. A titre d'exemple, l'expression quasi lexicalisée *qui que ce soit*, très répandue à la Renaissance et au XVII^{ème} siècle, est reprise dans le *Cid* dans sa valeur actancielle, au sens d'« ensemble de personnes »², au vers: « **Qui que ce soit** des deux, j'en feray ton espoux ».³ Montaigne, de même, utilise ce tour, dans cet extrait d'un mépris affiché pour la conversation de l'un ou de l'autre *qui*, représentant le genre humain :

Nous tirerions quelque plaisir de leur conversation, ce qui n'advient pas tousjours, pour la disparité des conditions qui produict aysément mespris ou envie envers **qui que ce soit**?⁴

Plus intéressant encore dans l'occurrence à suivre, le pronom relatif *qui* :

Qui que ce soit, ou art ou nature, qui nous imprime cette condition de vivre par la relation à autrui, nous faict beaucoup plus de mal que de bien⁵.

Il représente « l'art » ou la « nature », à savoir des idées abstraites et non un être humain comme c'est d'usage en français moderne. En français préclassique le choix est libre⁶.

Honoré d'Urfé connaît l'usage de la locution *qui que ce soit* :

- A **qui que ce soit**, j'en donne le remede le plus prompt que je puis.⁷
- Jamais, luy dis-je, je ne contreviendray à chose que je promette à **qui que ce soit**, mais moins à Florice, qu'à tous les dieux ensemble.⁸

¹ MARTIN (Robert), *Langage et croyance, op.cit.*, p. 86 ; cité par SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français, op.cit.*, p.105.

² SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français, op.cit.*, p.105.

³ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid, op.cit.*, acte IV, scène 5, p. 87.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IX, de la vanité, p. 981.

⁵ *Ibid.*, p. 955.

⁶ En français préclassique, le pronom *qui* ne revoit pas nécessairement à un être animé sujet, ni le pronom *que* à un être inanimé complément d'objet direct du verbe de la principale. En effet, il n'est pas rare à cette période que le pronom relatif *qui* soit associé à un objet inanimé, comme dans ce vers: « Le doulx traict par qui je fus blessé. » (DU BELLAY Joachim, *Les Regrets, op.cit.*, à M. d'Avanson, p. 50). Dans le même ordre d'idée, le pronom relatif *que* peut être pourvu de la fonction sujet : « Quelque foyz alloient visiter les compagnies des gens lettrez, ou de gens **que eussent vu** pays estranges » (RABELAIS (François), *Gargantua, op.cit.*, Chapitre XXIII, p. 235) ; « Voicy la difficulté de pouvoir exprimer l'horrible bataille **que fut faicte**. » (Rabelais (François), *Pantagruel, op.cit.*, chapitre XXVIII, p. 291). En résumé, les pronoms relatifs en français préclassique n'opposent pas un *qui* humain animé sujet, *versus* un *que* objet inanimé. *Qui* peut alors représenter un inanimé de fonction sujet ou attribut du sujet et *a contrario que* et *quoi* peuvent représenter un être animé de fonction objet ou attribut de l'objet (SOUTET (Olivier), *La Concession dans la phrase en français, des origines au XVI^{ème} siècle, op.cit.*, p. 151).

Voir aussi à propos des pronoms relatifs GLATIGNY (Michel), « Remarques sur les variations des relatifs au XVI^e siècle », *l'Information grammaticale*, 1997, volume 74, pp.47-51 ; et du même auteur « Les relatifs », in *Evolutions et variations en français préclassique, Etudes syntaxiques*, Paris, Honoré Champion, 2003, pp. 211-270. Voir aussi FRAGONARD (Marie-Madeleine), KOTLER (Éliane), *Introduction à la langue du XVI^e siècle, op.cit.*, pp. 98-101.

⁷ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée, t. 2, op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 1, p. 24.

⁸ *Ibid.*, livre 4, p. 151.

et de *qui que c'eust esté*, ou *qui que ce fust*, au plus-que-parfait ou à l'imparfait du subjonctif :

- Quand elle entra, quand elle s'approcha de luy, et quand elle luy parla, les changements de son pouls et de son visage estoient si differents, que **qui que c'eust** esté s'en fust pris garde.¹
- Je ne voudrois pas faire ce tort à **qui que ce fust** des miens, sçachant assez combien l'on peut ressentir une telle injure.²

Pour preuve supplémentaire du caractère sécable de l'extension, en français préclassique *quoi* n'est pas obligatoirement le premier terme. Il peut en effet être remplacé par *qui*, comme en ces vers de Marot : « Je leur respondz : **qu'il qu'il(z)** advint autre foyz »³ 'je leur répons *quoi qu'il advint autre fois*' ; ou de Corneille : « **Qui qu'il soit**, il a vu Rosidor attaqué »⁴ Ces paradigmes sont rares.

Quoi que

Quoi que / quoy que est l'extension non scalaire la plus fréquente. On la confond parfois avec la locution conjonctive *quoique/quoy que*. Pour les différencier il suffit de s'assurer que *quoi* est bien un indéfini qui renvoie à une idée abstraite. Dans ce cas il s'agira d'une extension non scalaire. Si en revanche *quoi que* est insécable, il s'agira d'une locution conjonctive visant à introduire une proposition concessive. Comme le morphème *que* des exemples à suivre renvoie à un indéfini, il s'agit bien d'un pronom relatif apte à introduire une relative concessive extensionnelle non scalaire :

- Helas ! **quoy que** je fasse, / Ne pourray-je à la fin obtenir cette grace ?⁵
- Et **quoy que** le destin puisse ordonner de vous, Il soustient votre gloire, et vous donne un espoux.⁶
- Et de **quoy que** nous flatte un desir amoureux / Toute excuse est honteuse aux esprits généreux.⁷
- Mais à **quoy que** desja vous m'ayez condamnée / Sire quelle apparence a ce triste Hymenée ?⁸

¹*Ibid.*, 2^{ème} partie, livre 1, p. 36.

²*Ibid.*, t. 3, 3^{ème} partie, livre 3, p. 140.

³MAROT (Jean), *Le Voyage de Venise*, *op.cit.*, p. 59.

⁴CORNEILLE (Pierre), *Clitandre ou l'Innocence délivrée*, *op.cit.*, acte II, scène 6, p. 132. Dans sa version de *Cid* de 1682, Corneille change les vers de sa première version de 1637 : « **Quel qu'il soit**, mesme prix est acquis à sa peine » (*op.cit.*, acte IV, scène 5, p. 87), en « **Qui qu'il soit**, même prix est acquis à sa peine. » Hachette, 1682, p. 181. Le tour existe donc encore à la fin du siècle, malgré sa rareté.

⁵CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte III, scène 4, p. 62.

⁶*Ibid.*, acte V, scène 4, p. 97.

⁷*Ibid.*, acte III, scène 3, p. 12.

⁸*Ibid.*, acte V, scène 7, p. 104.

- Allons, **quoy qu'**il en soit, en attendre l'issuë.¹
- **Quoy qu'**on fasse d'illustre et de considérable, / Jamais à son sujet un roy n'est redevable.²
- il me traversa le chemin, et prenant mon cheval par la bride, l'arresta, **quoy que** je ne le voulusse pas.³

Autre argument en faveur du caractère divisible de l'extension *quoi que* : la Renaissance utilise à égale mesure *quoy que* et *quoy qui*:

- Le Ciel t'a mis en la face/ Je ne sçai **quoy qui** nous montre/ Des la premiere rencontre Que tu passes par grand heur.⁴
- Le lion **quoy qu'**on lui face/ Jamais ne change l'audace/ De son courage vaillant.⁵

Dernier argument en faveur du caractère sécable de *quoi* et de *que* : Corneille fait parfois précéder le pronom indéfini *quoi* de la préposition *de*, comme si *quoi* était un nom précédé d'une préposition, non plus un pronom mais une idée ou un concept : « Et **de quoy** que nous flatte un desir amoureux/ Toute excuse est honteuse aux esprits genereux.»⁶ On pourrait remplacer ici *quoy* par le groupe nominal « quel mirage », « quel aveuglement ». L'antécédent *quoy*, pronom renvoyant à une idée abstraite, est par conséquent parfaitement indépendant de *que*, devenu simple pronom relatif de reprise. Le tour va cependant finir par se lexicaliser et l'on percevra de moins en moins la singularité des deux morphèmes *quoi* et *que*. Ils finiront par donner naissance à l'expression figée *quoi qu'il en soit*, comme en ces vers de *L'Illusion Comique* : « **quoy qu'il en soit** depuis que je vous vois chez elle/toujours de plus en plus je l'éprouve cruelle ».⁷

Ouvrons une petite parenthèse. *Quoy que* est si fréquent au XVII^{ème} siècle que Vaugelas mit en garde contre le risque de « cacophonie » dans le périmètre immédiat de la conjonction *que*. Il écrit :

Quoy que : il faut prendre garde de ne le mettre jamais après *que*, comme, *ie vous assure que quoy que ie vous aime* ; à cause de la cacophonie, il faut dire, *que bien*, ou *qu'encore que*, qui est peut-estre plus doux, n'y ayant qu'un que entier.⁸

¹*Ibid.*, acte I, scène 2, p.12.

²*Ibid.*, acte II, scène 1, p. 28.

³URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 6, p. 233.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Le Premier livre des Odes*, *op.cit.*, p. 45.

⁵ RONSARD (Pierre de), *Second livre des Odes*, *op.cit.*, Ode I, Au Roi, p. 147.

⁶CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte III, scène 3, p. 56.

⁷CORNEILLE (Pierre), *L'Illusion Comique*, *op.cit.*, acte II, scène 7, p. 639.

⁸VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise*, *op.cit.*, p. 91.

Cependant cette précaution semble inutile car nous n'avons trouvé quasiment aucune occurrence de type cacophonique dans notre corpus et très peu en général à l'époque préclassique. Nous avons repéré par exemple une occurrence sous la plume de Bénigne Poissenot :

Il lui eschappa de se glorifier d'avoir tué le petit Cyrus et, **que quoique** le Roy s'en attribuast la louange, c'estoit lui qui avoit fait le coup et bien merité la recompence qu'il en avoit eu.¹

quatre chez Jean Léry :

- Tant y a neantmoins **que quoy que** nous leur ayons plusieurs fois voulu bailler des robes de frise et des chemises.²
- Tout ainsi qu'on apercevoit aisément qu'il n'y avoit qu'ostentation en son fait, et **que quoy que** luy et Cointa eussent abjuré publiquement la papauté, ils avoyent neantmoins plus d'envie de debatre et contester que d'apprendre et profiter.³
- Il les fit si rouges **que quoy que** on les sceust laver et savonner apres, il n'y eut ordre de leur faire perdre ceste teinture, tellement qu'il nous les fallut vestir et user de ceste façon.⁴
- [Ils] les y avoyent tellement entretenus, voire confirmez, **que quoy que** par l'experience nous leur montrissions que ce qu'ils y mettoyent le soir s'y retrouvoit le lendemain.⁵

et une autre encore dans les *Chrestiennes meditations* de Théodore de Bèze :

Retenant ceste conclusion en ton coeur, tant contre les flateries, que contre les espouvantemens, assavoir, **que quoy que ce soit**, puisque ton Dieu est Dieu et juge du monde, ceux qui vont droict ne peuvent faillir d'estrebien-heureux, estans en la bonne grace de Dieu.⁶

Compte tenu du nombre infime d'occurrences « disgracieuses » récoltées, le français préclassique semble ne pas avoir attendu l'âge classique pour se débarrasser des formes redondantes du discours, Étienne Dolet n'invitait-il pas déjà en 1540 à choisir toujours les mots « plus ronds, et myeux sonnans »⁷ ?

¹ POISSENOT (Bénigne), *L'Esté* [1583], Droz, Genève, 1987, p. 105.

² LÉRY (Jean de), *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil*, *op.cit.*, p. 231.

³ *Ibid.*, p. 175.

⁴ *Ibid.*, p. 310.

⁵ *Ibid.*, p. 475.

⁶ BÈZE (Théodore de), *Chrestiennes meditations* [1583], Genève, Droz, 1964, p. 51.

⁷ DOLET (Estienne), *La manière de bien traduire d'une langue en aultre et D'avantage* [1540], Lyon, E.Dolet, Réédition fac-similé, Genève, Slatkine, 1972, p. 36. Cité aussi dans, *Les Normes du Dire au XVI^{ème} siècle*, « Bien dire et bien écrire au XVI^{ème} siècle en France », Susan BADDELEY, *op.cit.*, p. 226.

L'extension *où que* est aussi courante à cette période. Elle confère une dimension circonstancielle à l'énoncé¹ par l'indétermination d'un lieu que le locuteur ne saurait définir, comme l'illustrent ces exemples :

- Que son cœur **où qu'**il voise, y soit toujours present.²
- D'**où que** ce soit, que la voix vienne.³
- **Où que** votre vie finisse, elle y est toute.⁴
- Souvent on pense avoir quitté les affaires, on ne les a que changez. Il n'y a guère moins de tourment au gouvernement d'une famille que d'un estat entier : **où que** l'ame soit empeschée, elle y est toute.⁵
- Adieu, et pour jamais à dieu ! la terre, **où que** tu sois, te puisse estre legere.⁶
- que le ciel dessus moy, comme traitre et parjure, **où que** j'aille vivant, punisse ceste injure.⁷
- **Où que** soit sa retraite, il n'est pas toujours nuit, Et ce qu'un jour nous cache un autre le produit.⁸
- Fay que chacun le sçache, et que par tes clameur Clarice, **où qu'**elle soit, apprenne que tu meurs.⁹

La circonstance peut aussi se rapporter à la manière ou à la qualité incertaine. L'extension est alors introduite par le tour corrélatif *quelque...que* :

- Il faut qu'il s'arreste où l'amour le contrainct ; et que, pour **quelque** occasion **qu'**il puisse advenir, ne change le cœur ne la volonté.¹⁰
- Ha ! Philon, souviens-toy que la Fortune est fâme, Et que de **quelque** ardeur **que** Syphax la reclame, Elle est pour Massinisse.¹¹
- Qu'ainsi soit dit, que tous ceux qui aymeront (**quelque** faveur qu'ils **ayent**) ne soient sans mal, et infortune.¹²
- **Quelque** remede **qu'**elles luy fissent, il ne peut ouvrir les yeux.¹³
- Mais de **quelques** attraits **que** le Ciel l'eust pourvue/ J'en perdis la mémoire aussitôt que la vue.¹⁴
- Et **quelque** défiance **que** j'aye de Clitandre, je ne puis croire qu'on se promette rien de

¹ Voir p. 214 la valeur circonstancielle ou actantielle des constructions extentionnelles non scalaires. Voir aussi SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, op.cit., p.105.

² DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, op.cit., à son Livre, p. 53.

³ NAVARRE (Marguerite de), *Comédie sur le trespas du roy* [1547], Paris, Minard, Genève, Droz, 1960, scène 3, p. 223.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, op.cit., livre premier, chapitre XX, Que philosopher c'est apprendre à mourir, p. 95.

⁵ *Ibid.*, chapitre XXXIX, De la solitude, p. 239.

⁶ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, op.cit., 2^{ème} partie, livre 8, p. 348.

⁷ *Ibid.*, t. 3, 3^{ème} partie, livre 7, p. 387.

⁸ CORNEILLE (Pierre), *La Place Royale ou L'Amoureux extravagant* [1637], Paris, Gallimard, 1980, acte V, scène 4, p. 525.

⁹ CORNEILLE (Pierre), *La Vefve ou le Traistre trahy* [1634], op.cit., acte IV, scène 1, p. 267.

¹⁰ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, op.cit., 1^{ère} journée, 8^{ème} nouvelle, p. 746.

¹¹ MAIRET (Jean), *La Sophonisbe*, op.cit., acte I, scène II, p. 25.

¹² LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, op.cit., discours II, p. 58.

¹³ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 1, op.cit., 1^{ère} partie, livre 2, p. 35.

¹⁴ CORNEILLE (Pierre), *Suivante* [1637], Paris, Gallimard, 1980, acte I, scène 3, p. 397.

mauvais.¹

•Cleomenes disoit, que **quelque** mal **qu'on** peust faire aux ennemis en guerre, cela estoit par dessus la justice.²

•**Quelque** goust **qu'elle** prenne en vostre compagnie, Sitôt que j'ay paru, mon abord l'a bannie !³

•J'en pense de mesmes de ces discours politiques : à **quelque** rolle **qu'on** vous mette, vous avez aussi beau jeu que vostre compagnon.⁴

Les extensions scalaires

La différence majeure entre les constructions extensionnelles scalaires et non scalaires tient au prédicat. Celui de l'extension scalaire est pris sur une échelle quantitative à intensités variables⁵ « allant d'un minimum à un maximum »⁶. Cette « idée de degré dont on indique la possibilité progressive »⁷ suffit d'ailleurs à Gustave Guillaume pour appeler le subjonctif. La différence entre l'extension non scalaire et scalaire est donc d'ordre quantitatif car l'extension scalaire exprime un degré :

L'ensemble Q est ici un ensemble ordonné de propositions constituant une échelle. Du coup, on ne se borne plus à renvoyer à une proposition qui aurait permis de vérifier la relation $q' \Rightarrow p.$, mais à la proposition la plus favorable, qu'on nommera q maxi.⁸

Cette discordance empêche l'actualisation des éléments et engendre « une opération de parcours à l'intérieur d'une classe ou sur une échelle d'intensité. »⁹

C'est le cas de *quelque* + *adjectif* + *que* + *subjonctif* : « **Quelque** juste pourtant **que puisse**

¹CORNEILLE (Pierre), *Clitandre*, *op.cit.*, Épître À Monseigneur le duc de Longueville, p. 93. Nous avons rétabli l'orthographe du français classique.

²MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre VI, L'heure des parlemens dangereuse, p. 28.

³CORNEILLE (Pierre), *L'illusion comique*, *op.cit.*, acte II, scène 6, p. 636. Nous avons rétabli l'orthographe du français préclassique.

⁴MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre second, chapitre XVII, De la praesumption, p. 655.

⁵SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, *op.cit.*, p. 106. Olivier Soutet s'appuie sur la thèse de Martin « la classe parcourue est celle du prédicat pris à des intensités variables », MARTIN (Robert), *Langage et croyance*, *op.cit.*, p. 87.

⁶SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, *op.cit.*, p. 106.

⁷GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe*, *op.cit.*, p. 43.

⁸SOUTET (Olivier), « Contribution à l'étude de la genèse sémantique et historique des locutions conjonctives concessives du français », *Revue des linguistiques de l'Université Paris Ouest La Défense*, 2008, <http://linx.revues.org/629#tocto4n3>. Lire aussi

⁹SOUTET (Olivier), *La Concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^{ème} siècle, dès origines au XVI^{ème} siècle*, t.1, *op.cit.*, p. 17, citant Marie-Annick Morel, MOREL (Marie-Annick), *Etude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer une concession en français contemporain*, thèse d'Etat inédite, Université de Paris III, 1980, p. 315.

estre sa peine, / Je ne puis sans regret perdre un tel Capitaine »¹, et de *si+ adjectif + que* :
« Le ton est une agitation du feu faite en nostre esprit, que nous appelons force et puissance, quand il est fait **si grand qu'il puisse** estre suffisant pour parfaire ce que nous voulons »².

Le tour *pour + adjectif + subjonctif* est le plus fréquent à cette époque :

- **Pour** grands **que soient** les Rois, ils sont ce que nous sommes.³
- Il n'eschoit pas de recompense à une vertu, **pour** grande **qu'elle soit**, qui est passée en coutume.⁴
- Je crains que comme une blessure, **pour** grande **qu'elle soit**, si elle ne fait mourir, se peut guerir avec le temps.⁵
- Je la luy osteray bien à l'advenir, et luy donneray occasion de l'estouffer **pour** grande **qu'elle ait esté**.⁶
- Tant y a que la playe, **pour** grande **qu'elle pust** estre en l'ame de nostre soeur, fut bien-tost guerier par l'affection que nous luy faisons paroistre.⁷

Examinons maintenant les subordonnées concessives à valeur restrictive qui appartiennent au monde potentiel.

2.2.3.1.5. Potentiel et concession restrictive au subjonctif

Encore que introduit une concession à valeur restrictive qui exprime une réserve du locuteur par une remise en cause partielle de l'énoncé « en deux instants »⁸. Aussi, contrairement à la concessive stricte :

A défaut d'asserter *p* en t_{o+k} (après avoir asserté *p* en t_o), on en suggère la possibilité (plus ou moins forte) par le fait même d'énoncer *q*, ce qui revient à reconnaître que, dans le cas d'espèce, la règle générale ($Q \Rightarrow P$) peut s'appliquer⁹.

¹ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte II, scène 6, p. 44.

² BRUÉS Guy de, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, *op.cit.*, p. 201,

³ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte I, scène 4, p. 17.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre VII, Des récompenses d'honneur, p. 382.

⁵ URFÉ (Honoré d), *L'Astrée*, t. 1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre 8, p. 318.

⁶ *Ibid.*, livres 9, p. 341.

⁷ *Ibid.*, t. 4, 4^{ème} partie, livre 9, p. 491.

⁸ SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, *op.cit.*, p. 98. « L'implication sous-jacente, dans laquelle *p* et *q* sont présentés comme incompatibles, loin d'être réfutée comme dans la concession stricte, est finalement admise. », *ibid.*, p. 99.

⁹ SOUTET (Olivier), « Contribution à l'étude de la genèse sémantique et historique des locutions conjonctives concessives du français », *Revue des linguistiques de l'Université Paris Ouest La Défense*, 2008, <http://linx.revues.org/629#tocto4n3>

Autrement dit, l'énoncé reste partiellement possible dans l'univers de croyance du locuteur si la concessive est restrictive.

En français préclassique, *encore que* s'écrit de trois manières différentes : *encor que*, *encore que*, *encores que*. Le *-s* dit adverbial apparaît sans raison particulière au sein de cette locution, n'étant absolument pas étymologique, seulement par analogie avec certains adverbes du type *moins* ou *certes*¹.

Cette locution est très fréquente à l'écrit en français préclassique et jusqu'en français moderne. Pour le XVI^{ème} siècle, citons par exemple ces vers de Du Bellay et de Ronsard :

- Je m'arreste, et je dy, se pourroit-il bien faire/ qu'elle pensast, parlast, ou se souvint de moy ?/ Qu'à sa pitié mon mal commençast à desplaire ?/ **Encor que** je me trompe, abusé du contraire/ pour une faire plaisir, Helene je croy.²
- **Encores que** lon eust heureusement compris/ Et la doctrine Grecque et la Romaine ensemble, [...]. On peult apprendre encor, tant soit-on bien appris.³
- Amy, je t'apprendray (**encores que** tu sois
Pour te donner conseil, de toymesme' assez sage)
Comme jamais tes vers ne te feront outrage.⁴
- Souvent nous faisons tort nous mesme' à nostre ouvrage,
Encor' que nous soyons de ceulx qui font le mieulx.⁵
- **Encore que** je sois toujours d'advis de dire du bien, le bien.⁶
- Par pitié on baille à manger à une creature, **encore qu'**elle n'en demande. On pense à un malade, encore qu'il ne veuille guerir.⁷
- Va-t'en, ne monstre plus à ma douleur extrême
Ce qu'il faut que je perde, **encore que** je l'ayme.⁸
- Si tu usses esté plus modeste, **encore** que je te fusse inconnue.⁹

et de même chez Montaigne, Marguerite de Navarre, Louise Labé et Rabelais :

- **Encore que** ton aage ne soit pas achevé, ta vie l'est.¹⁰
- C'est une douce passion que la vengeance [...] : je le voy bien, **encore que** je n'en aye aucune experience.¹¹
- Mais, **encores que** icelle journée feust passée sans livres et lectures, point elle n'estoit passée sans proffit.¹²
- Je iray et, **encore que** feusse descouvert et decelé, j'eschapperay en leur faisant croire de vous tout ce que me plaira, car je suis de la lignée de Sinon.¹³

¹ KOTLER (Éliane), FRAGONARD (Marie-Madeleine), *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, op.cit., p. 44.

² RONSARD (Pierre de), *Sonnets pour Hélène*, op.cit., Le premier livre des sonnets pour Hélène, XXVI, p. 21.

³ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, op.cit., 72, p. 142.

⁴ *Ibid.*, 141, p. 216.

⁵ *Ibid.*, 146, p. 221.

⁶ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, op.cit., livre second, chapitre premier, De L'Inconstance de nos actions, p. 335.

⁷ LABÉ (Louise), *Œuvres complètes*, op.cit., Debat de Folie et d'Amour, Discours V, p. 73.

⁸ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, op.cit., acte III, scène 4, p. 63.

⁹ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Debat de Folie et d'Amour, op.cit., Discours I, p. 54.

¹⁰ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, op.cit., livre premier, chapitre XX, Que Philosopher c'est apprendre à mourir, p. 96.

¹¹ *Ibid.*, t.2, livre troisieme, chapitre IV, De la diversion, p. 835.

¹² RABELAIS (François), *Gargantua*, op.cit., chapitre XXIV, p. 243.

¹³ *Ibid.*

- La maladie de soy criticquoit et tendoit à fin, **encores que** le medicin n’y survint.¹
- Encor que** lon ait semé par le monde, que la maison d’Apolon et la mienne ne s’accordoient gueres bien.²
- Et **encor que** tu lui rendisses les yeux, qu’ils fussent neanmoins inutiles³.

La locution est aussi courante au XVII^{ème} siècle, comme l’illustrent ces occurrences tirées de l’œuvre d’Honoré d’Urfé et de Pierre Corneille :

- Car **encor que** le desir de la gloire m’attirast en Italie, l’amour me retenoit en Constantinople⁴.
- Phillis ! Mais laisseroient-ils, (disois-je incontinent) de s’aymer, **encor que** je ne les visse pas ?⁵
- Car j’advoue, qu’**encores que**, lors que vous entreprites cet ouvrage, vous me l’avez dit plusieurs fois, si est-ce que je ne puis comprendre comme cela se peut faire si facilement⁶.
- Considerez si vous perdriez cette amour, **encor que** vous perdissiez les yeux.⁷
- La feinte que vous avez faite d’estre amoureuse d’elle, **encores que** fille, est tres à propos, estant tres certain que toute amour qui est soufferte, en fin en produit une reciproque.⁸

L’expression de l’hypothèse, à l’instar de la concession, appartient au monde potentiel ou contrefactuel.

2.2.3.2. L’expression de l’hypothèse

À l’exemple de la grammaire du français de la Renaissance de Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine,⁹ nous distinguons principalement trois modes d’expression de l’hypothèse en français préclassique. Nous nous intéresserons d’abord et principalement aux constructions hypothétiques introduites pas *si*, et brièvement ensuite à l’hypothèse introduite par d’autres conjonctions.

¹ RABELAIS (François), *Tiers livre, op.cit.*, chapitre XLI, *Comment Bridoye narre l’histoire de l’apointeur des procès*, p. 302.

² LABÉ(Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d’Amour, *op.cit.*, Discours III, p. 61.

³ *Ibid.*, Discours V, p.66.

⁴ URFÉ (Honoré de), *L’Astrée*, t.2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 12, p. 503.

⁵ *Ibid.*, livre 11, p. 456.

⁶ *Ibid.*, t. 4, 4^{ème} partie, livre 1, p. 28.

⁷ *Ibid.*, t.1, 1^{ère} partie livre 1, p. 15.

⁸ *Ibid.*, livre 6, p. 218.

⁹ LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance, op.cit.*, pp. 251-258.

2.2.3.2.1. Expression de l'éventuel à l'indicatif

Si + présent indicatif (protase) ; présent ou futur de indicatif (apodose)

L'expression de l'hypothèse relative au présent est à l'avenir et visant à exprimer l'éventuel se conjugue au moyen de l'indicatif imparfait dans la protase (protase en gras italique), suivi du futur de l'indicatif dans l'apodose (apodose en gras non italique):

- Je luy **donray** gaigné, s'il ne **confesse** qu'il n'y a point de regle en leur escolle.¹
- Car combien qu'il soit des grans amis de Venus, si suis-je seure, que **s'il entreprend** parler pour moy, **il n'oubliera** rien qui serve à ma cause.²
- Si tu **daignes** l'enrichir de tes thesors, ce **sera** toy veritablement, qui luy feras hausser la Teste.³

Ce premier schéma connaît deux variantes. La première exprime une hypothèse concernant le présent uniquement, comprenant un présent de l'indicatif dans l'apodose et la protase⁴, occasionnant l'« annulation de l'écart temporel entre la réalisation de la conséquence et celle de la condition de l'hypothèse »⁵ ce qui engendre un effet de concomitance et parfois de vérité absolue, par exemple :

- Je vois que chacun **se mutine** si on luy **cache** le fons des affaires ausquels on l'emploie.⁶
- S'il ne la **veut** recevoir en soy [la vérité], au moins il s'en **couvre** pour s'en parer.⁷
- Si je **monte** au palais, je n'y **trouve** qu'orgueil⁸.
- Si je **passe** plus outre [...], adonques je ne **treuve**/ Que de vieux monuments un grand monceau pierreux⁹.
- Je te priray encor, quiconque tu puisses estre, / Qui, brave de la langue et foible de la dextre, / De blesser mon renom te montres tousjours prest, Ne mesdire de moy : ou prendre patience, / Si ce que ta bonté me **preste** en conscience, / Tu le **vois** par moi rendre à double intérêt.¹⁰

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, *op.cit.*, p. 795.

² LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours III, p.60.

³ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, livre premier, *op.cit.*, p. 137.

⁴ La protase est la subordonnée conditionnelle, encore appelée hypothétique ; l'apodose est la proposition principale de l'hypothétique.

⁵ LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p 252, citant COMBETTES(Bernard) et MONSONEGO (Simone), « un moment de la constitution du système de l'hypothèse en français, XVI^e-XVI^e siècles », *Verbum*, VI, 1983/ Nancy II, p. 228.

⁶ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, *op.cit.*, p. 794.

⁷ *Ibid.*, p. 790.

⁸ DU BELLAY (Joachim de), *Les Regrets*, *op.cit.*, 80, p. 151.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

La seconde variante, très rare, insiste de manière plus claire encore sur la concomitance des procès de la principale et de la subordonnée par l'entremise du mode impératif ou de la 3^{ème} personne du singulier du subjonctif présent, à valeur impérative. En guise d'illustration, reprenons les exemples proposés par la *Grammaire du français de la Renaissance* :

- Si tu *veuls* vivre en court, **souvienn**e-toy
De t'accoster tousjours des mignons de ton maistre.¹
- Si tu *veuls* seurement en court te maintenir,
Le silence (Ronsard) **te soit** comme un decret.²

Et signalons encore cette riche et singulière occurrence de L'*Astrée* :

Considérez si vous *perdiez* cette amour, encor que vous perdissiez les yeux : si cela n'est point, vous **avouerez** que les yeux ne conservent donc pas vostre amour.³

glosable en français moderne en ces termes : *imaginez que vous perdiez cet amour, alors que vous perdiez la vue, si cela n'arrive pas, vous avouerez que les yeux ne conservent donc pas vostre amour (que votre amour ne réside pas en vos yeux)*. Alors qu'on s'attendrait à la construction :

proposition	Nature et fonction	Mode et temps
considérez	principale	Impératif (présent)
Si vous perdiez cette amour	Subordonnée conjonctive de condition	Indicatif (imparfait)
Encore que vous perdiez les yeux	Subordonnée conjonctive de concession	Subjonctif (présent)

nous avons au contraire:

proposition	Nature et fonction	Mode et temps
considérez	principale	Impératif (présent)
Si vous perdiez cette amour	Subordonnée conjonctive de condition	Forme en –rais
Encore que vous perdiez les yeux	Subordonnée conjonctive de concession	Subjonctif (imparfait)

¹*Ibid.*, 139, p. 214.

²*Ibid.*, 140, p. 215.

³URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 1, p. 15.

La forme en *-rais perdriez* atténue ici l’hypothèse posée par l’impératif « considérez »¹ (la perte de l’amour) et le subjonctif imparfait qui suit traduit une valeur modale d’éventuelle sur laquelle nous reviendrons plus loin². La suite de l’énoncé d’Honoré d’Urfé, composé d’un présent et d’un futur, suit en revanche parfaitement les critères habituels de l’expression de l’éventuel au présent.

2.2.3.2.2. Expression du potentiel et de l’irréel du présent à l’indicatif

Si+imparfait indicatif et forme en -rais

Lorsque en revanche l’hypothèse portant sur le présent ou l’avenir exprime le potentiel ou l’irréel du présent, le tour *si imparfait de l’indicatif, forme en -rais* est attendu. Ce procédé, de création romane (XIII^{ème} siècle), est le plus courant et le moins marqué. Il doit son succès à celui de l’indicatif et de la forme en *-rais*³. Il exprime l’irréel du présent ou le potentiel selon le contexte qui éclaire seul en français la nature de l’hypothèse. Elle est dite « potentielle » lorsqu’elle traduit un doute simple, « un élément objectivable sur la ligne de l’actualité »⁴ qui laisse entendre que le procès de l’hypothèse peut encore se produire, comme au vers : « s’il tardait à la rue, il serait reconnu »⁵ qui équivaut à : « s’il tarde, alors on le reconnaîtra, ce qui est parfaitement possible ». Même interprétation est applicable à ces subordinées conjonctives de l’hypothèse :

- Je croy que je **mouroy** si ce n’*estoit* la muse qui deça qui delà fidelle m’accompagne.⁶
- S’il le **trouvoit** bon, on le **deferroit** d’Arminius par poison⁷.
- Si tu **savois** de quelle affection/ Je suis captif de ta perfection/ La mort **seroit** un confort à ma plainte. / Et lors peut estre éprise de pitié, /Tu **pousserois** sur ma dépouille esteinte, /Quelque soupir de tardive amitié¹.

¹ Sur l’atténuation de l’impératif par la forme en *-rais*, voir WAGNER (Robert-Léon), *Les Phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française, des origines à la fin du XVI^{ème} siècle*, *op.cit.*, p. 520.

² Voir section 2.3.2.

³ COMBETTES (Bernard) et MONSONEGO (Simone), « un moment de la constitution du système de l’hypothèse en français, XVI^e-XVI^e siècles », *Verbum*, VI, *op.cit.*, p. 226.

⁴ GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe*, *op.cit.*, p. 50.

⁵ CORNEILLE (Pierre), *L’Illusion comique*, *op.cit.*, II, 2, p. 662.

⁶ RONSARD (Pierre de), *Le second livre des amours*, *op.cit.*, appendice II, CXXVIII, p. 181.

⁷ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 3, *op.cit.*, livre troisième, chapitre premier, de l’utile et de l’honneste, p. 790.

- Car, s'il **procedoit** autrement,
il seroit puny promptement
aux despens de sa propre vie.²
- N'y reculez, ma fille, il vous en viendroit mal,
Et Dieu, qui de ses dons vous est si liberal,
S'en **pourroit** courroucer, si par outrecuidance
Vous **alliez** dedaigner une telle alliance³.
- S'il le **trouvoit** bon, on le **defferoit** d'Ariminius par poison.⁴
- Si on me **commandoit** que je prinse la charge du Palais et des plaids, je **responderoy** : Je n'y entens rien.⁵
- Si elle **vouloyt** dire des femmes ce qu'elle en sçait, elle en **favoriseroit** mon opinion⁶.
- Ma dame, s'il **estoit** ainsi, vous ne me **feriez** point de pitié; car je sçay bien que l'honnesteamour de vostre cueur vous **rendroit** très contante, s'il **trouvoit** en celuy du Roy pareil amour⁷.
- S'il **estoit** besoin d'en ordonner, je **seroy**⁸ d'avis qu'en celle-là, comme en toute action de la vie, chascun en rapportast la regle à la forme de sa fortune.⁹

En revanche, lorsque « l'on passe le seuil du réalisable et que l'on est dans le contrefactuel »¹⁰ l'hypothèse est qualifiée d'« irréelle ». Dans la citation : « Et **pleurerois** aisement par compaignie, si, pour occasion que ce soit, je **sçavois** pleurer »¹¹, l'impossibilité physique du narrateur à verser des larmes plonge l'hypothèse dans l'irréel du présent. Le même constat s'applique aux citations suivantes, dont la réalisation s'avère impossible :

- Si je **pensois** guarir mon mal par son contraire/ Je te **voudrois** hayr afin que tu m'aimasses.¹²
- Si j'**avais** à revivre, je **revivrois** comme j'ai vescu.¹³
- Le Diable me emport si je y voys. Si je y **allois**, le Diable me **emporteroit**.¹⁴
- Si j'**avoy** à façonner de nouveau, je **ferois** vraiment bien autre qu'il n'est.¹⁵
- Si mon ame **pouvoit** prendre pied, je ne **m'assaierois** pas, je me **resoudrois**¹⁶.

Aussi est-il fréquent depuis l'ancien français de confondre les valeurs d'irréel du présent et de potentiel lorsque le contexte n'est pas suffisamment explicite.

¹ RONSARD (Pierre de), *Les Amours*, *op.cit.*, CLXIII, version Garnier, p. 105.

² MALHERBE (François de), *Les Poésies*[1627], Paris, Droz, 1936-1937, CXXVI, p. 289.

³ GARNIER Robert, *Bradamante*, *op.cit.*, acte II, scène 3, p. 142.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 3, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre Ier, de l'utile et de l'honneste, p. 790.

⁵ *Ibid.*, p. 796.

⁶ NAVARRE (Marguerite de) *L'Héptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 1^{ère} nouvelle, p. 718.

⁷ *Ibid.*, p. 723.

⁸ *Seroy* et *serois* sont des graphies toutes deux possibles de la forme en –rais en français préclassique.

⁹ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre III, Nos affections s'emportent au-delà de nous, p. 19.

¹⁰ LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 253.

¹¹ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XI, « de la cruauté », p. 480.

¹² RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, Appendice II, CXLII, p. 191.

¹³ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, du Repentir, p. 816.

¹⁴ RABELAIS (François), *Tiers livre*, *op.cit.*, chapitre XXIII, p. 175.

¹⁵ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 804.

¹⁶ *Ibid.*, p. 805.

De plus, contrairement à la langue de l'ancien et du moyen français, l'imparfait du subjonctif en protase disparaît quasiment en français préclassique, rendant les vers suivants uniques et singuliers pour l'époque :

- Si Pirithois ne **fust** aux enfers descendu,
L'amitié de Thésée **seroit ensevelie**, [...]
De Pylade le nom ne seroit entendu
Sans la fureur d'Oreste, et la foy de Pythie
Ne **fust** par tant d'écrits en lumière sortie,
Si Damon ne se **fust** en sa place rendu.¹
- Si sous le ciel **fust** quelque éternité/Les monuments que je vous ay fait dire, /Non en papier,
mais en marbre et porphyre, /**Eussent gardé** leur vive antiquité².

L'imparfait du subjonctif marquant l'irréel apparaît donc par intermittence dans le domaine poétique. Au contraire, le plus-que-parfait du subjonctif est encore courant dans l'apodose et la protase à la période préclassique.

2.2.3.2.3. Expression de l'irréel du passé subjonctif plus-que-parfait

L'expression de l'hypothèse relative au passé est traduite par le subjonctif plus-que-parfait, dans la protase et l'apodose. Les propositions sont ainsi construites sur le modèle : « si + plus-que parfait du subjonctif, plus-que parfait du subjonctif »³. Il s'agit là de la formulation la plus usuellement de l'irréel du passé à cette époque. Elle apparaît au XIII^{ème} siècle et est encore vivace au XVI^{ème} siècle⁴ et dans le premier XVII^{ème} siècle, comme l'illustrent ces exemples :

- Si je t'**usse aperçue**, je t'**usse bien gardé** de passer⁵.
- Si j'**usse sù** qui tu es, et combien tu as de pouvoir, je t'**usse fait** honneur que merite une grand'Dame⁶.
- Ce que volontiers elle **ust donné**, **si** à la fin n'**ust couronné** son amour d'une misérable mort ?⁷
- Si elle m'**eust fait** naistre pour tenir quelque rang entre les hommes, j'**usse esté** ambitieux de me faire aymer, non de me faire craindre ou admirer⁸.

¹ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, op.cit., 70, p. 140.

² DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquités de Rome*, 32, p. 306.

³ *Ibid.*

⁴ KOTLER (Éliane), FRAGONARD (Marie-Madeleine), *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, op.cit., p. 85.

⁵ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, op.cit., Discours I, p. 49.

⁶ *Ibid.*, p. 54.

⁷ *Ibid.*, p. 53.

⁸ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, op.cit., livre troisième, chapitre IX, De la vanité, p.970.

- Si j'**eusse esté** pres de sa personne en ceste occasion, il n'y a point de doute que j'y **fusse mort**, ou que je **l'eusse deffendu**¹.
- Si **c'eust esté** pour rechercher la faveur du monde, je me **fusse mieux paré** et me presanterois en une marche estudiée.²
- Il ne **l'eust** jamais **fait** si je **l'eusse pu** faire.³

On rencontre aussi, mais plus rarement à la Renaissance, *si plus-que-parfait du subjonctif (protase)/ forme en –rais (apodose)* :

- Si **j'usse esté** tant favorisee des Cieux, que d'avoir l'esprit grand assez pour comprendre ce dont il ha à envie, je **servirois** en cet endroit plus d'exemple que d'amonicion.⁴
- Je croy qu'aucune mention ne **seroit** d'Artemise, si je ne lui **usse fait** boire les cendres de son mari.⁵
- « Ma dame, ce **seroit** bien fort utile à toute la republicque, delectable à vous, honneste à vostre lignée et à moy necessaire, que vous **feussiez couverte** de ma race. »⁶
- Si les Grecz, et Latins **eussent esté** superstitieux en cet endroit, **qu'auroint-ilz** ores, de quoy magnifier si haultement cete Copie, qui est en leurs Langues ?⁷

La construction de l'irréel du passé suivant le patron du français moderne, *si+plus-que parfait de l'indicatif (protase) + forme en -rais passé (apodose)*, est très rare en français préclassique⁸. Aucune trace n'en a été décelée dans notre corpus, et pour cause : cette construction naît au siècle suivant et se généralise seulement en français à partir du XVIII^{ème} siècle⁹. A ce moment, la construction d'irréel du passé au subjonctif cède sous le poids de la construction *si plus-que-parfait (protase) / forme en –rais passé (apodose)* dans l'expression de l'irréel du passé »¹⁰.

Quant au tour moderne *si plus-que-parfait de l'indicatif (protase), forme en –rais (apodose)*, son usage est exceptionnel en français préclassique :

- Car **si** vous **aviez senty** le feu comme les autres, vous ne nous **peindriez** icy la republicque de Platon, qui escript et n'experimente point.¹¹

¹ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, partie, livre 12, p. 538.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, Au lecteur, p. 3.

³ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte II, scène 8, p. 49.

⁴ LABÉ (Louise), *Œuvres*, *op.cit.*, Épitre dédicatoire, p. 41.

⁵ *Ibid.*, Débat de Folie et d'Amour, Discours I, p. 53.

⁶ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXI, p. 230.

⁷ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, le second livre, *op.cit.*, p. 145.

⁸ Voir HUCHON (Mireille), *Le français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 114 ; LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 258. Le XVIII^{ème} siècle tranchera définitivement la question de l'irréel du passé, le *Dictionnaire de l'Académie* affirmant que *si + plus-que parfait de l'indicatif / forme en rais*, est « meilleur » que les deux *plus-que parfait du subjonctif*.

⁹ WAGNER (Robert-Léon), *Les phrases hypothétiques commençant par « si »*, *op.cit.*, p. 230.

¹⁰ *Ibid.*, p. 519.

¹¹ NAVARRE (Marguerite de), *l'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 8^{ème} nouvelle, p. 747, et cité par LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 258.

▪Si vous *aviez* autant *hanté* les hospitaux que les tavernes, dist Emarsuite, vous ne **tiendriez** pas ce langage.¹

mais devient plus fréquent au début du XVII^{ème} siècle, comme l'illustrent ces vers :

▪S'il ne *m'avoit aimée*, il ne **seroit** pas mort.²
▪Ton espée est à moy, mais tu **serois** trop vain
Si ce honteux trophée **avoit chargé** ma main.³

Aussi, la forme « normale », dirions-nous, de l'irréel du passé est incarnée en français préclassique par l'usage du plus-que-parfait du subjonctif dans la protase et l'apodose.

Les locutions *pourvu que*, *à condition que* et les conjonctions *quand* et *que* introduisent aussi les subordonnées circonstancielles de l'hypothèse.

2.2.3.2.4. Les conjonctions de l'hypothèse en français préclassique, hors si

Pourvu que :

La subordonnée hypothétique introduite par la locution conjonctive *pourvu que* exprime l'idée de « condition suffisante »⁴, à savoir que « dire que A est une condition nécessaire pour B signifie que pour que B soit réalisé, il faut que A le soit ». Par conséquent dans les situations A et B suivantes :

<u>Situations</u>	<u>A</u>	<u>B</u>
1	V	V
2	V	F
3	F	V
4	F	F

¹ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 6^{ème} journée, 57^{ème} nouvelle, p. 1044.

² CORNEILLE Pierre, *Le Cid*, *op.cit.*, acte V, scene 7, p. 104.

³ *Ibid.*, acte I, scène 4, p. 20.

⁴ SOUTET (Olivier), *Le Subjonctif en français*, *op.cit.*, p. 91.

La proposition « A→B » est déclarée vraie dans les situations 1, 3, 4 ; et fausse dans la situation 2.¹ Si Louise Labé n’use jamais de cette locution, on la retrouve abondamment sous la plume de ses contemporains :

- **Uses** [...] De l’adjectif substantivé, comme le liquide des Eaux, le vuide de l’Air [...] pourveu que telle maniere de parler **ajoute** quelque grace, et vehèmence.²
- Je **treuve** cete diligence fort bonne, pourveu que tu n’en **faces** point de religion.³
- Et peu nous **soucions** de tort ny de droiture/ Pourveu que nous **puissions** revenger nostre injure.⁴
- Je l’ay veu fier et brave, avant que ta beauté pour estre son esclave du sein me l’eust osté : mais son mal luy **plaist** bien, pourveu qu’il **meure** bien.⁵
- J’en jure par vos yeux, quand pour vous je **mourrois**, pourveu que mon trespas vous **plaise** en quelque chose.⁶
- La philosophie n’**estrive** point contre les voluptre naturelle, pourveu que la mesure y **soit** jointe.⁷
- C’est un excellent moyen de gagner le cœur et volonté d’autrui, de s’y aller sousmettre et fier, pourveu que ce **soit** librement et sans contrainte d’aucune necessité, et que ce **soit** en condition qu’on y porte une fiance pure et nette.⁸
- Pour appaiser Medée et reparer sa perte,/ L’espargne de mon pere entierement ouverte/ Luy **met** à l’abandon tous les tresors du Roy,/ Pourveu que cette robbe, et Jason **soient** à moy.⁹
- Et tout me **sera** doux pourveu que je te **voye**.¹⁰

La conjonction *quand* introduit pour sa part une hypothèse, en y ajoutant une idée de temps.

¹ DUCROT (Olivier), « L’expression, en français, de la notion de condition suffisante », in *Langue française*, 12, décembre 1971, p. 60.

² DU BELLAY (Joachim), *La Deffence et illustration de la langue françoise, livre premier, op.cit.*, p. 159.

³ *Ibid.*, p. 162.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes, op.cit.*, XI, *Discours des misères de ce temps*, p. 100.

⁵ RONSARD (Pierre de), *Second livre des Odes, op.cit.*, Chanson, p. 137.

⁶ *Ibid.*, p. 37.

⁷ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre V, sur des vers de Virgile, p. 892.

⁸ *Ibid.*, t.1, livre premier, chapitre XXIV, Divers evenemens de mesme conseil, p. 130.

⁹ CORNEILLE (Pierre de), *Médée, op.cit.*, acte II, scène IV, p. 560. Nous avons rétabli l’orthographe préclassique.

¹⁰ CORNEILLE (Pierre de), *La Galerie du Palais ou l’Amie rivale, op.cit.*, acte II, scene 6, p. 332. Nous avons rétabli l’orthographe préclassique.

Quand

Lorsque la temporalité inhérente à la conjonction *quand* est jugée secondaire au procès, et en l'occurrence à l'hypothèse, l'emploi du subjonctif est attendu et la proposition prend une valeur hypothético-concessive¹.

Suivie du plus-que-parfait du subjonctif, *quand* introduit l'irréel du passé :

- Et contre ma douleur j'**au**rois **sent**y des charmes, /quand une main si chere **eust essuyé** mes larmes².
- Et ne **sçait** on, quand il **eust pris** le party contraire, s'il eust eschapé à la fin à laquelle son destin l'appelloit ; et si eust perdu la gloire d'une si notable bonté.³
- Quand elle **eust esté** devant luy, il ne l'**eust pas apperceue**.⁴

Si le procès appartient au monde du probable, la forme en –rais remplace le plus-que-parfait du subjonctif :

- Toutes-fois, quand il y **au**roit une si grossiere et apparente ou ignorance ou cotiardise, qu'elle surpassat toutes les ordinaire, ce **seroit** raison de la prendre pour suffisante preuve de meschanceté et de malice, et de la chastier pour telle.⁵
- Et quand pour m'obliger on l'**au**roit **condamné**, /Je ne **veux** point reprendre un bien que j'ay donné.⁶
- Ceste grace, et douceur, et ce je ne sçay quoy,
Que quand vous ne **seriez** fille, ni soeur de Roy,
Si vous **jugeroit**-on estre ce que vous estes.⁷
- affin que lesdictz escoliers, quand ilz ne **sçauroyent** aultre chose faire, **passassent** le temps à monter sur ladicte pierre.⁸
- Si n'est pas à dire, quand mon affection me **porteroit** autrement, qu'inconsciemment j'y **portasse** la main.⁹
- J'en **jure** par vos yeux, quand pour vous je **mourrois**, pourveu que mon trespas vous plaise en quelque chose.¹⁰
- De si foible taille que quand j'**au**rois un bras cassé, si ne te **creindrois**-je gueres¹¹.

¹ WAGNER (Robert-Léon), *Les phrases hypothétiques commençant par « Si »*, *op.cit.*, p. 230.

² CORNEILLE (Pierre de), *Le Cid*, *op.cit.*, acte III, scène 4, p. 60.

³ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre I, chapitre XXIV, Divers événements de mesme conseil, p. 128.

⁴ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livres 6, p. 215.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre I, chapitre XVI, de la punition de la couardise, p. 71.

⁶ CORNEILLE (Pierre de), *Le Cid*, *op.cit.*, acte V, scène 3, p. 96.

⁷ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 175, p. 251.

⁸ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre V, p. 51.

⁹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, p. 795.

¹⁰ RONSARD (Pierre de), *Le second livre des amours*, *op.cit.*, p. 37.

¹¹ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours I, p. 49.

En / à condition que et que

La locution *en condition que* est l'ancêtre de l'actuelle locution à *condition que* :

- Or, (dist il), ce me **seroit** bien tout un d'avoir bras et jambes coupez, en condition que nous **fissions**, vous et moy un trançon de chere lie, jouans des manequins à basses marches¹.
- [Qui] ne **veut** bien faire qu'en condition que sa vertu **viene** à la connoissance des hommes: celui-là n'est pas homme de qui on puisse tirer beaucoup de service².
- C'est un excellent moyen de gagner le cœur et volonté d'autrui, de s'y **aller** soubsmettre et fier, pourveu que ce **soit** librement et sans contrainte d'aucune necessité, et que ce **soit** en condition qu'on y porte une fiance pure et nette³.

Les locutions *en cas que* et *au cas que* sont particulièrement fréquentes, par exemple sous la plume de Rabelais⁴ :

- Et en avons veu qui se donnoient à cent pipes de vieulx diables, **en cas que** ils eussent senty allegement manifeste à la lecture dudict livre⁵.
- feut decreté que jà ne seroient là les femmes **au cas** que n'y feussent les hommes, ny les hommes en cas que n'y feussent les femmes⁶.
- J'en achepterois volontiers un de cette forme parceque j'ay les autres suyvants en grand papier, nonobstant que j'aye le mesme volume en papier commun. Cela soit dict à tout hazard, **au cas** qu'il s'en trouvast là ou que vous eussiez advis qu'il s'en peust retenir quelqu'un.⁷

On trouve plus rarement le morphème *que* :

- **Qu'**on lui remette en présence cette ancienne concupiscence, je crains qu'elles auroient moins de force à la soustenir, qu'elle n'avoit autrefois⁸.
- **Que** je meure au combat, ou meure de tristesse, / je rendrai mon sang pur, comme je l'ay reçu⁹.
- **Qu'**il soit brave guerrier, **qu'**il soit grand capitaine, / Je lui rabatray bien cette humeur si hautaine.¹⁰

En conclusion de cette brève étude de l'hypothèse en français préclassique, nous constatons d'abord que la forme en *-rais* s'impose progressivement dans l'expression de l'irréel du présent et du potentiel présent, principalement autour de la construction *si+ imparfait de l'indicatif (protase) / forme en -rais (apodose)*, ensuite la variété des locutions et des

¹RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXI, p. 230.

²MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XVI, de la gloire, p. 623.

³*Ibid.*, t.1, livre premier, chapitre XXIV, Divers evenemens de mesme conseil, p. 130.

⁴LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p 258.

⁵RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, prologue, p. 6.

⁶RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre LII, p. 401.

⁷PEIRESC (Nicolas de), *Lettres*, t. 1, *op.cit.*, lettres aux frères Dupuy, p. 1.

⁸MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisiemes, chapitre II, Du repentir, p. 815.

⁹CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte I, scène 7, p. 26.

¹⁰*Ibid.*, acte II, scène 6, p. 40.

conjonctions susceptibles de l'introduire, et surtout l'originalité de la langue française dans son expression de l'hypothèse à l'indicatif.

2.2.3.2.5. Quelle spécificité de l'hypothèse en français préclassique ?

La place prépondérante occupée dans le système hypothétique par le subjonctif plus-que-parfait et la forme en *-rais* chasse progressivement l'imparfait du subjonctif de la sphère de l'irréel. Ce phénomène est particulièrement original et singulier dans le système hypothétique des langues romanes, compte tenu du caractère héréditaire de l'imparfait du subjonctif généralement chargé d'exprimer l'hypothèse. Robert Wagner est d'ailleurs surpris de constater que « le français se soit tenu au type *si+imparfait de l'indicatif...forme en -rais*, [...] et qu'il ait éliminé *se+imparfait du subjonctif...*, *imparfait du subjonctif* et *se+imparfait du subjonctif...forme en -rais* ¹ [qu'il avait] à sa disposition »² plutôt que de conserver des schémas disponibles, prêts et déjà fonctionnels du type :

▪ Si j'avois des enfans males, je leur **desirasse** volontiers ma fortune.³

▪ O compaing si je **montasse** aussi bien comme je avalue, **je feusse** desjà au dessus la sphère de la lune.⁴

De même Brunot regrette la disparition de l'imparfait du subjonctif du type « s'il me payast, je m'en allasse »⁵.

Aussi, la phrase hypothétique française se révèle être singulière, au sens d'unique. Elle se caractérise par l'originalité du schéma hypothétique à l'indicatif : *si+ imparfait de l'indicatif, forme en -rais*⁶, inconnu des autres langues romanes, comme l'italien qui conserve l'imparfait du subjonctif dans la subordonnée hypothétique, donnant le schéma suivant : *se+subjonctif imparfait, forme en rei*. Par l'imparfait du subjonctif, l'italien met l'accent sur la conséquence attendue et souhaitée de l'hypothèse, parce que le procès n'est pas encore réalisé et qu'il est

¹WAGNER (Robert-Léon), *Les phrases hypothétiques commençant par « si »*, *op.cit.*, p. 131.

²*Ibid.*

³ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre XIII, De l'expérience, p. 1100.

⁴ RABELAIS (François de), *Pantagruel*, chapitre XIV, *op.cit.*, p. 164, et cité LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 255.

⁵ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française*, *op.cit.*, p. 358.

⁶WAGNER (Robert-Léon), *Les phrases hypothétiques commençant par « si »*, *op.cit.*, p. 131 et p. 14.

Wagner qu'ils « ne donnent le moindre renseignement sur l'usage [de la forme en –rais]»¹, préférant idéaliser l'expression de l'hypothèse au subjonctif héréditaire, alors qu'il s'avère à l'indicatif dans les faits.

Grammairien visionnaire, Meigret semble avoir saisi cependant qu'« entre le latin classique et notre langue il n'existe, sur ce point précis, aucun rapport » et que « si dans le latin postclassique le plus vulgaire, au VIII^{ème} siècle, on trouve une phrase hypothétique qui par son dessin rappelle le tour *se +imparfait indicatif, forme en –rais*, ne nous faisons pas d'illusion : ce n'est plus du latin, mais du français habillé de défroques latines »². Meigret ose parler de notre actuelle forme en –rais au chapitre sur le subjonctif (ou conjonctif). Il précise que cette forme est identique à celle du premier présent de l'optatif :

Le premier présent de l'optatif se termine généralement en roe, par toutes les conjugaisons [...] Comme d'eymeroy, eymeras, eymera, eymerons, eymerez, eymeront, se formera eymeroy ou eymeroes, tu eymeroes, il eymeroyet, nous eymerions, eymeriez, eymeroyet³.

Il met surtout la forme en –rais à l'honneur en l'incluant à ses tableaux de conjugaison, à l'entrée « le premier present de l'optatif »⁴ et « du premier préterit parfait »⁵. Cette prise de position était révolutionnaire à l'époque car la forme en –rais n'était quasiment jamais traitée dans les grammaires au chapitre de la phrase hypothétique. A la Renaissance en effet, on ne s'intéresse qu'au système du double subjonctif formé sur le patron de la syntaxe latine. La normalisation et l'inscription explicite de la forme en-raï, inexistante en langue latine et pour ce motif considérée « vulgaire » et « populaire », était dès lors parfaitement exclue. Sylvius, prudent, s'abstenait donc de se prononcer sur la question :

Ici aussi, en connaissance de cause, **je laisse de côté la conjugaison répandue en -roi** ou -roie, -rois, -roit, rions, -ries, -rient ou -roient ou -riont⁶.

alors que l'anglais Palsgrave, qui se moquait bien de la querelle suscitée par la fidélité soi-disant due au latin, rendait compte de l'existence et de l'usage fréquent de la forme en -raï, synonyme à ses yeux de *would, should ou myght* dans sa langue:

Quand nous utilisons l'un des modaux wolde, shulde ou myght devant un verbe, ils [les français] utilisent l'un des temps du potentiel, sauf s'il s'agit d'une phrase avec que au sens de

¹*Ibid.*, p. 180.

²*Ibid.*, p. 16.

³MEIGRET (Louis), *Le traité de la Grammaire française, op.cit.*, p. 96. Nous avons modernisé l'orthographe.

⁴*Ibid.*, par exemple dans le tableau de conjugaison p.107. Voir annexe 3.

⁵*Ibid.* Voir annexe 3.

⁶DUBOIS (Jacques) dit SYLVIUS, *Grammaire latino française, op.cit.*, p. 345. Nous mettons en gras.

that, car alors le verbe sera au subjonctif, comme dans je parleroys a luy volentiers. Le parleroys avec le conseil avant que ie auroys parle au roy¹.

Encouragé par la vision « avant-gardiste » de grammairiens telle que celle de Meigret, Ronsard fit son régal de la forme en –rais à valeur hypothétique, utilisée à profusion comme en ces vers :

- Si ta serve vertu /Avoit encor ce monstre combatu, / Ce **seroit** bien de tes faits le troisième²
- Si tu savois de quelle affection/je suis captif de ta perfection/ la mort **seroit** un confort à ma plainte. /Et lors peut estre éprise de pitié, tu **pousserois** sur ma dépouille estiente, quelque soupir de tardive amitié.³

Le poète participe au développement du français, en assumant dans ses écrits la spécificité d'un système hypothétique français, à l'indicatif et à la forme en –rais. Il revendique cette différence non seulement par rapport au latin - qui ne connaît que le mode subjonctif dans l'hypothèse-, mais aussi face aux autres langues romanes toujours adeptes du subjonctif imparfait dans l'expression de l'hypothèse.

La forme en -rais prend alors progressivement le relais du mode subjonctif dans l'expression de l'hypothèse à l'écrit, affirmant ce faisant l'« actualisation de l'hypothèse »⁴, c'est-à-dire « la traduction du supposé en termes du posé »⁵. Aussi, partageons-nous entièrement l'avis de Gérard Moignet qui considère qu'« il n'y a aucun fait de parole plus révélateur de la révolution intervenue [dans le passage du latin au français] que l'expression de l'éventualité dans le mode indicatif »⁶.

Une autre spécificité du français préclassique est de pouvoir choisir d'accorder ses temps et ses modes suivant l'axe cinétique et la valeur modale de l'énoncé.

¹PALSGRAVE (John), *L'esclaircissement de la langue française*, *op.cit.*, p. 637.

²RONARD (Pierre de), *Les Amours*, *op.cit.*, version Garnier, CLXVI, p. 107.

³*Ibid.*, CLXIII, p. 105.

⁴MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, tome 2, *op.cit.*, p. 663.

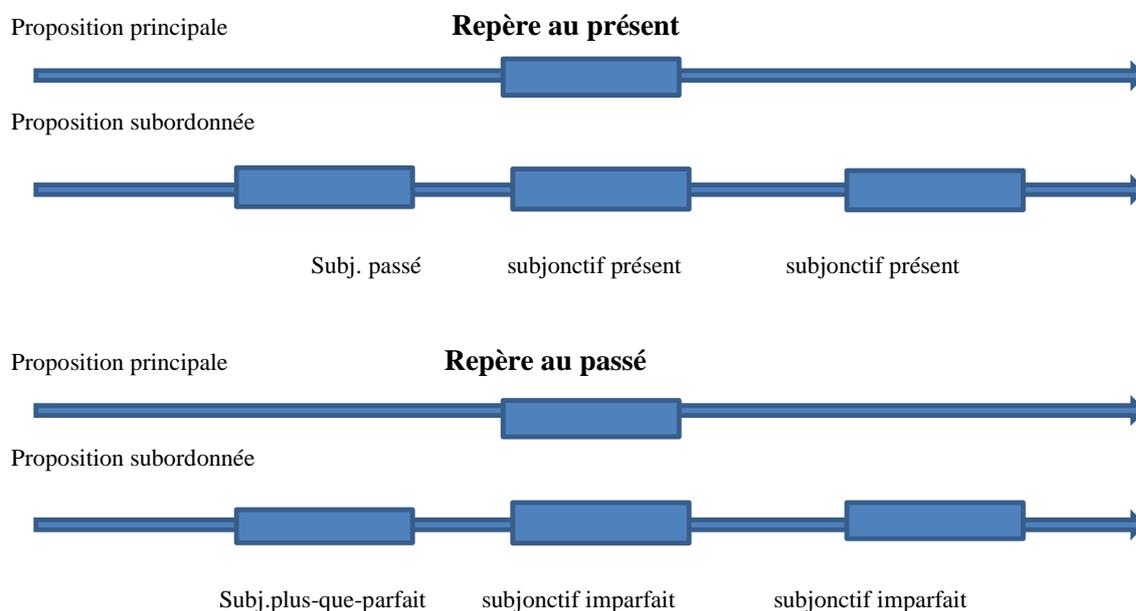
⁵*Ibid.*

⁶*Ibid.*

2.3. Une concordance ...

2.3.1. Cinétique

Le français a longtemps eu l'illusion d'obéir aux règles de la concordance des temps de la syntaxe latin rendue par ce schéma :



Or, malgré la netteté de ce schéma, le respect des règles de la concordance de facture latine connaît de nombreux écarts.

Le français préclassique ne suit pas scrupuleusement cette règle d'abord parce que le concept de concordance des temps n'existe pas encore. Il faudra attendre 1632 pour découvrir dans la *Grammaire française rapportée au langage du temps des règles de concordance* d'Antoine Oudin les premières tendances de la concordance des temps¹. Marcel Barral fait en outre remarquer qu'il ne trouve pas, même dans les textes de Vaugelas ou Ménage, de règles précises et impératives en matière de concordance². De fait, la règle de la concordance est

¹ BARRAL (Marcel), *L'Imparfait du subjonctif*, op.cit., p. 120. Voir ces règles en annexe 1.

² *Ibid.*, pp. 120-126.

officiellement intronisée seulement au XVIII^{ème} siècle, précisément en 1730, dans le traité de Pierre Restaut, *Principes Généraux et Raisonnés de la Grammaire Française*, dont voici un extrait :

D. N'y a-t-il point une règle générale pour savoir dans quel temps du Subjonctif on doit mettre un verbe ? :

R. Oui. Quand un Verbe qui précède la Conjonction est au Présent ou au Futur, & que l'on veut exprimer dans le Verbe suivant, une chose présente ou à venir, il faut mettre ce Verbe suivant au Présent du Subjonctif, comme dans ces phrases, *Les nouveaux Philosophes veulent que la couleur SOIT un sentiment de l'âme. Votre Maître exigera que vous AYEZ de meilleurs livres.*

Si le premier Verbe est à quelque temps passé, on mettra aussi le second à quelque temps passé du Subjonctif. On emploie plus communément en ce cas l'Imparfait du Subjonctif, que les autres tems. Exemples. *Je voulais que vous FUSSIEZ plus exact.*

Il n'a pas fallu que J'AIE ÉTÉ paresseux.

Je vous ai écrit, afin que vous EUSSIEZ de mes nouvelles.

Il avoit ordonné que tout FÛT prêt.

Je n'aurois pas cru qu'il EÛT ETE si savant.¹

Dans cette grammaire de Pierre Restaut, les règles sont longues et largement détaillées au cas par cas.² Les principes de cette grammaire rétablissent de manière superficielle et radicale³

¹ RESTAUT (Pierre), *Principes Généraux et Raisonnés de la Grammaire Française*, Paris, Lottin, 1730, pp. 92-93 ; BARRAL (Marcel), *L'Imparfait du subjonctif*, op.cit., pp. 124-126.

² On trouve à la page 232 des *Principes Généraux et Raisonnés de la Grammaire Française* la suite de la règle de la concordance des temps :

Quelles règles peut-on suivre pour savoir en quel temps du subjonctif on doit mettre un verbe ?

R.I- On met le verbe qui suit la conjonction au présent du subjonctif, quand il exprime une chose présente ou à venir, & alors le verbe qui précède la conjonction, ne peut être qu'au subjonctif ou au futur de l'indicatif.

En sorte qu'on peut établir, pour première règle, que quand le verbe qui est devant la conjonction, est au présent ou au futur, de l'indicatif, & qu'on ne veut pas exprimer dans le second verbe une chose passée, il faut mettre ce second verbe au présent du subjonctif, comme dans ces phrases : *les nouveaux philosophes VEULENT que la couleur SOIT un sentiment de l'âme. J'ATTENDRAI que la belle saison REVIENNE*, etc...

II- On se sert ordinairement de l'imparfait du subjonctif, pour marquer une chose présente ou à venir à l'égard d'un temps passé ou conditionnel, exprimé par le verbe qui précède la conjonction

Ainsi la seconde règle est que, quand le verbe qui précédé la conjonction, est quelqu'un des temps passés ou conditionnels, & qu'on ne veut pas désigner par le second verbe un passé plus éloigné que celui du premier, il faut mettre ce second verbe à l'imparfait du subjonctif, comme dans ces phrases : « *Les Egyptiens ne DOUTOIENT pas que certains animaux & certaines plantes ne FUSSENT des divinités. Caligula VOULUT que les Romains lui RENDISSENT des honneurs divins. Dieu A PERMIS que les infidèles PROFANASSENT les lieux saints. J'AVOIS EMPÊCHÉ qu'on ne vous INSULTÂT. JE SEROIS bien aise que vous me DONNASSIEZ de vos nouvelles. AURIEZ-VOUS VOULU que J'ACCUSASSE mon frère ?* etc...

III- On emploie le prétérit du subjonctif, quand on veut parler d'une chose passée & accomplie par rapport au temps du verbe qui précède la conjonction : & ce temps n'est ordinairement que le prétérit indéfini, ou le futur de l'indicatif, comme dans ces phrases : *JE DOUTE qu'aucun Philosophe AIT jamais bien CONNU l'origine des vents. IL A FALLU que J'AIE SOLLICITÉ tous mes Juges. JE N'ENTREPRENDRAI rien que JE N'AIE CONSULTÉ des personnes sages*, etc...

IV Le plus-que-parfait du subjonctif s'emploie aussi pour désigner une chose absolument passée et accomplie : mais ce n'est qu'après un verbe à l'imparfait, au prétérit, au plus-que-parfait de l'indicatif, ou à un des deux conditionnels, comme dans ces phrases : *JE NE SAVOIS pas que vous EUSSIEZ ÉTUDIÉ les mathématiques. Vous ne CRÛTES pas, ou vous n'AVEZ pas CRU qu'on vous EÛT TENDU un piège. Nous AVIONS IGNORÉ que le Roi vous EÛT ACCORDÉ cette grâce. Vous TROUVERIEZ mauvais, ou, vous AURIEZ TROUVÉ mauvais que nous EUSSIONS CONTREVENU à vos ordres.*

³BARRAL (Marcel), *L'Imparfait du subjonctif*, op.cit., p. 126.

l'usage systématique du subjonctif de concordance dans les textes. Cette manie du subjonctif de concordance ne dépassa pas néanmoins le siècle de Victor Hugo.

La deuxième raison pour laquelle les règles de concordance des temps sont difficilement applicables au français c'est que le subjonctif est un mode « amorphe » qui n'inscrit pas précisément l'énoncé dans la chronogénèse, rendant de ce fait le terme « de concordance des temps » impropre, voire paradoxal. L'indicatif et le subjonctif ne peuvent logiquement s'accorder d'un point de vue temporel puisqu'ils « donnent de la représentation du temps deux images différentes¹ ». Il est donc « vain »² de chercher à établir une quelconque correspondance entre les temps « actualisés et objectifs »³ de l'indicatif, et les temps « amorphes et indistincts »⁴ du subjonctif.

Marcel Barral⁵ propose cependant un système de concordance d'ordre cinétique, qui répond parfaitement au mécanisme de la langue française. À défaut de marquer le procès clairement dans le temps des époques, le subjonctif « qui n'est pas du vrai temps »⁶ « ne peut marquer qu'une orientation prospective ou rétrospective »⁷, suivant les directives de ce schéma⁸:

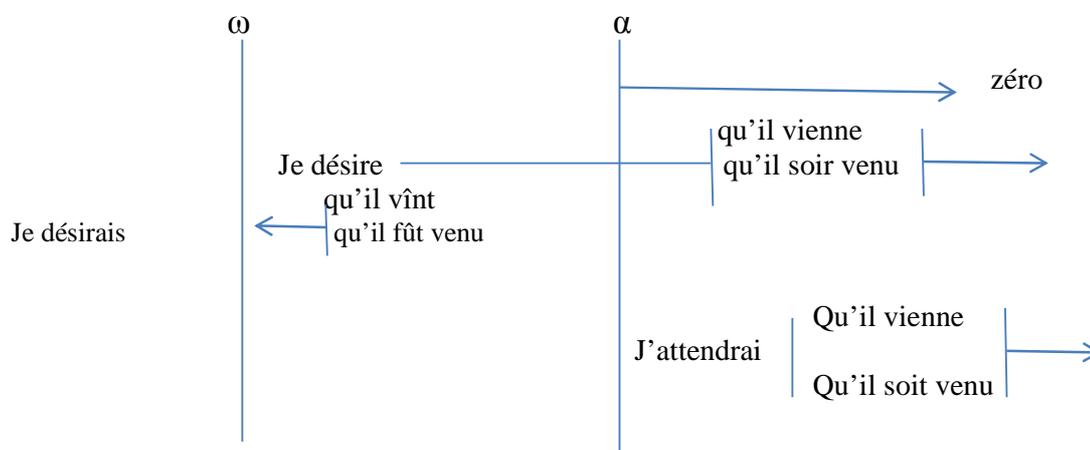


Figure 1 concordance prospective ou rétrospective

¹*Ibid.*, p. 148.

²*Ibid.*

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*

⁵*Ibid.*, pp. 148-161.

⁶*Ibid.*, p. 150.

⁷*Ibid.*

⁸ Le schéma est emprunté à Marcel Barral, *ibid.*, p. 151.

Dans ce tableau, ω marque la limite finale du passé ; α marque la limite finale de présent et zéro la limite du futur. Il met en exergue une notion de temps toute « relative », puisque « "vînt" marque un futur par rapport à « je désirais », comme "viene" le marque par rapport à "je désire" ; mais l'accord *obligatoire* se fait dans l'orientation temporelle : "vînt" comme "désirais" est emporté dans le sens retrospectif du passé ; "viene" comme "je désire" l'est dans le sens prospectif du futur. »¹.

Aussi, après un verbe principal au présent ou au futur :

❖ **le subjonctif présent** apparaît, car son cinétisme est tourné vers le présent ou le futur. La concordance des temps au présent du subjonctif est la plus fréquente et la moins marquée. Dans la citation : « Rodrigue, enfin le ciel permet **que je te voye !** »², le subjonctif présent « voye » met l'accent sur le soulagement imminent de Chimène lorsqu'elle retrouve Rodrigue. Le subjonctif présent montre donc que la vision et le souhait coïncident exactement, dans une parfaite simultanéité. Et c'est d'ailleurs pour ce motif que fréquemment au XVI^{ème} siècle le présent de vérité générale est employé dans ce type de complétive. Le procès de la subordonnée se fond alors parfaitement dans celui de la principale pour s'appliquer à toutes les époques, comme un proverbe : « Je suis content qu'on **appelle** folie / de nos esprit la sainte déité »³. Le flou temporel engendré par le mode subjonctif épouse ici parfaitement le caractère gnomique de cette maxime qui dit que l'écrivain est intrinsèquement habité, à l'image de Dieu, d'une folie créatrice.

❖ **Le passé du subjonctif** exprime une antériorité, d'aspect accompli, par rapport à un verbe au présent ⁴ :

- Je veux que Célidée **ait charmé** son courage.⁵
- Il n'y a lieu ou n'**aye laissé** quelque trofee.⁶

¹Ibid.

²CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte III, scène 6, p. 66.

³Des le berceau la Muse m'a laissé
Cest aiguillon dedans la fantaisie.

Je suis content qu'on **appelle** folie

De noz esprits la sainte deité. DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, à M. d'Avanson, p. 50.

⁴BARRAL (Marcel°), *L'Imparfait du subjonctif*, *op.cit.*, p. 155.

⁵CORNEILLE (Pierre), *La Galerie du Palais ou l'Amie rivale*, *op.cit.*, scène première, p. 305.

⁶LABÉ(Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours I, p. 50.

L'imparfait du subjonctif, « de cinétisme rétrospectif »,¹ est tourné vers le passé du locuteur, exprimant la simultanéité où l'avenir dans le passé :

- La justice requeroit que les Romains **eussent** raison de ce forfait.²
- Mais quoy que sa valeur t'ait conquise aujourd'huy, / il faudroit que je **fusse** ennemi de ta gloire, pour luy donner si-tost le prix de sa victoire.³
- « Maistre, il sembleroit que ne **feussiez** grandement saige de nous escrire ces balivernes et plaisantes mocquettes. »⁴
- S'il estoit besoin d'en ordonner, je seroy d'avis qu'en celle-là, comme en toute action de la vie, chascun en **rapportast** la regle à la forme de sa fortune.⁵
- Il ne leur a pas pleu [aux dieux] qu'en ma vieille saison/ je **sceusse** quel bien c'est vivre en sa maison [...] Il leur a pleu (hélas) qu'à ce bord étranger/Je **veisse** ma franchise en prison se changer.⁶

Dans le dernier extrait, les verbes *susse* et *visse* indiquent qu'au moment même où Du Bellay arrivait en Italie, les dieux décidèrent qu'il ne vieillirait pas, dans l'avenir, en son Anjou natal, immédiatement condamné par la volonté des dieux à demeurer en Italie.

❖ **Le plus-que-parfait** du subjonctif marque pour sa part l'antériorité accomplie par rapport à l'imparfait car : « le plus que parfait [est] la forme composée, accomplie [de l'imparfait] susceptible en tant que telle de marquer l'antériorité par rapport au temps simple »⁷. C'est le cas de l'occurrence « Je ne pensoi, tant novice j'étoi, / Qu'un home **eût senti** ce que je sentoi »⁸.

Aussi au XVI^{ème} siècle et au premier XVII^{ème} siècle, l'emploi des temps du subjonctif obéit « à des phénomènes très complexes, bien loin de la rigueur simpliste de la règle formulée dans les grammaires normatives »⁹ du XVII^{ème} siècle, et surtout du XVIII^{ème} siècle. En outre, le locuteur de la période préclassique « se servait alors sciemment des formes du subjonctif présent ou imparfait, non seulement pour établir une concordance des temps, [...] mais encore pour dégager en discours des valeurs modales. »¹⁰

¹ BARRAL (Marcel°), *L'Imparfait du subjonctif*, *op.cit.*, p. 156.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre premier, De l'utile et de l'honneste, p.796.

³ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte V, scène 7, p. 105.

⁴ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXXIV, p. 346.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre III, Nos affections s'empotent au-delà de nous, p. 19.

⁶ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 37, p. 105.

⁷ LEMAN-BOUIX (Danielle), *Grammaire du verbe français, des formes au sens*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 86.

⁸ RONSARD (Pierre de), *Les Amours*, *op.cit.*, version Garnier, CCXVI, p. 137.

⁹ BARRAL (Marcel), *L'Imparfait du subjonctif*, *op.cit.*, p. 119.

¹⁰ *Ibid.*, p. 120.

2.3.2. et modale

S'ajoute ainsi à la concordance cinétique, la concordance modale, employée dans l'expression du potentiel ou de l'irréel comme nous l'avons vu à la section sur les complétives et l'hypothèse¹, et dont rend compte le schéma suivant emprunté à Marcel Barral:

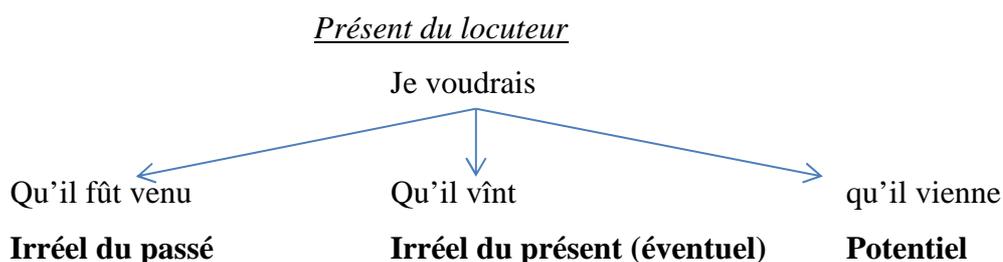


Figure 2 valeur modale de l'imparfait du subjonctif

Nous approfondirons dans la section suivante la valeur modale particulière au français préclassique : l'imparfait de l'éventuel.

L'Imparfait du subjonctif de l'hypothèse

Le locuteur emploie le subjonctif imparfait pour exprimer l'hypothèse à valeur d'éventuel, que le contexte soit présent ou passé. Il s'agit d'une réminiscence du subjonctif imparfait latin, propre à l'expression de la condition que de nombreuses langues romanes, à l'instar de l'italien, ont maintenu dans leur syntaxe. Gérard Moignet insiste sur cet usage préclassique et classique, expliquant que lorsque « une idée regardante d'hypothèse ou d'éventualité intervient entre une idée regardante interceptive au présent de l'indicatif et l'idée regardée, on emploie habituellement à l'époque classique le subjonctif II [l'imparfait] pour l'idée regardée. »² Les subjonctifs des exemples suivants, sont tous remplaçables par des formes en

–rais, temps utilisé en français moderne dans l'expression de l'irréel du présent :

¹ Voir pour les complétives à valeur potentielle 2.2.1.1.; pour la valeur d'irréel du passé 2.2.3.2.3.

² MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, tome 1, *op.cit.*, p. 129.

- Je ne **dis** pas si Jane estoit prise de moi/ Que bien tost n'**oublia**se et Marie et Cassandre.¹*Je ne dis pas que si Jane était éprise de moi que bientôt je n'oublierais et Marie et Cassandre.*
- Mais que lui contiez-vous qui pût l'importuner ?² *Qui pourrait l'importuner.*
- [Les divins flambeaux] Lui firent don quand ell'vint en ces places
De leurs presens plus beaux,
Affin que par ses yeus
Tout l'imparfait de ma jeunesse folle
Fust corrigé, et qu'elle **fust** l'idole
Pour m'avoier au mieus.³ *Qui pourrait corriger ma jeunesse folle et elle pourrait devenir mon idole.*
- [II] luy sembla bien, [...] qu'il n'y avoit dame en ce monde qui **sceut** refuser sa beauté et bonne grace.⁴ *Qui pourrait refuser sa beauté de bonne grâce.*
- Si j'avois des enfans males, je leur **desirasse** volontiers ma fortune.⁵ *Je leur désirerais volontiers ma fortune.*

Il suffit donc « d'une simple nuance d'éventualité pour amener un subjonctif II (imparfait). »⁶

L'emploi du subjonctif imparfait à valeur d'éventuel a reculé dès lors que les valeurs modales ont été oubliées par le locuteur.

Notre bilan sur la concordance est donc mitigé, car s'il n'y a pas de concordance des temps du subjonctif, il existe bel et bien une concordance cinétique et modale du mode *in fieri*.

La concordance modale du subjonctif est particulièrement importante : elle comporte le panel entier de nuances de l'hypothèse lorsque la forme en –rais n'inscrit le procès que dans la chronologie temporelle⁷. Aussi, nous concluons avec Brunot qu'il n'existe pas de « concordance des temps » puisque ce sont seulement « des grammairiens modernes [qui] ont imaginé une prétendue règle de la concordance », qui, ajoute-t-il, « n'a jamais été observée par les bons écrivains »⁸.

¹ RONSARD (Pierre de), *Amours, op.cit.*, CCXVI, *op.cit.*, version Garnier, p. 137.

² CORNEILLE (Pierre), *L'Illusion, op.cit.*, acte II, scène 7, p. 460.

³ RONSARD (Pierre de), *4^{ème} livre des Odes, op.cit.*, du jour natal de Cassandre, ode X, p. 362.

⁴ NAVARRE (Marguerite de) *L'Héptaméron, op.cit.*, 1^{ère} journée, 4^{ème} nouvelle, p. 37.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais, t. 2, op.cit., livre troisieme*, chapitre XIII, De l'exérence, p. 1100. Cette occurrence est aussi une imitation de l'ancienne forme de l'hypothèse à l'imparfait du subjonctif. Voir à ce propos FOURNIER (Nathalie), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 2002, p. 365.

⁶ MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, tome 1, *op.cit.*, p. 129.

⁷ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de Grammaire historique de la langue française, op.cit.*, p. 384.

⁸ *Ibid.*, p. 387.

Chose étonnante, et nous nous permettons ici d'ouvrir parenthèse, l'italien connaît la même désinvolture que le français avec la concordance « des temps », et déjà à la Renaissance, car le mode subjonctif est souvent considéré par nos voisins transalpins comme celui de l'écrit, et l'indicatif celui de l'oral. En dehors du tour hypothétique « *se fossi* + forme en *-rei* », les emplois prétendument conservateurs de l'italien en phrase complexe évoluent quasiment à la même manière du français. Seule différence, à l'écrit le français utilise habituellement les formes concurrentes du subjonctif dès le XVI^{ème} alors que l'italien le fait seulement au XIX^{ème} siècle¹, au moment précis où l'italien devient la langue officiellement parlée par tous les citoyens de la nation Italie au lieu des différents dialectes, du moins en théorie. Aussi, par une sorte de phénomène de décantation² l'italien parlé élimine les formes jugées inutiles, *di* « *un lusso superfluo* » 'd'un luxe superficiel', incommodes ou redondantes³.

Marcello Durante relève ainsi la synonymie exacte des phrases : « *io non so se tu sei (sia) malato / Partirò quando venga (viene, verrà) il bel tempo* »⁴ ' moi, je ne sais pas si toi tu es (*sois) malade / Je partirai quand *viene (vient/viendra) le beau temps'. L'emploi oral de l'indicatif contamina ensuite jusqu'à l'écriture. Par exemple, Manzoni maintint dans sa seconde édition des *Promessi Sposi* de 1840 des indicatifs n'obéissant absolument pas aux règles de la concordance des temps italienne. Il ne changea pas, par exemple, l'indicatif de l'interrogative indirecte suivante, alors qu'une interrogative indirecte est généralement conjuguée au subjonctif en italien : « *domandò alla serva se si poteva parlare al signor dottore*⁵ » 'je demandai à la servante si on pouvait parler à Monsieur le docteur' pour insister sur la ferme résolution du narrateur à rencontrer le médecin. Dante et Boccace préférèrent aussi, au mépris de l'usage courant, l'indicatif au subjonctif dans certaines interrogatives indirectes :

¹DURANTE (Marcello), *Dal latino all'italiano moderno, saggio di storia linguistica e culturale*, Bologna, Zanichelli, 1988, p. 272. Le XIX^{ème} siècle est ainsi le moment précis où l'italien considère l'obéissance aux règles de la concordance comme le propre du discours formel, et la préférence pour la forme en *-rei* et l'indicatif comme celui du langage informel. Pourquoi cette évolution tardive de l'italien, au XIX^{ème} siècle? Tout simplement parce que le subjonctif n'était pas encore réellement entré dans la sphère de l'oralité. Il n'était jusqu'alors quasiment pas parlé mais seulement écrit, car les dialectes régionaux, provinciaux et ceux des villages servaient seuls à la conversation quotidienne. On parlait le napolitain, le toscan, le piémontais, le vénitien, le romain, le lombard, le brescien, le camuno, l'incudinese, le vezzese, et bien d'autres dialectes encore. Mais au XIX^{ème} siècle, un événement majeur change l'Italie de simple « expression géographique », selon Metternich, en nation parlant une langue unique, l'italien, symbole de rassemblement et de communion du peuple italien. Nous avons connu en France une révolution identique bien avant, au moment de la signature l'ordonnance de Villers-Cotterêts en France.

²MOIGNET (Gérard), *Essai sur le Subjonctif en Latin postclassique et en Ancien Français*, tome 2, *op.cit.*, p. 651.

³DURANTE (Marcello), *Dal latino all'italiano moderno, saggio di storia linguistica e culturale*, *op.cit.*, p. 272.

⁴*Ibid.*, p. 272.

⁵MANZONI (Alessandro), *I Promessi sposi*, tomo primo, « edizione riveduta dall'autore », Milano, Guglielmini Redaelli, 1840. p. 51.

*Dimmi ove sono*¹ ‘dis-moi où je suis’
*Dimmi se io posso intorno al tuo amore ad operare alcuna cosa.*²
‘Dis-moi si je **peux** faire quelque chose pour gagner ton amour’

Dans le premier cas, Dante utilise l’indicatif pour mettre en lumière la résolution du locuteur à savoir précisément, au moment où il prend la parole, le lieu où il se trouve. Dans le second cas, l’indicatif de Boccace traduit la même aspiration à la précision temporelle. Le locuteur veut connaître l’instant le plus favorable et le moyen le plus sûr pour gagner le cœur de sa belle. Guerazzi fait de même lorsqu’il utilise un indicatif dans une complétive introduite par un verbe principal nié « *non sapeva che i cieli gli **destinavano** morte mille volte più miserabile*³ » ‘il ne savait pas que les cieux lui **destinaient** une mort mille fois plus misérable’. Le mode indicatif suggère ici l’impossible éviction de la destinée, et la mort assurée du malheureux héros. Même la construction « normale » de l’hypothèse en italien à savoir le tour *se fossi* (subjonctif imparfait) + *forme en -rei*, généralisée depuis le VIII^{ème} siècle⁴ connaît des exceptions et cède parfois la place au mode indicatif. Illustrant cette tendance, Machiavel remplace par exemple le subjonctif *fosse* par un plus-que-parfait de l’indicatif, à la manière du français: « *Braccio cercò di occupare il regno di Napoli, e se non era rotto e morto all’Aquila, gli riusciva*⁵ / ‘Braccio tâcha d’occuper le royaume de Naples, et s’il n’avait été brisé et s’il n’était mort à l’Aquila, il y serait parvenu’. Cet indicatif permet en effet de mettre en lumière, mieux que le subjonctif, la véracité des faits historiques relatés. Aussi, l’emploi de l’indicatif prend-il la place du subjonctif non seulement pour conférer un caractère oral au propos, mais encore pour illustrer son authenticité et mettre l’accent sur la temporalité. Le subjonctif est maintenu en revanche lorsque seul importe l’effet de l’énoncé sur le destinataire.

Marcel Barral va même plus loin, et nous le suivons sur ce terrain. Il pose l’hypothèse que ce serait justement la tentative de normalisation de la langue de l’âge classique, et du XVIII^{ème} siècle en particulier, qui serait à l’origine du déclin du mode subjonctif depuis près

¹ DANTE, *La Divina commedia* [1304-1321], Palermo, officio tipografico Lo Bianco, Inf.6. 82, 1858 p. 38.

² BOCCACCIO(Giovanni) [1349-1353], *Decameron*, Firenze, Filippo, e Iacopo Giunti, e fratelli, 1841, p.92.

³ GUERRAZZI (Francesco Domenico), *La Battaglia di Benevento: storia del secolo XIII*, tomo 4, Livorno, Presso Bertani, Antonelli e.c., 1827, p. 212.

⁴ ROHLFS (Gerhard), *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti, op.cit.*, volume « Sintassi e formazione delle parole », p. 143.

⁵ MACHIAVELLI (Niccolò), *Opere complete*, volume 1, Milano, Ernesto Oliva, 1850, p. 347.

de deux cent ans¹ – raisonnement qui se tient puisque la règle de la concordance des temps apparaît au XVIII^{ème} siècle, et qu’avant cette date les subjunctifs imparfait et plus-que-parfait n’étaient pas sortis d’usage. Faut-il alors rendre au mode subjunctif sa liberté d’antan pour le voir renaître?

Les différents traitements du subjunctif au sein des propositions ayant été étudiés, nous dirons à présent un mot sur la coordination des propositions à l’indicatif et au subjunctif.

2.3.3. Coordination modale

La langue préclassique, en l’absence de règle sur la jointure des propositions, admet la coordination et la juxtaposition de propositions à l’indicatif et au subjunctif dépendant d’un même verbe principal, même lorsqu’elles ne seront pas de même fonction ou de même nature. Ce qui importe alors est de savoir si le verbe appartient au monde du possible (appelant dans le cas un subjunctif), ou au monde du probable (appelant dans ce cas l’indicatif). C’est le cas par exemple de la proposition d’hypothèse « si le coup ne **rentre** » et de l’indépendante à valeur injonctive « qu’il **aille** au diable » de la phrase :

Mais en bon escient, comme le bras estant haussé pour frapper, il nous deult, si le coup ne **rencontre**, et qu’il **aille** au vent².

Le premier verbe est conjugué ici au présent de l’indicatif et le second au présent du subjunctif parce qu’il exprime un souhait. Cet emploi reste néanmoins assez rare, car il manque d’harmonie et suppose deux attitudes contradictoires de l’énonciateur qui assumerait d’abord un procès pour ne plus l’assumer ensuite, passant de l’actualité de l’indicatif à la virtualité du subjunctif. Tel est le cas de Bonaventure des Périers dans cet extrait où un « apprentis pensoit qu’il demandoit ce drap gris qui estoit resté du manteau et qu’il le voulust rendre à son compere le chaussetier »³. On déduit de l’emploi du subjunctif de la seconde complétive, que l’apprenti hésite, qu’il n’est pas disposé à rendre à son compère le morceau de drap gris qu’il préférerait garder.⁴ Le même commentaire est applicable aux occurrences :

¹ BARRAL (Marcel), *L’Imparfait du subjunctif*, *op.cit.*, p. 119 et p. 124.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, *op.cit.*, t.1, *op.cit.*, livre I, chapitre IV, comment l’âme descharge ses passions sur des objets faux, quand les vrais luy défailent, p. 22.

³ DES PERIERS (Bonaventure), t.1, *op.cit.*, nouvelle 16, p. 209.

⁴ Il peut s’agir aussi d’une forme de passé simple, comprenant un *s* analogique, voir section 1.2.8.2.

- Il seroit utile qu'on **passast** (*subjonctif*) par gageure la decision de nos disputes, (*juxtaposition*) qu'il y **eut** (*indicatif*) une marque materielle de nos pertes, affin que nous en **tinssions** (*subjonctif*) estat, et que mon valet me **peut** (*indicatif*) dire : Il vous costa, l'année passée, cent escus, à vingt fois, d'avoir esté ignorant et opiniastre¹.
- Il semble que la mort **n'ayt** point **deschargé** (*subjonctif*) le premier de sa foy donnee, et que le second en **estoit** (*indicatif*) quitte, mesmes sans mourir².
- Et n'estime que je t'**aye crevé** les yeus (*subjonctif*), mais que je t'**ay montré** (*indicatif*) que tu n'en (*indicatif*) aucun usage auparavant.³
- Et comme si **l'amour** (*l'indicatif*) faisoit naistre sa haine/ou qu'elle **mesurast** (*subjonctif*) ses plaisirs et ma peine, on voit paroistre ensemble, et croistre egalement, / Ma flame et ses froideurs, son aise et mon tourment.⁴

Signalons par ailleurs, que le français préclassique coordonne aussi le mode infinitif et le mode subjonctif, comme suit : « Vous estant reformé avant que d'**estre** (**infinitif**) en danse et que la matiere **fust** (**subjonctif**) en veuë⁵ ». Ce tour demeure cependant des plus rares.

En guise de conclusion, et au risque de nous répéter, nous retiendrons que le subjonctif apparaît en français préclassique à chaque fois que l'énoncé entre dans le monde des possibles, et par conséquent, qu'il tombe dans l'indicatif à chaque fois qu'il franchit le seuil du probable.

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre 3, chapitre VIII, de l'art de conferer, p. 924.

² *Ibid.*, chapitre VII, p. 30.

³ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 102

⁴ CORNEILLE (Pierre), *La Suivante*, *op.cit.*, acte III, scène 3, p. 423. Nous avons rétabli l'orthographe du français préclassique.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapite X, De mesnager sa volonté, p. 1019.

2.4. Passage systématique à l'indicatif dans le monde du probable

Les concessives à l'indicatif

Puisque les faits énoncés par le verbe des subordonnées concessives « appartiennent au présupposé des énoncés où elles s'insèrent, c'est-à-dire à l'ensemble des données déjà connues (ou censées être connues) au moment où commence l'énonciation »¹, ce degré d'actualisation mentale du procès peut conduire à l'usage du mode indicatif. C'est le cas lorsque le locuteur tient pour vraies les propositions de la concessive, au moment où il s'exprime². Dans l'occurrence suivante par exemple, le locuteur juge inexcusable et injuste le fait de souhaiter sa propre mort, sans la moindre hésitation :

Leur voulons nous oster l'occasion de souhaiter nostre mort (**combien que** nulle occasion d'un si horrible souhait **peut** estre ny juste ny excusable)³.

De la même manière, Le français préclassique autorise l'indicatif au sein de la concessive de type restrictif :

- Et continuerent de cette façon plusieurs jours, **encor que** cet artifice **fut** bien superflu.⁴
- Et nostre estoit-il à tres-bonnes enseignes, **encore que** son origine **fut** estrangere.⁵
- Car encor que ce **fut** une meschante action que celle qu'il commit contre la sage Isidore, si est-ce que ce n'est oint un subject de mettre la main sur son seigneur.⁶

ou tout simplement pour maintenir le rythme d'un récit au passé simple, comme dans cet extrait des *Essais*, des *Cent Nouvelles nouvelles* de Vigneulles ou de Marot:

¹SOUTET (Olivier), *La Concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^{ème} siècle*, dès origines au XVI^{ème} siècle, *op.cit.*, p. 12

²*Ibid.*

³ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre VIII, de l'affections des pères aux enfans, p. 389.

⁴ URFÉ (Honoré de), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 10, p. 400.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXIV, Divers evenemens de mesme conseil, p. 124.

⁶URFÉ (Honoré de), *L'Astrée*, t.2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 12, p. 538.

- **Combien que** depuis il advint tout diversement à cet autre¹.
- La pouvre femme, oyant ces propos, fuit bien esbahie, nonobstant que desja en **avoit ouy** parler².
- Et senglante tuerie tue[r]ie,
Incessamment tiroit l'artillerie,
Si roidement de toutes les deux pars
Que plusieurs sont occis, mors et espars.
Et **nonobstant que** maintz coups s'adresserent
En la bataille, où plusieurs gens tuerent.³
- Voire et combien, que maintenant je fisse
De mes troupeaux à nos dieux sacrifice,
Et **nonobstant que** force gras fourmage
Se fit toujours à notre ingrat village,
Pour tout cela, jamais jour de semaine
Ma main chez nous ne s'en retournait pleine⁴.
- Et tout incontinant après la messe dicte, la dame print ce maistre moinne par le bras et sans luy donner aultre espace, l'emmena pour disner, **jaçoit que** le pouvre moinne s'en desfendit bien, disant que premier il luy falloit aller veoir que son cheval faisoit⁵.

Bien que Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine émettent l'hypothèse que le tour *bien que* + *indicatif* soit une imitation de la concession à l'indicatif du latin⁶, le mode indicatif n'en exprime pas moins ici la certitude du locuteur sur son énoncé. En effet, lorsque Ronsard écrit « Ma Francine, mon cueur, qu'oublier je ne puis/ **Bien que** pour ton amour oublié je me suis⁷ », le *je suis* met en exergue l'oubli manifeste de sa personne depuis que le poète est amoureux. Il en va de même des extraits suivants :

- Il fut accompagné de douze seulement, / Mal nourry, mal vestu, sans biens aucunement/ (**Bien que** tout fut à luy de l'un et l'autre pole).⁸
- O l'heureux noeu, par qui j'y fu'lié, / **Bien que** souvent je plain, soupire et pleure !⁹
- Par ainsi le Compte d'Aiguemond, tenant son ame et volonté endebtée à sa promesse, **bien que** la puissance de l'effectuer ne fut as en ses mains¹⁰.

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XII, Apologie de Raimond Sebond, p. 442.

² VIGNEULLES (Philippe de), *Les Cent Nouvelles nouvelles*, *op.cit.*, nouvelle 95, p. 376,

³ MAROT (Jean), *Le Voyage de Venise*, *op.cit.*, p. 101.

⁴ MAROT (Clément), *L'Adolescence clémentine*, *op.cit.*, La première Églogue des Bucoliques de Virgile, p. 80.

⁵ VIGNEULLES (Philippe de), *Les Cent Nouvelles nouvelles*, *op.cit.*, nouvelle 16, p. 96.

⁶ LARDON (Sabine), THOMINE, (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 24 : « L'emploi de l'indicatif est conforme à la logique ainsi qu'à la syntaxe latine : bien que suit la construction des conjonctions *quamquam*, *etsi*, *tametsi* + indicatif. »

⁷ RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, p. 71 ; cité également par Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine dans la *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 242.

⁸ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, *Discours des misères de ce temps*, *op.cit.*, Response de P. Ronsard, gentilhomme Vandomois, aux injures et calomnies de je ne scay quels Predicans et Ministres de Genève, p. 136.

⁹ DU BELLAY (Joachim), *L'Olive*, *op.cit.*, p. 274.

¹⁰ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre VII, que l'intention juge nos actions, p. 30.

Relative au superlatif et à l'indicatif

Alors que le subjonctif motivé par le superlatif insiste sur « la qualité énoncée par le superlatif », « l'indicatif restreint l'ensemble des référents dénotés par l'antécédent »¹, comme c'est le cas de ces phrases :

- « Fait s'amie la plus belle qui **est** au monde, combien que possible **est** laide »²
- « Et, quant il vint en celle de ce gentil homme, fut traicté trop mieulx que en nul autre lieu, tant de confitures, de chantres, de musique, et de la plus belle femme que le Roy **avoit** pinct à son gré **veu** »³
- « [II] veid sortyr [...] la plus belle qu'il **estoit** possible de regarder. »⁴
- Elle est la plus belle de toutes celles que je **veis** jamais hormis ma chere Cleon⁵.

Dans le premier exemple cité, la femme est, sans commune mesure et sans moindre contredit, la femme la plus belle du monde. Aucune comparaison avec les autres dames ne semble alors nécessaire et le subjonctif devient ainsi inutile.

Complétive exprimant la crainte et de pensée, à l'indicatif

De même, lorsque le procès revêt une dimension affirmative, le mode généralement attendu est l'indicatif, même après un verbe de crainte ou marquant l'hésitation. Ainsi, l'indicatif prend la place du subjonctif à chaque fois que le locuteur confirme l'objet de ses craintes. Pour insister sur la réalité des faits énoncés, Montaigne et Rabelais utilisent par exemple ce type d'indicatif :

- Si je fusse nay d'une complexion plus déréglée, je **crains** qu'il fut allé piteusement de mon fait.⁶
- Je ne me ferois prier de vous les dire, n'estoit que **je crains** que vous m'avez en reputation d'une flateuse.⁷
- C'est qu'estans advertiz de nostre infirmité, nous feussions sur noz gardes, de **peur que** le semblable ne nous advient.⁸
- AMITAL.
Qu'il n'ait **peur que** jamais nous manquons de devoir.

¹ KAMPERS-MANHE (Brigitte), *L'opposition Subjonctif / indicatif dans les relatives*, op.cit., p. 232.

² LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, op.cit., Discours V, p. 95.

³ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, op.cit., 1^{ère} journée, 3^{ème} nouvelle, p. 722.

⁴ *Ibid.*, 4^{ème} journée, 32^{ème} nouvelle, p. 934.

⁵ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 1, op.cit., 1^{ère} partie, livre I, p. 481.

⁶ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t. 1, op.cit., livre second, chapitre XI, De la cruauté, p. 427.

⁷ TURNÈBE (Odet de), *Les Contens* [1584], Paris, S.T.F.M., 1993, scène 2, p. 51.

⁸ CALVIN (Jean), *Des scandales*, op.cit., II, p. 163.

LE PREVOST.

Il veut pour s'asseurer des hostages avoir.¹

▪ J'ay **peur que**, sans cela, j'ay l'ame si fragile que le laissant d'aguet j'eusse peu faire gille.²

▪ Je **crains** que c'est un traistre.³

Dans la même perspective, le temps futur apparaît dans l'expression d'un procès attesté et à venir :

▪ Vos paroles sont : " L'auteur est Denis de La Roche, lequel m'a pryé le vous envoyer secretement. Parquoy ne sçay comment devray user pour l'admonester car je **crains** qu'il se doubtera qu'il vient de vous.⁴

▪ J'ay grand **peur** que toute ceste entreprise sera semblable à la farce du pot au lait.⁵

▪ Je **crains** bien que quelqu'un plus viste et plus habile Dans le Poitou plaideur **cerchera** son azyle.⁶

▪ Mais à ce que je voy, sympatisant d'humeur, j' ay **peur** que tout à fait je deviendray rimeur.⁷

▪ Bien **crains**-je que nous aurons bien fort hasté sa declinaison et sa ruyne par nostre contagion, et que nous luy aurons bien cher vendu nos opinions et nos arts.⁸

▪ Je voudrois bien vous faire une demande. jamais, respondit Adamas, ce qui procede d'une si gratuite bergere, ne peut avoir ce nom. Mais je **crains que** je ne pourray peut-estre vous respondre assez bien.⁹

▪ Si nous rencontrons un juste juge, adjousta la bergere en sousriant, j'ay **peur** que vous me ferez plus de pitié que d'envie.¹⁰

▪ Si vous ne m'aymez qu'autant que j'auray de merite, j'ay **peur** que vostre amitié ne sera guiere grande.¹¹

▪ Je ne sçay ce qui en pourra arriver, mais j'ay grand **peur que** cette dame, de qui vous parlez, le possedera tellement tout, qu'elle n'en fera point de part à personne.¹²

parfois à la forme en –rais :

▪ D'esperer de ce costé la plus grand fame de vostre part, je **crains** que ce seroit errer.¹³

▪ Nous avons **crain**t que quelque étranger viendroit faire la conquête de l'île de Crète.¹⁴

▪ j' ay **peur** que ce seroit une espece d'ingratitude, si ma volonté y consentoit.¹⁵

¹ GARNIER (Robert), *Les Juifves*, *op.cit.*, acte III, p. 85.

² RÉGNIER (Mathurin), *Les Satires* [1609], Paris, F. Roches, 1930, satire 8, p. 69.

³ MONTAIGNE (Michel), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre V, Sur les vers de Virgile, p. 844.

⁴ CALVIN (Jean), *Lettres à Monsieur et Madame de Falais*, 1543-1554, *op.cit.*, lettre 25, p. 118.

⁵ RABELAIS (François), *Gargantua*, chapitre XXXIII, *op.cit.*, p. 300.

⁶ AUBIGNÉ (Théodore Agrippa d'), *Les Tragiques 2*, *op.cit.*, livre III, La chambre dorée, p. 178.

⁷ RÉGNIER (Mathurin), *Les Satires*, *op.cit.*, satire 2, p. 24.

⁸ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IV, Des coches, p. 909.

⁹ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 3, *op.cit.*, 3^{ème} partie, livre 5, p. 268.

¹⁰ *Ibid.*, livre 1, p. 49.

¹¹ *Ibid.*, livre 4, p. 183.

¹² *Ibid.*, livre 3, p. 154.

¹³ PASQUIER (Estienne), *Lettres familières*, *op.cit.*, p. 117.

¹⁴ FÉNELON, *Les Aventures de Télémaque* [1699], livre V, Paris, Hachette, 1920, p. 224.

¹⁵ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 4, *op.cit.*, 4^{ème} partie, livre 3, p. 134.

ou au passé simple :

Ils portoient leur peau bien soigneusement estirée et attachée au dessus, de **peur que** ce bout ne vit l'air.¹

Lorsque Montaigne écrit par exemple :

- Bien **crains**-je que nous aurons bien fort hasté sa declinaison et sa ruyne (au nouveau monde) par nostre contagion.²
- J'ay **peur** que nous avons les yeux plus grands que le ventre.³

Les indicatifs *aurons hasté* et *avons* traduisent la certitude absolue d'un auteur qui, sans recourir à de vaines précautions oratoires, dénonce la contagion au nouveau monde des maux qui affectent l'Europe et l'avidité de la nature humaine, jamais satisfaite de sa condition. Il en est de même dans cet extrait de Rabelais: « J'ai grand peur que toute cette entreprise **sera** semblable à la farce du pot au lait »⁴ où le choix du futur de l'indicatif marque une ferme conviction en l'échec à venir de « l'entreprise ». Suivent d'autres exemples qui illustrent cette perméabilité modale, épousant la conviction ou au contraire le doute de l'énonciateur :

- Si je fusse nay d'une complexion plus déreglée, je crains qu'il **fut allé** piteusement de mon faict.⁵
- Il faut que nous le **parlons** preierement à nous et que nous le **facions** sonner au dedans à nos oreilles, avant que de l'envoyer aux estrangeres.⁶
- Elles ordonnent que les yeux **seront rendus** à Cupidon, et la bande otée.⁷

Brunot Ferdinand propose une autre explication possible à l'apparition de l'indicatif après les verbes de crainte. D'après lui, son origine remonterait à l'ancien français où le souhait qu'une chose n'arrive pas était si marqué qu'il en actualisait le procès, supprimant ainsi le doute et l'attente inhérents au mode subjonctif. Cet indicatif médiéval disparaît au premier tiers du XVII^{ème} siècle⁸. Il serait jugé incorrect de nos jours, car nous n'employons aujourd'hui que le subjonctif à la suite d'un verbe de crainte. Nous en concluons que les verbes de crainte sont souvent virtualisants et parfois actualisants, cette double appartenance

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XII, Apologie de Raimond Sebond, p. 574.

² *Ibid.*, t. 2, livre troisieme, chapitre IV, Des coches, p. 909.

³ *Ibid.*, t.1, chapitre XXXI, Des cannibales, p. 203.

⁴ RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre XXXIII, p. 300.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livres second, chapitre XI, De la cruauté, p. 427.

⁶ *Ibid.*, chapitre XII, Apologie de Raimond Sebond, p. 459.

⁷ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 79.

⁸ BRUNOT (Ferdinand), *La Pensée et la langue*, *op.cit.*, p. 546.

renvoyant à l'une ou l'autre qualification selon que l'énonciateur actualise ou non l'énoncé. Cette règle s'applique aussi aux verbes d'opinion et de pensée.

Dans cet extrait des *Essais* « Je **pense** que le fondement de cette invention est appuyé sur la considération de l'effort de la conscience »¹, le verbe *penser* marque la conviction du locuteur traduite en ces termes : *je sais que le fondement de cette invention est appuyée sur la considération de l'effort de la conscience. Penser* peut dans ce cas être considéré comme une forme de politesse modalisant l'affirmation « je sais » qui manquerait de modestie. Le procès est une affirmation, dotée d'une connotation gnomique assimilable à un proverbe du type : « *nulle invention n'est possible sans le travail de la conscience* ». Une constatation identique peut être tirée à la lecture de cet extrait de *Gargantua* « je pense que plusieurs sont aujourd'hui empereurs »² dont le sens ne laisse aucune place au doute, cette phrase étant assimilable à l'affirmation : « *je sais que plusieurs sont aujourd'hui empereurs* ». Les vers suivants de Ronsard en réponse « aux injures & calomnies de je ne sçay quel Predicans & Ministres de Geneve », nous semblent encore plus significatifs :

Je retourne sur toy le mesme fait du crime
Tu **penses** que c'est moy, je pense que c'est toy !
Et qui fait ce discord ? nostre diverse foy.
Tu penses dire vray, je pense aussi le dire³.

La riposte de Ronsard tient en l'affirmation claire et nette, mise en lumière par l'usage de nombreux indicatifs, de la vérité incarnée par sa foi catholique, comme le Ministre de Genève est convaincu du bien-fondé de la religion réformée. L'indicatif établit pour ainsi dire un constat dépourvu de toute équivoque d'une réalité jugée objective, voire définitive. Par extension, lorsque le poète écrit : « Il me semble que je te **vois** murmurer des charmes sur moi/ Tant que d'effroi le poile me dresse⁴ », le verbe *sembler* ne vise aucunement à remettre en question l'énoncé, mais seulement à atténuer, par l'indicatif, l'effet d'une malédiction qui le terrorise. La même règle est applicable aux occurrences :

- Et me semble, ma dame, que vous ne **debvez** à luy ne à aultre faire semblant du cas qui vous est advenu.⁵
- Il semble que nous n'**avons** autre mire de la verité et de la raison que l'exemple et l'idée des opinions et usances du païs où nous sommes.⁶

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre V, de la conscience, p. 369.

² RABELAIS (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre I, p. 20.

³ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, *Discours des misères de ce temps*, *op.cit.*, p. 149.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Troisième livre des odes*, *op.cit.*, VIII, p. 263.

⁵ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 4^{ème} nouvelle, p. 732.

⁶ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XXXI, Des cannibales, *op.cit.*, p. 205.

- Je croy que vous m'**aimez**, n'attendez rien de plus.¹
- Caliste, pour aimer, je pense que je **meurs**.²
- Mais je n'y ay point veu encores si grand'chose/Que ceste Marguerite, où semble que les cieux/Pour effacer l'honneur de tous les siecles vieux /De leurs plus beaux presens **ont** l'excellence **enclose**.³
- De s'amuser à soy, il leur semble que c'**est** se plaire en soy.⁴
- Il m'**est** avis que je sen les alarmes.⁵

Avec les verbes d'opinion, l'option de l'indicatif ou du subjonctif permet ainsi de juger du caractère plausible ou non de l'idée avancée, et ce faisant de déterminer le jugement du locuteur sur son énoncé.

Finale et consécutive à l'indicatif

De même, le subjonctif s'efface à l'intérieur de la conséquence, au bénéfice de l'indicatif lorsque l'énonciateur assume son énoncé :

- Nous sommes accablés d'ignorance si forte/, et liés d'un sommeil si paresseux, **de sorte/ Que** nostre esprit ne sent le malheur qui nous poingt.⁶
- Cliton la vit pasmer, et se brouilla de **sorte/Que** la voyant si pasle il la creut estre morte.⁷
- [...] Il tire les vers du nez à la nourrice de Clarice [...] ce qui le porte à quitter le parti de ce perfide : de **sorte que** ramenant Clarice à Philiste, il obtient de lui en récompense sa sœur Doris.⁸
- L'œil, et la main, et le crin délié, /Qui m'ont **si** fort, bruslé, serré, lié/ **Qu'**ars, prins, lassé, par eux fault que je meure.⁹
- Ma gloire et mon amour ont tout deux **tant** d'appas/**que** je meurs s'il s'achève, et ne s'achève pas.¹⁰
- Et d'autant qu'il veoit l'amour du Roy faillye en vous, la sienne croist et augmente **de telle sorte que**, si vous l'avez pour agreable, vous serez recompensée de toutes vos pertes.¹¹
- Sa femme [...] en fait ung fort grand deuil, dont elle fut reconforté par le Roy, [...] **de sorte qu'**elle fut non seulement consolée, mais comptante de l'absence de son mary.¹²

¹CORNEILLE (Pierre), *La Suivante*, *op.cit.*, acte II, scène 9, p. 411 Nous avons rétabli l'orthographe du français préclassique.

² RONSARD (Pierre de), *Le Second livre des amours*, *op.cit.*, 1^{ère} partie, LXXXVIII, p. 114.

³ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 181, p. 257.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre VI, *de l'exercitation*, p. 379.

⁵ LABÉ (Louise), *Œuvres*, *Élégies op.cit.*, élégie I, p. 108.

⁶ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, *Discours des misères de ce temps*, *op.cit.*, Discours à la royne, p. 23.

⁷ CORNEILLE (Pierre), *Mélite ou les Fausses lettres*, *op.cit.*, acte V, scène 2, p. 76. Nous avons rétabli l'orthographe du français préclassique.

⁸ CORNEILLE (Pierre), *La Veuve*, *Argument*, *op.cit.*, p. 394.

⁹ RONSARD (Pierre de), *Les Amours*, *op.cit.*, version Garnier, XVII, p. 13.

¹⁰ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte I, scène 3, p. 15.

¹¹ NAVARRE (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 3^{ème} nouvelle, p. 724.

¹² *Ibid.*, p. 722.

De la même manière, les finales passent au mode indicatif lorsque le locuteur n'a aucun doute sur la réalisation du procès énoncé :

- Car mon dessein étoit de luy faire croire que Lindamor au sortir du combat s'estoit trouvé tellement blessé, qu'il en estoit mort, **afin que** la pitié obtint sur ceste ame glorieuse, ce que ny l'affection ny les services avoient peu¹.
- Mais **afin que** le seul Caton peut fournir à tout exemple de vertu, il semble que son bon destin luy fit avoir mal en la main².

Notons que les finales à l'indicatif sont rares.

Les temporelles

Dans le cadre de ce face à face subjonctif-indicatif, les subordonnées conjonctives de temps se satisfont en général du mode indicatif à cause de cette faculté qu'elles ont à traduire un constat temporellement daté.

- Mais ce qu'il a commencé n'a pas esté accompli, **jusqu'à ce que** le Fils de Dieu, estant levé en la majesté de son empire, a donné un cours plus libre et plus grand avancement à ses Apostres.³
- Ils sont agitez en leurs fascheries, voire quasi jusqu'à défailir en eux-mesmes, **jusqu'à ce que** la foy leur subvient au besoin.⁴
- criants mercy, et se jettans à ses pieds, **jusqu'à ce que** passant tousjours outre dans la ville, il apperceut trois gentils-hommes François.⁵
- Ce qui a si longtemps, de prudence assidue,
Leur Audace Guerriere, en armes retenue,
Pour ne precipiter une temerité :
Jusqu'à ce que leur zelle antique loyauté,
Ne peut impatient, endurer à sa veue,
Les desolations de la France perdue.⁶

Il découle de ce qui précède que le mode subjonctif n'est soumis à aucune contrainte grammaticale à l'intérieur des subordonnées.

Au terme de notre étude du subjonctif au coeur des subordonnées et des phrases simples en français préclassique, nous ne pouvons qu'admirer la latitude modale laissée aux écrivains

¹URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre 9, p. 353.

² MONTAIGNE (Michel de), t. 1, *op.cit.*, livre second, chapitre XIII, De juger de la mort d'autry, p. 610.

³ CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne*, *op.cit.*, livre second, chapitre IX, p. 194.

⁴ *Ibid*, chapitre XX, p. 341.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre premier, par divers moyens on arrive à pareille fin, p. 7.

⁶ PAPON (Loys), *Pastorelle, sur la victoire obtenue contre les Alemands, Reytres, Lansquenets, Souysses et François rebelles à Dieu et au Roy treschretien l'an 1587* [1588], St Etienne, Centre d'études foréziennes, 1976, acte III, scène 1, p. 91.

de ce temps, et remarquable surtout au cœur de la phrase complexe. Elle « s'expliquera, dit Nathalie Fournier, en termes énonciatifs, comme le choix du locuteur de valider ou de non valider son énoncé »¹.

Aussi, le locuteur de la période préclassique n'obéit à aucune règle précise, pas même aux honorables règles de la syntaxe latine. Il n'utilise en définitive le mode subjonctif que lorsqu'il ne désire pas engager sa parole personnelle ou qu'il refuse d'assumer le procès, sauf dans le système hypothétique de l'irréel du passé conjugué au double subjonctif plus-que-parfait de manière presque mécanique. *A contrario*, les auteurs ont eu recours au mode indicatif à chaque fois qu'il leur semblait plus à même d'éclairer une situation neutre ou insuffisamment marquée. Les paradigmes du subjonctif offrent cependant un point commun, et non des moindres, leur nature poétique.

¹ FOURNIER (Nathalie), *Grammaire du français classique*, *op.cit.*, pp. 331-373. Voir aussi LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p.238.

2.5. Poétique du signifié subjonctif

Du Bellay ne reconnaît pas de norme au style, c'est pourquoi il affirme : « Je ne saurais bailler certaines règle. Parquoi je renvoye tout au jugement de ton oreille¹ » rejoignant en cela l'opinion de Fabri trente ans plus tôt lorsqu'il disait : « C'est aultre chose de parler intelligiblement ou de parler elegantement, car en parlant intelliblement, il peult y avoir des vices, mais en parlant elegantement, il n'y en doit point avoir »². Aussi les poètes préfèrent-ils la beauté du dit, à son exactitude grammaticale, et le recours au subjonctif participe souvent à la dimension ironique et lyrique du discours.

2.5.1. Subjonctif et ironie

Le subjonctif dans ses tours ironiques, est porteur d'une insidieuse « économie »³ en ce qu'il exprime, en peu de mots et sans trivialité, la pensée critique ou dénigrante du locuteur, au moyen de l'implicite, à travers la comparaison au subjonctif, le subjonctif présent à valeur prospective et l'interrogation au subjonctif.

2.5.1.1. Un subjonctif de distanciation

Le subjonctif à valeur d'ironie ne s'occupe plus des domaines traditionnels de l'opposition modale du français préclassique, à savoir l'incertitude du subjonctif *versus* la certitude de l'indicatif. Le subjonctif présente en effet une palette importante et variée de couleurs et de nuances, inconnues du mode indicatif, car il permet la « coprésence de deux ou plus énonciateurs »⁴ générant de ce fait « un phénomène de polyphonie énonciative »⁵ dont l'ironie découle. L'ironie est donc un habile procédé pour déguiser le sens réel d'une affirmation. Lorsque Louise Labé avoue par exemple: « Je ne dy pas qu'elle ne **soit** plus belle

¹ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, livre premier, *op.cit.*, p. 148.

² FABRI (Pierre), *Le grant et vray art de pleine rhétorique* [1521], Genève, Slatkine Reprints, 1969, I, p. 22.

³ BONNARD (Henri), *Les trois logiques de la grammaire française*, *op.cit.*, p. 79.

⁴SOUTET (Olivier), *Le Subjonctif en français*, *op.cit.*, p. 139.

⁵*Ibid.*

/ Mais que jamais femme ne t'aymera / Ne plus moy d'honneur te portera »¹ notre amante délaissée emploie le mode subjonctif pour ne pas reconnaître la beauté de sa rivale. Le même procédé est à l'œuvre dans les occurrences :

- Si tu crois que je **veuille** encor m'en souvenir. ²
- Je vous demande donq', vous autres, qui ne vous employez qu'aux Translations, si ces tant fameux Auteurs **se fussent amusez** à traduyre, **eussent-ils élevé** leur Langue à l'excellence et hauteur où nous la voyons maintenant ?³
- « Ne permets point que de Mort **face** espreuve. »⁴
- « je ne puis pas concevoir qu'ils **soient** plantez si long temps en mesme courage. »⁵

Notons que la négation qui émaille les deux derniers extraits précités, « ne permet » et « ne puis concevoir », ajoute à la distanciation de l'énonciation propre au discours ironique. Ferdinand Brunot fait remarquer qu'on utilise aussi le subjonctif après les locutions *il n'y a que, il n'y a guère, il est impossible que* et après les verbes *ignorer* et *éviter*⁶ pour éloigner de l'accomplissement du procès. Évoquons un autre exemple plus explicite encore en ce domaine. Rabelais inaugure son roman *Gargantua* par une apologie des origines, en prenant son propre exemple :

Et, pour vous donner à entendre de moy qui parle, je cuyde que **soye descendu** de quelque riche roy ou prince au temps jadis; car oncques ne veistes homme qui eust plus grande affection d'estre roy et riche que moy.⁷

Le subjonctif *soye descendu* met en exergue l'opposition entre le propos et sa réalité tout en soulignant son absurdité. Le narrateur établit en effet un lien entre le sentiment et l'origine, la phrase de Rabelais correspondant au syllogisme douteux : « *je n'ai jamais vu personne qui aimerait autant que moi être un riche roi, donc je descends d'une riche lignée de roi* ». La dimension ironique du subjonctif est aussi rendue par cet extrait de *Pantagruel*, cité par Georges Gougenheim⁸ : « Messieurs, je croy que vous vous **soyez fait** mal »⁹. Panurge se moque ici des chevaliers ennemis des Dipsodes chutant sous ses yeux avec leurs quarante chevaux, après avoir glissé sur la vase avant même d'avoir livré bataille. Les faits

¹ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Élégies, *op.cit.*, élégie II, p. 113.

² CORNEILLE (Pierre), *Clitandre ou l'Innocence délivrée*, *op.cit.*, acte V, scène 5, p. 172.

³ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, livre premier, *op.cit.*, p. 92

⁴ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Élégies, *op.cit.*, élégie III, p. 118.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 812

⁶ BRUNOT (Ferdinand), *La Pensée et la langue*, *op.cit.*, p. 523.

⁷ HUCHON (Mireille), *Le français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 113 ; Rabelais (François), *Gargantua*, *op.cit.*, chapitre I, p. 21.

⁸ GOUGENHEIM (Georges), *Grammaire de la langue française du XVI^{ème} siècle*, *op.cit.*, « le subjonctif marque une nuance de doute et d'ironie », p. 131. RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXV, p. 262.

⁹ RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XXV, p. 262.

impliquent évidemment que les dits chevaliers aient souffert de leur chute. La forme neutre et non ironique aurait en effet commandé qu'on fît usage de l'indicatif pour s'enquérir de la santé de ces malheureux chevaliers sous la forme : « Je pense que vous vous êtes fait mal » ou bien « Vous êtes-vous fait mal ? ». Or Panurge s'amuse du ridicule de la situation, et s'il les interroge, c'est dans le seul but de narguer des chevaliers dont l'état de santé ne lui importe pas véritablement.

De même les subordinées conjonctives compléments circonstanciels de comparaison au subjonctif cessent parfois d'exprimer une identité « *Identität* » et la réalisation d'un objectif « *ein objectiv realisiert* »¹ pour traduire la contradiction entre l'énoncé et la pensée du locuteur, trahi par le mode subjonctif.

2.5.1.2. Ironie et comparaison au subjonctif

Les subordinées conjonctives de comparaison sont habituellement introduites par la conjonction de subordination *comme* ou par la locution *comme si* - en vertu d'un latinisme qui est en fait une erreur d'étymologie faisant « remonter *comme* à *cum* alors que la conjonction est issue de *quomodo* »². Lorsque le mode subjonctif apparaît, il traduit un décalage avec la réalité du propos, impliquant de ce fait une dimension ironique du propos que le destinataire est appelé à décrypter. Quand le locuteur n'assume pas un propos qu'il rejette ou qu'il le tourne en dérision, cette situation ouvre la voie au mode subjonctif, comme dans les citations suivantes :

- Recueillant de cet Orateur, et de ce Poète ores un Nom, ores un Verbe ; ores un Vers, et ores une Sentence : **comme si en la façon qu'on rebatist un vieil Edifice**, ilz s'attendoit rendre par ces pierres ramassées à la ruynée Fabrique de ces Langues sa premiere grandeur³.
- Et così, /Et d'un son Servitor' contrefaire l'honneste, / Et **comme si lon eust sa part en la conqueste**.⁴
- En fin (dit Galathée) c'est un honneste homme **comme que vous le puissiez qualifier**. Tout y estoit en desordre et en tumulte : jusques à ce que, par oraisons et sacrifices, ils eussent appaisé...⁵.
- On voyait les habitans sortir de leurs maisons, comme à l'alarme, et se charger, blesser et entretuer les uns les autres, comme **si fussent ennemis** qui vinsent à occuper leur ville¹.

¹ WUNDERLI (Peter), *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen*, op.cit., p. 539.

² REGGIANI (Christelle), *Initiation à la rhétorique*, Hachette supérieur, Paris, 2001, p. 84.

³ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence et illustration de la langue françoise*, op.cit., p. 112.

⁴ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, op.cit., 86, p. 158.

⁵ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t.1, op.cit., première partie, livre II, p. 39.

La première occurrence nous apprend que le locuteur estime ridicule d'écrire comme on rebâtirait un vieux bâtiment, à savoir au moyen de vieux procédés. La deuxième citation soutient qu'il est tout aussi risible de prétendre à la gloire d'un ouvrage auquel on n'a guère pris part. Le troisième exemple suggère implicitement la malhonnêteté du personnage, alors que le dernier décrit cyniquement la façon dont les habitants de la ville dont il est question en arrivent à devenir leurs propres ennemis.

Et de même, lorsque le subjonctif présent à valeur prospective se substitue au caractère non marqué et précis du futur de l'indicatif, le destinataire est invité à prendre garde au sens apparent de l'énoncé.

2.5.1.3. Ironie et subjonctif présent prospectif

Comme le subjonctif présent a cinématiquement un sens prospectif, bien que limité par le mur temporel de l'indicatif seul apte à actualiser le temps des époques, une « analogie avec le futur, qui est aussi du temps en devenir »² est possible. Lorsque le subjonctif présent remplace le futur de l'indicatif, il met en lumière le caractère potentiel du procès attendu et /ou sa mise à distance, pour mieux en rire. Sous la plume de Labé Jupiter demande ainsi à Cupidon d'un ton hypocoristique : « Que dis tu petit mignon ? Tant que ton différent **soit terminé**, nous n'aurons plaisir de toy. Mais ou est ta mere? »³ dans le sens de « *tant que ton différent ne sera terminé* ». Le subjonctif permet ici de mettre à distance « le différent » de Cupidon et Folie, jugé léger par Jupiter, et ainsi de l'atténuer comme on atténue le chagrin d'un enfant, puérilisme explicitement formulé par Jupiter qui qualifie Cupidon de « petit mignon », et lui demande sans le moindre égard à sa divinité, et comme à un jeune mortel: « Mais ou est ta mère ? ». Le tour au subjonctif « espérons qu'il vienne » indique ainsi qu'on espère que la personne viendra sans en préciser le moment (maintenant ? dans un avenir proche ou lointain ?) parce que justement, la personne dont il est question nous a habitués à ne pas venir, ce qui serait glosable comme suit : *espérons qu'il vienne, parce que généralement il dit qu'il vient et ne vient finalement pas.*

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XVIII, De la peur, p. 77.

² GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe*, *op.cit.*, p. 72 ; cité par BARRAL (Marcel), *L'Imparfait du subjonctif*, *op.cit.*, pp. 152-153.

³ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours IV, p. 62.

En revanche, lorsque l'énonciateur ne désire pas attribuer une quelconque coloration ironique à son procès, il use du futur de l'indicatif car il n'indique que le temps du procès, et rien d'autre. L'occurrence « espérons qu'il viendra », inscrit le vœu exprimé dans un cadre temporel, défini dans l'avenir. Les deux paradigmes du subjonctif présent et du futur de l'indicatif ne sont ainsi nullement interchangeables sans risque d'altérer le sens précis de l'une ou l'autre proposition. L'interrogation au subjonctif peut de même sous-entendre une interprétation de l'énoncé différente de sa signification apparente.

2.5.1.4. Ironie et interrogative au subjonctif

En français préclassique, les interrogatives directes se conjuguent au mode subjonctif dans trois cas : si l'interrogation est basée sur un doute réel, si elle comporte une dimension ironique ou si elle est d'essence particulièrement lyrique. Les interrogatives conjuguées au mode indicatif expriment en revanche un procès non marqué, traduisant un questionnement dont les présupposés, malgré le tour interrogatif, appartiennent au monde du probable. Pour illustrer notre propos, nous emprunterons un exemple à Olivier Soutet et à Louis Lalaire¹ qui nous paraît des plus évidents. Lorsque le prêtre utilise l'indicatif en demandant au parrain de l'enfant qu'on baptise : « Croyez-vous que le Christ **est** ressuscité des morts ? » il va de soi pour lui et pour le fidèle que Jésus est ressuscité. Il utilise donc le mode indicatif, à la manière de l'affirmation caustique contenue dans l'interrogative indirecte de François Garasse :

Il ne se faut point mettre en peine de sçavoir si le corps de J C **est** au sacrement, ou avec, ou dedans, ou dessous, ou dehors, ou métaphoriquement ou figurativement, ou reellement, ou tropiquement.²

Un subjonctif mis dans le contexte à la place de l'indicatif contredirait la thèse implicite du fervent catholique François Garasse, fermement convaincu de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et vilipendant la propension qu'auraient les protestants à s'interroger

¹SOUTET (Olivier), *Le subjonctif en français*, op.cit., p. 81 ; exemple emprunté à Louis Lalaire in *La variation modale dans les subordinées à temps fini du français moderne*, op.cit., pp. 251-252. « A un catéchumène qui fait sa profession de foi on demandera 1.41. Croyez-vous que le Christ est ressuscité d'entre les morts ? Et non : soit ressuscité d'entre les morts, parce que le dogme de la religion chrétienne dit que *le Christ est ressuscité d'entre les morts*. A l'inverse, on dira : 1.42. Pensez-vous que cette heure puisse vous convenir ? Parce qu'il sied d'employer un subjonctif pour poser *que* P comme potentiel, pour laisser à l'interlocuteur le choix de sa réponse, pour ne pas peser sur son libre arbitre ». Louis Lalaire développe ce point dans sa note de bas de page n°8.

²GARASSE (François), *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, livre 3, section 14, Paris, éditeur S. Chappellet, 1623, p. 289.

sur la question, tendance dont l'absurdité est traduite par la succession des formes adverbiales *metaphoriquement, figurativement, dessous, dehors*. De l'autre bord de la pensée théologique, Calvin retourne contre elle-même et raille l'argumentation catholique attribuant l'élection papale à l'ordre naturel, comme les abeilles choisissent leur reine, usant à cette fin d'une interrogation au subjonctif. Ardent contestataire de l'Eglise catholique, Calvin assimile les cardinaux électeurs à des insectes, et ricane, voulant faire mouche, par ce contre-argument:

Je reçois volontiers ces exemples; je demande si toutes les mouches à miel qui sont au monde **s'amassent** en un lieu pour élire un Roy.¹

Le paradigme de l'interrogative indirecte *s'amassent*, conjugué au subjonctif alors que rien n'y force le locuteur en langue française, montre que ce dernier ne pense pas ce qu'il dit, mais au contraire qu'il reconnaîtrait la légitimité du pape si tous les chrétiens de la terre le choisissaient, ce qui n'est ni le cas ni humainement possible.

Dans la même perspective peut-on opposer cette question de Folie « Combien pensez-vous qu'elle **ait** de fois remué le cerveau de Chrysippe ? »², accessible grâce au subjonctif à toute réponse sans exclusive.

Ne perdons pas de vue par ailleurs que l'interrogation directe³, qu'elle soit totale ou partielle,⁴ est traditionnellement un des ressorts majeurs de la rhétorique, surtout lorsqu'elle présente son affirmation sous la forme d'une question à la réponse évidente. Il s'agit là d'un procédé rhétorique efficace qui fait participer l'auditoire directement au discours. Impliqué personnellement, l'auditoire est alors davantage concerné et perméable à l'influence de type affectif suscitée par le discours. Aussi, l'interrogation oratoire impose, en l'apportant d'elle-même, une réponse qui va soi, comme c'est le cas de celle-ci :

Seroit-ce que la hardiesse luy fut si commune que pour ne l'admier point, il la respectast moins ? Ou qu'il **estimast** si proprement sienne qu'en cette hauteur il ne **peust** souffrir de la veoir en un autre sans le despit d'une passion envieuse ou que l'impetuosité naturelle de sa cholere **fust** incapable d'opposition ?⁵

¹CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne*, *op.cit.*, livre quatrième, chapitre VI, p. 113.

²LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 86.

³ L'interrogation directe : forme de l'interrogation qui se termine par un point d'interrogation, appelée directe parce qu'elle est inscrite dans la situation d'énonciation du discours, avec présence explicite ou implicite du destinataire du discours.

⁴ Interrogation totale : la réponse est « oui » ou « non » ; interrogation partielle : le destinataire ne peut répondre par « oui » ou pas « non » à la question qui lui est posée.

⁵ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t.1, *op.cit.*, livre premier, chapitre premier, Par divers moyens on arrive à pareille fin, p. 9.

La réponse à cette « fausse question » pouvait-elle être autre que négative ? Voisine de l'interrogation, l'exclamation revêt au mode subjonctif une connotation similaire. D'ailleurs les valeurs interrogatives et exclamatives se juxtaposent parfois. La question qui suit est-elle par exemple interrogative ou exclamative : « **Qu'ust-ce esté**, si Paris n'**ust fait** autre chose, qu'aymer Heleine ? »¹. Elle est l'une et l'autre à la fois : l'interrogation est claire dans la mesure où la légende même ignore ce que Pâris serait devenu sans Hélène ; mais elle est aussi de nature exclamative par la valeur même du regret qu'elle porte, formulable de la sorte « ah, si seulement il ne l'avait pas aimée, la Guerre de Troie n'aurait pas eu lieu ! ». Il en est de même s'agissant des interrogations suivantes :

- N'était-ce pas assez que le discord mutin
M'**eust fait** de tout le monde un publicque butin ?²
- **Quelle folie fust** ce d'aller sous terre chercher le fer et l'or ?³
- **Prinsse**-je plaisir à jouer aux noisettes et à la toupie ?⁴
- Espérez-vous que la postérité
Doive, mes vers, pour tout jamais vous lire ?
Espérez-vous que l'œuvre d'une lyre
Puisse acéquérir telle immortalité ?⁵

L'exclamation au subjonctif comporte aussi une dimension pathétique identique à celle produite par l'interrogation, comme en témoignent les exemples suivants :

- Las et combien seroit meilleur **qu'il y eust** au Monde un seul Langaige Naturel !⁶
- Hé, Dieu du ciel, **je n'eusse pas pensé**/ qu'un seul départ **eust causé** tant de peine !⁷
- Mais quoy ? si ce sot envieux
Disoit que mes yeux je n'**aimasse**,
Voudriez-vous bien que je **laissasse**
Pour un sot à n'aimer mes yeux ?⁸

Cependant, la dimension satirique du vers l'emporte ici sur un lyrisme de pure apparence. Il faut dire que l'interrogation de type oratoire n'est pas seulement une affaire de cœur et d'émotion ; elle peut aussi prendre la forme d'un questionnement intentionnellement ironique. Preuve en est la répétition du vocable « sot », peu flatteur et nous en conviendrons sans peine rarement présent dans un blason ou un poème d'amour. L'ironie consiste, selon

¹LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours I, p. 53.

²DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquités de Rome*, *op.cit.*, p. 316.

³LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 88.

⁴MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre V, Sur des vers de Virgile, p. 842.

⁵DU BELLAY (Joachim), *Les Antiquités de Rome*, *op.cit.*, p. 306.

⁶DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, livre premier, *op.cit.*, p. 103.

⁷RONCARD (Pierre de), *Le second livre des amours*, *op.cit.*, CXXXVII, p. 187.

⁸*Ibid.*, 1^{ère} partie, XXV Chanson, p. 42.

Pierre Fontanier, à « dire par une raillerie, ou plaisante ou sérieuse, le contraire de ce que l'on pense, ou de ce qu'on veut faire penser »¹. C'est bien cela que fait Ronsard dans l'extrait précité où il ne manifeste nullement l'intention, combien même le lui demanderait le « sot », de n'aimer ses yeux, métaphore de sa belle, car le subjonctif permet ici de tourner en dérision le sot et son discours, que Ronsard ne juge nullement crédibles.

Du Bellay use aussi de ce type d'interrogative à valeur ironique lorsqu'il demande dans un élan d'espièglerie: « **Qui eût gardé** nos ancêtres de varier toutes les parties déclinables, d'allonger une syllabe et accourcir l'autre, et en faire des pieds ou des mains ? »² en réponse au rhéteur qui prétend que les Grecs seuls sont experts en la composition des mots. Et de même Mercure dans son éloge paradoxal de Folie à la fin des *Discours* de Labé, rappelle-il qu'aucun mariage n'existerait sans elle, et demande : « Combien dureroient peu aucuns mariages, si la sottise des hommes ou des femmes laissoit voir les vices qui y sont ? », inconscience renchérie par le subjonctif de l'interrogation qui suit : « **Qui ust traversé** les mers, sans avoir Folie pour guide ? »³ qui établit un parallélisme entre la traversée de la mer et celle des années de mariages, guidées toutes deux par la même Folie.

L'interrogation la plus cinglante reste toutefois la répartie du père de Chimène à l'évocation, par Don Diègue, de ses exploits guerriers, dans l'unique scène qui les oppose : « Et qu'a fait après tout ce grand nombre d'années/ **Que ne puisse** égaler une de mes journées ?⁴ En ces deux vers, Don Sanche tourne en dérision son adversaire et l'humilie par l'emploi explicite d'un subjonctif qui relègue la valeur de toute une vie à la durée d'un seul de ses jours.

A l'ironie s'ajoute encore une rhétorique du subjonctif basée sur l'imitation des anciens et sur le lyrisme⁵.

¹ FONTANIER (Pierre), *Les Figures du discours*, op.cit., pp. 145-146.

² DU BELLAY (Joachim), *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, livre premier, op.cit., p. 96.

³ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, op.cit., Discours V, p. 88.

⁴ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, op.cit., acte I, scène 4, p. 18.

⁵ Nous n'utilisons pas ici le substantif *lyrique* au sens romantique du XIX^{ème} siècle, mais au sens étymologique de la *lyre*, l'instrument de musique qui rythmait le chant d'Orphée pour attendrir le dieu des enfers.

2.5.2. Souvenir latin des doubles subjonctifs

Le mode subjonctif contient et sème parfois un parfum de latinité. C'est particulièrement le cas de l'hypothèse irréaliste du passé, conjuguée au subjonctif plus-que-parfait dans la principale et la subordonnée, et du discours indirect comme c'était d'usage en latin.

2.5.2.1. Système hypothétique exclusivement au subjonctif

Bien que le plus-que-parfait du subjonctif exprime couramment l'irréel du passé en français préclassique, une fréquence excessive de ses occurrences dans un même texte ou dans les vers d'un même poème peut conduire à les interpréter comme une imitation de l'écriture latine qui ne connaissait que le mode subjonctif dans l'expression de l'hypothèse.

Louise Labé peut jouer de cet effet latinisant dans l'extrait : « Si tu **eusses esté** plus modeste, encore que je te **fusse** inconnue : cette faute ne te **fust avenue**¹ ». Ici les deux verbes *être* et *venir* se succèdent, martelant leur subjonctif à l'intérieur d'une subordonnée hypothétique, d'une concessive et de la principale de l'hypothétique. Ces doubles subjonctifs relèvent également d'une volonté délibérée de plagier le style de la dispute romaine, celle qui opposa par exemple les divinités latines Folie et Cupidon :

Je croy qu'aucune mention ne seroit d'Artemise, si je ne lui **usse fait** boire les cendres de son mari. Car qui **ust sù** si son affection **ust passé** celle des autres femmes, qui ont aymé, et regretté leurs maris et leurs amis ?²

Ronsard recourt aussi à ce doublet latin au subjonctif pour accentuer la latinité d'un discours, illustrée par ces vers où il compare son ardeur à celle de Mars, et la beauté de sa douce à celle de Vénus :

Si l'écrivain de la mutine armée,
Eût veu tes yeus, qui serf me tiennent pris,
Les fais de Mars **il n'eût jamais empris**,

¹LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours I, p. 54.

²*Ibid.*, p. 53.

Et le Duc Grec fût mort sans renommée.
Et si Pâris, qui vit en la vallée
La grand'beauté dont son cuoeur fut espris,
Eût veu la tienne, il t'**eût donné** le pris,
Et sans honneur Venus s'en fut allée.¹

Pour les écrivains de l'époque, l'imitation des tours latins offrait de plus l'avantage d'attribuer une dimension solennelle à l'œuvre écrite. Comment interpréter autrement l'emploi, certes parfaitement réguliers des subjonctifs plus-que-parfaits de l'irréel du passé, mais peut-être trop nombreux dans un même paragraphe? Ce type de subjonctif truffe par exemple l'apostrophe dédicatoire des *Essais* de Montaigne. En effet, après y avoir déclaré « C'est ici un livre de bonne foi, lecteur », l'auteur inonde sa préface de subjonctifs :

Si c'eust esté pour rechercher la faveur du monde, **je me fusse mieux paré** et me presanterois en une marche estudiée. Je veus qu'on m'y voie en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans contention et artifice : car c'est moy que je peins. Mes défauts s'y liront au vif, et ma forme naïfve, autant que la reverence publique me l'a permis. Que **si j'eusse esté** entre ces nations qu'on dict vivre encore sous la douce liberté des premieres loix de nature, je t'assure que **je m'y fusse** tres volontiers peint tout entier, et tout nud. Ainsi, lecteur, je suis moy-mesme la matière de mon livre².

Cette entrée en matière des *Essais*, bâtie en l'espace de quatre phrases autour de cinq subjonctifs (nous comptons ici également le subjonctif présent de la complétive « voie »), rappelle celles du latin, riches en subjonctifs. Dans le cadre de cette exorde - d'ailleurs moins *excusatio propter infirmitatem*³ que confession par l'aveu de ses propres faiblesses - Montaigne reconstitue ici le modèle de l'exorde traditionnelle des plaidoyers oratoires latins. Cette introduction a en effet pour objet de susciter la bienveillance et la clémence de l'auditoire à l'égard de l'auteur et de son œuvre, qui ne font ici qu'un, Montaigne déclarant sans détour : « ce livre c'est moi ». Cependant pour ne pas paraître trop vaniteux, l'auteur du prologue écarte aux moyens de l'irréel du passé, toute mise en scène de sa propre personne, affirmant humblement se montrer en vérité tel qu'il prétend être. De plus le relatif de liaison *que* renforce la dimension latine de l'extrait, pour aboutir à cette conclusion un rien pompeuse : « **je m'y fusse** tres volontiers peint tout entier, et tout nud. Ainsi, lecteur, je suis moy-mesme la matière de mon livre. » On peut interpréter de la même manière la profusion de subjonctifs plus-que-parfaits de ce paragraphe du même auteur :

¹ RONSARD (Pierre de), *Les Amours*, op.cit., version Garnier, LXXXIV, pp. 52-53.

² MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, op.cit., *Au lecteur*, p. 3.

³ REGGIANI (Christelle), *Initiation à la rhétorique*, op.cit., p. 29.

Si elle m'**eust fait** naistre pour tenir quelque rang entre les hommes, j'**eusse esté** ambitieux de me faire aymer, non de me faire craindre ou admirer. L'exprimeray je plus insolamment ? J'**eusse** autant **regardé** au plaie que au prouffiter.¹

Les constructions au subjonctif sont ainsi souvent employées à des « fins stylistiques plutôt que syntaxiques »².

C'est particulièrement le cas de l'imparfait du subjonctif sorti d'usage dans la construction hypothétique. Lorsqu'il apparaît, il prend souvent une dimension pédante, et souvent sarcastique, comme dans les exemples suivants :

- O compaing si je **montasse** aussi bien comme je avale, **je feusse** desjà au dessus la sphère de la lune³.
- Si j'avois des enfans males, je leur **desirasse** volontiers ma fortune⁴.

Robert Wagner ajoute que l'imitation du latin est utilisé « sans doute, [...] pour le plaisir de donner à son récit un petit air "d'ancien" » mais surtout parce que « quiconque a la pratique d'écrire sait combien il est difficile de réduire l'obsession que vous causent un mot, une tournure longtemps recherchées, intentionnellement employées et qui, quel qu'attention qu'on y prête, reviennent sous la plume alors même qu'on n'en a plus besoin »⁵.

Aussi, toujours bercée par la mélodie des textes latins que nos auteurs connaissaient parfaitement, la plume des écrivains préclassiques est insensiblement marquée du lyrisme propre au subjonctif imparfait latin comme « l'arbre conserve longtemps des feuilles jaunies à côté de ses feuilles jeunes »⁶, inspirant à Montaigne l'aveu : « le langage latin m'est comme naturel, je l'entens mieux que le François. »⁷

Le subjonctif imparfait a donc fréquemment une valeur que Brunot qualifie de stylistique⁸, comme d'ailleurs le discours indirect au subjonctif.

¹ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IX, De la vanité, p. 970.

² REGGIANI (Christelle), *Initiation à la rhétorique*, *op.cit.*, p. 15.

³ RABELAIS (François de), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XIV, p. 164, et cité dans la THOMINE (Sabine) et LARDON (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 255.

⁴ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre XIII, De l'expérience, p. 1100.

⁵ WAGNER (Robert Léon), *Les Phrases hypothétiques commençant par "si"*, *op.cit.*, p. 180.

⁶ BENOIST (Antoine), *De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, *op.cit.*, p. 2.

⁷ MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre II, Du repentir, p. 810.

⁸ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de Grammaire historique de la langue française*, *op.cit.*, p. 386.

2.5.2.2. Discours indirect au subjonctif imparfait et plus-que-parfait

En latin, tous les verbes du discours indirect sont conjugués au mode subjonctif ou à l'infinitif. Lorsque le verbe introducteur est au présent, celui de la subordonnée est au subjonctif présent ou passé. Quand le verbe introducteur est au passé, celui de la subordonnée est au subjonctif imparfait ou plus-que-parfait comme dans « *Dixerunt sibi in animo esse inter per provinciam facere, propterea quod aliuditer **haberent** (subjonctif imparfait) **nullum** ; rogare ut sibi facere **liceat** (subjonctif présent) » 'Ils dirent qu'ils avaient l'intention de traverser la province, parce qu'ils n'avaient pas d'autre chemin ; qu'ils demandaient qu'il leur fût permis de le faire'. En Ancien français, le discours rapporté renonce à l'opposition subjonctif *versus* infinitif pour ne garder que l'indicatif, comme le plus-que-parfait ou l'imparfait de l'indicatif :*

- On lui demanda si jamais elle avait eu affaire à homme ; répondit que non jamais, bien que les hommes quelques foyes avoient eu affaire à elle¹.
- Elle se contraignit à parler plus gracieusement qu'elle peust, lui disant qu'elle ne faisoit nul doute qu'il ne dist verité.²

ou l'infinitif : « Il commanda par son testament à son fils de le **faire** mourir, soudain apres qu'il seroit decedé »³.

Dans un contexte passé à visée prospective, le locuteur recourt à la forme en –rais du futur dans le passé :

- Et quand Pantagruel luy en voulut bailler une [espée], il répondit qu'elle luy **eschaufferoit** la ratelle.⁴
- Elle leur donna cette loy, qu'elle **accepteroit** [en mariage] celui qui **acceteroit** celui qui l'**egualeroit** à la course, pourveu que ceux qui y faudroient en perdissent la vie.⁵
- On lui manda d'Allemagne que, s'il trouvoit bon, on le **defferoit** d'Ariminius par poison.⁶
- Elle luy dist qu'il ne **seroit** pas bon qu'il vint avecq elle, et que son mary **penseroit** qu'elle luy fait porter ces parolles.⁷

Aussi l'apparition du subjonctif dans l'expression du discours indirect peut traduire la volonté d'imiter l'écriture latine.

¹RABELAIS (François), *Thiers Livre*, *op.cit.*, chapitre XXXV, p. 262.

²NAVARRÉ (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 1^{ère} nouvelle, p. 713.

³MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre VII, que l'intention juge nos actions, p. 30.

⁴RABELAIS (François), *Pantagruel*, *op.cit.*, chapitre XV, p. 174.

⁵MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre IV, De la diversion, p. 832.

⁶*Ibid.*, livre troisieme, chapitre Ier, De l'utile et de l'honneste, p. 790.

⁷NAVARRÉ (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 1^{ère} nouvelle, p. 713.

- J'ay leu qu'un philosophe nommé Petronestoyt en cest opinion que **feussent** plusieurs mondes.¹
- Ledict Comte d'Aiguemond, soubs la foy et assurance duquel le Comte de Horne s'estoit venu rendre au Duc d'Albe, requit avec grande instance, **qu'on le fist** mourir le premier.²
- Il ordonna par paroles expresses de son testament qu'on luy **attaschast** des calessons quand il seroit mort³.
- A quoy le pauvre homme embarrassé, respondit, pour faire l'honneste, que pour le respect de sa Majesté, le Duc **eust testé** bien marry, que telle execution se **fust faicte** de jour.⁴
- Son mary en avoyt entendu des propos, par quoy elle le prioit qu'il **voulust** dire devant luy qu'il n'en avoit point parlé.⁵

En effet, placé dans la phrase sans raison particulière et remplaçable par les formes en –rais, comment expliquer la présence du subjonctif imparfait du style indirect autrement que par la valeur d'éventuel attachée au subjonctif imparfait⁶ ou par le souci d'imiter le subjonctif du style indirect en latin ? En définitive, la raison du recours au subjonctif tient bien souvent à sa seule esthétique et à son effet.

2.5.3. Subjonctif « plus vif & de meilleure grace »⁷, entre musique et *pathos*

Charles Maupas conclut en ces termes son chapitre sur l'emploi syntaxique des modes : « Mais la vérité est que l'optatif y est plus vif & de meilleure grace. »⁸ Nous retiendrons son mot à la fin de notre étude. Maupas juge donc le mode subjonctif plus expressif et plus coloré que le mode indicatif, perçu comme froid ou neutre. De fait, le mode subjonctif épouse parfaitement l'argument d'une rhétorique stylisée à la manière d'Hermogène, où beauté et musique du verbe priment sur toute autre chose⁹ « car, dit Ronsard, la Poésie sans les

¹RABELAIS (François), *Le Quart Livre*, *op.cit.*, chapitre LV, p. 1153 ; également cité par Georges Gougenheim dans sa *grammaire de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 132.

²MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre VII, Que l'intention juge nos actions, p.30.

³*Ibid.*, chapitre III, Nos affections s'emportent au-delà de nous, p. 19.

⁴*Ibid.*, chapitre IX, Des menteurs, p. 38.

⁵NAVARRÉ (Marguerite de), *L'Heptaméron*, *op.cit.*, 1^{ère} journée, 1^{ère} nouvelle, p. 713.

⁶ Voir section 2.3.2.

⁷MAUPAS (Charles), *Grammaire et Syntaxe Française*, *op.cit.*, p. 295.

⁸*Ibid.*

⁹ Voir chapitre liminaire.

instruments, ou sans la grâce d'une ou plusieurs voix, n'est nullement agréable, non plus que les instruments sans être animés de la mélodie d'une plaisante voix »¹.

Cette « mélodie d'une plaisante voix » est fredonnée par la répétition de sonorités propres au signifié subjonctif, tel que le [s] des finales de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif, et par l'anaphore de paradigmes des subjonctifs qui impriment à la phrase comme une litanie du subjonctif « pourvu qu'elle [la rime] soit plus résonnante »². Le subjonctif placé à la rime participe ainsi à la musicalité de ces vers, par la répétition du [s] :

▪ Certenement, avant que **né** je **fusse**,
pour te chanter tu m'avois ordonné :
Le ciel voulut que cette gloire **j'usse**,
D'estre ton chantre avant que d'estre né.³
▪ Puis face dessus **face**,
Regarde moy les yeux,
Afin que ton trait **passe**
En mon coeur soucieux.⁴

Tout en s'alliant harmonieusement aux allitérations en [s] des autres mots :

▪ Je ne le puis celer, bien que j'y compatisse,
Je trouve en ton malheur quelque peu de justice.⁵
▪ Pourveu que **ce** soit vie, soit elle passée, ils se consolent.⁶
▪ toujours bany du meilleur de tes graces
Quand je t'aime sur toute : hélas, que doy-je faire !
Si je pensois guarir mon mal par son contraire
Je te voudrois hayr afin que tu m'aimasses.⁷
▪ Que toute sa grandeur s'arme pour mon supplice,
Tout l'Estat perira plustost que je perisse.⁸
▪ Qu'on me cherche son fils. Je vous ferai **justice**./
Il est juste, grand Roy, qu'un meurtier **périsse**.⁹
▪ Pour posséder Chimène et pour votre **service**,
Que peut-on m'ordonner que mon bras n'**accomplisse** ?
Quoy qu'absent de ses yeux il me faille endurer,
Sire, ce m'est trop d'heur de pouvoir esperer.¹⁰

¹ RONSARD (Pierre de), *Abrégé de l'art poétique français*, in *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, op.cit., p. 433.

² *Ibid.*, p. 438.

³ RONSARD (Pierre de), *Second livre des Odes*, op.cit., II, A Caliope, p. 150.

⁴ RONSARD (Pierre de), *Le second livre des amours*, op.cit., Chanson, p. 137.

⁵ CORNEILLE (Pierre), *La Vefve ou le Traistre trahy*, op.cit., acte V, scène 4, p. 286.

⁶ MONTAIGNE (Miche de), *Essais*, t. 1, op.cit., livre premier, chapitre XX, que philosopher c'est apprendre à mourir, p. 84.

⁷ RONSARD (Pierre de), *Le second livre des amours*, op.cit., Appendice II, CXLII, p. 191.

⁸ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, acte II, scène 1, op.cit., p. 29.

⁹ *Ibid.*, acte II, scène 8, p. 49.

¹⁰ *Ibid.*, acte V, scène 7, p. 106.

Les poètes jouent ainsi de la musicalité du mode subjonctif, de sa dimension lyrique au sens étymologique « de lyre », non seulement par le [s] propres au subjonctif imparfait et plus-que-parfait, mais encore au moyen de l'anaphore ou de la répétition du paradigme du subjonctif entier. Nous retrouvons ce type de construction au sonnet 11 des *Regrets*, par l'anaphore de la locution *bien que* suivie du subjonctif :

Bien qu'aux arts d'Apollon le vulgaire n'**aspire**,
Bien que de tels thresors l'avarice n'**ait** soing,
Bien que de tels harnais le soldat n'**ait** besoing,
Bien que l'ambition tels honneurs ne **désire** :

Bien que ce **soit** aux grands un argument de rire,
Bien que les plus rusez s'en **tiennent** le plus loing,
Et bien que Du Bellay **soit** suffisant tesmoing,
Combien est peu prisé le métier de la lyre :

Bien qu'un art sans profit ne **plaise** au courtisan,
Bien qu'on ne **paye** en vers l'œuvre d'un artisan,
Bien que la muse **soit** de pauvreté servie,

Si ne veulx-je pourtant delaisser de chanter,
Puis que le seul chant peult mes ennuyes enchanter,
Et qu'aux Muses je doy bien six ans de ma vie.¹

comme aux vers suivants la répétition des subjonctifs *eust* et *fust* :

Il n'eust point esprouvé le mal qui fait peler,
Il n'eust fait de son nom la verole appeler
Et n'eust fait si souvent d'un bufle sa monture.

De Pylade le nom ne seroit entendu
Sans la fureur d'Oreste, et la foy de Pythie
Ne **fust** par tant d'écrits en lumière sortie,
Si Damon **ne se fust** en sa place rendu :
Si Pirithois **ne fust** aux enfers descendu,
L'amitié de Thésée seroit ensevelie,
Et Nise par sa mort n'**eust** la sienne ennoblie,
S'il n'eust veu sur le champ Euryal' étendu.²

Si je n'**eusse** point fui pour la mort de Pélie,
Si je n'**eusse** tenu bon dedans la Thessalie,
Il n'**eût** point vu Créuse, et cet objet nouveau
N'**eût** point de notre hymen étouffé le flambeau.³

¹ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets*, *op.cit.*, 11, p. 70.

² *Ibid.*, 70, p. 140.

³ CORNEILLE Pierre, *Médée*, *op.cit.*, acte I, scène IV, p. 551.

La répétition à l'identique de la principale composée d'un verbe impersonnel de cet extrait des *Essais* :

Lors qu'ils déguisent et changent[les menteurs], à les remettre souvent en ce mesme conte, **il est mal-aisé** qu'ils ne se desferrent : par ce que la chose, comme elle est, s'estant logée la première dans la mémoire, et s'y estant empreinte, par la voye de la connoissance et de la science, **il est mal-aisé qu'elle** ne se represente à l'imagination, délogeant la fausseté, qui n'y peut avoir le pied si ferme, ny si rassis¹.

appelle aussi la répétition du subjonctif au sein des complétives. De même, la juxtaposition des subjonctifs des complétives ou des finales suivantes engendre un effet de refrain :

- Lydias, il fallut en fin que je me **resolusse** à sa conversation, quoy qu'elle me **deust** couster et le repos et l'honneur.²
- Il tenoit continuellement autour de luy, affin que, quand il escherroit entre ses amis quelque occasion de parler d'une chose ou d'autre, ils **supplissent** sa place, et **fussent** tous prêts à luy fournir.³
- Qui m'eust faict** voir Erasme autrefois, il **eust esté** malaisé que **je n'eusse prins** pour adage et apophtegmes tout ce **qu'il eust dict** à son valet et à son hostesse.⁴

Est-il inconcevable dans ces conditions de soutenir que la musicalité des sonorités particulières du mode subjonctif va de pair avec sa dimension expressive, toutes deux tendant vers un objectif commun : incarner un style intime et personnel hors de toute servitude normative ?

Pour preuve de l'usage lyrique et pathétique du subjonctif rappelons que Du Bellay utilise peu ce mode dans sa prose, alors que sa poésie en regorge, car la *Deffence et Illustration de la Langue française* par exemple a pour seule vocation de démontrer, de façon froide et rationnelle, la richesse du français. De même en italien, Machiavel utilise le subjonctif *sia* à la place de l'indicatif *é* dans la phrase : « *Un popolo che commanda e sia bene ordinato, sarà stabile* »⁵ 'un peuple qui commande et soit bien ordonné, sera stable' pour ne pas briser l'allitération en [s] qui ponctue la sentence : *sia, sara, stabile*, d'autant plus qu'il aurait été plus commande de conjuguer *sia* au présent de l'indicatif, comme *commanda* auquel il est coordonné.

¹MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre IX, Des menteurs, p. 36.

²URFÉ (Honoré d'), *l'Astrée*, t.1, *op.cit.*, 1^{ère} partie, livre 12, p. 463.

³MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, t. 1, *op.cit.*, livre premier, chapitre XIV, Que le goust des biens et des maux depend en bonne partie de l'opinion que nous en avons, p. 60.

⁴*Ibid.*, chapitre II, Du repentir, p. 810.

⁵MACHIAVELLI (Niccolò), *Opere complete*, volume 1, *op.cit.*, p. 396.

L'expressivité du subjonctif *versus* la neutralité de l'infinitif

De plus, l'emploi du subjonctif est significatif lorsqu'il remplace un infinitif, car aux fins de parer aux difficultés et aux ambiguïtés propres à la concordance et au postulat de virtualité, le français préfère habituellement l'infinitif, plus concis et plus commode surtout en cas de périphrase verbale. Ainsi, au lieu de dire : « Il faut que tu travailles », on usera plutôt de l'infinitif qui permet d'échapper à l'obligation d'accorder le temps du verbe de la subordonnée à celui de la principale, pour donner : « tu dois travailler ». La concurrence de l'infinitif commence en moyen français¹ « pour marquer la coréférence entre l'objet et le sujet, surtout, semble-t-il, lorsque la distance entre la volonté du sujet de la principale et la réalisation de l'action par le sujet est réduite »². L'infinitif se généralise ensuite pour être employé « presque exclusivement lorsqu'il y a coréférence »³, comme le souligne le grammairien Maupas en ces termes : « [lorsque] deux verbes s'appliquent à une même personne⁴ [...] il sera meilleur que le second soit à l'infinitif⁵ ». L'infinitif apparaît donc fréquemment en français préclassique en lieu et place du subjonctif :

Jupiter veut **entendre** leur diferent »⁶
Il la veut faire **aymer** : elle evite au coup⁷
Car on ne veut jamais **revenir** à ennui et lasseté⁸
Quand l'un veut **reposer**, l'autre crie⁹.

tout comme Du Bellay :

Je ne veux pas **donner** si hault loz à notre Langue¹⁰
Or ne veux-je en ce faisant, **feindre** comme une certaine Figure di Poëte¹¹.

¹ MARTINEAU (France), « Evolution de l'alternance infinitif/subjonctif dans les compléments de verbes de volonté », *Le moyen français, Actes du VIII^e Colloque international sur le moyen français*, éd. Par B. Combettes et S. Monsonogo, Paris, Didier Erudition, 1997, p. 541.

² *Ibid.*, p. 557.

³ *Ibid.*

⁴ MAUPAS (Charles), *Grammaire et Syntaxe française, op.cit.*, p. 287.

⁵ *Ibid.*, p. 287.

⁶ LABÉ (Louise), *Œuvres, Débat de Folie et d'Amour, op.cit.*, Discours IV, p. 47.

⁷ *Ibid.*, Discours V, p. 66.

⁸ *Ibid.*, p. 74.

⁹ *Ibid.*, p. 70.

¹⁰ DU BELLAY (Joachim), *La deffence, et illustrations de la langue françoise*, livre premier, *op.cit.*, p. 116.

¹¹ *Ibid.*, p. 119.

Au demeurant, le choix de l'infinitif n'est pas arbitraire. Il « apparaît lorsque rien n'empêche la réalisation de l'action »¹, « [lors]que la volonté du sujet [est] si grande qu'aucun obstacle ne peut contrarier la réalisation de l'action »². L'infinitif traduit ainsi la certitude de l'énonciateur, gage d'actualisation à venir du procès.

En revanche, lorsque l'énoncé est marqué, incertain et que les auteurs veulent mettre en lumière le sujet, ils rétablissent le mode subjonctif plus apte à refléter les mille et une pensées de l'énonciateur, dans une extraordinaire polyphonie. Partant de ce constat, lorsque le subjonctif est préféré à l'infinitif et qu'une coréférence est bien constatée, c'est uniquement à des fins poétiques et pour insister sur sa dimension virtuelle qu'il est utilisé, pour mettre également en valeur le sujet parlant et rendre ainsi l'énoncé plus émouvant, comme aux vers :

- Et si rien entre nous se doit plus honorer [...]
- Je souhaite qu'un jour **je** te puisse adorer.³
- **Je** creve icy. **Je** vous supplie /Que **je** m'en aille⁴.

Dans sa version du *Cid* de 1682, Corneille supprime l'infinitif de sa première version de 1637, pourtant parfaitement justifié par la coréférence du sujet, à savoir l'Infante:

Ouy, ouy, je m'en souviens, et j'espandray mon sang
Plustost que de rien **faire** indigne de mon rang⁵.

Il lui substitue le subjonctif présent pour accentuer le caractère poignant de la situation de l'Infante, par la répétition du pronom personnel sujet *je* :

Il m'en souvient si bien que **j'**épandrai mon sang
Avant que **je** m'abaisse à démentir mon rang.⁶

Et d'ailleurs, ce n'est pas un hasard si les verbes exprimant un sentiment sont généralement suivis aussi du mode *in fieri* qui incarne le rapport entre l'émotion et son expression, le subjonctif devenant une seconde langue du coeur. Les autres langues romanes font de même. Machiavel emploie les subjonctifs *abitassero* et *chiamasse* à cet effet lorsqu'il écrit : « *Leone III fu contento **abitassero** in quei luoghi dove si erano nutriti e si **chiamasse** quella provincia*

¹ MARTINEAU(France), « Evolution de l'alternance infinitif/subjonctif dans les compléments de verbes de volonté », *Le moyen français, Actes du VIII^e Colloque international sur le moyen français, op.cit.*, p. 551.

²*Ibid.*

³ DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets, op.cit.*, 161, p. 237.

⁴BAÏF (Jean-Antoine de), *Le Brave, op.cit.*, acte III, scène 2, p. 179.

⁵ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid* [1637]), *op.cit.*, acte I, scène 3, p. 14.

⁶CORNEILLE (Pierre), *Le Cid* [édition 1682]), Paris, Hachette, acte I, scène 2, p. 111.

*dal nome Lombardia*¹ » ‘Léon III se réjouit qu’ils **habitassent** en ces lieux où ils s’étaient nourris et que cette province s’**appelât** du nom de Lombardie’. Ces deux subjonctifs reflètent, magnifiques de redondance et de surcharge délibérées d’expressivité, la joie de vivre en Lombardie et celle d’être lombard, notion pourtant déjà contenue dans la locution verbale *essere contento* ‘être content’.

Plus subtil et nuancé que le mode indicatif et que l’infinitif, le subjonctif est « une économie »² qui dispense d’explicitement longuement les choses de l’âme ou l’implication personnelle du locuteur dans son propos³. Le même commentaire peut s’appliquer à ces vers de Du Bellay, riches en émotion :

Il ne leur a pas pleu [aux dieux] qu’en ma vieille saison
Je **sceusse** quel bien c’est vivre en sa maison
De vivre entre les siens sans crainte et sans envie :
Il leur a pleu (hélas) qu’à ce bord estrange

¹MACCHIAVELLI (Niccolò), *Opere complete*, volume 1, *op.cit.*, p. 6.

²BONNARD (Henri), *Les trois logiques de la grammaire française*, *op.cit.*, p. 79.

³L’italien connaît cette même expressivité du subjonctif et joue aussi de sa portée suggestive et stylistique. A cet égard est-ce un hasard si, recherchant un résultat plus probant pour la seconde édition de son roman *I Promessi Sposi*, Manzoni reprend de nombreux indicatifs de sa première édition pour les transformer en subjonctifs ? Gerhard Rohlfs estime même que Manzoni aurait été influencé dans la première édition de son roman par la pauvreté modale du dialecte lombard, peu enclin à l’usage du subjonctif, et qu’il aurait par conséquent tenté de corriger cette faiblesse dans la seconde édition. Nous ne partageons pas ce point de vue. A nos yeux Manzoni, aussi influencé fût-il par sa langue maternelle, maîtrisait assez le lombard et l’italien formel pour ne pas utiliser l’un ou l’autre sans les confondre et devoir se corriger dans une seconde édition. Nous pensons pour notre part que Manzoni n’a modifié le mode de certaines phrases que pour rendre plus pathétique encore sa prose et la transformer, pourquoi pas, en une sorte de poème en prose. A titre d’exemple, rappelons cet extrait tiré de l’édition de 1825 : « *in maniera che Perpetua dovesse [...] credere che ella **passava** per di là* » (MANZONI (Alessandro), *I Promessi sposi*, Tomo primo, Paris, Baudry, 1830, p. 6) ‘de manière à ce que Perpetua dût croire qu’elle **était** passée par là’. La phrase est d’une neutralité expressive absolue : le verbe de la complétive *passava* est conjugué à l’imparfait de l’indicatif avec une valeur de description, de durée dans le passé et de « toile de fond » des plus communes. Notons que Manzoni peut aussi avoir utilisé l’indicatif *passava* au lieu du subjonctif pour un meilleur rendu du discours intérieur de Perpetua en son lombard originel, dialecte peu porté à l’emploi du mode subjonctif comme indiqué précédemment. La proposition « *che ella **passava** per di là* » serait alors une forme de discours indirect libre. Mais cette phrase ne satisfaisant toujours pas son auteur, Manzoni finit par lui donner en 1840 la forme suivante « *in maniera che Perpetua dovesse [...] credere che si fosse **abbattuta** li a caso* » (MANZONI (Alessandro), *I Promessi sposi*, « edizione riveduta dall’autore », Milano, Guglielmini Redaelli, 1840, p. 138). ‘de manière à ce que Perpetua pût croire qu’elle eût échouée/ avait échoué là par hasard’. Il ajoute la locution adverbiale « *a caso* » ‘par hasard’ pour accentuer le mystère à l’énoncé, recourant cette fois au mode *in fieri* et brouiller de cette façon la temporalité et la réalité de l’événement dans le flou d’un mode rendant l’énoncé imaginaire, ou presque. Reffermons la parenthèse du romantisme italien du XIX^{ème} siècle, simple instrument de preuve en faveur de la dimension pathétique et expressive du subjonctif, mais gardons encore un peu l’exemple de l’italien, qui, comparé au français, reconnaît le même pouvoir au subjonctif et comporte à peu de chose près les mêmes formes verbales concurrentes du subjonctif, et par extension une même liberté de choix, par exemple dans sa concurrence avec l’infinitif. La dimension stylistique du mode subjonctif est en effet plus appuyée encore lorsque le subjonctif écarte l’infinitif alors que le sujet de la principale et de la complétive sont identiques. Nous ne sommes pas surpris que Carlo Goldoni ait préféré le saisissant et touchant « *Il cuor mi dice ch’io resti* » (*Scelte di commedie di Carlo Goldoni* volume III, Padova, Nicolo Zanon Bettoni, *Un curioso accidente*, I, 3, 1811, p.11) : ‘Le cœur me dit que je demeure’ à la platitude de « *Il cuor mi divedi restare* » ‘le cœur me dit de rester’.

Je **veisse** ma franchise en prison se changer,
Et la fleur de mes ans en l'hyver de ma vie.¹

Dans cet extrait, les verbes *susse* et *visse* traduisent la fatalité et la souffrance d'un poète que les dieux ont condamné à ne plus revoir son Anjou natal. La construction au subjonctif n'était pas obligatoire. Il suffisait à Du Bellay de ne pas faire précéder les subordonnées complétives de principales comprenant le verbe « plaire », ici employé dans un sens optatif, mais d'utiliser tout simplement une forme en *-rais* ou un futur de l'indicatif, dans une phrase du type : « les Dieux ont décidé hélas que je ne **reverrai(s)** pas ma vieille maison et qu'à ce bord étranger je **verrai(s)** ma franchise en prison se changer. » Cette construction aurait été, il est vrai, bien moins expressive, d'autant plus que l'adverbe *hélas* se marie mieux avec le subjonctif pour renforcer le pathétisme de la situation de celui qui se voit vieillir loin des siens et de sa patrie.

Aussi la finalité première du subjonctif est-elle souvent d'exprimer un sentiment personnel dont il est la règle, la parole et le refrain.

Bilan du chapitre, le subjonctif, « *modalità di scelta stilistica, di sfumatura espressiva*² »

Rarement imposé sur le plan syntaxique et rendu superfétatoire par la concurrence de l'infinitif, de la forme en *-rais* et de l'indicatif, l'apparition du subjonctif suscite et vise à la suggestion, créant une atmosphère³ poétique et un climat psychologique capable de rendre toutes les couleurs de la pensée et de l'âme⁴. Par exemple, pour ranimer le souvenir d'un amour passé, le subjonctif plus-que-parfait à valeur de regret et d'irréel du passé est un instrument de choix, encore ressenti comme tel au XIX^{ème} en dépit de l'archaïsme de la forme, le plus moderne des romantiques n'écrit-il pas : « Car j'ignore où tu fuis, tu ne sais où je vais, /Ö toi que j'**eusse aimée**, ô toi qui le savais ! »⁵ pour exprimer, sans le dire et tout en le

¹DU BELLAY (Joachim), *Les Regrets, op.cit.*, p. 105.

²MEDICI (Mario), « Usi alternativi di indicativo e congiuntivo nell'*Orlando Furioso* », in *Intorno al Congiuntivo*, Bologna, Clueb, Lecce, Edizioni Milella, 1977, p. 7. Traduction par nos soins : une modalité relevant d'un choix stylistique, d'une nuance expressive.

³*Ibid.*, « *Il congiuntivo poi, è indubbio, fa più atmosfera, tramette una maggiore suggestione.* » Traduction par nos soins : Ensuite, le subjonctif crée indubitablement plus d'atmosphère, par l'intermédiaire d'une suggestion plus importante.

⁴LUNDBORG (Nils), *Studi sul congiuntivo nella Divina Commedia*, Tesi accademica, 1884, p. 4.

⁵BAUDELAIRE (Charles), *Les Fleurs du Mal* [1861], Paris, Librairie Générale Française, 1972, « A une passante », p. 145.

suggérant par l'usage d'un poignant subjonctif plus-que-parfait, l'indescriptible déception qui est sienne d'avoir perdu pour jamais une occasion d'aimer ?

En conclusion, le caractère virtuel et amorphe du subjonctif engendre sa remarquable légèreté de traitement, utilisé uniquement en français préclassique dans ses valeurs modales de potentiel ou d'irréel, et sans obéir à aucune autre règle. De plus, les qualités reconnues au mode subjonctif - musicalité, lyrisme, pathos, économie, dimension ironique - et son détachement des choses réelles laissées au mode indicatif produisent une remarquable expressivité qui en fait un des principaux supports de toute œuvre poétique. Il devient le pilier sur lequel s'appuie le poète pour rendre et se refléter ses états d'âme successifs. L'impression teintée d'une émotion lyrique laissée sur le destinataire ou le lecteur importent alors bien plus que l'inscription du procès dans la réalité, consacrant par là même le primat de l'émotion littéraire. Cette accumulation de voies de l'émetteur et d'émotion peut-elle nous égarer ? Il nous semble que non, car l'énoncé au subjonctif ne brouille pas le message, mais l'élève au contraire de la banalité du monde du probable à l'ineffable du monde des possibles, dessinant ainsi en termes chers au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle un « je ne sais quoi ».

Conclusion

Au début de notre recherche nous nous sommes demandé s'il existait, ou non, un mécanisme, une norme du subjonctif en français préclassique, persuadés au début de notre étude, de l'existence d'une syntaxe formalisée du subjonctif, aujourd'hui oubliée. Nous nous sommes donc lancés dans cette entreprise pour retrouver, voire ressusciter, la norme du bon usage du subjonctif. Investie en toute confiance dans ce projet et mue sans doute par le souvenir scolaire de vers où chantaient encore dans ma mémoire mille subjonctifs plus-que-parfaits et imparfaits, force fut de constater cependant que l'emploi du mode subjonctif n'était finalement pas si fréquent et qu'il ne s'agissait là que d'une impression qu'allait contredire une étude approfondie du sujet.

Je commençai l'espace d'un chapitre liminaire, par évaluer les legs possibles laissés par la syntaxe et la morphologie du latin classique et des langues des peuples ayant envahi l'Europe au moyen-âge. Mais ni les burgondes ni en ce qui nous concerne les francs, n'ont laissé une trace écrite ou quelque héritage linguistique dans le parler des peuples conquis pour conforter ce postulat, exception faite d'une dizaine de mots techniques, ou peut-être au niveau de l'accent français, idée qu'aucune étude ne corrobore du reste à ce jour. Pour comprendre le système modal français de la période préclassique, je dus aussi renoncer à l'examen de l'impact éventuel des systèmes linguistiques des dialectes français, comme le picard ou le provençal. Nul dialecte n'a en effet durablement influencé aucune langue¹, ce qui se vérifie notamment chez nos voisins italiens par l'absence d'influence véritable des différents dialectes régionaux dans la construction de l'italien officiel basé sur le seul toscan, comme le français le fut sur le seul dialecte parisien. J'en vins donc logiquement à la conclusion qu'il me fallait chercher ailleurs qu'au cœur des dialectes régionaux, du franc ou du celte parlé par les gaulois l'explication de la morphologie et de la syntaxe du subjonctif en français préclassique.

Les transformations et les mutations morphologiques du subjonctif s'expliquent en effet d'abord par le changement de système « psychique » dont fait état Guillaume² et qui s'opère lors du passage du latin au français, thème par lequel s'ouvre notre premier chapitre sur la morphologie. Il aurait en effet été hors de propos d'envisager un lien modal quelconque entre

¹MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, op.cit., citant C.Th Gossen, « *Die Mundarten beein flussen diese [Schritsprache], begründen sie jedoch nicht* », 1957, p. 434 : « les dialectes parlés ont peu influencé les langues écrites, ils ne leur ont jamais servi de base ».

²GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbe*, op.cit., pp. 88-89.

le latin classique et le français préclassique, l'histoire linguistique de notre langue et les événements politiques intimement confondus s'étant chargés de manifester une volonté claire et nette de se détacher de la syntaxe latine. Ce mouvement d'émancipation fut officiellement enclenché sous l'impulsion d'un François I^{er}, partisan et protecteur d'un français « nationalisé » qui unissait, dans un mariage d'amour et de raison, l'histoire et la grammaire. Cette dernière devint à cet instant « le premier document de l'histoire, et l'histoire la plus lumineuse explication de la grammaire »¹. Ecrire en français se transforma dès lors en acte politique proclamant et déterminant l'appartenance à la nation dont la langue émane. L'ordonnance de *Villers-Cotterêts* encouragea la première tentative de normalisation de la langue de la Renaissance et donna lieu à la création des premières grammaires en langue française dix ans plus tard. Ces grammaires visaient non seulement à estomper les différences de prononciation existant dans le royaume, mais encore à résoudre les difficultés d'ordre graphique qui en résultaient, en assumant l'unité et la singularité de la langue française aussi bien dans sa prononciation que dans son orthographe.

De ce constat résulte un enjeu morphologique majeur : le travail d'unification et de simplification progressive des paradigmes au subjonctif de type médiéval dont découlent la généralisation de la béquille du subjonctif, exception faite des tours lexicalisés, la simplification et l'unification des radicaux et des désinences. Grâce à la béquille, l'identification du mode devient plus évidente, et la béquille la marque et l'indice du subjonctif. Dans un même élan de clarification des paradigmes, les radicaux des verbes s'unifient et se simplifient progressivement. Le verbe *aller*, par exemple, ne connaît plus en français préclassique que deux bases au subjonctif : *aill-* et *vois-* (le radical *alg-* ayant totalement disparu). Le radical *aill-* devient le plus fréquent. La concurrence des radicaux palatalisés et dépalatalisés du type *preigne/prenne* se raréfie, la forme dépalatalisée étant privilégiée. On relève encore cependant quelques alternances de radical, par exemple *e / u* dans les paradigmes du type *treuve / trouve*, et au début du siècle [je] / [e] (*giet / gette*). Par ailleurs, malgré le maintien graphique de l'hiatus pour des paradigmes du type *feusse*, l'hiatus est de moins en moins présent dans les graphies.

Le même dessein de simplification portant également sur les désinences, la langue abandonna progressivement les multiples paradigmes de subjonctif de l'ancien et du moyen

¹ MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, op.cit., p. 5 ; citations empruntés à L.Moland et C. d'Héricault, in *Nouvelles françaises en prose du XIV^e siècle*, Paris, Jeannet, 1858, p. CXXXVI.

français, en généralisant par exemple les seules désinences en *-ions/-iez* en P. 4 et P. 5, ce qui ne relève pas du détail. Le traitement du yod aux première et deuxième personnes du pluriel est en effet fondamental. Reprenant la thèse d'Olivier Soutet, nous considérons que ce yod [j] dit « désactualisant » traduit l'indétermination et l'antériorité du propos conjugué au mode subjonctif. Il pose ainsi une différence claire et nette avec le mode de l'indicatif. Cette interprétation d'un yod « désactualisant » aux première et deuxième personnes du pluriel du subjonctif n'est en rien contradictoire avec la présence de ce même yod à l'imparfait de l'indicatif aux mêmes personnes. En effet, le subjonctif présent, comme l'imparfait de l'indicatif, exprime l'antériorité, le subjonctif étant dans une perspective guillaumienne un « avant » indicatif.

Le premier chapitre mit ensuite l'accent sur les différences de dénominations du subjonctif en français préclassique *versus* en français moderne. En français préclassique le mode subjonctif se partage entre le « conjonctif » - le mode utilisé obligatoirement après certaines conjonctions ou locutions conjonctives dans le cadre de la phrase complexe – et l'« optatif » - mode utilisé dans la phrase complexe et la phrase simple, généralement dans l'expression du souhait et de l'ordre. Ce chapitre mit enfin en lumière l'atemporalité du mode subjonctif qui offre une image incomplète du temps. Il en appert que l'emploi du subjonctif n'est pas régi par une rigide norme syntaxique, mais par des tendances, comme exposés dans le second chapitre.

Les tendances du subjonctif

Le mode subjonctif n'est pas obligatoire en français préclassique, et « dans un grand nombre de complétives et de circonstancielles, le choix restait possible entre les deux modes. »¹ Une liberté totale était donc laissée au locuteur. Par conséquent « le subjonctif vivait encore [à cette époque] d'une vie réelle » quand « aujourd'hui l'emploi correct du subjonctif témoigne d'une connaissance approfondie des ressources de la langue française »². Le subjonctif entre cependant souvent en concurrence avec les modes de l'indicatif et de l'infinitif.

¹ BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française, op.cit.*, p. 368.

²*Ibid.*

La concurrence avec l'indicatif et l'infinitif

Temporellement indéfini « à l'instant médian »¹, l'image temporelle du subjonctif est difficilement cernée par l'esprit « car elle se présente en cours de formation »², alors que celle de l'indicatif offre une image nette, claire et précise des époques temporelles saisies « à l'instant final »³. De plus, l'image du mode subjonctif *in fieri*, en devenir, implique que le locuteur reconnaisse son ignorance totale du moment de réalisation de l'énoncé qu'il prononce, pour autant qu'il soit réalisable, et qu'il en prenne acte. L'émetteur doit par ailleurs établir ce constat en un laps de temps très court, celui qui sépare la conscience de ce qu'il veut dire de la manière de le dire, et trouver rapidement le mode correspondant à l'intention de son énoncé, ce qui nécessite une prompte appréciation de sa potentielle réalisation.

Le subjonctif présente ainsi deux difficultés intellectuelles notoires : d'abord l'aptitude à reconnaître, en un laps de temps très bref, l'incapacité à se prononcer sur l'actualisation de l'énoncé, ensuite l'impossibilité d'indiquer le moment exact de réalisation du procès, ces deux conditions étant somme toute assez rares dans le discours. Aussi le subjonctif prend-il la place de l'indicatif seulement lorsque « le procès n'a pas encore de place définie sur la ligne du temps »⁴ et / ou que cette place va de soi, selon la théorie de « l'économie » du subjonctif de Henri Bonnard⁵.

La différence essentielle entre le mode indicatif et le mode subjonctif réside ainsi tant dans le degré de précision que dans la logique temporelle inscrite au cœur d'un procès qui ne nécessite aucune précision supplémentaire pour être saisi. Quand Louise Labé écrit « Elle vous demande ce que ne lui pouvez refuser, qu'il **soit** dit "qu'Amour par sa faute mesme est devenu aveugle" »⁶, le moment d'égarement amoureux importe peu. Seule compte la nécessité de dire, d'annoncer, de transmettre le message que l'amour est aveugle. De même dans ces vers de Ronsard : « Il faut premièrement qu'il **ait** devant les yeux/ La crainte d'un seul Dieu : qu'il **soit** devotieux/ Envers la sainte Eglise ; que point il ne **change**/ La foy de ses ayeulz »⁷ ; le jour et l'heure où s'exerce la fidélité du croyant importent moins que la nécessité première

¹ GUILLAUME (Gustave), *Temps et verbes*, *op.cit.*, p.10.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ BONNARD (Henri), *Les trois logiques de la grammaire française*, *op.cit.*, p. 78.

⁵ *Ibid.*, p. 79 : « Les emplois du subjonctif représentent une économie. Le sens des verbes *vouloir*, *craindre*, *attendre* dispensent d'exprimer une ultériorité du procès régi, qui va de soi ; celui *d'être heureux* implique normalement sa concomitance ou son antériorité. »

⁶ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 85.

⁷ RONSARD (Pierre de), *Œuvres complètes*, XI, Discours des misères de ce temps, Discours à la Reyne, *op.cit.*, pp. 20-21.

de craindre Dieu et d'obéir à son Eglise à tout instant de l'existence. Le subjonctif est donc l'expression d'une temporalité qualifiée par Henri Bonnard de secondaire au procès.

Le subjonctif peut dès lors s'effacer en français préclassique quand une périphrase verbale et un infinitif sont en mesure de le remplacer et de préciser la temporalité du discours. L'infinitif, prend ainsi généralement la place du subjonctif lorsque le sujet de la principale est identique à celui de la proposition subordonnée. De plus, aspectuellement et temporellement voisin du mode subjonctif, l'infinitif est aisément substituable au subjonctif qui, à l'instar du premier, n'offre aucune inscription précise dans le temps. Aussi, intervertir ces deux modes ne transforme pas fondamentalement le sens de la phrase. Quelle différence y a-t-il en effet entre cette affirmation de *La Deffence et illustration de la langue françoise* : « Beaucoup plus tost nous Hommes devrions faire le semblable, chacun avecques sa Langue sans **avoir** recours aux autres »¹ et sa transposition au mode subjonctif donnant « Beaucoup plus tost nous Hommes devrions faire le semblable, chacun avecques sa Langue sans que nous **ayons** recours aux autres » ? Pas grand-chose, si ce n'est la légèreté du tour infinitif qui évite la répétition redondante du sujet *nous* et le fait, comme le soutient Martinet, que l'infinitif épouse mieux la volonté du locuteur, en évitant l'ironie. Aussi afin d'éviter tout malentendu ou ambiguïté préjudiciable à la compréhension du discours, le subjonctif se voit-il couramment écarté au bénéfice des formes jugées plus légères et moins redondantes, l'infinitif ou l'indicatif.

La préférence pour l'indicatif est compréhensible car rien n'est plus dur pour l'homme inscrit quotidiennement dans les contingences de l'existence - dans un passé, un maintenant et un avenir- que de négliger une temporalité précise. L'expression atemporelle du subjonctif conduit ainsi parfois à une difficile compréhension du message émis, surtout quand l'énoncé est dépourvu de repères temporels, sachant comme le note le linguiste Jakobson, que pour être opérant le message requiert d'abord un contexte auquel il renvoie.

En français préclassique, une dernière forme, et non des moindres, entre particulièrement en concurrence avec le mode subjonctif, la forme en *-rais* qui, contrairement au subjonctif, a la faculté d'inscrire l'action dans la chronologie temporelle. Sa spécificité tient précisément à son absence de virtualité et à son ancrage dans le temps².

¹ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence et illustration de la langue françoise*, *op.cit.*, p. 103.

² C'est d'ailleurs précisément en raison de cette absence de virtualité du procès et de cet ancrage temporel que la forme en *-rais* est considérée comme un temps de l'indicatif.

Le fait que le français préclassique ait adopté et assumé dans sa littérature la forme en –rais est une des constations majeures de ce travail. En effet, avant la période préclassique la question de la forme en –rais avait toujours été soigneusement éludée par les grammaires médiévales et du moyen-français, sous prétexte qu’il lui manquait un équivalent latin. Meigret fut l’un des premiers à répertorier ladite forme dans sa grammaire et le précurseur de la vision contemporaine défendue par les linguistes Brunot et Wagner, à savoir qu’« expliquer la syntaxe française par la grammaire latine, c’est se condamner à ne rien comprendre du français et à défigurer son caractère propre »¹. Encouragés par cette initiative, les auteurs firent leur miel de ce mode. Le français préclassique assumait indéniablement la singularité de la forme en –rais, au sein du système hypothétique français du type indicatif/forme en –rais sans le subjonctif, exception faite de l’expression de l’irréel du passé au subjonctif plus-que-parfait qui reste bien vivace jusqu’au XVIII^{ème} siècle.

En outre, en l’absence de repères temporels clairs, il est difficile de traiter précisément d’une syntaxe temporelle du subjonctif : elle réside seulement dans l’antériorité au mode indicatif, dans une « virtualité qui s’attache à une image interceptée précocement avant que le rayon qui la porte [...] n’ait atteint son terme, qui est l’image nette, actualisée, d’un temps différencié à trois époques. »² Aussi les « variétés d’emplois » du mode subjonctif et sa « résistance à toute définition »³ sont-elles intimement liées à la virtualité d’un procès que l’esprit ne parvient pas à situer antérieurement « au temps des horloges »⁴ de l’indicatif. Cela explique la liberté et l’élasticité des emplois du subjonctif en français préclassique, qui ne connaît pas encore les règles de la concordance des temps et dont la seule unité demeure dans l’univers de croyance du locuteur et les valeurs modales qu’il induit.

Le subjonctif du monde des possibles

Le subjonctif apparaît à chaque fois que le locuteur entre dans le monde du possible. Le français préclassique applique fidèlement cette règle, la seule qu’il connaisse. Ainsi l’usage du subjonctif dans les complétives est-il plus libre qu’en français moderne. Après un verbe

¹WAGNER (Robert Léon), *Les phrases hypothétiques commençant par « si », dans la langue française, des origines à la fin du XVI^{ème} siècle*, op.cit., p.16.

²MOIGNET (Gérard), *Essai sur le subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, tome 1, op.cit., p. 132.

³*Ibid.*

⁴ARGOD-DUTARD (Françoise), *L’écriture de Joachim Du Bellay*, op.cit., p. 86.

exprimant la volonté ou la crainte par exemple, le recours aux deux modes est possible selon que le discours appartienne au monde des possibles ou du probable. Dans la citation tirée de *La Deffence et Illustration de la langue française* « je pense que telles choses **se font** par la nature »¹ Du Bellay utilise le subjonctif pour souligner la subjectivité de son opinion. Ce type de subjonctif, qui s'apparente à une précaution oratoire, pose ici l'hypothèse, dans le monde du possible du locuteur, d'une langue française égale à la langue grecque, latine et italienne, pour autant qu'on la laisse s'épanouir. En revanche, l'indicatif s'utilise à chaque fois que le narrateur est sûr de son propos et qu'il assume chaque terme de l'énoncé, en d'autres termes lorsque son énoncé appartient au monde du probable. Tel est paradoxalement le cas après un verbe de crainte, aujourd'hui seulement suivi du mode subjonctif, motif illustré par ce mot de Montaigne : « je crains que **c'est** un traistre »², ou après un verbe principal nié, normalement assorti du mode subjonctif : « Damon pense estre fin, et il ne prend pas garde que je **suis** encore plus fine »³, ou bien au sein d'une complétive introduite par un verbe injonctif : « Elles ordonnent que les yeux **seront** rendus à Cupidon, et la bande ôtée »⁴. Il en va de même au sein d'une subordonnée conjonctive de concession, à l'exemple de ces remarquables vers de *l'Illusion comique* qui montrent mieux qu'un long discours, la façon dont, par le recours à l'indicatif, le locuteur assume le procès: « Faites-moi la faveur de croire sur ce point, / Que, bien que vous m'**aimez**, je ne vous aime point »⁵. Andraste courtise ici avec insistance la jeune Isabelle qui, ne doutant guère de l'amour de son éternel prétendant, traduit cette conviction au moyen de l'indicatif *aimez* de l'hémistiche « Que bien que vous m'aimez ». Pour la même raison, Isabelle utilise l'indicatif au détour du « je ne vous **aime** point », certaine qu'elle est de n'éprouver aucun sentiment à son égard.

Pour ce qui concerne le choix des temps du subjonctif, le français préclassique adopte une concordance de type cinétique et modal.

Une concordance des temps cinétique et modale

Bien que le terme de « concordance des temps » soit impropre - les « temps » du subjonctif ne représentant pas de notions d'époque comme l'indicatif - il existe néanmoins

¹ DU BELLAY (Joachim), *La Deffence et illustration de la langue françoise*, livre premier, *op.cit.*, p. 96.

² MONTAIGNE (Michel de), *Les Essais*, t. 2, *op.cit.*, livre troisieme, chapitre V, Sur des vers de Virgile, p. 844.

³ URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée*, t. 2, *op.cit.*, 2^{ème} partie, livre 6, p. 228.

⁴ LABÉ (Louise), *Œuvres*, Débat de Folie et d'Amour, *op.cit.*, Discours V, p. 80.

⁵ CORNEILLE (Pierre), *L'Illusion comique*, *op.cit.*, acte II, scène 3, p. 629.

des tendances de concordance qui ne procèdent d'aucun automatisme rigide. En français préclassique, la concordance est une « concordance des cinétismes », c'est-à-dire « qu'aux formes de cinétisme ascendant du verbe régissant (présent et futur) correspond en subordonnée le subjonctif I (présent) de cinétisme ascendant, et qu'aux formes de cinétisme descendant du verbe régissant (passé) correspond en subordonnée le subjonctif II (imparfait), de cinétisme descendant »¹.

En outre, le locuteur emploie le subjonctif à chaque fois que son discours offre « seulement des hypothèses libres de tout lien nécessaire avec le réel [et le narrateur], comme des virtualités »² et il opte pour l'indicatif dans tous les autres cas, quelle que soit la nature de la subordonnée. Le subjonctif imparfait est ainsi couramment utilisé en français préclassique pour exprimer l'éventuel et le plus-que-parfait du subjonctif pour formuler l'irréel du passé, quel que soit le temps qui précède.

Aussi, pour répondre clairement à la problématique soulevée par notre étude, il convient d'abandonner, une fois pour toute, l'idée séduisante certes, mais illusoire, d'un âge d'or de la concordance des temps au subjonctif, représenté par le français préclassique. De tout temps en effet l'indicatif, l'infinitif et la forme en *-rais* lui furent préférés en vue de clarifier le message de l'émetteur. En d'autres termes le français préclassique n'est pas une machine à produire du subjonctif. La seule pratique en cours consistait tout simplement à faire usage de l'indicatif pour assumer le procès et l'actualiser dans le monde du probable, et du subjonctif pour maintenir le procès dans le monde du possible, et traduire la dimension irréelle ou éventuelle du propos. Dans le dernier cas, aucun mode n'est plus en mesure de faire concurrence au mode subjonctif car « c'est par le passage à l'éventuel - plus fréquent parce que la concurrence du conditionnel n'est pas possible alors - que peuvent s'expliquer la plupart des exemples [d'imparfait et de plus-que-parfait du subjonctif]. »³ Et c'est justement parce que le français préclassique est encore sensible à cette valeur modale du subjonctif qu'il se maintient si bien à cette période, et non parce qu'il obéissait alors à une norme rigide.

D'ailleurs, Marcel Barral soutient que l'usage du subjonctif imparfait a commencé à décliner au moment où la superficielle et rigoureuse notion de « une concordance des temps » a été établie au XVIII^{ème} siècle. En effet, comme le mode subjonctif n'inscrit pas précisément

¹MOIGNET (Gérard), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, tome 1, *op.cit.*, p.123.

²CURAT (Hervé) (1991), *Morphologie Verbale et référence temporelle en français moderne, Essai de sémantique grammaticale*, Genève, Droz, 1991.

³BARRAL (Marcel), *L'imparfait du subjonctif*, *op.cit.*, p. 405.

le procès dans la chronologie temporelle, c'est précisément cette « contradiction » qui engendre « sa désuétude »¹ progressive lorsqu'on imposera au subjonctif de le faire superficiellement pour obéir à la règle de la concordance des temps. Lorsque la langue a oublié les valeurs modales et l'ordre cinétique du subjonctif, seuls cohérents, elle a aussi progressivement oublié l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif², et ne les a plus utilisés³.

En outre, ces valeurs d'éventuel de l'imparfait et d'irréel du passé du plus-que-parfait du subjonctif participent au *pathos* et à l'embellissement du discours.

Fonction poétique et rhétorique du subjonctif

Comme n'importe quel trope de la rhétorique, la répétition du mode subjonctif accentue le *pathos*, au sens oratoire du terme en français préclassique, et engendre une émotion. N'étant par ailleurs nullement obligatoire, le subjonctif constitue un accessoire et un ornement. Les poètes de la Pléiade cherchaient donc à composer en langue vernaculaire de beaux vers français assimilés à la toute-puissance de l'Etat naissant. Au XVI^{ème} siècle et au

¹*Ibid.*, p. 600.

²*Ibid.*, p. 599.

³C'est justement cet oubli de la valeur d'éventuel de l'imparfait du subjonctif qui a pu rendre son emploi moderne risible. A l'oral surtout, et malgré sa poésie, le subjonctif imparfait est perçu comme décalé. Pour corroborer ce propos, et pour finir sur une note humoristique, évoquons cet extrait de la première scène du *Chat en Poche* de Feydeau :

Pacarel. — ... Eh ! bien, vous n'entendez pas ? J'ai demandé que vous m'**apportassiez** les rince-bouche.

Tiburce. — Voilà ! Je vais vous l'**apportasser** !

Pacarel. — D'abord on dit apporter... On ne dit pas apportasser.

Tiburce. — Ah ! Je pensais faire plaisir à Monsieur... comme Monsieur vient de le dire... Oh ! les maîtres !...

Ou sur ce pastiche du mode effectué par Alphonse Allais :

Ah ! Fallait-il que je vous **visse**

Fallait-il que vous me **plussiez**

Qu'ingénuement je vous le **disse**

Qu'avec orgueil vous vous **tussiez**

Fallait-il que je vous **aimasse**

Que vous me **désespérassiez**

Et qu'enfin je m'**opiniâtrasse**

Et que je vous **idolâtrasse**

Pour que vous m'**assassinassiez**

Ou par Edmond Rostand :

LA FAISANE,

Plus qu'Elle je voudrais que tu m'**adores**!

LE PIVERT, reparaissant.

... **rasses**!

CHANTECLER, levant la tête.

Oh ! pas dans un duo d'amour !

Ces paradigmes montrent tous comme l'imparfait du subjonctif, dépourvu de ses valeurs modales, porte à rire en français moderne, synonyme parfois même de pédanterie et de mamamouchisme des monsieurs Jourdain, contents d'étaler leur culture aux yeux du monde.

premier XVII^{ème} siècle le poète jouissait ainsi d'une renommée et d'une liberté totale, participant par l'usage du français au renforcement de l'édifice étatique¹, privilège qu'il allait bientôt perdre en devenant le ridicule « bon joueur de quille » inutile à l'Etat et moqué par Malherbe en 1620. Cette extraordinaire liberté modale, permettant mille et un jeux poétique et rhétorique, ne durera qu'un temps, jusqu'à l'ère classique qui entreprendra de stabiliser la syntaxe bâtie sur le modèle de la France du rigide Roi Soleil.

Le subjonctif en français préclassique est donc d'abord, au sens étymologique, poésie, c'est à dire création artistique. L'archaïque subjonctif latin décore les écrits des poètes comme l'image des imposantes ruines orne les paysages. Les anaphores et les sonorités savoureuses du subjonctif, en particulier le [s] final des subjonctifs imparfait et plus-que-parfait, rythmaient les vers d'une musique agréable à l'oreille du lecteur. Bref « tout au cours du XVI^{ème} siècle se développe une vaste réflexion sur le *bien dire* »² où la norme qualifiée de travestie³ par Gérard Milhe Poutingon, importe moins que la poésie d'un verbe toujours « en quête de nouveaux possibles »⁴. Ce point nous ramène à la signature des œuvres de Louise Labé, « travestie » par les auteurs de la Pléiade.

Suivant une tradition littéraire qui remonte à l'antiquité, Baudelaire relègue l'ouvrage féminin au rang d'écrit ridicule. La vanité du propos ferait rire s'il n'émanait d'un esprit aussi éminent qui achève un de ses articles par cette condamnation définitive et sans appel : « Et nos yeux n'ont jamais pu s'accoutumer à toutes ces laideurs compassées, à toutes ces scélératesses impies [...], à tous ces sacrilèges pastiches de l'esprit mâle »⁵. Aussi outrancier qu'il paraisse, ce commentaire ne convie pas moins à une réflexion profonde sur la notion fondamentale de « pastiches de l'esprit mâle » qui à nos yeux étaye on ne peut mieux la démonstration de Mireille Huchon qui relègue Louise Labé au rang des fables, en tant que simple « créature de papier »⁶. Car si le XIX^{ème} siècle ne permettait pas aux femmes - livrées aux délices prétendus « mâles » de la Muse comme aux charmes virils de la versification – de s'affirmer dans un univers exclusivement masculin, nous pensons qu'il en était de même, sinon plus, au XVI^{ème} siècle. Nous en arrivons au raisonnement suivant : si Louise Labé n'a

¹L'assimilation de la force d'une nation à la force et la vivacité de sa langue est d'ailleurs toujours valable actuellement : il suffit pour cela de se rappeler la révision de la constitution française, et la modification de l'article 2 qui se vit rajouter pour la première fois en 1992 l'alinéa suivant « la langue de la République est le français ».

²ARNOULD (Jean-Claude), MILHLE POUTINGSON (Gérard), *Les normes du dire au XVI^{ème} siècle*, acte du colloque de Rouen 15-17 novembre 2001), *op.cit.*, p. 7.

³*Ibid.*, p. 9.

⁴*Ibid.*

⁵*Ibid.*

⁶HUCHON (Mireille), *Louise Labé, une créature de papier*, *op.cit.*

pas échappé aux foudres des écrivains de son temps, recueillant au contraire la bienveillance et les hommages de ses confrères, nous pouvons en toute logique conclure qu'ils étaient vraisemblablement les véritables auteurs de l'œuvre qui lui était attribuée. Dans la tradition d'un siècle où fleurissent toutes sortes de pastiches et de satires sous forme d'ouvrages collectifs comme la *Satire Ménippée* de 1593, rien n'empêchait les écrivains de la Pléiade, pasticheurs espiègles, de se livrer délibérément, sous un pseudonyme féminin croyant en accentuer le ridicule, à divers archaïsmes représentés, en l'occurrence, par un recours quasi exclusif au subjonctif dans les *Débats*, œuvre dépourvue de toute forme en –rais alors qu'elle était en nette progression au XVI^{ème} siècle. Par ce subterfuge, nos pasticheurs faisaient endosser à Louise Labé une évidente mise en cause de l'archaïsme langagier du moment, au service de la modernisation de la langue vernaculaire qu'ils appelaient de leurs vœux. Tous ces éléments nous inclinent à penser, rejoignant sur ce point Mireille Huchon, que les *Œuvres* de Louise Labé ne sont en définitive qu'un exercice de style, une imitation de l'écriture latine qui ne connaît pas la forme en –rais, une parodie du style archaïsant des ennemis de la modernité désespérément accrochés aux règles de la syntaxe latine, appliquées au français contre vents et marées.

Et s'il ne fallait retenir qu'une qualité du subjonctif en français préclassique, ce serait son extraordinaire pathétisme inaccessible aux autres modes et porté en particulier par l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif de l'éventuel et de l'irréel. Il n'est pour s'en convaincre que d'évoquer l'acte III scène 4 du *Cid* de Corneille où à la question de Chimène : « Rodrigue, qui l'**eust cru** ? » Corneille met dans la bouche du Rodrigue cette brève et non moins superbe répartie « Chimène qui l'**eust dit** ? ». A la répartie de Chimène : « Que notre heur **fust** si proche, et sitôt se **perdist** ? » l'élue de son cœur répond : « Et que si près du port, contre toute apparence/ Un orage si prompt **brisast** notre espérance ? »¹. Ces interrogations au subjonctif, émouvantes et sublimes, condamnent à l'insipidité totale des vers qui seraient transposés au passé de la forme en-raï du type : « Rodrigue, qui l'aurait cru ? Roxane qui l'aurait dit ? Que notre heur aurait été si proche, et que sitôt elle se serait perdue ? ». Le subjonctif fait atteindre au questionnement des amants du *Cid* le paroxysme du *pathos*, car cette scène d'interrogations réciproques ne peut donner lieu ni se suffire d'un simple nom. Si une large palette de réponses s'offre alors à l'interlocuteur, le silence de Chimène et celui de Rodrigue restent la seule réplique à la fatalité qui les accable. L'évidence de la réponse « personne » est telle qu'elle n'a pas besoin d'être dite, et que l'interrogation des

¹ CORNEILLE (Pierre), *Le Cid*, *op.cit.*, acte III, scène 4, p. 64.

deux héros sera condamnée à demeurer sans réponse. Qui prétendra après cela que le subjonctif en français préclassique n'est point une « émotion d'esprit »¹ ?

¹MAUPAS (Charles), *Grammaire et Syntaxe Française, op.cit.*, p. 295.

Bibliographie

1) Corpus de travail : Œuvres du XVI^{ème} et du premier XVII^{ème} siècle

CORNEILLE (Pierre de),

- *Le Cid*, Hachette, Paris, 1682. (Version de 1682)
- *Le Cid*, Société des Textes français modernes, 1637. (Version de 1637)
- *L'Illusion comique* [1639], Paris, Gallimard, 1980.
- *Médée* [1639], Paris, Gallimard, 1980.

DU BELLAY (Joachim),

- *Deffense et illustration de la langue françoise* [1549], Genève, Droz, 2007.
- *L'Olive* [1550], Genève, Droz, 2007.
- *Les Regrets* [1558], Genève, Droz, 1966.
- *Les Antiquitez de Rome* [1558], Genève, Droz, 1966.

LABÉ (Louise), *Œuvres complètes* [1555], *Sonnets, Elégies, Débats de Folie et d'Amour*, Paris, Flammarion, 1984.

MONTAIGNE (Michel de) [1549-1592], *Les Essais*, tome 1 et 2, Paris, Presses Universitaires de France, 1965 et édition 2004.

NAVARRÉ (Marguerite), *L'Heptaméron* [1550], Paris, Gallimard, 1965.

RABELAIS (François)

- *Gargantua* [1542], Paris, H. et É. Champion, 1912-1913.
- *Pantagruel* [1542], Paris, Champion, 1922.

RONSARD (Pierre de),

- *Les Quatre premiers livres des Odes* [1550], Paris, Belles Lettres, 2001.
- *Œuvres complètes, XI, Discours des misères de ce temps* [1562/1563], Paris, Société des textes français modernes, 2009.
- *Sonnets pour Hélène* [1578], Paris, Droz, 1947.
- *Le Second livre des amours* [1578], Genève, Droz, 1951.
- *Les Amours* [1552], Paris, Classique Garnier, (dite version Garnier), 1963.

URFÉ (Honoré de), *L'Astrée* [1610-1631], Genève, Slatkine, 1966.

2) Autres œuvres citées

ANONYME, *Le Violier des histoires rommaines moralisées* [1521], Genève, Droz, 2002.

ASSOUCY (Charles Coypeau d'),

- *Le Jugement de Pâris en vers burlesques*, Paris, T. Quinet, 1648.
- *L'Ovide en belle humeur*, Paris, Ch. De Sercy, 1650.

AUBIGNÉ (Théodore Agrippa d'),

- *Les Tragiques 2 et 3* [1630], Paris, Droz, 1932.
- *Le Printemps* [1630], Paris, P.U.F, 1960.

BAÏF (Jean-Antoine De),

- *Le Brave*, Genève, Droz, 1573.
- *Mimes, enseignemens et proverbes*, second et quatrième livre [1581], Genève, Droz, 1992.

BALZAC (Jean-Louis GUEZ de), *Les Premières lettres* [1624], t.1, Paris, Droz, 1933

BAUDELAIRE (Charles), *Les Fleurs du Mal*, [1861], Paris, Le livre de Poche, 1972.

BÉROALDE DE VERVILLE (François), *Le Moyen de parvenir* [1610], Paris, Garnier Frères, 1879.

BÈZE (Théodore de),

- *Abraham sacrifiant* [1550], Genève, Droz ; Paris, Minard, 1967.
- *Chrestiennes méditations* [1583], Genève, Droz, 1964.

BOAISTUAU (Pierre), *Histoires tragiques* [1559], Paris, Champion, 1977.

BOCCACCIO(Giovanni), *Decameron* [1349-1353], Firenze, Filippo, e Iacopo Giunti, e fratelli, 1841.

BOSQUET (Jean), *Elemens ou Institutions de la langue françoise* [1586], édition commentée par Colette Demaizière, Paris, Champion, 2005.

BRUÉS (Guy De), *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens* [1557], Baltimore, The John Hopkins Press, 1953.

CALVIN (Jean),

- *Lettres à Monsieur et Madame de Falais* [1543-1550], Genève, Droz, 1991.
- *Des scandales* [1550], Genève, Droz, 1984.
- *Institution de la religion chrétienne* [1560], Paris, J. Vrin, 1957.

CHARRON (Pierre), *De la sagesse, trois livres* [1601], livre 3, Paris, Imprimerie De Chaignieau Ainé, An V, 1797.

CORNEILLE (Pierre)

- *Mélite ou les Fausses lettres* [1629], Paris, Gallimard, 1980.
- *Clitandre ou l'Innocence délivrée* [1632], Paris, Gallimard, 1980.
- *Clitandre, Argument* [1632], Paris, Hachette, 1862.
- *La Galerie du palais ou l'amie rivale* [1637], Paris, Gallimard, 1980.
- *La Suivante* [1637], Paris, Gallimard, 1980.
- *La Vefve ou le Traistre trahy* [1634], Paris, Gallimard, 1980.
- *La Veuve, Argument* [1634], Paris, Hachette, 1862.
- *Don Sanche d'Aragon* [1650], Paris, Vialety, 1969.

DANTE, *La Divina commedia* [1304-1321], Palermo, officiotipografico Lo Bianco, 1858.

DEIMIER (Pierre de), *L'Académie de l'art poétique, où sont vivement esclaircis et déduicts les moyens par où l'on peut parvenir à la vraye et parfaite connoissance de la poésie françoise*, Paris, J. de Bordeaulx, 1610.

DES PÉRIERS (Bonaventure), *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers 2* [1568], Paris, Gallimard, 1965.

DES MASURES (Louis),

- *David fugitif*, [1566], Paris, E.Cornély, 1907.
- *David triomphant* [1566], Paris, E.Cornély, 1907.

DOLET (Estienne), *La Maniere de bien traduire d'une langue en aultre*, [1540], Paris, Aupelf, France-Expansion, 1972.

FABRI (Pierre), *Le grant et vray art de pleine rhétorique* [1521], Genève, Slatkine Reprints, 1969.

FAUCHET (Claude), *Fleur de la maison de Charlemaigne, qui est la continuation des Antiquitezfrançoises contenant les faits de Pepin et ses successeurs, depuis l'an 751 jusques à l'an 840 de Jesus-Christ*, recueillie par M. le president F., 1601.

FENELON,

- *Dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince* [1715], Paris, F. Didot et J. Didot, 1819.
- *Les Aventures de Télémaque* [1699], livre V, Paris, Hachette, 1920.

GARASSE (François), *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, livre 3, Paris, éditeur S. Chappelet, 1623.

GARNIER (Robert),

- *Les Juifves* [1585], Paris, Les Belles lettres, 1949.
- *Antigone ou la Pieté* [1585], Les Belles lettres, Paris, 1952.
- *Marc Antoine* [1585], Paris, Les Belles lettres, 1974.

- GODEAU (Antoine), *Prieres et meditations chrestiennes*, Paris, J. Camusat, 1633.
- GOLDONI (Carlo), *Scelte di commedie di Carlo Goldoni*, volume III, Padova, Nicolo Zanon Bettoni, 1811.
- GUERRAZZI (Francesco Domenico), *La Battaglia di Benevento: storia del secolo XIII*, tomo 4, Livorno, Bertani, Antonelli e.c, 1827.
- HARDY (Alexandre), *Mariamne*, Exeter, University of Exeter, 1625.
- HASCHKE (Fritz), *Die Sprache Richelieus nach seinem Briefwechsel*, Selbstverlag des Romanischen seminars ; Paris, Librairie E. Droz, 1934.
- HÉROARD (Jean), *Histoire particulière de Louis XIII*, Tubingen, Max Niemeyer Verlag, 1605-1610.
- HUGO (Victor), *Cromwell*, Préface, Paris, Furne et Cie, 1840.
- LA CHESNAYE (Nicolas), *La Condamnation de Banquet* [1508], Droz, Genève, 1991.
- LA GESSÉE (Jean de), *Les Jeunesses* [1583], Paris, Société des Textes Français Modernes, 1991.
- LARIVEY (Pierre de),
 - *Le Laquais, comédie*, Nizet, 1579.
 - *Les Esprits*, Exeter University Printing Unit, 1579.
- LAVARDIN (Jacques de), *La Celestine* [1578], London, Tamesis books, 1974.
- LEMAIRE DE BELGES (Jean), *La Concorde des deux langages* [1577], Paris, Droz, 1947.
- LÉRY (Jean de), *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil* [1578], 2e éd., 1580, Paris, Le Livre de poche, 1999.
- L'ESTOILE (Pierre de),
 - *Registre-journal du regne de Henri III*, t. 2, [1576-1578], Genève, Droz, 1996.
 - *Registre-journal du regne de Henri III*, t. 5 [1585-1587], Genève, Droz, 2001.
- MACCHIAVELLI (Niccolò)
 - *Opere complete di Niccolo Macchiavelli*, Firenze, Passigli, Borghiecompagni, 1831.
 - *Opere complete*, Volume 1, Milano, Ernesto Olivia, 1850.
- MAIRET (Jean),
 - *La Sylvie* [1630], Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905
 - *Chryséide et Arimand* [1630], Baltimore, The Johns Hopkins Press, Paris, P.U.F., 1925.
 - *La Sophonisbe* [1635], Paris, Droz, 1945.

MALHERBE (François de), *Les Poésies* [1627], Paris, Droz, 1936-1937.

MANZONI(Alessandro)

- *I Promessi sposi*, tomo primo, Paris, Baudry, 1830.
- *I Promessi sposi*, tomo primo, « édition riveduta dall'autore », Milano, Guglielmini Redaelli, 1840.

MAROT (Clément),

- *L'Adolescence clémentine* [1538], Paris, Le Livre de Poche, 2005.
- *Le Voyage de Gênes* [1507], Genève, Droz, 1974.
- *Le Voyage de Venise* [1526], Genève, Droz, 1977.

MONTCHRESTIEN (Antoine de), *Traicté de l'oéconomie politique* [1615], Genève, Droz, 1999.

NAVARRÉ (Marguerite),

- *Le Mallade* [1535], Paris, Droz ; Paris, Minard, 1960.
- *Comédie à dix personnages* [1542], Droz, Genève ; Paris, Minard, 1960.

PALMA-CAYET (Pierre-Victor), *L'Histoire prodigieuse du Docteur Faust*, Genève, Droz, 1982.

PAPON(Loys), *Pastorelle, sur la victoire obtenue contre les Alemands, Reytres, Lansquenets, Souysses et François rebelles à Dieu et au Roy treschretien l'an 1587*, [1588], St Etienne, Centre d'études foréziennes, 1976.

PASQUIER (Estienne), *Lettres familières* [1613], Paris, Genève Droz, 1974.

PEIRESC (Nicolas De),

- *Lettres*, t. 1, *Lettres aux frères Dupuy* [1617-1627], Paris, Impr. Nationale, 1894.
- *Lettres*, t. 5 *Lettres à Guillemin*, [1610-1637], Paris, Impr. Nationale, 1894.

POISSENOT (Bénigne), *L'Esté* [1583], Droz, Genève, 1987.

RABELAIS (François)

- *Le Tiers livre* [1552], Paris, Champion, 1931.
- *Pantagrueline pronostication* [1533], Genève, Droz, 1974.
- *Le Quart livre* [1552], Paris, Le livre de Poche, 1997.

REGNIER (Mathurin), *Les Satires 1 à 13* [1609] Paris, F. Roches, 1930.

SALES (François de), *Introduction à la Vie dévote* [1619], Annecy, imprimerie J. Niera, 1893.

SOREL (Charles), *Les Nouvelles françaises où se trouvent divers effets de l'amour et de la fortune* [1623], Genève, Slatkine, Reprints, 1972.

TURNÈBE (Odet de), *Les Contens* [1584], Paris, S.T.F.M., 1993.

URFÉ (Honoré d'), *La Sylvanire ou la Morte-vive, fable bocagère*, Paris, R. Fouet, 1627.

VIGNEULLES (Philippe), *Les Cents Nouvelles nouvelles* [1515], Genève, Droz, 1972.

3) Les dictionnaires

BONNARD(Henri), *Grand Larousse de la langue française*, « l'indicatif », « le subjonctif », Paris, 1978, pp. 2644-2646 ; pp. 5755-5766.

GREVISSE (Maurice), *le Bon Usage*, Paris, Louvain-la-Neuve, Duculot, 13^e édition revue, 1994.

MORERI, *Le Grand dictionnaire historique*, t. II, Lyon, J.Girin et B. Rivière, 1681.

REY(Alain), TOMI (Marianne), HORE(Tristan), TANET (Chantal), *Dictionnaire historique de la langue française* sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992-1998, 3 tomes.

WARTBUR (Walther von), FEW (*Französisches etymologisches Wörterbuch*), Leipzig, 1940.

4) Etudes d'Ancien et de Moyen Français

BURIDAN (Claude), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, Sedes, 2000.

FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français, étude morphologique*, Paris, Klincksieck, 1967.

JOLY (Geneviève), *L'Ancien français*, Paris, Belin, 2004.

LORIAN (Alexandre), « Journaux et chroniques 1450-1525 : quelques aspects de la subordination », in *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale en moyen français : Colloque organisé par le Centre d'études linguistiques et littéraires de la Vrije Universiteit Brussel*, 28-29 septembre 1978.

MARCHELLO-NIZIA (Christiane),

- *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Dunod, 1992, (première édition 1979).

- *La langue française aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècle*, Armand Colin, Paris, 2005, (première édition Paris, Nathan, 1997).

MARTIN (Robert) et WILMET (Marc), *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 2^{ème} volume, 1980.

MOIGNET (Gérard),

- *Grammaire de l'ancien français*, morphologie, syntaxe, Paris, Klincksieck, 1979.

- « Ancien français, si/se », *Travaux de linguistique et de littérature*, XV, I, pp. 267-289.

▪ *Essai sur le mode subjonctif, en latin préclassique et en ancien français*, tome 1 et 2, Paris, P.U.F., 1959.

SOUTET (Olivier),

- « La notion de mécanisme compensatoire en grammaire de l'ancien français », *Mélanges P. Ménard*, t. II, Paris, Champion, 1998, pp. 1252-1266.
- *Etudes d'ancien et de moyen français*, Paris, PUF, 1992.

TOURATIER (Christian), *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin, 1996.

ZINK (Gaston), *Morphologie du français médiéval*, Paris, P.U.F, 1989.

5) Le français aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles

ARGOD-DUTARD (Françoise)

- « Aspect de la langue française à l'époque des *Essais* », *L'Information grammaticale*, n°103, octobre 2004.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_2002_num_95_1_2649
- *L'écriture de Joachim du Bellay, le discours poétique dans Les Regrets l'orthographe et la syntaxe dans les lettres de l'auteur*, Genève, Droz, 2002, « Les modalités verbales », pp. 135-139.

BADDELEY (Susan), « l'orthographe de la première moitié du XVI^{ème} siècle : variation et changement », *L'information grammaticale*, n°74, juin 1997, pp. 20-24.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_74_1_2916

BENOIST (Antoine), *De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Antoine Benoist, Thorin, Paris, 1877 ; Genève, Slatkine Reprints, 1968.

BRUNOT (Ferdinand)

- *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. II, t. III, Paris, Armand Colin, 1967.
- *La Pensée et la langue*, Paris, Masson et C^{ie}, 1953.

BRUNOT (Ferdinand), BRUNEAU (Charles), *Grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie, 1969.

BURIDAN (Claude.), « La langue française au XVI^{ème} siècle, esquisse de bilan et perspectives des recherches récentes », *L'information grammaticale*, n°74, juin 1997, pp. 5- 20.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_74_1_2914

CATACH (Nina),

- « L'orthographe de la Renaissance : Perspectives d'ensemble », *L'information grammaticale*, n°74, juin 1997, pp. 32-39.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_74_1_2917

▪ *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz, 1969.

COMBETTES (Bernard),

▪ « Quelques caractéristiques de l'évolution des " adverbiaux contextuels " », *L'information grammaticale*, n°74, juin 1997, pp. 52-57.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_74_1_2921

▪ *Evolution et variation en français préclassique, Etudes de syntaxe*, Paris, Honoré champion, 2003.

▪ « Le syntagme verbal » in *Evolution et variation en français préclassique*, Paris, Honoré Champion, 2003, pp. 171-210.

DURANTE (Marcello), *Dal latino all'italiano moderno, saggio di storia linguistica e culturale*, Bologna, Zanichelli, 1988.

FOUCHÉ (Pierre), *Le Verbe français*, Paris, les Belles Lettres, 1931.

FOURNIER (Nathalie), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998.

FRAGONARD (Marie-Madeleine), KOTLER (Éliane), *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, Paris, Nathan, « lettres 128 », 1994.

GALLY (Michèle), « Défense et illustration de la langue française », *Acta Fabula*, Mars 2008 (Volume 9, numéro 3), URL : <http://www.fabula.org/revue/document4031.php>

GLATIGNY (Michel),

▪ « Remarques sur les variations des relatifs au XVI^e siècle », *L'information grammaticale*, n°74, juin 1997, pp. 47-51.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_74_1_2920

▪ « Cohésion et emploi des relatifs à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles », in *Problème de cohésion syntaxique de 1550 à 1720*, textes édités par Janine Baidry et Philippe Caron, Limoge, PULIM, 1998.

▪ « Le relatif », in *Evolutions et variations en français préclassique, Etudes syntaxiques*, Paris, Honoré Champion, 2003, pp. 211-270.

▪ « Sylvius et Meigret, à l'aube de la grammaire française », *Histoire Épistémologie Langage*, 1987, volume 9, 1, pp.135-155.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hel_0750-8069_1987_num_9_1_2244

GOUGENHEIM (Georges), *Grammaire française de la langue du seizième siècle*, Paris, Picard, 1984, pp. 129-134.

HAASE (Alfons), *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris, Delagrave, 1961.

HUCHON (Mireille)

▪ « Le français à la Renaissance », *L'information grammaticale*, n°74, juin 1997, Paris, pp. 3-5.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_74_1_2913

- *Le français de la Renaissance*, Paris, PUF (collection Que sais-je), 1998.
- *Histoire de la langue française*, Paris, Livre de Poche, 2002.

LA CHAUSSEE (Françoise de), *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1977.

LARDON (Sabine), THOMINE (Marie-Claire), *Grammaire du français de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2009.

MARTINEAU (France), « Evolution de l'alternance infinitif/subjonctif dans les compléments de verbes de volonté » in Simone Monsonogo et Bernard Combettes (dir.), *Actes du VIII^e Colloque international sur le moyen français*, INALF, 1997, pp. 541-561.

MILLET (Olivier), « Entre grammaire et rhétorique : à propos de la perception de la phrase au XVI^e siècle » *Information grammaticale*, Paris, n°75, octobre 1997, pp. 3-9.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_75_1_2896

MONFERRAN (Jean-Charles), « art poétique et grammaire : quelques "remarques" sur la répartition des disciplines en France à la Renaissance », in *Les Normes du dire au XVI^e siècle*, Paris, Champion, 2004, pp. 235-248.

POPE (Mildred Katharine.), *From Latin to modern French with especial consideration of Anglonorman, phonology and morphology*, Manchester, University Press, 1934.

SIOUFI (Gilles), « le regard des grammairiens », in COMBETTES (Bernard), *Evolution et variation en français préclassique*, Paris, Etudes syntaxiques, 2003, pp. 19-67.

SPILLEBOUT (Gabriel), sous la direction de H. Hierche, *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris, éd. Picard, 1985.

SANCIER-CHATEAU (Anne), *Introduction à la langue du XVII^e siècle*, Paris, Nathan, 1993.

VLASSOV (Sergueï), « La codification de l'emploi des pronoms sujets en français dans les grammaires du XVI^e et du XVII^e siècle », *L'information grammaticale*, n°74, juin 2007, pp. 43-46.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_74_1_2919

6) Grammaires et traités des XVI^eme, XVII^eme et XVIII^eme siècles

ANEAU (Barthélémy), *Quintil Horatian*, Edition de Sébillet, [1548], Paris, édition Livre de Poche, 1990.

BOSQUET (Jean), *Elemens ou Institutions de la langue françoise* [1586], Paris, Champion, édition commentée par Colette Demaizière, 2005.

CAUCHIE (Antoine) dit CAUCIUS, *Grammaire française* [1586], texte latin original, traduction et notes de Colette Demaizière, Paris, Honoré Champion, 2001.

DUBOIS (Jacques) dit SYLVIUS,

▪ *Grammaire latino française, Introduction à la langue française suivie d'une grammaire* [1531], traduction et notes de Colette Demaizière, Paris, Champion, 1998.

▪ *Linguam Gallicam Isagoge* [1531], Genève, Slatkine Reprints, 1971.

DU MARSAIS (César Chesneau), *Logique et principes de grammaire*, Paris, Briasson, 1769.

ESTIENNE (Henri), *Hypomneses De Gall. Lingua* [1582], Genève, Slatkine Reprints, 1968.

ESTIENNE (Robert de),

▪ *Traicte de la grāmaire Françoise* [1557], Genève, Slatkine, 1972.

▪ *La Maniere de tourner en langue frāçoise les verbes actifz, passifz, gerudifz, supins & participes* [1546], Genève, Statkine Reprints, non pag, 1972.

FABRI (Pierre), *Le grant et vray art de pleine rhétorique* [1521], Genève, Slatkine Reprints, 1969.

LANCELOT (Claude) et ANTOINE (Arnauld), *Grammaire générale et raisonnée*, [1660], Menston, The solar press limited, 1967.

MAUPAS (Charles), *Grammaire et Syntaxe françoise*, contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux, par Charles Maupas. 2^e édition, Paris, A. Bacot, 1625.

MEIGRET (Louis), 1972 (1550), *Le Tretté de la Grammaere françoeeze*, Paris, France-Expansion, (Reprod. de l'éd. de Heilbronn, Gebr. Henninger, 1888), Sammlung französischer Neudrucke7), 1972.

MEURIER (Gabriel), *La Grammaire françoise, contenant plusieurs belles reigles propres et necessaires pour ceulx qui desirent apprendre ladicte langue* [1557], édition commentée par Colette Demaizière, Paris, Champion, 2005.

OUDIN (Antoine), *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, 1632, 1640 (2^{ème} édition), Genève, Stakine Reprints, 1972.

PALSGRAVE (John), *Lesclaircisement de la langue francoyse compose par maistre Jehan Palsgrave Angloys natyf de Londres et gradue de Paris* [1530], texte anglais original avec traduction et notes de Susan Baddeley, Paris, Champion, 2003.

PELETIER (Jacques), *Dialogue de l'ortografe e Prononciaciaon Françoese* [1555], suivi de la *Réponse de Louis Meigret*, Genève, Droz, 1966, introduction par Lambert C. Porter.

REGNIER-DESMARAIS (François-Séraphin), *Traité de la grammaire françoise*, Paris, J.B. Coignard, 1705.

RAMUS (Petrus) *Grammaire* [1572], Paris, Champion, 2001.

RESTAUT (Pierre), *Principes Généraux et Raisonnés de la Grammaire Française*, Paris, J. Desaint, 1730.

VAUGELAS (Claude Favre de),

- *Remarques sur la langue française*, Paris, A. Courbé, Edition de Paris, 1647 ; version Genève, Slatkine Reprints, 2000.
- *Nouvelles remarques sur la langue française*, avec des observations de M****, Paris, Guillaume Desprez, 1690 (œuvre posthume).
- *Remarques sur la langue française*, édition critique établie par Zigmunt Marzy, Genève, Droz, 2009.

7) Grammaires, traités et articles de linguistique aujourd'hui

ANSCOMBRE (Jean-Claude) et DUCROT (Oswald), *L'Argumentation dans la Langue*, Bruxelles, Mardaga, 1983.

ANSCOMBRE (Jean-Claude) « les proverbes sont-ils des expressions figées ? », *Cahiers de lexicologie*, 2003, n°82, pp. 159-173.

AUSTIN (John Langshaw), *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 2002.

BENVENISTE (Emile), *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard, (1966) (1974), 2006.

CHARAUDAU (Patrick), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1992.

CHOMSKY (Noam), *La nouvelle syntaxe*, Paris, Le Seuil, 1987.

CURAT(Hervé), *Morphologie Verbale et référence temporelle en français moderne, Essai de sémantique grammaticale*, Genève, Droz, 1991.

DENIS (Delphine), SANCIER-CHATEAU (Anne), *Grammaire du français*, Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le Livre de Poche », 1994.

DUCROT(Oswald),

- *Dire et ne pas dire, principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann, 1972.
- *La Preuve et le Dire*, Paris, Mame, 1973.
- *Le Dire et le Dit, principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann, 1972.

GUILLAUME (Gustave),

- *Leçons de linguistiques [1938-1939]*, Québec-Lille, P.U. Laval-P.U., 1990.
- *Temps et verbe*, Paris, Champion, 1929.

JAKOBSON (Roman), *Essai de linguistique générale*, Paris, Passim, 1963.

KERBRAT-ORECCHIONI(Catherine),

- *L'Enonciation, De la subjectivité dans la langue*, Paris, Armand Colin, 1997.
- *L'Implicite*, Paris, Armand Colin, 1986.
- *Les Interactions verbales*, Paris, Armand Colin, 1990.

LEMAN-BOUIX (Danielle), *Grammaire du verbe français, des formes au sens*, Paris, Armand Colin, 2005.

MARTINET (André), *Eléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin, 1996.

MOIGNET (Gérard), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.

MORTUREUX (Marie-Françoise), « Figement lexical et lexicalisation », *Cahiers de lexicologie*, 2003, n°82, pp. 11-22.

PICHON(Edouard), *Des mots à la pensée, essai de Grammaire de la langue française* (en coll. avec Damourette), Paris, éd. d'Atrey, Tome V, 1911-1940.

RIEGEL (Martin), PELLAT (Jean-Christophe), RIOUL (René), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, édit. 2004.

SAUSSURE (Ferdinand), *Cours de linguistiques générales*, Paris, Payot, 1972.

TESNIERE(Lucien), *Eléments de Syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1988.

WAGNER (Robert-Léon), PINCHON(Jacqueline), *Grammaire du Français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1991.

WILMET (Marc), *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot, 2003.

8) Subjonctif, des origines à l'âge classique

COLOMBAT(Bernard), *La Grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Age classique, théorie et pédagogie*, Grenoble, Ellug, 1999.

COMBETTES(Bernard) et MONSONEGO (Simone), « un moment de la constitution du système de l'hypothèse en français, XVI^e-XVI^e siècles », *Verbum*, VI, 1983/ Nancy II, pp.221-240.

DEMAIZIERE (Colette), « le subjonctif dans les commentaires de Monluc », *L'Information grammaticale*, n°74, juin 1997, pp. 57-60.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_74_1_2923

GLÄTTLI (Hugo),

- « A propos du mode régi par *après que* », Réponse à M. Peter Wunderli, *Vox Romanica*, 1970, n°29, pp. 264-272.
- « Encore des observations sur *après que* suivi du Subjonctif », Réponse à M. Peter Wunderli, *Vox Romanica*, n°29, 1970, pp. 279-282.

HERMAN (Jean), *Du latin aux langues modernes, Etudes de linguistique historique*, Tübingen, Niemeyer, 1990.

LA CHAUSSEE (Françoise de), *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1977.

LUNDBORG (Nils), *Studi sul congiuntivo nella « Divina Commedia »*, Tesi accademica, Lund, stamp. di F. Berling, 1884.

MEDICI (Mario), SOFFRITTI (Marcello), *Usi alternative di indicative e congiuntivo nell' "Orlando furioso"*, Lecce, Milella, 1977.

MOIGNET (Gérard), *Essai sur le Subjonctif en Latin postclassique et en Ancien Français*, 2 volumes, Paris, PUF, 1959.

MONTAGNE (Véronique), « Formes et sens de la relation concessive dans le Débat de folie et d'amour de Louise Labé (1555) », *L'Information grammaticale*, volume 103, 1, 2004, pp. 37-41.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_2004_num_103_1_2550?luceneQuery=%2B%28authorId%3Apersee_212065+authorId%3A%22auteur+igram_607%22%29&words=persee_212065&words=auteur%20igram_607

PHILIP (Hugo W.), *Le Subjonctif et les grammairiens français du XVI^e siècle*, Stockholm, I. Marcus, 1895.

ROBUSTELLI (Cecilia), *Grammatici italiani del Cinque e del Seicento* : vie d'accès ai testi, Modena, Mucchi, 2006.

ROHLFS (Gerhard) (1970), *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, 3 volumes « Fonetica », « Morfologia », « Sintassi e formazione delle parole », Torino, Einaudi, 1970.

SABANÉÉVA (M), *Essai sur l'évolution du subjonctif latin, problème de la modalité verbale*, Louvain-Paris, Peeters, 1996.

SILENSTAM (Margareta), *L'emploi des modes dans les propositions complétives étudié dans des textes français de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle*, Stockholm, Uppsala, 1973.

SMITH (Gérard), *Réflexion sur le Subjonctif latin archaïque*, thèse soutenue en avril 1990, à Paris IV Sorbonne.

SOUTET (Olivier),

- « Proposition pour une systématique historique des évolutions morphologiques ; l'exemple du subjonctif français au XVI^e siècle », *L'information grammaticale* n°74, juin 2007, pp. 39-42.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_74_1_2918

- *La concession en français des origines au XVI^{ème} siècle. Les tours prépositionnels*, Genève, Droz, 1990 /1992.

- « La notion de mécanisme compensatoire en grammaire de l'ancien français », *Mélanges P. Ménard*, Paris, Champion, 1998, t. II, pp. 1252-1266.

- « Un aspect de l'hypothèse en ancien français : le couple se / si dans les Lais de Marie de France », *L'Information grammaticale*, n° 13, pp. 7-9.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1982_num_13_1_2365

- « Assertion et hypothèse en ancien et en moyen français », *Ecriture et Modes de pensée au Moyen Âge*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 1993.

WAGNER (Robert-Léon), *Les Phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française, des origines à la fin du XVI^{ème} siècle*, Paris, Droz, 1939.

WUNDERLI (Peter),

- *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1970.

- « Der Konjunktiv nach "après que " », *Vox Romana*, n° 29, 1970, pp. 230-263.

9) Sur le Subjonctif aujourd'hui

ADAM (Jean- Michel), « Du renforcement de l'assertion à la concession : variations d'emploi de certes », », *L'information grammaticale*, n° 73, mars 1997, Paris, pp. 3-9.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_73_1_3555

BARRAL(Marcel),

▪ *L'Imparfait du Subjonctif, Etude sur l'emploi et la concordance des temps du subjonctif*, Paris, A. et J. Picard, 1980.

▪ « Un cas de la concordance des temps du subjonctif : L'imparfait après le conditionnel présent : Etude diachronique et synchronique », *Revue des Langues Romanes*, 79, 1971, pp. 29-69.

▪ « L'Imparfait du Subjonctif dans la concordance des temps, *Le Français dans le monde*, n°27, juillet-août 1964, pp. 12-15.

▪ « Remarques sur l'emploi des temps du subjonctif français moderne : valeurs temporelles et modales », *Revue de langues romanes*, 1965, pp. 39-78.

▪ « Après que avec le Subjonctif », *Le Français dans le monde*, n°51, juillet-aout 1967, pp. 20-22.

BENVENISTE (Emile), « Les relations de temps dans le verbe français », *Bulletin de la société linguistique de Paris*, n°54, Paris, Klincksieck, 1959, pp. 69-76.

BONNARD (Henri),

▪ « Les axiomes, temps et mode », *Le Français moderne*, 1974, tome 42, pp. 1-12.

▪ « Le mode après après », *Le Français moderne*, 1977, tome 45, pp. 300-304.

▪ *Les Trois Logiques de la grammaire française*, Paris, Duculot, 2001.

BLUCKER (Kolbjorn), « Les niveaux fonctionnels du subjonctif en espagnol, en français et en italien », *Revue romane*, 1979, tome 14, n°1, pp. 16-58.

BONGSON (Nam), *Etude du Subjonctif dans trois œuvres françaises du XX^{ème} siècle, Thérèse Desqueyroux de François Mauriac, la voie royale d'André Malraux et Terres des hommes d'Antoine de Saint Exupéry*, thèse, sous la direction de Hervé-D Béchade, soutenue en 2002, à Paris IV Sorbonne.

BOYSEN (Gerhard),

▪ Compte rendu de L. Carlsson ; le type « c'est le meilleur livre qu'il ait jamais écrit », en espagnol, en italien et en français, *Revue romane*, 1972, tome VII, fascicule 1, pp. 113-118.

▪ « Je ne sache pas... », *Revue romane*, 1972, tome VII, fascicule 2, pp. 177-185.

▪ « Compte rendus : Subjonctif et hiérarchie », *Revue romane*, 1972, tome VII, fascicule 2, pp. 297-331.

▪ *Subjonctif et hiérarchie. Etude sur l'emploi du subjonctif dans les propositions complétives objets de verbes en français moderne*, Odense, Odense University Press, 1971.

CARLSSON (Lennart),

▪ *Le type « C'est le meilleur livre qu'il ait jamais écrit » en espagnol, en italien et en français*, Stockholm, Uppsala, Almqvist / Wiksells, 1969.

- « Compte rendu de Helge Nordahl, Les Systèmes du Subjonctif corrélatif », *Vox Romanica*, 1970, n°29, pp. 333-340.
- COHEN (Marcel), *Le Subjonctif français contemporain*, Tableau documentaire, Paris, SEDES, 1965.
- DURRENMATT (Jacques), « du subjonctif comme mode poétique dans les Poésies de Mallarmé », *Le Français moderne*, n°80, 1999, pp. 41-44.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1999_num_80_1_2835
- FEYDIT (Frédéric), « Concordance des temps », *Le Français Moderne*, n°4, Paris, 1953, pp. 275-278.
- GOUGENHEIM (Georges),
 - « Modalité et modes verbaux en français », *Journal de psychologie*, Paris, P.U.F, 1970, pp. 5-17.
 - « Système grammatical de la langue française », *Le Français moderne*, Paris, 1939, pp. 187-202.
- GROSSE (Maurice), « Correspondance entre forme et sens à propos du Subjonctif », *Langue française*, 39, 1978, pp. 49-65.
- GROSS (Gaston), *Les expressions figées en français-Noms composés et autres locutions*, Gap, Ophrys, 1996.
- HARMER (Lewis Charles), « Le déclin du Subjonctif dans le français moderne », in *Actes du X^{ème} congrès international de linguistique et de philologie romane*, Strasbourg, 1962, pp. 491-500.
- KAMPERS-MANHE (Brigitte), *L'opposition subjonctif: indicatif dans les relatives*, Amsterdam, Atlanta, GA, 1991.
- LALAIRE (Louis), *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne*, Bern, Lang, 1998.
- LE GOFFIC (Pierre), « La phrase "revisitée" », *Le français aujourd'hui*, n°148, 2005, pp. 55-64.
- MARTIN (Robert)
 - *Langage et croyance. Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*, Bruxelles, Mardaga, 1987.
 - *Pour une logique du sens*, Paris, P.U.F, 1983.
 - « Relation concessive et univers de croyance », *Modèles linguistiques*, IV, 2, pp. 27-39, 1982.
 - *Temps et aspect, Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français* ; Paris, Klincksieck, 1971.
- MICHIELS (S), « Présentation de thèse. Etude sémantique et syntaxique du mot Bien », *L'Information Grammaticale*, 82, 1999, pp. 72-74.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1999_num_82_1_2811

- MILNER (Jean-Claude), *Ordres et raisons de la langue*, Paris, Seuil, 1982.
- MOREL (Mary-Annick), *La Concession en français*, Paris, Ophrys, 1996.
- MULLER (Claude),
 - *La Négation en français syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Genève, Librairie Droz, 1991.
 - *La subordination en français*, Paris, Armand Colin, 1996.
- NØLKE (Henning), « le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative », *Langages*, t. 80, 1985, pp. 55-70.
- NORDAHL (Helge),
 - « Le pire riens qui soit c'est male femme », *Revue Romane*, 1972, tome VII, fascicule 2, pp. 285-296.
 - *Les systèmes du subjonctif corrélatif. Etudes sur l'emploi des modes dans la subordonnée complétives en français moderne*, Bergen-Oslo, Universitetsforlaget, 1970.
 - « Le mode le plus fascinant qui soit », *Revue romane*, Copenhague, 1970.
- SAUVAGEOT (Aurélien), *Les Procédés expressifs du français contemporain*, Paris, Klincksieck, 1957.
- SERBAT (Guy), « Le verbe introducteur de la subordonnée interrogative », *Information grammaticale*, mars 1985, pp. 7-10.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1985_num_25_1_2193
- SORIN (Alexandrescu), « Sur les modalités de croire et savoir », *Langages*, n°43, septembre 1973.
- SOUTET (Olivier),
 - *Le Subjonctif en Français*, Paris, Ophrys, 2000.
 - « La morphologie du Subjonctif français : essai de synthèse historique », *Modèles linguistiques*, vol. 37, XIX-1, 1998, pp. 7-16.
 - « Retour sur l'emploi du subjonctif dans les propositions subordonnées concessives en bien que », *Contemporary linguistics*, Vol 51-52, n°1-2, pp. 219-225.
http://hrcak.srce.hr/index.php?show=clanak&id_clanak_jezik=24802&lang=en
- SCHENA (Leo), *Intorno al congiuntivo*, a cura di Leo Schena, Michele Prandi, Marco Mazzoleni, Bologna, Clueb, 2002.
- TANASE(Eugène), *Essai sur la valeur et les emplois du subjonctif en français*, Montpellier, Rouvière, 1943.
- SCHNEIDER (Stefan), *Il congiuntivo tra modalità e subordinazione, uno studio sull'italiano parlato*, Roma, Carocci editore, 1999.
- SIGNATE (Diamé), « Le type sériel de la corrélation », *L'information grammaticale*, n°73, mars 1997, pp. 16-20.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1997_num_73_1_3558

TOGEBY (Knud)

- « La hiérarchie des emplois du subjonctif », *Langages*, t.3, septembre, 1966, pp. 67-71.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726x_1966_num_1_3_2344

- *Cahiers Ferdinand de Saussure*, n°23, 1966.

WILMET (Marc),

- « après que suivi du subjonctif », *La Linguistique*, n°2, 1969, pp. 27-39.
- « La Norme », *Cahiers de linguistique sociale*, n°1, université de Rouen, université de Perpignan, 1976.

10) La forme « en -rais »

BARRAL (Marcel), « Un cas de la concordance des temps du subjonctif : L'imparfait après le conditionnel présent : Etude diachronique et synchronique », *Revue des Langues Romanes*, n°79, 1971, pp. 29-69.

CLARIS (Jean-Max), « Note sur les formes en -rais », *Langue française*, 11, 1971, pp. 32-38.

DOBROIRE-SORIN (Carmen), « Impératifs, conditionnels », *Le Français moderne*, n°54, 1984, pp. 1-21.

DENDALE (Patrick),

- « Le conditionnel de *devoir* : origine et valeur de l'emploi évidentio-modal », *Cahiers Chronos*, 4, 1999, pp. 7-28.
- *Le Conditionnel en français*, Metz, Recherches Linguistiques, 2001.

DONAIRE (Maria-Luisa), « La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le français moderne*, 66, n°2, 1998, pp. 204-227.

GOSSELIN (Laurent), « Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques », *Cahiers Chronos*, 4, 1999, pp. 29-51.

KORZEN (Hanne) & Henning (Nølke), « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel », in *Actes du 11e Congrès des Romanistes scandinaves*, Trondheim 13-17 août 1990, pp. 273-300.

LANLY (André), « Plaidoyer pour le conditionnel en -rais », *L'information grammaticale* n°95, octobre 2002, pp. 20-22.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_2002_num_95_1_2652

MARTIN (Robert),

- « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié? (à propos du futur et du conditionnel français) », *Langages*, 64, 1981, pp. 81-92.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726x_1981_num_15_64_1886

DUCROT (Oswald), « L'expression en français de la notion de condition suffisante », *Langue française*, décembre 1971, n°12, pp. 60-67.

SOUTET (Olivier) « Reformulation de la chronogénèse et position des formes du futur et du conditionnel dans le système verbal français », *Le français moderne*, sommaire n°2, 2007.

VAIREL (Hélène), « les phrases conditionnelles/hypothétiques en français », *Information grammaticale*, n°14, 1982.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1982_num_14_1_2349

11) La rhétorique au présent et au passé

BRISSON (Luc), PRADEAU (Jean-François), *Le Vocabulaire de Platon*, Paris, Ellipses 1998.

CARON (Maxence), *La Vérité captive*, Paris, Le Cerf, 2009.

FUMAROLI (Marc),

▪ *L'Age de l'éloquence, Rhétorique et « res literaria » de la renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2002.

▪ *Héros et orateurs, Rhétorique et dramaturgie cornéliennes*, Genève, Droz, 1996.

▪ *L'Ecole du silence*, Paris, Flammarion, 1994.

FONTANIER (Pierre), *Les Figures du discours* [1821], Paris, Flammarion, 2002.

GORDON (Alex. L), *Ronsard et la rhétorique*, Genève, Droz, 1970.

KRISTELLER (Paul Oskar), « Rhetoric in Medieval and Renaissance Culture », in *Renaissance Eloquence Studies in the Theory and the practice of the Renaissance*, Los Angeles/Londres, éd.J.J Murphy, Berkeley, 1983.

MEERHOFF (Kees), *Rhétorique et poétique au XVI^{ème} siècle en France*, Leiden, Leiden E.J. Brill, 1986.

MOLINIÉ (Georges), *La Stylistique*, Paris, PUF, 1993.

NADEAU (Christian), *Le Vocabulaire de Saint Augustin*, Paris, Ellipse, 2001.

PELETIER (Jacques),

▪ *L'Amour des Amours*, texte établi, présenté et annoté par Jean-Charles Monferran, Société des Textes Français Modernes, Paris, diffusion Klincksieck, 1996.

▪ *Dialogue de l'ortographe e Prononciacion Françoisese* [1555], suivi de la *Réponse de Louis Meigret*, Genève, Droz, 1966, introduction par Lambert C. Porter.

REGGIANI (Christelle), *Initiation à la rhétorique*, Paris, Hachette, 2001.

SEBILLET, ANEAU, PELETIER, FOUQUELIN, RONSARD, *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance* [1550-1555], Paris, livre de poche, 1990, sous la direction de Michel Simonin.

12) Histoire littéraire

BARBEY D'AUREVILLY (Jules), « Madame Desbordes-Valmore », *Les Œuvres et les Hommes III. Les Poètes*, Genève, Slatkine Reprints, 1968, (première édition : Amyot, Paris, 1862).

CERQUIGLINI-TOULET (Jacqueline), LESTRINGANT (Franck), FORESTIER (Georges) et BURY (Emmanuel), *La littérature française, Dynamique et histoire*, Paris, Gallimard, 2007, sous la direction de Jean-Yves Tadié, tome I.

GILBERT (Bertrand), *Le Baroque littéraire français*, Paris, Armand Colin, 1997.

HUCHON (Mireille),

▪ *Louise Labé, une créature de papier*, Louise Labé, une créature de papier, Genève, Droz, 2006.

▪ *Rabelais Grammairien, De l'Histoire du texte aux problèmes d'authenticité*, Genève, Droz, 1981.

JESPERSON (Otto), *Philosophie de la Grammaire*, Paris, Editions de Minuits, 1971.

LORIAN (Alexandre), *Tendance stylistique de la prose narrative française du XVI^{ème} siècle*, Paris, Klincksieck, 1973.

MAZOUER (Charles), *Le Théâtre français de l'âge classique, le premier XVII^{ème} siècle*, Paris, Honoré Champion, 2006.

MOREL (Jacques), *Histoire de la littérature française, de Montaigne à Corneille*, Paris, Garnier Flammarion, 1997.

MULLER (H. F.), "When did Latin cease to be a spoken language in France", *Romanic review*, t. XII, 1921, pp. 318- 334.

SOUTET (Olivier), *Littérature française de la Renaissance*, Paris, PUF, « Que sais-je », 1994.

WAQUET (Françoise), *Le latin ou l'empire d'un signe, XVI^{ème} -XX^{ème} siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

Annexe 1 - Premières règles de la concordance des temps,

LOUDIN (Antoine), *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, 1632, *op.cit.*, pp. 198-207.

198 *Grammaire Françoise.*
 rément, *Je croiray bien que cela est ou soit ainsi &c.*
 toutefois l'optatif est plus receuable: *l'estimeray*
que cela vienne de vous: ie douteray que vous vouliez
revenir. En sens tendant au futur l'un & l'autre
 sont bõs; *Je m'imagineray bien que cela ira ou doive*
aller; qui s'imaginera que cela se sçaura ou se sçache.

Les verbes de la troisieme nature veulent
 vn futur optatif; *Je commanderay que cela se face:*
ie mettray ordre que vous soyéz payé. Et prenez
 garde icy que le futur de l'indicatif n'a pas tant
 de grace, car *ie mettray ordre que vous serez payé,*
 ne se dit gueres.

Les quatriemes & cinquiemes suivent la
 reigle des derniers; *Je souhaiteray que cela vous*
arrive; il faudra que ie vous donne: on deffendra que
vous sortiez, &c.

Or tout ce que j'ay dit iusques icy de la
 construction des temps apres la cõionctiue *que,*
 se doit entēdre d'une seule phrase suivie & ab-
 soluë; car si on vient à y mesler quelque particu-
 le disionctiue, alors ladite conionctiue n'attire
 que le mesme temps & le mode qui precede:
 par exemple, *Je commanderay si long-temps,*
qu'enfin on le fera: ie le demande avec tant de grace
qu'enfin on me l'accorde: ie le deffends si souvent,
qu'on ne l'ose faire. Et ainsi de toutes les autres fa-
 çõs de parler generalemēt; ce qui revient aussi
 à la difference de la chose certaine à l'incertaine.

DES TEMPS OPTATIFS.

Je ne suis pas de l'opiniõ de plusieurs qui tien-
 nent que les temps de l'optatif & du conionctif
 ne sont qu'une mesme chose, par ce que le pre-

Grammaire Françoise. 199

sent du premier se rencontre entre l'imparfait
 au second, ce qui arrive non seulement à cause
 des formules mais aussi de la disposition de dits
 tēps, qui est toute autre, encõre que de pareille
 terminaison. l'ay suivy en cela, dans mes con-
 iugaisons, l'ordre du docteur Cesar Oudin, qui e-
 stoit exact iusques au dernier poinct, & n'eust
 pas voulu abuser de sa capacité, comme beau-
 coup d'autres qui se fient à leur reputation, &
 sans beaucoup esplucher ce qu'ils font, forment
 des reigles à leur mode.

Et si quelqu'un vient à dire que mon present
 de l'optatif est imparfait pour l'ordinaire, i'o-
 seray bien luy respondre, que considerāt de fort
 près les temps optatifs, il trouvera tout au cõ-
 traire, que tous portent ie ne sçay quoy de fu-
 tur biē esloigné du sens imparfait indicatif qui
 ne se doit entēdre que du tēps passé, autrement
 il ne seroit pas necessaire de desirer, si la chose
 estoit en effect presente, allurée, ou passée: car
 disant, *pleust à Dieu que i'eusse,* il est à presumer
 qu'on n'a pas encore ce qu'on demande, de mes-
 me du 2. present qui sert au futur, *Dieu veuille*
que i'aye, & ainsi des autres. Mais pour ne pas
 perdre le temps à des niaiseries, cõme messieurs
 les Grammairiens qui se sont amusez à se que-
 rer, au lieu de purger leurs liures des erreurs
 qui se trouent dedans, & me souciant fort peu
 qu'ils m'attaquent sur cette disposition de tēps,
 ie commenceray à vous arranger les optatifs
 par le moyen de leurs formules, & diray parail-
 lement de leur construction.

N iij

Du premier present de l'optatif.

Le premier present reçoit ces formules, *A la mienne volonté, pleust à Dieu que: A la mienne volonté que j'asmasse maintenant; pleust à Dieu que ie conusse.* Ou ie vous veux aduertir d'un erreur extreme que j'ay trouuée en plusieurs Grammaires, ou les auteurs ont voulu faire passer ce present pour l'imparfait, voicy leurs exemples, *Nous amassions mieux pour nous aimerions mieux, il vallust mieux auoir esté endormy, pour il v'indroit mieux, &c.* & cet autre tiré de Montaignés, *si j'auois des enfans musles ie leur desirasse volontiers ma fortune;* Ie ne touche point à l'excellence du labour de celuy que j'ay nommé, mais c'est bien le temps le plus mal appliqué qu'on se puisse imaginer, il faut dire en bon langage & moderne, *si j'auois des enfans musles ie leur desirerois & non pas desirasse, &c.*

Ce temps attire apres soy les indicatifs, quand la premiere nature des verbes est employée & suivie de la particule conionctiue *que*: par exemple *pleust à Dieu que ie conusse, que vous estes, que vous estiez, que vous fustes, que vous auez esté, &c.* Si au lieu de ladite particule on vse des relatifs *qui, lequel & dont*, en chose incertaine, on y doit mettre vn optatif, v. g. *Pleust à Dieu que ie visse un homme qui fust à ma fantaisie*: si c'est vne chose certaine, il y faut vn indicatif, *pleust à Dieu que i'eusse un liure qui est imprimé à Paris.* Laquelle obseruation pourra seruir pour tous

les autres temps.

Or reuenant à la construction de la conionctiue *que*, il faut dire des autres natures de verbes. Les seconds mis au present, veulent vn temps indicatif ou optatif indifferemment: v. g. *Pleust à Dieu que vous creussiez que l'on faict ou fist l'affaire.*

Les troisiemes veulent vn optatif: *Pleust à Dieu que vous luy commandassiez qu'il allast à Paris.*

Les quatriemes & cinquiesmes de mesme: *Pleust à Dieu que vous voulussiez qu'on prist un autre valet: Pleust à Dieu que vous apprehendassiez, que cela arrivast.*

Du second present & futur.

Le second present qui sert aussi pour le futur, reçoit ces autres formules, *Dieu veuille que, plaise à Dieu que, Dieu veuille que j'aime, plaise à Dieu que ie luy agrée.* Il n'a rien de different au precedent touchant son arangement, c'est pourquoy ie n'en diray pas dauantage, sinon que pour les 3. 4. & 5. verbes il demande vn futur optatif, voyez les exemples audit futur.

De l'imparfait.

L'imparfait, que ie voudrois appeller tēps incertain, reçoit la formule *volontiers: volontiers j'aymerois, volontiers ie connoistrors, &c.* Il demande tousiours les temps indicatifs tou-

chant les verbes de la premiere & seconde nature; cōme, *vous verriez & croiriez que l'affaire est, estoit, sera, a esté* Pour tous les autres: il veut vn present & plus que parfait optatif: *Je cōmanderois que cela se fist: ie voudrois qu'on parlast ou qu'on eust parlé: ie craindrois qu'on voulust ou qu'on eust voulu.*

Remarquez icy en passant que les Champenois & Lorrains mettent vn futur optatif apres ces derniers, & disent d'ordinaire, *ie commanderois qu'on face, ie voudrois qu'on prenne garde, ie craindrois qu'on veuille*; ce qui n'est aucunemēt bon.

Du preterit parfait.

Ce tēps demande la formule, *Dieu veuille que, Dieu veuille que i' aye aymé, que i' aye connu &c.* Pour les verbes de la premiere nature il attire les temps indicatifs; *Dieu veuille qu'il ait veu, que le discours est, estoit, a esté, auoit esté veritable.* Les seconds de mesme: *Dieu veuille qu'on ait creu que le danger est passé.* Les troisiemes, quatriemes & cinquiemes, veulent des temps optatifs: *Dieu veuille qu'on ait commandé, qu'on face mon affaire: Dieu veuille que vous ayez voulu, que mon frere reuienne: Dieu veuille que vous ayez apprehendé que l'on reconnoisse la fraude.* Où vous voyez que les trois derniers veulent vn futur.

Du plus que parfait.

Le premier plus que parfait reçoit la formule, *pleust à Dieu que,* & n'a rien de different au preterit parfait, pour ce qui regarde les verbes

de la premiere nature: *Pleust à Dieu qu'on eust connu, que ce que ie dis est vray, &c.* Les seconds suivent aussi les premiers, *pleust à Dieu que l'on eust estimé que l'affaire est, estoit, auoit esté veritable.* Les trois autres natures de verbes, demandent aussi vn premier plus que parfait apres eux: *Pleust à Dieu qu'on m'eust conseillé que i'eusse pour suiuy mon affaire, ce qui seroit toujours mieux à l'infinitif, qu'on m'eust conseillé de poursuivre: pleust à Dieu qu'on eust voulu que ie fusse venu à Paris: pleust à Dieu qu'on m'eust deffendu, que i'eusse pris ceste resolution, & l'infinitif est encore icy plus à propos qu'on menst deffendu de prendre, &c.*

Le second plus que parfait se construit avec la formule, *volontiers,* & reçoit les temps indicatifs, ainsi que les precedés touchant les verbes de la premiere & seconde sorte: mais pour les trois autres il veut necessairement vn premier plus que parfait optatif: v.g. *i' aurois commandé qu'on eust fait: i' aurois voulu qu'on fust allé: i' aurois deffendu qu'on eust pris, &c.*

Du futur.

Je vous ay renuoyé icy pour les exemples du second present, il n'est pas necessaire de vous repeter les formules, ny l'observation des verbes des deux premieres natures, apprenez seulement que ce futur pour ce qui concerne les troisiemes, quatriemes & cinquiemes, demande vn autre futur optatif: par exemple, *Dieu veuille qu'on commande que se parte d'icy.*

Dieu veuille qu'on souhaite que ie revienne; Dieu veuille qu'on deffende que ie paye.

DES TEMPS CONIUNCTIFS.

Ceux qui auront appris les coniugaisons comme les ay arrangées, sçauront la difference des terminaisons de quatre presents que i'y ay mis, & que ie deffendray tousiours par la mesme raison que i'ay dite en parlant de l'optatif qui est d'auoir suiuy vn tres-habile Grammairien, & cela suffit.

Des presents du conionctif.

Le premier avec les formules *veu que, parce que, d'autant que, à cause que*, pour les deux premieres sortes de verbes, demande les temps indicatifs: *veu que ie connois que vous estes, estiez, fustes, auez esté, auez esté, sercz fidelle: veu que ie croy que vous espérez, espérez &c.* Les troisiemes, quatriemes & cinquiesmes, veulent vn preterit parfait & vn futur de l'optatif: *veu que l'on commande que cela se face: veu qu'on desire qu'on ait creu ou croye: veu qu'on me deffend que ie vienne.*

Le second avec les formules, *Encor que, combien que, bien que, iacois que, pourueu que, quoy que*, suit entierement les reigles du second present & futur de l'optatif.

Le troisieme avec la particule conditionnelle, *si*, semblable à l'imparfait de l'indicatif, demande tousiours vn present, ou premier plus-

que parfait de l'optatif: v.g. *si vous connoissez que son discours fust ou eust esté veritable: si vous croyez que l'affaire fust ou eust esté aduancée: si vous commandiez qu'on allast: si vous vouliez qu'on fist: si vous craigniez qu'on ostast, &c.*

Le quatrieme avec l'aduerbe *quand* pour les verbes de la premiere & seconde sorte, a plus d'estendue que tous les autres, car il reçoit les temps indicatifs & les optatifs hormis le futur: *Quand ie connoistrois qu'on veult, vouloit, a voulu, auoit voulu, qu'on voulust, ait voulu, eust voulu faire mon proffi: quand ie croirois, que l'affaire est, estoit, fut a esté, auoit esté, sera, fust, ait esté, eust esté bien gouvernée. Mais lors que les 3. 4. & 5. se construisent, on ne se sert que du premier present de l'optatif: quand on commanderoit que s'allasse bien loin: quand on voudroit que ie revinsse: quand on deffendrait que ie fisse, &c.*

Ces deux dernier ont vne terminaison imparfaite, mais pour montrer qu'ils sont bien esloignez du sens preterit imparfait, ie vous laisse à considerer qu'on ne s'en sert qu'en parlant de chose ou presente, ou qui tient mesme du futur: *si l'affaire estoit maintenant en bon estat: quand l'affaire seroit maintenant acheuée, &c.* Les hauts Allemands les expriment tous deux par vn seul temps imparfait optatif, que ie trouue vray present ou futur imparfait, ce qui fait qu'au lieu de dire, *si s'estois*, ils disent ordinairement, *si ie serois* dont on ne se sert qu'en phrase interrogatiue: *imaginez-vous si ie serois, à sçauoir si ie voudrois, &c.* Dauantage ces deux presents,

dans vne continuation de discours, attirent vn imparfaict optatif, & non pas vn mesme temps comme les autres : par exemple, *si i'estois Prince ie commanderois* : *Quand ie serois grand seigneur, ie ne voudrois pas*, &c. Où vous pouuez aussi apprendre, que le dernier veut tousiours vne negative, parce que la particule *quand* n'est pas aduerbe du temps, mais conicction conditionnelle.

De l'imparfaict.

L'imparfaict avec les formules *veu que, parce que, dautant que*, &c. semblable à celuy de l'indicatif, demande les mesmes temps, selon la nature de verbes : pour les premiers & secōds le dit imparfaict indicatif & le plusque parfait du mesme mode, *veu que ie voyois que vous estiez ou auiez esté* : pour les 3. 4. & 5. le premier present de l'Optatif, *veu que ie commandois qu'on fist*, & ainsi des autres.

L'autre, avec les formules, *encor que, combien que, &c.* ressemble au premier present de l'Optatif, & suit les mesmes obseruations.

Le 3. qui est comme l'Imparfaiet de l'Optatif, n'a rien de dissemblable audit temps, en ses obseruations.

Le 4. qui ressemble au Plusqueparfait de l'Indicatif, avec la particule *si*, veut les mesmes temps, que le dit Imparfaiet.

Du Preterit parfait.

Le premier reçoit les formules, *veu que, d'auant que, &c.* & n'a rien de different au preterit

Indefiny de l'Indicatif.

Le second avec les formules, *encor que, bien que, &c.* est tout à fait esgal au preterit Parfait de l'Optatif.

Du plusque parfait.

Ce temps est semblable à celuy de l'Optatif : *Encore que i'eusse conneu, &c.* & suit aussi les mesmes reigles.

Autrement, *l'aurois conneu, i'aurois creu, &c.* comme le second plusqueparfait de l'Optatif : & n'a point d'obseruation differente.

Du futur.

J'ay desia dit quelque chose touchant les formules de ce futur. L'obseruation en est difficile aux estrangers, par ce qu'ils ne s'arrestent pas à discerner leurs terminaisons, qui changēt selon le dites formules : par exemple, avec les aduerbes, *quand, lors que, apres que*, il se forme de l'auxiliaire & du futur de l'indicatif, *quand i'auray conneu, apres que i'auray commandé, &c.* mais bien souuent il leur eschappe de dire *quand i'ay conneu que vous m'aymez, ie vous aymeray aussi*, au lieu de, *quand i'auray conneu*. Vous avez veu à la fin du verbe *auoir*, comme il faut vser de l'autre avec la particule conditionnelle *si*, ie n'en diray pas dauantage. Pour les temps qu'il demande apres soy, il suit entierement la force du futur de l'indicatif, ce qui est fort

Annexe 2- L'emploi de l'optatif, du potentiel et du subjonctif chez Palsgrave,

Lesclaircissement de la langue francoyse, 1530, *op.cit.*, pp. 461-466.

DU VERBE

461

[f.37 v^o] Le premier accident

Les verbes ont sept modes: le mode indicatif, qu'ils utilisent pour dire ou montrer qu'une chose est faite, par exemple, *ie párlé*; le mode subjonctif, qu'ils utilisent toujours avec un autre verbe en ajoutant le mot *que*, comme dans *uovléz uovs que ie párlé*; le mode potentiel, qu'ils utilisent pour exprimer la volonté ou la possibilité de faire quelque chose, comme *ie parleróye*; le mode impératif, qu'ils utilisent pour ordonner de faire quelque chose, comme: *párlé*; le mode optatif, qu'ils utilisent pour souhaiter qu'une chose soit faite, comme *bién párlé il*; le mode conditionnel, qu'ils utilisent quand ils expriment la condition sous laquelle une chose est faite, comme dans *sy ie párlé*; et le mode infinitif, qu'ils utilisent là où, dans notre langue, nous utilisons un verbe précédé du mot *to*, comme: *parlér*.

Le mode subjonctif a cinq temps: le temps présent, comme *que ie párlé*, le temps indéfini, comme *que ie parlásse* (et dont le sens est toujours défini par le verbe qui précède *que*, ce qui rend facile de deviner à quelle expression anglaise correspond ce temps indéfini¹), le temps prétérit parfait, *que ie áye parlé*, le temps prétérit plus-que-parfait, *que ie évsse parlé*, le temps futur, *que ie avráy parlé*.

Le mode potentiel a deux temps, et bien qu'ils signifient plutôt une manière et condition de la façon d'accomplir une action plutôt qu'un véritable temps, nous appellerons

cependant la forme *ie parleróye* celui du présent, et *ie avróye parlé* celui du prétérit parfait.

Le mode impératif a deux temps, qu'il emprunte aux autres modes mentionnés ci-dessus. Au temps présent, il emprunte ses formes [f.38] aux mêmes temps des modes indicatif et subjonctif, comme *párlé*. Et au temps futur, il emprunte ses formes au temps présent du mode subjonctif, comme *que ie párlé*.

Le mode optatif emprunte aussi ses deux temps au subjonctif: au présent, comme *bién parle il*, et au temps indéfini, comme *bién parlást il*. Le mode conditionnel emprunte tous ses temps à l'indicatif, au subjonctif et au potentiel (à l'exception seulement du présent du subjonctif), et n'a en cette langue aucun temps¹ qui lui soit propre, ainsi: *sy ie párlé*, *sy ie parlóye*, *sy ie parláy*, *sy iay parlé*, *sy iauóye parlé*, *si ie parleráy*, *sy ie parlasse*, *si iaye parlé*, *si iévsse parlé*, *sy ie avráy parlé*, *si ie parleróye*, *sy ie avróye parlé*. Le mode infinitif a deux temps: le présent, *parlér*, et le prétérit, *auoyr parlé*. Et notez que, bien qu'en notre langue nous utilisions indifféremment *I dyd speke* ou *I spake*², en français il y a une grande différence entre le temps prétérit et le temps indéfini, comme je l'expliquerai plus clairement au Troisième livre.

Mode potentiel

Temps présent

Je conuertiróye, tu conuertiróys, il conuertiróyt, nous conuertiróions, uous conuertiróiez, ilz conuertiróyent.

Temps prétérít parfait

Iavróye conuertye, tu avróys conuertye, il avróyt conuertye, nous avrions conuertye, uous avriéz conuertye, ilz avróyent conuertye.

Mode impératif

Temps présent

Conuertys ou conuertys tu, conuertye ou conuertye il, conuertissons ou conuertissons nous, conuertisséz ou conuertisséz uous, conuertient ou conuertient ilz.

Temps futur

Que ie conuertye, que tu conuertyes, quil conuertye, que nous conuertions, que uous conuertyez, quilz conuertient.

Mode optatif

Temps présent

Bien conuertye ie, bien conuerties tu, bien conuertye il, bien conuertions nous, bien conuertiez uous, bien conuertient ilz.

Temps indéfini

Bien conuertisse ie, bien conuertisses tu, bien conuertist il, bien conuertissions nous, bien conuertissiez uous, bien conuertissent ilz.

L'usage de *si* devant certains temps a déjà été démontré lors de la conjugaison du verbe *ie parle*.

Mode subjonctif

Temps présent

Que ie conuertye, que tu conuertyes, quil conuertye, que nous conuertions, que uous conuertyez, quilz conuertient.

Temps indéfini

Que ie conuertisse, que tu conuertisses, quil conuertist, que nous conuertissions, que uous conuertissiez, quilz conuertissent.

Temps prétérít parfait

[f.40] *Que ie áye conuertý, que tu áyes conuertý, quil áyt conuertý, que nous ayons conuertý, que uous ayéz conuertý, quilz áyent conuertý.*

Temps prétérít plus-que-parfait

Que iévsse conuertý, que tu évsses conuertý, quil evst conuertý, que nous evssions conuertý, que uous evssiez conuertý, quilz évssent conuertý.

Mode subjonctif

Temps présent

Que ie pârle, que tu pârles, quil pârle, que nous parlions, que uous parliéz, quilz parlent.

Temps indéfini

Que ie parlâsse, que tu parlâsses, quil parlâst, que nous parlissions¹, que uous parliésiéz, quilz parlâssent.

Temps prétérit parfait

Que ie âye parlé, que tu âyes parlé, quil ayt parlé, que nous ayons parlé, que uous ayéz parlé, quilz âyent parlé.

Temps prétérit plus-que-parfait

Que ie évsse parlé, que tu évsse parlé, quil evst parlé, que nous evssions parlé, que vous evssiéz parlé, quilz évssent parlé.

Temps futur

Que ie avráy parlé, que tu avrás parlé, quil avrá parlé, que nous avrons parlé, que uous avréz parlé, quilz avront parlé.

Mode potentiel

Temps présent

Ie parleróye, tu parleróys, il parleróyt, nous parlerions, uous parleriéz, ilz parleróient.

Temps prétérit parfait

Ie avróye parlé, tu avróys parlé, il avróyt parlé, nous avrions parlé, uous avriéz parlé, ilz avróyent parlé.

Mode impératif

Temps présent

Parlé ou parlé tu, parlé il, parlons ou parlons nous, parléz ou parléz uous, párlent ou párlent ilz.

Temps futur

Que ie pârle, que tu pârles, quil pârle, que nous parlions, que uous parliéz, quilz parlent.

[f.39^v°] Mode optatif

Temps présent

Bien pârle ie, bien pârles tu, bien pârle il, bien parlions nous, bien parliéz uous, bien párlent ilz.

Temps indéfini

Bien parlâsse ie, bien parlâsses tu, bien parlâst il, bien parlissions nous, bien parliésiéz uous, bien parlâssent ilz.

Annexe 3- La conjugaison du verbe avoir,

Meigret (Louis), *Trette de la grammere françoese*, 1550, *op.cit.*, pp. 106-108.

LA CONIUGEZON DV VERB
*auoer: & premierement celle du
 prezēt de l'indicatif.*
 Chap. XXVI.
 La p̄miere p̄rsonē, La seconde, La tierce.
Le nombre singulier.
 j̄cy, tu as, il a.
Le plurier.
 nous auons, vous auez, il'ont.
 Le pre-

DE L. MEIGRET. 107
 Le preterit, ou passē imperfet.
Le nombre singulier.
 j̄auoę, tu auoęs, il auoęt.
Le plurier.
 nous auons, vous auęz, il' auoęt.
 Le passē indeterminē.
Le singulier.
 j̄ú, ou ús, tu ús, il ut.
Le plurier.
 nous vmes, vous vttes, il' vret.
 Le passē p̄rfect.
Le singulier.
 j̄cy u, tu as u, il a u.
Le plurier.
 nous auons u, vous auęz u, il ont u.
 Le passē plusq̄ p̄rfect.
Le singulier.
 j̄auoęu, tu auoęs u, il' auoęt u.
Le plurier.
 nous auons u, vous auęz u, il' auoęt u.
 Le futur.
Le singulier.
 jaorey, ou arey, tu aras, ou ao, il aora, ou ara.
Le plurier.
 Nous arós, ou ao. vous arez, il' aront, ou ao.
 Le prezēt, & futur imperatif.
Le singulier.
 o ayes, q'il aye, ou eyt.
Le plurier.
 ayons,

ayons, ayez, q'il' ayet.

Le premier preżent de l'optatif.

Le singulier.

j'aroę, ou aoroę, ou oęs, tu aroęs, il aroęt.

Le plurię.

nous arions, vous ariez, il' aroęt.

Le secong preżent.

Le singulier.

j'usse, tu usses, il út,

Le plurię.

nous ussyons, vous ussyęz, il' usset.

Le premier preterit perfect.

Le singulier.

j'aroę u, tu aroęs u, il aroęt u.

Le plurię.

nous ariõs u, vous ariez u, il' aroęt u.

Le secong passę perfect.

Le singulier.

j'usse u, tu usses u, il ut u.

Le plurię.

nous ussiõs u, vous ussięz u, il' usset u.

Le futur.

Le singulier.

j'aye, tu ayes, il ęyt.

Le plurię.

nous ayons, vous ayez, il' ayet.

Le subjonctif, ou conjonctif fet son premier preżent du futur de l'optatif: ę luy ajoute dauantaję le' deu'preżens: vřant touteřoęs de ęeluy ęn sse qel-

sse qelqęřoęs ęn preterit. Il prent aosi le' deu' pateriz, ę a dauantaj' vn preterit plusqę perfect.

Le preterit plusqę perfect.

Le singulier.

j'aye u, tu ayes u, il ęyt u.

Le plurię.

nous ayons u, vous ayez u, il' ayet u,

Le futur.

Le singulier.

j'arey, ou aorey u, tu aras u, il ara u.

Le plurię.

nous arons u, vous arez u, il' aront u.

L'infinitif preżent actif.

auoęr.

Le passę ę actif.

u, auoęr u.

Le participe preżent ayant.

Index

INDEX DES AUTEURS

Allais (A.), 277
Aneau (B.), 76, 201, 289, 298
Anonyme, 98, 282
Argot-Dutard (F.), 108
Arnould (J.-C.), 278
Assoucy (C.C. d'), 164, 195, 282
Aubigné (T.-A. de), 46, 168, 242, 282
Baddeley (S.), 73, 208, 287, 290
Baïf (J.-A. de), 54, 55, 68, 101, 102, 158, 164, 265, 282
Balzac (J.-L. Guez de), 67, 282
Barral (M.), 7, 16, 182, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 236, 237, 251, 276, 294, 297
Baudelaire (C.), 267, 278, 282
Bembo, 30, 33, 34, 35
Benoist (A.), 11, 26, 108, 114, 115, 116, 132, 258, 287
Béroalde de Verville (F.), 99, 282
Bèze (T.), 26, 64, 206, 208, 282
Boaistuau (P.), 98, 282
Boccaccio (G.), 236, 282
Bonnard (H.), 108, 156, 248, 266, 272, 273, 286, 294
Borlé (E.), 181, 190, 194, 198
Bosquet (J.), 74, 109, 113, 282, 289
Brisson (J.-L.), 34, 298
Brués (G. de), 60, 194, 211, 282
Bruneau (C.), 7, 27, 75, 93, 95, 96, 104, 105, 106, 121, 127, 155, 163, 167, 224, 234, 258, 271, 287
Brunot (F.), 7, 8, 17, 18, 22, 27, 29, 58, 59, 63, 68, 75, 83, 86, 93, 95, 96, 104, 105, 106, 121, 127, 144, 155, 156, 163, 167, 224, 234, 243, 249, 258, 271, 274, 287
Buridant (C.), 58
Calvin (J.), 26, 45, 52, 54, 60, 63, 106, 162, 177, 178, 183, 189, 195, 241, 242, 246, 253, 282
Carlsson (L.), 160, 294
Caron (M.), 1, 34, 288, 298
Catach (N.), 75, 76, 115, 287
Catulle, 127
Cauchie (A.), 55, 64, 290
Charron (P.), 162, 197, 283
Cicéron, 30, 32, 34, 35, 42, 91, 98, 102
Combettes (B.), 7, 16, 42, 90, 214, 216, 264, 288, 289, 292
Corneille (P.), 8, 11, 12, 14, 15, 26, 46, 57, 92, 99, 101, 143, 146, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 174, 177, 178, 179, 180, 181, 188, 191, 199, 200, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 216, 219, 220, 221, 222, 223, 231, 232, 234, 238, 245, 249, 255, 261, 262, 265, 275, 279, 281, 283, 299
Curat (H.), 276, 291
Dante, 30, 120, 235, 236, 283
Demaizière (C.), 77, 292
Denis (D.), 29, 71, 150, 159, 165, 169, 171, 172, 173, 203, 242, 291
Des Masures (L.), 60, 61, 283
Des Périers (B.), 182, 283
Dolet (E.), 206, 208, 283
Du Bellay (J.), 11, 12, 13, 19, 20, 29, 30, 31, 45, 48, 49, 54, 56, 67, 70, 71, 72, 75, 76, 91, 92, 95, 96, 99, 101, 104, 105, 109, 125, 144, 145, 146, 147, 151, 156, 157, 165, 166, 170, 172, 173, 175, 178, 179, 191, 200, 201, 202, 204, 205, 209, 212, 214, 218, 219, 221, 222, 231, 232, 240, 245, 248, 249, 250, 254, 255, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 273, 274, 275, 281
Dubois (J.) dit SYLVIVS, 58, 59, 131, 133, 226, 290
Ducrot (O.), 19, 221, 291, 298
Durante (M.), 235, 288
Erasme, 26
Estienne (H.), 29, 59

Estienne (R.), 59, 63, 103, 111, 114, 130, 132, 147
 Fabri (P.), 248, 283, 290
 Fauchet (C.), 195, 197, 283
 Feydeau (G.), 277
 Flore (J.), 127, 170, 182
 Fontanier (P.), 186, 255, 298
 Fouché (P.), 17, 62, 83, 87, 88, 89, 286, 288
 Fournier (N.), 234, 247, 288
 Fragonard (M-M.), 16, 29, 95, 104, 105, 142, 205, 212, 218, 288
 Fumaroli (M.), 31, 33, 34, 35, 298
 Garasse (F.), 252, 283
 Garnier (R.), 52, 65, 101, 115, 117, 125, 159, 194, 217, 242, 283
 Gilbert (B.), 14, 299
 Glattli (H.), 181, 182, 183
 Godeau (A.), 99, 284
 Gougenheim (G.), 16, 142, 143, 145, 146, 148, 168, 181, 249, 260, 288, 295
 Gross (M.), 97, 295
 Guerrazzi (F.D.), 236, 284
 Guillaume (G.), 17, 18, 19, 50, 55, 85, 86, 133, 153, 165, 203, 206, 210, 216, 225, 251, 269, 272, 291
 Hardy (A.), 102, 195, 284
 Héroard (J.), 45, 284
 Horace, 8, 33, 127
 Huchon (M.), 12, 13, 16, 21, 22, 23, 25, 28, 48, 58, 74, 84, 219, 249, 278, 279, 288, 299
 Hugo (V.), 18, 230
 Joly (G.), 149, 165
 Kampers-Manhe (B.), 10, 160, 241, 295
 Kotler (E.), 16, 29, 95, 104, 105, 142, 205, 212, 218, 288
 Kristeller (P-O), 10, 11, 298
 La Chesnaye (N.), 86, 101, 157, 284
 La Gessée (J.de), 65, 284
 La Péruse (J-B), 102
 Labé (L.), 11, 13, 46, 47, 53, 56, 63, 64, 68, 69, 70, 80, 92, 95, 99, 103, 104, 105, 112, 125, 126, 127, 143, 144, 153, 156, 158, 159, 160, 161, 169, 175, 179, 180, 185, 186, 187, 192, 198, 199, 204, 209, 212, 213, 214, 218, 219, 221, 222, 231, 238, 241, 243, 245, 248, 249, 251, 253, 254, 255, 256, 264, 272, 275, 278, 279, 281, 293, 299
 Lalair (L.), 93, 142, 168, 252, 295
 Lanly (A.), 118, 119, 120, 121, 122, 131, 297
 Lardon (S.), 16, 55, 77, 86, 107, 193, 199, 213, 214, 217, 219, 223, 224, 240, 247, 289
 Larivey (P.de), 194, 195, 284
 Lavardin (J.de), 44, 54, 158, 195, 284
 Le Bidois, 167
 Lemaire de Belges (J.), 53, 61, 284
 Léry (J.de), 60, 197, 206, 208, 284
 Lorian (A.), 159, 160, 286, 299
 Macchiavelli (N.), 266, 284
 Mairet (J.), 45, 161, 162, 209, 284
 Malherbe (F.de), 14, 217, 278, 285
 Manzoni (A.), 235, 266, 285
 Marchello-Nizia (C.), 19, 44, 49, 68, 83, 84, 94, 137, 269, 270, 286
 Marot (C.), 52, 53, 63, 66, 92, 101, 103, 144, 147, 168, 172, 197, 205, 206, 239, 240, 285
 Martin (R.), 7, 8, 9, 19, 90, 93, 94, 95, 112, 129, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 158, 159, 160, 174, 177, 181, 184, 185, 190, 204, 205, 210, 286, 292, 295, 297
 Martineau (F.), 42, 264, 265, 289
 Martinet (A.), 38, 273, 291
 Maupas (C.), 90, 93, 115, 129, 260, 264, 280, 290
 Mazouer (C.), 8, 9, 299
 Medici (M.), 267, 292
 Meerhoff (K), 11, 24, 30, 31, 298
 Meigret (L.), 12, 17, 24, 28, 37, 59, 73, 74, 75, 77, 93, 107, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 138, 187, 188, 226, 227, 274, 288, 290, 298, 308
 Meurier (G.), 115, 116, 132, 133, 290
 Milhle Poutingon (G.), 278

Moignet (G.), 6, 9, 17, 18, 39, 40, 85, 108, 151, 154, 157, 163, 165, 177, 204, 225, 227, 233, 234, 235, 274, 276, 286, 291, 292

Molière, 182

Molinié (G.), 123, 298

Monferran (J-C), 12, 30, 289, 298

Monsonogo (S.), 42, 214, 216, 264, 289, 292

Montaigne (M.de), 11, 12, 13, 15, 29, 47, 48, 49, 52, 53, 56, 60, 67, 69, 70, 71, 76, 77, 78, 79, 83, 87, 91, 92, 95, 96, 98, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 122, 124, 125, 145, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 172, 174, 175, 176, 179, 180, 188, 189, 191, 192, 202, 203, 204, 205, 209, 210, 211, 212, 214, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 232, 234, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 249, 251, 253, 254, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 275, 281, 299

Montchrestien (A.de), 162, 195, 285

Morel (M-A.), 15, 183, 184, 210, 296, 299

Mortureux (M-F.), 97, 292

Muller (C.), 39, 296, 299

Nadeau (C.), 298

Navarre (M.de), 11, 47, 49, 52, 54, 60, 61, 63, 64, 65, 70, 152, 161, 163, 170, 175, 177, 181, 182, 183, 197, 198, 209, 212, 217, 219, 234, 241, 244, 245, 259, 260, 281, 285

Oudin (A.), 16, 17, 48, 49, 55, 56, 57, 59, 67, 138, 201, 228, 290, 300

Ovide, 32, 126, 127, 164, 195

Palma-Cayet (P-V), 167, 168, 285

Palsgrave (J.), 11, 17, 22, 26, 48, 63, 68, 84, 108, 114, 115, 116, 117, 132, 187, 226, 258, 287, 290, 305

Papon (L.), 246, 285

Pasquier (E.), 99, 195, 242, 285

Peiresc (N.de), 168, 198, 223, 285

Peletier (J.), 12, 28, 59, 75, 290, 298

Pellat (J-C), 8, 129, 292

Pétrarque, 30, 33, 34

Philip (H. W.), 16

Pillot (J.), 45, 51, 58, 63, 65, 66, 72, 79, 80, 88, 89, 141

Platon, 15, 33, 34, 35, 157, 219, 298

Poissenot (B.), 206, 208, 285

Pope (M.K.), 17, 48, 57, 59, 83, 88, 134, 140, 289

Rabelais (F.), 11, 12, 13, 29, 47, 48, 49, 52, 53, 66, 70, 71, 72, 74, 77, 80, 83, 86, 87, 95, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 114, 123, 124, 126, 144, 148, 151, 153, 154, 155, 157, 158, 162, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 176, 178, 179, 181, 182, 188, 191, 196, 205, 212, 213, 217, 219, 222, 223, 224, 232, 241, 242, 243, 244, 249, 258, 259, 260, 281, 285, 299

Ramus (P.), 24, 63, 187

Ramus (Petrus), 290

Ray (A.), 100, 101, 102

Reggiani (C.), 185, 250, 257, 258, 298

Régnier (M.), 242

Riegel (M.), 8, 129, 292

Rioul (R.), 8, 129, 292

Rohlf (G.), 6, 120, 121, 236, 266, 293

Ronsard (P.de), 11, 12, 13, 29, 31, 32, 33, 47, 48, 49, 53, 54, 69, 70, 71, 76, 77, 78, 87, 91, 92, 95, 96, 99, 100, 104, 106, 109, 125, 144, 145, 151, 152, 154, 156, 157, 159, 165, 166, 170, 172, 173, 174, 175, 178, 179, 180, 186, 187, 191, 192, 199, 200, 202, 203, 207, 212, 215, 216, 217, 221, 222, 227, 232, 234, 240, 244, 245, 254, 255, 256, 257, 260, 261, 272, 281, 298

Rostand (E.), 277

Saint Augustin, 34, 298

Sancier-Château (A.), 29, 150, 159, 165, 169, 171, 172, 173, 203, 289, 291

Saussure (F.), 27, 120, 292, 297

Sebillot (T.), 59, 298

Sioufi (G.), 7, 289

Sorel (C.), 168, 194, 285

Soutet (O.), 1, 7, 16, 50, 51, 52, 55, 84, 85, 93, 94, 100, 104, 155, 158, 163, 171, 174, 181, 182, 184, 185, 188, 189, 190, 193, 199, 201, 204, 205, 209, 210, 211, 220, 239, 248, 252, 271, 287, 293, 296, 298, 299

Sylvius (Jacques Dubois), 58, 59, 131, 133, 226, 288, 290

Taillemont (C. de), 52

Tenaud (J.), 86

Thomine (M-C.), 16, 55, 77, 86, 107, 193, 199, 213, 214, 217, 219, 223, 224, 240, 247, 289

Togebly (K.), 119, 120, 297

Touratier (C.), 38, 287
Turnèbe (Odet de), 241
Turnèbe (Odet de), 285
Urfé (H.d'), 11, 14, 15, 44, 45, 57, 64, 65, 66, 67, 70, 71, 77, 78, 103, 151, 152, 157, 158, 161, 162, 174, 176, 177, 178, 179, 180, 189, 200, 202, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 216, 219, 222, 239, 241, 242, 246, 250, 263, 275, 281, 286
Vaugelas (C-F.de), 8, 11, 14, 15, 46, 48, 55, 56, 80, 88, 105, 106, 108, 114, 115, 116, 132, 167, 171, 178, 179, 181, 191, 192, 206, 207, 228, 258, 287, 290
Vigneulles (P.de), 46, 53, 66, 98, 194, 197, 239, 240, 286
Wagner (R-L.), 16, 20, 25, 216, 219, 222, 224, 225, 226, 258, 274, 292, 293
Waquet (F.), 31, 299
Wilmet (M.), 6, 90, 93, 94, 123, 128, 133, 286, 292, 297
Wunderli (P.), 17, 146, 147, 153, 155, 163, 177, 181, 182, 183, 250, 292, 293
Yver (J.), 60
Zink (G.), 50, 58, 129, 287

INDEX DES NOTIONS

actualisation, 94, 95, 149, 158, 159, 183, 193, 206, 227, 239, 265
alternance, 42, 44, 45, 46, 50, 60, 80, 264, 265, 270, 289
amorphe, 108, 230, 268
analogie, 38, 44, 55, 62, 63, 82, 83, 84, 120, 121, 122, 140, 181, 182, 192, 251
antécédence, 10, 142, 174, 176
anti-univers, 142, 149, 174, 184
aspect, 26, 41, 231, 293, 295
baroque, 14, 15
béquille, 38, 93, 94, 95, 96, 97, 102, 109, 111, 140, 143, 145, 270
chronogénèse, 19, 85, 108, 153, 176, 230, 298
chronogénétique, 18, 85, 151
cinétique, 10, 109, 142, 227, 230, 233, 234, 275, 277
comparaison, 34, 46, 93, 130, 160, 169, 173, 241, 248, 250, 296
complétive, 42, 78, 150, 151, 156, 231, 233, 236, 237, 257, 266, 275
concession, 10, 16, 30, 34, 113, 116, 125, 126, 142, 159, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 192, 193, 201, 203, 204, 210, 211, 213, 215, 240, 275, 293, 294
concessive (proposition subordonnée), 19, 113, 126, 155, 184, 185, 187, 190, 193, 200, 203, 206, 211, 212, 222, 239, 256, 293, 295
concordance, 7, 10, 16, 19, 109, 142, 150, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 264, 274, 275, 276, 277, 294, 297, 300
concurrency, 18, 48, 49, 55, 58, 63, 102, 120, 129, 192, 193, 198, 199, 264, 266, 267, 270, 271, 272, 273, 276
condition (proposition et valeur), 19, 108, 113, 114, 133, 155, 167, 205, 214, 215, 220, 221, 223, 233, 243, 298, 316
condition suffisante, 19, 220, 221, 298
conjonctif, 38, 107, 109, 112, 113, 114, 116, 117, 131, 201, 226, 271
contrefactuel, 9, 10, 142, 148, 149, 150, 171, 173, 174, 183, 184, 190, 213, 217
désinence, 41, 82, 83, 119
devoir, 28, 34, 42, 63, 139, 147, 150, 162, 192, 202, 204, 241, 266, 297
dezideratif, 110
discordance, 181, 183, 206
discours indirect, 256, 258, 259, 266
émetteur, 144, 153, 268, 272, 276
éventuel, 40, 214, 216, 225, 233, 234, 260, 269, 276, 277, 279
extension, 82, 159, 204, 205, 206, 244, 266, 317
finale, 27, 34, 77, 85, 113, 120, 165, 168, 231
forme en -rais, 110, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 196, 216, 219, 224, 226, 227, 267
futur, 39, 41, 50, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 119, 120, 121, 122, 124, 128, 129, 131, 176, 214, 216, 229, 231, 242, 243, 251, 252, 259, 267, 276, 297, 298
hiatus, 57, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 103, 140
hypothèse (proposition subordonnée), 10, 52, 85, 114, 116, 121, 122, 126, 142, 150, 171, 173, 181, 183, 196, 213, 214, 216, 217, 218, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 233, 234, 236, 237, 240, 256, 275, 292, 293, 317
hypothétique (proposition), 50, 100, 113, 122, 132, 182, 214, 220, 224, 225, 226, 227, 235, 247, 256, 258, 274, 317
image verbale, 18, 39
imitation, 30, 33, 125, 126, 131, 234, 240, 255, 256, 257, 258, 279
impératif, 56, 146, 147, 215, 216
in fieri, 234, 265, 266, 272
inexistence, 10, 142, 159, 174
infinitif, 19, 40, 41, 42, 49, 57, 61, 63, 110, 112, 119, 120, 121, 125, 128, 129, 179, 180, 238, 259, 264, 265, 266, 267, 271, 272, 273, 276, 289
interrogative, 92, 94, 235, 252, 253, 254, 255, 296
ironie, 116, 122, 123, 248, 249, 254, 255, 273
irréel, 51, 148, 171, 182, 204, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 233, 247, 256, 257, 267, 268, 274, 276, 277, 279
irréel du passé, 171, 204, 218, 219, 220, 222, 233, 247, 256, 257, 267, 274
irréel du présent, 216, 217, 223, 233
lexicalisé (tour), 96, 97, 103, 106, 165
locuteur, 9, 10, 41, 96, 142, 144, 147, 149, 150, 153, 154, 159, 164, 165, 184, 190, 191, 193, 206, 211, 212, 232, 233, 234, 236, 239, 240, 241, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 253, 259, 266, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 297
lyrisme, 254, 255, 258, 268
modal (valeur), 10, 40, 50, 51, 177, 269, 275, 297
monde du possible, 160, 237, 274, 275, 276

monde du probable, 10, 150, 222, 237, 239, 252, 268, 275, 276
morphologie, 9, 16, 26, 37, 38, 39, 52, 58, 89, 93, 106, 107, 109, 114, 121, 140, 269, 286, 289, 292, 296
négation, 153, 159, 160, 184, 249
non restrictive (relative), 10, 158, 159, 163
non scalaire (relative à extension), 204, 206, 209, 317
optatif, 38, 49, 56, 79, 80, 88, 93, 97, 99, 105, 107, 109, 110, 111, 114, 115, 116, 117, 128, 129, 131, 132, 133, 147, 226, 260, 267, 271, 305
ordre, 10, 15, 17, 23, 25, 27, 33, 37, 38, 54, 56, 74, 75, 89, 90, 92, 94, 95, 97, 99, 105, 106, 109, 110, 115, 133, 134, 142, 146, 147, 159, 166, 168, 181, 185, 190, 196, 204, 205, 206, 230, 253, 270, 271, 277
orthographe, 12, 22, 27, 28, 38, 44, 47, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 83, 85, 88, 90, 99, 100, 101, 102, 103, 107, 115, 124, 140, 270, 287, 290
paratactique, 171
parataxe, 150, 172, 173
passé, 7, 22, 28, 39, 40, 41, 50, 51, 57, 58, 60, 62, 69, 72, 77, 78, 79, 80, 84, 85, 86, 106, 108, 109, 110, 112, 113, 115, 121, 128, 129, 130, 140, 141, 143, 148, 153, 161, 176, 182, 184, 186, 218, 219, 229, 231, 232, 233, 237, 239, 243, 256, 259, 266, 267, 273, 276, 279, 298
pathétique, 254, 263, 266
pathos, 29, 34, 260, 268, 277, 279
périphrase, 119, 128, 129, 130, 264, 273
plus-que-parfait, 38, 39, 40, 41, 57, 68, 80, 108, 109, 110, 113, 117, 119, 120, 121, 143, 171, 181, 204, 205, 218, 219, 220, 222, 224, 229, 232, 236, 237, 247, 256, 257, 259, 261, 262, 267, 268, 269, 274, 276, 277, 278
poésie, 10, 11, 29, 32, 45, 120, 121, 125, 263, 277, 278, 283
possible, 1, 9, 13, 22, 33, 50, 63, 65, 84, 104, 112, 124, 142, 160, 161, 165, 166, 168, 171, 174, 177, 200, 203, 212, 216, 225, 241, 243, 244, 251, 253, 271, 275, 276
potentiel, 9, 10, 114, 132, 133, 142, 143, 150, 171, 173, 183, 184, 190, 211, 213, 216, 217, 223, 226, 233, 251, 252, 268, 305
préfixe, 101, 201
présent, 7, 39, 40, 41, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 55, 57, 72, 73, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 92, 97, 98, 100, 102, 104, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 128, 129, 130, 132, 133, 137, 140, 142, 143, 147, 148, 155, 160, 163, 176, 177, 191, 214, 215, 216, 223, 226, 229, 231, 232, 233, 237, 248, 251, 252, 254, 257, 259, 263, 265, 271, 276, 294, 297, 298
probable, 9, 142, 149, 190, 225, 238, 275
radical, 38, 39, 44, 45, 46, 50, 51, 52, 55, 57, 58, 59, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 84, 85, 270
radicaux, 17, 19, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 67, 79, 81, 83, 85, 86, 106, 140, 270
regret, 95, 114, 117, 126, 127, 142, 143, 147, 148, 149, 163, 174, 206, 254, 267
relative, 10, 27, 40, 100, 124, 159, 160, 163, 164, 165, 204, 206, 214, 218, 231
répétition, 42, 254, 261, 262, 263, 265, 273, 277
réserve, 151, 153, 155, 186, 202, 211
réserve critique, 151, 153
Restriction (dans la négation), 124, 162, 174
restrictive (relative), 10, 123, 124, 185, 190, 193, 211, 212
rhétorique, 10, 11, 12, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 126, 184, 185, 186, 187, 190, 248, 250, 253, 255, 257, 258, 260, 261, 277, 278, 283, 289, 290, 298
scalaire (relative à extension), 206, 317
scalaire (relative à extension), 206
simplification, 12, 16, 38, 42, 44, 75, 97, 129, 130, 137, 140, 192, 270
souhait, 24, 94, 95, 96, 98, 107, 109, 110, 114, 115, 116, 117, 132, 133, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 158, 159, 163, 164, 231, 237, 239, 243, 271, 317
superlatif, 159, 160, 161, 241
syntaxe, 7, 8, 9, 10, 13, 16, 19, 31, 90, 93, 114, 115, 116, 117, 140, 141, 150, 187, 225, 226, 228, 233, 240, 247, 269, 270, 274, 278, 279, 286, 287, 288, 291, 296
tour impersonnel, 263
tours figés, 83, 94, 97, 102
volition, 42, 151
yod, 28, 58, 271

INDEX DES MOTS ET EXPRESSIONS

- Afin que, affin que + subjonctif pp. 165-167
Afin que, affin que + indicatif p. 246.
Aille /voise pp. 50-55
Aillions/ ailliez pp. 51-53
- Ainsi soit-il p. 99
Après que pp. 182-183.
Auparavant que p. 178.
Avant que pp. 179 -180
Avienne / Advienne que p. 102
Aymissions/aymissiez ; donissions/donnissiez p. 59
- Bien que + subjonctif pp. 201-203
Bien que + indicatif p. 240.
- Cependant que, ores que, alors que pp. 190-193
C'est le plus...qui soit pp. 162-163
Combien que + subjonctif pp.198-199
Combien que + indicatif pp. 240-241
Comment que p.190
- Demeurer/ demourer p. 46.
De sorte que, de telle sorte que, en sorte que + subjonctif p. 170
De sorte que, de telle sorte que, tant... que + indicatif p. 245.
Devant que p. 178
Devorer / devourer p. 46
Die/dise p. 55-57
Dieu soit loué ; A Dieu ne plaise pp. 97-99
Dieu te gard/ Veuillez Dieu p. 100
- Encore /encores /encor que + subjonctif pp. 212-213.
Encore /encores /encor que + indicatif p. 239.
En/ à condition que p. 222
- Faulsits / falust p. 63
Fesse/ fisse pp. 70-72
- Ja soit ce que, jaçoit que + subjonctif pp. 194-195
Jaoit que + indicatif p. 240
Jusqu'à ce que + subjonctif p. 177
Jusqu'à ce que + indicatif p. 246
Jusqu'au moment que p. 177
- Nonobstant que + subjonctif pp. 196-198
Nonobstant que + indicatif p. 240
Non que pp.175-176
- Où que p. 209
- Penser que, sembler + subjonctif pp. 153 -154.
Pense que + indicatif pp. 244-245
Peur que ; craindre que ; +indicatif pp. 241-243
Pleust à Dieu pp. 103-104

Plaise vous p. 144
 Pour que pp. 167-168
 Pourvu que, pourveu que pp. 220-221
 Preigne/prenne pp. 47-48
 Prinsse /prise p. 67
 Puisse (auxiliaire de souhait) p. 145
 Puisse/ peusse pp. 48-49

 Qu'ainsi soit dit p. 143
 Quand (concessif) pp. 203
 Quand (hypothétique) p. 222.

 Que (hypothèse) p. 223
 Que (final) p. 168
 Que je sache, je ne sache pas p. 155
 Quelque...que (dans l'extension non scalaire) pp. 209-211.
 Quelque...que (dans l'extension scalaire) p. 210-211
 Qui que ce soit p. 205
 Qui qu'il soit p. 206
 Quoi qu'il en soit p. 207
 Quoy que (conjonction de subordination) p. 201
 Quoy que (dans l'extension non scalaire) pp. 206 -209
 Quoy qui (dans l'extension non scalaire) p. 207-208

 Rien qui vaille p.162

 Sans que pp. 174-175
 Si bien que, si...que p. 170
 Si... que (Dans l'extension scalaire) p. 211.
 Soit...soit / soit ...ou soit pp. 105-106

 Tant [bien]...que ; tant plus ... que pp. 169
 Tenist / tinsse p. 66
 Trouve/ treuve p. 46.

 Usse p. 69

 Vaille que vaille / rien qui vaille pp. 100 -101
 Veisse / visse p. 70
 Veuillez (auxiliaire de politesse) p. 147
 (Que) je voulsisse / vousisse / voulusse pp. 63-64

Le subjonctif en français préclassique. Etude morphosyntaxique, 1539-1637.

Résumé

Ce travail vise à déterminer s'il existe ou non une norme du subjonctif en français préclassique, et dans l'affirmative de la décrire et de la saisir. D'un point de vue morphologique, on constate que le français préclassique simplifie les paradigmes du subjonctif par un effet d'analogie, alors que l'ancien français avait tendance à les différencier nettement de l'indicatif. Nous noterons de plus l'importance du yod « désactualisant » qui se généralise aux première et seconde personnes du pluriel, devenant le marqueur privilégié de l'indétermination. La syntaxe du subjonctif de cette période se caractérise par une exceptionnelle liberté, la seule règle suivie par le locuteur étant d'utiliser le subjonctif lorsque l'énoncé appartient au « monde des possibles » et l'indicatif lorsqu'il entre dans le « monde du probable » (terminologie empruntée à Robert Martin). Aussi, tout au long de la période préclassique le système modal ne connaît aucune servitude grammaticale, n'obéissant à aucune règle mécanique mais seulement à des tendances et à une concordance d'ordre cinétique et modal. Malgré cette autonomie, le subjonctif est souvent écarté au bénéfice de l'indicatif, auquel nous incluons la forme en *-rais*, quand le discours ne traduit aucun effet stylistique ou rhétorique, car l'indicatif indique précisément le temps sur la chronogénèse. En revanche l'image temporelle du subjonctif est incomplète et insécable, « amorphe » et « *in fieri* » (terminologie de Gustave Guillaume). Pourtant, malgré cette inhérente imprécision temporelle, le subjonctif demeure irremplaçable en français préclassique pour son extraordinaire poésie.

Mots-clés : Subjonctif, norme, *in fieri*, temps, image, poésie, français préclassique

The subjunctive in preclassic French. Morphosyntactic study, 1539-1637.

Summary

The purpose of this work is to determinate whether or not a method of subjunctive mode existed in *Preclassic French*, and in the affirmative, to describe and to explain it. From a morphological point of view, we notice *Preclassic French* was the age of simplification and analogy, while medieval system was marked, on the contrary, by a tendency to differentiate the subjunctive's forms in a characteristic way. Besides, the presence of the yod at first and second plural persons becomes widespread, expressing in a better way the indetermination and "desactualisation" compared to the medieval system devoid of the yod. Regarding the syntax of the subjunctive mode during this period, it is characterized by an incredible freedom: the only rule actually followed by the speaker consisted, in case of doubt, in using the subjunctive tense, the "world of the possible", in opposition to the "world of the likely" which is specific to the indicative mode, both concepts belonging to Robert Martin's terminology. All along the aforesaid historical period, it is particularly interesting to see to what extent the modal system remains free from restrictive grammatical regulations. Indeed, the subjunctive mode doesn't obey mechanical rules, except some tendencies. It only obeys kinetic and modal concordances. Despite its autonomy, subjunctive mode was nevertheless frequently ruled out to the benefit of indicative mode, including the "forme en *-rais*", especially when authors showed no interest in stylistic or rhetorical effects. In a matter of fact, while indicative mode gives a precise indication of the time, mental representation of the verb within the subjunctive has the distinctive characteristic to be incomplete and indivisible as well, qualified as "amorphe" and "*in fieri*" according to Guillaume's terminology. However, despite its inherent temporal imprecision, writers of that time widely used the subjunctive mode, judged exceptionally poetic and therefore irreplaceable.

Keywords : Subjunctive, tense, stylistic, time, image, verb, poetry, preclassic French

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE V

ED 5 – Concepts et langages ; E A : 4509

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

DISCIPLINE : Langue française